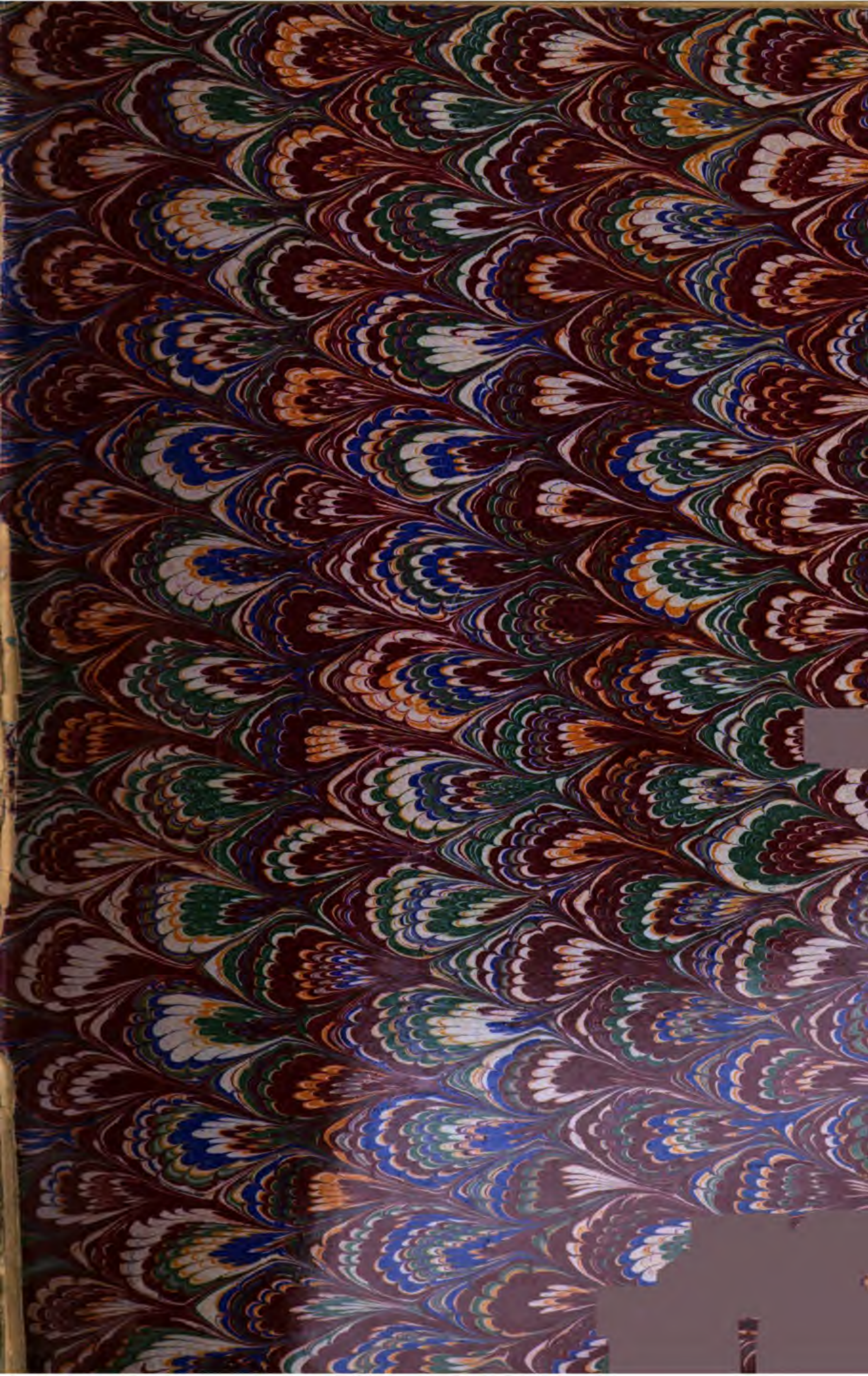



Library
of the
University of Wisconsin



HISTOIRE

DU

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

II

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (SARTHE)

HISTOIRE
DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU SACREMENT
DE
L'EUCHARISTIE

PAR

L'ABBÉ JULES CORBLET

CHANOINE HONORAIRE D'AMIENS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE
FONDATEUR DE LA *Revue de l'Art chrétien*
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA SOCIÉTÉ
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

TOME SECOND



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie, 4

1886

HISTOIRE

DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

LIVRE XV

RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES DE L'ADMINISTRATION DE L'EUCHARISTIE

Nous diviserons ce LIVRE en sept chapitres : 1° des lieux de l'administration de l'Eucharistie; 2° de la préparation immédiate à la communion; 3° rites, cérémonies et coutumes qui précèdent ou précédaient jadis la réception de l'Eucharistie; 4° rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie; 5° rites, cérémonies et coutumes qui suivent ou suivaient jadis la réception de l'Eucharistie; 6° des rites spéciaux motivés par la condition du ministre ou par celle des communiants; 7° des rites des sectes protestantes.

CHAPITRE PREMIER

Des lieux de l'administration de l'Eucharistie

ARTICLE I

Des lieux ordinaires et extraordinaires de communion

Aujourd'hui l'Eucharistie peut être distribuée dans toutes les églises et dans les oratoires publics. Il faut une licence expresse de l'Ordinaire pour les oratoires privés (1). En Occident, la réception de la communion dans la maison des fidèles n'est plus maintenant d'usage que pour les malades et les personnes qui sont hors d'état de se rendre à l'église. Sur ce point de discipline, nous avons à signaler les coutumes différentes du passé et les exceptions des temps modernes.

Dans les temps apostoliques, une pièce d'une maison chrétienne était métamorphosée en oratoire pour la célébration des saints Mystères et la fraction du pain. A Rome, durant les persécutions, la communion était distribuée dans les catacombes. Pendant les cinq premiers siècles, et même plus tard en certaines contrées, beaucoup de fidèles emportaient l'Eucharistie dans leur domicile et s'en communiaient eux-mêmes. On offrait parfois le Saint-Sacrifice dans les maisons particulières, surtout quand il y avait un malade désireux de recevoir le saint Viatique. Les fidèles, comme nous l'avons vu, emportaient du pain consacré dans leurs lointains voyages, surtout dans les traversées maritimes, pour s'en nourrir en temps opportun.

Une ancienne prescription du droit canon défend de célébrer les saints Mystères sur les tombeaux et d'y distribuer la sainte communion. Il s'agit ici non pas des tombeaux de martyrs abrités par une église, mais des tombeaux situés en pleine campagne. On voulait par là ne point paraître favoriser la coutume qu'avaient les Païens d'offrir, sur les sépulcres, des sacrifices aux dieux et des aliments aux mânes des morts.

(1) Bened. XIV, *De Sacr.*, l. III, c. XVIII.

Quand le pape saint Marcel célèbre la messe dans la demeure de Lucine, saint Ambroise dans une maison du Transtévère à Rome, saint Grégoire de Nazianze dans une chapelle domestique, etc., il nous paraît difficile de déterminer si c'était là des messes privées où le prêtre seul communiait.

Le deuxième concile de Carthage condamna l'abus par lequel certains prêtres, sans demander l'autorisation de l'évêque, célébraient les saints Mystères dans des maisons privées. Le concile de Laodicée défendit de les accomplir ailleurs que dans les églises, les chapelles ou oratoires. Saint Isaac le Grand, au ve siècle, blâme les prêtres d'Antioche qui en agissaient autrement (1). L'empereur Justinien fit passer cette obligation ecclésiastique dans la loi civile (2).

On trouve dans l'ancien Sacramentaire gallican une messe intitulée : *Missa in domo cujuslibet* : c'est que les évêques, en certains cas, permettaient de dire la messe dans des oratoires privés et même dans des maisons particulières. Ainsi, le VIe concile de Paris (829) autorise les prêtres en voyage à célébrer dans les maisons, sur un autel portatif, quand l'église est éloignée, afin que les fidèles ne soient pas privés de l'audition de la messe et de la participation à la communion. Un certain nombre de prêtres étaient enclins à juger par eux-mêmes de l'opportunité des exceptions, et les conciles furent obligés de rappeler la rigueur de la règle et de s'en réserver l'interprétation (3).

Depuis la deuxième partie du XVe siècle, les réguliers ont obtenu la faculté d'administrer librement, dans leurs églises, la communion aux séculiers; mais dans les indults accordés à ce sujet, les papes Nicolas V, Sixte IV, Jules II et Léon X exceptèrent constamment le jour de Pâques. Contrairement à l'avis de beaucoup de théologiens, la Sacrée Congrégation du Concile a toujours déclaré que cette exception comprenait aussi le cas où l'on voudrait communier par pure dévotion, sans faire ses Pâques.

Le pape saint Pie V, ayant appris qu'on refusait l'assistance d'un prêtre à l'infortunée Marie-Stuart, lui permit de se communier elle-même dans sa prison, au moyen des hosties consacrées que ses amis lui faisaient secrètement parvenir.

Au XVIIe siècle, des personnes bien portantes ou très peu malades se

(1) Assémani, t. I, p. 218.
(2) *Novel.* LVII.
(3) Conciles de Paris (829), de Constantinople (861), de Metz (888); synode de Nîmes (1284).

faisaient apporter la communion chez elles et la recevaient dans leur lit. Un décret d'Innocent XI condamna la conduite des prêtres qui avaient cette coupable complaisance.

Pendant la Révolution française, les fidèles communièrent partout où un prêtre pouvait dire la messe en cachette, dans une maison, dans un château, dans une grange, dans un bois, et jusque sur la mer. Des pêcheurs bretons s'embarquaient la nuit avec un prêtre déguisé; on dressait un autel sur la barque, le prêtre disait la messe, et les marins y communiaient.

Un prêtre catholique put être introduit dans le cachot de Marie-Antoinette, y dire la messe et donner une dernière communion à l'infortunée reine qui allait bientôt monter sur l'échafaud.

En 1871, sous le règne de la Commune, de pieuses mains firent parvenir, le 15 mai, dans de petits vases à double fond, des hosties consacrées, aux otages de la prison Mazas; les PP. Olivaint, Du Coudray, Clerc, Caubert, de Bengy, etc., ainsi que Mgr Darboy, purent, au fond de leur cœur, jouir d'un dernier jour de fête. Quand le P. Clerc, le 24 mai, se rendit au lieu du supplice, on le vit ouvrir sa soutane et y prendre le Viatique suspendu sur son cœur, dans un sachet.

Aujourd'hui encore, dans les contrées persécutrices, les Chrétiens et les missionnaires sont heureux de pouvoir communier dans leur prison. L'un d'eux, confesseur de la foi en Cochinchine, racontait ainsi au P. Huguet (1) la joie qu'il éprouva, après vingt-trois mois de tortures et de privations, en recevant dans sa prison le corps de Jésus-Christ : « Nous avons été honorés d'une visite infiniment plus précieuse que celle de toutes les grandeurs du monde. Jésus-Christ lui-même a daigné abaisser sa Majesté suprême jusqu'à pénétrer dans nos cachots, pour nourrir du pain des forts ceux qui ont combattu pour sa cause. La veille de ce beau jour, nous avons entendu les confessions de nos fervents compagnons de captivité, et, le lendemain, dès l'aurore, un prêtre indigène, à qui nous avions manifesté nos désirs, est venu sous prétexte de voir quelque connaissance, mettre le comble à nos vœux. Recevoir le corps de Jésus-Christ, c'est toujours un bonheur pour les âmes qui ont la foi; mais communier, quand on s'est vu éloigné de l'autel pendant si longtemps, communier avec un collier de fer et une lourde chaîne qu'on porte pour Jésus-Christ même, communier dans

(1) *Dévotion à la Sainte Euchar.*, 3e édit., p. 305.

un cachot sous le poids d'une sentence de mort, communier sous les yeux des persécuteurs, à leur insu et contre leur défense, c'est un bonheur qu'il ne m'est pas possible d'exprimer. »

En Orient, l'usage de communier à domicile et d'emporter l'Eucharistie en voyage s'est conservé jusqu'à nos jours en diverses contrées. On porte encore parfois la communion aux pâtres et autres gens de la campagne qui, en raison de leurs occupations ou de leur éloignement, ne peuvent assister à la messe.

ARTICLE II

Des endroits de l'église affectés à la communion des fidèles

Le concile de Laodicée permit aux seuls ministres de l'autel de communier dans le sanctuaire. Il n'était fait d'exception que pour les empereurs.

Pendant les premiers siècles, surtout en Italie et en Afrique, les fidèles restaient à leur place; le célébrant portait à chacun l'espèce du pain, et les diacres celle du vin. Plus tard, à Rome, les laïques communiaient debout, hors de la balustrade qui séparait le chœur d'avec la nef; le célébrant consommait la sainte Eucharistie au milieu de l'autel, les prêtres autour, les diacres derrière l'autel, les sous-diacres et les clercs à l'entrée du sanctuaire ou dans le chœur.

Il en était de même dans la plupart des églises d'Afrique, mais les néophytes qui venaient d'être baptisés avaient le privilège de communier à l'autel. Les Égyptiens laissaient aux laïques l'entrée libre du sanctuaire.

Le concile de Brague (563) et celui de Tolède (633) nous apprennent qu'en Espagne le célébrant et les assistants communiaient devant l'autel, le reste du clergé dans l'intérieur du chœur, et le peuple hors des cancels. En France, au contraire, comme nous le voyons par le quatrième concile de Tours (567), hommes et femmes communiaient à l'autel.

Chez les Orientaux, l'antique discipline se perpétue. Le célébrant seul se communie à l'autel, les autres prêtres autour de l'autel, le diacre derrière, les sous-diacres à l'entrée du chœur et les fidèles en dehors, près de la porte royale de l'iconostase.

Le quatrième concile de Milan veut que les ecclésiastiques communient sur les marches de l'autel et les laïques à la balustrade. Saint Charles Borromée recommande que, dans les grandes paroisses, il y ait un autel pour la communion des hommes et un autre pour celle des femmes.

De nos jours, la communion peut être donnée dans les églises, à tout autel où se trouve la réserve eucharistique, ou bien sur lequel le célébrant vient de consacrer des hosties. Ici, les communiants restent en dehors du chœur, là, en dehors du sanctuaire; ailleurs, ils s'agenouillent sur la marche même de l'autel. En un mot, il y a des habitudes locales différentes, mais non point des règles précises comme celles que nous avons mentionnées dans le passé.

La Sacrée Congrégation des Rites a plusieurs fois défendu, à moins qu'il n'y ait nécessité, de donner la communion, soit pendant la messe, soit hors de la messe, à un autel où le Saint-Sacrement est exposé (1).

On sait que les religieuses cloîtrées reçoivent la communion par une petite porte pratiquée dans la grille qui sépare leur chœur du sanctuaire.

(1) 12 nov. 1831; 16 mars 1833.

CHAPITRE II

De la préparation immédiate à la communion

Dans le livre VIII, nous avons parlé de la préparation éloignée des fidèles à la sainte communion ; ici, il ne s'agit que de la préparation immédiate, formulée par la liturgie, c'est-à-dire de la cinquième partie de la messe.

ARTICLE I

Des prières liturgiques depuis le *Pater* jusqu'à la fraction du pain

Cette préparation liturgique commence par l'oraison dominicale que le prêtre récite à haute voix, que tous les assistants chantaient jadis dans les Gaules, ce qui se fait encore en Orient. C'est par la récitation de cette sublime prière que les Catéchumènes se disposaient à recevoir les trois sacrements de l'initiation chrétienne. On la trouve, comme préparation à la communion, dans toutes les liturgies, excepté dans celle des Constitutions apostoliques.

Dans les Églises de Gaule et d'Espagne, l'évêque, après le *Pater*, donnait la bénédiction au peuple. En Afrique, c'était immédiatement avant que l'évêque imposât les mains aux fidèles pour la rémission de leurs péchés (1). Ce n'était point une absolution sacramentelle, mais une prière par laquelle le pontife intercédait auprès de Dieu, pour qu'il purifiât de leurs imperfections ceux qui allaient bientôt approcher de la Table-Sainte.

Dans l'Église grecque, on appelle παράθεσις cette supplication adressée à Dieu pour qu'il sanctifie les corps et les âmes des fidèles, en les rendant dignes de recevoir la communion.

(1) Optat. Milev., *L. II cont. Parm.*

ARTICLE II

De la fraction du pain

Après avoir dit l'oraison *Libera nos*, où il demande à Dieu la délivrance de tous les maux, le célébrant prend l'hostie, l'élève sur le calice, la rompt en deux parties égales, met l'une de ces parties sur la patène, rompt une parcelle de l'autre moitié et la laisse tomber dans le calice, en disant : « Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ deviennent pour nous qui les recevons, la source de la vie éternelle. »

A Rome, pour aider à la fraction de l'hostie, le moule, au moyen d'une double rainure pratiquée sur la palette opposée à la gravure, trace, au revers du pain d'autel, deux lignes en relief, l'une droite, l'autre oblique, qui aident à la rompre plus facilement. En France et ailleurs, le prêtre, en préparant le calice à la sacristie, pose l'hostie sur la pale et y trace une double ligne avec la patène. Cet usage, qui nous paraît très moderne, n'est point prohibé par la rubrique, mais nous devons faire remarquer que ni la pale, ni la patène ne sont faites pour cette destination.

La fraction de l'hostie avait lieu avant l'oraison dominicale, dans les Rites ambrosien, mozarabe et gallican. Il en était de même dans l'Église romaine, avant saint Grégoire le Grand.

La fraction du pain, actuellement toute symbolique, a remplacé la fraction d'un pain entier en particules, ce qui était de toute nécessité, alors que l'on ne confectionnait pas encore de petites hosties pour la communion des fidèles. Originairement, l'une des grandes parties du pain rompu servait à la communion du prêtre, de ses ministres et des fidèles présents ; l'autre fragment était destiné aux absents et au Viatique des malades. Parfois, l'évêque célébrant en envoyait une part aux prêtres de sa juridiction, pour qu'ils la missent dans le calice qu'ils devaient consacrer, ou bien encore ils en réservaient une portion pour la messe du lendemain. Dans les deux cas, c'était une affirmation de l'unité des Sacrifices qui se succédaient.

Au XI[e] siècle, Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, fait remarquer qu'on divisait l'hostie en trois parties, que la première se mettait dans le calice, que la seconde servait à la communion du prêtre, du diacre

et du sous-diacre, que la troisième demeurait sur la patène jusqu'à la fin de la messe et qu'on la gardait pour communier les malades. Quand on réserva de petites hosties pour le saint Viatique, les trois parts de la grande hostie furent destinées, l'une au calice, l'autre au célébrant, la troisième au diacre et au sous-diacre. Au XII[e] siècle encore, les laïques prenaient parfois part à la grande hostie. Pascal II, après avoir conclu un traité avec l'empereur Henri V, célébra la messe et partagea l'hostie avec ce souverain, en lui disant : « De même que ce corps vivifiant de Jésus-Christ a été divisé, qu'ainsi celui-là soit séparé de son royaume qui entreprendrait de violer notre accord (1). »

A la messe papale, le Souverain-Pontife prend pour lui la moitié de l'hostie qu'il a consacrée, et rompt l'autre moitié en deux parties, pour communier le diacre et le sous-diacre qui l'ont assisté à l'autel. A la messe du sacre des évêques, les trois parts de l'hostie sont pour le calice, pour le consécrateur et pour l'évêque consacré.

Les écrivains sacrés et les liturgistes ont toujours attaché des significations mystiques, même aux rites dont l'origine peut s'expliquer d'une manière toute naturelle. Ainsi trouve-t-on, au moyen âge, un grand nombre d'explications mystiques de la fraction du pain et de sa triple division. La fraction du pain, a-t-on dit, se fait pour imiter Jésus-Christ qui, dans la Cène, rompit le pain qu'il allait distribuer à ses disciples; pour représenter la mort du Sauveur, c'est-à-dire la séparation de son âme et de son corps; pour signifier que le pain n'est pas seulement destiné au célébrant, mais encore à tous les fidèles. « Le prêtre rompt l'hostie, dit Innocent III (2), parce que c'est à la fraction du pain que nous devons reconnaître le Seigneur, comme le reconnurent les deux disciples à qui Jésus apparut, le jour même de la Résurrection, sur le chemin d'Emmaüs. Le mélange des deux espèces du pain et du vin figure l'union du corps et de l'âme qui, au moment de la Résurrection, furent de nouveau réunis. »

Pourquoi une triple division? Les réponses du moyen âge sont encore ici plus nombreuses et plus variées :

C'est pour représenter les trois personnes de la Sainte-Trinité;

C'est pour figurer le sang, la chair et l'âme du Sauveur, lesquels furent divisés lorsqu'il mourut sur la croix;

(1) *Chron. Mont. Cassin.*, l. IV.
(2) *De sacr. myst alt.*, l. VI, c. II.

C'est en l'honneur des trois grands mystères : la Passion, la Résurrection et l'Ascension;

Ce sont les trois états de Jésus-Christ sur la terre, dans le tombeau et dans ciel;

C'est la répartition des grâces qui, comme un triple fleuve, vont glorifier l'Église triomphante, fortifier l'Église militante et soulager l'Église souffrante, pensée que les scolastiques ont exprimée dans le distique suivant :

Hostia dividitur in tres partes : tincta beatos
Plene, sicca notat vivos, servata sepultos (1);

C'est le corps mystique de l'Église composé de trois ordres, le clergé, les vierges, les personnes mariées.

Le Micrologue dit que le célébrant rompt l'hostie du côté droit (celui de l'Évangile), pour faire mémoire du coup de lance porté au côté droit du Sauveur.

Le mélange d'une particule de l'hostie avec le vin consacré s'explique historiquement par deux usages dont nous avons parlé précédemment (2). Le prêtre mettait dans le calice la portion d'Eucharistie qu'il avait réservée de la messe précédente, ou bien celle que lui avait envoyée l'évêque en signe de communion : c'était une attestation de l'unité et de la continuité du Saint-Sacrifice. Le P. Le Brun signale encore une autre raison toute naturelle.; « C'est que, dit-il (3), les hosties étant autrefois plus épaisses qu'elles ne le sont à présent, cette parcelle pouvait être durcie et avoir besoin d'être humectée pour la prendre plus facilement. »

Les liturgistes ont attaché diverses significations symboliques à cette immixtion; elle figure, disent-ils, l'unité des deux espèces dans le sacrifice et dans le sacrement de l'Eucharistie; l'union de l'humanité et de la divinité qui s'opéra dans le mystère de l'Incarnation; l'union de Dieu et de l'homme qui se fait dans la réception eucharistique; la réunion du corps et du sang de Jésus-Christ dans le mystère de la Résurrection; l'union de Dieu et de l'homme qui s'accomplira

(1) Voici d'autres vers scolastiques dont le symbolisme est différent :

Tres partes factæ de Christi corpore signant,
Prima suam carnem, sanctosque secunda sepultos,
Tertia viventes : hæc est in sanguine tincta.

(2) Livre XII, ch. II.
(3) *Expl. des cérém. de la messe*, Ve part., art. 5.

dans le Ciel, quand les saints seront consommés dans la paix et l'unité de Dieu.

Raban Maur constate trois manières différentes dont on faisait le mélange du pain et du vin consacrés. En Italie, on mettait une partie de l'hostie dans le calice, avant de dire *Pax Domini;* ailleurs, on donnait la paix avant de rompre le pain ; mais, à Rome, on disait, comme partout aujourd'hui, le *Pax Domini* en même temps qu'on mettait la particule dans le calice.

Dans les Chartreuses, ce rite s'accomplit sans que le prêtre dise la prière *Hæc commixtio.*

Chez la plupart des Orientaux, il y a trois fractions du pain : l'une, avant qu'il soit consacré, dans la liturgie préparatoire qui s'accomplit sur le petit autel nommé *prothèse*; l'autre, immédiatement avant la consécration, alors que le prêtre, en prononçant le mot *fregit*, partage le pain en trois ou quatre parties ; la troisième, avant l'oraison dominicale, ou au moment de la communion du peuple, alors que le prêtre prépare les particules qu'il doit donner, trempées dans le vin, aux fidèles qui sont disposés à communier.

Dans la liturgie préparatoire, le prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagné du diacre, se rend à la table de la prothèse ou d'oblation. De la main gauche, il prend un des cinq pains qui s'y trouvent; de la main droite, il fait trois signes de croix sur la partie marquée de l'empreinte inscrite dans quatre petits carrés (IHCOUC XPICTOC NIKA, Jésus-Christ a vaincu).

IHC	XC
NI	KA

ou

IC	XC
N	K

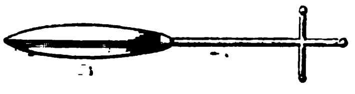
Il enfonce successivement la sainte lance (αγια λονγη) à droite, à gauche, en haut et en bas, de manière à bien détacher ce carré de croûte qu'on nomme l'*Agneau pascal.* Il l'enlève par un cinquième coup de lance et le place sur la patène, de façon à ce que l'empreinte soit en dessous; il coupe ensuite le pain sacré en forme de croix et le retourne pour que l'empreinte se trouve par-dessus. Ces opérations sont accompagnées de prières, empruntées à la liturgie de saint Jean Chrysostome, et qui rappellent les diverses circonstances de la Passion du Sauveur. Il pose ensuite sur ces oblations l'astérisque, espèce de croix d'argent

ou d'autre métal, composée de deux règles en équerre et terminée par un pied qui les tient élevées sur la patène et empêche que le voile, placé au-dessus, ne touche ces oblats. Le prêtre laisse sur la prothèse le bassin qu contient ces fragments et ne vient les reprendre, ainsi que le calice, qu'avant la consécration. Quant aux restes des pains, ils doivent être distribués, comme eulogies, à ceux qui ne communient pas.

En diverses contrées de l'Orient, le prêtre enlève de l'*Agneau pascal*, avec la sainte lance, une parcelle de croûte, grosse comme une lentille, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dont il invoque le nom; puis neuf autres parcelles : 1° en l'honneur des prophètes Moïse, Aaron, Élie, Élisée et David; 2° de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres; 3° des saints Pères et Docteurs saint Basile, saint Grégoire le Théologien, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Cyrille, et de saint Nicolas, évêque de Myre ; 4° des martyrs saint Étienne, saint Georges, saint Démétrius, saint Théodore; 5° des ermites saint Antoine, saint Euthyme, saint Sabas, saint Onuphre, saint Arsène et saint Athanase du Mont-Athos; 6° des charitables médecins saint Côme, saint Damien, saint Pantaléon, saint Hermolaüs; 7° de saint Joachim, de sainte Anne et du saint en l'honneur de qui on célèbre la sainte messe ; 8° pour la personne qui fait dire la messe ; 9° pour les patriarches et les princes chrétiens. Le prêtre enlève de la même croûte autant de parcelles qu'il recommande à Dieu de personnes mortes ou vivantes (1).

Un très petit nombre de Grecs schismatiques ont prétendu que les particules offertes en l'honneur des saints et nommées *meridas* n'étaient point consacrées avec l'oblation principale (2).

La lance dont nous venons de parler est un instrument liturgique dont le manche allongé se termine par une croix. En Occident, le diacre se servait d'une espèce de couteau — *culter eucharisticus* — pour découper dans un pain ce qui devait servir à la consécration ; il en est question dans la liturgie de saint Germain.



Sainte lance des Orientaux.

La fraction préparatoire dont nous venons de parler est complétée, dans l'action du Saint-Sacrifice, par le prêtre qui divise l'*Agneau pascal* en quatre parties. Le fragment qui porte les lettres IHC est destiné au calice, le fragment XC est distribué entre les prêtres et les diacres ;

(1) Tournefort, voyage du Levant, t. 1, p. 118.
(2) Arcudius, *De Concordia*, p. 175.

les deux autres NI KA sont divisés en autant de particules qu'il en faut pour les communiants.

Chez les Maronites et les Jacobites de Syrie, on compte trois fractions de l'hostie : 1° au moment de l'offertoire ; 2° après la consécration, quand le prêtre divise en deux portions la partie centrale et trempe l'une dans le calice, pour marquer du précieux sang les autres particules ; 3° avant la communion des fidèles, quand le prêtre divise les grands fragments de l'hostie en petits morceaux qu'il met tremper dans un calice plein de vin consacré, et qui doivent être donnés dans une cuiller aux communiants.

Les Syriens et les Égyptiens ne se servent ni de la lance, ni de l'astérisque.

Dans le rite mozarabe, encore suivi aujourd'hui à Tolède, dans la *capilla muzarabe* de la cathédrale et dans les deux églises de *Santa-Justina* et de *San Marcos*, le prêtre, après avoir divisé l'hostie en deux parties égales, partage la première en quatre et l'autre en cinq. Ces neuf morceaux représentent les neuf principaux mystères de l'histoire de Notre-Seigneur, c'est-à-dire l'Incarnation, la Nativité, l'Épiphanie, la Passion, la Mort, la Résurrection, l'Ascension et le Royaume éternel, mystères qui sont rappelés et célébrés dans celui de l'Eucharistie. Ces neuf fragments sont disposés ainsi sur la patène, les sept premiers en forme de croix, et les deux autres à droite, au pied de la croix :

	CORPORATIO	
MORS	NATIVITAS	RESURRECTIO
	CIRCUMCISIO	
	APPARITIO	GLORIA
	PASSIO	REGNUM

Au VIIe siècle, le pape Sergius établit que, pendant la fraction de l'hostie, le clergé et le peuple chanteraient l'invocation *Agnus Dei*,

comme préparation à la communion. Cet appel à la miséricorde du Seigneur passa dans la bouche du célébrant, du x[e] au xi[e] siècle, et fut assez généralement répété trois fois, comme aujourd'hui.

ARTICLE III

Du baiser de paix

Le baiser de paix, que les fidèles se donnaient avant la communion, a son origine dans ces paroles de Jésus-Christ : « Si votre frère est indisposé contre vous, laissez votre offrande devant l'autel et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère. » « C'est là, dit saint Augustin (1), un signe de paix par lequel les lèvres montrent ce qui est dans le cœur. De même, en effet, que vos lèvres s'approchent des lèvres de votre frère, ainsi votre cœur doit être uni au sien et ne s'en séparer jamais. »

Quelques historiens ont attribué à tort l'institution de ce rite soit à Innocent I, soit à Léon II, car il en est déjà question dans les écrits de saint Justin, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien, etc.

Le prêtre, en faisant un signe de croix sur le calice avec la particule qu'il va y laisser tomber, prononce ce souhait : *Pax Domini sit semper vobiscum*. Ce fut, pendant les dix premiers siècles, le signal du baiser de paix que devaient se donner les fidèles. Plus tard, une prière spéciale, *Domine Jesu Christe*, fut introduite après l'*Agnus Dei*, pour demander à Jésus-Christ de donner la paix à l'Église, et ce fut généralement à ce moment qu'eut lieu la cérémonie symbolique. En Orient et en Grèce, le baiser de paix se donnait avant ou après l'oblation, mais toujours avant la préface.

Il en fut longtemps de même en Espagne et dans les Gaules. Les conciles d'Aix-la-Chapelle (789) et de Francfort (794) recommandèrent de ne donner la paix qu'après la consécration.

Dans l'origine, le prêtre donnait directement le baiser de paix à tous ceux qui communiaient. Saint Jérôme (2) fait allusion à cet usage en

(1) *Serm.* CCXXVII, *ad infantes de sacramentis.*
(2) *Epist.* LXII.

disant de Jean de Jérusalem, que son baiser aux communiants ressemblait à celui de Judas. Plus tard, le célébrant n'embrassa plus que le diacre; celui-ci donnait le baiser au sous-diacre qui le transmettait aux prêtres, aux clercs et aux fidèles qui s'embrassaient, les hommes entre eux, les femmes entre elles.

En diverses églises, surtout au XVIe siècle, le prêtre, après avoir dit *Pax tecum*, ajoutait : « Ayez le lien de la paix et de la charité, pour être en état d'approcher des saints Mystères. » Cela se disait encore au XVIIIe siècle à Sens, à Auxerre, à Laon, chez les Carmes et les Dominicains (1).

Il est à remarquer que le célébrant, avant de donner la paix au clergé et aux fidèles, la puise à sa véritable source, en embrassant l'autel. Au moyen-âge, selon les lieux, il baisait tantôt l'hostie elle-même (2), tantôt la pierre sacrée, tantôt le pied du calice, quelquefois le calice et le corporal, ou bien encore, soit le missel, soit la patène.

Le baiser liturgique était un signe de charité et aussi de pardon; mais ce pardon, en diverses églises, se demandait et s'accordait d'une manière plus explicite. Dans la liturgie de saint Chrysostome, le diacre, se disposant à la communion, baise la main du prêtre en lui demandant pardon. Les fidèles qui doivent communier, se tournent successivement vers le Couchant, le Midi et le Nord, disant aux assistants : « Pardonnez-nous, mes frères, car nous avons péché en actions et en paroles. » Et les assistants répondent : « Dieu vous pardonne, mes frères ! » On retrouve quelques traces de cet usage chez les Latins, car les *Coutumes de Cluny*, rédigées au XIe siècle (3), témoignent que les religieux demandaient tous pardon avant de communier et qu'ils baisaient en même temps la main de l'officiant.

Aujourd'hui encore, chez les Maronites, ceux qui doivent communier se donnent le baiser de paix, et chacun d'eux, se tournant du côté du peuple, dit : « Pardonnez-moi, mes frères, pour l'amour de Dieu. »

On sait qu'il n'y a jamais eu de baiser de paix à la messe des morts. Au moyen-âge, certaines communautés s'en abstenaient, sans aucune exception, par cette raison, dit Guillaume Durand (4), que les moines

(1) Le Brun, *Expl.*, etc. Ve part., art. 7.
(2) Cet usage n'a cessé à Paris qu'en 1615. Plowden, *Traité du sacrifice de Jésus-Christ*, t. III, p. 474.
(3) *Spicil.*, t. IV, p. 145.
(4) *Ration.*, l. IV, c. LIII, n. 8.

étant morts au monde se comportaient à toutes les messes comme à celle des morts.

Le baiser de paix des fidèles entre eux a cessé, en général, vers le XIII[e] siècle, alors que la séparation des sexes, de chaque côté de l'église, ne fut plus rigoureusement observée. Un motif de convenance devait alors faire disparaître cet antique usage, que le clergé seul conserva. Quant aux fidèles, on leur fit baiser un instrument de paix, nommé *instrumentum pacis, lapis pacis, osculum pacis, osculatorium, pax, paxilla, signum pacis, tabula pacis,* etc. On commença à s'en servir, au XIII[e] siècle, en Angleterre; au XIV[e], son usage se répandit en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc.; mais, à cette époque et au siècle suivant, un certain nombre d'églises conservaient encore l'ancien usage. Il n'est point question d'instrument de paix dans aucun Ordre romain avant la fin du XV[e] siècle.

L'*osculatorium* était en or, en argent, en cuivre, en ivoire, en émail, et quelquefois en marbre, en pierre ou en bois. Quant à la forme, c'est une tablette carrée, ovale, cintrée ou ogivale, derrière laquelle est adaptée une poignée. On en connaît quelques-unes en forme d'édicule, de retable, de mitre, de fleur de lis, etc. Elles ont pour ornements des rinceaux, des guirlandes, des émaux, des pierres précieuses, des niellures et des sujets gravés, sculptés, peints ou émaillés. Le crucifiement est le sujet le plus ordinairement représenté; mais on y voit aussi d'autres scènes tirées de la vie de Jésus-Christ, de la vie de la sainte Vierge ou du patron de l'église.

Nous empruntons à M. le chanoine Barraud (1) la description de la célèbre paix du musée de Florence, exécutée en 1452, par Maso Finiguerra, pour l'église de Saint-Jean de Florence : « Jésus-Christ, assis sur un trône que surmonte un riche baldaquin, et coiffé d'un bonnet semblable à celui des doges, pose sur la tête de sa divine Mère, assise près de lui, une couronne fleuronnée. Marie s'incline pour la recevoir; elle tient ses bras croisés sur sa poitrine. A côté du trône, on remarque deux anges tenant chacun un vase plein de parfums, et deux autres ayant en mains une branche de lis. Plus haut, plusieurs esprits célestes sonnent de la trompette, et, au-dessus du baldaquin, il s'en présente encore deux qui soutiennent une banderolle sur laquelle on lit : *Assumpta est Maria in cælum, ave exercitus angelorum.* Saint Augustin et saint Ambroise sont à genoux au bas du tableau. Une

(1) *Notice sur les instruments de paix,* p. 78.

multitude de saints, ayant à leur tête saint Jean-Baptiste, en occupent la gauche; à la droite, se rangent un grand nombre de saintes, parmi lesquelles on distingue sainte Catherine et sainte Agnès. Ces saints et ces saintes sont debout et ont derrière leur tête un nimbe ayant la forme d'un plateau allongé par des rayons. Une auréole semblable couvre la tête des anges. Sur les vêtements des deux Pères de l'Église, on lit leurs noms : *Agosti, Anbrus.* »

Aujourd'hui, l'instrument de paix n'est plus offert au baiser des fidèles qu'aux messes où il y a offrande. En France, on y substituait souvent la patène, avant l'introduction de la liturgie romaine.

CHAPITRE III

Rites, cérémonies et coutumes qui précèdent ou qui précédaient jadis la réception eucharistique

ARTICLE I

De la communion du célébrant

Le prêtre, après avoir récité deux oraisons où il demande la grâce d'être délivré de tous les maux de l'âme, de suivre invariablement tous les préceptes de Jésus-Christ et de rouver dans la communion un préservatif contre le péché, prend dans sa main gauche les deux parties de l'hostie et, se frappant la poitrine, dit trois fois le *Domine non sum dignus,* prière ou il exprime en même temps ses sentiments d'humilité et de foi. Ensuite il prend les deux parties de l'hostie avec le pouce et l'index de la main droite, fait le signe de la croix avec l'hostie sur la patène qu'il tient de la main gauche, et dit avant de se communier : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam.* Dans plusieurs liturgies, ces paroles sont remplacées par une prière analogue. Voici celle des anciens Missels de Bangor : *Ave in æternum, sanctissima caro Christi : mihi ante omnia et super omnia dulcedo. Corpus Domini nostri Jesu Christi sit mihi peccatori via et vita* (1).

Autrefois les Chartreux communiaient en tenant l'hostie avec les mains au-dessus de la patène; les Cisterciens et les Carmes, en la tenant avec les deux mains au-dessus du calice; les Dominicains, en la tenant de la main gauche. Trithème, dans sa Chronique (2), donne de ce dernier usage monastique une explication tout à fait inadmissible.

(1) W. Maskell, *The ancient Liturgy of the Church of England,* p. 58.
(2) Anno 1313.

Il raconte que l'empereur Henri IV, étant venu combattre en Italie Robert Guiscard, duc de la Pouille, fut empoisonné par l'hostie que lui donna son chapelain, le frère Bernard, de l'ordre de Saint-Dominique, et que le pape Grégoire VII, pour perpétuer la mémoire de ce crime individuel, aurait ordonné à tous les Jacobins de communier de la main gauche.

Cet usage n'est nullement spécial aux Dominicains; il est prescrit dans des Missels parisiens des XIVe et XVe siècles, dans un Missel de Meaux du XVIe et dans plusieurs Cérémoniaux du XIIIe (1). Un écrivain anonyme du XVe siècle, dont l'ouvrage a été publié par Dom Martène (2), a donné de ce rite exceptionnel une explication exagérément mystique. « L'hostie, dit-il, est placée du côté du cœur, parce que ce côté est le plus digne de participer à la consommation du mystère du divin amour. De plus, la main gauche, selon le pape saint Grégoire, est la figure de la vie mortelle de Jésus-Christ, terminée par le sacrifice de la croix. » Nous supposons tout simplement que le véritable motif de cet usage aura été un sentiment de précaution respectueuse. On aura voulu, en maintenant l'hostie dans la main gauche au-dessus du calice, éviter un changement qui pouvait faire tomber des parcelles, et aussi laisser la main droite libre pour maintenir le pied du calice (3).

Dans la liturgie romaine, le prêtre, après avoir recueilli avec la patène les particules qui pourraient rester sur le corporal, les fait tomber dans le calice, en purifiant la patène ainsi que ses doigts, et prononce quelques prières, qui sont absentes de beaucoup d'anciens Missels, se bornant à engager le prêtre à méditer un instant sur les saints Mystères.

Le célébrant prend ensuite le précieux sang, après avoir dit: *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* On trouve des variantes dans diverses liturgies; voici celle d'un ancien Missel de Sarum : *Ave æternum cœlestis potus mihi ante omnia et super omnia summa dulcedo. Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi prosint mihi peccatori ad remedium sempiternum in vitam æternam. Amen* (4).

Du temps de la communion sous les deux espèces, l'officiant laissait une partie du précieux sang pour les ministres et les assistants.

(1) *Mercure de France,* oct., 1740, p. 2154.
(2) *Vet. script.*, t. VI, p. 379.
(3) Sarnelli, *Lett. eccl.*, t. IX, *lettera* XV.
(4) W. Maskell, *Op. cit.*, p, 60.

« Ni les Ordres romains, ni les auteurs liturgistes, jusque vers l'an 1200, dit le père Le Brun (1), n'ont point marqué qui devait prendre la particule. Il y a seulement lieu de juger, par les anciennes coutumes ou les anciens Statuts des ordres religieux que le prêtre prenait cette particule, et il est dit expressément dans la messe de Maurille, archevêque de Rouen, et de Jean d'Avranches, au XI[e] siècle, que le prêtre la prend toujours. Cependant, selon Durand, au XIII[e] siècle, l'évêque laissait prendre cette particule au diacre ou au sous-diacre qui devait purifier le calice, et c'est ce qui s'observe encore à la messe papale, comme on le voit dans le Cérémonial romain donné en 1516 par Marcel, archevêque de Corfou, et réimprimé plusieurs fois. »

Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le prêtre boit trois gorgées successives du précieux sang en disant à trois reprises différentes : *In nomine Patris — et Filii — et Spiritus sancti* (2). Il s'essuie ensuite les lèvres avec le voile du calice ; le diacre met alors dans le calice les fragments de pain consacré, qu'on appelle *margaritæ*, et qui doivent être distribués aux fidèles avec une cuiller.

Chez les Cophtes, le prêtre rompt l'hostie en forme de croix, la trempe dans le vin consacré ; puis il en consomme trois parcelles avec autant de cuillerées qu'il prend dans le calice (3).

ARTICLE II

De l'avertissement aux communiants et de la profession de foi

Aujourd'hui, les fidèles sont avertis du moment de la communion par le *Domine non sum dignus* récité à haute voix. Autrefois, aux messes solennelles, ils l'étaient encore en diverses églises, à Paris par exemple, par le diacre qui, pendant le *Pater*, se rendait au milieu du chœur, montrait la patène aux assistants et allait ensuite la remettre au sous-diacre. C'était pour ceux qui devaient communier le signal d'approcher de l'autel (4).

(1) *Explic. des cérém.*, V[e] part., art. 9, § 2.
(2) Goar, *Euchol.*, p. 83.
(3) Vansleb, *Relat. dello stato dell Egitto.*
(4) Cl. de Vert, *Cérém. de l'Église*, t. III, p. 319.

Pendant les premiers siècles, ceux qui devaient communier restaient seuls dans l'église. C'est pour cela que l'officiant disait aux assistants : « Reconnaissez-vous les uns les autres, » ou que le diacre leur disait : « Que ceux qui ne doivent point communier se retirent (1). » Le plus ordinairement, pour éloigner du Sacrement ceux dont la conscience n'aurait pas été entièrement pure, le diacre disait à haute voix : *Sancta sanctis !* et cette formule s'est perpétuée dans la plupart des liturgies orientales.

Dans les liturgies grecques, l'appel aux communiants provoque de leur part une profession de foi. Quand le diacre a dit : « Approchez-vous avec foi et crainte de Dieu, » les futurs communiants répondent : « *Amen, amen, amen!* Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! » — ou bien : « Je crois, Seigneur, et je confesse que tu es véritablement le Fils du Dieu vivant ; » — ou bien encore : « Seigneur, je ne vous donnerai pas le baiser de Judas, mais je confesserai votre foi à l'exemple du bon larron. Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur, lorsque vous viendrez dans votre royaume. »

La liturgie grecque d'Alexandrie prescrit au prêtre de faire une longue confession dans laquelle il affirme la présence réelle. Les fidèles répondent : *Amen.*

Dans le rite arménien, le célébrant, tourné vers le peuple, dit à haute voix : « Approchez-vous avec crainte et avec foi, pour communier saintement, » et les fidèles, les mains levées vers le ciel, répondent : « Le Seigneur notre Dieu s'est montré à nous. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Au moment de distribuer la communion, il prononce trois fois ces paroles, que les fidèles doivent aussi répéter trois fois : « Je crois fermement que ceci est le corps et le sang du Fils de Dieu qui ôte les péchés du monde et qui est non seulement mon propre salut, mais celui de tous les hommes (2). »

Les Cophtes, avant de communier, prononcent la profession de foi suivante : « Ceci est le saint corps et le précieux sang de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. *Amen.* C'est le saint et précieux corps et le vrai sang de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. *Amen.* C'est en vérité le corps et le sang d'Emmanuel, notre Dieu. *Amen.* Je crois, je crois, je crois, et je confesserai jusqu'à mon dernier soupir que c'est là la chair vivifiante que Jésus-Christ, votre Fils unique, notre Seigneur,

(1) Greg. Magn., *Dial.*, l. II, c. XXIII.
(2) Tavernier, *Voyages*, 2e édit., t. II, p. 110 ; Tournefort, t. II, p. 412.

notre Dieu et notre Sauveur, a tirée de Notre-Dame, la sainte Mère de Dieu, la divine Marie. Il l'a unie avec sa divinité, sans mélange, sans confusion, sans mutation, etc. » Le commencement de cette prière préparatoire est seul réellement ancien.

Chez les Éthiopiens, aussitôt que le prêtre a dit : *Sancta sanctis,* le peuple répond : « Il n'y a qu'un Père saint, un Fils saint, un Esprit saint. »

Dans l'antique liturgie des Syriens jacobites, le prêtre tenant entre ses mains l'hostie consacrée, dit : « Tu es le Christ, notre Dieu. Tu es le même qui, près de Jérusalem, sur le sommet du Golgotha, eus le côté transpercé pour nous. Tu es l'Agneau de Dieu qui enlèves les péchés du monde. »

ARTICLE III

Du Confiteor

Au XIIe siècle, les Cisterciens se confessaient mutuellement leurs péchés avant de se rendre à la sainte Table. Lorsqu'un seul devait communier, il se confessait au prieur. On croit que c'est là l'origine de la récitation, avant la communion, du *Confiteor,* dont la formule actuelle paraît remonter au XIIIe siècle. Toutefois, on trouve bien antérieurement, mais pas à cet endroit de la messe, certaines confessions de péchés. Un ancien *Ordinaire* de l'abbaye de Savigny veut que le diacre, le sous-diacre, les frères convers et les enfants de chœur se confessent au moment du *Pater.* Il ne s'agit probablement là que de l'aveu rapide des fautes qu'on aurait pu avoir oubliées dans la dernière confession. Dans des Missels des VIIIe et IXe siècles, cités par Dom Martène (1), la confession des péchés est prescrite entre l'Évangile et l'Offertoire. Saint Augustin nous laisse entendre que les fidèles faisaient une espèce de confession de leurs péchés en frappant leur poitrine, lorsque, dans la récitation du *Pater,* l'officiant disait : *Dimitte nobis debita nostra.*

C'est au commencement du XIIIe siècle que l'on se mit à réciter le

(1) *De ant. eccl. ritib.* t. I, p. 516, 528, 534.

Confiteor, comme préparation immédiate à la réception du Sacrement. Cette récitation, suivie de l'absolution du prêtre (*misereatur*), n'eut lieu d'abord que pour les communions données en dehors de la messe. Bientôt après, cet usage fut introduit dans le temps même du Saint-Sacrifice, par les ordres mendiants. Il n'a jamais été adopté par les Chartreux.

Ce *Confiteor* est abrégé dans plusieurs liturgies. Dans celles de Sarum et de Bangor, il est ainsi formulé : « Confiteor Deo, beatæ Mariæ, omnibus sanctis et vobis, quia peccavi nimis cogitatione, locutione et opere, mea culpa. Precor sanctam Mariam, omnes sanctos Dei et vos orare pro me (1). »

(1) W. Maskell, *The ancient Liturgy of the church of England*, p. 6.

CHAPITRE IV

Des rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie

---

ARTICLE I

De la posture des communiants

Les apôtres, quand ils firent la Cène avec Notre-Seigneur, étaient assis sur des lits, à la manière des Romains et des Juifs. C'est ainsi que durent communier les premiers fidèles, surtout dans leurs agapes. Cet usage, qui régnait encore au IIIe siècle, fournit à M. Roller (1) un argument contre la croyance à la transsubstantiation ; il oublie que l'adoration ne se traduit pas nécessairement par des marques extérieures.

Aujourd'hui, la nécessité seule autorise cette posture ; mais on pourrait reconnaître un vestige de l'usage primitif dans l'office solennel où le pape communie étant assis.

La coutume de s'agenouiller en certaines circonstances remonte à l'origine de l'Église. Saint Pierre s'agenouilla pour prier (2). Saint Paul se mit à genoux avec les anciens d'Éphèse (3). Il se jeta à genoux au bord de la mer pour prier avec ceux qui l'accompagnaient (4). Jésus-Christ lui-même s'agenouilla pour prier son Père dans le jardin de Gethsémani. Saint Jean nous montre à genoux et prosternés les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse qui entouraient le trône de l'Agneau. De prime abord, il peut paraître singulier que, pour recevoir la sainte Eucharistie, on soit resté debout, même après que le culte

(1) *Catacombes de Rome*, t. I, p. 143.
(2) *Act.*, IX, 40.
(3) *Act.*, XX, 36.
(4) *Act.*, XXI, 5.

chrétien fut complètement organisé. Mais il faut se rappeler que, pendant longtemps, on déposait la parcelle eucharistique dans la main du communiant. Il était bien plus facile au prêtre de faire cette distribution, alors que les fidèles restaient debout; et, quand ceux-ci participaient au calice, il y avait bien moins de danger d'effusion que s'ils avaient été agenouillés. D'ailleurs les chancels, derrière lesquels se tenaient les communiants, étaient ordinairement assez élevés; si les fidèles s'étaient agenouillés, il leur eût été souvent bien difficile de recevoir l'Eucharistie dans le creux de la main.

Saint Ephrem dit que la posture des communiants était inspirée par le souvenir des enfants d'Israël qui mangeaient debout l'Agneau pascal.

On pourrait objecter que saint Cyrille de Jérusalem dit qu'en allant communier, il faut se courber dans un état d'adoration et de vénération (1); que saint Jean Chrysostome exhorte les communiants à se prosterner devant l'autel (2). Mgr Martigny en conclut qu'on recevait parfois l'Eucharistie à genoux. Il invoque également la pratique générale de prier à genoux aux jours de station. « Si cette posture humiliée, dit-il (3), était exigée pour la prière en général, elle devait l'être plus encore pour la communion. » Nous croyons qu'il serait hasardeux de tirer des conséquences d'analogie, en ce qui concerne des rites tout à fait différents; il y avait dans l'un d'eux des conditions physiques qui n'existaient pas dans l'autre. Quant aux textes invoqués, ils se rapportent à des inclinations de tête, à des génuflexions, à des prostrations, à des marques d'adoration qui sont tout à fait distinctes de la posture que l'on gardait en communiant. Là où ces signes extérieurs ne se produisaient pas, il n'y en avait pas moins une adoration intérieure. « Personne ne mange cette chair, dit saint Augustin (4), avant de l'avoir adorée. » Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le diacre, au moment de la communion, dit : *Stemus honeste, stemus cum tremore*. « Approchons-nous debout, en tremblant et avec crainte, les yeux baissés, notre âme élevée à Dieu, gémissant en silence, » dit Jean de Jérusalem, dans un sermon sur la pénitence, inséré dans les œuvres de saint Jean Chrysostome.

A la messe solennelle du pape, le diacre communie debout : c'est le

(1) *Cat. V myst.*
(2) *Homil. XXXI in natal. Christi.*
(3) *Dict. des ant. chrét.*, 2e édit., p. 196.
(4) *In Psalm. XCVIII.*

seul vestige qui reste en Occident de cet antique usage. Les Orientaux, au contraire, l'ont parfaitement conservé la plupart. Les fidèles, ainsi que les ministres de l'autel, se tiennent debout pour recevoir l'Eucharistie dans leurs mains croisées l'une sur l'autre. Ils tiennent les yeux baissés et inclinent un peu la tête en signe d'adoration. Les Cophtes et les Éthiopiens prétendent que la génuflexion est un signe de deuil et d'humilité, action qui ne convient pas à la joie spirituelle, inséparable de la communion (1).

Comme nous le verrons plus loin, c'est vers le XI[e] siècle, plus tôt dans certaines contrées, plus tard dans d'autres, que, chez les Occidentaux, on déposa la sainte hostie dans la bouche des fidèles et non plus dans leurs mains. Il devint alors plus commode pour l'officiant et pour les fidèles que ces derniers se missent à genoux. Cet usage se généralisa peu à peu, surtout après la suppression du calice, qu'il n'aurait pas été prudent de boire dans une position agenouillée, ce qui aurait rendu les accidents plus fréquents.

Les Bulgares, imbus des préjugés populaires de quelques Grecs, croyaient que, pour recevoir l'Eucharistie, il était obligatoire de se diriger vers l'autel avec les mains croisées sur la poitrine. Le pape Nicolas I les dissuada de cette croyance (2).

Les religieuses de Port-Royal n'approchaient point de la sainte Table sans s'être prosternées auparavant. C'est ce qui se fait encore dans quelques communautés de femmes.

ARTICLE II

De l'ordre de succession dans la réception eucharistique

Dans toutes les liturgies de l'Orient et de l'Occident, le prêtre communie avant les fidèles, imitant en cela l'exemple que, d'après la tradition, Jésus-Christ a donné dans l'institution de la Cène. Nous ne trouvons d'exception à cet égard que dans la prétendue liturgie catholique, rédigée pour la Suède en 1576, où le prêtre ne communie qu'après les fidèles. Rappelons aussi que Jobius, moine d'Orient, sous le

(1) Legrand, *Voyage hist. d'Abyssinie*, diss. II, p. 332.
(2) *Consult. Bulgar.*, c. LIV.

règne de Justinien, prétendait prouver, en invoquant des textes de saint Luc et de saint Paul, que l'usage primitif était de donner d'abord le précieux sang et ensuite le corps de Jésus-Christ.

Les *Constitutions apostoliques* prescrivent l'ordre suivant pour la réception de l'Eucharistie : les prêtres assistants selon leur rang d'ancienneté dans le sacerdoce, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascètes, les diaconesses, les vierges consacrées à Dieu, les veuves, les enfants, le reste des fidèles, en commençant par les hommes.

Ce n'est que dans les *Constitutions apostoliques* que nous voyons l'évêque faire seul cette distribution. Dans les autres anciens documents liturgiques, où l'ordre prescrit est à peu près le même, les diacres coopèrent à la distribution du calice et quelquefois même à celle du pain eucharistique. En ce qui concerne le précieux sang, les prêtres assistants le prenaient eux-mêmes; les diacres recevaient le calice et ensuite le distribuaient aux fidèles dans l'ordre que nous avons indiqué.

Le concile de Nicée (can. XVIII) dit que le diacre ne doit recevoir la communion qu'après les prêtres, et qu'il a appris que plusieurs de ces ministres s'ingéraient de recevoir l'Eucharistie, même avant les évêques; il s'agit évidemment là non point de l'officiant, mais des prêtres et des évêques qui assistaient au Saint-Sacrifice.

Thomassin (1) considérait comme une faute liturgique que, dans certaines églises, le Jeudi saint, le diacre et le sous-diacre qui servaient à l'autel, communiassent avant les prêtres qui sont au chœur. Joseph Baldeschi, maître des Cérémonies à Saint-Pierre de Rome, dit d'une manière générale que les ministres sacrés, *parati,* doivent communier les premiers. « L'auteur, dit M. l'abbé Favrel (2), suppose que les ministres sacrés sont prêtres, puisqu'il ajoute : *ainsi que les autres prêtres;* mais, lors même qu'ils ne seraient pas revêtus de ce caractère, nous croyons qu'ils devraient encore recevoir la communion les premiers, *ratione paramentorum.* »

Nous apprenons de Jean Moschus (3) que, de son temps, dans quelques églises, les petits garçons communiaient immédiatement après les clercs.

A Rome, les hommes se présentent à la sainte Table, du côté de

(1) *Discipline de l'Église,* t. II, p. 260.
(2) *Cérémonies selon le rite romain,* p. 146.
(3) *Prat. spirit.*, cap. ult.

l'Évangile, et les femmes, du côté de l'Épître. Ailleurs, les hommes communient d'abord, les femmes ensuite.

La Congrégation des Rites a décidé que la communion doit être donnée premièrement au servant de messe, en raison de son ministère, puis selon les rangs de dignité (1).

Chez les Cophtes, le prêtre descend du sanctuaire, donne la bénédiction au peuple par un signe de croix de la patène contenant le pain consacré; il communie d'abord les hommes qui, en recevant l'hostie, se prosternent jusqu'à terre. Après avoir donné à ces derniers la bénédiction avec la patène, il communie les femmes en leur donnant la bénédiction de la patène, avant et après la communion (2).

ARTICLE III

Des paroles prononcées par le prêtre en donnant la communion

Le célébrant prend de la main gauche le ciboire qu'il a découvert, ou bien la patène contenant les hosties qu'il a consacrées à la messe; de la main droite, il prend une des saintes hosties qu'il élève un peu au-dessus de la patène ou du ciboire et, se tournant vers le peuple, il prononce ces paroles: *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi;* et aussitôt il ajoute trois fois : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum; sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea.* Il descend alors par le milieu de l'autel, s'approche de ceux qui doivent communier, commençant toujours du côté de l'Épître. Sur chacune des personnes à qui il va donner la communion, il fait un signe de croix, en disant : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen.*

Nous trouvons dans l'*Agnus Dei* les propres paroles de saint Jean-Baptiste, montrant aux Juifs le divin Rédempteur, la sainte victime figurée par l'Agneau pascal. Dans plusieurs anciens Missels, on lit cette variante : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.* En Allemagne, le prêtre dit ces paroles en langue vulgaire.

(1) 13 jul. 1658, n° 1760.
(2) *Perpét. de la Foi,* t. III, p. 185.

Le prêtre cophte prononce cette allocution : « Voici le pain des saints. Que celui qui est exempt de tout péché approche ; mais que celui qui est souillé par le péché se garde bien d'approcher, de peur qu'il ne soit foudroyé par la vengeance divine. Quant à moi, je ne participe pas à son sacrilège (1). »

Le prêtre répète les paroles *Domine non sum dignus,* qu'il a déjà dites pour lui-même ; il les répète, pour que tous ceux qui doivent communier les disent avec lui et se pénètrent de sentiments d'humilité. Cet usage est fort ancien, puisqu'il est recommandé par Origène (2) et par saint Jean Chrysostome (3). Mais les paroles du Centenier ne sont devenues liturgiquement obligatoires pour l'officiant que vers le XVIe siècle. En 1585, le concile d'Aix dit qu'elles seront prononcées par le prêtre ou par le clerc. Parfois ces paroles étaient remplacées par une formule toute différente. Le cardinal Bona cite la suivante d'un ancien Missel romain : « Je vous salue, ô chair de Jésus-Christ, à jamais sainte, ô vous qui, avant tout et par-dessus tout, êtes ma suprême douceur ! »

Certains prêtres, en communiant des personnes du sexe, ont cru, par purisme grammatical, devoir dire : *Domine, non sum digna.* Cette innovation se répandit dans quelques couvents de religieuses, par exemple, à l'abbaye de Ronceray, d'Angers ; elle fut même conseillée par un Missel imprimé à Venise en 1563. Mais le Missel romain, en ordonnant de dire *Domine, non sum dignus,* même pour les femmes, se conforme aux bulles de saint Pie V et de Paul V qui interdisent le moindre changement dans les paroles du Missel.

Le concile de Narbonne (1609) et le Rituel d'Annecy, publié en 1612, par saint François de Sales, se sont écartés de ces prescriptions en permettant au prêtre de dire en français : « Mon Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon corps ; mais, par votre sainte parole, que mon âme soit sauvée ! »

Nous avons dit que le prêtre qui donne la communion fait le signe de la croix avec l'hostie sur la personne qui va la recevoir. Jadis, ce signe de croix se faisait quelquefois avec la main et après la communion des fidèles. C'est même une prescription que fait encore, en 1609, le concile de Narbonne.

La formule actuelle *Corpus Domini nostri,* etc., apparaît déjà dans le

(1) Sollerius, *Act. sanct.,* t. V jun., p. 143.
(2) *Homil. VI in Evang.*
(3) *Homil. in S. Thom.*

Sacramentaire de saint Grégoire, où elle est suivie de ces paroles pour la communion sous l'espèce du vin : *Sanguis Domini Jesu Christi custodiat te ad vitam æternam.*

Pendant les six premiers siècles, en Orient comme en Occident, la formule se bornait généralement à ces mots : *Corpus Christi, sanguis Christi,* et les communiants répondaient *Amen.*

Voici les principales variantes que nous trouvons dans les liturgies anciennes et modernes :

Que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous soient donnés pour le pardon de vos fautes et la rémission de vos péchés, dans ce siècle et dans l'autre. (*Liturgie de saint Jacques.*)

Voici le corps saint. — Voici le sang précieux de Nôtre-Seigneur, Dieu et Sauveur. (*Liturgie alexandrine de saint Marc.*)

Voici le corps et le sang de l'Agneau de Dieu qui vous sont donnés pour la rémission de vos péchés. (*De persica captivitate,* traité anonyme édité par Combefis.)

Que le corps et le sang du Seigneur vous servent pour la rémission de vos péchés et pour la vie éternelle. (*Concile de Rouen,* 650.)

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde pour la vie éternelle. (*Alcuin, de officiis.*)

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit pour nous le salut du corps et de l'âme. (Helgaud, *Vita reg. Roberti.*)

Ceci est le corps du Christ qu'il a livré pour nos péchés. — Ceci est le sang du Christ qu'il a répandu pour nous. (*Canons* d'Ebnassali.)

Ceci est le corps et le sang de Notre Dieu Emmanuel. *Hoc est in rei veritate.* (*Rituel* de Gabriel de Philadelphie.)

Dans la liturgie actuelle des Grecs, le prêtre, s'étant informé du nom du communiant, lui dit : « N, serviteur de Dieu, vous recevez le corps sacré et le sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés et pour la vie éternelle. »

Chez les Éthiopiens et les Abyssiniens, le prêtre dit en présentant l'hostie : « Voici le pain de vie qui est descendu du ciel ; c'est vraiment le précieux corps d'Emmanuel, notre Dieu. Amen. » — Le diacre dit en présentant le calice : « C'est le calice de vie qui est descendu du ciel, c'est le précieux sang du Christ (1). »

Dans quelques parties de l'Abyssinie, le prêtre dit en donnant l'hostie : « Ceci est la chair sacrée que l'Emmanuel, notre Dieu, a pris

(1) Renaudot, *Lit. orient.*, t. I, p. 493.

dans le sein de Notre-Dame. » Le diacre distribue le vin avec une petite cuiller, en disant : « Ceci est le sang de Jésus-Christ, pour la vie du corps et de l'âme et pour la vie éternelle. » Un sous-diacre met ensuite dans le creux de la main des communiants un peu d'eau qu'ils avalent, après s'être rincé la bouche.

En Russie, le pope dit, en donnant la communion : « Ceci est le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été livré pour vous et pour plusieurs, en rémission de vos péchés. Toutes les fois que vous y participerez, vous ferez mémoire de la mort et de la Passion de Notre-Seigneur. Dieu vous bénisse ! »

Des formules hétérodoxes ont parfois remplacé les formes traditionnelles. Léothéric, archevêque de Reims, s'ingérait d'y ajouter ces mots : « Si vous en êtes digne, recevez-le. » Le roi Robert lui reprocha vivement cette innovation, qu'il appelait « une sorte d'examen par le corps et le sang de Notre-Seigneur (1) ». Jacques Spifames, évêque de Nevers, donnant la communion dans sa cathédrale, dit un jour : « Recevez la figure du Christ. » Le doyen du Chapitre qui l'entendit le traita d'impudent menteur. Bientôt après, ce misérable évêque, ayant abjuré sa foi se retira à Genève où il se livra au commerce des farines; c'est lui, dit-on, qui donna lieu à ce proverbe : Il est devenu d'évêque meunier (2).

En Orient, le communiant répond *Amen* aux paroles du prêtre ; cet acte de foi se formulait aussi en Occident, au moins jusqu'au VIe siècle. Ce fut probablement, dans l'origine, une protestation contre l'hérésie des Docètes qui n'admettaient pas une chair véritable en Jésus-Christ.

Cet acte de foi à la présence réelle est mentionné par les Pères de l'Église. Tertullien, dans son livre sur les spectacles, reproche à certains Chrétiens d'acclamer les gladiateurs de la même bouche dont ils ont prononcé *Amen,* en recevant les saints Mystères. Le pape Corneille, dans sa lettre à Fabien, évêque d'Antioche, lui dit que le schismatique Novatien exigeait de ceux auxquels il donnait la communion le serment de ne point retourner à l'unité catholique. « Ainsi, ajoute-t-il (3), celui qui, en recevant le pain sacré, aurait dû répondre *Amen*, disait : « Je ne retournerai pas dans la communion de Corneille. »

(1) Helgaud, *Vita Roberti.*
(2) *Voyage litt. de deux Bénédictins*, t. I, p. 48.
(3) Euseb., *Hist. eccl.,* l. IV, c. XLIII.

Saint Léon dit dans un de ses sermons (1) : « Vous devez tellement participer à la Table du Seigneur que vous ne doutiez nullement de la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ; car on croit par la foi à ce qu'on reçoit par la bouche, et ceux-là répondent en vain *Amen* qui entretiennent des disputes sur ce qu'ils reçoivent. »

« Le sang de Jésus-Christ, dit saint Augustin (2), jette un grand cri sur la terre, lorsqu'après l'avoir reçu on répond *Amen* dans toutes les nations. »

Vers le VI[e] siècle, en Occident, ce fut généralement le prêtre seul qui ajouta *Amen* à la prière *Corpus Domini*. L'antique usage fut restauré à Milan et, au XVIII[e] siècle, dans le Missel de Paris.

ARTICLE IV

Du mode de réception eucharistique

Tous les monuments des premiers siècles nous montrent que les fidèles recevaient l'Eucharistie dans la main droite soutenue par la gauche, et se l'administraient ensuite eux-mêmes. Quand certains documents, tels que des Actes de saints ayant vécu dans les âges primitifs, nous parlent de communion déposée immédiatement dans la bouche, il faut se défier de leur antiquité. Ainsi on lit dans la Vie de saint Syr (3), premier évêque de Pavie, qu'un Juif se présenta pour recevoir l'hostie de sa main, afin de l'emporter chez lui et de l'outrager librement; mais il se trouva brûlé par l'hostie dès qu'il l'eût sur la langue. Ce récit est évidemment apocryphe. L'auteur a supposé que le Juif reçut l'hostie dans la bouche, car s'il l'eût reçue dans la main, il ne l'aurait pas lui-même déposée dans sa bouche, puisqu'il voulait l'emporter chez lui.

Les visions de Catherine Emmerich sont encore bien plus en contradiction avec les données historiques les plus certaines. Témoin ce récit du 18 avril 1821 : « Je vis, dit-elle, un peu après minuit, la sainte Vierge recevoir à genoux la sainte Eucharistie des mains de

(1) *Serm.* LXXXIX, c. III.
(2) *Contra Faust.*, l. XII, c. X.
(3) Labus, *Fasti della Chiesa*, 9 décembre.

Pierre. Il tenait à la main la patène du calice sur laquelle étaient les saintes espèces, et il mit dans la bouche de Marie le morceau de pain rompu par Jésus lui-même. »

Tertullien (1) reproche à certains Chrétiens de recevoir le corps du Christ dans des mains qui se sont profanées par la fabrication des idoles.

Saint Cyprien (2) voit avec horreur la main qui, après avoir reçu le corps du Seigneur, sacrifie aux faux dieux.

Saint Ambroise (3) disait à Théodose, en lui reprochant le massacre de Thessalonique : « Comment étendez-vous ces mains encore teintes d'un sang innocent ? Comment oserez-vous en de telles mains recevoir le corps du Seigneur ? »

« Considérez, dit saint Chrysostome (4), ce que vous recevez dans la main ; après qu'elle a été honorée d'un si grand don, ne la déshonorez point par des violences qu'elle exercerait contre le prochain. »

Saint Cyrille de Jérusalem (5) explique ainsi aux fidèles de quelle façon ils doivent recevoir le corps de Notre-Seigneur : « Quand vous approchez pour communier, il ne faut point venir les mains étendues, ni les doigts ouverts ; mais, soutenant de votre main gauche votre main droite, trône du divin Roi, recevez-y le corps de Jésus-Christ, en disant *Amen*. Alors, après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par la vue d'un corps si saint et si vénérable, vous communierez en le mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, considérant la perte que vous feriez de la moindre miette, comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. »

Saint Jean Damascène constate la coutume où l'on était, dans quelques églises, après avoir reçu l'Eucharistie dans la main, de s'en toucher les yeux, les lèvres et le front avant de la consommer (6). C'était dans le but de se sanctifier les sens, de les rendre moins accessibles aux tentations. Cette coutume régnait encore du temps de Théodore Studite (7). Peut-être faut-il en voir une réminiscence dans la rubrique d'un Missel d'Orléans (1504), recommandant au prêtre, après le *libera nos*, de toucher l'hostie avec la patène et de porter ensuite cette patène à ses

(1) *De idolatria*, c. VII.
(2) *Epist. LVI ad Thibanitanos.*
(3) Theodoret., *Hist. eccl.*, l. V, c. XVII.
(4) *Homil. XXI ad pop. Antioch.*
(5) *Cat. myst. V.*
(6) *De fide orthod.*, l. IV, c. XIV.
(7) *Serm.* XLVI.

lèvres et à ses yeux. On pourrait reconnaître une autre analogie dans un rite de l'Église de Melita, où les fidèles, pendant l'élévation, tendaient les mains vers l'hostie, comme pour la saisir, et se touchaient ensuite religieusement les yeux (1).

Au VI[e] siècle, les hommes recevaient encore l'Eucharistie dans la main nue, et les femmes, dans la main couverte d'un *dominical*, linge blanc dont nous parlerons dans le LIVRE suivant (2). Un concile de Constantinople (587) dit que « Il n'est point permis aux femmes de recevoir l'Eucharistie dans la main nue. »

Les premiers exemples d'hostie déposée immédiatement dans la bouche apparaissent au VI[e] et au VII[e] siècle. Saint Grégoire le Grand nous apprend que le pape saint Agapet, se rendant en Grèce, communia un sourd-muet en lui mettant l'Eucharistie dans la bouche (3). Dans la vie de saint Magnebode (4), nous voyons que cet évêque d'Angers déposa la communion dans la bouche d'une jeune fille malade, qui était venue de fort loin pour solliciter sa guérison, et dans celle d'un aveugle. Il s'agit ici, il est vrai, d'infirmes et de malades, et peut-être a-t-on pu les assimiler à ceux qui recevaient le Viatique et pour lesquels on dut souvent, par nécessité, faire dérogation à l'usage habituel. Mais Jean Diacre (5) nous donne un témoignage plus général, quand il dit que saint Grégoire le Grand déposait l'hostie dans la bouche des communiants.

Le concile de Constantinople *in Trullo* (692) désapprouve ceux qui recevaient l'Eucharistie dans des vases d'or ou de quelque autre matière précieuse, au lieu de la recevoir dans leurs mains, comme si une créature inanimée était préférable à la main de l'homme. Parfois aussi c'était sur une petite tablette que le communiant recevait le pain consacré. Cet usage existait déjà du temps de saint Jean Chrysostome (6).

En Orient, au VI[e] siècle, les deux modes étaient usités pour le Viatique. « Le malade qui communie, dit Jacques d'Édesse (7), peut, s'il le veut, recevoir l'oblation dans sa bouche ou, s'il le préfère, la prendre dans sa main pour se communier lui-même. »

(1) Macri, *Hierolex.*, V° *Hostia.*
(2) Chap. I, art. 12.
(3) *Dial.*, l. III, c. III.
(4) D. Martène, *Spicil.*, t. V, append.
(5) *Hist. S. Gregor.*, l. II, n° 41.
(6) *Homil.* LXI *ad pop. Antioch.*
(7) *Nomocanon*, c. IV, sect. 4.

Le P. Bède nous parle d'un religieux, nommé Codmon, qui, sentant la mort arriver, se fit apporter l'Eucharistie qu'il reçut dans sa main (1).

Au VIII[e] siècle, saint Jean Damascène nous dit : « Allons à Jésus-Christ avec une ardente charité et, mettant nos mains en forme de croix, recevons-y le corps du Crucifié. »

Nous lisons dans les Actes de sainte Odile que cette abbesse, sur son lit de mort, prit dans ses mains le calice où se trouvaient le corps et le sang de Notre-Seigneur, et qu'elle s'en communia. On comprend facilement que, dans ces cas d'intinction, il n'était pas convenable de déposer dans la main une hostie toute imbibée de précieux sang ; aussi, dès le X[e] siècle, dans une grande partie de l'Orient, on se servit d'une cuiller pour donner la communion.

En ce qui concerne l'Occident, plusieurs écrivains (2) prétendent que l'usage de remettre l'Eucharistie dans la main cessa au VII[e] siècle ; ils se basent sur un canon d'un concile de Rouen, conçu en ces termes : « L'Eucharistie ne doit pas être déposée dans la main des laïques, mais dans leur bouche (3). » Or, ce concile, qu'ils placent en 650, date du IX[e] siècle, comme l'ont montré Mgr Héfélé et les meilleurs critiques. C'est là, après tout, une ordonnance locale, déterminée peut-être par quelque regrettable accident. C'est en effet pour diminuer les cas de chutes d'hostie que le prêtre la plaça directement sur la langue des communiants. Ce nouveau mode ne pouvait point s'introduire partout en même temps ; nous croyons qu'il ne se généralisa qu'au XI[e] siècle. Il est prescrit dans les *Coutumes de Cluny,* rédigées par Udalric.

Le diacre et le sous-diacre conservèrent plus ou moins longtemps le privilège de se communier eux-mêmes. Dans la messe d'Illyricus et dans un ancien Ordre romain publié par Mabillon, le sous-diacre seul reçoit l'Eucharistie dans la bouche, tandis que le diacre et les prêtres la recevaient dans la main. Dans la description de la messe que nous donne Jean d'Avranches (XI[e] siècle), le célébrant communie le diacre et le sous-diacre, tandis que beaucoup plus tard, en 1259, les Statuts des Chartreux indiquent que ces deux ministres de l'autel se communiaient eux-mêmes.

L'usage de mettre l'Eucharistie dans la main des ministres s'est conservé en Orient, surtout dans les monastères. On fait de même, à

(1) *Hist. angl.*, l. IV, c. XXIV.
(2) Hospinien, *Hist. sacrament.*, t. I, p. 33.
(3) Mansi, t. X, p. 1199.

l'égard des laïques, en Syrie, en Géorgie et en Mingrélie. Dans le reste de l'Orient, deux rites différents sont usités. Ici, on met dans la bouche du communiant, à l'aide d'une cuiller, du pain consacré trempé dans le précieux sang; là, on dépose encore l'Eucharistie dans la main du communiant. On sait que les Orientaux ont l'habitude de porter la main sur la tête et au front en signe de vénération : c'est dans ce but qu'un certain nombre d'entre eux, après avoir reçu l'Eucharistie dans la main, la mettent un instant sur la tête en récitant une prière.

Les Hussites, en restaurant l'usage de la coupe, reprirent également celui de la réception du pain dans la main; la plupart des Églises protestantes firent revivre cette coutume primitive. Dans la prétendue Église gallicane de M. Hyacinthe Loyson, les fidèles reçoivent aussi l'hostie dans le creux de la main et la prennent ensuite avec la langue.

Dans toutes les communions orientales, le même pain sert à la communion du célébrant, du clergé et des fidèles. Il n'en est pas ainsi chez les Nestoriens, qui consacrent trois ou quatre pains dont un doit être exclusivement réservé au célébrant (1).

En Occident, depuis le onzième siècle, au moins, de petites hosties sont données aux fidèles; une grande est réservée au célébrant. Des exceptions sont cependant admises pour certains cas. On lit dans la Vie du B. Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec, que l'abbé Roger, ne trouvant point d'hostie consacrée dans le ciboire de l'église, prit une parcelle de la grande hostie qu'un célébrant venait de consacrer et en communia l'abbé Herluin.

Le Missel romain permet de communier un malade en péril de mort avec une parcelle de la grande hostie destinée au prêtre, quand il n'y en a pas d'autre. Plusieurs théologiens (2), appliquent cette règle à toute personne se présentant à la sainte Table.

Un décret de la Congrégation du concile de Trente, approuvé par le pape Innocent XI (3), enjoint aux évêques, curés et confesseurs d'avertir les fidèles qu'on ne doit donner à qui que ce soit ni plusieurs hosties à la fois, ni une grande hostie. Ces abus, sollicités par la dévotion mal entendue de quelques fidèles, furent parfois entretenus par la complaisance de leurs curés. Sainte Thérèse elle-même avoue qu'elle était bien aise de recevoir de grandes hosties pour jouir plus longtemps

(1) Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, part. I, p. 243.
(2) S. Thomas, Jacques de Graffio, Scortia, etc.
(3) 12 februar. 1279.

de la présence sensible de Jésus-Christ. Son confesseur, saint Jean de la Croix, pour la mortifier, ne lui donna un jour que la moitié d'une hostie.

L'amour vaniteux du privilège était quelquefois le mobile de ces singularités. On raconte qu'en 1384, un seigneur de Schosberg, nommé Milser, voulut, par orgueil, communier avec une grande hostie semblable à celle que consacre le prêtre. Les religieux de l'église de Séefeld ne parvinrent point à vaincre son obstination à cet égard et eurent le tort de consentir enfin à ses désirs. L'hostie que Milser reçut dans sa bouche s'en échappa, en versant des flots de sang, et le communiant s'enfonça dans le sol jusqu'aux genoux. En vain voulut-il s'accrocher à l'autel, la pierre s'amollit et céda sous sa main. Il allait être englouti tout vif, quand un acte de repentir le sauva. On montre au couvent des Augustins de Séefeld, près d'Inspruck, l'hostie miraculeuse conservée dans un reliquaire de verre, l'empreinte d'une main sur la pierre d'autel, un enfoncement dans le pavage et une inscription sur une plaque d'airain où est narrée cette légende (1).

Pour éviter les chutes d'hostie, les conciles recommandent que le servant de messe accompagne le prêtre pendant la distribution de l'Eucharistie, et prescrivent aux communiants de tenir entre les mains un pan de la nappe de communion. Bien que la rubrique ne prescrive rien à ce sujet, dans beaucoup de diocèses, aux messes solennelles, pendant la communion, le diacre tient la patène sous le menton de chaque communiant, pour recueillir les parcelles, s'il s'en échappait quelqu'une. Aux messes basses, dans un certain nombre d'églises, le prêtre tient tout à la fois de la main gauche le ciboire et la patène. Nous parlerons plus tard (2) de l'invention des ciboires à charnière, dont le couvercle joue le rôle de patène.

En traitant de la communion sous les deux espèces, nous avons suffisamment indiqué les rites qui accompagnaient jadis la libation du calice. Nous nous bornerons donc ici à reproduire un curieux passage de saint Cyrille de Jérusalem (3) : « Après avoir ainsi communié au corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, approchez-vous du calice du sang, non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme pour l'adorer et lui rendre hommage, en disant *Amen;* puis, sanctifiez-vous

(1) Bredenbach, *Collat. sacr.*, l. I, c. LV; Misson, *Voyage d'Italie*, 4e édit., t. 1, p. 131.
(2) Livre XVII, ch. III.
(3) *Catech. myst.* V.

par l'attouchement de ce sang de Jésus-Christ que vous recevez ; et, pendant que vos lèvres en sont encore trempées, essuyez-les avec la main, et portez-la aussitôt à vos yeux, à votre front et aux autres organes de vos sens pour les consacrer. Enfin, entendant la dernière prière du prêtre, remerciez Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de participer à des mystères si grands et si élevés. »

En Orient, on distribua parfois des grappes de raisin avec l'Eucharistie. Le concile de Constantinople *in Trullo* veut « qu'elles soient bénites séparément comme des prémices et qu'on en donne aussi séparément à ceux qui en demanderont (can. 28) ».

Nous terminerons ce chapitre en parlant des chants qui avaient lieu pendant la communion, quelquefois avant et après.

Le type de ces chants se trouve dans le récit de la Cène : *Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti*. Ce sont même ces hymnes d'actions de grâce qui ont donné lieu au nom d'*Eucharistie*. Elles ont probablement commencé en Orient, dès l'origine du Christianisme, et de là se sont répandues partout. Saint Augustin nous dit qu'elles se sont introduites de son temps dans l'Église de Carthage.

On chantait surtout des psaumes ; mais comme il y en a plus d'un approprié au bienfait eucharistique, le choix en fut différent selon les églises. Les *Constitutions apostoliques* prescrivent de chanter le psaume XXXIII *Benedicam Domino ;* saint Jérôme parle du psaume XLIV *Eructavit cor meum ;* Tertullien et saint Augustin mentionnent le psaume CXXXIII *Ecce quam bonum*. Saint Jean Chrysostome recommande le psaume CXLIV *Oculi omnium*. La liturgie de saint Jacques prescrit le psaume XXXIII *Benedicam ;* la liturgie de saint Marc, le psaume XLI *Quemadmodum desiderat cervus ad fontem aquarum*.

Des chants de diverse nature accompagnaient parfois ou remplaçaient les psaumes. En Afrique, c'était le *Domine non sum dignus ;* en Espagne et dans les Gaules, c'était le *Credo ;* ailleurs c'étaient des hymnes spéciales, comme celles que composa saint Rembert pour l'Église de Hambourg.

Dans la liturgie de saint Basile, les clercs chantaient, avant et pendant la communion, les paroles suivantes : « Le Christ sacrifié se distribue parmi nous. *Alleluia*. Il nous donne son corps en nourriture et nous communique son sang divin. *Alleluia*. Approchez-vous du Seigneur et remplissez-vous de sa lumière. *Alleluia*. Goûtez et voyez combien est suave le Seigneur. *Alleluia*. Bénissez le Seigneur dans les cieux. *Alleluia*. Bénissez-le sur les hauteurs. *Alleluia*. Bénissez-le

tous, ô vous, ses anges. *Alleluia.* Bénissez-le toutes, ô vous, ses vertus. *Alleluia.* » Quand la communion se prolongeait, les clercs ajoutaient à ces versets un cantique inspiré par la fête du jour ou par le temps liturgique.

Dans le rite ambrosien, on chantait pendant la communion une antienne appelée *Transitorium.* Aux grandes fêtes, où les communions étaient nombreuses, on ajoutait les psaumes *Benedixisti* et *Dominus regit me*, usage qui fut rétabli par le troisième concile de Milan.

Le chant qui est appelé *Tricanum* par saint Germain de Paris, dans son *Traité sur la liturgie gallicane,* est probablement l'antienne *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus,* qu'on trouve dans les Missels gallican et mozarabe. Cette dénomination peut provenir de ce que cette antienne était suivie de la doxologie *Gloria Patri* et d'un triple *Alleluia* (1).

L'usage de chanter un psaume entier avec le *Gloria Patri* durait encore à la fin du XIe siècle, puisqu'il est consigné par l'auteur du Microloge. C'est vers cette époque qu'on réduisit ce chant à un simple verset, nommé *antienne* parce qu'on le répétait après chaque verset du psaume dont il était tiré : c'est là l'origine de la prière que nous appelons aujourd'hui *communion.*

Au XIIIe siècle, le pape Nicolas III ordonna de chanter avant la communion le psaume *Lætatus sum,* pour demander la paix entre les princes chrétiens. Cet usage se prolongea jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Dans l'antique liturgie lyonnaise, encore suivie au XVIIe siècle, on chantait à la communion, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, l'antienne suivante : « Peuples, approchez-vous de ce mystère sacré, immortel, pour y faire l'offrande de vos cœurs. Venons-y avec crainte et avec foi. Prenons avec des mains pures ce gage de réconciliation, parce que l'Agneau de Dieu s'est offert en sacrifice pour nous à son Père. Adorons lui seul, glorifions lui seul, en chantant de concert avec les anges *Alleluia.*

La liturgie éthiopienne chante des hymnes en l'honneur du Saint-Sacrement et aussi du saint dont on célèbre la fête.

Dans le rite arménien, on chante l'hymne suivante pendant qu'on donne la communion au peuple :

(1) Le Brun, *Cérém.*, t. II, p. 330.

O Église, mère de la foi, asile des nôces sacrées,
Splendide chambre nuptiale,
Maison de l'Époux immortel
Qui vous a parée d'ornements éternels,
Vous êtes un autre ciel admirable ;
Élevé de gloire en gloire,
Qui nous avez régénérés par le moyen du baptême
Et nous avez rendus des fils resplendissants de lumière ;
Qui nous avez distribué ce pain purificateur,
Et nous avez donné à boire le sang redoutable ;
Qui nous avez élevés au plus haut degré,
Jusqu'à partager le sort des célestes intelligences.
Venez donc, ô fils de la nouvelle Sion,
Approchez-vous avec pureté du Seigneur.
Goûtez et voyez combien Notre-Seigneur est doux et puissant.
L'antique tabernacle était une figure qui vous représentait,
Mais vous, vous êtes la figure du tabernacle suprême.
Il a brisé les portes de fer ;
Vous, vous arrachez de leurs fondements les portes de l'enfer ;
Il a triomphé du Jourdain,
Vous, de la mer de la malice universelle.
Son conducteur était Josué,
Le vôtre est Jésus, le Fils unique du Père éternel.
Ce pain est le corps de Jésus-Christ,
Ce calice est le sang de la nouvelle alliance.
Le plus grand des mystères se révèle à nous,
Dieu même se manifeste à nous.
Voici le Christ lui-même, le Verbe divin
Qui est assis à la droite du Père,
Qui, immolé ici parmi nous,
Efface les péchés du monde.
Il est béni dans l'éternité,
Avec le Père et l'Esprit-Saint,
Maintenant, toujours et à jamais,
Et dans les siècles sans fin (1).

(1) Lapostolet, *Liturgie de la messe arménienne.*

CHAPITRE V

Des rites, cérémonies et coutumes qui suivent ou qui suivaient jadis la réception eucharistique

Dans le LIVRE XIV, nous avons parlé du vin que le diacre offrait parfois à ceux qui venaient de communier (1). Dans notre *Histoire du Baptême,* nous nous sommes occupés du lait, du miel et du vin qu'on donnait aux néophytes après leur communion (2). Nous n'avons donc à parler ici que de l'action de grâces.

Après avoir communié les fidèles, le célébrant purifie le calice en disant : « Faites, Seigneur, que nous recevions avec un cœur pur ce que nous avons pris par la bouche, et que ce don temporel devienne pour nous un remède éternel. » Cette prière est au pluriel, parce qu'autrefois elle était également prononcée par tous les fidèles qui avaient communié. Quand le célébrant seul continua à la dire, mais tout bas, la formule fut parfois mise au singulier : *Quod ore sumpsi*, etc.

Le prêtre se purifie les doigts, en récitant une prière où il demande à Dieu d'être entièrement purifié de ses péchés — *ut in me non remaneat scelerum macula* — « Quand le prêtre disait cette prière au nom de tous les fidèles, remarque le Père Le Brun (3), il ne disait pas ce mot *scelerum* qui signifie *crimes ;* mais quelques prêtres ont été portés à s'appliquer en particulier cette prière à chaque messe et ont ajouté ce mot. Les prêtres ne craignent jamais de parler trop humblement d'eux-mêmes à l'autel, au lieu qu'ils parlent toujours de l'assemblée des fidèles avec beaucoup de réserve. Comme ils doivent être plus purs que le commun des fidèles, ils regardent leurs péchés comme de grands crimes. »

L'action de grâces constitue la sixième partie de la messe ; elle

(1) Tome I, page 619.
(2) Tome II, p. 455.
(3) *Cérém.*, Ve part., art. 9.

comprend l'antienne de la communion, l'oraison de la post-communion, l'*ite missa est*, la bénédiction et la lecture de l'Évangile selon saint Jean.

Mais l'action de grâces par excellence, c'est la post-communion, oraison où le prêtre, parlant au nom de tous ceux qui ont communié comme au sien, remercie Dieu du bonheur ineffable d'avoir participé aux divins Mystères et lui demande la grâce d'en conserver les fruits.

Cette oraison finale s'appelait autrefois *oratio ultima, complenda,* ou *ad complendum*.

Dans les *Constitutions apostoliques*, le diacre disait : « Nous qui avons reçu le précieux corps et le précieux sang de Jésus-Christ, rendons grâce à Celui qui a bien voulu nous admettre à la participation de ses saints Mystères ». Dans la liturgie de saint Basile, la distribution de l'Eucharistie se terminait par ces paroles du diacre : « Priez pour tous les Chrétiens. »

D'autres liturgies renferment de fort belles prières pour l'action de grâces ; en voici quelques-unes :

Liturgie de l'apôtre saint Jacques. — Nous vous rendons grâces, Seigneur, et nous vous louons surtout à cause de votre immense et ineffable amour pour les hommes. O Dieu ! tous ceux que vous daignez admettre à partager votre banquet céleste, ne les condamnez pas, puisque vous les avez admis à participer à vos divins Mystères !

Dieu clément, conservez-nous plutôt dans la justice et la sainteté, pour que nous devenions dignes de communier à un Esprit si pur et de partager le sort et l'héritage de tous les saints qui vous ont plu sur la terre.

Dieu grand et plein de gloire, qui avez abaissé les cieux et êtes descendu pour nous sauver, regardez-nous dans votre miséricorde et dans votre grâce. Bénissez votre peuple, conservez votre héritage, et que nous puissions vous louer dans les siècles des siècles.

Je bénirai le Seigneur en tout temps, et sa louange sera toujours sur mes lèvres.

Liturgie alexandrine de saint Basile. — O Dieu, vos serviteurs viennent d'accomplir le Sacrifice ; ils adorent votre saint nom, et se courbent en même temps devant vous. Habitez en eux, Seigneur ; que votre esprit circule dans leurs âmes : soutenez-les dans leurs bonnes œuvres ; élevez leurs cœurs au-dessus de toute influence, de toute pensée terrestre.

Accordez-leur qu'ils vivent, qu'ils pensent à Celui qui est seul la vie ; qu'ils comprennent ce qui est de vous par les mérites de votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, vers lequel nous élevons la voix en criant: O Seigneur ! notre salut, ayez pitié de nous.

Liturgie des Syriens jacobites. — Que mes doigts modulent vos louanges ; que ma bouche exalte votre gloire ! Honneur à Celui qui, par sa mort, a détruit la mort, et qui a délivré tous les enfants des hommes, en s'immolant pour eux !

Que les mains des hommes qui se sont étendues vers vous, Seigneur, vous le Fils de Dieu, le prix de notre rançon, au dernier jour, à votre tribunal suprême, ne soient pas saisies par l'ardeur des flammes ; car, c'est de la main de votre Église, ô Christ, notre Roi, que vous sont offerts les sacrifices. Recevez-les dans votre clémence ; vous

qui aimez les âmes pénitentes, laissez-vous apaiser par ces sacrifices. Qu'ils montent vers vous comme une sainte odeur; qu'ils nous obtiennent à tous le repos et la miséricorde, dans les siècles des siècles.

Si Moïse a pu rendre la vie aux Israélites pécheurs, en répandant le sang des animaux, combien plus aisément ne l'obtiendra pas aux fidèles défunts le sacrifice vivant et vivifiant que nous venons d'offrir pour eux.

Que les vivants conservés par votre amour, que les morts ressuscités par votre clémence, que toute créature rende gloire à votre Majesté, vous le Père, vous le Fils et le Saint-Esprit, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles.

O Dieu, je suis entré dans votre maison; ô Roi du ciel, je me suis prosterné devant votre trône; pardonnez-moi tous mes péchés.

Liturgie de saint Grégoire. — Nous vous rendons grâce, ô notre Père, Dieu saint et tout-puissant, source de tout bien, créateur des êtres, qui nous avez donné ce pain sacré, immortel; qui nous avez ouvert le chemin de la vie; qui nous avez montré la route par laquelle nous pourrons monter au ciel; qui avez accordé à vos serviteurs la multitude de tous les biens; vous, Seigneur, tendre ami des hommes, conservez en nous la grâce de votre sagesse, afin qu'elle ne tourne pas à notre condamnation; mais qu'elle soit notre repos, notre gloire, l'acquisition de la vie, la vigueur de notre âme, la pureté de notre corps, que nous vivions en vous; que nous accomplissions en tout temps la justice; qu'en nous soit glorifié votre nom, et que la gloire, l'honneur vous soient rendus maintenant et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Dans les temps relativement modernes, sainte Gertrude, sainte Thérèse, saint Liguori, etc., ont composé, pour l'action de grâces, des actes ou des hymnes, destinés à faciliter l'expansion de la piété. Voici, traduit en vers, le cantique que récitait sainte Thérèse après sa communion (1) :

I

Dieu, s'unissant à moi par un heureux mélange,
Fait sentir à mon cœur son amour pur et vif.
Je suis libre, il est mon captif;
C'est lui qui sous mes lois de lui-même se range.
Quoi, mon Dieu, mon captif? Ah! le puis-je souffrir?
Dans ce renversement étrange,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

II

Oh! qu'il me reste encore une longue carrière!
Que cet exil est dur, qui m'arrête en ces lieux!
Que le séjour est ennuyeux
Qui retient dans les fers une âme prisonnière!
Attendant que la mort vienne me secourir,
Mais, ignorant l'heure dernière,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

(1) Nous l'empruntons à l'excellent ouvrage de M. l'abbé Noël : *Instructions sur la liturgie*, t, III, p. 431.

III

La vie est à mon goût d'une amertume extrême;
Est-ce vivre, Seigneur, que de vivre sans vous ?
Si l'amour que je sens est doux,
Le terme de l'attente, hélas ! n'est pas de même.
Ce faix rude et pesant m'empêche de courir;
Et, toujours loin de ce que j'aime,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir !

IV

Je fonde sur la mort toute mon espérance.
L'arrêt qui limita le compte de nos jours,
Sitôt qu'il en tranche le cours,
D'un meilleur avenir nous donne l'assurance.
Mort, dont le coup propice exempte de périr,
Hâte-toi pour ma délivrance.
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

V

Fol amour des mortels, trop dangereuse vie,
Un autre amour, plus noble et plus puissant que toi,
Armé de courage et de foi,
Pour mieux me faire vivre à mourir me convie.
Ta perte est le salut où je dois recourir;
Que ne m'es-tu bientôt ravie !
— Je me meurs du regret de ne pouvoir mourir.

VI

La vie habite au ciel; heureux qui l'y peut suivre !
Faisons pour la trouver un généreux effort.
Ici la vie est une mort,
Dont la mort cependant à la fin nous délivre.
Approche, douce mort, qu'on ne peut trop chérir;
Dans l'ardeur de mourir pour vivre,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

VII

Vie humaine, trésor qu'à tout autre on préfère,
Si mon Dieu vit en moi, si je vis en mon Dieu,
Craindrai-je de te dire adieu ?
Et la mort à ce prix me sera-t-elle amère ?
C'est un bien qu'elle seule a droit de m'acquérir !
Pourquoi faut-il qu'elle diffère ?
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

VIII

Absente de mon Dieu, je languis, triste et sombre.
Qu'est-ce que je puis voir, où je ne le vois pas ?
Ma vie est un affreux trépas :
Mon jour est une nuit, et ma lumière une ombre,
La source de mes maux sans lui ne peut tarir ;
Lasse d'en voir croître le nombre,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

IX

Le poisson qui se meurt, sorti du sein de l'onde,
Trouve au moins dans la mort la fin de son tourment.
Mourir est un contentement,
A qui traîne une vie en supplices féconds.
Trop sûre que le temps ne sert qu'à les aigrir,
Vivre ensemble est la mort en ce monde,
Je meurs de regret de ne pouvoir mourir.

X

En vain, pour soulager le transport de mon âme,
Je vous cherche, Seigneur, sur vos sacrés autels !
Invisible aux yeux des mortels,
Vous suspendez ma joie et redoublez ma flamme.
Ce n'est qu'après la mort qu'on peut vous découvrir.
Viens donc, ô mort que je réclame,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XI

Vous le savez, mon Dieu, lorsque je vous possède,
A peine puis-je, hélas ! un moment vous garder,
Qu'au plaisir de vous posséder,
La crainte de vous perdre aussitôt ne succède.
Il n'est que le trépas qui m'en puisse guérir.
Mourons, c'est l'unique remède.
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XII

Mettez fin, mon Sauveur, à ma longue agonie.
Sans vous, je ne puis vivre, et je meurs pour vous voir.
Ne retardez plus mon espoir,
Rompez, brisez les fers d'une âme assez punie.
Il est temps qu'à mes cris le ciel se laisse ouvrir ;
Brûlant de m'y voir réunie,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XIII

Mais non, je dois, Seigneur, pour apaiser votre ire,
De ma vivante mort prolonger les douleurs.
Je dois, les yeux baignés de pleurs,
Expier mes forfaits par un juste martyre.
Ah ! quand si vivement pourrai-je m'attendrir,
Qu'il soit enfin vrai de vous dire :
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

Après la messe, les personnes qui ont communié, prêtres et laïques, consacrent un certain temps à faire leur action de grâces. Les saints se sont toujours distingués par la ferveur qui les animait en ce moment. Il serait trop long d'en énumérer ici des exemples. Bornons-nous à en citer un seul. Sainte Adélaïde, impératrice d'Allemagne, quand elle avait participé à la sainte Table, se tenait renfermée dans sa chambre, passait ensuite plusieurs heures à l'église et, pendant le reste de la journée, évitait toute conversation inutile.

On raconte que saint Jean d'Avila, voyant sortir de l'église une personne qui, après avoir communié, n'avait pas pris le temps de faire son action de grâces, la fit escorter par deux lévites avec des flambeaux, pour honorer Jésus-Christ qui était encore en elle.

Diverses précautions sont recommandées à ceux qui viennent de communier. Le Rituel romain les engage à s'abstenir de cracher et même à ne point réciter de prières, dans la crainte de laisser sortir de leur bouche quelque reste des saintes espèces. Saint Nicéphore imposait une pénitence de cinquante jours à celui qui crachait peu de temps après avoir communié (1). L'exagération sur ce point est poussée si loin chez les Abyssins, qu'il est interdit de cracher jusqu'au coucher du soleil.

Théodore Balsamon (2) et d'autres écrivains orientaux, voulant que toute la journée soit consacrée à rendre grâce à Dieu, interdisent aux communiants de prendre un bain, de se faire saigner, de se faire raser, etc.

(1) Can. 132, *ap.* Pitra, *Jur. eccl. græc. Hist. et Monum.*, t. II, p. 340.
(2) *Resp. ad Marc., patr. Alex.*

CHAPITRE VI

Des rites spéciaux motivés par la condition du ministre ou par celle du communiant

Le *Sacramentaire* de saint Grégoire et les anciens Ordres romains nous font connaître les rites spéciaux qui accompagnent la communion du pape aux messes pontificales. Le Souverain-Pontife communiait assis sur son siège, non loin de l'autel ; il distribuait ensuite le pain consacré aux évêques agenouillés devant lui ; l'archidiacre leur donnait le calice. Le pape descendait de son siège et allait distribuer les saintes hosties aux sénateurs et aux personnages notables qui se trouvaient au haut de la nef ; l'archidiacre suivait, pour leur présenter le calice où ils puisaient, avec un chalumeau d'or, le vin consacré. De leur côté, les évêques et les prêtres portaient la communion au peuple, suivis des diacres pour l'espèce du vin. Le pape, retourné à son trône, communiait enfin ceux des membres du clergé qui venaient de l'assister dans la distribution de l'Eucharistie.

A certains jours (le mercredi des cendres, le Jeudi saint, à la première messe de Noël), le pape, en célébrant, prenait la communion à l'autel et, ces jours-là, il buvait dans le calice, sans se servir de chalumeau.

La plupart des anciens rites se sont conservés dans la messe pontificale de nos jours, comme on le verra dans la description suivante :

« Après que la paix a été donnée et immédiatement avant les deux dernières oraisons, le pape quitte l'autel et remonte sur son trône. Le cardinal qui remplit les fonctions de diacre prend la patène sur laquelle sont les deux espèces de l'hostie, et recouvre le vase d'une étoile d'or à douze rayons, qui ressemble à l'astérisque dont se servent les Grecs. Ce couvercle est une précaution sagement employée pour que, dans le transport, le Saint-Sacrement ne soit pas exposé à tomber. On en voit le premier usage sous Urbain VIII. Ce diacre

porte ainsi les deux parcelles au cardinal-sous-diacre qui les reçoit dans ses mains recouvertes d'une écharpe à franges d'or, et se place à côté du pape, qui adore la sainte hostie. Pendant ce temps, toute l'assistance se met en état d'adoration, les troupes présentent les armes et mettent genou en terre comme au moment de l'élévation. Le sous-diacre se tient à la gauche du pape, pour signifier que c'est du côté droit que coulèrent le sang et l'eau du même côté de Jésus-Christ. Le cardinal-diacre, revenu à l'autel, prend le calice et le porte avec le même cérémonial au pape; il se place au côté droit du pontife, et cette position fait ressortir l'explication mystique dont nous venons de parler. Le pape récite les deux oraisons : *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi* et *Perceptio;* pendant ce temps, les patriarches ou archevêques assistants tiennent auprès du pape un cierge allumé et le Missel. Quand les oraisons sont terminées, le pape prend de la main gauche une des deux parcelles de l'hostie, celle qui est au côté droit, et se frappe la poitrine en disant : *Domine non sum dignus;* puis, faisant le signe de la croix, il se communie. Le cardinal-diacre donne au pape le chalumeau, et le pontife, le mettant dans le calice, boit une partie du précieux sang. Aussitôt après il rompt en deux parts la parcelle qui reste et en communie le diacre et le sous-diacre; puis le calice est reporté à l'autel, pendant que le pape, tous les assistants et la garde-noble se tiennent à genou : là, le diacre se communie, par le moyen du chalumeau, sous l'espèce du vin, et, après lui, le sous-diacre; mais celui-ci n'use point du chalumeau et purifie le calice. Le pape prend une ablution dans le petit calice spécial que lui présente le cardinal-évêque. Tel est l'ordre de cette communion qui nous reporte aux premiers siècles de l'Église, lorsque l'évêque, entouré de son *presbyterium*, célébrait les saints Mystères (1). »

Pourquoi le pape ne communie-t-il pas à l'autel où il a fait la fraction du pain, mais assis sur son trône ? Nous croyons que le représentant de Jésus-Christ imite ainsi la posture qu'avait à la Cène le divin Sauveur. Innocent III donne une autre explication qui nous paraît bien recherchée. « Le Souverain-Pontife, nous dit-il (2), agit ainsi parce que Jésus-Christ, à Emmaüs, fit la fraction du pain devant les deux disciples, figurés par le diacre et le sous-diacre, et mangea à Jérusalem en présence des douze apôtres; car, on lit bien

(1) Angelo Rocca, *De sacra summi Pontificis communione sacrosanctam missam solemniter celebrantis commentarius;* Pascal, *Dict. liturg.*, au mot *Communion.*
(2) *De sacr. miss.*, l. VI, c. 11.

dans l'Évangile qu'il fit la fraction à Emmaüs, mais on ne voit pas qu'il y ait accompli la manducation; à Jérusalem, on ne lit pas qu'il ait brisé le pain, mais on lit qu'il y a mangé. »

L'évêque, célébrant dans son diocèse ou hors de son diocèse, fait baiser son anneau pastoral. C'est là un vestige de l'époque où les fidèles, tantôt avant, tantôt après la communion reçue, baisaient l'évêque ou le prêtre, en signe de charité fraternelle. Sainte Marie l'Égyptienne en agit ainsi à l'égard du vieillard Zozime qui allait lui donner le pain de vie.

Le sixième Ordre romain nous dit que les diacres, avant la communion, baisaient la face de l'évêque, et le sous-diacre la main du pontife.

Au moyen âge, l'évêque n'embrassait pas seulement le diacre, comme aujourd'hui, mais aussi tous les prêtres auxquels il donnait la communion. Le temps prolongé que prenait cette cérémonie et le danger de laisser tomber l'hostie ont fait substituer à cet embrassement le baiser de l'anneau.

A diverses époques, des prêtres ont voulu s'arroger ce privilège, devenu exclusivement épiscopal, et réclamer pour eux-mêmes ce baisement de main, signe de respect pratiqué dans toute l'antiquité. Mais les décrets de la Congrégation des Rites ont toujours condamné cette prétention (1).

La condition du communiant détermine aussi certains rites spéciaux. Nous avons parlé de ceux qui accompagnent la première communion des enfants et la réception du Viatique. La communion du roi donnait lieu jadis à des cérémonies spéciales. Du Peyrat, aumônier de Louis XIII, nous les décrit en ces termes (2) : « Après la consécration et quand l'évêque a pris le précieux corps et sang de Nostre-Seigneur, on prépare devant l'autel pour le Roy, un siège sur lequel on met un carreau de velours et une riche tavayole de point coupé, ou autre, et, au pied du siège, un autre carreau de velours; quand l'évesque est prest de donner la communion au Roy, sa Majesté s'agenouille sur le carreau qui est au pied de ce siège, les mains jointes et priant Dieu. Lors, deux princes du sang royal ou autres princes, ou deux officiers de la Couronne, prennent les deux bouts de la tavayole proche du Roy, et le grand aumosnier et premier aumosnier prennent

(1) Nos 1861 et 3528.
(2) *Antiquitez de la chapelle du Roy*, p. 785.

les deux autres bouts de la tavayole, et tous les assistants se mettent en prières et en dévotion. L'evesque alors se tourne vers le Roy et lui fait une briefve exhortation sur le sujet du Saint-Sacrement, après laquelle et après les cérémonies ordinaires qui se font en telles actions de pénitence, il baille le corps de Nostre-Seigneur au Roy. Et puis les officiers du Gobelet versent du vin dans une coupe de cristal, lequel après l'essay qui en est fait, est présenté à sa Majesté par le Grand Maistre de France. »

Quand la communion est distribuée après la messe, le prêtre donne la bénédiction, avec la main, à ceux qui viennent de recevoir l'Eucharistie : c'est la prescription du Rituel romain. Dans la plupart des diocèses d'Allemagne, cette bénédiction se fait avec le saint ciboire.

Le cinquième concile de Milan (1579) voulait que le prêtre, distribuant la communion après la messe, ôtât sa chasuble et son manipule.

En Orient, il existe divers rites spéciaux pour la communion donnée aux prêtres et aux diacres. Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le célébrant dit : « Diacre, approche ; » le diacre s'avance, adore l'Eucharistie, en disant : « Voici que je viens vers le Roi immortel. » Quand il a récité le *Credo* et le *Confiteor,* le prêtre lui dit : « Serviteur de Dieu, diacre N, tu communies au précieux et saint corps de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, pour la rémission de tes péchés et pour la vie éternelle. » Après que le diacre a communié, le prêtre ajoute : « Ce qui a touché tes lèvres enlèvera tes iniquités et purgera tes péchés (1). »

En Grèce, les prêtres qui doivent communier à la messe pontificale versent quelques gouttes d'eau dans le creux de leur main droite, y passent légèrement le doigt et s'essuient ensuite. Puis, avançant la main droite, qu'ils placent sur la gauche, ils reçoivent ainsi la sainte Eucharistie.

Chez les Cophtes, le célébrant boit dans le calice où boivent à leur tour le prêtre assistant et le diacre. Ce dernier y puise une cuillerée de précieux sang qu'il donne à chaque ministre de l'autel ; puis, avec la même cuiller, il donne au clergé inférieur et aux laïques une particule du pain consacré qui a trempé dans le calice (2).

(1) Goar, *Euchol.*, p. 83.
(2) Renaudot, *Hist. patriarch. Alexand.*, lib. C, p. 261.

CHAPITRE VII

Des rites des sectes protestantes

Dans la messe allemande de Luther, le ministre dit, en donnant le pain : « Prenez et mangez, ceci est le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mort pour vous sur la croix ; qu'il vous fortifie dans la vraie foi pour la vie éternelle. » Et, il ajoute, en donnant le vin : « Prenez et buvez ; ceci est le sang de Jésus-Christ, qui a été répandu pour vous, pour la rémission des péchés. Qu'il vous fortifie et vous garde dans la vraie foi pour la vie éternelle. » Le communiant répond *Amen*.

M. Duchesne aîné (1) décrit ainsi une communion luthérienne à Augsbourg en 1834 : « Toutes les personnes qui sont dans l'intention d'y participer se lèvent, se rangent sur deux files et arrivent deux à deux jusqu'à l'autel. Les hommes se présentent les premiers, les femmes viennent ensuite. A l'instant où elles approchent de l'autel, elles font ensemble une révérence, reçoivent des mains du ministre le pain consacré, font encore ensemble une seconde révérence et passent ensuite derrière l'autel pour se présenter de l'autre côté, où sont deux diacres tenant chacun un grand calice d'une main et, de l'autre, un linge avec lequel ils ont soin d'essuyer le bord du vase, chaque fois qu'ils ont donné à communier. Sur le devant du sanctuaire, sont placés deux troncs où chaque personne, retournant à sa place, vient déposer, si elle le juge convenable, une offrande qui est employée au soulagement des pauvres de la paroisse. »

Les prêtres anabaptistes reçurent de leur chef, Jean de Leyde, l'ordre de prononcer ces seules paroles en donnant la sainte communion : « Reçois, mange, souviens-toi du Seigneur (2). »

Dans une partie de l'Allemagne, on communie debout ; dans la Saxe on se met à genoux. D'après la discipline de cette Église, il est

(1) *Voyage d'un iconophile*, p. 138.
(2) Clericati, *De ven. Euch. Sacr. decisiones*, p. 20.

interdit au ministre célébrant de se communier lui-même ; mais on admet des exceptions pour les cas très nombreux où il n'y a pas, dans le temple, un second ministre.

Une singulière question d'étiquette surgit au siècle dernier dans l'Église de Saxe. Voici ce que nous raconte à ce sujet l'auteur des *Cérémonies ecclésiastiques de Saxe* : « Quoique ces paroles, *Prenez et mangez*, ne doivent pas être regardées comme une formule de cérémonie, et qu'au contraire il faille les prendre en quelque manière pour une partie essentielle de la Cène, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ s'en est servi pour l'instituer, on demande s'il faut dire aux personnes qualifiées : *Prenez et mangez*, ou : *Que Monsieur ou Madame veuille prendre*... J'ai vu disputer assez longtemps sur cet article ; mais, pour dire ce que je pense, je crois qu'il ne faut gêner personne... Quand on s'adresse, en donnant la cène, à une personne qualifiée, on pourrait lui dire : *Que Monsieur ou Madame prenne*; mais comme on se sert toujours de l'impératif en s'adressant à des personnes de basse condition, il semble qu'il ne conviendrait pas tout à fait de l'employer, en donnant la communion à des rois ou à d'autres princes. »

Les ministres de Strasbourg, en 1670, invoquèrent l'exemple de la Saxe, en demandant aux magistrats de la ville d'obliger les fidèles à recevoir la cène à genoux. Si saint Paul, remarquent-ils, dit que tout genou doit fléchir au nom de Jésus, à plus forte raison doit-il en être ainsi devant sa personne sacrée.

Voici comment doit se faire la cène, d'après la liturgie composée par Zwingle pour l'église de Zurich. Sur une table couverte d'une nappe, on met un panier plein de pains sans levain, des petits plats et des tasses de bois remplies de vin. Un diacre lit les passages de l'Épître aux Corinthiens et du VIe chapitre de saint Jean où il est question de l'Eucharistie. Après la récitation du Symbole et une exhortation du pasteur qui termine en lisant les paroles de l'institution, les fidèles reçoivent du ministre le pain présenté dans des plats, et le vin, dans des coupes. Les plus rapprochés rompent le pain, en mangent, passent le reste à leurs voisins, boivent une gorgée dans la coupe et la font circuler. La cène se termine par la lecture d'un chapitre de saint Jean et par diverses actions de grâces. Ce rite, avec plusieurs modifications, fut suivi plus tard par les Calvinistes.

Dans la *Liturgie des Églises de la principauté de Neufchâtel*, imprimée en 1713, le pasteur dit en donnant le pain : « Souvenez-vous

que Jésus-Christ, votre Sauveur, est mort pour vous et rendez-lui en grâce; » et, en donnant la coupe : « Souvenez-vous que Jésus-Christ, votre Sauveur, a répandu son sang pour vous et rendez-lui en grâce. »

En Hollande, hommes et femmes s'asseyent à une longue table. Les diacres découpent le pain que le ministre distribue aux communiants. Les anciens veillent au bon ordre. Chez les Mennonites de ce pays, la cène est administrée après le sermon. Le ministre, accompagné de deux de ses collègues et de trois diacres qui tiennent chacun une corbeille de pains, vont en distribuer des morceaux à tous les assistants sans exception, en passant de rang en rang. Les fidèles attendent que le ministre, retourné à l'autel, se soit communié lui-même, pour manger le pain qu'ils ont reçu. Ils boivent ensuite le vin que distribuent les diacres.

Dans les Églises réformées de France, les fidèles se rangent successivement autour de la table; le ministre leur présente le pain et le vin, remonte en chaire et prononce ces paroles :

« Mes Frères, qui venez de célébrer la mémoire de la mort de Jésus-Christ, nous vous supplions en son nom de faire en sorte que vous n'ayez pas reçu sa grâce en vain. Que le péché ne règne donc plus en vous; mais conduisez-vous d'une manière digne de votre vocation, en sorte que rien au monde ne puisse vous priver de l'amour que Dieu vous a témoigné par Jésus-Christ. Ayez, comme ses saints et ses bien-aimés, des entrailles de miséricorde; revêtez-vous de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres; et si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement comme Jésus-Christ vous a pardonnés. Que la paix de Dieu, à laquelle vous êtes appelés pour n'être qu'un seul corps, règne dans vos cœurs. Rendons-lui tous ensemble de très humbles actions de grâces.

« Prions !

« Père céleste, qui viens de nous donner, dans le sacrement de la sainte cène, les gages de notre réconciliation avec toi par Jésus-Christ, que te rendrons-nous pour un si grand bienfait ! Nous annoncerons pendant toute notre vie les richesses de ta miséricorde, par laquelle tu nous a adoptés pour tes enfants et appelés à ton héritage. O Dieu ! ta charité nous presse et nous possède. Tu nous a rachetés à un grand prix; nous voulons te glorifier désormais dans nos corps et dans nos esprits qui t'appartiennent. Agrée, Seigneur, ces mouvements de

notre reconnaissance, et qu'il te plaise de nous aider par ta grâce à exécuter les promesses que nous te faisons aujourd'hui de t'être fidèles jusqu'à la mort. Enseigne-nous à faire ta volonté. Que ton Esprit nous transforme en de nouvelles créatures, en sorte que nous vivions désormais dans la foi que nous avons en ton cher Fils, qui nous a aimés et qui s'est livré pour nous. O Dieu de paix ! sanctifie-nous parfaitement ; et que tout ce qui est en nous, notre âme et notre corps, soit conservé irrépréhensible pour le jour de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel, comme à toi, Père céleste, et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire, aux siècles des siècles. Amen. »

Toute l'assemblée demeurant debout, chante le cantique de Siméon :

Laisse-moi désormais,
Seigneur, aller en paix,
Car, selon ta promesse,
Tu fais voir à mes yeux
Le salut glorieux,
Que j'attendais sans cesse ;

Salut, qu'en l'univers
Tant de peuples divers
Vont recevoir et croire,
Ressource des petits,
Lumière des Gentils,
Et d'Israël la gloire.

Enfin le ministre congédie l'assemblée, en disant :

« Que l'amour de Dieu le Père, que la grâce de Jésus-Christ notre Sauveur, et que la communion ineffable du Saint-Esprit soient et demeurent avec vous, dès maintenant et à jamais. Amen (1). »

Il n'y a point, chez les Calvinistes, de formule rigoureusement prescrite pour la distribution de la cène. En diverses contrées, le ministre dit : « C'est ici le corps qui a souffert pour vous, » ou prononce quelques paroles tirées de l'Écriture sainte. Ailleurs, il fait cette distribution en silence. Dans un certain nombre de temples, celui qui reçoit le pain de la cène baise la main du ministre en signe de respect et d'hommage.

Dans la liturgie anglicane, la table de communion peut être mise soit dans le chœur, soit dans la nef. Le ministre se tient debout auprès

(1) *La liturgie ou l'ordre du service divin, selon l'usage des Églises réformées de France.* Paris, 1860 ; Bersier, *Liturgie à l'usage des Églises réformées*, p. 231.

de la table, du côté du Nord. Après la récitation du *Confiteor,* les fidèles reçoivent à genoux le pain et le vin. Les Presbytériens, qui s'asseyent autour d'une table, disent que l'agenouillement est une invention de l'Antechrist ; les Anglicans s'excusent, en disant que c'est là une simple marque de respect qui n'implique aucune idée d'adoration.

Dans la première édition du *Prayer Book* (1549), il était enjoint au ministre de distribuer la cène en prononçant ces paroles : « Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été immolé pour vous, conserve votre corps et votre âme pour la vie éternelle. » Bientôt après, en 1559, on trouva que cette formule respirait le *papisme*, et on la remplaça par la suivante : « Prenez et mangez ceci, en mémoire de ce que le Christ est mort pour vous ; nourrissez-vous en dans votre cœur par la foi et la reconnaissance. — Buvez ceci, en mémoire de ce que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour vous et rendez-lui en grâce. »

Au commencement du XVIII[e] siècle, un gentilhomme anglais, nommé Lacy, fonda à Londres une secte de fanatiques et de prophètes qui avaient beaucoup de rapport avec les Camisards des Cévennes. Bernard Picard (1) décrit ainsi leur parodie de la cène : « Lacy couvroit une table d'une nappe, y mettoit une assiette et sur l'assiette une tasse, se plaçoit lui-même au haut bout de cette table avec la petite prophétesse, sa femme-sœur. Les autres directeurs et prophètes se rangeaient aussi autour de la table, après quoi Lacy se levoit, se plaçoit au bas-bout de la table et, dirigé par l'Esprit, adressoit à ses convives spirituels ces paroles : « Mes amis, si je ne vous avois appelés, vous ne seriez point venus... Je vous ai préparé cette table pauvre et chétive extérieurement, mais cependant pourvue de mets spirituels. Le vin que je vous donne, c'est mon esprit avec sa grâce... » Cette première partie de la cérémonie étant faite, il ôtoit la tasse de dessus l'assiette, prenoit l'assiette et la présentant à la ronde, il disoit : « Voilà les richesses spirituelles, prends-les, nourris-toi. » La cérémonie de la coupe eucharistique se faisait à peu près de la même manière. »

En général, le Protestantisme du XVIII[e] siècle a éliminé de plus en plus ce qui restait d'éléments catholiques dans la cène, à ce point qu'un nommé Lange proposa cette formule pour l'administration de la cène

(1) *Cérém. religieuses*, t. IV, p. 180.

« Prenez un peu de pain ; que l'esprit de piété repose sur vous avec toute sa bénédiction. Prenez un peu de vin ; ce n'est pas dans le vin que résident la force et la vertu, mais en vous, en la parole de Dieu et en Dieu. » Une certaine réaction s'est opérée de nos jours en faveur des anciennes formes catholiques ; elles sont surtout sensibles, en Allemagne, dans le Rituel prussien, et, en Angleterre, dans les cérémonies puséystes.

On ignore assez généralement qu'il existe à Paris, au n° 39 de l'avenue de Ségur, une *Église apostolique*, ainsi nommée parce qu'elle prétend remonter aux apôtres et renouer la chaîne de la tradition qui aurait été brisée par l'Église romaine. Ce culte qui, en réalité, date de 1830, compte à peine une centaine d'adeptes. Sa liturgie, rédigée en français, s'appelle *La Sainte-Eucharistie*, et se termine par la communion générale sous les deux espèces. Les fidèles s'agenouillent sur les marches du chœur, reçoivent l'hostie dans leurs mains et, quand ils l'ont consommée, boivent à même du calice. Le *Confiteor*, récité au début de l'office, est la seule préparation à cette communion ; car la confession est inconnue dans cette secte minuscule qui prétend être la seule véritable Église catholique (1) !

(1) Bernadille, *Esquisses et croquis parisiens*, ch. I.

LIVRE XVI

DES AUTELS

L'autel est aussi ancien que le sacrifice et remonte par conséquent à l'origine des temps. L'Écriture sainte ne mentionne pas ceux qui furent érigés avant le déluge, mais seulement ceux qui furent élevés par Noé, Abraham, Jacob et les autres patriarches. C'étaient de simples tertres de gazon, des amas de pierres sèches ou de rustiques monuments de pierre brute, qui devaient être analogues à nos dolmens celtiques. Les Livres saints ne nous donnent de détails précis que sur l'autel des parfums, sur l'autel des pains de proposition et sur celui des holocaustes, que Moïse fit construire dans le Tabernacle et que Salomon établit dans le temple de Jérusalem. Ces renseignements si abondants nous montrent que l'autel hébraïque n'a exercé aucune influence sur l'autel chrétien. L'autel païen, si varié dans ses formes, n'en a pas eu beaucoup davantage. Pour un sacrifice nouveau, il fallait de nouvelles conceptions de détail, et les premiers Chrétiens durent nécessairement les puiser dans la Cène de Notre-Seigneur et dans la pratique des catacombes : de là les deux types persévérants de l'autel-table et de l'autel-tombeau.

Faut-il faire une part dans ces innovations à l'éloignement que devaient inspirer aux Chrétiens ces autels des faux dieux, souillés du sang des victimes? oui sans doute, pourvu qu'on ne voie là qu'un

motif secondaire dans une transformation qui s'explique si naturellement par la destination même de l'autel chrétien. Il ne faudrait point d'ailleurs s'exagérer, comme on le faisait autrefois, la répulsion que les Chrétiens portaient aux monuments du paganisme; car, dans bien des cas, ils n'hésitaient pas à les sanctifier par une nouvelle attribution. Saint Pierre, revenant d'Antioche, avec saint Marc, célébra la messe à Naples sur un autel d'Apollon, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'église de San-Pietro *ad aram*. Saint Martial recommande aux habitants de Bordeaux de conserver l'autel dedié *ignoto Deo*, pour le consacrer à saint Étienne (1). Au XVII[e] siècle, on a trouvé à Vesoul, sur l'emplacement du prieuré de Marteroy, un autel où étaient gravés ces mots : *Non amplius Marti, sed Christo Deo vero* (2). On voit dans l'église d'Ispagnac (Lozère) un cippe funéraire romain qui paraît avoir été transformé en autel chrétien à une époque très ancienne. C'est surtout comme base ou soutiens de la table d'autel qu'on a employé un certain nombre d'autels païens ou de débris de monuments romains. A Rome, des baignoires ou des urnes antiques ont été métamorphosées en autels à Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Saint-Nicolas *in carcere*, à sainte Bibiane, à Sainte-Croix de Jérusalem, etc.

Un vieil auteur qui avait constaté ce fait à la cathédrale d'Apt, dans les églises de Saint-Maximin, de Cabasse, de Castellane, etc., remarque avec raison qu'on en agit ainsi, « pour que la gloire de la gentilité fût le trophée de la croix et que toute la pompe païenne fut l'escabeau des pieds de Jésus-Christ (3) ».

Ces emprunts restèrent toujours à l'état d'exception. Dans les temps apostoliques, l'autel ne fut, comme à la Cène, que la table ordinaire de la salle à manger. Peut-être se servit-on aussi du trépied tel qu'il figure dans les fresques des catacombes. Dans ces cryptes funéraires, ce fut également sur une table de bois, de pierre ou de marbre qu'on célébra les saints Mystères; mais cette table servait de couvercle au tombeau d'un martyr, tantôt enfermé dans une niche surmontée d'une voûte en forme d'arc (*arcosolium*), tantôt adossé contre un mur. Dans les grands oratoires, l'autel était parfois un coffre en bois, tantôt un massif de tuf ou de maçonnerie, tantôt encore une table de bois ou une plaque de marbre soutenue par des colonnes.

(1) Baronius, *Ann.*, ad ann. 34.
(2) *Mém. de la commission d'archéol. de la Haute-Saône*, t. I, 3[e] livr., p. 17.
(3) H. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, t. I, p. 222.

Les premiers Chrétiens, en ne faisant de l'autel et du tombeau qu'un seul monument, ont dû être inspirés par le passage de l'Apocalypse où saint Jean parle des âmes qui se trouvent sous l'autel d'or, dans le temple éternel : « Après que l'Agneau eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont été mis à mort à cause de la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils portaient, et ils criaient à haute voix : « Quand donc, quand, Seigneur, qui êtes saint et vrai, ferez-vous justice et vengerez-vous notre sang sur ceux qui habitent la terre ? » Et il fut donné à chacun d'eux une étole blanche, et il leur fut dit de se reposer encore un peu de temps, jusqu'au moment où serait complété le nombre des serviteurs de Dieu, leurs frères, qui devaient être mis à mort comme eux (VI, 9).

Quand les Chrétiens purent construire des églises au grand jour, un tombeau extrait des catacombes servit de support à la table sur laquelle on offrait le Saint-Sacrifice ; bientôt on creusa une crypte pour y déposer ce tombeau et, au-dessus du caveau, on érigea un autel. Lorsque le pape Félix Ier, au IIIe siècle, prescrivait de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ sur les *mémoires* des martyrs, il ne faisait que rendre obligatoire une coutume apostolique qui avait persévéré jusqu'à lui.

L'autel a toujours été indispensable pour célébrer la sainte messe ; il n'y a jamais eu d'exceptions que dans des cas de nécessité absolue. Théodore, évêque de Cyr, invité par un solitaire à offrir le Saint-Sacrifice dans sa cellule, afin de lui laisser des hosties consacrées, célébra, à défaut d'autel, sur les mains de son diacre. Saint Lucien, prêtre et martyr d'Antioche, se trouvant en prison le jour de l'Épiphanie, ses compagnons de captivité lui exprimèrent le désir de participer aux saints Mystères. Le Saint, leur montrant sa poitrine, leur dit : « Voici quel sera l'autel ; il ne sera pas, je l'espère, moins agréable à Dieu qu'une pierre inanimée. Quant à vous, vous m'environnerez et vous me servirez de temple. » Les Chrétiens se rangèrent autour de lui pour dérober les saints Mystères aux yeux des geôliers ; le saint prêtre consacra sur sa poitrine les espèces préparées, et tous purent se disposer, par ce saint Viatique, aux épreuves du martyre.

Au VIIIe siècle, Théodore de Cantorbéry remarque, dans son *Pénitentiel*, qu'un évêque peut dire la messe en pleine campagne, pourvu qu'un prêtre ou un diacre ou même celui qui célèbre tienne le calice et l'hostie entre ses mains.

En 1865, Pie IX autorisa les prêtres catholiques, déportés en

Sibérie, à célébrer la messe dans n'importe quel lieu, soit sur une table ordinaire, soit sur une pierre ou un tronc d'arbre, dans n'importe quel costume, toutes les fois qu'il leur serait impossible de se conformer aux prescriptions du Rituel.

Après ces notes préliminaires, nous allons consacrer deux chapitres : 1° aux autels proprement dits ; 2° aux autels portatifs.

CHAPITRE PREMIER

Des autels proprement dits

Nous nous occuperons successivement dans ce chapitre : 1° des divers genres d'autel ; 2° des noms des autels ; 3° de leur matière ; 4° de leur forme et de leurs inscriptions ; 5° de leurs reliques ; 6° de leur emplacement et de leur orientation ; 7° de leur nombre ; 8° de leur consécration ; 9° de leur sainteté et de leurs privilèges ; 10° de leurs ornements ; 11° de leurs accessoires ; 12° des linges d'autel ; 13° enfin, nous terminerons cette étude par des notes historiques et descriptives sur un certain nombre d'autels conservés ou disparus.

ARTICLE I

Des divers genres d'autels

L'autel, dans le sens strict de la liturgie, ne consiste que dans la pierre plane, rectangulaire ou carrée, fixe ou mobile, consacrée pour l'oblation du Saint-Sacrifice. Mais, dans l'acception usuelle, employée même par les rubriques, on donne le nom d'autel à la table qui supporte ou entoure cette pierre, ainsi qu'au support même de cette table.

L'*autel fixe* est celui dont la table de pierre, égalant ordinairement la superficie de la base qui la supporte, est inséparablement unie par l'onction à cette base qui ne fait plus avec elle qu'un seul tout, sanctifié par une même consécration. L'autel est toujours fixe lorsque

l'église a été consacrée, ce qui devient rare aujourd'hui. Le plus souvent, on se contente d'encastrer dans la table de l'édicule une *pierre d'autel* consacrée, qu'on appelle encore *autel portatif,* mais qui diffère notablement des *autels portatifs* de l'antiquité, auxquels nous consacrerons un chapitre spécial. Ces derniers étaient de petites pierres consacrées, encadrées dans une bordure de bois ou de métal, et dont on se servait principalement en voyage.

L'autel qui occupe la place d'honneur dans le chœur ou dans le sanctuaire est appelé *maître-autel* ou *autel-majeur,* pour le distinguer des *autels secondaires.* Au xie siècle, Stepelin donne au maître-autel le nom d'*altare capitaneum.* Le concile de Reims (1583) veut que dans les églises cathédrales et collégiales, où il y a plus de quinze chanoines, l'autel-majeur soit réservé exclusivement aux chanoines et à ceux qui sont constitués en dignité.

En Grèce, il n'y a qu'un seul autel pour le Saint-Sacrifice, mais il est accompagné de deux autels-crédences. Sur celui qui est à droite, qu'on appelle διακονικόν, on place l'encensoir, le feu, les charbons, les livres liturgiques, les vêtements sacerdotaux, les chandeliers, l'eau bénite, etc. C'est sur le petit autel, placé à gauche et nommé πρόθεσις, que se fait l'oblation du pain et du vin, avant que le prêtre les consacre au grand autel. Outre le pain et le vin, on y met le calice, le voile, la lance, l'astérisque et tout ce qui est nécessaire pour ce qu'on appelle l'*oblation préparatoire.*

Dans les églises qui possédaient de nombreuses reliques, on érigea, dès le xiie siècle, soit dans une chapelle spéciale, soit derrière ou aux côtés du maître-autel, un *autel des reliques* sur lequel étaient étagées les châsses. Ces reliquaires se trouvaient souvent placés sur un retable, supporté par des colonnettes, et au-dessous duquel les fidèles et les pèlerins aimaient à passer, afin de recevoir ainsi une sorte de bénédiction. Ces espèces d'autels, devenus rares en France, se rencontrent plus fréquemment en Espagne et en Italie.

Parmi les diverses sortes d'autels, il faut encore distinguer : l'*autel papal,* maître-autel des basiliques patriarcales, où le pape seul peut célébrer, à moins que, par une bulle spéciale, il n'autorise un cardinal à y dire la messe ; l'*autel matutinal,* placé dans les églises monastiques, entre les deux escaliers latéraux qui conduisent du chœur au sanctuaire ; l'*autel de retro*, situé derrière le maître-autel ; l'*autel des morts* où se disent les messes d'enterrement ; l'*autel privilégié,* auquel le Souverain-Pontife attache une indulgence plénière, applicable au défunt

pour lequel on y célèbre la messe; l'*autel du Saint-Sacrement*, où se trouve la réserve eucharistique; l'*autel du Christ en croix*, nom donné jadis à celui qui s'élevait à l'extrémité orientale des nefs romanes, parce qu'on plaçait au-dessus un grand crucifix; les *autels isolés, adossés, arqués, à la romaine*, etc., en raison de leur situation; les *autels-tables*, les *autels-tombeaux;* les *autels à retable*, les *autels romans, ogivals, Renaissance*, etc., en raison du style qui les caractérise.

En Allemagne, on donne le nom d'*autels domestiques* (*Hausaltarchen*) à de petits retables destinés à orner les chapelles privées ou les chambres à coucher.

ARTICLE II

Des noms des autels

Nous venons d'indiquer quelques dénominations s'appliquant à divers genres d'autel; signalons maintenant les différents noms qui désignent l'autel en général. Saint Paul l'appelle *altare* (*Hebr.*, XIII, 10). Chez les anciens, l'autel dédié aux dieux terrestres s'appelait *ara*, tandis que l'autel plus élevé, consacré sur les hauts lieux, aux divinités célestes, se nommait *altare* (de *alta ara*). Le terme *altare*, pendant les quatre premiers siècles, fut presque exclusivement employé par les Chrétiens, qui laissaient à *ara* le sens d'autel païen : cependant saint Cyprien, Tertullien et saint Ambroise se sont servis de ce dernier mot dans le sens chrétien. Dès le VII[e] siècle, il fut principalement réservé à ce que nous appelons vulgairement aujourd'hui *pierre d'autel :* c'est la signification exclusive que depuis longtemps lui donnent les rubriques.

Le mot θυσιαστήριον, qui dérive de θυσιάζω, *sacrifier*, dont la racine est θύειν, *immoler*, est employé par tous les Pères grecs et implique l'idée d'un véritable sacrifice. Les Protestants se trouvent donc en désaccord avec les siècles apostoliques, quand ils rejettent le terme d'*autel* et ne voient dans l'Eucharistie qu'une simple commémoration de la Cène.

L'expression *Pimanerschouschi*, employée par les Cophtes, correspond exactement au θυσιαστήριον des Grecs.

Le terme βωμός, par lequel les Païens désignaient l'autel de leurs faux dieux, apparaît pour la première fois, avec le sens chrétien, dans une constitution des empereurs Théodose II et Valentinien.

Le mot *table, mensa*, τράπεζα, employé par saint Paul (I *Cor.*, X, 21), rappelle la table de la Cène et convient parfaitement à l'autel où les fidèles viennent se grouper pour prendre part au banquet eucharistique. Mais ce terme est toujours accompagné d'un qualificatif (1) et peut être considéré comme une de ces périphrases usitées dans tous les siècles : *le siège de Dieu, le tombeau de Jésus-Christ, le divin tabernacle, le trône de Dieu, le Saint des Saints*, etc.

L'autel a été quelquefois désigné sous le nom d'*arca*, parce que c'est un coffre, une espèce d'arche qui contient des reliques (2). Les Abyssins emploient cette dénomination, mais par cette seule raison qu'ils construisent leurs autels sur le modèle de l'arche d'alliance, qu'ils s'imaginent conserver dans leur église d'Axum.

Les noms de *martyrium, memoria, titulus, testimonium, confessio*, etc., donnés parfois aux autels, surtout en Afrique, dénotent l'usage de placer une table d'autel sur le tombeau d'un *martyr* qui a rendu *témoignage* à Jésus-Christ, qui a *confessé* sa foi en répandant son sang; mais ces différents termes s'appliquent plus spécialement au *loculus* des reliques.

Mentionnons encore le nom de ιλαστήριον (*propitiatoire*), emprunté à l'antiquité judaïque, et celui de καλαμος (*roseau*), donné par Siméon de Thessalonique (3) aux autels soutenus par une seule colonne.

ARTICLE III

De la matière des autels

Dans les premiers siècles, on dut nécessairement se servir de la *mensa tripes* des *triclinia*, table en bois, qu'il était facile de faire disparaître dans les crises des persécutions. A Sainte-Pudentienne de

(1) *Cœlestis mensa (Liturgie de saint Jacques)*; *mensa sancta* (Greg. Nyss., *Orat. in bapt. Christi*); *mensa sacra* (Aug., *l. I contra Pelag.*, c. XXIV); *mensa mystica* (Theodor., *Serm. X de Provid.*).
(2) Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, l. IX, c. XV.
(3) *Lib. de sacram.*

Rome, on voit un vieil autel de bois vermoulu, où l'on assure que le prince des apôtres a célébré les saints Mystères. Le bréviaire romain, au 9 novembre, mentionne que saint Sylvestre, en dédiant l'église de Latran, y érigea un autel en bois, qu'on y conserve encore aujourd'hui. Les mosaïques, du vi[e] siècle, de Ravenne et de Sainte-Marie-Majeure représentent des autels en bois.

En Afrique, les autels étaient généralement en bois. Saint Optat de Milève signale ceux que brûlèrent les Donatistes et ceux qu'ils raclaient avec la prétention de les purifier (1). Saint Augustin nous apprend que Maximin, évêque de Bagaï, fut massacré, sous un autel de bois, par ces farouches hérétiques. C'est un autel en bois que les Ariens brûlèrent à Alexandrie, sous l'épiscopat de saint Athanase (2).

Les premières prohibitions connues des autels en bois sont celles d'un concile de Paris, en 509, et de celui d'Épaone en 517. En Orient, nous voyons Jean Bar-Algari, patriarche des Nestoriens, à la fin du ix[e] siècle, interdire les autels en bois (3). Ceux en pierre prévalurent chez nous dès le vii[e] siècle, mais quelques exceptions persistèrent au moyen âge. Du temps de Charlemagne, une table en bois servait d'autel à l'abbaye de Saint-Denis (4). Le légat du pape Jean VIII qui dédia, en 878, l'église Notre-Dame de Compiègne, y consacra un autel en bois qui ne disparut qu'au xviii[e] siècle (5).

Les autels en bois reparurent assez nombreux au xvi[e] siècle et se sont multipliés de nos jours; il y en a de fort modestes dans les églises rurales et de somptueux dans certaines grandes églises, comme à Sainte-Clotilde de Paris et aux Carmes de Tours. Ces sortes d'autels sont autorisés par la liturgie, pourvu que dans la table soit placé un autel portatif en pierre, en marbre ou en ardoise.

Les Maronites construisent leurs autels en bois de cèdre; mais ils y insèrent ordinairement cinq pierres en forme de croix. Les Syriens emploient indifféremment le bois, le marbre et la pierre.

L'usage des autels de pierre prit naissance dans les catacombes, où, lorsqu'on posait une table sur un sarcophage, il était tout naturel de la choisir de la même matière. Plus tard, ce choix fut appuyé par des raisons mystiques. « L'autel est en pierre, dit saint Siméon de

(1) *De schism. Donat.*, l. VI.
(2) *Epist. ad solitar.*
(3) Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, p. 238.
(4) *Mirac. S. Dionys.*, l. I, c. xx.
(5) Martène, *Ant. eccl. rit.*, l. I, c. iii, art. 6.

Thessalonique (1), parce qu'il représente Jésus-Christ qui, lui aussi, est appelé *pierre*, en tant qu'il est notre fondement, le chef de l'angle et la pierre angulaire, et parce que le rocher qui autrefois désaltéra les Israélites était la figure de la table d'autel. »

On a prétendu que saint Sylvestre avait prescrit l'emploi de la pierre pour les autels; mais le décret qu'on lui attribue est apocryphe (2); on ne comprendrait pas d'ailleurs qu'une telle prescription pontificale eût été si mal observée pendant les siècles suivants. Celle du concile d'Épaone, en 517 (3), fut renouvelée dans un Capitulaire de Charlemagne, en 769, et par de nombreux conciles.

L'exemple de Rome, qui avait transféré l'autel-tombeau des catacombes dans les basiliques constantiniennes, ne fut suivi généralement qu'un peu plus tard en Orient et en Afrique. Partout, il y eut un certain nombre d'exceptions, même dans le cours du moyen âge : ainsi saint Vulstan, évêque de Worcester, déploya beaucoup de zèle, au XIe siècle, pour substituer des autels en pierre à ceux qui étaient en bois (4).

Il est bon de remarquer que les prescriptions successives dont nous venons de parler ne concernent que la table; les supports, les accessoires, les parements pouvaient être en maçonnerie, en bois, en métal, etc., et c'est ce qui a encore lieu de nos jours (5). Ajoutons que le mot *pierre*, dans le sens liturgique, est très élastique; il comprend aussi bien la simple craie dont est fait l'autel de Saint-Germer (Oise), que le marbre, si affectionné des Italiens, bien qu'il soit, par sa nature, assez rebelle à la décoration.

Des autels d'or ou d'argent ont été érigés dans les grandes basiliques par les papes et les souverains. Constantin fit entièrement revêtir d'or et d'argent l'autel de Saint-Pierre de Rome, et fit exécuter sept autres autels d'argent, chacun du poids de 260 livres, pour la basilique qui devait un jour porter le nom de Sain-Jean-de-Latran. L'autel d'argent que Sixte III offrit à Sainte-Marie-Majeure pesait 300 livres; celui donné par saint Hilaire à l'église Saint-Laurent, 40 marcs. A la fin du VIIIe siècle, Adrien I enrichit les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul de divers autels en métaux précieux.

(1) *Bibl. magn. patr.*, t. XXII.
(2) Krazer, *De antiq. eccles. liturg.*, p. 159.
(3) *Altaria nisi lapidea non sacrentur ;* can. XXIII.
(4) Guillaume de Malesbury, *Vita S. Vulstani*, l. III, nº 40.
(5) Remarquons toutefois que, d'après un décret de la Congrégation des rites (9 febr. 1675), on peut bien employer la brique pour la base, mais que les quatre côtés doivent être en pierre.

Le premier autel d'or dont il soit question dans l'histoire de l'Orient est celui qui fut donné par l'impératrice Pulchérie à la première église Sainte-Sophie de Constantinople; il était soutenu par des colonnes de même métal et enrichi de gemmes et d'émaux (1). Un autre autel d'or, également émaillé, fut donné par Basile le Macédonien à la nouvelle basilique qu'il fit édifier. Charlemagne fit présent à Hildebald, archevêque de Cologne, d'un autel en or ciselé. Angilbert, archevêque de Milan, et saint Étienne, roi de Hongrie, se sont distingués par de semblables générosités; mais il est présumable que, le plus souvent, on ne faisait qu'appliquer des lames d'or ou d'argent sur des monuments de pierre ou de bois.

La terre pétrie, la terre cuite, le cristal de roche n'ont jamais été que des matières tout-à-fait exceptionnelles. La tradition rapporte que les compagnons de Marie et de Salomé, en débarquant sur la terre de Provence, élevèrent à Dieu un autel en terre pétrie. On a trouvé dans les catacombes de petits autels en terre cuite, accompagnés de deux lampes attachées à leurs côtés. Enfin, Éverard, gendre de Louis le Débonnaire, mentionne dans son testament un autel décoré d'argent et de cristal.

Aujourd'hui, où l'on se contente généralement d'encastrer dans la table une pierre consacrée, l'industrie française s'est imaginé de fabriquer d'affreux autels, prétendus gothiques, en terre cuite, en grès artificiel, en zinc, en fonte et même en carton-pierre! Heureusement, pour notre réputation artistique, que d'habiles orfèvres, tels que MM. Poussielgue-Rusand et Armand Cailliat ont fait revivre, dans leurs beaux autels en cuivre battu, les meilleures traditions du moyen âge.

ARTICLE IV

Forme et inscriptions des autels

Au point de vue liturgique, on distingue dans l'autel : la table (*tabula*), le sépulcre des saintes reliques (*sepulcrum*) et la base (*stipes*). C'est surtout par la base que les autels diffèrent entre eux.

(1) Sozom., *Hist. eccl.*, l. IX, c. 1.

Nous trouvons dans les catacombes les deux types qui devaient être reproduits dans les basiliques constantiniennes et persévérer jusqu'à nos jours, l'autel-tombeau et l'autel-table. Dans les *cubicula*, c'est une table de marbre, scellée horizontalement dans le tuf, recouvrant une construction en briques, enduite de stuc, où se trouve le corps ou le tombeau d'un martyr. Dans les grandes salles servant d'église, c'était un monument isolé, consistant en une table quadrangulaire supportée, soit par un pilier, soit par des colonnettes, soit par des dalles placées verticalement, entre lesquelles reposaient les reliques d'un martyr. M. de Rossi considère les monuments isolés comme postérieurs à Constantin. Ces deux espèces d'autels, après la pacification de l'Église, furent transportés dans les basiliques, mais il arriva souvent que le sarcophage fut placé dans une crypte plus ou moins grande et qu'on érigea au-dessus un autel-table, soutenu par quatre petites colonnes et un pilier central. Quelquefois, les premiers Chrétiens posaient la table d'autel sur une urne contenant les restes d'un martyr; un souvenir de cet antique usage apparaît dans un pied d'autel du XII[e] siècle, conservé au musée d'Aix-en-Provence: c'est un vase muni de deux anses et décoré de rubans (1).


Autel-tombeau des Catacombes.

Les anciennes tables d'autel sont presque toujours rectangulaires. On peut citer comme exceptions celle de Besançon qui est circulaire et celle du musée de Vienne (Isère), supportée par trois colonnes et qui s'arrondit en demi-cintre. Dès le V[e] siècle, ces tables mesurent environ un mètre de largeur sur plus d'un mètre de longueur. Elles sont d'une seule pièce et adaptées à leur support; cependant il est arrivé parfois qu'on a taillé table, colonnes et supports dans un

(1) Revoil., *Archéol. romane*, t. III, p. 20.

seul bloc de pierre; tel est un ancien autel de Sainte-Marthe de Tarascon, provenant d'une église voisine (1).



Autel de Sainte-Marthe à Tarascon.

La surface supérieure des anciennes tables était creusée de quelques centimètres dans toute son étendue et encadrée dans une moulure plus ou moins large, en sorte qu'elle avait la forme d'un vaste plateau à rebords. Cette disposition était nécessaire pour prévenir les accidents qui auraient pu résulter de la multiplicité des offrandes et des espèces eucharistiques, à une époque où les fidèles participaient en très grand nombre au banquet sacré, sous la double espèce du pain et du vin. Les principaux ornements qui décorent la tranche de ces tables sont des agneaux, des colombes, le palmier, l'A et l'Ω, des monogrammes du Christ, des grappes de raisin, des feuilles de vigne et divers autres emblèmes qui se rapportent au double sacrifice de la croix et de l'autel.



Autel-table de Vaucluse.

Les colonnes de soutien étaient au nombre de deux, trois, quatre ou cinq; quand il n'y avait qu'un seul pilier central, il était creusé à son sommet d'une petite cavité destinée à contenir des reliques. En Italie, on voit un certain nombre d'anciens autels chrétiens où un cippe païen a été employé comme pédicule.

Cette disposition, qui laissait un vide sous l'autel, nous explique comment saint Alexandre, patriarche de Constantinople, a pu, avant

(1) *Bullet. monum.*, t. XI, p. 104.

d'entrer en controverse avec les Ariens, se mettre en prière sous l'autel; comment le consul Eutrope, pour échapper à la colère de l'empereur Arcade, alla se cacher sous l'autel de l'église Sainte-Sophie; comment Maximien, évêque de Bagaï, choisit ailleurs un même refuge, pour se soustraire aux persécutions des Donatistes; comment le pape Vigile tenait embrassées les colonnes de l'autel, dans l'église Sainte-Euphémie, lorsqu'on vint l'en arracher de force.

M. Didron a cru qu'à l'époque romane, l'autel principal était en forme de tombeau, tandis que les autels latéraux affectaient celle de table. Des faits nombreux prouvent que cette théorie est beaucoup trop absolue. Les monuments qui nous restent des époques antérieures au XIII[e] siècle nous prouvent qu'il y eut aussi alors de grands autels-tables et de petits autels-tombeaux. En général, ces derniers étaient fort simples, et ce n'est guère qu'au XI[e] siècle et surtout au suivant qu'ils se décorent d'arcatures, quelquefois disposées en deux étages, lesquelles encadrent les figures du Christ bénissant, de la Vierge, des Apôtres et de divers saints. Sous la période romano-byzantine, quelques autels s'ornent de mosaïques, se couvrent de peintures à fresque ou à l'encaustique. A la fin du XII[e] siècle, la coloration s'obtient par l'emploi de diverses espèces de marbre ou bien par l'application de verres de couleur.

Comme tout le reste du mobilier ecclésiastique, l'autel dut subir les variations architecturales de chaque époque, surtout dans la forme et la décoration des arcades. Le XIII[e] siècle vit persévérer les deux formes de table et de tombeau; mais le premier type, dans les grandes églises, restait le plus en faveur. Dans les églises secondaires, c'étaient de simples massifs en maçonnerie, sans aucune ornementation, qui n'empruntaient de richesse qu'aux parements d'étoffe dont on les décorait aux jours de fête.

Le synode de Trèves disait, en 1227, que « les autels ne doivent pas être si petits qu'on ne puisse y célébrer qu'avec peine. » Aussi devinrent-ils bientôt plus longs et moins carrés que sous la période romane.

Du XIII[e] au XVI[e] siècle, nous voyons des tables en pierre portées sur des colonnes et des arcades détachées, sur des massifs décorés d'arcatures; plus rarement, des tables supportées par un massif triangulaire et par deux colonnes isolées, ou bien encore soutenues aux deux extrémités par des jambages faisant l'office de chantier; en ce dernier cas, l'espace laissé vide était rempli par des châsses.

A partir de la Renaissance, l'autel prend des dimensions considérables et, se décorant d'un vaste retable, affecte la forme d'un coffre plus ou moins allongé, en pierre, en marbre ou en bois. Quelquefois on place dans le massif un corps saint renfermé dans une caisse de plomb, ou bien on y dispose une châsse, visible à travers un cristal. Les fantaisies mythologiques osent, çà et là, envahir jusqu'au sanctuaire, et il est tel autel où se coudoient scandaleusement les amours et les anges, les nymphes et les saintes (1).

Les autels du XVIII[e] siècle affectent souvent la forme du sarcophage romain ; mais ce qui les caractérise principalement, c'est leur style prétentieux et contourné, et le faste de leurs retables dont nous devons parler dans un article spécial.

En Italie, une croix se trouve toujours sculptée sur la partie antérieure de l'autel : c'est là une obligation liturgique qui a été formulée par Benoît XIII.

De nos jours, on a considérablement varié la forme des autels ; s'il en est de véritablement remarquables au point de vue artistique, beaucoup d'autres blessent les lois du goût et même de la liturgie : tels sont, par exemple, ces petits autels vides, portés sur des colonnettes, que M. Viollet-le-Duc a multipliés dans les chapelles de nos cathédrales ; ce sont là des espèces de crédences sans destination ; car, d'après les décrets de la Congrégation des Rites, l'autel doit être plein, à moins que la table n'abrite une châsse.

En Orient, les autels ont gardé la forme d'une table assez étroite : c'est une tranche de marbre soutenue par quatre colonnes et le plus souvent par un seul cippe central, ce qui n'empêche pas les colonnettes du *ciborium* de s'appuyer sur les angles de l'autel.

En Angleterre, par une ordonnance royale datée de 1550, renouvelée par la reine Elisabeth, les tables furent substituées aux anciens autels, pour être mieux en harmonie avec l'idée d'un simple repas commémoratif. Les Puséystes, dans la forme et la décoration de leurs autels, tendent de plus en plus à se rapprocher des usages de l'Église romaine.

Après avoir parlé de la forme de l'autel proprement dit, nous allons ajouter quelques détails sur ses degrés, ses gradins et ses inscriptions.

(1) Voir le dessin du grand autel de l'abbaye de Barbeau, dans Millin, *Antiquités nat.*, t. II, pl. I, n. 13.

Depuis le xv[e] siècle, divers Rituels prescrivent un nombre impair pour les marches, ordinairement trois, jamais plus de cinq. D'après les liturgistes du moyen-âge, le nombre trois exprime les vertus théologales qui doivent animer le cœur du célébrant et de tous ceux qui assistent au Saint-Sacrifice, ou bien encore la chasteté, l'élévation de l'âme et la pureté d'intention.

Il y a eu, de tout temps, d'assez nombreuses exceptions à cette disposition trinaire, qui ne remonte pas à une haute antiquité. Les autels des catacombes de Rome et de Naples reposent *in plano;* ceux des iv[e] et v[e] siècles ne sont exhaussés que d'une marche, régnant tout autour de la table isolée ; il en était ainsi à Sainte-Sophie de Constantinople. Cet antique usage a persévéré dans la plupart des églises de Chartreux et de Cisterciens.

L'*Ordre romain* ne mentionne que deux degrés, l'*inférieur* et le *supérieur*. Il y en avait quatre dans une église dédiée à saint Cyprien, dont parle saint Grégoire de Tours (1). Saint Charles Borromée en exige cinq pour les grandes églises. On monte par sept marches à l'autel-majeur de Saint-Pierre du Vatican. Il y en a de beaucoup plus nombreuses dans d'autres églises, mais cette multiplicité ne saurait être approuvée que lorsque l'autel est érigé au-dessus d'une crypte.

En 1701, Bocquillot s'insurgeait, non pas seulement contre ces sortes d'escaliers, mais même contre les trois ou quatre marches qu'il était assez difficile de monter avec une aube longue et qui, selon lui, étaient en opposition avec la *tradition gallicane* (2). Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu, en France, de tradition générale à cet égard ; car s'il n'y avait, très anciennement, qu'un seul degré aux autels de Lyon, de Vienne, à ceux des Chartreux et des Cisterciens, il y en avait deux à la Sainte-Chapelle de Paris, à la basilique de Saint-Denys, aux cathédrales d'Arras et de Paris, et trois à la cathédrale d'Amiens, ainsi que chez les Ordres mendiants.

En Grèce, les autels sont élevés sur un marchepied, sans autre degré ; ceux des Arméniens ont cinq ou six marches.

Autrefois, aux grandes solennités, on exposait aux yeux du peuple, sur des espèces de dressoirs nommés *pergulæ*, tout ce que le trésor contenait de plus précieux. Ce fut l'origine des gradins qui devaient plus tard recevoir une décoration permanente. Un gradin unique

(1) Greg. Tur., l. I *de glor. mart.*, c. xcxiv.
(2) *Traité historique de la Liturgie,* p. 109.

apparaît au XIII[e] siècle, et il n'y en a encore qu'un seul aujourd'hui au maître-autel des basiliques majeures de Rome. Il n'y en a même pas du tout à certains autels où le prêtre, en disant la messe, est tourné vers le peuple.

L'adjonction de deux ou trois gradins date du XV[e] siècle ; on en voit encore davantage aujourd'hui dans certaines églises, où les nombreux chandeliers dont ils sont chargés donnent trop souvent à l'autel l'aspect d'un étalage de marchand de bronzes. Ces gradins sont souvent exhaussés d'une manière si extravagante, qu'ils deviennent la partie principale de l'autel.

Ce n'est que depuis un petit nombre d'années que les Grecs-Unis ont adopté l'innovation des gradins, ornés de vases de fleurs, de tableaux et de cierges. L'usage de trois gradins paraît au contraire assez ancien chez les Arméniens.

On nommait *altaria inscripta* ou *litterata* ceux dont la tranche ou le cippe était décoré d'une inscription. Ces inscriptions, écrites parfois sur une pierre incrustée dans un mur voisin, sont relatives : 1° à la sainte Eucharistie ; 2° à la consécration de l'autel ; 3° aux reliques qu'il contient ; 4° au donateur de l'autel. Nous allons en offrir quelques exemples :

1° *Inscriptions relatives à l'Eucharistie.* Roger, évêque d'Oléron, fit construire un autel, où on lisait les inscriptions suivantes :

RES SUPER IMPOSITAS COMMUTAT SPIRITUS ALMUS.
FIT DE PANE CARO ; SANGUIS, SUBSTANTIA VINI.
SUMPTA VALENT ANIMÆ PRO CORPORIS ATQUE SALUTE

DANTUR IN HAC MENSA SANGUIS, CARO, POTUS ET ESCA.
VERBA REFERT CŒNÆ SUPER HÆC OBLATA SACERDOS
MUNERA SANCTIFICAT ET PASSIO COMMEMORATUR.

HANC MORIANENSIS RAINALDUS CONDIDIT ARAM.
PRÆSUL ROGERIUS OLORENSIS JUSSIT UT ESSEM (1).

2° *Inscriptions relatives à la consécration de l'autel.* M[gr] Barbier de Montault a publié dans la *Revue de l'Art chrétien* (2) un grand

(1) Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, l. V, c. XVI.
(2) Années 1879, 1880, 1881.

nombre d'inscriptions de dédicace : nous lui empruntons la suivante qui se trouve dans l'église du Rosaire à Monte-Mario, de Rome :

ECCLESIAM HANC, EIVSQVE ALTARE MAIVS
DIE V MAIJ MDCCXXVI
MINORESQVE HAS ARAS SEX
DIEBVS SCILICET
XII ET XIII IVNIJ, ATQVE II IVLIJ
EIVSDEM ANNI
SOLEMNI RITV DEDICANS, SACRAVIT
BENEDICTVS PAPA XIII
ORD. PRÆDIC.
QVI
SINGVLIS CHRISTI FIDELIBVS
ECCLESIAM, ET ALTARIA IPSA
ANNIVER. DIE DEDICATIONVM HVIVS MODI
DEVOTE VISITANTIBUS
DECEM ANNORVM INDVLGENTIAS
PERPETVO CONCESSIT.

Le plus ordinairement, la mention des autels dédiés se trouve dans l'inscription de la dédicace de l'église, parce qu'ils ont été consacrés en même temps que l'édifice. On y trouve le nom du consécrateur, le vocable de l'autel et quelquefois le nom des reliques contenues dans le sépulcre.

3° *Inscriptions relatives aux reliques de l'autel.* — On lit sur celui de Saint-Marc de Rome :

IN HOC ALTARI
QVIESCIT CORPVS SANCTI MARCI
PAPÆ ET CONFESSORIS

M. Hubner cite une dizaine d'inscriptions espagnoles, datant du ve au viie siècle, énumérant les reliques contenues dans les autels (1). Voici celle de Morera (Estramadure) :

SUNT IN HOC ALTARIO SANCTI STEPHANI RELIQUIÆ NUM(*ero*) XV STEPHANI, LUCRETIÆ, SATURNINI, SEBASTIANI, FRUCTUOSI, AUGURII, BANDELII, PAULI CONF., NAZARII, EULOGII, TIRSI, VERISSIMÆ, MAXIMÆ ET JULIÆ.

(1) *Inscript. Hispaniæ*, nos 85, 88, 90, 100, 111, 126, 140, 165, 175, 263.

4° *Inscriptions relatives aux donateurs.* — Spes, évêque de Spolète, à la fin du IVe siècle, inscrivit ces mots sur l'autel qu'il érigea sur le tombeau de saint Vital :

SPES EPISCOPUS DEI SERVUS SANCTO VITALI MARTYRI A SE PRIMUM INVENTO ALTARIS HONOREM FECIT.

Sur un antique autel (VIe siècle) de la basilique Saint-Clément, à Rome, on lit ces mots :

ALTARE TIBI DEUS SALVO HORMISDA PAPA MERCURIUS PRESBYTER CUM SOCIIS OF (*fert.*)

Dans l'église de Roissy-en-Brie, les lignes suivantes, inscrites sur le mur de la nef, indiquent le donateur d'un autel qui n'existe plus aujourd'hui :

Anne Robinot de sõ vivãt a doñé par testamẽt a leglise de Roissy-en-Brie 300 livres por faire les 2 Havtels cy pñt a la charge de dire tous les Ans le 7e Ivin vne messe haulte a son intention.

Dans le cours du moyen-âge, le prêtre étranger qui avait célébré sur un autel à l'occasion d'un vœu ou d'un pèlerinage, y gravait parfois son nom à la pointe sur le filet d'encadrement. Il en était de même des pèlerins laïques et aussi des criminels qui avaient trouvé là droit d'asile. On a signalé de ces graphites ou inscriptions cursives à l'autel de Verneuil, conservé au musée de Poitiers, à ceux de Saint-Félix d'Amont, d'Auriol (Bouches-du-Rhône), de Jonquières (Gard), etc. On compte jusqu'à 93 noms incisés sur l'autel de la Minerve, dans l'Aude (1).

ARTICLE V

Reliques des autels

En l'an 274, le pape saint Félix Ier rendit obligatoire l'usage déjà ancien de célébrer les saints Mystères sur les reliques d'un

(1) Ed. Le Blant, *Mémoire sur l'autel de l'église de la Minerve.*

martyr (1). Son corps était placé soit dans une crypte ou confession creusée au-dessous de l'autel, soit dans les bases creuses de cet édicule, soit sous l'autel, soit même sur l'autel. Plus tard, les corps des confesseurs reçurent les mêmes honneurs (2); il en fut ainsi de saint Ambroise à Milan, de sainte Marie de Béthanie à l'abbaye de Vezelay, de saint Firmin le Confesseur à Amiens. On n'admettait point qu'une église pût être érigée sans la présence sanctifiante de reliques. Saint Ambroise, dans sa lettre XXII[e] à sa sœur Marcelline, dit que le peuple ne put souffrir qu'il ait dédié une église (c'est celle qu'on appela depuis *basilique ambroisienne*), sans qu'on y eût mis les restes d'un martyr; aussi s'empressa-t-il de faire transporter sous l'autel les corps des saints Gervais et Protais, qu'on venait de découvrir dans la basilique de Saint-Félix et de Saint-Nabor.

Au moyen âge et jusqu'à nos jours, on a continué, quand on l'a pu, de placer un corps saint sous les autels, où un cristal permet de le voir et de le vénérer. Au XVI[e] siècle, cet usage disparut généralement en France, parce qu'on craignait d'exposer ces précieux restes aux profanations des Huguenots.

Quand les autels se multiplièrent, il ne fut plus possible de placer sous chacun d'eux le corps entier d'un martyr ou d'un confesseur. On dut alors se contenter de quelques fragments plus ou moins considérables, qui n'en étaient pas moins un monument de l'alliance de l'Église triomphante et de l'Église militante. Ces reliques étaient placées dans de petites boîtes, qu'on incrustait soit dans le massif, soit dans la table, en une petite cavité nommée *sépulcre*, pour montrer qu'elles remplaçaient un corps saint. Ces sépulcres ne semblent guère apparaître qu'au VII[e] siècle. Dans les tables supportées par un pied droit, la cavité était pratiquée dans le chapiteau, à moins qu'une ou plusieurs niches ne fussent ménagées dans les flancs du cippe.

Au presbytère de Joncels (Hérault), dans un cippe, provenant d'un antique autel, sont creusées deux niches carrées, profondes de douze centimètres; autour de la plus haute, on lit cette inscription : *Hic sunt reliquiæ sanctorum.* A diverses époques, on a découvert à Hébron, à Rome, à Rimini, à Girone, à Lyon, etc., des coffrets en

(1) *Hic constituit supra sepulcra martyrum missa celebrari*, dit Anastase Bibliothécaire.

(2) On croit que S. Martin de Tours est le premier saint non martyr dont la tombe ait été tranformée en autel.

ivoire, des urnes en marbre ou en albâtre, des vases en terre cuite, contenant des reliques et qui avaient été déposés sous un autel.

On comprend que toutes les églises rurales ne pouvaient point se procurer des reliques. A leur défaut, on se contentait de *brandea*, c'est-à-dire de linges qui avaient touché le tombeau d'un martyr. Cet usage était autorisé par les Souverains-Pontifes. Une impératrice d'Orient ayant demandé à saint Grégoire le Grand des reliques de saint Pierre et de saint Paul, pour les mettre dans une église qu'elle voulait dédier à ces deux apôtres, le pape répondit : « La coutume des Romains, quand ils donnent des reliques, n'est pas d'en extraire du corps même des saints, mais seulement de mettre un linge (*brandeum*) sur leur tombeau ; on retire ces étoffes et on les envoie pour être gardées avec respect dans les églises qu'on veut consacrer ; elles y opèrent des miracles, non moins que les corps mêmes des saints. »

Du VIIIe au XIVe siècle, dans quelques églises d'Occident, on a cru pouvoir substituer aux reliques qui faisaient défaut, trois parcelles d'une hostie consacrée, ou un morceau du corporal sur lequel on avait célébré (1). On a voulu justifier cet usage en alléguant qu'un pape du nom de Léon, manquant de reliques pour la consécration d'un autel, aurait donné, afin d'y suppléer, un corporal renfermant la sainte Eucharistie (2). Cette prétendue disette de reliques, à Rome, n'est-elle point tout-à-fait invraisemblable ? On a cité également une bulle de Benoît VIII prescrivant, d'une manière générale, d'ajouter le Saint-Sacrement aux reliques de l'autel, mais il a été démontré que ce document est apocryphe.

Dans un *Sacramentaire* de saint Grégoire, écrit avant l'an 986, on voit que le consécrateur déposait dans l'autel trois portions d'hostie consacrée, accompagnées d'encens (3). Le pape Urbain II suivit ce rite en faisant la dédicace de l'église abbatiale de Marmoutiers (4).

On peut signaler complète absence de reliques dans un certain nombre d'autels. Saint Grégoire le Grand parle d'une église où il y avait treize autels, dont quatre n'avaient pas été consacrés, faute de reliques. A Rome, l'autel de Saint-Jean de Latran en est dépourvu, parce que la table où célébra saint Pierre en tient lieu.

Quand l'autel était placé au-dessus d'une crypte, renfermant un

(1) G. Durand., *Ration. divin. offic.*, l. I, c. VI, n. 23.
(2) Pasqualigo, *De sacrif. nov. legis*, t. I, quæst. 679.
(3) Nat. de Wailly, *Traité de Diplom.*, II, 254.
(4) D. Martène, *De ant. eccles. ritib.*, I, 440.

corps saint, comme à Saint-Mathias de Trèves, à Saint-Savin, etc., on se dispensait de mettre aucune relique dans l'autel lui-même.

Enfin, dans beaucoup d'églises, on trouve de petits autels non consacrés, sans reliques, sur lesquels on ne dit jamais la messe, et qu'on pourrait appeler *votifs*, puisqu'ils ne servent qu'à honorer les saints auxquels ils sont dédiés.

Outre les niches à reliques, on a parfois abusivement pratiqué sous l'autel une armoire pour y mettre soit des vases sacrés, soit des habits sacerdotaux.

En Grèce, dans les églises de couvent, on déposait sous l'autel, pour les sanctifier, les habits monastiques dont devaient se revêtir les novices, le jour de leur profession.

Les autels des Arméniens sont souvent dépourvus de reliques.

ARTICLE VI

Emplacement et orientation des autels

Nous avons dit que les premiers autels furent érigés sur le tombeau même des martyrs; adossés contre le tuf, ils occupaient le fond des chapelles. Il faut ajouter que Bosio et Boldetti en ont signalé un certain nombre placés à côté des tombes, au milieu du *cubiculum*. Dans certains cas, il eût été incommode de célébrer les saints Mystères sur un tombeau enfoncé dans un *arcosolium*; alors on tirait la table de l'autel, comme un tiroir, à l'aide de gros anneaux de bronze qui y étaient attachés, et le corps saint restait à découvert (1).

Saint Maxime de Turin fait ressortir les admirables harmonies de cette alliance de la liturgie et de la mort : « Qu'y a-t-il de plus honorable, s'écrie-t-il (2), que de reposer sous l'autel même où le Sacrifice est présenté à Dieu, où s'offre la victime pour laquelle le Seigneur est le prêtre, selon ce qui est écrit : Tu es prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech. Il est donc juste que les martyrs soient

(1) De Rossi, *Roma sotter.*, 1, 169, 285.
(2) *Serm. LXIII de natal. sanct.*

placés sous l'autel, parce que le Christ est déposé dessus ; il est juste que les âmes des saints reposent sous l'autel, parce que, sur ce même autel, le corps du Seigneur est offert. C'est par convenance, c'est par une sorte d'association intime que la sépulture des martyrs a été établie là où chaque jour la mort du Seigneur est célébrée, suivant ce qu'il a dit lui-même : « *Chaque fois que vous ferez ceci, vous annoncerez ma mort jusqu'à ce que je vienne*, » afin que ceux qui sont morts pour lui reposent dans le mystère du sacrement. C'est, je le répète, par l'effet d'une intime communauté que la tombe de ceux qui ont souffert la mort est située là où sont posés les membres de la mort sanglante du Sauveur. »

A Rome, on continua jusqu'au VIIe siècle à célébrer les saints Mystères dans les cimetières ou dans les basiliques cimetérales. Ce ne fut guère qu'à cette époque que l'on transféra des corps de martyrs dans les basiliques urbaines et qu'on y érigea des autels. Ils furent toujours placés entre l'abside où se trouvaient le trône de l'évêque, ainsi que les sièges presbytéraux, et le chœur où se tenaient les sous-diacres, les chantres et les autres clercs, c'est-à-dire au point central de l'intersection de la nef et du transept.

Le docteur Cattois a fait jadis une croisade archéologique pour faire restituer à nos autels leur place antique, en les mettant au centre du transept, où la tour centrale ou bien le dôme leur servirait de couronnement naturel. Il en est à peu près ainsi à la cathédrale de Reims, à Saint-Maurice d'Angers, à Crepon (Calvados) et dans de nombreuses églises monastiques où le chœur se trouve occupé par les stalles des religieux.

Quand le siège de l'évêque fut transféré de l'abside dans l'intérieur du chœur, l'autel fut placé soit au fond de cette abside, soit vers le milieu du chœur, très rarement vers le bas, si ce n'est en Italie. Depuis un certain nombre d'années, on remarque quelque tendance à rapprocher l'autel des fidèles.

Jusqu'au XVIe siècle, les autels-majeurs, même ceux qui étaient placés au fond de l'abside, restaient isolés ; c'est alors que l'on commença à les appliquer contre les murs. Ce fut là une regrettable innovation, car la liturgie prescrit, pour la consécration et pour l'office divin, un certain nombre de cérémonies qui exigent l'isolement complet de l'autel. Sur ce point, comme sur bien d'autres, l'antique tradition a persévéré dans tout l'Orient. Depuis le XIVe siècle, l'autel de la sainte Vierge, dans les grandes églises, est communément placé

dans la chapelle absidale, ou, à défaut de cette chapelle, au fond du collatéral qui correspond au côté de l'Évangile.

A partir du xve siècle, on mit des autels secondaires dans toutes les parties de l'église, non seulement dans les absides latérales, au fond des transepts et dans les chapelles, mais le long des murs, sous les orgues, sous le jubé, aux clôtures de chœur, des deux côtés de l'arcade qui communique de la nef au chœur, et même contre des piliers. Le concile d'Aix (1585) a protesté contre ces fâcheuses localisations.

Il est interdit d'ériger un autel sur une sépulture, parce que, dans la primitive Église, c'était là comme une déclaration de sainteté. Cette prescription n'était pas toujours observée autrefois; des évêques et des prêtres se faisaient enterrer sous l'autel ou tout à côté. « Il est juste, dit saint Ambroise, que le prêtre soit inhumé là même où il a consacré; mais je cède volontiers la partie droite aux reliques des martyrs, place d'honneur qui leur est bien due. » Synesius s'écrie (1): « J'embrasserai ces colonnes sacrées qui soutiennent la table pure et sans tache : c'est là que je siègerai vivant et que je reposerai après ma mort. »

La Congrégation des Évêques et Réguliers a décidé que les autels sous lesquels des cadavres ont été ensevelis ne perdaient point leur consécration, mais qu'ils devaient être interdits jusqu'à ce que le cadavre ait été enlevé ou que l'autel ait été changé de place. Cette même Congrégation a défendu d'élever sur une sépulture, même un autel temporaire destiné à recevoir le Saint-Sacrement (2). La cathédrale de Séville ne se conforme point à l'esprit de ce décret, quand elle érige le *monumento*, c'est-à-dire le reposoir du vendredi-saint, sur la pierre tombale de Fernand Colomb.

C'est par un même sentiment de respect pour l'autel que, lorsqu'il y a des bâtiments au-dessus, ils ne doivent point être affectés à la destination de chambre à coucher (3).

Ce n'est pas seulement dans les églises et les chapelles qu'on a érigé des autels, mais aussi dans les sacristies, les trésors, les cloîtres, les préaux, les baptistères, les cimetières, les salles d'hôpitaux, les palais, les châteaux, les oratoires privés, les camps, sur les places publiques en temps de foire ou de pèlerinage, etc.

(1) *Catastas.*
(2) 15 sept. 1547.
(3) Congr. Episc. et Reg., 16 oct. 1615.

Dans la Tauride et en Cappadoce, on voit des autels, formant corps avec le rocher, dans des grottes antérieures à la paix de l'Église (1).

Jadis on dressait des autels le long des routes, soit sur le tombeau des martyrs qui y étaient inhumés, soit en des endroits qui avaient été sanctifiés par leur présence. Plus d'une fois la piété populaire s'est laissée égarer à ce sujet : c'est ce que nous démontre le Capitulaire suivant de Charlemagne : « Que les autels qui sont élevés çà et là au milieu des plaines et le long des chemins, en mémoire des martyrs, et dans lesquels il est prouvé n'exister ni leurs corps ni quelqu'une de leurs reliques, soient renversés et détruits par les évêques de ces lieux-là. Si des tumultes populaires rendaient impossible cette exécution, que les peuples soient du moins avertis qu'il n'est pas permis de fréquenter ces lieux, afin que ceux qui ont une conscience éclairée soient à l'abri de toute excuse et s'éloignent de la superstition. Nous ordonnons qu'il soit expressément défendu d'accepter la mémoire des martyrs, quand elle n'est que probable, à moins que cette mémoire ne se soit conservée par la plus fidèle tradition, depuis son origine, au moyen du corps ou de quelque vestige d'habitation, de possession ou de souffrances du Saint. Et que les rêveries et les frivoles révélations que font quelques personnes, lorsqu'on élève des autels, soient tout à fait défendues (2). »

On ne pourrait citer qu'un fort petit nombre d'autels, érigés au milieu des champs, sur lesquels on ne célèbre point le saint Sacrifice et qui servent seulement de station pour les processions des Rogations ou du Saint-Sacrement. Tel est l'autel situé près de Saint-Pierre de Ruons (Ardèche), du haut duquel on donne la bénédiction aux récoltes naissantes. (*Voir la gravure de la page suivante.*)

Nous terminerons cet article en parlant de l'orientation des autels.

Les premières églises avaient leur abside à l'Ouest ; mais le prêtre, en célébrant, tournait le dos à l'Occident, et avait en face de lui les fidèles placés à l'Orient ; il n'avait donc pas besoin de se retourner pour bénir le peuple ni pour dire le *Dominus vobiscum*. La prière suprême se dirigeait vers l'Orient, parce que c'est de ce côté qu'était situé le Paradis terrestre ; parce que Jésus-Christ, à qui s'adressent nos adorations, est la vraie lumière et que l'Écriture sainte le désigne

(1) Stroukow, *Les anciens monuments chrétiens de la Tauride.*
(2) Steph. Baluz., *Capitul. reg.*, p. 228.

sous le nom d'*Orient*; parce que Jésus, ayant été crucifié le visage tourné vers l'Occident, nous le considérons pour ainsi dire en face; parce qu'il est monté au Ciel du côté de l'Orient; parce que c'est de ce même point de l'horizon que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres et que viendra le Fils de l'homme pour juger les vivants et les morts.



Autel de Ruons.

Ce fut vers le IXe siècle que se généralisa la coutume de placer le portail principal à l'Occident et l'abside à l'Orient; le prêtre alors célébra les saints Mystères en tournant le dos aux fidèles. L'ancienne orientation a persévéré dans un certain nombre d'églises d'Italie: à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre du Vatican, à Sainte-Marie Majeure, à Saint-Marc, à Saint-Laurent *in Damaso*, à Sainte-Marie

in Transtevere, à la cathédrale d'Anagni, etc. Cette disposition n'a jamais été adoptée en France que dans un fort petit nombre de grandes églises. M. Joseph Bard a en vain plaidé la cause de ces autels *à la romaine* (1), que le XVIIIe siècle désignait sous le nom de *contournés*. Plusieurs archéologues leur sont opposés, parce que cette disposition détruit le symbolisme des points cardinaux, tel qu'il a été exposé par les liturgistes du moyen-âge et que, par exemple, l'évêque ou le prêtre, étant tourné vers les fidèles, lit l'évangile du côté du Midi au lieu de celui du Nord.

Il y a toujours eu des exceptions, motivées ou non, aux règles de l'orientation. A l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, un autel était tourné vers le Midi, un autre vers le Nord, un troisième à l'Ouest. A l'église abbatiale de Saint-Gall et à la cathédrale de Nevers, il y avait un autel à l'Orient et un autre à l'Occident. Depuis le XVIe siècle, les petits autels des chapelles latérales, au lieu d'être adossés contre le mur oriental, ont été placés en face de l'entrée, en sorte que le prêtre est tourné soit vers le Nord, soit vers le Midi. De nos jours on se préoccupe si peu, sous ce rapport, des anciennes lois liturgiques qu'il y a des églises, même à Rome, dont les autels sont tournés vers chacun des quatre points cardinaux.

Article VII

Du nombre des autels

Plusieurs écrivains protestants, ainsi que les archimandrites de Moscou, nous reprochent la multiplicité de nos autels, à laquelle les Jansénistes du XVIIIe siècle se montrèrent également défavorables. Il y a là une question théologique qui ne rentre point dans notre cadre, mais en même temps une question historique, puisque ce reproche se fonde principalement sur l'unité d'autel qui aurait régné exclusivement jusqu'au temps du pape Adrien Ier, c'est-à-dire jusqu'au VIIIe siècle.

Il nous paraît certain qu'il n'y a jamais eu de règle fixe à ce sujet; on ne saurait produire aucun texte, aucune prohibition relativement

(1) *Nécessité d'une réforme dans la décoration fixe et meuble des églises.*

à la pluralité des autels. Quand saint Ignace, évêque d'Antioche, dans sa lettre aux Philadelphiens, dit qu'il n'y a dans chaque église qu'un seul autel de même qu'un seul évêque, il ne fait que constater l'usage assez général de son temps, qui s'explique par le petit nombre de prêtres qu'il y avait alors. Descendons dans les catacombes, nous trouverons souvent, dans une même crypte, plusieurs *arcosolia*, disposés pour la célébration des saints Mystères (1). On compte jusqu'à onze autels-tombeaux dans une église cimetérale de Sainte-Agnès. Si les basiliques constantiniennes eurent un autel unique, c'est qu'elles furent construites sur la tombe d'un seul martyr; mais, dès qu'on voulut ravir les reliques des catacombes aux ravages des barbares, on les transporta en grand nombre dans l'intérieur des villes, et on les renferma dans des autels qui se multiplièrent alors dans une même église.

Nous ne voulons pas nier que l'unité d'autel ne fût d'un usage très général: un seul autel suffisait alors qu'une seule messe était célébrée chaque jour par l'évêque, messe à laquelle les prêtres communiaient en même temps que les fidèles; mais il y eut toujours à cet égard d'assez nombreuses exceptions.

Constantin fit ériger trois autels dans l'église du Saint-Sépulcre, sept dans la basilique de Latran. En 326, l'évêque Aventius en consacra trois dans l'église d'Avignon. Dès le IVe siècle, il y en avait plusieurs à Saint-Pierre du Vatican, à Saint-Paul-hors-les-Murs, à Sainte-Marie dans la vallée de Josaphat (2), etc. Saint Ambroise parle des soldats qui, en se retirant de la basilique de Milan, embrassaient les autels pour fêter la paix accordée à l'Église par Valentinien. Du temps de saint Basile, il y avait plusieurs autels dans l'église de Néocésarée.

Saint Pierre Chrysologue suspendit une couronne d'or sur l'autel-majeur de Saint-Cassien d'Imola, ce qui indique qu'il y en avait de secondaires. Au Ve siècle, le pape Hilaire dédia trois autels dans le baptistère de Saint-Jean de Latran.

Saint Grégoire le Grand nous dit que Pallade, évêque de Saintes, avait placé treize autels dans sa cathédrale, et il n'en témoigne aucun étonnement. On lit dans la *Vie de sainte Rusticule* que cette abbesse fit ériger sept autels dans les deux églises qu'elle construisit à Arles.

(1) Aringhi, *Rom. Sotter.*, l. I, c. XXXI.
(2) Martène, *De ant. eccles. rit.*, t. I, p. 440.

Saint Grégoire de Tours nous apprend que, dans l'église de Braine, en Soissonnais, il célébra trois messes sur trois autels différents. Au VIIIe siècle, saint Benoît d'Aniane, fondateur du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, fit construire sept autels, dans l'église Sainte-Marie, en l'honneur des sept dons du Saint-Esprit. A cette époque, les prêtres ayant cessé de communier à la messe de l'évêque, il devint nécessaire, pour qu'ils pussent célébrer eux-mêmes, de multiplier les autels dans une même église. On trouva qu'il y avait quelque exagération dans cette tendance, puisque le concile de Thionville, en 804 (1), et Charlemagne, dans un Capitulaire, essayèrent de la modérer. Un poème d'Alcuin signale jusqu'à trente autels dans la cathédrale d'York.

Au XIe siècle, le prolongement des nefs autour du chœur fit multiplier les chapelles et par conséquent les autels. Leur nombre fut toujours plus considérable dans les églises cathédrales, collégiales et monastiques (2), en raison même du nombre de prêtres qui y célébraient la messe. On voit figurer jusqu'à soixante-dix autels dans le plan de l'abbaye de Saint-Gall.

M. Rohault de Fleury (3) croit que « les autels, après avoir symbolisé le monothéisme par leur unité, ont, en se multipliant, présenté l'image de la sainte Trinité, le souvenir du collège apostolique, des disciples, etc., jusqu'au moment où les fidèles oublièrent ces règles symboliques pour satisfaire leur piété envers un grand nombre de saints. »

Dans les temps modernes, certains autels ont été disposés de façon à ce que plusieurs prêtres puissent y dire la messe en même temps. Aux Dominicains de Toulouse, le maître-autel avait quatre faces; celui de Saint-Jean, à Caen, est pourvu d'une double table, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. A Rome, dans quelques églises où existent tout à la fois un chapitre et un service paroissial, par exemple à Sainte-Marie de la Rotonde et à Saint-Jérôme des Esclavons, il y a de ces bizarres autels à double face; les offices capitulaires se font du côté du chevet et les services paroissiaux en vue des fidèles.

Dans tout l'Orient, en Grèce et en Russie, il n'y a généralement

(1) *Altaria ne superabundent in ecclesiis.*
(2) Les *Révélations* de sainte Brigitte fixent à treize le nombre des autels dans les monastères qui suivent la *Règle du Sauveur,* laquelle fut appelée vulgairement plus tard *Règle de Sainte Brigitte.*
(3) *La Messe,* t. I, p. 178.

eu et il n'y a encore aujourd'hui qu'un seul autel, où l'on ne doit célébrer qu'une seule fois le même jour. Toutefois les Grecs construisent des oratoires ou *paréglises* qui ne sont séparés de l'église que par un simple mur et, les jours de fête, on dit la messe dans ces annexes. Ces sortes d'oratoires sont très nombreux dans les monastères.

ARTICLE VIII

Consécration des autels

L'usage de consacrer les autels par des rites spéciaux remonte sans doute au berceau du genre humain, et c'est pour cela que, chez tous les peuples, les temples et les autels ont été dédiés avec des cérémonies plus ou moins solennelles. Sans parler ici du patriarche Jacob, Moïse consacra le tabernacle avec l'huile d'onction; le temple érigé par Salomon fut dédié avec une pompe incomparable. Chez les Grecs et les Romains, les autels étaient sanctifiés par une effusion d'eau, de vin et d'huile; l'indication de cette cérémonie religieuse est souvent consignée par cette inscription : AVG. SAC., c'est-à-dire, *Auguste sacrum, consacré avec la pompe des cérémonies religieuses.* Il serait donc naturel de penser que les premiers Chrétiens auraient consacré leurs autels, bien autrement saints que ceux de l'antiquité judaïque : cependant les quatre premiers siècles ne nous fournissent aucun renseignement à ce sujet. Saint Denys l'Aréopagite, il est vrai, nous parle de la consécration des autels dont il fait remonter l'origine aux temps apostoliques; mais il est difficile de baser une appréciation chronologique sur un témoignage unique, dont la date est contestée. En face de ce silence, plusieurs écrivains (1) n'en ont pas moins cru que les consécrations dont parle le concile d'Agde (506) ne devaient être que la continuation des anciennes traditions. D'autres (2) ont supposé que, pendant les quatre ou cinq premiers siècles, les autels paraissaient être suffisamment consacrés par la célébration même des saints Mystères.

(1) Le cardinal Bona, Mgr Crosnier, l'abbé Goschler, etc.
(2) J.-B. Thiers, Grancolas, Boehmer, Gareiso, de Résie, etc.

Ce qui nous paraît certain, c'est que ce rite remonte au moins au IVe siècle et non pas au Ve, car il en est question dans saint Grégoire de Nysse (1), et nous voyons les Eusébiens accuser saint Athanase d'avoir renversé un autel *consacré* (2). Eusèbe, Socrate et Sozomène nous parlent de la dédicace des églises de Tyr, de Jérusalem et d'Antioche; il semble difficile d'admettre qu'on ait consacré le temple et non l'autel qui en constitue la sainteté.

Quand le concile d'Agde (506) dit que « les autels ne doivent pas être simplement oints du saint-chrême, mais qu'ils doivent aussi être bénits par l'évêque, » quand celui d'Epaone (517) défend de consacrer les autels qui ne seraient pas en pierre, ces deux conciles visent évidemment un usage très antérieur. Nous pouvons en conclure que ce rite devint obligatoire dès le commencement du VIe siècle, mais les éléments nous manquent pour préciser l'époque de son origine.

Les oraisons et les cérémonies de la consécration des autels sont consignées dans le *Sacramentaire* du pape Gélase. Nous allons en exposer les principaux détails, en faisant plus d'un emprunt à deux ouvrages spéciaux de Mgr Crosnier et du P. Levavasseur (3).

Bien que cette consécration puisse se faire n'importe quel jour, on choisit d'ordinaire pour cette cérémonie un dimanche ou une fête. Elle s'accomplit presque toujours en même temps que la dédicace même de l'église. On pourrait consacrer les autels sans consacrer l'église, mais on ne saurait faire la dédicace d'une église sans y consacrer au moins un autel. Cette décision de la Congrégation des Rites (12 août 1854) a mis un terme aux controverses relatives à ces questions (4).

Dès la veille de la cérémonie, l'évêque place les reliques destinées à l'autel dans un petit vase ou dans une petite boîte de plomb, avec trois grains d'encens (5) et un acte authentique, ordinairement sur parchemin et conçu en ces termes : *MDCCCLXXX... die N mensis N, ego N episcopus N consecravi altare hoc in honore sancti N et reliquias*

(1) *Orat. de bapt. Christi.*

(2) Sozom., *Hist. eccl.*, l. II, c. XXV.

(3) Crosnier, *Prières et cérémonies de la consécration d'une église d'après le Pontifical romain ;* Levavasseur, *Cérémonies de la consécration des églises et des autels.*

(4) Barbosa, Quarti, Tamburini, Ventriglia prétendaient qu'on ne peut point consacrer un autel dans une église qui n'est point consacrée; l'opinion contraire était soutenue par Pasqualigo, Suarez, Ferraris, etc.

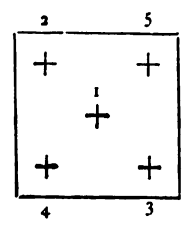
(5) Ces grains d'encens mis avec les reliques rappellent tout à la fois les aromates de la sépulture de Jésus-Christ et la cassolette d'encens qu'on déposait dans les tombeaux des martyrs.

sanctorum martyrum N, et N in eo inclusi, et singulis Christi fidelibus, hodie unum annum, et in die anniversario consecrationis hujus modi ipsam visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta concessi. L'évêque scelle le tout et dépose ces reliques, entourées de cierges allumés, dans une chapelle voisine du chœur. Le soir, on chante matines et laudes en l'honneur des saints dont les reliques sont contenues dans le vase. A Rome, ce vase a été bénit, bien que le *Pontifical* ne le prescrive pas.

La coutume de passer la nuit en chantant des prières devant les reliques existait déjà au IVe siècle, puisque saint Ambroise en parle dans une lettre à sa sœur Marcelline (1).

Le jour de la consécration, la cérémonie s'ouvre par le chant des sept psaumes de la pénitence. Le pontife, revêtu d'une chape blanche, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, se rend à l'autel qui doit être consacré et reste à genoux pendant le chant des litanies, où l'on répète par trois fois les noms des saints dont les reliques doivent être déposées dans l'autel. Quand ce chant est terminé, l'évêque procède à la bénédiction de l'eau grégorienne, ainsi appelée parce qu'on en attribue l'institution à saint Grégoire le Grand; c'est un mélange de sel, d'eau, de cendre et de vin que l'évêque bénit en prononçant diverses oraisons. Durand de Mende explique ainsi le symbolisme de cette cérémonie : « Quatre choses sont nécessaires pour la consécration de l'autel : l'eau, le vin, le sel et la cendre; quatre vertus sont également requises pour vaincre l'ennemi du salut : les larmes de la pénitence indiquées par l'eau, la générosité par le vin, la prudence dont le sel est le symbole et enfin une humilité profonde désignée par la cendre. L'eau signifie encore l'humanité; le vin, la divinité qui a bien voulu s'unir à notre faible nature; le sel, la sagesse de la doctrine du Sauveur; la cendre rappelle les abaissements de la Passion de Jésus-Christ (2). »

Pendant que le chœur chante le psaume *Judica me*, l'évêque trempe le pouce dans l'eau grégorienne et fait cinq croix sur l'autel, en commençant par le milieu et en disant à chaque croix : « Que cet autel soit sanctifié en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, sous le nom et en mémoire de saint N. » Puis il ajoute cette oraison : « Seule victime de propitiation immolée



(1) *Epist.* XXII.
(2) *Rat. div. offic.*, l. I, c. VII.

sur l'autel de la croix, pour notre salut; autel que le patriarche Jacob figurait, lorsqu'il érigea la pierre qui devait servir au Sacrifice, et au-dessus de laquelle les portes du ciel devaient s'ouvrir pour faire entendre les divins oracles; exaucez, Seigneur, nos supplications, afin que cette pierre, préparée pour recevoir d'augustes Sacrifices, soit enrichie de l'abondance de votre sainteté; car vous n'avez pas trouvé indigne de votre majesté d'écrire votre Loi sur des tables de pierre. »

Le *Pontifical* n'exige pas que les croix soient tracées au ciseau à l'endroit où le pontife doit faire les onctions. C'est là un usage français destiné à perpétuer le souvenir de la consécration; on le constate déjà au IVe siècle, tandis qu'on n'en trouve aucun vestige dans beaucoup de monuments postérieurs à cette époque (1). Il est assez probable que les croix grecques tracées par l'évêque durent être primitivement des X, lettre initiale du nom du Christ, Χριστος (2). D'après les écrivains mystiques, les croix figurées aux cornes de l'autel représentent les quatre caractères de la charité du prêtre : l'amour de Dieu, l'amour de la perfection, l'amour des amis, l'amour des ennemis. Les cinq croix rappellent les cinq plaies du Sauveur, sources des grâces qui doivent découler de l'autel; ou bien encore la croix centrale indique le Sacrifice que Jésus-Christ a consommé au milieu de la terre, c'est-à-dire à Jérusalem, tandis que les quatre autres croix figurent les quatre parties du monde sauvé par la vertu de la croix (3).

L'évêque fait sept fois le tour de l'autel dont il asperge la table avec un aspersoir d'hysope, trempé dans l'eau grégorienne, pendant que le chœur chante le psaume *Miserere*. Ce chant se trouve coupé en sept parties par l'antienne *Asperges me*. On connaît le symbolisme du nombre septénaire, employé d'ailleurs dans les aspersions du Judaïsme (4). Ici, il rappelle spécialement les sept effusions du sang de Jésus-Christ depuis sa circoncision jusqu'à l'ouverture de son côté, les sept dons du Saint-Esprit qui doit sanctifier les oblations de l'autel, et les sept sacrements qui tirent leur vertu du sacrifice de la croix, perpétué sur nos autels.

Le pontife, après avoir bénit le ciment délayé avec l'eau grégorienne,

(1) S. Germain, évêque d'Auxerre, raconte sa légende, consacrait un autel à Angoulême; les croix qu'il y marquait avec l'huile sacrée se gravèrent dans la pierre, comme si son doigt eut été un burin qui les entaillât. — Boll., *Act sanct.*, t. VII Julii.

(2) Davin, *La cappella greca*, ap. *Revue de l'art chrétien*, t. XXVI, p. 395.

(3) G. Durand, *Rat. div. off.*, l. I, c. XVII.

(4) *Levit.*, IV, 5, 16; XIV, 7, 16, 51.

va processionnellement chercher les reliques et les dépose à côté de l'autel, sur une table, au milieu de cierges allumés. Après le chant des psaumes CXLIX et CL, le consécrateur trempe son pouce dans le saint-chrême et fait une onction aux quatre angles du *sépulcre* où doivent être déposées les reliques, puis au-dessous de la pierre qui doit les clore; il enduit ensuite cette plaque de ciment et en commence le scellement qu'achève un maçon.

La boîte aux reliques, munie d'un couvercle, liée d'un ruban rouge en croix et scellée du sceau épiscopal, doit contenir un parchemin attestant la consécration de l'autel et la liste authentique des reliques. Il doit y en avoir de deux saints martyrs au moins, pour justifier les paroles que le prêtre prononce en commençant la messe: *Quorum reliquiæ hic sunt.* Aux reliques de martyrs, on joint ordinairement celles de quelques saints non martyrisés.

La Congrégation des Rites a décidé (7 sept. 1630) qu'on pouvait se servir des reliques des saints dont on ne connaît pas les noms, pourvu qu'elles soient authentiques; quant à celles des simples bienheureux, il faut une concession spéciale du Saint-Siège, puisque leur culte repose sur une permission de l'Église et non sur un commandement.

Au point de vue historique, les reliques mises dans l'autel rappellent qu'on ne célébrait jadis les saints Mystères que sur le corps d'un martyr. Toutes les cérémonies transportent nos souvenirs au temps des ensevelissements dans les catacombes : les grains d'encens, aromates de ces dépouilles saintes, l'office récité pendant la nuit, la procession triomphale, la mise dans le *sépulcre,* et jusqu'au scellement fait avec du mortier. Au point de vue symbolique, cette addition de reliques marque l'union intime de Jésus-Christ avec les saints qui ont participé à ses souffrances; les fidèles par excellence, c'est-à-dire les martyrs, restent cachés en Jésus-Christ, dont l'autel est la figure, jusqu'au jour de sa manifestation triomphante.

L'opération du scellement terminée, l'évêque fait une onction en forme de croix sur la pierre de clôture et encense l'autel sur tous ses côtés. Ces encensements sont continués par un prêtre thuriféraire, pendant que le consécrateur fait cinq onctions sur l'autel, dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut, d'abord avec l'huile des catéchumènes, puis avec le saint-chrême. Ensuite, il verse de ces deux saintes-huiles qu'il étend avec la main sur toute la table; enfin, après le chant du psaume LXXXVI, il prononce cette oraison : « Prions le Seigneur, nos très chers Frères, afin qu'il daigne bénir et sanctifier

cette pierre sur laquelle nous avons répandu l'huile de l'onction sainte, pour que le peuple y dépose ses vœux et ses sacrifices; que cette onction soit faite au nom de Dieu, afin qu'il puisse recevoir les vœux du peuple fidèle, et que nous-même, offrant ce sacrifice de propitiation sur cet autel consacré par l'onction sainte, nous méritions les faveurs de notre Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc. »

Ces onctions se font à l'imitation de celles que Jacob, après sa vision, fit sur la pierre commémorative qu'il avait érigée; elles indiquent l'onction spirituelle opérée dans l'âme par les saints Mystères. Saint Remi d'Auxerre explique ainsi (1) la multiplication des onctions : « Pourquoi ces onctions trois fois répétées, deux fois avec l'huile des catéchumènes et une fois avec le saint-chrême? Les dons du Saint-Esprit sont multipliés à l'infini; mais il y a trois vertus principales que l'Église catholique regarde comme indispensables et sans lesquelles on ne peut être sauvé : c'est la Foi, l'Espérance et la Charité. Comme ce divin Esprit enrichit les hommes de ces trois vertus, il orne l'autel d'une triple onction. Les deux premières n'ont pas la même valeur que la troisième qui est incontestablement d'un prix plus relevé; c'est parce que la Foi et l'Espérance, toutes nécessaires qu'elles soient, sont loin d'égaler la Charité, qui est la plus précieuse de toutes, d'après l'apôtre saint Paul. La Foi et l'Espérance cesseront un jour d'exister, mais le règne de la Charité ne cessera jamais. »

L'évêque, après avoir bénit et aspergé des grains d'encens, les dispose en forme de croix sur les cinq croix de l'autel, et, sur chacune d'elles, il place des croix de cire qu'il allume par les quatre bouts, afin que l'encens brûle. Ces grains d'encens enflammés, image de la prière, indiquent que c'est par la croix et les mérites de Jésus-Christ que nos supplications peuvent être agréables à Dieu.

Quand les petites bougies sont éteintes, un prêtre recueille dans un vase, pour être jetés dans la piscine, les restes de l'encens et de la cire, c'est alors que le pontife chante cette belle préface : « Il est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, ô Seigneur très saint, Père tout-puissant, Dieu éternel et plein de miséricorde, vous dont on ne connaît ni le commencement ni la fin, qui avez voulu être aussi

(1) *De dedicatione eccles.*, c. VII.

grand que vous êtes, c'est-à-dire un Dieu admirable pour sa sainteté et dont le ciel et la terre ne peuvent contenir la majesté. Nous vous bénissons et, humblement prosternés à vos pieds, nous vous conjurons d'agréer cet autel, comme vous avez agréé celui d'Abel qui, par sa mort, avait figuré ce mystère de salut, quand, immolé par son frère, il l'avait oint et consacré par son sang innocent. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui que notre père Abraham, qui mérita de vous voir, éleva et consacra après avoir invoqué votre nom; et sur lequel votre prêtre Melchisédech figura par ses offrandes le sacrifice glorieux de la Loi nouvelle. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui sur lequel Abraham, père de notre foi, n'hésita point à placer son fils Isaac, ni à croire à votre parole; sur lequel on vit paraître le symbole du mystère salutaire de la Passion du Sauveur, par l'oblation du Fils et l'immolation de l'Agneau. Agréez cet autel, comme vous avez agréé celui qu'Isaac dédia à votre majesté, quand il trouva les sources vives et fécondes du puits qu'il appela *Puits de l'abondance.* Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé la pierre qui servait d'oreiller à Jacob, quand il vit, pendant son sommeil, des anges qui montaient et descendaient à l'aide d'une échelle mystérieuse. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui que Moïse purifia pendant sept jours, et qu'il nomma *le Saint des Saints*, à la suite du céleste entretien qu'il eut avec vous; c'est vous qui lui avez fait entendre ces paroles : *Que celui qui aura touché cet autel soit considéré comme sanctifié.* Que les dons qui y seront déposés le soient par des mains innocentes; qu'avant tout on immole l'orgueil, on sacrifie la colère, que la luxure et toute passion impure soient frappées à mort; que le sacrifice de la chasteté remplace celui des tourterelles, et le sacrifice de l'innocence, celui des petits des colombes. »

Après le chant du psaume LXVII, l'évêque fait, avec le saint-chrême, une croix aux quatre angles de la jonction de la table d'autel avec sa base.

Des ministres engagés dans les ordres sacrés frottent et essuient l'autel. L'évêque, s'étant purifié les mains avec de la mie de pain, procède ensuite à la bénédiction des nappes et des ornements, ce dont nous parlerons plus tard.

La consécration des autels portatifs ou pierres d'autel qu'on doit encastrer ou poser sur une table non consacrée, est beaucoup moins solennelle; elle se fait ordinairement à la chapelle de l'évêché; la

pierre doit avoir de douze à quinze centimètres d'épaisseur; la fosse aux reliques, de huit à dix centimètres de profondeur. On ferme ce sépulcre au moyen d'une petite pierre convenablement taillée, et on la scelle avec du ciment bénit. En France, ces pierres sacrées qui ne devraient exister qu'à l'état d'exceptions, sont devenues d'un usage très commun.

Gattico croit, contre l'avis de J.-B. Thiers, que la consécration des autels portatifs est aussi ancienne que celle des autels fixes (1). Il nous paraît impossible de produire des textes décisifs à cet égard; car, lorsque les anciens auteurs nous parlent de consécrations, ils ne spécifient guère si les autels sont fixes ou portatifs. Toutefois ces derniers sont expressément désignés par le V. Bède, par Hincmar, par le sixième synode de Paris et par un concile de Mayence (888).

Une controverse s'éleva au XIe siècle sur le point de savoir si les pierres d'autel devaient être consacrées seulement après qu'elles étaient fixées à la table, ou si la cérémonie pouvait se faire auparavant. Saint Yves de Chartres et saint Anselme de Cantorbéry soutinrent la première opinion, qui n'a point prévalu.

Que l'autel soit portatif ou fixe, sa consécration est réservée exclusivement aux évêques. Toutefois le Saint-Siège, par un privilège spécial, concède ce pouvoir à de simples prêtres, surtout aux missionnaires qui évangélisent des contrées lointaines. Cette faveur fut accordée, en 1489, par Innocent VIII, à l'abbé du Mont-Cassin et à quatre autres abbés bénédictins; en 1522, par Adrien VI, aux provinciaux des Frères Mineurs dans les Indes; en 1549, par Paul III, aux Jésuites missionnaires; en 1591, par Grégoire XIV, à tous les abbés cisterciens d'Espagne. Pie VI permit plusieurs fois à des prêtres séculiers de consacrer des pierres d'autel, pourvu que ce fût avec du saint-chrême bénit par un évêque catholique.

La consécration d'un autel se fait par un seul ministre. Cependant l'histoire ecclésiastique nous fournit divers exemples de plusieurs évêques intervenant dans cette cérémonie. Une inscription de l'église de la *Navicella*, à Rome, constate que les deux autels latéraux ont été consacrés chacun par deux cardinaux, tandis que Benoit XIII consacrait lui-même le maître-autel (2). Un bas-relief de Tarascon (XIIe siècle) représente deux évêques mitrés et crossés, consacrant un

(1) *De orator. domest.*, 2e édit., p. 362.
(2) *Analecta jur. pontif.*, t. I, col. 3436.



Consécration d'un autel
(Bas-relief de Tarascon)

même autel avec les huiles saintes contenues dans deux petits vases.

Chaque autel a sa fête propre en l'honneur du saint dont il porte le nom. On ne doit pas en dédier à un saint qui est déjà titulaire de l'église, ni à un simple bienheureux, si ce n'est en vertu d'un indult apostolique.

En diverses contrées, notamment à Venise, des autels sont placés sous le vocable de prophètes et de saints de l'Ancien-Testament; mais, pour leur dédier de nouveaux autels, il faut l'autorisation du Saint-Siège, depuis le décret rendu à cet égard, le 3 août 1697, par la Congrégation des Rites.

En France, des motifs souvent bien futiles font changer le vocable des autels; le simple caprice d'un curé dépossède le titulaire de ses droits et bouleverse la tradition.

Le concile de Trèves, en 1310, ordonna qu'à chaque autel une peinture, une sculpture ou une inscription indiquât à quel saint l'autel est voué. Voilà une excellente prescription à laquelle malheureusement on ne se conforme pas toujours.

Outre le patron liturgique, l'autel peut avoir un patron dans le sens canonique; ce patron est celui qui a fondé ou qui entretient l'autel; il jouit de certains privilèges, comme d'en nommer le chapelain desservant, d'apposer ses armes et son nom sur le retable, et d'avoir un caveau de sépulture en avant de l'autel: c'est ce qui a souvent lieu en Italie.

Trois principales causes font perdre aux autels leur consécration : 1° la séparation de la table d'avec la base ou ses supports; 2° une fracture considérable ou une grande diminution de la table; 3° la violation du sépulcre des reliques. Ces deux dernières causes s'appliquent à l'autel portatif aussi bien qu'à l'autel fixe. Il est bien des cas où le doute peut surgir. Par exemple, un autel perd-il sa consécration, s'il est brisé à ses quatre coins? Les théologiens sont partagés à cet égard (1). Que faut-il faire quand le sépulcre, renfermant des reliques,

(1) Oui, disent Antonin, Sylvestre, Armilla, Henriquez, Azor, Réginald, Bonacina, Barbosa; non, prétendent Layman, Palaus, le cardinal Lugo, Tamburini, Quartus, Pasqualigo, etc.

n'est plus ou n'a jamais été revêtu du sceau épiscopal en cire d'Espagne? La Congrégation des Rites a mis un terme aux controverses relatives à cette question, en distinguant trois cas différents (1) : 1° lorsque la pierre sacrée, quoique entière, a été déposée dans un endroit où elle n'est plus employée au Saint-Sacrifice, par là même qu'on n'a plus de preuve de l'authenticité des reliques, on ne doit plus s'en servir pour dire la messe; 2° lorsque, au contraire, l'autel portatif est entier, les reliques bien closes, et qu'il a toujours fait partie d'un autel où l'on pouvait dire la messe, on peut continuer à s'en servir; 3° si l'autel avait réellement perdu sa consécration, il ne suffirait pas d'y mettre des reliques, mais on devrait le consacrer de nouveau.

Un décret de la Congrégation des Rites (9 sept. 1880) ordonne de réitérer la consécration des autels dont le sépulcre aurait été fermé avec du plâtre, au lieu d'une pierre.

Nous terminerons cet article par quelques mots sur la consécration des autels chez les communions dissidentes. Elle se fait très solennellement dans tout l'Orient. En Russie, l'autel qu'on doit consacrer est placé au milieu du sanctuaire, en face de la porte royale de l'iconostase. Les prêtres officiants y clouent un recouvrement, au chant des psaumes CXLV et XXII; ce recouvrement est assujetti aux piliers voisins au moyen de quatre clous rappelant ceux de la crucifixion, et d'une sorte de mastic odorant, en mémoire des aromates dont fut oint le corps de Jésus-Christ détaché de la croix. Quand l'autel a été lavé d'eau parfumée, l'évêque l'enduit de saint-chrême. Cet autel est ensuite revêtu d'une housse en toile blanche, puis d'une riche étoffe en brocart. On y place alors le livre des Évangiles, la croix et l'*antimensium* dans lequel on dépose des reliques; on en met aussi sous l'autel. Cette consécration se termine par une série de prières pour le souverain régnant, le saint-synode et tous les Chrétiens (2).

Les Orientaux remplacent nos pierres d'autel par *l'antimensium*, petite nappe de soie, dont une poche contient de la poudre de reliques. L'évêque en consacre plusieurs à la fois; il les trempe dans du vin, en récitant le psaume *Asperges me*, y marque trois croix avec le saint-chrême, y introduit quelques parcelles de reliques et célèbre ensuite la sainte messe (3). C'est sur cet *antimensium* que doivent être déposés les éléments du sacrifice.

(1) N°s 4805, 5037, 5162.
(2) Boissard, *l'Église de Russie*, t. I, p. 460.
(3) Goar, *Eucol.*, p. 649.

Les Protestants n'admettent point la consécration des autels, ni des vases, ni des linges sacrés; ils ne voient là qu'un reste du culte lévitique aboli par l'Évangile. Les Églises réformées de France ont des prières spéciales pour la consécration d'une église (1), mais il n'y est pas fait mention de la table sainte.

ARTICLE IX

Sainteté et Privilèges des autels

L'autel, par là même qu'il a été consacré, qu'il est le théâtre des plus augustes mystères, qu'il est le centre et le résumé de la religion, qu'il est la raison d'être de l'église qui l'abrite, a toujours été revêtu d'un caractère de sainteté qu'ont proclamée tous les Pères. « Le saint autel, dit saint Grégoire de Nysse (2), est fait d'une pierre commune, semblable à celles qui servent à la construction de nos maisons ; mais, parce qu'elle a été consacrée et dédiée au culte de Dieu et qu'elle a reçu une bénédiction particulière, elle est devenue une table sainte, un autel sacré, qui ne peut être touché que par les prêtres et avec respect. » Tous les écrivains ecclésiastiques ont considéré l'autel comme la figure de Jésus-Christ, dont saint Paul (*Ephes.*, II, 20) a dit qu'il est « la pierre principale et angulaire. » Guillaume Durand, dont on sait le goût raffiné pour le symbolisme, ne manque pas d'examiner l'autel à tous ses points de vue mystiques. « Premièrement, nous dit-il (3), l'autel signifie la mortification des sens, c'est-à-dire notre cœur dans lequel les mouvements de la chair sont consumés par l'ardeur du Saint-Esprit. En second lieu, l'autel figure l'Église spirituelle ; ses quatre coins sont les quatre parties du monde sur lesquelles l'Église étend son empire. Troisièmement, il est l'image de Jésus-Christ, sans lequel aucun don ne peut être offert d'une manière agréable au Père : aussi l'Église a-t-elle coutume d'adresser ses prières au Père par l'entre-

(1) Bersier, *Liturgie à l'usage des Églises réformées*, p. 277.
(2) *Orat. in bapt. Christi.*
(3) *Rat. div. offic.*, l. I, c. II.

mise du Christ. Quatrièmement, c'est la figure du corps de Notre-Seigneur. Enfin, l'autel représente la table sur laquelle le Sauveur but et mangea avec ses disciples. » D'autres liturgistes du moyen âge ajoutent que les quatre angles de l'autel représentent les quatre évangélistes ou les quatre vertus cardinales.

L'autel est si bien la figure de Jésus-Christ que, le jeudi saint, il est complètement dépouillé et lavé avec du vin et de l'eau, parce que le Sauveur, la veille de sa Passion, abandonné des siens, dépouillé de ses vêtements et de sa gloire apparente, fut laissé nu et sans défense aux mains de ses ennemis (1).

C'est parce que l'autel est saint que les canons défendent de le démolir, quelle que soit sa vétusté, sans la permission de l'évêque; que Nicéphore permet aux vierges seulement de l'approcher, et non pas aux femmes mariées (2); qu'on le considère comme profané quand on y a offert un sacrifice païen ou qu'il a été souillé par un homicide (3); qu'on le couvre de linges précieux; qu'on l'abrite par un *ciborium* et qu'on le protège, par un cancel, de l'approche des simples fidèles.

Le respect dont on honorait les autels a été quelquefois exploité par la fourberie et la superstition. En Afrique, des imposteurs promenaient partout des autels qu'ils présentaient faussement pour des monuments de martyrs, ce qui donna lieu à une condamnation de la part du quatrième concile de Carthage. Au VII[e] siècle, le treizième concile de Tolède proscrivit un autre abus qui consistait à dépouiller complètement un autel pour intercéder de plus près, disait-on, les saints dont les reliques y étaient contenues.

La sainteté des autels leur a fait accorder tout à la fois des privilèges religieux et des privilèges civils : parlons d'abord des premiers.

On appelle *privilégié* l'autel auquel le Saint-Siège a attaché une indulgence plénière en faveur du défunt pour lequel on dit la messe, à un jour déterminé ou bien à quelque jour que ce soit. Ce privilège est tantôt perpétuel et tantôt renouvelable tous les sept ans. La faveur d'un autel privilégié n'autorise pas à y célébrer des messes funèbres, les jours auxquels les rubriques le défendent. M. Littré donne donc

(1) Honorius, *Gemm. animæ*, l. III, c. 84.
(2) Can. 106, apud card. Pitra, *Juris eccles. græc. Hist. et Monum.*, t. II, p. 338.
(3) Chez les Syriens, une table d'autel sur laquelle les Arabes auraient fait un repas, ne pouvait plus désormais servir au Saint-Sacrifice. Jacques d'Édesse, *Resolut. canon.*, n. 25, ap. Lamy, *de Syror. fide*, p. 127.

une définition doublement fausse, en disant que l'autel privilégié est celui « où il est permis de dire la messe des morts, le jour qu'on ne peut pas la célébrer aux autels qui ne sont pas privilégiés. »

Les écrivains des deux derniers siècles ne font remonter l'origine des autels privilégiés qu'en 1563, époque où Grégoire XIII accorda cette faveur aux Carmes de Besançon et de Sienne. Il est certain qu'un privilège de ce genre avait été concédé par Jules III, le 1[er] mars 1551. Aujourd'hui, on croit plus généralement que l'origine de cet usage remonte au pape saint Grégoire le Grand qui fit célébrer à Rome, dans l'église de son monastère, trente messes consécutives pour l'âme d'un religieux. Toujours est-il que Pascal I, élu en 817, accorda un autel privilégié à l'église Sainte-Praxède, ce qu'atteste encore aujourd'hui une inscription de ce sanctuaire (1).

C'est au XVI[e] siècle que se propagèrent les autels privilégiés, d'abord chez les Ordres mendiants et ensuite chez les autres réguliers. Par une constitution datée du 24 mai 1688, Innocent XI décréta que toutes les messes célébrées sur les autels privilégiés, aux jours où il n'est point permis d'en dire de *Requiem*, peuvent s'appliquer avec les mêmes indulgences que si l'on avait célébré la messe des Morts. Benoît XIII, par sa bulle *Omnium saluti*, du 20 juillet 1724, a attaché un privilège perpétuel et quotidien à un autel quelconque désigné respectivement par le patriarche, l'archevêque ou l'évêque, dans son église patriarcale, métropolitaine ou épiscopale. Clément XIII accorda la même faveur à toutes les églises paroissiales, mais à la condition que le privilège serait renouvelé tous les sept ans ; de plus, par un décret du 19 mai 1761, il déclara privilégiées toutes les messes qui sont célébrées le 2 novembre, jour de la Commémoration des fidèles trépassés, comme si elles étaient dites à un autel privilégié. Pie VII a privilégié les autels des églises où le Saint-Sacrement est exposé en forme de *Quarante-Heures* et pendant toute la durée de l'exposition.

L'autel du Rosaire est privilégié pour tous les prêtres qui font partie de la Confrérie du Rosaire. On nomme *grégorien* l'autel qui jouit des mêmes indulgences que celui de S. Grégoire à l'église de Saint-Grégoire au *Cœlius*.

A Rome, les autels privilégiés les plus renommés sont ceux de Saint-Grégoire sur le *Cœlius*, de Saint-Sébastien-hors-les-Murs, des

(1) Quicumque celebraverit vel celebrari fecerit quinque missas pro anima parentis vel amici existentis in purgatorio, dictus Paschalius dat remissionem plenariam per modum suffragii eidem animæ.

Saints-Côme-et-Damien, de Saint-Laurent-hors-les-Murs et de Sainte-Anastasie. A Saint-Pierre du Vatican, il y a sept autels auxquels les Souverains-Pontifes ont attaché les mêmes indulgences que l'on gagne en visitant les sept principales églises de Rome. Ce privilège des sept autels a été accordé à un certain nombre d'églises de la catholicité, mais seulement une fois par mois.

A Rome, les autels privilégiés sont désignés par cette inscription : *Altare privilegiatum quotidianum perpetuum* ou bien *Altare privilegiatum pro defunctis*. Les mots *Altare gregorianum* indiquent ceux qui jouissent du privilège de l'autel de Saint-Grégoire sur le *Cœlius*. Quand le pape accorde l'indulgence des sept autels de la basilique de Saint-Pierre ou simplement l'indulgence adhérente à l'un de ces sept autels, on inscrit ces mots : *Unus ex septem*.

Le privilège est personnel, quand il est accordé, pour certains jours de la semaine, à un prêtre qui gagne l'indulgence en célébrant à n'importe quel autel (1).

En France, sous le règne du Gallicanisme, certaines cathédrales (Paris, Lyon, Sens, Chartres, etc.) ont persisté à ne pas vouloir d'autel privilégié. A la grande Révolution, la suppression des Ordres religieux, qui jouissaient, la plupart, de ces privilèges liturgiques, fit presque tomber dans l'oubli la signification de cette faveur. Ce n'est guère que depuis 1850 que les Catholiques de France et d'Allemagne ont attaché à cette question l'importance qu'elle mérite.

Il est un autre genre de privilège, qu'on pourrait appeler d'exclusion, dont jouissent certains autels-majeurs. Ainsi ceux des quatre basiliques patriarcales de Rome sont uniquement réservés au Souverain-Pontife. Toutefois, par une concession faite en l'an 1300 par Boniface VIII, l'abbé bénédictin de Saint-Paul, quand il a été ordonné prêtre par le pape, peut dire la messe au grand autel de Saint-Paul-hors-les-Murs. Cette même faveur est quelquefois aussi accordée, par un bref pontifical, pour les quatre basiliques majeures, à des cardinaux, à des évêques et même à de simples prêtres.

Autrefois, lorsqu'un évêque avait dit la messe à un autel, aucun autre prêtre ne devait, ce jour-là, y célébrer : c'est une décision que formulait, au VIe siècle, le synode d'Auxerre.

(1) Nous avons emprunté un certain nombre de ces renseignements à deux excellents articles publiés par Mgr Barbier de Montault dans les tomes VIII et XII des *Analecta juris pontificii*.

Dans les siècles passés, l'autel, outre ses droits religieux, jouissait d'un important privilège connu sous le nom de *droit d'asile*.

Dès la plus haute antiquité, les lieux qu'étaient censées habiter les divinités, et tout spécialement les autels, étaient réputés inviolables. Il était donc naturel que ceux qui étaient poursuivis par la justice humaine ou par les haines populaires allassent y chercher un refuge assuré. Les lois réglèrent cette coutume en tâchant de concilier les droits de la justice avec le respect dû aux lieux saints.

On comprend qu'un privilège aussi général ait été transporté à l'autel du vrai Dieu et plus tard à toutes ses dépendances. Dès le règne de Constantin, on pensa que poursuivre un criminel dans le lieu saint, c'était transporter la souveraineté humaine sur un domaine où Dieu seul doit régner en maître absolu.

Le droit d'asile, d'après une loi de Théodose le Jeune (431), comprenait l'intérieur de l'église et aussi l'enceinte où étaient situées les maisons sacerdotales, les galeries, les jardins, les bains, etc. Au moyen âge, ces immunités s'étendirent aux cimetières, aux croix, aux cloîtres, aux monastères, aux hôpitaux, etc ; mais la source du droit d'asile, le vrai *palladium*, ce fut toujours l'autel dont le coupable allait embrasser les colonnes.

Sous la domination franque, le privilège d'asile s'entoura des prérogatives et des attributs d'un droit positif. Plus tard les Capitulaires, les ordonnances royales et les conciles (1) réglèrent à ce sujet toutes les questions contestées, jusqu'à ce que Grégoire XIV, dans la Constitution qui porte son nom, réunit en un seul corps de doctrine tous les principes qui régissaient ce privilège.

L'entraînement des passions populaires, aussi bien que la volonté despotique des puissants, portait parfois de graves atteintes à ce que l'on considérait comme un droit sacré : aussi fut-on obligé d'édicter des peines sévères contre les violateurs de ces immunités. Les lois de Valentinien, d'Honorius et de Théodose en font un crime de lèse-majesté; un Capitulaire de Charlemagne le punit de la peine de mort. De leur côté, les conciles prononcent contre les infracteurs l'excommunication *ipso facto* et les privent, s'il y a lieu, de leurs fiefs ecclésiastiques (2).

(1) Conciles de Tuluja (1041), de Lillebonne (1080), de Clermont (1095), de Rouen (1096), d'Avignon (1209), de Cologne (1260), etc.

(2) Conciles de Vaucluse (441), d'Orléans (VIe siècle), de Ruffec (1258), de Montpellier (1258), de Saint-Quentin (1271), de Bourges (1276), etc.

Des exceptions au droit d'asile, qui devaient se multiplier d'âge en âge, ont existé dès les temps anciens. L'empereur Arcadius exclut de ce bénéfice les Juifs qui feignent de se convertir et qui vont près des autels chercher un refuge contre les poursuites de leurs créanciers. Justinien en exclut les homicides, les adultères et les ravisseurs de vierges.

Des écrivains du XVIIIe siècle ont prétendu à tort que l'asile assurait l'impunité des coupables ou bien qu'il les rendait justiciables du juge ecclésiastique ; ce ne fut jamais là l'esprit du droit canonique. Quand la justice civile ne pouvait pas saisir le coupable, quittant momentanément son refuge, elle finissait par l'obtenir des mains de l'Église, moyennant promesse de ne lui faire subir ni la mutilation, ni la mort.

Dans certaines églises du moyen âge, un siège, nommé *pierre de la paix*, était réservé, pour les réfugiés, près de l'autel. Ailleurs, le simple anneau d'une des portes du temple devenait une sauvegarde pour le poursuivi. Il était interdit au réfugié de conserver ses armes dans l'église, d'y manger et d'y dormir. Il devait se tenir dans une pièce spéciale qui, dans un certain nombre de monastères et d'églises, portait le nom d'*asile*.

Le droit d'asile, battu en brèche dès le XIVe siècle, fut aboli, en matière civile, par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539); en matière criminelle, il tomba bientôt en désuétude. De leur côté, les Souverains-Pontifes s'efforcèrent de détruire les nombreux abus qui se multipliaient. Grégoire XIV, en 1591, et plus tard Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV restreignirent de plus en plus les catégories de crimes qui pouvaient bénéficier du droit d'asile.

On ne pourrait citer que quelques rares vestiges de l'ancien droit d'asile, par exemple l'article 781 du Code de procédure civile qui interdit d'arrêter un débiteur dans les édifices consacrés au culte, et un article du dernier concordat d'Autriche ainsi conçu : « Pour l'honneur de la maison de Dieu, l'immunité des temples sera respectée, autant que la sécurité publique et les exigences de la justice le permettront. »

Il y eut sans doute de nombreux abus dans le droit d'asile, et nous ne devons pas regretter qu'il ait disparu ; mais il faut convenir que l'origine en fut très respectable. « Après la chute de l'empire franc, dit M. de Beaurepaire, plusieurs souverainetés et diverses coutumes se partagèrent le pays. La révolution qui mettait fin à l'existence d'un pouvoir central livrait les peuples à l'arbitraire de petits despo-

tismes et à une guerre incessante. Au milieu de cette anarchie qui marque le plus haut degré de l'influence barbare, un ardent besoin de repos s'empara de tous les cœurs. Le sentiment religieux qui avait fait établir des temps de trêve à l'action régulière de la justice, produisit alors des effets plus étendus et vraiment extraordinaires. Quelques esprits généreux avaient rêvé l'existence d'une paix perpétuelle. Cette prétention exagérée n'eût pu aboutir à aucun résultat. Il fallut se réduire à continuer, sur une plus vaste échelle, ce qu'on avait fait précédemment. Ne pouvant soustraire le pays tout entier à l'empire de la violence, ni garantir à tous les temps et à tous les lieux cette sécurité continuelle qui n'appartient qu'à la civilisation, on l'accorda à autant de lieux et à autant de jours qu'il fut possible de prendre. Cette spécialité de faveurs, fort remarquable, qui n'a pu arriver que dans des temps désastreux, était l'unique moyen d'assurer quelque calme à une société aussi profondément troublée (1). »

Nous ne devons pas négliger d'ajouter que, par un autre genre de privilège, l'autel assurait toute sécurité aux choses qu'on y venait déposer en temps de guerre et de révolutions, pour les mettre hors de danger, et qu'il rendait inviolable le contrat qu'on y signait. « C'est au coin de l'autel, dit M. Guerard (2), que les affranchissements étaient célébrés, de manière que le serf, après avoir trouvé dans le temple, un asile contre l'emportement de son maître, venait encore y recevoir le bienfait de la liberté. »

(1) *Essai sur l'asile religieux*, article inséré dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, troisième série, t. V, p. 151. Sur le droit d'asile, on peut consulter les ouvrages suivants : G. Goetz, *Dissertatio de Asylis*, Ienæ, 1660, in-4; Moebius, *Ἀσυλογία seu Ebroeorum Gentilium et Christianorum asylis*. Lips., 1673, in-4; Carlhom, *De asylis*, Upsal, 1682, in-8; Lynckner, *Dissertatio de juribus templorum*, Francfort, 1698, in-4; Vildvogel, *De juribus altarium*, Ienæ, 1716; Engelbrecht, *De injusta asylorum immunitatisque ecclesiarum ad crimina dolosa extensione*, Helmst, 1720, in-4; *Discussion historique, juridique et politique de l'immunité réelle des églises*, in-12, s. d.; De Guasco, *Le droit d'asile*, 2 v. in-12; Teulet, deux articles dans la *Revue de Paris* 1834; Michelet, *Origines du droit*, p. 324; Wallon, *Du droit d'asile*, in-8; Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*, dans le *Messager des sciences hist.*, 1868 et 1869, et dans les *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, t. XXXVI, 1880.

(2) *Cartulaire de N.-D. de Paris*, p. XXIII.

ARTICLE X

Ornements de l'autel

Le pape Léon IV dit qu'on ne doit placer sur l'autel que les reliquaires, les Évangiles et la pyxide renfermant le corps du Seigneur pour le Viatique des infirmes. Dans les miniatures du XIIe siècle, nous ne voyons guère encore sur l'autel qu'un calice, une croix et un chandelier. Parmi les ornements de l'autel, il en est qui ne sont plus usités, tandis que d'autres, datant d'une époque plus ou moins reculée, ont été conservés jusqu'à nos jours.

Nous allons les étudier tous dans l'ordre suivant : 1° *ciborium* et baldaquins ; 2° voiles et courtines ; 3° couronnes ; 4° parements d'autel ; 5° retables ; 6° croix ; 7° chandeliers, lampes et luminaire ; 8° propitiatoires ; 9° statues ; 10° diptyques ; 11° châsses et reliquaires ; 12° fleurs naturelles et artificielles ; 13° missel et porte-missel ; 14° canons d'autel. On se rappelle que nous avons parlé des tabernacles au livre XII.

§ I

Ciborium et Baldaquins

L'origine du baldaquin, pris dans son sens général, remonte à une haute antiquité. Ce fut d'abord, en Assyrie et en Égypte, un dais mobile qu'on portait au-dessus de la tête des rois, pour les mettre à l'abri des ardeurs du soleil. Ce qui n'était primitivement qu'un préservatif contre les inconvénients d'un climat trop ardent devint une prérogative honorifique. Telle a été l'origine commune du parasol, du pavillon d'honneur, de l'*ombrellino*, du *ciborium* et du dais. Ce signe d'honneur, cette marque de respect a été accordée, sous des formes différentes, à l'autel, aux fonts baptismaux, au Saint-Sacrement porté processionnellement, aux statues des saints, au trône des rois, des patriarches, des évêques, aux Chapitres des basiliques mineures, etc.

On appelle *ciborium* un édicule isolé, formé de quatre ou six colonnes

correspondant aux angles de l'autel, et portant une coupole destinée à l'abriter. C'est tout à la fois une décoration d'honneur et une protection matérielle ; il était aussi destiné à soutenir les voiles dont nous parlerons plus loin et à supporter la croix qui n'apparut que tardivement sur l'autel lui-même.

Diverses opinions se sont produites sur l'étymologie du mot ciboire (κιβόριον, κιβουριον, κιβωτον, *cibarium, ciborium, cibureum, civarium, cyborium, cybureum*, etc.). Les uns le dérivent d'un mot égyptien qui signifie *fève*, parce que sa forme aurait servi de modèle à certains vases en forme de coupe et que le *ciborium* a l'aspect d'une coupe renversée ; les autres y voient une traduction du grec κιβωριον, *coupe*. Ceux-ci prétendent que cet édicule est ainsi appelé parce qu'on y suspendait le ciboire en forme de tour ou de colombe, contenant les saintes espèces ; ceux-là, n'admettant point l'antiquité de ce vocable dans ce dernier sens, proposent l'étymologie de *cibus*, parce que le *ciborium* servait comme de tente à la nourriture divine. Il en est enfin qui remontent jusqu'à l'hébreu *keber*, sépulcre, parce que le ciboire abritait un autel-tombeau.

L'étymologie de *baldaquin* est beaucoup moins contestée : *Baldachinum* est un mot de la basse latinité, désignant une riche étoffe dont la chaîne était de fil d'or et la trame de soie. C'est avec ce tissu, provenant de Baldac, aujourd'hui Bagdad, qu'on revêtait ordinairement les dais en bois qui abritaient l'autel.

On a donné aussi au *ciborium* les noms d'*apellaria, aplare, ciel* (en italien *capo cielo*), *columbarium* ou *peristerium* (à cause de la colombe eucharistique), *cooperculum, coopertorium, dais, lilia* ou *malum* (à cause des fleurs dont on couvrait le *ciborium*), *supracœlum*, *poelle, poille, propitiatorium, surciel* (XVIIe siècle), *tabernaculum, tegimen altaris*, *tigurium, umbraculum altaris,* etc.

Le *ciborium* paraît dater de l'époque où l'on commença à suspendre le vase eucharistique au-dessus de l'autel, c'est-à-dire du IVe siècle. Les voiles qui l'entouraient formaient un véritable tabernacle qui semble avoir pris pour type le Saint des Saints dont Moïse environna l'Arche dans le désert. « Peut-être aussi, dit M. A. Lenoir (1), était-ce une reproduction des *Memoriæ*, petits édicules composés de quatre colonnes surmontées d'un toit, que les premiers Chrétiens élevèrent

(1) *Architecture monastique*, t. I. p. 199.

d'abord sur la sépulture des martyrs ensevelis hors des catacombes, ce qui fut fait pour saint Pierre et pour saint Paul. Ces édicules, enveloppés ou reproduits plus tard dans les basiliques, auraient formé le *ciborium*. Cette décoration de tombeau était usitée chez les anciens, ainsi qu'on le voit sur les vases grecs et comme l'indique Pausanias. »

L'empereur Justinien I, ayant rebâti l'église Sainte-Sophie à Constantinople, y fit construire un magnifique *ciborium*, dont la coupole d'or était soutenue par quatre colonnes d'argent. Il supportait un globe d'or du poids de 118 livres, que surmontait une croix également en or, pesant 80 livres.

Anastase le Bibliothécaire énumère un grand nombre de ciboires donnés par les papes aux églises de Rome. Celui qu'Honorius I fit placer à Sainte-Agnès n'était qu'en airain doré; mais c'est en argent que furent construits les *ciborium* offerts à Saint-Pancrace par ce même pape, à Saint-Paul par Grégoire II, à Saint-Chrysologue par Grégoire III, à Saint-Paul et à Saint-Pierre par Léon III.

En France, au IXe siècle, on s'empressa d'imiter ce qu'on avait vu à Rome. En revenant de cette ville, Aaron, évêque d'Auxerre, fit exécuter pour l'autel de sa cathédrale un ciboire d'or et d'argent. S. Angilbert fit venir d'Italie des colonnes de marbre pour servir de supports aux deux *ciborium*, enrichis d'or et d'argent, qu'il construisit, à l'abbaye de Centule, dans l'église de Saint-Sauveur et dans celle de Notre-Dame.

Nous venons de voir figurer l'or, l'argent, l'airain, le marbre dans les ciboires; on y employa aussi le cuivre, l'ivoire, la pierre, le jaspe, le porphyre, le bois, la mosaïque et les émaux.

Leur forme a subi d'assez nombreuses modifications. Ordinairement, c'est un couronnement plus ou moins pyramidal, supporté par quatre colonnes exhaussées sur des piédestaux. Il arrivait parfois qu'au-dessous du grand édicule, il y en avait un plus petit, appuyant ses piliers sur l'autel lui-même. On l'appelait *peristerium* (de περιστέριον, *colombaire*), parce qu'il était destiné à abriter plus immédiatement la colombe eucharistique.

Au monastère de Saint-Benoît, près Subiaco, une fresque représente un autel dont le dais est en forme de cloche à côtes alternativement roses et blanches. Dans l'inventaire de la chapelle d'Édouard III, roi d'Angleterre, on voit que l'autel du Saint-Sacrement était couvert d'un dais blanc et rouge, en forme de cloche; l'étoffe était ornée

d'aigles d'or, de petits saphirs et des insignes de l'ordre de la jarretière (1).

Au moyen âge, le *ciborium* fut souvent remplacé par une potence ayant la forme d'une grande crosse, ou d'un arbre placé derrière l'autel, de manière à le couvrir de son feuillage. A l'aide d'une petite poulie, on faisait descendre ou monter à volonté la pyxide eucharistique qui y était suspendue.

Dans les temps modernes, on voit beaucoup de baldaquins carrés ou elliptiques, garnis de pentes en étoffe, sans supports et suspendus à la voûte. Souvent lourds et disgracieux, ils rappellent le vulgaire ciel de lit des chambres à coucher. En Normandie et en Touraine, on voit un certain nombre de baldaquins faisant corps avec le retable et formant un quart de cercle, terminé par une galerie flamboyante. Tel est le baldaquin curviligne de l'église de Moutiers-Hubert, dans le Calvados (2).

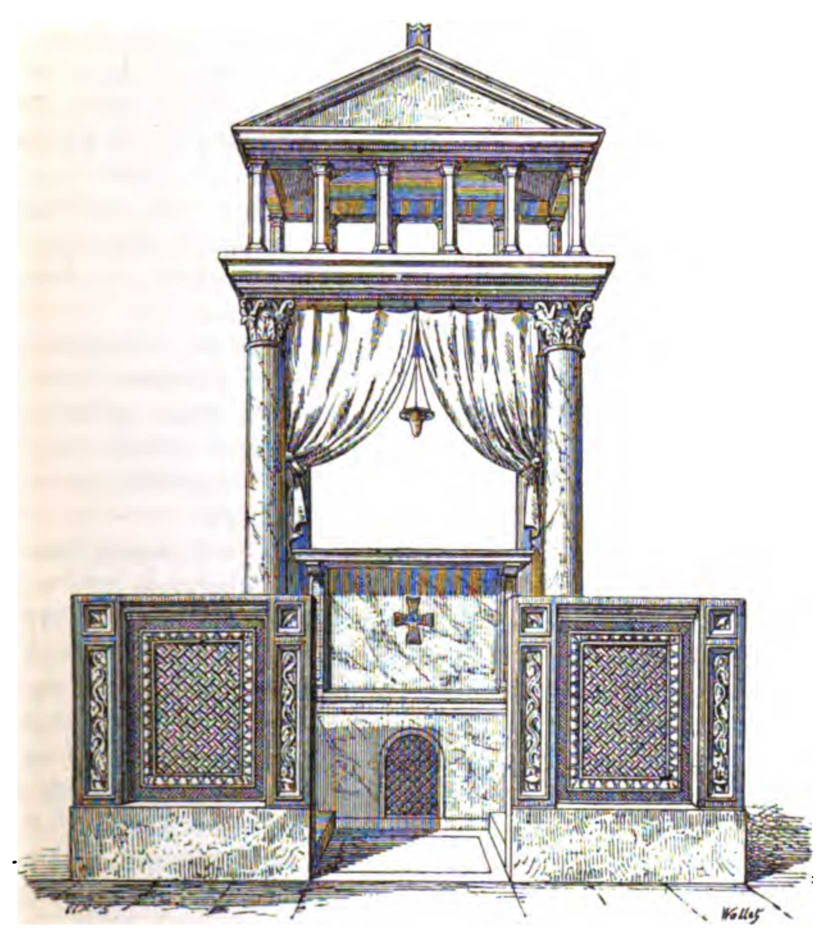
Le *ciborium* était dominé par une croix ; à sa voûte, on suspendait la custode eucharistique, ou bien une couronne, et plus tard une lampe. Des chandeliers, des reliquaires, des fleurs étaient placés sur le *ciborium*, avant l'époque où on les mit sur l'autel lui-même.

M. Didron a considéré le baldaquin comme essentiellement italien et n'ayant pas été en usage dans la France du XIIIe siècle (3). M. le docteur Cattois, après vingt-cinq années de recherches et de voyages, a pu, tout au contraire, affirmer que la plupart des églises, dans toute l'Europe, ont eu leur principal autel surmonté d'un *ciborium ;* le dôme ou la flèche formait à l'autel comme une seconde couronne. Cet antique et noble usage fut à peu près abandonné en France au XIVe siècle, tandis qu'il persévéra en Allemagne et surtout en Italie. La Renaissance devait le remettre en honneur. De nos jours, on se conforme un peu plus aux décisions de la Congrégation des Rites qui exige un baldaquin pour tous les autels où l'on célèbre, surtout pour l'autel-majeur et celui du Saint-Sacrement (4). Mgr l'évêque de Valence, en 1873, a voulu rendre le baldaquin obligatoire dans son diocèse pour l'autel du Saint-Sacrement ; mais son ordonnance a été peu exécutée.

L'Italie est fort riche en *ciborium* du moyen âge et des temps

(1) *Archæologia britann.*, t. XXXI.
(2) *Annuaire normand*, 1868, p. 533.
(3) *Annal. archéol.*, t. XVI, p. 222.
(4) 27 april. 1697.

modernes. A Rome, le plus ancien est celui de la chapelle Saint-Jérôme à Sainte-Anastasie. Ceux de Saint-Clément, de Saint-Laurent-hors-



Ciborium de Saint-Clément.

les-Murs et de Sainte-Marie au *Trastevere* datent du XIIe siècle ; ceux de Saint-Georges *in Velabro,* de Sainte-Marie *in Cosmedin,* de Sainte-Cécile *in Trastevere,* du XIIIe siècle ; celui de Saint-Jean de Latran, du XIVe ; ceux de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, de Saint-Chrysogone et de Saint-Alexis, du XVIIe ; ceux de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Croix de Jérusalem, du XVIIIe siècle (1).

(1) Voir un article de Mgr Barbier de Montault dans la *Revue de l'art chrétien,* t. XXIV, p. 296.

A Saint-Georges en Velabre, quatre colonnes en porphyre noir supportent une architrave sur laquelle s'élèvent huit petites colonnes de marbre blanc, soutenant une corniche qui supporte elle-même un second rang de colonnettes sur un plan octogone. A Saint-Paul-hors-les-Murs, le *ciborium*, daté de 1285, signé par les deux artistes Arnolfo di Lapo et Pierre Cavallieri, est soutenu par quatre colonnes d'albâtre oriental, offertes par Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, et estimées à plus de 200,000 francs. Le baldaquin de Saint-Pierre du Vatican, œuvre capitale du Bernin (1633), a coûté 525,000 francs et contient 186,392 livres de bronze. Quatre colonnes torses supportent un entablement surmonté de quatre anges et couronné d'un amortissement, dont la croix dorée s'élève à 81 pieds du sol.

Dans le reste de l'Italie, on remarque surtout les *ciborium* de la cathédrale d'Anagni (XIIe s.), de Saint-Pierre de Corneto (XIIe s.), de Saint-Ambroise de Milan (IXe ou Xe s.), des cathédrales de Parenzo, de Pérouse et de Terracine, de Saint-Apollinaire *in classe* à Ravenne (IXe s.), de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Toscanella (XIIe s.), de Saint-Marc de Venise, de Saint-Nicolas de Bari, etc.

Signalons, en Allemagne, les *ciborium* d'Aix-la-Chapelle, contemporain de Charlemagne, de Notre-Dame de Halberstadt (XIIIe s.), de Sainte-Elisabeth de Marbourg, de Saint-Étienne de Mayence (1509), de la cathédrale de Ratisbonne, de Saint-Étienne à Vienne, etc ; en Angleterre, de Saint-Barnabé de Nottingham, et ceux des églises gothiques construites par M. Pugin ; en France, ceux du Val-de-Grâce et des Invalides, à Paris ; d'une crypte antérieure au XIe siècle, à Chambéry ; ceux des églises de Bretagnolles et de Louversey (Eure), de Chassy et de Mornay-Bery (Cher), de Guyencourt (Somme), de La Chapelle-Rainsoin (Mayenne), de Saint-Jean-de-Maurienne, etc. Parmi les constructions modernes, nous nous bornerons à citer celles de la cathédrale de Bayonne, de Saint-Paul de Nîmes (œuvre de M. Questel), de Saint-Pierre de Montrouge (œuvre de M. Vandremer) et de la Sainte-Chapelle de Paris.

En Grèce et dans une grande partie de l'Orient (1), les autels sont surmontés d'un *ciborium* en marbre dont les quatre colonnes s'appuient sur les angles de la table sacrée. L'un des plus remarquables était celui de Saint-Démétrius à Thessalonique (Ve s.) : c'était un pavillon clos, d'argent ciselé, de forme hexagone, dont les six colonnes

(1) Il n'y a pas de *ciborium* en Arménie.

supportaient une coupole sommée d'un globe crucifère orné de tiges de lis. Celui de Sainte-Sophie de Constantinople, dû à la libéralité de l'empereur Justinien Ier, était encore plus riche. Quatre colonnes de vermeil supportaient une voûte d'argent que surmontait un globe d'or du poids de 118 livres, entouré de lis d'or d'où émergeait une croix du même métal, pesant 75 livres et étincelant des plus rares pierreries.

§ 2

Voiles et Courtines

Les saints Mystères devaient être soigneusement dérobés aux yeux des Catéchumènes, des Juifs et des Païens qui pouvaient s'introduire dans l'église. Aussi attachait-on au *ciborium* des voiles qui cachaient l'autel pendant la consécration et qu'on n'ouvrait que pour la communion des fidèles. Lorsque la loi de l'arcane n'eut plus sa raison d'être, ces courtines persévérèrent comme un souvenir traditionnel et une marque de respect. Il est probable que chez les Latins, quand s'introduisit, à la messe, l'usage de l'élévation, on écartait les voiles en ce moment. Ces courtines, au nombre de quatre, s'appelaient *tetravela* (de τέτρα, quatre) ; on donnait aussi le nom de *dorsalia* ou *dossalia* aux draperies pendantes. C'étaient souvent des étoffes précieuses, artistement travaillées, enrichies de figures tissées ou brodées à la main. Vers le XIIIe siècle on supprima le voile antérieur. Le concile de Cologne (1280) ne réclame de courtines que pour les côtés latéraux de l'autel. Quand le *ciborium* disparut en France, il fut remplacé par des tringles horizontales scellées aux colonnes, et on y suspendit des courtines, excepté dans la partie antérieure. L'usage de ces courtines latérales se conserva en Belgique, au moins jusqu'au XVIIe siècle. Au siècle suivant, il était devenu si rare en France que Moléon, dans son *Voyage liturgique* (1), l'a signalé comme existant encore dans une dizaine d'églises. A Saint-Étienne d'Auxerre, on fermait les rideaux au *Pater ;* on les ouvrait à l'*Agnus Dei*, à Saint-Étienne de Sens ; depuis le *Sanctus* jusqu'après le *Pater*, à Notre-Dame de Rouen.

Les modernes églises catholiques d'Angleterre font revivre cette antique décoration. Elle a survécu en Orient où, de nos jours comme

(1) Pages 121, 157, 159, 169, 275 et 386.

du temps de saint Jean Chrysostome (1), le rideau antérieur reste fermé depuis la Préface jusqu'à la Communion des fidèles.

Outre ces rideaux permanents, il y en avait qui ne servaient que dans certaines circonstances liturgiques.

Au moyen âge, le jour de Pâques, pendant le premier nocturne, on couvrait l'autel d'un voile noir ; pendant le second, d'un voile gris-obscur ; pendant le troisième, d'un voile rouge. Ces changements de couleur figuraient la loi de nature, la loi de Moïse, et la loi de Grâce sanctionnée par le sang de Jésus-Christ.

Pendant la semaine sainte, on ne voilait pas seulement le crucifix comme aujourd'hui, mais l'autel tout entier. Cet usage s'est conservé dans beaucoup d'églises d'Espagne et donne lieu à une cérémonie dramatique dont je fus témoin, à la cathédrale de Séville, le 20 avril 1878. Le mercredi saint, au passage de l'Évangile où il est dit que le voile du Temple se déchira, un bruit formidable retentit dans l'église, des éclairs sillonnent la voûte, et le premier voile qui cache le sanctuaire se déchire et tombe avec une telle rapidité que je n'ai pu me rendre compte des moyens employés pour produire ce coup de théâtre. A la messe du samedi saint, quand le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, le second voile noir du sanctuaire disparaît comme par enchantement et laisse apparaître l'immense retable ogival, si admirablement sculpté. Aussitôt des détonations d'artillerie éclatent dans les voûtes, les cloches de la *Giralda* se dédommagent de leur long silence, et les 3500 tuyaux du buffet d'orgue laissent échapper, d'une voix triomphante, leurs chants les plus joyeux.

A Saint-Maurice d'Angers, le samedi saint, vers le soir, l'autel était enveloppé d'un grand drap blanc, souvenir du linceul de Notre-Seigneur ; on ne l'enlevait que lorsque la Résurrection avait été annoncée par deux maires-chapelains, cachés derrière la tenture (2).

§ 3

Couronnes

Les souverains faisaient parfois don aux autels des couronnes dont ils avaient ceint leur front ; mais le plus ordinairement, c'était des

(2) Quand vous voyez tirer les rideaux, dit-il, pensez que vous voyez le ciel s'ouvrir et les anges descendre. *Homil. III in epist. ad Ephes.*

(1) Moléon, *Voyage liturgique*, p. 98.

couronnes qui n'avaient point servi. On les fixait à la voûte du *ciborium*, au-dessus de l'autel. Cet usage, introduit à Byzance et à Rome par Constantin, devint général en Occident. La couronne d'or que Charlemagne donna à Saint-Pierre de Rome pesait, y compris les perles, 55 livres ; celle de Saint-Clément, offerte par Léon IV, pesait 50 livres. Il y en avait aussi de petites du poids d'environ deux livres, comme celles que Léon III donna à Saint-André et à Saint-Nérée. Les célèbres couronnes d'Agilulphe et de Théodelinde n'ont jamais orné la tête de ces souverains ; elles ont été faites pour être suspendues au-dessus de l'autel de l'église de Saint-Jean de Ravenne. Les chaînes attachées à chacune des couronnes de Guarrazar, au Musée de Cluny, nous montrent de quelle façon ces œuvres de l'orfèvrerie gothique du VIIe siècle étaient suspendues.

La Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier mentionne trois *ciborium*, à chacun desquels était suspendue une couronne resplendissante d'or et de pierres précieuses.

S. Louis offrit, en 1261, trois couronnes votives à l'abbaye de Saint-Denis; son exemple fut imité par Henri IV, Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV.

En Grèce, on suspend autour de l'autel des œufs d'autruche. « Ce n'est point sans mystère, dit M. l'abbé Pougnet (1), car, assurait-on, pour couver ses œufs, l'autruche les regarde sans cesse ; si elle venait à en détourner ses regards, ses œufs ne pourraient éclore, mais ils se gâteraient infailliblement : telle est la prière, dont l'intention doit toujours tendre vers Dieu ; telle est encore le soin qu'il faut prendre pour éviter les distractions, dont l'effet serait de détourner l'intention et de la rendre mauvaise, en la dirigeant vers les créatures. »

§ 4

Parements d'autel

Les parements d'autel doivent leur origine aux voiles ou tapis précieux dont on entourait les autels pour préserver de la poussière les saintes reliques placées en-dessous.

Il y a deux sortes de parements, les uns en matière dure (or, argent, vermeil, cuivre, ivoire, pierre, marbre, jaspe, porphyre, bois recou-

(2) *Annal. archéol.*, t. XXVI, p. 68.

vert ou non de peintures, etc) ; les autres en étoffes (tissus d'or ou d'argent, soie, soie mêlée d'or ou d'argent, rehaussée de perles et de pierres précieuses, satin, taffetas, gros de Naples, velours, drap, laine, lin, toile imprimée, cuir doré et gaufré, guipures, dentelles, perles ou jais appliqués sur de forts reliefs, etc.)

On a donné au parement, partie principale de ce qu'on appelait autrefois l'*habillement* de l'autel, les noms d'*antependium* qu'on écrit parfois à tort *antipendium, contre-table, contre-retable, devant d'autel, dossalia, dorsalia, facies altaris, palla, pallium* (vêtement) que les Italiens traduisent par *pala, paliotto; tobalea, tobalia, tabula altaris*, *tovalia* (touaille), *vestis* (1).

Les expressions *frontale* et *mantile* désignent plus spécialement l'orfroi horizontal qui orne la partie supérieure du parement.

Les écrivains ecclésiastiques ne manquent pas de mentionner les dons de parements, qui avaient souvent une grande valeur vénale et artistique. L'empereur Justinien envoya au pape Hormisdas deux parements de soie pour orner l'autel des saints Apôtres ; le pape Adrien I[er] en fit exécuter deux pour le grand autel de Sainte-Marie-Majeure, l'un de toile d'or garni de pierreries où était représentée l'Assomption de la Sainte-Vierge ; l'autre de soie, également à figures, avec une bordure d'écarlate. Le pape Léon III donna des parements d'autel en vermeil aux églises romaines de Saint-Grégoire, de Saint-André et de Sainte-Pétronille. Léon IV en offrit un d'argent, pesant 116 livres, à l'église Saint-Sylvestre. Celui que Pascal I[er] fit faire pour l'autel de saint Pierre était en drap d'or, orné de perles, avec une représentation du prince des Apôtres délivré de sa prison par un ange.

Quand l'autel était isolé au milieu du chœur, on l'entourait entièrement de parements, ou tout au moins on en mettait par devant et par derrière ; quand il était appliqué contre un mur, tantôt on ne décorait que la face antérieure, tantôt aussi les côtés latéraux.

Au XIII[e] siècle, les parements métalliques furent généralement remplacés par des *antependium* ou étoffe, se composant d'une robe galonnée, tendue sur un châssis de bois et d'un frontal frangé. Ce frontal était souvent recouvert par un second orfroi, ce qui se pratique encore aujourd'hui à la cathédrale de Bénévent (2).

(1) Quand Anastase le Bibliothécaire se sert du mot *vestis*, il faut entendre par là un parement d'autel ; mais quand il dit *vestis in altari* ou *super altare*, il s'agit d'une nappe d'autel.

(2) Barbier de Montault, *Le trésor de la cathédrale de Bénévent*, c. VI

Vers la fin du XVI[e] siècle, le nom et les armoiries du donateur sont souvent brodés sur les parements ; ils sont décorés de galons, de franges, de médaillons peints. Des artistes en renom, tels que Tintoret, Zucchero, Vasari, n'ont pas dédaigné de s'appliquer à ce genre d'ouvrage. Parmi les sujets les plus fréquents, nous remarquons les sacrifices d'Abraham et de Melchisédech, l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Bergers et des Mages, Jésus-Christ en croix, les instruments de la Passion, l'Ascension, la sainte Vierge et les douze Apôtres, l'Assomption, des saints et des saintes, les Vertus théologales, etc.

D'après les lois liturgiques, les parements, les jours de la semaine aussi bien que les fêtes et dimanches, doivent être de la couleur du jour. Ces prescriptions sont répétées dans les Missels français des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Mais on sait que ces couleurs variaient selon les diocèses. Ainsi, tandis que, dans le rite romain, le blanc était la couleur des confesseurs-pontifes, c'était le vert dans l'Église de Paris, le jaune dans celle d'Autun. Ces changements du parement exigeaient un peu de peine, et c'est ce qui contribua à en faire abandonner l'usage. On crut être autorisé à y renoncer, par cette raison que, malgré l'opinion de Quarti (1), ce ne fut jamais-là une règle strictement obligatoire, et que les liturgistes les plus autorisés considèrent la rubrique du Missel, sur ce point, comme purement directive.

Peut-être d'ailleurs crut-on se conformer à l'esprit de la liturgie en réduisant le grand parement d'autrefois au frontal en broderies, cousu ou épinglé sur la nappe d'autel, et pouvant servir à n'importe quel jour. Ces broderies, malheureusement, étaient déjà tombées en décadence au XVII[e] siècle. « A de rares exceptions près, dit M. de Farcy (2), les personnages disparaissent; les merveilleuses scènes qu'on y rencontrait au moyen âge sont remplacées par quelque pâle copie d'un tableau à la mode, souvent fort mal exécutée au petit point ou au passé. En revanche, voici des corbeilles de fleurs, des guirlandes enlacées de nœuds de rubans, des cornes d'abondance à profusion (comme sur un écran de feu ou un fauteuil); au milieu de tout ce fouillis, un cartouche avec un maigre chiffre de Notre-Seigneur, ou bien une grande croix de Malte, avec un Saint-Esprit. Ces compositions, d'un goût douteux, surchargées de détails, laissent à peine voir le fond; elles sont tantôt brodées au passé sur fond de couchure

(1) *In rubric. Missal.*, part. I, tit. XX, dub. 9.
(2) *Mélanges de décoration relig.*, p. 50.

d'or ou d'argent, tantôt en tapisserie ou en jais. Ce dernier procédé est une innovation du XVII[e] siècle, qui semble venir d'Italie; le jais est très brillant, solide et peu coûteux; on en a tiré souvent un merveilleux parti au point de vue décoratif. On employait aussi beaucoup la toile peinte à l'huile et le cuir doré, pour les parements d'autel. Il serait toutefois injuste de ne pas reconnaître le mérite réel de quelques *antependium* de cette époque, par exemple de ceux qu'avaient envoyés les Ursulines d'Amiens à l'exposition de Lille; ils sont d'une magnificence extraordinaire et d'une grande valeur artistique. Mais ce sont des exceptions très rares, quand on considère le nombre fort considérable de parements d'autel des XVII[e] et XVIII[e] siècles, qui existent encore; presque tous sont d'une médiocrité incontestable. »

Quant aux parements métalliques, il ne faudrait pas croire que la Révolution seule soit coupable de les avoir détruits; un bon nombre avaient disparu auparavant. Ainsi le chapitre de la cathédrale d'Amiens vendit, en 1598, un magnifique parement d'argent pour subvenir aux misères causées par la peste et par la guerre (1). En 1760, le chapitre de la cathédrale d'Angers vendit un parement en vermeil du XIII[e] siècle, pour solder les boiseries du chœur (2). Enfin, un certain nombre d'*antependium* ont été métamorphosés en retables et, pour recevoir cette nouvelle destination, ont subi des modifications plus ou moins regrettables.

Aujourd'hui, l'usage des devants d'autel persiste à Rome, dans beaucoup d'églises d'Italie et à Lyon; il a été rétabli dans quelques diocèses de France, notamment dans celui de Montauban. Ailleurs, l'autel n'est paré qu'aux jours de funérailles. Dans certaines paroisses rurales, les jours de fêtes, on déploie un mauvais goût vraiment déplorable, en appliquant des mousselines claires ou des dentelles sur percaline rose ou bleue, et en les émaillant de papier doré et de perles fausses.

Depuis une trentaine d'années, on fait en France, de beaux parements en cuivre repoussé et doré. Mais on a le tort de les fixer à l'autel et de ne pas les réserver pour les grandes solennités.

Nous allons signaler un certain nombre des parements les plus remarquables conservés en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en France et en Italie.

(1) *Manuscrits* de Pagès, t. V, p. 469.
(2) De Farcy, *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers.*

Allemagne et Autriche. — *Aix-la-Chapelle :* de l'ancien parement d'autel attribué à l'empereur Othon III (xie s.), il ne reste que douze plaques d'or que l'empereur Guillaume, en 1872, a fait encadrer dans de riches bordures. Le Christ triomphant se trouve au centre de diverses scènes relatives à la Passion du Sauveur. — On voit dans le même trésor les panneaux démontés d'une autre *pala d'oro*, du xve siècle, représentant tous les Apôtres assis (1). — *Coblentz :* dans la collection de M. Finck, devant d'autel en métal, orné d'émaux, provenant de l'église de Lendesdorf. — *Cologne :* à l'Hôtel-de-Ville, *antependium* émaillé, avec figures de saintes, en partie du xiie siècle, en partie du xive. — Dans la collection Walraf, parement en métal, orné d'émaux. — *Combourg* (Souabe) : devant d'autel du xie siècle. — *Dresde :* au Musée du Grand-Jardin, deux devants d'autel en étoffe, l'un du xiiie siècle, figurant l'arbre de Jessé ; l'autre du xive, brodé sur toile, en soie et or, et représentant le Couronnement de la sainte Vierge. — *Klosterneubourg : antependium* brodé au xiie siècle, représentant l'Annonciation. — Autre parement en métal, de l'an 1181, transformé en retable. — *Munster :* au Musée du *Kunsvescin*, devant d'autel, du xiie siècle, provenant du couvent de Sainte-Walburge à Soast en Westphalie ; il est en bois, avec figures peintes à l'eau sur fond doré. Le Rédempteur, tenant le livre des Évangiles, est accompagné, à droite, du Précurseur et d'un saint archevêque de Cologne ; à gauche, de la sainte Vierge et de sainte Walburge. Quelques antiquaires rangent ce monument parmi les retables. — *Goss* (Autriche) : parement brodé, du xiie siècle. — *Monza :* au maître-autel de la cathédrale, *paliotto* d'argent doré, œuvre de Borgino (1359), divisé en trois panneaux couverts de sculptures en bas-reliefs. — *Salzbourg :* parement brodé, au trésor de la cathédrale.

Angleterre. — *Londres :* à l'exposition de broderies de 1874, on remarquait plusieurs devants d'autel en broderies appliquées. La *Gazette des Beaux-Arts* en signalait spécialement un de velours rouge, travail italien du xvie siècle, appartenant à M. Spitzer : « Toute la partie décorative qui est très importante, est entièrement brodée en application d'or et principalement de soie blanche, avec de légères parties retouchées à l'aiguille ou au pinceau. Les sujets représentent, au centre, une Vierge-Mère ayant à sa droite saint Sébastien, et à sa

(1) Barbier de Montault, *Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 16.

gauche saint André (1). » A la même exposition se trouvait un chef-d'œuvre, unique en son genre, appartenant à MM. Hailstone de Wakefield ; c'est un parement en *point coulé*, procédé primitif qui a été employé dans tous les pays du monde et jusque dans les Indes. « C'est là un poème, dit le *Journal général des Beaux-Arts* (2), où se déroulent les souffrances et la mort ignominieuse d'un Dieu pour le salut des hommes, et, après sa chute volontaire et rédemptrice, son entrée triomphante dans le séjour divin, où, d'accusé et de victime, il est devenu le juge suprême, plein de gloire et de majesté. En tout, 56 personnages, dont les poses et les physionomies très archaïques, naïves et informes même, attestent leur haute ancienneté. Malgré cette grossièreté de lignes, l'ensemble ne manque pas d'élégance et d'harmonie ; nous y constatons, en tout cas, beaucoup d'imagination, de cachet et d'originalité. Les lettres sont à jour, de même que les zigzags superposés qui ornent les colonnes. » — *Steeple-Aston* (Oxfordshire) : devant d'autel du XIIIe siècle, où sont brodés le portement de croix et le martyre de nombreux saints. — *Westminster* : à l'abbaye, *antependium* du XIIIe siècle, peint sur fond d'or, avec des bordures ornées d'or, de cristaux, de pierres incrustées et de verres de couleur.

Belgique. — *Bruges* : à Notre-Dame de la Poterie, parement en tapisserie représentant l'Adoration de Jésus par la sainte Vierge, saint Joseph, les anges, les bergers, les donateurs et leurs patrons. — *Bruxelles* : à Notre-Dame du Sablon, *antependium* en cuir gaufré, production malinoise du XVIIe siècle. — *Gand* : la collection, aujourd'hui dispersée, de M. Onghena, contenait un parement du XIIIe siècle, exécuté en soie et en or de Chypre, représentant deux scènes de la vie d'un évêque martyr et deux épisodes de la vie de saint Jean l'Évangéliste. — *Liège* : à Saint-Martin, frontal d'*antependium* dont les broderies (XIVe s.) reproduisent dix-neuf épisodes de la vie de saint Martin. — *Lierre* : à Saint-Gommaire, deux devants d'autel en velours rouge, du XVIe siècle. — *Tournai* : à la cathédrale, *antependium* brodé en soie et or, figurant un arbre de Jessé.

Danemark. — *Copenhague* : *antependium* en métal repoussé, provenant de Tvenstrup (XIIe s.).

(1) *Gazette des Beaux-arts*, 2e part., t. XI, p. 247.
(2) N° du 22 août 1874, p. 41.

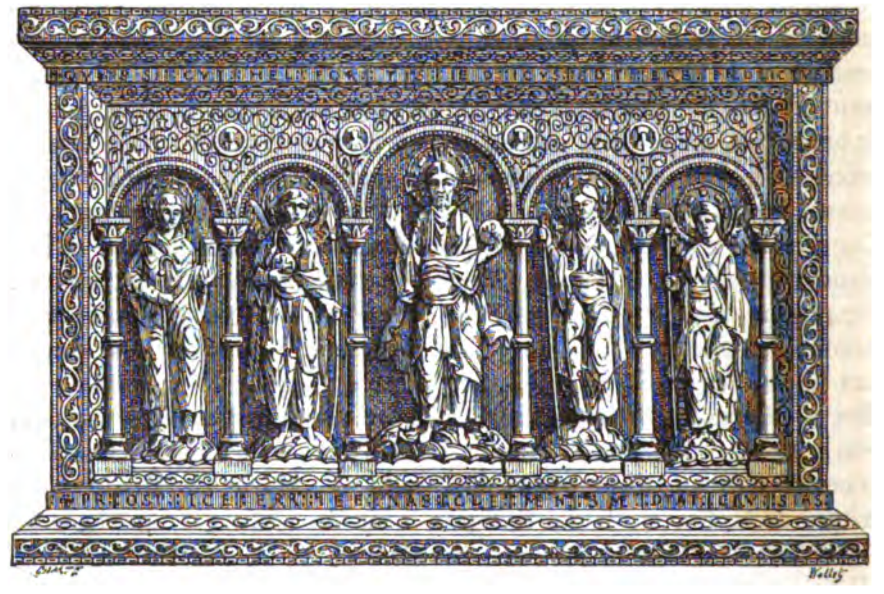
Espagne et Portugal. Il y a des *antependium* en argent à la cathédrale de *Cordoue* et à San-Lorenzo de *Pampelune*. Celui de la cathédrale de *Gerona* est l'œuvre de Petro Barners, de Valence, qui l'acheva en 1358. — *Luz* (Portugal) : devant d'autel en satin blanc avec frontal rouge et or, où se voient les armoiries de l'infante Dona Maria, fille de don Manoël (1553).

France. *Abbeville :* à Saint-Vulfran, devant d'autel en bois du XVe siècle, dont les peintures représentent la Résurrection des donateurs et le Jugement dernier. — *Amiens :* les Ursulines possèdent un magnifique devant d'autel, œuvre de leurs anciennes sœurs (XVIIe siècle). Sur des fonds en or de Chypre, se détachent divers genres de broderies, en or filé, en argent, en soie, en relief, avec pierres précieuses. Les cinq compartiments renferment les figures de la sainte Vierge, de la Charité, de la Foi, d'un évêque et d'un martyr. — *Cuy* (Yonne) : parement formé d'une tapisserie en moquette et jais blanc (XVIIe s.). — *Dijon :* au Musée, parement en stuc, exécuté en 1674, pour décorer l'autel où était placée l'hostie miraculeuse de la Sainte-Chapelle de Dijon. On y voit représenté l'ostensoir qui contenait l'hostie envoyée, en 1433, par le pape Eugène IV à Philippe le Bon. — *Esves-le-Moutier* (Indre-et-Loire) : devant d'autel, sculpté en bois et doré, provenant de l'église Saint-Saturnin de Tours. Le monogramme placé au centre paraît être celui de Marie de Médicis ; les statues de la Foi et de la Religion sont des additions du règne de Louis XV. — *Frigolet* (Bouches-du-Rhône) : à la chapelle de Saint-Michel, *antependium* en cuir doré et peint. — *Paris :* on conserve au Musée du Louvre le parement d'autel que Charles V offrit à la cathédrale de Narbonne. C'est un grand morceau de soie blanche dont les peintures en grisailles sont exécutées à la plume pour le trait, au pinceau pour le modelé. Les principaux sujets représentent les scènes de la Passion; Charles V et sa femme sont agenouillés devant un prie-Dieu. — Au Musée de Cluny, parement d'autel en or, donné par l'empereur saint Henri II, en 1019, à la cathédrale de Bâle. Hauteur, 1 m. ; largeur, 1 m. 78. Les cinq arcades de la façade contiennent les figures du Christ, aux pieds duquel sont prosternés Henri II et sa femme Cunégonde, de saint Benoît, des archanges Michel, Gabriel et Raphaël. Quatre médaillons placés au-dessus des cintres figurent les Vertus cardinales, exécutées au repoussé et retouchées

au burin. Deux vers léonins, singulier mélange de latin, de grec et d'hébreu, témoignent de la piété reconnaissante de l'Empereur envers saint Benoît :

> Quis sicut Hel fortis medicus soter ? Benedictus
> Prospice terrigenas clemens mediator usias (1).

Cet autel, que l'Académie des Beaux-Arts de Milan a estimé valoir plus de 150,000 francs, ne serait pas un véritable parement, selon



Autel de Bâle

M. Viollet-le-Duc, mais un retable mobile. — Au même Musée (n° 79), on voit la gravure d'un ancien parement d'autel existant jadis à l'abbaye de Saint-Victor de Paris et représentant les obsèques des réguliers de cette Congrégation. — *Versailles :* à la bibliothèque, parement en soie rouge couverte d'ornements de feuillages, formés de broderies en jais blanc et en pierres de couleur.

Des parements en étoffe, plus ou moins remarquables, sont conservés à l'église Saint-Vaast de Bailleul, au musée de Soissons, dans les

(1) M. Labarte (*Histoire des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 385) traduit ainsi : « Quel médecin fait des miracles comme le Seigneur ? Benoît, regarde, médiateur clément, les êtres terrestres.

collections de M. Basilewski, de M. L. Gaucher à Paris, de M. de Farcy à Angers, de M. Favier à Douai, de M. Quenson à Saint-Omer, de M. Grimot, curé de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), etc.

ITALIE. — *Anagni :* à la cathédrale, parement de soie donné par Boniface VIII. — *Citta di Castello :* à la cathédrale, parement d'argent du XIIe siècle, exécuté probablement par des artistes grecs qui se trouvaient alors en Italie. — *Florence :* le *paliotto* d'argent du baptistère commencé en 1366 est l'œuvre d'assez nombreux artistes qui se succédèrent en rivalisant de talent. Le centre est occupé par la statue de saint Jean-Baptiste, œuvre de Michelozzi (1451). Les sujets des bas-reliefs sont empruntés à la vie du Précurseur. Dans diverses églises de Florence, on remarque des peintures sur bois, datant la plupart de la Renaissance et servant d'*antependium*. — *Milan :* le célèbre *paliotto* de l'église Saint-Ambroise fut exécuté en 835 par Wolvinius, comme le témoigne cette inscription : *Wolvinius magister phaber*. C'est un carré long dont la façade principale est revêtue de lames d'or et dont les trois autres côtés sont en argent, le tout ornementé d'émaux et de pierreries. La face antérieure se divise en trois panneaux : au centre, on voit le Christ sur son trône et les douze Apôtres ; à droite et à gauche, six bas-reliefs figurent la vie et la passion de Jésus-Christ; la face postérieure, consacrée à la vie de saint Ambroise, offre en outre quatre médaillons où l'on voit saint Michel, saint Gabriel, Angilbert, archevêque de Milan offrant cet *antependium* à saint Ambroise, et l'orfèvre Wolvinius s'inclinant devant ce saint archevêque. Les faces latérales sont décorées de bas-reliefs exécutés au repoussé, représentant des anges et des bustes de saints. On lit les vers suivants sur les bandes lisses qui encadrent les panneaux de la partie postérieure :

Emicat alma foris, rutiloque decore venusta
Arca metallorum, gemmisque compta, coruscat.
Thesauro tamen hæc cuncto (potiore) metallo,
Ossibus interius pollet donata sacratis.
Egregius quod præsul opus sub honore beati
Inclytus Ambrosii templo recubantis (in) isto
Optulit Angilbertus ovans, Dominoque dicavit,
Tempore quo nitidæ servabat culmina sedis.
Aspice, summe pater, famulo miserere benigno,
Te miserante, Deus, donum sublime reportet.

Pistoja : le parement d'argent de l'autel de saint Jacques, à la cathédrale, est l'œuvre du célèbre orfèvre Andrea d'Ognabene (1316) ; mais

les panneaux des côtés furent ajoutés en 1357 et en 1371. Quinze bas-reliefs, disposés en trois rangées horizontales, représentent diverses scènes de l'Évangile. Six statuettes de prophètes encadraient latéralement le *paliotto*. — *Rome* : à Saint-Jean de Latran, parement d'autel en broderie, portant les armes de Benoît XIV et un médaillon d'or contenant les effigies des Bienheureux que ce pape canonisa le 29 juin 1746. Ce parement, brodé à Rome, a coûté 75,000 francs (1). — La basilique Saint-Pierre possède aussi un grand nombre de riches *antependium* qui furent donnés la plupart à l'occasion des fêtes de canonisation : aussi représentent-ils les effigies des nouveaux saints. — *Venise* : à Saint-Marc, célèbre *pala d'oro* qui sert aujourd'hui de retable au maître-autel ; c'est un rectangle de 2 m. 10 c. de haut sur 3 m. 15 de large. Quatre-vingt-trois tableaux d'émail sur fond d'or sont encadrés par des bordures décorées de pierres fines et de médaillons ciselés. Dans la partie supérieure, on voit l'archange saint Michel, le Crucifiement, la Descente de Jésus aux Enfers, l'entrée du Christ à Jérusalem, l'Ascension, la Pentecôte, la sépulture de la Vierge. Dans la partie inférieure, on remarque les figures du doge Ordelafo Faliero, de l'impératrice Irène, d'anges, de prophètes, des douze Apôtres, de divers saints, et des sujets tirés de la vie et de la Passion de Jésus-Christ. Les pierres précieuses sont au nombre de 1339 et les perles de plus de 1200. On n'est point d'accord sur l'origine et la date de ce parement. D'après M. Labarte (2), la partie supérieure actuelle composait la *pala* que le doge Orseolo fit exécuter à Constantinople, à la fin du xe siècle ; les autres plaques d'émail auraient été ajoutées par le doge Faliero en 1105, lorsqu'il fit convertir le parement d'autel en retable ; enfin, la plupart des dispositions architecturales du monument et de ses encadrements seraient dues au doge Andrea Dandolo (1345). Ce chef-d'œuvre d'émaillerie, orné d'inscriptions grecques et latines, est estimé valoir environ quatre millions.

Les anciens écrivains grecs ne font pas mention de parement d'autel ; on n'en rencontre pas en Orient.

Il y avait jadis des parements d'autel en or aux cathédrales de Clermont-Ferrand, Hildesheim, Ratisbonne, Sens, etc. ; aux abbayes de Prum, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Gall, etc.

(1) Barbier de Montault, *L'archéologie à l'exposition religieuse de Rome*, ch. IX.
(2) *Histoire des arts industriels*, 2e édit., p. 11.

§ 5

Retables

On donne le nom de *retable* à l'espèce de panneau peint ou sculpté qui est posé verticalement sur l'arrière de la table d'autel. On dérive généralement le mot retable de *retro* (en arrière) et de *tabula* (table). Nous croyons plutôt que *retable*, qu'on écrivait jadis *rez-table*, vient de la basse latinité *rasus* (ras) dans le sens où l'on dit *rez-terre*, *rez-de-chaussée*, *au ras de l'eau*. C'était en effet une décoration que l'on plaçait immédiatement sur l'autel, et par conséquent au niveau, *au ras* ou *au rez* de sa table.

Quelques écrivains, surtout au siècle dernier, donnaient le nom de *retable* aux *predella* ou petits gradins de l'autel, et celui de *contre-autel*, *contre-table* ou *contre-retable* au lambris dans lequel est enchâssé un tableau ou un bas-relief et *contre* lequel est adossé le *retable*, c'est-à-dire les gradins. Cette terminologie n'est plus guère d'usage aujourd'hui. On donne le nom de *triptyques* ou de *polyptyques* aux retables en bois, décorés de peintures, qui se composent de trois volets ou d'un plus grand nombre.

Dès la fin du xe siècle, à certains jours de fête dont on voulait rehausser l'éclat, on plaçait verticalement sur l'autel des retables mobiles, c'est-à-dire des panneaux peints ou sculptés, en métal, en ivoire, en pierre ou en bois. Hauts d'environ 60 centimètres, ils étaient ornés de petites figures encadrées dans des arcades et disposées sur un seul rang. Souvent, c'était des diptyques ou des triptyques en ivoire, avec encadrement de marqueteries, c'est-à-dire deux ou trois tablettes distinctes qu'on pouvait, à l'aide de charnières, plier l'une sur l'autre. On donnait à ces décorations mobiles le nom de *tables d'autel*, *rez-de-table*, *rez-table*, *chapelles portatives*.

On a dit à tort que leur usage avait cessé complètement au xive siècle, car les inventaires nous montrent qu'ils ont persévéré jusqu'au xviiie dans un certain nombre d'églises et surtout de cathédrales qui, conservant leur autel-majeur isolé, ne pouvaient point admettre les grands retables fixes (1).

(1) Il y avait encore des retables mobiles, au xviie ou au xviiie siècle, dans les cathédrales de Clermont, de Reims, de Sens, à la Chartreuse de Dijon, à Notre-Dame de Beaune, à la Chapelle de la Trinité de Fontainebleau, etc.

Les retables fixes, c'est-à-dire adhérents à l'autel, apparurent au XIIe siècle et se multiplièrent au XIVe. Tandis qu'en France, à cette dernière époque, ils restent peu élevés, ayant souvent la forme d'un rectangle surélevé au centre, ils prennent déjà de vastes proportions en Italie, en Espagne et en Allemagne.

Avant le XIVe siècle, dans les cathédrales, il n'y avait point de retable à l'autel-majeur, parce qu'il eût empêché de voir l'évêque et les membres du clergé ; mais, quand le trône du prélat fut déplacé, on commença à mettre sur l'autel de petits retables portatifs. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que l'autel fut décoré d'un grand retable, alors qu'au lieu de rester isolé, il fut appliqué contre un mur ou contre l'arcade centrale de l'hémicycle.

Au XVe et surtout au XVIe siècle, les retables fixes se multiplient dans toutes les églises et deviennent bientôt comme un accessoire indispensable de l'autel.

Les matières les plus diverses ont été employées pour cette décoration. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, les petits retables mobiles sont en ivoire ou bien en métal orné d'émaux et de pierres précieuses. Au XIIIe siècle et pendant une grande partie du XIVe, la pierre domine ; à la fin du XIVe et au XVe, le bois et l'albâtre obtiennent la préférence. Au XVIe, les marbres rares et précieux étalent leur faste dans les grandes églises, quand toutefois la peinture ne l'emporte pas sur la sculpture.

« Entre les années 1360 et 1400, dit M. Victor Gay (1), il a existé en un endroit que je ne suis pas en mesure de préciser, mais que je soupçonne au pied du Mont-Jura et dans les environs de Saint-Claude, des ateliers de sculpture en albâtre d'où sont sortis une prodigieuse quantité de retables d'autels, historiés des scènes de la Passion ou d'épisodes relatifs à la vie des saints. Ces figures sont originairement peintes et rehaussées d'or. Leur diffusion, à l'époque précitée, dans toutes les provinces, semble même un obstacle à la recherche de leur origine ; mais on doit les supposer faites dans un lieu unique et voisin des carrières d'albâtre dont le nombre est en France assez restreint. »

On a aussi employé, en guise de retables, des tapisseries historiées qu'on appliquait, à certains jours de fête, contre le mur, au-dessus de l'autel. Il en est encore ainsi aujourd'hui à la Chapelle Sixtine. Ailleurs,

(1) *Glossaire archéologique du moyen âge*, v° *albâtre*.

cet antique usage n'est plus rappelé que par le drap mortuaire qu'on suspend au-dessus de l'autel pour les grands enterrements.

Après avoir parlé des noms, de l'origine et de la matière des retables, nous devons signaler leurs principales formes.

A partir du xve siècle, les retables perdirent leur ancienne simplicité ; les lignes droites horizontales furent souvent remplacées par des lignes courbes ; les compartiments s'agrandirent et se superposèrent, pour représenter soit des scènes évangéliques et surtout la Passion, soit la légende du saint auquel l'autel était consacré. L'invention de la peinture à l'huile fit exécuter de grands tableaux qu'on plaça souvent dans l'endroit le plus en vue, c'est-à-dire dans le fond du sanctuaire. Ce fut un des motifs qui firent reculer l'autel contre cette décoration qui l'embellissait.

En Allemagne et en Espagne, la peinture et la sculpture font une heureuse alliance. Tantôt ce sont des renfoncements destinés à recevoir des décorations picturales ou des statues; tantôt ce sont des volets, peints intérieurement et extérieurement, qui recouvrent les parties sculptées, et qu'on n'ouvre que pendant les offices.

On voit, à la même époque, beaucoup de petits retables en albâtre représentant des scènes de la vie de Jésus-Christ, encadrées dans une ornementation gothique. En général l'exécution en est assez médiocre; la peinture y joue un rôle très accessoire ; les dorures sont réservées pour les barbes, les cheveux, les orfrois des vêtements et quelques détails d'architecture.

Au commencement du xvie siècle, les seigneurs et les châtelains rivalisaient de zèle pour décorer d'un retable l'église de leur paroisse. Vers le milieu de cette époque, les panneaux peints remplacent assez souvent les scènes sculptées.

A la Renaissance, les retables prirent la forme de portiques couronnés de frontons ; le fond est occupé par une vaste toile peinte ; les arcades abritent des statues et parfois des reliquaires; les parties sculptées sont rehaussées par des peintures et des dorures ; la frise porte une inscription qui indique le titulaire de l'autel ou qui exprime une pieuse pensée. Cet ensemble, d'un effet un peu théâtral, monte souvent jusqu'à la voûte, et bouche la fenêtre du chevet, surtout dans les campagnes. On peut fréquemment reprocher à ces monuments une ornementation incohérente, des dimensions disproportionnées avec l'autel, le mauvais goût de certains détails, une alliance regrettable du profane et du sacré, un désaccord criant avec le style général

de l'édifice ; mais parfois aussi ce sont des œuvres d'art d'une réelle valeur.

Au XVIIIe siècle, le retable est quelquefois remplacé par une immense *gloire* en cuivre doré, en bois ou même en plâtre, dont le centre est occupé par le Père éternel, par un symbole de la Trinité ou du Saint-Sacrement. A la cathédrale d'Amiens, c'est le Saint-Sacrement lui-même, renfermé dans une colombe, qui se trouve entouré de rayons et qu'environnent des anges adorateurs.

Nous ne saurions avoir la prétention de déterminer quels sont les plus beaux retables de l'Europe. Nous voulons seulement en indiquer un certain nombre, remarquables par leur antiquité ou leur valeur artistique, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en France et en Italie.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE. — *Berlin :* au Musée, deux retables en bois, décorés de peintures (XIIIe s.), provenant de l'église Sainte-Marie de Soest. — *Cologne :* dans une chapelle absidale de la cathédrale, triptyque peint par maître Stephan (XIVe s.), provenant de l'ancienne chapelle de l'Hôtel-de-Ville. — A la chapelle Sainte-Claire, de la même basilique, polyptyque dont les peintures sont attribuées à maître Wilhem de Cologne (XIVe s.). – Au Musée, retable du XIIe siècle, richement émaillé, provenant de Sainte-Ursule, dont tous les personnages ont été remplacés, au XIVe siècle, par des sujets peints sur fond d'or. — L'église Saint-Pierre possède un retable en bois sculpté et peint du XVe siècle. — *Fribourg-en-Brisgau ;* à la cathédrale, un retable en grès bigarré, véritablement colossal et pourtant d'une légèreté extraordinaire, s'élève jusqu'au sommet des fenêtres absidales. — *Klosterneubourg,* près de Vienne : on voit dans l'église abbatiale un splendide retable d'orfèvrerie, daté de 1181. Cinquante-et-une plaques de cuivre émaillé mettent en parallèle les sujets historiques de la Nouvelle Loi et les sujets figuratifs de l'Ancienne ; entre ces représentations se trouvent vingt-deux anges, vingt-deux prophètes et quatorze Vertus. Cette œuvre magnifique, qui servit d'abord de parement d'autel, a été exécutée par un artiste français, Nicolas de Verdun, et commandé par le sixième prévôt de l'abbaye, comme l'indique l'inscription suivante :

Anno milleno centeno. septvageno
Nec. non. vndegeno. Ghwernhervs. corde. sereno.
Sextvs prepositvs. tibi. Virgo Maria dicavit.
Qvod Nicolavs. opvs virdvnensis fabricavit.

Munich : à la Riche-Chapelle, dans le palais de l'ancienne Résidence, retable tout en ébène, incrusté de trente-deux bas-reliefs en argent, exécutés au repoussé, dont tous les sujets sont empruntés à l'histoire de la Passion. Ce travail, terminé en 1607, fut l'œuvre d'orfèvres d'Augsbourg. — Il y a de forts beaux retables aux cathédrales d'Aix-la-Chapelle, de Coblentz, de Schleswig (1521) ; dans les églises de Saint-Ulrich à Augsbourg, de Blœubeuren (Saxe), de Calcar (Prusse Rhénane), de Saint-Kilian d'Heilbronn, de Saint-Jacques de Rothembourg (1466), de Xanten (Prusse Rhénane), etc.

Angleterre. — *Westminster :* à l'ancienne église abbatiale, retable mobile du xiii[e] siècle, accroché en guise de tableau, dans le bas-côté sud du chœur. Ce panneau a 3 m. 30 c. de longueur sur 0 m. 96 c. de hauteur. « Il se compose, dit M. Viollet-le-Duc (1), d'un parquet de bois à compartiments et sculpté, entièrement revêtu de vélin collé à la colle de fromage, couvert de gaufrures dorées, de plaques de verre, fixant des dessins d'or sur couleur, d'une extrême finesse, et de peintures d'un beau style. Le moine Théophile, dans son *Traité de divers arts*, parle longuement de ce genre de décoration appliquée sur panneaux de bois. C'est un objet peut-être unique en Europe et qui permet, en l'étudiant avec soin, de ressusciter un genre de fabrication entièrement oublié aujourd'hui, produisant les effets les plus splendides avec des moyens très simples. »

Il y a de forts beaux retables à la chapelle d'Albon Towers (comté de Stroff), à la cathédrale de Durham, à Sainte-Marie d'Overies (Southwark), à l'église abbatiale de Saint-Alban, à la cathédrale de Winchester, etc.

Belgique. — *Buvrinnes :* retable en bois du xvi[e] siècle, dont les six compartiments représentent diverses scènes de la vie de saint Pierre, patron de la paroisse. — *Notre-Dame de Hal :* œuvre magnifique en albâtre, exécutée en 1533 par Jean Mone, mais où l'on doit déplorer le sensualisme de la Renaissance. — *Gand :* à la cathédrale, le chef-d'œuvre des frères Van Eyck, l'*Adoration de l'Agneau*, était originairement un retable polyptyque : on sait qu'il est aujourd'hui dépouillé de ses volets dont s'est enrichi le Musée de Berlin. — *Herenthals :* œuvre de Barthélemy Van Raephorst (xvi[e] s.), représentant l'histoire de saint

(1) *Dictionnaire du mobilier français*, t. I, p. 234.

Crépin et de saint Crépinien. — *Megen* : l'ancien retable (xve s.) du monastère des Clarisses fait aujourd'hui partie du cabinet de M. le comte Maurin Nahuys, membre de l'Académie d'archéologie d'Anvers. C'est un chef-d'œuvre de sculpture et de peinture bruxelloises, représentant l'Annonciation, la Naissance du Sauveur, la Circoncision, la Présentation de la Sainte Vierge au Temple et l'Adoration des Mages.

Signalons encore les retables de la cathédrale de Bruges, des églises de Boendael, Boussu, Estines-au-Mont, Deerlyk, Haekendover (xive s.), Hemelveerdegem, Hulshout, Oplinter, Schoonbroeck, Villers-la-Ville ; de Sainte-Dimphne à Gheel (xive s.), de Saint-Léonard de Léau (xve s.), de Notre-Dame de Lombeck, de Saint-Denis à Liège, de Notre-Dame et du Béguinage de Tongres ; des Musées d'Arlon, de Bruxelles et de Namur.

Espagne. — C'est surtout le pays des gigantesques retables, où sont sculptés parfois des milliers de personnages. Bornons-nous à citer ceux des cathédrales de Barcelone, de Burgos, de Cordoue, de Grenade, de Pampelune, de Sarragosse, de Séville, de Tarragone, de Tolède, de Valence, etc. Les retables des églises hispano-américaines, par leur faste et leurs dimensions, rappellent ceux de l'Espagne. Celui de Santo-Domingo, à Lima, est tout en argent.

France. — *Aix* : à l'église des Pénitents, retable en bois, de 1515, dont les statues en ronde-bosse et de grandeur naturelle représentent le Calvaire et la mise au sépulcre. De nouvelles restaurations ont supprimé le paysage, les astres et les anges. — *Auxerre* : au Musée, deux retables, l'un en pierre, du xve siècle, provenant de l'église conventuelle de Crisenon, et contenant, en huit tableaux sculptés, les principaux faits de la naissance et de l'enfance de Jésus-Christ; l'autre en bois, du xvie siècle, provenant de Lucy-sur-Cure et représentant, en figures de haut-relief, les scènes de la mort, de la sépulture et du couronnement de la sainte Vierge. — *Avignon* : dans une chapelle de l'église Saint-Didier, riche retable en marbre sculpté, don du roi René aux Célestins de cette ville : on y remarque surtout les statues de saint Pierre Célestin et du B. Pierre de Luxembourg. — *Beaune* : le célèbre tableau-retable de l'hôpital, attribué longtemps à Jean van Eyck, est l'œuvre de son meilleur élève, Roger van der Weyden : ce polyptyque représente le Jugement dernier. — *Carrière-*

Saint-Denis (Seine) : son retable est peut-être le plus ancien retable fixe de la France ; il est en pierre de liais et date du XII[e] siècle. Ses trois compartiments représentent la Vierge-Mère, l'Annonciation et le baptême de Notre-Seigneur. — *Dijon :* au Musée, deux curieux retables portatifs, exécutés en 1391, par Jacques de Baerze, artiste flamand, pour l'ancienne Chartreuse de Dijon. Les peintures sont attribuées à Melchior Broderlain, peintre du duc Philippe-le-Hardi. Parmi les figures placées dans les niches de l'intérieur du premier retable, on remarque surtout un saint Georges terrassant le dragon, complètement équipé comme l'était un chevalier du XIV[e] siècle. — *Paris :* à Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la chapelle de N.-D. de la Compassion, beau retable en bois sculpté de la dernière époque du style ogival. — *Perpignan :* le plus beau des retables de la cathédrale est celui, tout en marbre blanc, du maître-autel, exécuté en 1620 par Soler, artiste barcelonais. — *Saint-Denis :* à l'ancienne église abbatiale, beau retable portatif du XII[e] siècle, en cuivre repoussé et émaillé, provenant de Coblentz. On y voit le Christ bénissant, en buste, et les douze apôtres assis, figures de ronde-bosse, en cuivre doré, avec des nimbes en émail et une flamme qui descend sur chaque nimbe. — *Saint-Maximin* (Var) : autel et retable de la Renaissance, dont les peintures offrent un vif intérêt pour l'étude de l'iconographie. Vingt-deux compartiments représentent la Passion de Notre-Seigneur ; ces peintures portent la date de 1520. Le nimbe de Judas est une simple ligne noire privée de tout rayon lumineux ; la Madeleine se sert d'une plume pour oindre les plaies du Sauveur ; les Apôtres sont chaussés de sandales. Comme le dit fort bien M. Rostan (1), « c'est un écho prolongé du gothique, un dernier parfum, si l'on veut, des siècles de foi, mêlé déjà aux brises païennes qui se lèvent à l'horizon. » — *Sens :* en 1760, sur la demande de Louis XV, on livra à la monnaie le magnifique retable d'or du maître-autel de Saint-Étienne de Sens. Cette *table d'or*, c'est le nom qu'on lui donnait, était un don de Seguin, archevêque de Sens à la fin du X[e] siècle. Les figures en bosse représentaient Notre-Seigneur couronné par deux anges, la Sainte-Vierge, S. Jean-Baptiste, les quatre Évangélistes, etc. Des filigranes d'or et des pierres précieuses rehaussaient encore la richesse de ce retable qu'on ne découvrait que deux fois par an, aux deux fêtes de S. Étienne.

(1) *Bulletin arch. publié par le Comité historique des arts et monuments*, t. IV, p. 442.

La Normandie est la province la plus riche en retables. Citons, dans le Calvados, Blangy ; dans l'Eure, La Selle, Le Vaudreuil, Pont-de-l'Arche et Rotes ; dans la Manche, Avranches et Pontorson ; dans la Seine-Inférieure, le Lycée et Saint-Remi de Dieppe, Fécamp, Gournay, Graville, Harfleur, Hautot-l'Auvray, Livry, Montivilliers, Notre-Dame et Saint-Nicaise de Rouen, Saint-Saens, etc.

Pour les autres contrées de la France, nous nous bornerons à mentionner les retables de Saint-Paul d'Abbeville, de la chapelle des Pénitents-Gris à Aigues-Mortes, d'Arles-sur-Tech (1647), de Saint-Pierre de Bordeaux, de Brou (XVIe s.), de Cernay (Marne), de Champallement (Nièvre), de Chasseigne (Vienne), de Chaource (Aube), de la chapelle du collège de Chaumont, de Contrexeville (Vosges), de Saint-Aré à Decize et de Dornes (Nièvre), de Saint-Malo à Dinan, de La Ferté-Bernard (Sarthe), de Mareuil-en-Brie et de Mesnil-Hurlus (Marne), de Marissel (Oise), de la cathédrale de Marseille, de Saint-Cyr de Nevers, de la cathédrale de Noyon, de la chapelle du château de Pagny (Côte-d'Or), de Poisay-le-Sec (Vienne), de Saint-Front de Périgueux, de Plessy-Placy (Seine-et-Marne), de la chapelle du Saint-Lait à la cathédrale de Reims, de la cathédrale de Rennes, de Rumilly-lès-Vandes (Aube), de Saint-Bertrand de Comminges, de Saint-Malo, de Saint-Thibaud (Côte-d'Or), de la cathédrale de Troyes, de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), etc.

Un grand nombre de retables ont été détruits ou supprimés, uniquement pour dégager la fenêtre absidale qu'on voulait garnir de vitraux peints. Plusieurs d'entre eux ont trouvé un refuge dans les Musées et les collections particulières. On en voit de fort beaux dans les Musées du Louvre, de Cluny, de Rouen, etc., dans les collections de MM. Basilewski, de Farcy, O. de la Saussaye, etc.

ITALIE. — *Fiesole :* à la cathédrale, le retable de l'autel est composé de panneaux peints par Frà Angelico. — *Lucques :* à l'église San-Frediano, retable en marbre de 1422, chef-d'œuvre de Jacopo della Quercia. — *Pavie* : celui de la Chartreuse, dont les dimensions sont considérables, est attribué à Bernardi dell' Uberriaco (XIVe s.). — *Pistoja* : le retable en argent de la chapelle Saint-Jacques, à la cathédrale, fut exécuté en 1287 et enrichi par des artistes des siècles suivants, entre autres, Nofri de Buto et Alto Braccini. On croit que les deux demi-figures de prophètes dont il est orné sont dues au ciseau de Brunelleschi. — *Rome :* parmi ses plus beaux retables, on remarque

ceux du *Gesù*, de la Minerve, de Saint-Grégoire au *Cælius*, de Saint-Ignace, de Saint-Laurent-hors-les-Murs, de Saint-Pierre du Vatican, de Saint-Silvestre *in Capite*, de Sainte-Agnès de la place Navone, de Sainte-Balbine, de Sainte-Marie de la Paix, de Sainte-Marie du Peuple ; ceux des Musées de Latran et du Vatican. — *Venise :* la *pala d'oro* de Saint-Marc dont nous avons parlé, sert aujourd'hui de retable et s'élève à un mètre environ en arrière de l'autel ; un autre retable de cette église, entièrement peint sur fond d'or, a été exécuté à Constantinople, vers la fin du xe siècle, sur le modèle de celui de Sainte-Sophie. A l'église Saint-Sauveur, on voit un grand retable d'argent du xive siècle, divisé en trois étages dont les niches contiennent les figures du donateur, des Évangélistes, de la Vierge, de divers saints et la scène de la Transfiguration.

§ 6

Croix et crucifix

La croix n'est que la figure de l'instrument du supplice de Notre-Seigneur, tandis que le crucifix représente Jésus sur la croix. On fit des croix dès les premiers siècles de l'Église ; mais, par respect pour le Sauveur, on ne voulait pas l'y représenter dans son état de nudité et d'ignominie. Jusqu'au viiie siècle, notre divin Sauveur ne fut guère figuré que sous l'emblème du Bon-Pasteur. Le concile *in Trullo,* tenu en 692 à Constantinople, ordonna d'abandonner l'allégorie dans la représentation du crucifiement. Jean VII, élu pape en 705, paraît avoir, le premier, consacré l'usage du crucifix dans les églises.

Un ivoire sculpté de l'église de Tongres nous montre comment on représentait la crucifixion à la fin du ixe siècle (1).

Dès le ixe siècle, mais surtout à partir du xiiie, les croix portent presque toujours l'image du Christ ; leurs branches égales se terminent par un médaillon où figurent les quatre Évangélistes ou bien leurs animaux symboliques.

(1) Voir la gravure à la page suivante.



La Crucifixion
Ivoire du trésor de Tongres.

La croix apparaît dès le IVe siècle au sommet du *ciborium* et dans les couronnes qu'on suspendait au-dessus de l'autel. Le plan de Saint-Gall démontre qu'au commencement du IXe siècle on plaçait déjà une croix sur l'autel ; cet usage semble ne s'être introduit en France qu'au Xe siècle et ne s'être généralisé qu'au XIIIe. A ces époques, et beaucoup

plus tard encore, la croix ne restait pas à demeure sur l'autel. Au moment de célébrer les saints Mystères, quand le clergé arrivait en procession au sanctuaire, on enlevait le crucifix de la croix processionnelle pour l'adapter à un pied placé sur l'autel; la messe terminée, on le replaçait sur la hampe de la même croix, et l'on retournait à la sacristie. Au XVIe siècle, on vit se multiplier les crucifix restant toujours sur l'autel; mais on trouve encore, de cette époque, beaucoup de croix à double destination.

Au XVIIe siècle, la présence permanente de la croix sur l'autel n'était pas encore considérée, du moins en France, comme essentielle. A la cathédrale d'Angers, on n'en mit qu'en 1702, après la construction de l'autel à la romaine.

Aujourd'hui, il est de règle que la croix soit placée sur le tabernacle, ou, s'il n'y a pas de tabernacle, au milieu de l'autel; elle doit porter l'image du divin Crucifié et dépasser en hauteur les six principaux chandeliers. La croix n'est pas exigée lorsque le retable offre un tableau avec une statue du Sauveur en croix (1).

La croix est-elle obligatoire, pendant la célébration de la messe, lorsque le Saint-Sacrement est exposé? Les uns (2) l'affirment, en faisant remarquer que les rubriques ne formulent aucune exception; les autres (3) le nient, en disant que, dans ce cas, la réalité remplace la figure. Le Saint-Siège, consulté sur ce point, a décidé que chaque église pouvait s'en tenir à ses usages traditionnels (4).

Depuis assez longtemps, les Arméniens imitent les Grecs et les Latins, en mettant sur l'autel une croix et des chandeliers. Chez les Arméniens schismatiques, le crucifix est peint ou fait en nacre de perles, enchassée dans du bois.

La Profession de foi anglicane, publiée sous le règne d'Élisabeth, n'autorise sur la table de la cène que deux chandeliers et une croix sans Christ.

§ 7

Chandeliers, lampes et luminaire

Pour mettre de l'ordre dans cette étude, nous nous occuperons successivement : 1° de l'origine du luminaire ecclésiastique; 2° du

(1) Congr. Rit., 16 jul. 1633; 17 sept. 1822.
(2) Bonartius, Merati, Pasqualigo, etc.
(3) Aversa, Bauldry, Gavantus, card. Lugo, Quartus, Tamburini, etc.
(4) Congr. Rit., 2 sept., 1741; Benoît XIV, Constitution *Accepimus* du 16 juillet 1746.

symbolisme du luminaire; 3° de l'entretien du luminaire; 4° des lampes d'église; 5° des cierges; 6° de l'antiquité des chandeliers; 7° de leurs noms; 8° de leur matière; 9° de leurs diverses formes; 10° des endroits où on les plaçait; 11° de leur nombre; 12° de l'indication de quelques chandeliers remarquables; 13° de divers autres appareils de lumière; 14° enfin de quelques usages des Églises dissidentes.

I. Origines du luminaire ecclésiastique. — L'usage des lumières dans le culte divin se retrouve chez tous les anciens peuples : c'est là un de ces rites universels qui paraissent provenir du culte primitif, antérieur aux lois de Moïse. On allumait des cierges et des lampes devant les statues des idoles. En Grèce, dans le temple de Minerve, il y avait une lampe qui brûlait perpétuellement. « Callimaque, dit Pausanias (1), fit pour la déesse une lampe d'or dans laquelle, une fois chaque année, on mettait de l'huile en quantité telle qu'elle n'était consumée qu'au bout d'un an, bien que la lampe brulât nuit et jour; la mèche était faite avec une espèce de lin incombustible. »

Dans le temple de Jérusalem, il y avait un chandelier d'or avec de nombreuses lampes qui devaient brûler sans cesse devant la table où étaient placés les pains de proposition.

Il était naturel que le Christianisme naissant s'appropriât cet antique usage; d'ailleurs, il y fut déterminé par la nécessité. Pendant les persécutions, les Chrétiens réfugiés dans les catacombes avaient besoin de luminaire; on a trouvé dans ces cryptes funéraires des milliers de lampes en argile ou en bronze. Suspendues par une chaîne à la voûte des chapelles, ou fixées sur de petites consoles le long des corridors, ou bien encore attachées près des tombeaux où se célébraient les saints Mystères, elles servaient à éclairer les cérémonies religieuses; mais elles avaient en même temps une signification mystique, témoin celles qu'on déposait dans l'intérieur des tombeaux, comme un symbole d'immortalité. Quand l'Église sortit des catacombes, on continua à se servir de lampes et de cierges, même pendant le jour, non seulement en souvenir du passé, mais en signe de vénération pour Jésus-Christ, en signe de joie spirituelle, comme symbole de la foi dont les fidèles sont éclairés et comme emblème de l'éternelle clarté.

Nous avons de nombreux témoignages relativement au luminaire

(1) *Attica*, c. xxvi, n. 6.

qu'on plaçait non pas sur l'autel, mais au-dessus ou à l'entour. Saint Épiphane, dans sa lettre à Jean, évêque de Jérusalem, raconte qu'en passant par un village nommé *Anablatha*, il reconnut l'église du lieu à la lampe qui y était allumée. Saint Paulin nous parle plusieurs fois des lampes suspendues en cercle autour de l'autel et brûlant nuit et jour (1). L'hérétique Vigilance reprochait aux Chrétiens d'imiter en cela les usages du paganisme : « Oui, répondait saint Jérôme, cela se faisait pour les idoles, et c'était une chose détestable; cela se fait aussi pour les martyrs, et c'est en ce cas un culte digne d'éloges. » Saint Prudence, dans son hymne sur saint Laurent, met ces paroles dans la bouche du tyran : « On rapporte que des coupes d'argent reçoivent le sang fumant de vos victimes et que, dans vos sacrifices nocturnes, des flambeaux reposent sur des lustres d'or. »

C'était surtout aux fêtes solennelles qu'en Orient comme en Occident, on faisait brûler de nombreux cierges pour ajouter à la solennité de l'office. Aux jours ordinaires, on se contentait souvent d'allumer un cierge pendant la lecture de l'Évangile, et on l'éteignait aussitôt après. Il en était ainsi au VI[e] siècle en Occident, et c'étaient les acolytes qui portaient les cierges : de là leur nom de céroféraires. C'est seulement au VII[e] siècle qu'on a allumé des cierges dès le commencement de la messe, en l'honneur de Jésus-Christ qui est la vraie lumière de l'âme.

II. Symbolisme du luminaire. — D'après les Saints Pères, le cierge n'est pas seulement le signe expressif de la lumière indéfectible, apportée par le Sauveur et entretenue par l'Église; c'est aussi l'emblème de l'intelligence éclairée par la foi; c'est en même temps un symbole de purification et de charité. « On allume les cierges en plein jour, disait saint Jérôme (2), non pour chasser les ténèbres, mais pour exprimer la joie avec laquelle nous reconnaissons dans l'Évangile la lumière qui éclaire nos pas et nous guide dans les sentiers du Seigneur. » Le moyen âge a développé cette thèse dans des considérations raffinées : « Deux chandeliers, dit Guillaume Durand (3), sont placés aux cornes de l'autel pour signifier la joie qu'ont éprouvée les

(1) Nocte dieque, sic nox splendore diei
Fulget, et ipsa dies cœlesti illustris honore
Plus micat innumeris lucem geminata lucernis.
In natal. III S. Felicis.

(2) *Epist. ad Vigil.*, c. III.
(3) *Ration. div. offic.*, l. I.

Juifs et les Gentils à la Nativité du Christ. » « Il y a dans le cierge allumé, ajoute Pierre d'Esquilin (1), trois choses qui existent en Jésus-Christ : la cire, chaste produit de l'abeille, signifie la chair si pure du Sauveur, né de la Vierge immaculée; la mèche enveloppée dans la cire désigne son âme très sainte, cachée sous les voiles de la chair; la lumière est l'emblème de sa divinité. »

III. Entretien du luminaire. — L'ordre des acolytes, qui date du berceau de l'Église, a été institué pour prendre soin du luminaire des églises. La matière en était offerte par les fidèles. Le troisième canon apostolique mentionne l'huile qu'on apportait à l'autel pour l'entretien des lampes. Parmi les revenus qu'assigna Constantin aux basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Saint-Paul, il y en avait d'expressément réservés pour le luminaire. L'impératrice Eudoxie, femme de Théodose-le-Grand, constitua une rente de 10,000 setiers d'huile pour l'alimentation des lampes de l'église de Constantinople. Le pape saint Zacharie créa une rente de vingt écus d'or pour l'entretien des lampes de la basilique vaticane. A Modène, au xe siècle, un certain nombre d'habitants, hommes et femmes, signèrent une convention par laquelle ils s'engageaient à fournir une cotisation annuelle pour le luminaire de leur église.

Cet entretien, aujourd'hui à la charge des Fabriques, a paru si rigoureusement nécessaire, que le troisième concile de Brague (672), les Novelles de Justinien et le Pontifical romain ont prescrit de ne point construire d'église, avant d'avoir réuni les ressources indispensables pour entretenir ses ministres et pour alimenter le luminaire (2).

IV. Lampes d'église. — Les lampes des catacombes sont de forme ronde, avec deux ouvertures, l'une pour mettre l'huile, l'autre en forme de bec par où sortait la mèche. Une partie saillante, souvent en forme d'anse, servait à la tenir ou à l'attacher. Les mèches étaient confectionnées avec des fils enduits de cire, que l'on tirait de la feuille du papyrus. Des lampes en métal, suspendues à l'aide de chaînes, affectaient parfois les formes les plus diverses, celles de dauphins, de dragons, de vaisseaux, etc.

Au moyen-âge, dans les contrées où l'huile d'olive était rare, on a employé de la graisse au lieu d'huile, ce qui se fait encore aujourd'hui dans certains villages d'Allemagne.

(1) *Catalog.*, l. III, c. lxxii.
(2) Jobin, *Étude sur les lampes du Saint-Sacrement.*

La vénération pour l'huile des lampes remonte bien haut ; car saint Jean Chrysostome dit à ses auditeurs, dans une de ses homélies : « Que voyez-vous dans ces lieux qui ne soit digne d'admiration?... Et cette lampe, n'est-elle pas d'une dignité et d'une efficacité incomparable? Ceux-là seuls connaissent sa valeur qui, dans leurs maladies, y sont venus puiser de son huile; ils en ont oint leurs membres infirmes et se sont retirés guéris (1). » Les papes, à défaut de reliques, envoyaient aux évêques et aux souverains des fioles d'huile recueillie dans les lampes d'églises. Dans les temps modernes, le curé d'Ars guérissait des infirmes avec l'huile qui avait brûlé devant l'autel de sainte Philomène. On connaît les guérisons merveilleuses opérées par l'huile que M. Dupont, de Tours, faisait brûler devant l'image de la Sainte-Face.

Nous aurons occasion de parler plus loin des diverses formes des lampes du moyen âge, et, dans le livre consacré au culte de l'Eucharistie, des lampes du Saint-Sacrement.

V. Cierges. — Ayant expliqué ailleurs (2) l'origine et le symbolisme des cierges, nous n'avons à donner ici que de courtes indications.

On sait que la cire d'abeilles est exclusivement admise dans les fonctions liturgiques. Cette cire, provenant du suc exquis des fleurs, est un symbole expressif de l'humanité du Fils de Dieu, qui a été formée du sang de la plus pure des vierges.

Les cierges doivent être de couleur blanche; il n'y a d'exception que pour l'office des Ténèbres, pendant les derniers jours de la semaine-sainte, pour l'office du vendredi-saint et les offices des morts, où la cire doit être jaune. Remarquons toutefois qu'en Suisse, en Allemagne et dans quelques églises d'Italie, on a conservé l'ancien usage de la cire jaune.

En 1839, les ciriers de Marseille s'adressèrent à la Congrégation des Rites pour faire prohiber l'emploi, tendant à s'introduire, des bougies stéariques qui ne sont autre chose que du suif épuré. Après une longue enquête, la Sacrée Congrégation, en date du 16 septembre 1843, répondit qu'il fallait s'en tenir aux rubriques : c'était condamner la stéarine, puisque les rubriques n'admettent que des cierges faits de cire d'abeilles. Depuis, malgré de nouvelles instances en faveur de la stéarine, la Congrégation n'a fléchi que devant des cas d'impossibilité

(1) *Homil. XXXIII in cap. IX Matth.*
(2) *Hist. du Baptême*, t. II, p. 437.


Torchère de Bos-l'Abbé (Eure).

absolue : ainsi, en 1850, elle a permis aux missionnaires de l'Océanie, réduits à célébrer la messe sans lumière liturgique, d'employer des bougies dites *de l'étoile,* fabriquées avec du blanc de baleine. Les bougies stéariques peuvent avoir accès dans l'église, quand elles ne remplissent pas un rôle liturgique, par exemple pour l'éclairage, les illuminations, et, même à Rome, on les admet pour l'exposition des Quarante-Heures, pourvu qu'il y ait en même temps dix cierges en cire.

Les cierges du moyen âge étaient gros et courts, en forme de torche, et quelquefois en spirale. En France, les cierges sont creux et effilés, et se fixent sur un chandelier muni d'une pointe de fer. A Rome, ils sont pleins et gardent le même diamètre dans toute leur longueur; on les implante dans une douille ou boccalet au-dessus de la bobèche, en les assujettissant avec des éclats de bois, quand l'ouverture de la douille est trop large.

En Italie, en Espagne, dans quelques régions de la Normandie et dans les environs de Cologne, on se sert quelquefois, aux fêtes solennelles, de cierges peints et dorés.

Les torches (*intortitia, funalia*) se composent de plusieurs cierges juxtaposés, soit en long, soit en spirale et ayant chacun leur mèche distincte. On s'en sert principalement à l'élévation, à la bénédiction du Saint-Sacrement, au transport du Viatique et aux enterrements. On les mettait sur des torchères dont quelques unes étaient remarquablement sculptées.

Jadis, les cierges étaient probablement fabriqués par les acolytes, qui avaient la surveillance spéciale du luminaire. On ne devait pas laisser à l'industrie privée la confection de ces torches de cire, alors que les païens eux-mêmes les faisaient fabriquer par le collège des Cérulaires (1).

(1) Zimmerman, *Florileg. philolog. hist.*, p. 245.

Dans beaucoup de nos églises, l'esprit d'économie et l'amour du gigantesque ont fait remplacer les cierges par de gros tubes en fer-blanc, munis intérieurement d'un ressort en spirale, et dans lesquels on insère la bougie. Ces vulgaires souches qui portent de maigres flammes, dix pieds au-dessus du crucifix, s'éteignent facilement et sont d'un triste effet.

On sait qu'aujourd'hui il est rigoureusement interdit de célébrer sans lumière, fût-ce même pour donner le saint Viatique à un malade. Mais les théologiens ne sont point d'accord sur le genre de luminaire qui peut suffire dans les cas de nécessité. Les uns (1) exigent absolument la cire ; d'autres (2) permettent l'huile des lampes; enfin, il en est qui vont jusqu'à tolérer des chandelles de suif (3).

VI. Antiquité des chandeliers. — Jusqu'ici on n'a point trouvé de chandeliers dans les catacombes. Divers textes du ɪvᵉ siècle démontrent évidemment qu'ils faisaient partie à cette époque du mobilier ecclésiastique. Saint Athanase se plaint de ce que les Ariens aient introduit des païens dans les églises, et que ceux-ci en aient emporté les chandeliers pour y faire brûler des cierges devant leurs idoles (4). Anastase le Bibliothécaire nous apprend que Constantin fit placer quatre chandeliers devant l'autel de la basilique Saint-Paul, en l'honneur des quatre évangélistes, et que, deux siècles plus tard, le pape Vigile reçut de Bélisaire deux grands chandeliers d'argent doré, destinés à être placés devant l'autel de l'église Saint-Pierre (5).

Le XIVᵉ Concile de Carthage (6), tenu en 398, prescrit en ces termes la forme de l'ordination des acolytes : « Que l'acolyte reçoive le chandelier avec un cierge des mains de l'archidiacre, afin qu'il sache que sa fonction est d'allumer les cierges dans l'église. » Ce canon est fort important et jette du jour sur des textes postérieurs où les chandeliers ne sont pas expressément désignés. Ainsi, quand Isidore de Séville (7), qui florissait à la fin du vɪᵉ siècle, nous

(1) Bellarmin, Facundez, Henriquez, etc.
(2) Fernandez, Garzia, Ledesma, Riccius, Rodriguez, Suarez, Vasquez, etc.
(3) Azor, Barbosa, Bonacina, Layman, Palaus, Tolet, etc.
(4) *Epist. ad orthod. in persecut.*
(5) *In vita S. Sylvestri.* — *In Vigil.*
(6) Et non point le quatrième, comme le disent Suarez, *de Euchar.*, quæst. 83, art. 3 sect. 6, p. 862 du tome XVIII, et Chardon, *Hist. des sacrements,* ap. Migne, *Theol. curs, compl.*, t. XX, p. 790.
(7) *Origin.*, l. VII, c. xɪɪ.

dit que « les cierges sont portés et déposés par des acolytes, » il devient évident qu'il s'agit de cierges supportés par des chandeliers. Le chandelier est l'attribut distinctif des acolytes dans les anciens monuments iconographiques. L'ordination de l'acolyte est figurée dans un Pontifical latin du IXe siècle, appartenant à la bibliothèque de la Minerve, à Rome (1). L'évêque fait toucher aux acolytes une burette et un chandelier à trois pieds, dont la tige se compose de douze nœuds; la hauteur de ce chandelier dépasse la moitié de la taille de l'évêque.

La plus ancienne représentation de chandeliers que nous connaissions se trouve sur une mosaïque du VIe siècle, publiée par Seroux d'Agincourt (2). Elle figure les sept chandeliers qui entourent l'Agneau de l'Apocalypse ; ce sont des fûts renflés par le milieu, supportés par trois pieds et couronnés par une bobèche en forme de chapiteau. L'artiste a-t-il représenté des monuments qui existaient de son temps ou en a-t-il pris le type dans son imagination? c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Nous venons de constater qu'en Orient et en Italie, on faisait usage de chandeliers dans les églises, tout au moins dès le IVe siècle. Quant à nos contrées, moins riches en cire, il est probable qu'on ne s'y servit de cierges qu'un peu plus tard et que, par conséquent, les chandeliers n'y furent introduits que vers le Ve ou le VIe siècle.

VII. DES NOMS DES CHANDELIERS. — Depuis le XVIIe siècle, on réserve le nom de *candélabre* aux chandeliers à plusieurs branches, et aussi aux chandeliers destinés à porter une seule torche de dimension considérable.

Les mots *candelabrum*, *ceroferarium*, *cereostatum* sont ceux qui ont été le plus généralement employés au moyen âge pour désigner les chandeliers. Les textes de cette époque offrent de nombreuses variantes de ces dénominations. Voici les principales : *candelabra, candelaria, candeleris, candilerium, cereostata, cerostata, cyrostata, cereostaria, cereostarium, cerostanda, cerostans, ceroferale, cerogerulum*, etc.

On se servait aussi des mots *candela, cereus*, pour signifier le cierge avec son chandelier (3).

(1) Seroux d'Agincourt, *Peinture*, pl. XXXVII, n. 6.
(2) *Peinture*, pl. XVI, n° 9.
(3) D. Martène, *De ant. monach. rit.*, l. II, c. IV, n. 7.

Les *canthara cerostata* étaient des chandeliers disposés de façon à recevoir des lampes; les *cerostati battutiles anaglyphi* étaient des chandeliers en lames d'argent battu, décorées de bas-reliefs.

Le nom de *flambeau* (de *flamma*) ne s'appliquait d'abord qu'aux torches de cire. C'est par abréviation qu'au XVIe siècle on a nommé *flambeaux* ce qu'on appelait jadis *chandeliers à flambeaux*.

Les chandeliers à manche ou bougeoirs, qui étaient connus dès le XIIIe siècle (1), se nommaient *esconces* (de *abscondere*) quand la lumière était protégée par un entourage quelconque, et *palettes* ou *platines* quand la lumière restait à l'air libre (2). On appelait *torsiers*, et plus tard *torchères*, les chandeliers dans lesquels on brûlait des torches de cire.

VIII. Matière des chandeliers. — Dans le cours du moyen âge, on a employé pour la fabrication des chandeliers, l'or, l'argent, le bronze, le cuivre argenté, doré ou émaillé, le marbre, le fer, le cristal, le bois, etc.

En Italie, en Bretagne, en Normandie, on voit des chandeliers en bois doré des XVe et XVIe siècles, qui sont d'un fort beau travail.

Saint Charles Borromée tolère que les chandeliers dont on se sert pour les fêtes solennelles soient en argent, quand les ressources de l'église ne permettent pas d'en avoir en or (3). Hélas! cette tolérance s'applique à un luxe devenu inabordable pour la plupart de nos sanctuaires; nous avons substitué à l'or et à l'argent, le zinc et la fonte; il est vrai que nous en sommes prodigues et que, grâce au bas prix de ces matières, nous pouvons peupler l'autel d'une forêt de chandeliers gigantesques! Ainsi avons-nous remplacé la qualité par la quantité, et l'art par le poids. Quelquefois ces immenses chandeliers sont en argent doré, ou bien en cuivre doré; mais, par une économie qui fait songer à celle des soigneuses ménagères relativement à leur pendule, on enveloppe ces chandeliers d'apparat d'une percale de couleur ou d'une gaze transparente. La Congrégation des Rites, consultée à ce sujet (12 sept. 1837), tolère que, pendant la semaine, on préserve ainsi les chandeliers de l'humidité et de la poussière; mais elle veut qu'ils soient découverts les dimanches et jours de fête.

VII. Des diverses formes des chandeliers. — Du XIIe au XVIe siècle, le chandelier se compose ordinairement d'un pied, d'une tige avec ou

(1) Villars de Honecourt en donne un dessin.
(2) De Laborde, *Notice des émaux*, etc., t. II, p. 262.
(3) *Instruct. fabric. eccles.*, éd. Van Drival, p. 254.

sans nœuds, d'une coupe ou bobèche destinée à recevoir les gouttes de cire, et d'un tuyau ou d'une pointe pour y fixer le cierge. Ils sont en général faits d'une seule pièce ; les *Us des métiers*, recueillis au XIIIe siècle par Étienne Boileau, contenaient même une prescription formelle à ce sujet : « Que nuls chandeliers de cuivre ne soient faiz de pièces soudées. » Ils sont généralement peu élevés ; les plus hauts atteignent à peine un demi-mètre ; beaucoup ne dépassent pas vingt centimètres. Leur poids, quand ils sont en argent, varie d'une demi-livre à vingt livres. Les chandeliers d'argent de quatre à huit livres sont ceux qui figurent le plus communément dans les inventaires. Les chandeliers portés par les acolytes paraissent avoir été un peu plus grands que ceux qu'on plaçait sur l'autel.



Ancienne collection Bouvier

Le pied tout entier est quelquefois formé d'un animal sur le dos



Ancienne collection Bouvier

duquel est fixée la tige. Tantôt c'est un monstre à deux pattes, dont la queue sert de troisième support; tantôt c'est un pied carré reposant sur les quatre animaux évangélistiques. Quand le pied forme une base plate sans pattes, il est plus souvent triangulaire que rond, ovale, carré ou multilobé, et alors les trois supports se terminent ordinairement en pattes d'animaux divers, en griffes de lion, en serres d'aigle, etc. C'est sur le pied du chandelier que l'artiste étale le plus librement ses fantaisies capricieuses ou ses enseignements symboliques. C'est là que se découpent les festons, que fleurissent les roses, que s'entrelacent les rinceaux, les serpents et les lézards, que les anges et les saints s'abritent sous des niches.

Parfois le blason du donateur s'étale sur le pied. En France, ces écus armoriés figuraient surtout sur les chandeliers faisant partie du mobilier du château seigneurial, et qui n'apparaissaient à l'église que pour l'enterrement d'un membre de la noble famille. En Italie, on voit bien plus souvent les armoiries de l'église ou du donateur, quelquefois même l'effigie du titulaire et une inscription commémorative.

L'inventaire des ducs de Bourgogne, n° 4,090, nous fait connaître deux chandeliers portatifs dont les pieds servaient de burettes. « Deux chandeliers nuefs d'argent, desquels les bacins se mettent et sortent à viz et autre viz qui font bouteille dessoubz, pour mettre en l'un du vin et en l'autre de l'eaue, quand on chevauche pour dire les messes, et se mettent lesdits bacins dedans les piez qui ont double fons pour estre plus portatifs, pesant xvj marcs vij onces. »

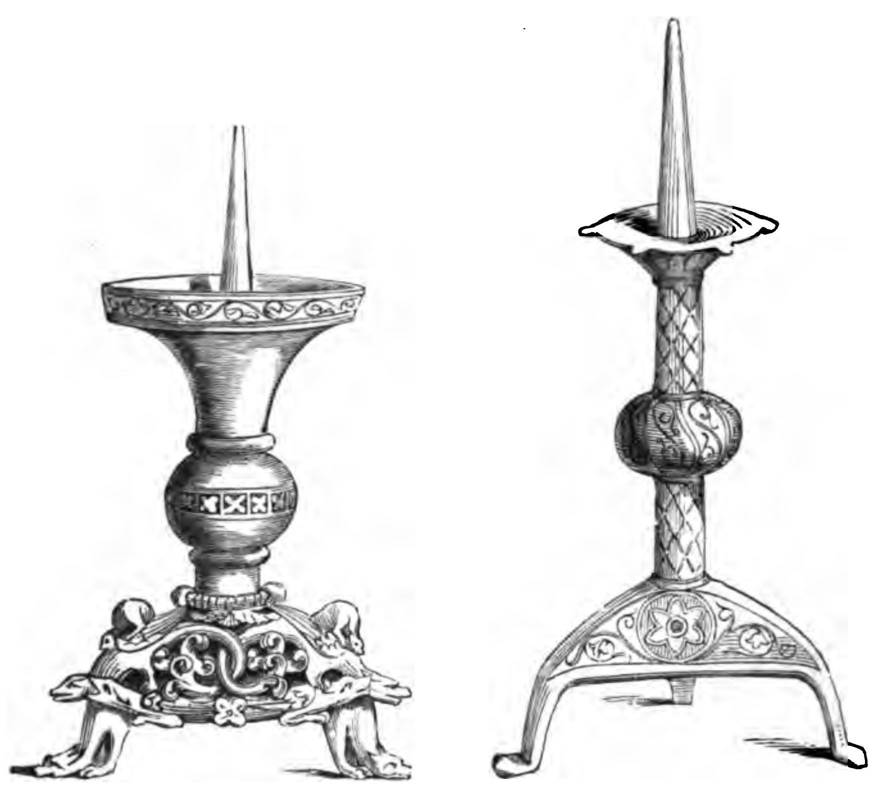
La tige du chandelier est unie ou cannelée, ou décorée de feuillages et d'autres ornements; elle s'amincit ordinairement en montant. Elle a un nœud, quelquefois deux, rarement trois. On donnait à ces nœuds le nom de *pommel*. Outre les nœuds, il y a parfois des tores au-dessous de la bobèche et au-dessus du pied. Les nœuds sont ornés d'émaux incrustés, de rinceaux, d'entre-lacs, de roses, de trèfles, de quatre-feuilles, et quelquefois de scènes religieuses, telles que l'Annonciation, le Couronnement de la Vierge, etc.

Au XVe siècle, on voit des tiges flanquées de clochetons et de pinacles. D'autres se renflent par le bas en forme de balustre : tel est le chandelier que porte un acolyte dans un tableau du musée de Cluny, attribué à Frà Angelico, et représentant une consécration d'autel.

Certains chandeliers avaient des anses pour qu'on pût les porter plus commodément.

Les bobèches affectent la forme de coupe, d'entonnoir, de chapiteau,

de couronne de fleurs, etc. Elles sont quelquefois surmontées d'un bout de tuyau pour recevoir les cierges ; mais le plus ordinairement c'est une broche conique en fer, en cuivre ou en argent, dans laquelle la bougie doit s'adapter par sa partie creuse.

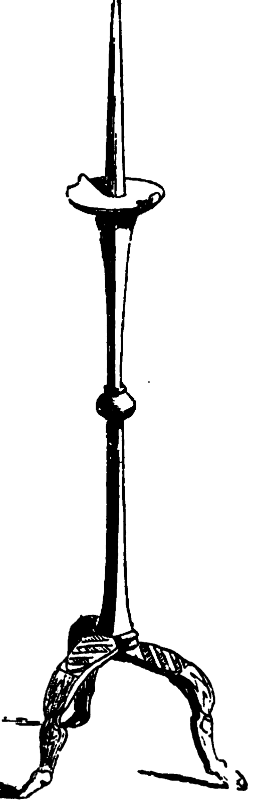


Ancienne collection Bouvier

Les remarques que nous venons de faire s'appliquent principalement aux chandeliers des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Aux époques suivantes, ils deviennent plus hauts, remplacent les figures d'animaux par des feuillages et semblent vouloir déguiser leur lourdeur par la profusion des ornements.

Au XVIIIe siècle, les chandeliers devinrent des machines gigantesques qui, sans souci des convenances liturgiques, dépassèrent arrogamment la hauteur de la croix. On ne pouvait plus mettre de petites bougies sur de pareils supports; d'un autre côté, l'économie des Fabriques reculait devant la dépense de torches en cire de

dimension analogue. Ce fut alors qu'on inventa les souches; on y mit d'abord un peu d'art et on imita les formes des torchères; aujourd'hui nous n'avons plus que de grands tuyaux de fer-blanc, dont le capricieux mécanisme donne bien des soucis aux bedeaux.


Collection Bouvier.

C'est en Angleterre qu'a commencé l'insurrection du goût contre ces massifs chandeliers qui ressemblent à des canons braqués contre la voûte. Pugin a publié de très jolies imitations de petits chandeliers du XVe siècle, et les artistes ont reproduit ses modèles. D'habiles fabricants de France, MM. Poussielgue, Thierry, Trioullier, Villemsens, etc., sont entrés dans cette voie de réforme et ont produit des œuvres remarquables.

Il est assez rare de rencontrer des inscriptions sur les chandeliers. Celles qu'on connaît sont la plupart relatives aux donateurs. Un chandelier de la cathédrale de Lincoln portait ces mots: *Orate pro anima Richardi Smith* (1). On conserve au musée d'Orléans un chandelier en cuivre, du XVe siècle, trouvé en février 1858 dans les fouilles de Laqueuvre (Loiret). Sur le pied de ce chandelier, dont la hauteur est de 20 centimètres, on lit cette inscription : *Priez pour Aignan de Saint Mesmin et de Laquœuvre* (2). On lisait les rimes suivantes sur un grand chandelier de cuivre donné, au XVIe siècle, à la cathédrale d'Amiens par la paroisse Saint-Leu :

En l'an mil chinq cens et six
Les paroissiens de Saint-Leu
Me ont en ce noble lieu assis
Au gré de Messieurs et de l'Aveu.

X. Des endroits ou on plaçait les chandeliers. — Du temps de saint Jérôme (3), c'était une coutume universelle en Orient

(1) Dugdale, *Monasticon anglicanum.*
(2) *Mémoires de la soc. arch. de l'Orléanais,* t. IV, 1858, p. 406.
(3) *Adv. Vigil*

d'allumer un cierge pendant l'Évangile. Cet usage passa, au cinquième siècle, dans l'Occident, et, vers le septième, on laissa les cierges allumés pendant tout le temps du Sacrifice. Mais les chandeliers étaient alors déposés aux deux coins du sanctuaire. A quelle époque les plaça-t-on sur l'autel? Si nous consultons à ce sujet les liturgistes, les uns nous répondront que ce fut au xe siècle (1); d'autres, au xve (2); Grancolas prétend même que c'est un usage tout récent, et par là il entend le xvie ou le xviie siècle (3). Essayons de trouver la vérité au milieu de tant d'opinions contradictoires.

On a donné comme preuve de l'absence de chandeliers sur la table du Sacrifice, jusqu'au xve siècle, les petites représentations d'autels que nous offrent les miniatures et les vitraux, et où l'on ne voit figurer tout au plus que le calice. Cette preuve négative, en supposant les représentations exactes, ne serait point admissible; car ces figures d'autels sont souvent si petites que les artistes ont dû se contenter d'en déterminer la nature, en y plaçant seulement un calice; le défaut d'espace a pu leur faire négliger les accessoires. D'ailleurs, on pouvait ne mettre les chandeliers, comme on l'a fait de la croix, qu'au moment même du Saint-Sacrifice, et c'est pour cela que certaines miniatures nous représentent des autels entièrement nus.

Si l'absence de chandeliers sur l'autel, dans les monuments figurés, ne peut rien prouver, leur présence, au contraire, est un argument décisif. Nous pouvons en produire un pour le xiie siècle. La châsse romane de saint Calmin, provenant de l'abbaye de Mauzac (Puy-de-Dôme), nous offre une peinture d'autel où un chandelier unique fait le pendant de la croix (4). Deux autels reproduits par Villemin (5), d'après des monuments du xve siècle, sont ornés de deux chandeliers.

Consultons maintenant les textes. Les écrivains ecclésiastiques antérieurs au xie siècle, qui se sont occupés des autels, saint Denys l'Aréopagite, saint Cyrille de Jérusalem, saint Isidore de Séville, Fortunat de Trèves, Walafrid Strabon, Raban Maur, etc., ne font aucune mention de chandeliers fixés sur l'autel. Ils nous apprennent que les acolytes posaient leurs chandeliers par terre, *in pavimento,*

(1) Thiers, *Dissert. sur les autels*, ch. xix.
(2) Bocquillot, *Traité hist. de la lit. sacrée.*
(3) *Anciennes liturgies*, t. II, p. 52.
(4) Voyez-en le dessin dans l'*Essai sur les églises romanes du département du Puy-de-Dôme*, par M. Mallay.
(5) *Monuments français inédits*, t. II, pl. 200.

aux angles de l'autel, comme c'est encore l'usage aujourd'hui dans beaucoup d'églises orientales; qu'au moment de l'Évangile, ils les reprenaient pour accompagner le diacre à l'ambon ou au pupitre; qu'ils les replaçaient ensuite auprès de l'autel, et qu'après l'office, ils les rangeaient soit à la sacristie, soit derrière l'autel. Un souvenir de cet antique usage subsiste encore à Rome, où l'on voit souvent deux grands chandeliers à l'entrée du chœur ou du sanctuaire.

Au IXe siècle, le pape Léon IV (1) et le concile de Reims; au Xe, Ratherius, évêque de Vérone (2), prescrivent expressément de ne mettre autre chose sur l'autel que les reliques des saints et le livre des Évangiles.

Quand les anciennes *Coutumes* de Saint-Benigne de Dijon, de Fleury-sur-Loire, de Corbie, etc., prescrivent un nombreux luminaire pour les offices, elles parlent toujours d'allumer les cierges non point sur l'autel, mais devant l'autel (3).

Les Coutumes de Cîteaux, rédigées en 1188, disent que, le vendredi-saint, avant l'office, on doit allumer deux cierges près de l'autel, comme c'est l'usage pour les jours de fête, *ut mos est festibus diebus*.

C'est seulement dans les auteurs du XIIIe siècle que nous avons trouvé des indications positives relativement à la présence de chandeliers sur l'autel. Guillaume Durand nous dit que : « aux coins de l'autel sont placés deux chandeliers, pour signifier la joie des deux peuples qui se réjouissent de la nativité de Jésus-Christ; » et plus loin, que : « la croix est placée sur l'autel, au milieu de deux chandeliers, parce que le Christ, dans l'Église, a été le médiateur entre les deux peuples (4). »

Le Sire de Joinville dit, en parlant des cérémonies de la Sainte-Chapelle, sous le règne de saint Louis : « Et en chascun jour ferial ou jour que l'on ne dit pas IX leçons, estoient deux cierges sur l'autel qui estoient renouvelez chascun jour de lundi et chascun mercredi : mès en chascun samedi et en toute simple feste de IX leçons estoient mis quatre cierges à l'autel; et en toute feste double ou demi-double, ils estoient renouvelez et estoient mis à l'autel six cierges ou huit;

(1) *Homil. de cura pastorum.*
(2) Burchard, l. III *decret.*, c. 97.
(3) *De ant. mon. rit.*, l. III, c. XV, n. 32.
(4) *Rational*, lib. I., c. III, n°s 27 et 31.

mès ès festes qui estoient moult sollempnex, douze cierges estoient mis à l'autel (1). »

L'usage de mettre des chandeliers sur l'autel était devenu général au XVIe siècle. Il y avait cependant encore des exceptions au XVIIe, parmi les églises cathédrales et collégiales qui, selon l'expression de Thiers, « étaient restées le plus attachées à l'antiquité (2). » La cathédrale de Chartres peut, de nos jours, revendiquer ce mérite : on y place les chandeliers sur les marches de l'autel. Dans quelques chapelles de monastères de la Trappe, on continue à ne mettre des cierges que sur des branches appliquées aux extrémités du retable. Nous avons constaté ce même usage dans quelques églises paroissiales de France, de Belgique et d'Allemagne ; mais c'est là un abus réprouvé par la Liturgie (3).

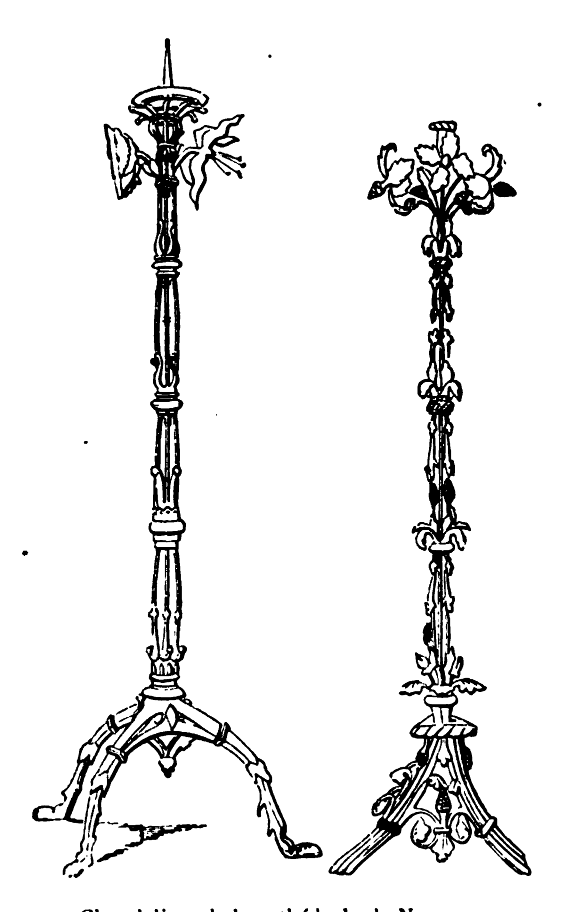
Ainsi donc, pour nous résumer, il paraît certain : 1° que, jusqu'au XIIe siècle, on ne mit point de chandeliers sur l'autel ; 2° que cet usage existait, du moins dans quelques églises, au XIIe siècle et surtout au XIIIe ; 3° qu'il se généralisa aux XVe et XVIe siècles, sauf quelques exceptions qui ont persévéré plus ou moins longtemps.

Les montants de la grille du chœur étaient parfois garnis de petits chandeliers en guise de fleurons ; mais, en général, c'étaient des cierges sans chandeliers ou munis d'une bobèche que l'on plaçait sur les clôtures du chœur, sur les *ciborium* et sur les trefs.

On rencontre fréquemment, en Allemagne et en Belgique, de très hauts chandeliers qui accompagnent les clôtures de chœur en fer ouvré. Telle a dû être la destination de deux chandeliers en fer battu, provenant, l'un de la cathédrale de Noyon, l'autre de l'hospice de la même ville. Ils paraissent remonter au XIVe siècle (4).

Outre ces chandeliers qui restaient à poste fixe, il y en avait d'autres pour les acolytes plus ou moins nombreux qui prêtaient leur ministère à la célébration de l'office. Dans l'ancienne liturgie gallicane, le diacre qui chantait l'évangile était accompagné de sept acolytes portant chacun un chandelier, pour figurer les sept dons du Saint-Esprit (5). Le degré de solennité des offices, dans les monastères, était vulgairement désigné sous le nom de *fête à trois, à cinq, à sept chandeliers*. On

(1) *Histoire de S. Louis*, éd. de 1761, p. 311.
(2) *Dissert. sur les autels*, ch. XIX, p. 141.
(3) S. Congr. Rit., 16 sept. 1865.
(4) Voir la gravure à la page suivante.
(5) *Lettre de S. Germain de Paris* dans le tome V du *Thesaurus anecdotorum* de D. Martène.



Chandeliers de la cathédrale de Noyon

indiquait par là, non pas qu'on dût placer ce nombre de flambeaux sur l'autel, mais que l'officiant devait être accompagné d'un pareil nombre de céroféraires.

XI. Du nombre des chandeliers. — Jusqu'au xvie siècle, les chandeliers étaient ordinairement au nombre de deux sur l'autel, de chaque côté de la croix. L'autel de la châsse de Mauzac ne nous en offre qu'un; il en est de même dans quelques anciennes réprésentations, d'où l'on a conjecturé qu'il n'y eut d'abord qu'un seul chandelier sur l'autel.

Aux jours de grande solennité, on doublait ou triplait le nombre des chandeliers. A la cathédrale de Bourges, jusqu'au xiiie siècle, on

n'en mettait que deux aux fêtes simples et quatre aux fêtes doubles. A partir de 1260, on en plaça quatre aux fêtes ordinaires et six aux grandes solennités (1). L'autel de la chapelle de Henri VIII, élevé dans le Camp du drap d'or, était garni de dix chandeliers d'or (2).

Au XVI[e] siècle, l'adoption des gradins sur l'autel fit augmenter le nombre des chandeliers (3), et on a continué depuis, du moins en France, à en mettre six, douze, dix-huit et même plus. La rubrique du Missel n'interdit pas, il est vrai, cette profusion, mais les liturgistes les plus autorisés disent qu'on ne doit mettre que deux chandeliers pour les féries ; quatre, aux octaves fériées de l'Avent et du Carême, aux Quatre-temps et Vigiles, aux semi-doubles et aux doubles mineures; six, les dimanches, aux doubles et aux fêtes d'obligation.

L'évêque célébrant, en cour de Rome, a droit à quatre chandeliers; dans son diocèse, il en a sept; le pape en a toujours huit.

Le *Cérémonial des évêques* veut que les chandeliers ne soient pas d'une hauteur égale, mais qu'ils s'élèvent graduellement depuis les cornes de l'autel, de manière que les deux plus hauts se trouvent de chaque côté de la croix. Cette prescription n'est guère observée, même à Rome.

Autrefois, aux messes basses, on allumait un troisième cierge depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion du prêtre. Cette rubrique du Missel était déjà tombée en désuétude du temps de saint Liguori, et nous avons constaté qu'elle est bien rarement observée en Italie. Elle a été récemment remise en honneur dans quelques diocèses de France, notamment dans celui de Périgueux.

XII. — Indication de quelques chandeliers remarquables. — On conserve à la cathédrale d'Hildesheim, deux chandeliers fondus par saint Bernward, évêque de cette ville (1023); ils avaient été placés dans son cercueil, où ils restèrent jusqu'en 1192, c'est-à-dire jusqu'à la levée des reliques, après la canonisation de Bernward.

On voit au trésor d'Aix-la-Chapelle un chandelier dont l'écusson indique qu'il a été donné à cette église par Louis le Grand de Hongrie (1326-1382); son pied cubique, s'évasant par le bas, est décoré d'une arcade géminée inscrite dans une anse de panier.

(1) *Cartulaire de Saint-Étienne de Bourges*, t. I.
(2) *Chronique de Hollinsched*, t. II, p. 857.
(3) A Rome, les chandeliers des messes basses se placent sur la table même de l'autel et non sur le gradin.

M. l'abbé Texier décrit ainsi un chandelier qui appartenait à l'église de Tarnac (Corrèze) : « Aux trois angles, sur une base triangulaire, enlacée de feuillages aux capricieux replis, liée de galons, semée de perles, sont assis trois anges aux longues tuniques; un livre est ouvert sur leurs genoux. Ce chandelier, en style roman, est fondu en cuivre jaune, l'*auricalque* de Théophile, matière assez rarement mise en œuvre par les orfèvres français (1). »

Nous avons vu à Tours, en 1847, à l'exposition rétrospective, un fort beau chandelier appartenant à M. d'Espaulard, du Mans ; on croit que c'est celui que saint Thomas de Cantorbéry donna à l'église du Mans.

Les cinq chandeliers dont le R. P. Arthur Martin a publié les dessins dans le tome I de ses *Mélanges d'archéologie*, proviennent des cabinets de MM. Carraud, Dugué, Desmotte et Sauvageot. D'après l'éminent archéologue, ils offriraient les scènes d'une même légende, celle de l'Edda, relative au loup Fenris qui coupa d'un coup de dent la main de Tyr, un des douze compagnons d'Odin. Ces interprétations, tout ingénieuses qu'elles soient, n'ont point convaincu tous les archéologues, et beaucoup pensent que ces cinq monuments présentent trop d'analogie avec certains chandeliers d'église des XIIe et XIIIe siècles, pour qu'on leur attribue une origine septentrionale et un caractère mythologique. Ils croient qu'on peut rattacher ces diverses scènes aux légendes chrétiennes où le démon figure sous les traits d'animaux divers, à moins que ce ne soit là qu'une simple fantaisie d'artiste.

Il y a des chandeliers du moyen-âge, plus ou moins remarquables, aux Musées du Louvre, de Cluny, d'Amiens, etc; dans les trésors des cathédrales de Sens, de Bourges, de Munster, d'Aix-la-Chapelle, de Mayence, etc; dans les églises de Jérusalem à Bruges, de Saint-Nicolas à Léau en Flandre, de Saint-Sébald et de Saint-Laurent à Nuremberg, etc. Nous avons donné le dessin de quelques curieux chandeliers qui faisaient partie de la riche collection, aujourd'hui dispersée, de M. Bouvier, d'Amiens.

XIII. DE DIVERS AUTRES APPAREILS DE LUMIÈRE. — Ce n'était point seulement par des chandeliers que l'autel était jadis éclairé. Souvent de nombreuses lampes brûlaient sur les trefs ou poutres transversales

(1) *Dict. d'orfèvrerie*, col. 476.

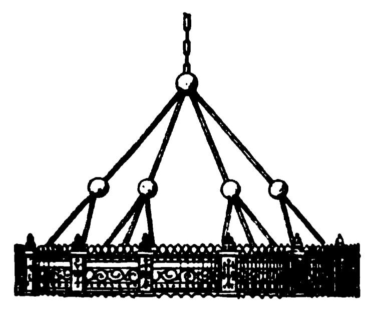
suspendues par des chaînes; des cierges en cire jaune étaient allumés autour du *ciborium,* sur les candélabres qui entouraient l'autel, sur les couronnes de bronze ou d'argent suspendues à la voûte, sur les grilles qui fermaient le sanctuaire. Ces divers appareils de lumière étaient désignés par des noms spéciaux. Indiquons les principaux. Les *candélabres,* en marbre ou en bronze, avaient deux, quatre, sept, quinze branches et au-delà ; un des plus célèbres est le candélabre de Milan qu'on appelle *arbre de la Vierge,* la plus belle œuvre de bronze, peut-être, que nous ait léguée le XIIIe siècle. Les *canistra* ou *canistri* étaient des lampes en forme de corbeille ou des sortes de plateaux placés au-dessous des lampes. Les *canthara* étaient des lampes évasées : on donnait aussi ce nom à des chandeliers de diverses formes. Les lustres en cire s'appelaient *neriones.* Les *coronæ,* les *regna,* les *rotæ* étaient des cercles garnis de lampes tout à l'entour ; elles reproduisaient parfois la figure d'une étoile à six ou huit branches. Les *cruces* étaient entourées de croix lumineuses que l'on y adaptait : il y en a une à Saint-Marc de Venise. Les *delphini,* lampes à plusieurs mèches, affectaient la forme d'un dauphin. Les *herses* ou *rateliers* sont un appareil de supports horizontaux dont les branches sont en nombre plus ou moins considérable. Les *phara coronata* étaient des lampes surmontées d'une couronne. Les *retia ahena* étaient des lustres de bronze en forme de rets orbiculaires. Les *trabes* ou *trefs,* poutres transversales placées à l'entrée du cœur, tantôt fixes, tantôt suspendues à des chaînes, recevaient une série de cierges sur des pointes de fer. On désignait sous le nom de *turres* ou bien des couronnes ornées de tours, ou bien une suite de cercles superposés allant en décroissant depuis la base jusqu'au sommet.

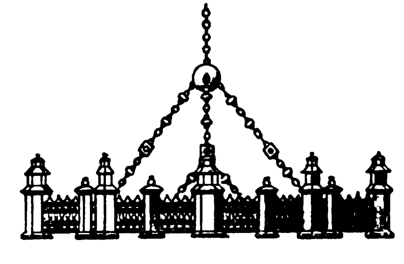
L'appareil de lumière le plus usité au moyen-âge était une couronne de métal (*corona, phara, pharacanthara*), composée de cercles d'un diamètre plus ou moins considérable, dont le pourtour était chargé de cierges et de lanternes. Honorius d'Autun nous dit qu'on suspendait ces luminaires à la voûte pour trois motifs : 1° pour orner l'église qu'ils inondent de clarté; 2° pour nous apprendre que ceux qui servent Dieu ici-bas, méritent seuls la couronne de la vie éternelle; 3° pour figurer la Jérusalem céleste dont elles sont un symbole.

La cathédrale de Tours possède un rateau à trois cierges, en fer forgé, estampé et doré : c'est un monument unique en son genre (1).

(1) Barbier de Montault, *Le rateau à trois cierges de la cathédrale de Tours.*

A la basilique de Saint-Jean de Latran, du temps de Constantin, la couronne d'or qui brûlait devant l'autel était enrichie de quatre-vingts figures de dauphins. Quatre couronnes de lumière entraient dans la décoration du *ciborium* que Léon IV fit exécuter, au IXe siècle, pour la basilique de Saint-Pierre.


Aix-la-Chapelle


Reims

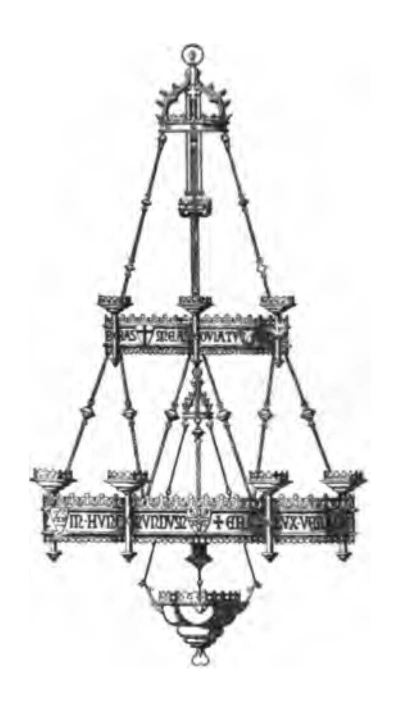
La célèbre couronne d'Aix-la-Chapelle, en cuivre doré, émaillé et ciselé, fut offerte à la Sainte Vierge, au XIIe siècle, par l'empereur Frédéric Barberousse. Elle a huit mètres de circonférence. Chacun des huit lobes qui forment son contour supporte deux lanternes en forme de tour, au bas desquelles sont représentées les huit Béatitudes et diverses scènes de la vie de Notre-Seigneur. On peut placer trois cierges dans l'espace qui sépare les tours.

Il y a deux couronnes de lumière à la cathédrale d'Hildesheim, près de Hanôvre. La plus grande, don de l'évêque Hézilon, au XIe siècle, mesure dix-huit mètres de circonférence. Divisé en douze lobes, son pourtour est décoré de douze tours et de douze portes, réunies par une courtine crénelée, dont chaque créneau porte un chandelier. Des places sont ménagées pour cent-dix lumières.

On voit aujourd'hui des imitations de ces sortes de couronnes dans beaucoup de grandes églises de France, par exemple dans les cathédrales d'Amiens, d'Angoulême, de Bourges, de Chartres, de Reims, de Paris, etc.

M. Poussielgue-Rusand a exécuté, d'après le dessin de M. Pugin, le célèbre architecte anglais, une très gracieuse couronne de lumière. Elle est disposée sur deux cercles en cuivre, découpés à jour ; chaque cercle est orné d'une inscription latine peinte à la cire directement sur le cuivre doré ; chaque phrase de l'inscription

est séparée par des écussons champlevés et émaillés. Une galerie découpée à jour court sur chaque bandeau.



L'usage des bras de lumière, branches ou appliques, sortes de candélabres sans pied, fixés à la muraille ou au retable, ne remonte pas à des époques fort anciennes.

XIV. Usages des églises dissidentes. — Chez les Grecs, les cierges sont placés sur la prothèse du diacre, et, dans certaines circonstances liturgiques, sont portés par les lecteurs ou les acolytes devant l'officiant. Les Arméniens, contrairement à l'usage des autres Orientaux, ornent les deux gradins de leurs autels de la croix et de chandeliers.

Dans plusieurs églises de Saxe, l'usage catholique des cierges allumés a été conservé, mais, disent les Protestants, seulement pour rappeler l'heure tardive où Notre-Seigneur a institué la Cène.

Les Ritualistes d'Angleterre mettent deux cierges sur l'autel pendant la célébration de la cène. Cette pratique fut dénoncée à la Cour des Arches en 1868; mais ce tribunal ecclésiastique déclara cet usage

orthodoxe, attendu qu'Édouard VI, quand il réforma le Rituel de 1547, n'avait pas aboli l'emploi des deux cierges (1).

§ 8

Propitiatoires

On incrustait parfois, dans les tables d'autels fixes, des plaques d'or ou d'argent enchâssées, qu'on appelait *propitiatoires,* parce qu'on y offrait le sacrifice de paix et de propitiation. Anastase le Bibliothécaire mentionne les propitiatoires d'or ou d'argent donnés par le pape Pascal à Saint-Pierre de Rome, à Sainte-Praxède, à Sainte-Marie *in Cosmedin,* à Sainte-Marie-Majeure, etc.; par Léon IV, à Saint-Pierre de Rome. Ce dernier propitiatoire contenait 72 livres d'argent et 80 livres d'or.

§ 9

Statues

Dans l'antiquité chrétienne, on plaçait des images de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, des Apôtres, et de divers Saints, sur les supports de voiles qui entouraient l'autel, sur les arcades du *ciborium* qui le surmontait, mais non point sur l'autel lui-même. Baronius et Bini admettent la présence des images sur l'autel dès le VIe siècle, mais c'est en mal interprétant un canon du deuxième concile de Tours, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Cet usage ne s'introduisit guère qu'au Xe siècle et n'était pas encore universel au XVe.

A côté des statues de saints, on mettait parfois les figures des donateurs et des bienfaiteurs de l'église. Sur l'autel de la cathédrale de Reims, que fit exécuter, au Xe siècle, l'archevêque Hérivée, autel qui existait encore en 1789, on voyait les figures en pied d'Hérivée, de son prédécesseur Foulques, de Charles le Simple, de Judith, femme de Charles le Chauve, et d'Ansgarde, femme de Louis le Bègue (2).

(1) *Revue britann.*, avril 1868, p. 538.
(2) Tarbé, *Trésors des églises de Reims*, p. 216.

Sans un indult spécial, on ne peut pas enlever d'un autel l'image du Saint sous le nom duquel il a été dédié. Cette prescription de la Congrégation des Rites (1) est très souvent violée.

§ 10

Diptyques

Les diptyques, d'origine grecque, furent d'abord un mode de communication missive entre les princes : c'étaient des tablettes composées de deux ou trois pièces de bois, d'ivoire ou de métal, enduites intérieurement d'une couche de cire, sur laquelle on écrivait avec le style. Chez les Romains, les consuls échangeaient entre eux des diptyques au premier jour de l'an. Après que Constantin eut donné la liberté au Christianisme, les magistrats adressèrent des diptyques aux églises, par marque de respect, et les églises, en signe de reconnaissance, placèrent ces présents sur les autels, afin de recommander les donateurs aux prières des fidèles. Plus tard, ce symbole consulaire devint tout à fait écclésiastique ; il servait à marquer les noms, non seulement des autorités civiles qui étaient en bonne harmonie avec l'Église, mais aussi des morts pour qui l'on devait prier, des évêques avec lesquels on était en communion, des papes régnants, des saints dont on faisait la fête ou la mémoire. Cet usage d'inscrire ainsi le nom des défunts à recommander à l'autel, explique pourquoi plusieurs Sacramentaires donnent le nom de *Super diptycha* à la Commémoration des Morts.

La partie de l'ivoire, opposée à celle où était étendue la cire pour recevoir les inscriptions, était ordinairement sculptée et figurait des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ceux que l'on connaît de l'époque mérovingienne offrent de grandes incorrections de dessin : en général, les têtes sont trop grosses, les mains exagérées, les draperies mal ajustées. Le Musée d'Amiens possède un diptyque de ce genre, fort curieux, qu'on présume être du VIe ou du VIIe siècle. Il représente trois miracles de saint Remi, relatifs au sacre de Clovis. C'est le seul monument connu de cette espèce, datant de cette époque, où l'on trouve sculpté un trait de l'histoire de France.

L'usage des diptyques, invoquant sur l'autel la miséricorde divine

(1) N° 4655.

pour les vivants et pour les morts, a disparu depuis longtemps, comme tant d'autres coutumes de l'Église primitive; mais la liturgie n'a jamais oublié de prier ni pour les bienfaiteurs défunts, ni pour les vivants. Les lettres N. N. inscrites dans le Missel et auxquelles le célébrant substitue de véritables noms, au *Memento* des vivants et à celui des morts, remplace l'office des anciens diptyques. C'est ainsi que les usages de l'Église se modifient à travers les siècles, sans qu'aucune atteinte soit portée à l'esprit qui les avait inspirés; la forme change, mais l'idée survit; l'écorce peut se détacher de l'arbre sans en altérer la sève.

Quand l'emploi des diptyques tomba en désuétude, leurs feuillets sculptés servirent le plus ordinairement de reliquaires, de porte-feuilles d'images et de couvertures pour les livres liturgiques.

§ 11

Châsses et reliquaires

Dès l'origine de l'Église, on rendit un culte de vénération à ceux qui mouraient pour la foi; il n'est donc pas étonnant qu'on ait recueilli précieusement leurs restes, qu'on ait creusé des cryptes pour les abriter et qu'on les ait placés dans les autels dédiés à Dieu sous leur invocation. Nous avons parlé plus haut des reliques qu'on mettait dans l'intérieur de l'autel, pour le consacrer, nous n'avons plus à nous occuper que de celles contenues dans des châsses qu'on plaçait sur l'autel. Cet usage n'est pas antérieur au IXe siècle. Les plus anciens textes qui y soient relatifs sont ceux d'un concile de Reims et d'une homélie de Léon IV, où il est dit qu'on ne doit rien mettre sur l'autel que les châsses contenant les reliques des saints, les livres des Évangiles et la pyxide du Viatique. On a invoqué en faveur d'une plus haute antiquité de cet usage l'autorité de saint Grégoire de Tours. Cet écrivain nous dit, il est vrai, que lorsque Didier apporta à Saint-Martin de Tours les corps de saint Martin et de saint Félix, il ordonna qu'on les plaçât *super altarium;* mais ce n'était là qu'une résidence temporaire, puisque Didier devait, dès le lendemain, reprendre ces reliques et continuer avec elles son voyage.

Ces placements transitoires, lors des promenades de châsses,

étaient encore désapprouvés au xe siècle par divers écrivains qui poussaient par trop loin le culte de la tradition (1).

C'est au xiiie siècle que remonte l'usage général de placer de grandes châsses au-dessous de l'autel ou bien derrière, à une certaine hauteur, de façon à ce que les fidèles puissent passer dessous ou même les toucher de la main ou les baiser respectueusement. Quant aux petits reliquaires, on les posait temporairement sur l'autel, le jour de la fête du saint dont ils contenaient une relique.

Guillaume Durand nous apprend que, de son temps, dans certaines églises, on plaçait des reliques dans le tabernacle; mais les conciles ont toujours condamné cet abus de mettre les restes mortels des saints sur le même rang, pour ainsi dire, que la réserve eucharistique.

§ 12

Fleurs artificielles ou naturelles

Saint Augustin nous parle d'un homme de qualité, adversaire de la religion chrétienne, qui fut converti de la manière suivante par son gendre: « Ce dernier, dit-il (2), crut devoir se rendre à l'oratoire de saint Étienne et prier pour son beau-père mourant. En se retirant, il prit quelques fleurs de l'autel, qui se trouvèrent sous sa main, et les emporta. Puis il alla les poser sur la tête du malade qui déjà n'y voyait plus et qui soudain s'écria qu'il avait la foi. » Prudence, dans son poème sur sainte Eulalie, engage les jeunes filles à cueillir des violettes et des crocus pour en décorer l'église. Saint Jérôme félicite le prêtre Népotien du zèle qu'il mettait à décorer les églises, de fleurs, de pampres et de feuillages (3). Saint Paulin de Nole engage les fidèles à joncher de fleurs les dalles du sanctuaire, à couvrir de guirlandes les piliers des portes (4). Venance Fortunat nous dit que sainte Radegonde, avec les premières fleurs du printemps, faisait des guirlandes et des couronnes pour les suspendre autour de l'autel (5).

En examinant de près ces textes, on voit qu'il n'est jamais question de fleurs disposées en couronne ou en bouquet pour être placées

(1) Gezzo, abbas Dothenensis, *ap.* Muratori, t. III. *Anecd.*
(2) *De civit. Dei*, XXII, 8.
(3) *Epist. IX ad Heliod.*
(4) *Natal. S. Felicis.*
(5) L. VIII, carm. IX.

sur la table même de l'autel; les fleurs décoraient seulement les murs, les piliers, les portes, le ciborium ou la crypte; on en jetait aussi sur les dalles. Il en fut de même au moyen-âge. Au XIIIe siècle, les fleurs artificielles furent introduites dans les usages du culte : on croit que ce sont des religieuses de Flandre qui, les premières, confectionnèrent des fleurs en soie. L'emploi des fleurs sur l'autel lui-même paraît avoir été admis d'abord par les couvents de femmes, puis par les ordres mendiants et les paroisses rurales, vers le XVIe siècle; au XVIIIe, cet usage était encore fréquemment repoussé par les cathédrales, les collégiales et les églises monastiques. Aujourd'hui, les fleurs naturelles ou artificielles, plantées dans des vases de bois, de porcelaine ou de métal, se sont emparées des gradins, a peu près partout, excepté dans les basiliques majeures de Rome. Les austères défenseurs de l'ancienne liturgie auraient mauvaise grâce à proscrire ces ornements ; mais trop souvent, ils pourraient trouver occasion de critiquer le mauvais goût de ces décorations et surtout de ces vulgaires fleurs artificielles, aux couleurs déteintes, chargées de poussière, ou bien emprisonnées dans un globe, comme on en rencontre encore sur certaines cheminées de salon.

§ 13

Missel et porte-missel

Autrefois le livre des Évangiles restait souvent à demeure sur l'autel, parce que la parole de Dieu, selon l'expression de saint Augustin, n'est pas moins digne de nos respects que le corps même de Jésus-Christ. Encore aujourd'hui, dans beaucoup d'églises orientales, le Missel reste perpétuellement sur l'autel.

Le Missel se plaçait jadis sur un coussin de la couleur du jour, usage peu commode qui se perpétue dans plusieurs villes d'Italie. Les pupitres apparaissent dès le XIIIe siècle. Un inventaire de la cathédrale d'Angers, daté de 1297, en mentionne un en argent (1). C'est en Espagne qu'on voit les plus beaux pupitres ouvragés ; ils restent à demeure sur l'autel.

On peut avoir des doutes sur la destination réelle des meubles qui sont conservés sous le nom de pupitres d'autel à Sainte-Croix de Poitiers et au musée de Lyon.

(1) *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. XV, p. 318.

§ 14

Canons d'autel

Les canons ou cartons d'autel (*tabellæ*), destinés à aider la mémoire du célébrant, ne datent que de la fin du xve siècle. Saint Charles Borromée et un concile d'Avignon (1594) en font une obligation liturgique. La rubrique du Missel ne mentionne que la *tabella secretarum* qui se place au milieu de l'autel et contient le *Gloria*, le *Credo*, les prières de l'offertoire, les paroles de la consécration, les oraisons avant la communion et le *Placeat :* c'est le plus ancien. Le canon de l'Évangile *In principio* n'est pas antérieur à saint Pie V, puisque c'est sous son pontificat que l'on commença à réciter cet évangile à l'autel. Quant au canon du *Lavabo*, contenant les prières de l'infusion du vin et de l'eau dans le calice et le psaume pour l'ablution des mains, il est encore plus récent, puisque Gavantus qui écrivait au commencement du xviie siècle, en parle comme d'une commode innovation de son temps.

En diverses églises d'Espagne et d'Italie, on ne trouve point de canons d'autel; dans d'autres, il n'y a que celui des secrètes.

Les cartons ne doivent rester sur l'autel que pendant la messe; en tout autre temps, ils doivent être déposés sur la crédence ou rangés dans la sacristie, et non point renversés sur la nappe d'autel, comme cela se fait souvent en France.

Les canons sont tantôt de simples feuilles de papier imprimées, collées sur un carton (de là le nom de *carta, carte,* qu'on trouve dans les inventaires), tantôt des parchemins entourés de cadres plus ou moins riches et protégés par un verre. Les plus anciens sont écrits à la main, ornés de miniatures ou tout au moins de majuscules rehaussées d'or ou de couleurs variées : celui des secrètes avait parfois des charnières et se pliait comme un triptyque : il en est encore ainsi aujourd'hui dans le rite lyonnais.

Certains canons modernes sont envahis par des images aux dépens du texte imprimé trop fin. On peut reprocher à d'autres leur grandeur démesurée et leur poids tellement excessif qu'on est obligé de les traîner sur des roulettes, quand il est besoin d'ouvrir le tabernacle dont il cache entièrement la porte.

Les canons d'autel en vermeil donnés à la cathédrale de Reims

pour le sacre de Charles X valent plus de 12,000 francs, sans compter le prix artistique des peintures. La première lettre de chaque prière est fleuronisée et représente un saint ou une sainte dont le nom commence par cette lettre.

Parmi les plus remarquables canons d'autel, nous devons citer ceux de la cathédrale d'Évreux, en argent ciselé (xve siècle); ceux du musée de Naples, brodés au xvie siècle par les religieuses de Fontevrault; ceux de l'église de Saint-Riquier, plaques d'argent gravées, dont les cadres sont en cuivre ciselé et doré; ceux de Notre-Dame de Versailles dont les miniatures datent de 1770; ceux de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, donnés et dessinés en 1753 par le chevalier de la Touche; ceux de la cathédrale de Limoges, émaux exécutés par Noël Laudin; et ceux du musée de Cluny (n° 6580), imprimés sur soie, à Poitiers, en 1690, avec encadrements et bordures couverts de broderies en fleurs de couleurs rehaussées d'or.

Au Congrès des Sociétés savantes de 1882, M. Castan a lu à la section des Beaux-Arts une dissertation sur un beau canon d'autel du xvie siècle, brodé par Madeleine de Bourbon pour la première messe de son cousin Charles de Guise (1544), archevêque nommé de Reims.

Parmi les œuvres modernes, nous nous bornerons à signaler un grand canon peint sur vélin par M. Ernest Lami, qui a figuré au salon de 1833, et ceux qu'a exécutés M. Boileau pour la maison Curmer. Voici la description de ces derniers, que nous trouvons dans les *Instructions sur la Liturgie* de M. l'abbé Noël:

« C'est une sorte de poème sacré, dont les divers épisodes constituent un ensemble tout à la fois pittoresque et gracieux. Le carton du milieu, qui est plus spécialement nommé *canon,* présente une Cène eucharistique d'une exécution digne des plus grands éloges. Elle est encadrée de trois arcades ogivales, relevées de rinceaux de feuillages, dans le goût gothique le plus riche. Immédiatement au-dessous des paroles de la consécration, le soubassement en entrelacs représente, au centre, la Vierge Marie chantant le cantique *Magnificat.* Elle est accompagnée de l'archange Gabriel, tenant une banderolle où se lisent les premiers mots de la Salutation angélique, et de sainte Élisabeth dont la banderolle porte les paroles : *Benedicta tu in mulieribus.* L'encadrement de tout le canon est formé d'un vigoureux feuillage, retraçant les ciselures du moyen âge, et dont il est impossible de décrire l'ornementation aussi variée que savante. En commençant par la

gauche, au-dessus de l'hymne angélique et du Symbole, on voit figurer saint Pierre; puis, en redescendant, saint Gélase et saint Ambroise; et, au soubassement, saint Hilaire de Poitiers. Ces figures, costumées selon l'époque à laquelle elles se rattachent, sont séparées par des médaillons symboliques, la Confession, la Louange, le Trisagion, et par les titres des œuvres de ces personnages, qui ont rapport à la Liturgie. A droite, on voit saint Paul, symétrisant avec le prince des apôtres; puis, en descendant, saint Grégoire pape, saint Cyrille, et au-dessous, saint Thomas d'Aquin. Les médaillons représentent la Prière, l'Instruction, l'hymne des anges, et les titres, comme pour le côté gauche. L'or, l'azur, le vert-antique, le rouge, le bleu, le jaune, s'harmonisent avec le goût le plus exquis. Tout, dans cette composition, charme, instruit, intéresse. Le carton de l'épître offre dans son encadrement, avec le même luxe d'ornementation, au sommet, saint Jean l'Évangéliste, avec une banderolle qui porte l'inscription : *Apocalypsis,* etc. L'apôtre, dessiné en vieillard, tient à la main un rouleau. Les montants des deux côtés sont ornés des figures des quatre auteurs d'épîtres, savoir : saint Paul, saint Pierre, saint Jacques et saint Jude. Au soubassement est saint Luc. Les médaillons retracent les premières paroles de chacun des livres de ces auteurs sacrés, où l'Église a puisé le sujet de la lecture qui suit la collecte. Le carton de l'Évangile présente, selon le même système, les quatre évangélistes, posés sur des figures symboliques. Au sommet, Jésus-Christ, couronné d'un nimbe divin, enseigne l'inimitable prière, le *Pater.* Au soubassement, le roi David tient un rouleau déployé, le livre des Psaumes. »

En France, à certaines solennités, on mettait quelquefois des instruments de paix entre les canons ou sur les gradins : ainsi, à la cathédrale d'Angers, les jours de fête, on décorait l'autel de quatre instruments de paix, ornés de pierres précieuses (1).

ARTICLE XI

Accessoires de l'Autel

Nous rangerons sous ce titre ce qui concerne : 1° les crédences; 2° les piscines; 3° les chancels et les balustrades; 4° les tables de

(1) De Farcy, *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers.*

communion. Les tabernacles isolés sont aussi l'un des accessoires les plus importants de l'autel; mais nous avons cru devoir en parler en même temps que des tabernacles adhérents au corps même de l'autel.

§ I

Des crédences

Dans les basiliques latines, il y avait, outre l'abside principale, deux absides collatérales correspondant aux deux contre-nefs. Celle de gauche, nommée *diaconium,* était une sorte de sacristie où s'habillait le clergé; celle de droite, *secretarium,* contenait les vases sacrés. Ailleurs, ces vases étaient renfermés dans une armoire pratiquée dans le mur, à droite de l'autel; dans une autre armoire, à gauche, on mettait le missel, le livre des Évangiles, celui des Épîtres et celui des Psaumes. En l'absence d'armoire, on se servait de grands coffres. La crédence a remplacé tout à la fois le *secretarium,* l'armoire et le coffre. C'est une table carrée, circulaire ou polygonale, disposée près de l'autel pour recevoir temporairement les objets nécessaires au sacrifice de la messe, les burettes, l'aiguière, le manuterge, etc. Elle fait souvent corps avec l'architecture : alors, c'est tantôt une tablette supportée par une console, tantôt une base pratiquée dans le creux d'un mur. Sa place régulière est du côté de l'Épître; celle qu'on voit parfois du côté de l'Évangile était destinée à recevoir les offrandes des fidèles. On l'appelait πρόθεσις, παρὰτραπεζον, *oblationarium, paratorium.*

Les crédences ne deviennent communes qu'au XIII[e] siècle; quand elles sont pratiquées dans une niche, il arrive souvent qu'une tablette supérieure a la destination dont nous parlons, tandis que la partie inférieure fait l'office de piscine, c'est-à-dire qu'elle est creusée en forme de cuvette, percée d'un trou pour l'écoulement de l'eau qui a servi au *lavabo* de l'officiant.

Parmi les crédences remarquables par leur antiquité ou leurs décorations, nous citerons celles des Saints-Nérée-et-Achillée et de Saint-Clément à Rome; des églises de Minot (Côte-d'Or), de Pontigny et de Vezelay (Yonne); des Saintes-Chapelles de Paris, de Saint-Germer, de Souvigny, etc.

§ 2

Des piscines

Il n'est point question de piscine monumentale avant le IX[e] siècle, et l'on n'en connaît point d'antérieure au XI[e]. Le prêtre officiant se lavait les mains dans un bassin portatif et l'eau était jetée ensuite au dehors, à moins qu'elle ne fût versée dans un trou creusé sous l'autel ou à côté, et nommé θαλασσα, θαλασσαδιον, χονειον, *lavacrum*. Le pape Léon IV, au IX[e] siècle, dans une instruction adressée aux évêques (1), exige qu'il y ait près de l'autel un lieu où l'on puisse jeter l'eau qui a servi à purifier les vases sacrés et où le prêtre trouve de l'eau et du linge pour se laver les mains et les essuyer après la communion. Telle fut probablement l'origine de ces piscines où le prêtre se lavait les mains avant la messe, après les encensements et après la communion.

Quelquefois la piscine est un récipient percé d'un trou et supporté par un pédicule isolé ou accolé au mur; le plus ordinairement, c'est une niche pratiquée dans la muraille et munie d'une cuvette perforée pour l'écoulement des eaux. Nous avons déjà dit qu'elle est souvent accompagnée d'une tablette qui sert de crédence.

Aujourd'hui le célébrant ne purifie dans le calice que le pouce et l'index de chaque main; mais autrefois le pain consacré étant en beaucoup plus grande quantité, le prêtre ne pouvait pas, surtout au moment de la fraction, n'y employer que quatre doigts; il devait donc, après la communion, se laver entièrement les deux mains. L'ablution, trop abondante pour être bue, était jetée dans la piscine. La diminution des communions et l'emploi des petites hosties devaient réduire la quantité de l'ablution; l'usage traditionnel n'en persévéra pas moins jusqu'au XIII[e] siècle et au-delà. Innocent III ordonna au prêtre de boire les ablutions, mais on ne tint pas compte partout de ses recommandations; seulement on manifesta plus de respect pour l'eau qui avait servi à rincer le calice. La piscine fut géminée et par conséquent munie de deux cuvettes. On jetait dans la première l'eau qui avait servi au *lavabo;* dans la seconde, l'ablution du calice. Un conduit les faisait déverser en terre sainte, soit dans l'église, soit dans le cimetière. On comprend dès lors l'importance

(1) Sirmond, *Concil.*, t. XXI, p. 570.

liturgique de la piscine, les encensements qu'on lui donnait dans certains diocèses et le soin qu'on mettait à la décorer, surtout dans la partie destinée à l'ablution du calice.

Quand l'usage de la boire s'établit généralement au XIVe siècle, il ne fut plus nécessaire de ménager deux cuvettes dans une piscine à double usage. Un seul bassin suffit dès lors pour recevoir les eaux ordinaires, et l'architecture dut se conformer à la modification liturgique qui venait de s'opérer. Remarquons toutefois que l'ancien usage se prolongea très longtemps dans certaines localités, par exemple à Cluny, à Rouen, à Chartres, à Orléans, à Paris, à Saint-Denis, à Saint-Jean de Lyon, chez les Chartreux, etc.

Aux XVe et XVIe siècles, les piscines sont moins grandes et se parent de dais évidés à jour, de consoles, de culs-de-lampe, de clochetons à crosses végétales; elles se fermaient quelquefois à clé et pouvaient alors servir de trésor.

Il est à remarquer que dans les grandes églises on trouve des piscines dans les chapelles des bas-côtés tournants et des basses-nefs, et non point près du grand autel; là, elles n'auraient point servi, puisque, aux messes solennelles, le diacre et le sous-diacre prenaient les ablutions du calice. La place régulière de la piscine est du côté de l'Épître, mais les dispositions architecturales des chapelles ont fait parfois intervertir cette place, surtout dans le bas-côté de l'Évangile. En Italie, la piscine est souvent logée à la sacristie.

Nous citerons comme particulièrement remarquables les piscines de La Ferté-Bernard, de la Sainte-Chapelle de Paris, de Saint-Gabriel (Calvados), de la cathédrale de Coutances, de Notre-Dame de Sémur, de Saint-Urbain de Troyes, de l'abbaye aux Hommes à Caen; celles de Donfield en Angleterre et de la cathédrale de Lausanne.

§ 3

Des chancels

Des écrivains protestants ont prétendu à tort que les chancels ou cancels avaient été inventés dans des siècles d'ignorance, pour établir symboliquement une différence entre l'ordre ecclésiastique et la condition laïque. Ces balustrades, qui existaient dès la plus haute antiquité, fermaient l'entrée du sanctuaire aux laïques, de même

qu'autrefois les lévites seuls étaient admis dans certaines parties du temple et que le Grand-Prêtre seul pouvait, une fois par an, pénétrer dans le Saint des Saints. A cette raison morale nous pouvons ajouter un motif matériel. Les chapelles des catacombes étaient fermées par des *transenna,* espèce de grillage en marbre ou en bronze pour protéger les reliques des martyrs contre l'indiscrète piété des fidèles. Cet usage fut transporté, pour les confessions, dans les églises supérieures et s'appliqua plus tard à toute espèce d'autel. On retrouve d'ailleurs des clôtures analogues dans les basiliques profanes et dans les prétoires.

Ces clôtures du sanctuaire ou du chœur s'appelaient βῆμα, ἄδυτον, *cancellus* (barreaux), *septum* (cloison) et quelquefois *pectoralia*, parce qu'elles s'élevaient à la hauteur de la poitrine. La dénomination de *cancelli* s'appliquait, par extension, à l'espace compris entre les balustrades du sanctuaire et le jubé. C'est pour cela qu'en Angleterre le chœur est parfois désigné traditionnellement sous le nom de *chancel.*

Dès les premiers siècles, les chancels affectèrent des formes assez variées : c'était tantôt des grilles ou treillis en bois, en pierre, en marbre, en fer, en bronze, en argent; tantôt des balustres plus ou moins ouvragés, tantôt des panneaux décorés de mosaïques et de peintures. En général, les chancels primitifs n'étaient décorés que de simples imbrications; au VIe siècle, ils s'ajourèrent ou bien se décorèrent de disques crucifères, de losanges, de monogrammes, de chrismes, de rinceaux et de rubans. Au VIIe siècle, apparurent de riches sculptures et surtout des bandes d'entre-lacs. Au IXe, on les orna souvent d'arcades crucifères; au XIIe, on voit de grandes dalles de marbre entourées de cadres en mosaïque. Quelquefois ces clôtures étaient percées de portes, ornées d'arcades et de statuettes, surmontées de pilastres auxquels on suspendait des voiles en tapisserie, qui cachaient le sanctuaire pendant une partie de la messe. A l'église romaine des Saints-Nerée-et-Achillée, des pupitres ou *analogia* ont été établis à demeure sur les chancels pour tenir lieu d'ambons.

La séparation du chœur d'avec la nef a été d'autant plus maintenue au moyen âge qu'il arrivait souvent que l'entretien du chœur était à la charge du seigneur ou des décimateurs, tandis que la nef était construite et réparée aux frais des paroissiens.

Dans les églises à une seule nef, le chœur était séparé de la nef, non seulement par le chancel, mais aussi par l'arc triomphal, arcade

en maçonnerie, en pierre ou en bois, plus ou moins décorée de sculptures et surmontée d'un crucifix qu'accompagnaient souvent les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean. Il est à regretter que dans beaucoup d'églises on ait fait disparaître cette séparation traditionnelle.

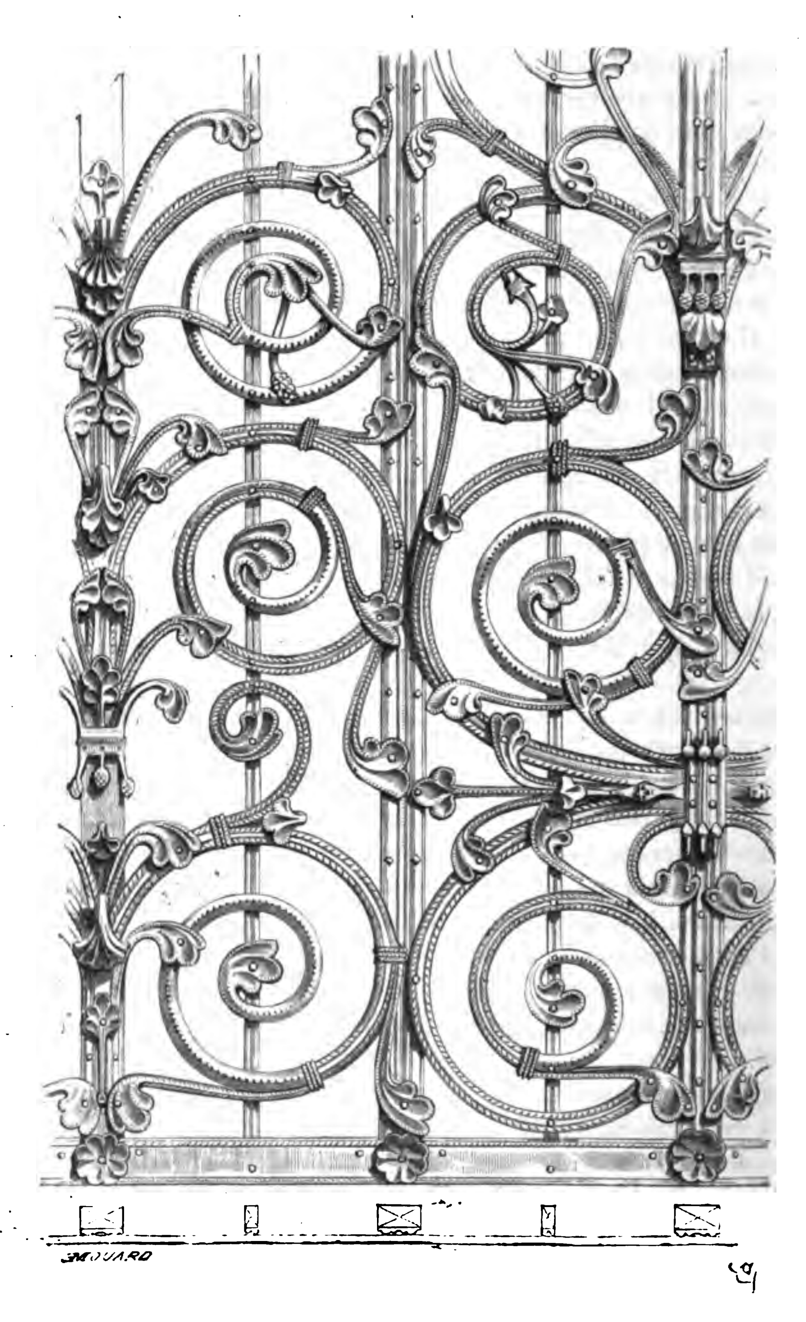
L'arc triomphal et le chancel suffisaient bien pour interdire l'entrée du chœur aux laïques, défense qu'un concile de Reims renouvelait encore en 1585; mais ils étaient impuissants à protéger certains autels contre la rapacité des voleurs ou la piété mal entendue des fidèles. Il en est qu'on garantissait par des volets de bronze et par une forte grille presque adhérente : tel est celui du *sancta sanctorum* au patriarchat de Latran. « Il y a là, dit Mgr Barbier de Montault (1), pour protéger les reliques précieuses qui y étaient renfermées, un premier rempart de marbre épais, plus une forte grille munie de serrures. La grille s'ouvre à la partie antérieure, et l'on a alors deux volets de bronze portant les effigies de saint Pierre et de saint Paul et le nom d'Innocent III. La présence des apôtres indique que là étaient conservés leurs chefs, et la date de cet autel grillé est fixée par le nom du pape qui dut l'élever et le consacrer, et qui siégea de 1198 à 1216. »

Dès le XIII[e] siècle, on commença à remplacer les chancels par des murs et des lambris de bois qui défendaient du froid et des courants d'air, et qui, dans les cathédrales et les collégiales, firent tout le tour du chœur, en se décorant à l'extérieur de riches bas-reliefs. Les jubés qui se multiplièrent au XV[e] siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, remplacèrent tout à la fois les clôtures et les ambons.

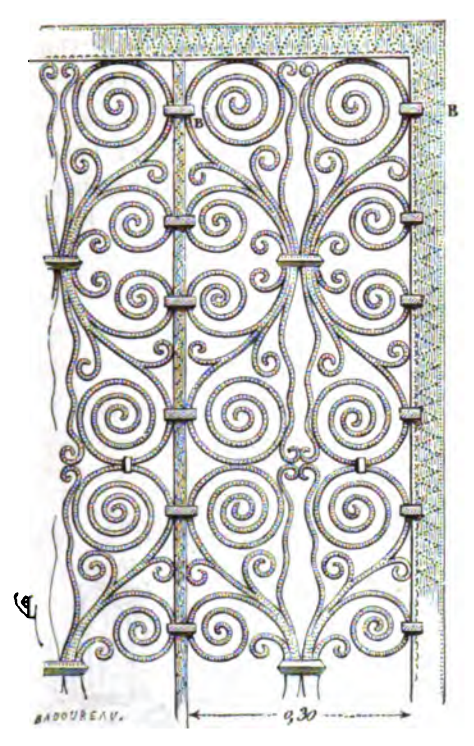
De nos jours, il y a parfois une double clôture, l'une autour de l'autel, l'autre entre le sanctuaire et le chœur, ou bien entre le chœur et la nef. Souvent aussi les anciens chancels sont remplacés soit par des tables de communion, fixes ou mobiles, soit par des grilles en fer forgé.

Parmi les anciennes grilles, remarquables par leur beauté, nous citerons en Franee, celles des cathédrales de Coutances, Mende, Reims, des églises de Béziers, Braine (Aisne), La Brède (Gironde), Saint-Denis, Le Puy, Thor (Vaucluse), Saint-Saturnin de Toulouse, etc ; en Italie, celles des églises de Sainte-Croix de Florence, de Pérouse, de Prato, etc.

(1) *Bulletin de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1880, p. 41.



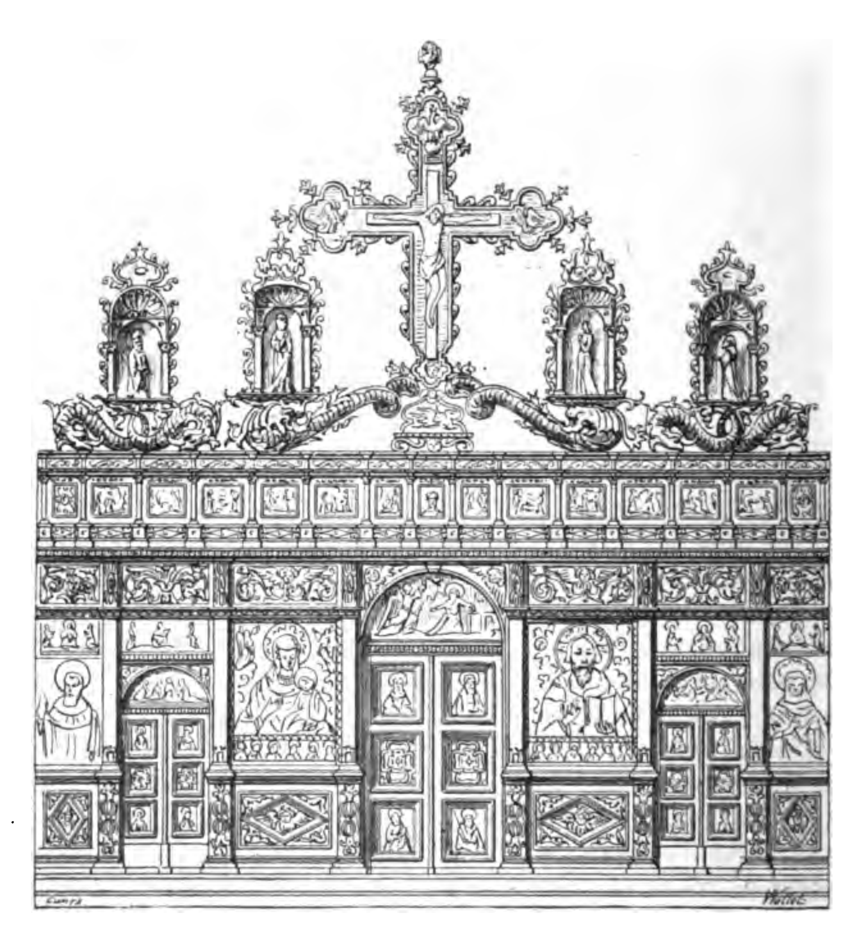
Ancienne grille de l'abbaye de Saint-Denis



Grille de Notre-Dame du Puy

Dans les églises orientales, le *sacrarium* où est l'autel se trouve séparé du reste de l'édifice par une haute cloison, appelée *iconostase* (de εικων, image, et στασις, assemblée) à cause des saintes images qui y sont peintes. La porte du milieu ou *porte sainte* est réservée au prêtre; cependant le diacre y peut également passer quand il accomplit certains rites solennels. Les deux autres portes sont à l'usage des clercs. On y peint des anges, pour montrer que les ministres remplissent près de l'autel les fonctions qu'occupent les anges près du trône divin. M. de Rossi croit que la disparition générale des *iconostases* n'est pas antérieure au VIII[e] siècle et aux persécutions des iconoclastes : ce fut surtout une protestation contre la doctrine et les sacrilèges de ces hérétiques. Tout d'abord, les iconostases se composèrent d'une rangée de colonnes surmontées de vases et de statues, et aux fûts desquels étaient attachées des tringles sur lesquelles glissaient les voiles qu'on fermait pendant certaines parties de la messe.

On voit de remarquables clôtures d'autel à Saint-Théodore et à Sainte-Sophie de Constantinople (VI[e] siècle), à la Panagia Nicodemo d'Athènes, à la cathédrale de Smyrne, à Saint-Demetrius de Thessalonique (VI[e] siècle), à Saint-Spiridion de Corfou, etc ; en Italie, à Saint-Clément de Rome (VI[e] siècle), à Sainte-Marie au Transtévère (IX[e] siècle), à Saint-Marc de Venise (VI[e] siècle), à Saint-Pierre de Toscanella (VII[e] siècle), à l'église grecque de Livourne, à Ravenne, à Torcello (XI[e] siècle), etc. (1).



Clôture sacrée de l'église grecque de Livourne

(1) Cf. Rohault de Fleury, *La Messe*, planches CCXVII à CCXLVI.

§ 4

Des tables de communion

Pendant longtemps, les Chrétiens se rangèrent debout contre les chancels pour recevoir la communion. « Que ceux qui savent que je suis instruit de leurs péchés, dit saint Augustin (1), s'éloignent de la communion, s'ils ne veulent pas être chassés des chancels. » Quand les fidèles commencèrent à communier à genoux et non plus debout, on dut diminuer la hauteur des chancels ou se servir d'un meuble portatif qu'on appela *table de communion, banc de communion, appui de communion, estal, étal.* Le chancel fut souvent aussi remplacé par une balustrade, peu élevée, en bois, en pierre, en marbre, en fer battu, ayant une surface plane qu'on recouvrait d'une garniture en drap et d'une nappe de toile garnie de dentelle.

D'après les prescriptions de Benoît XIII, la table de communion devrait avoir trois pieds de hauteur et un pied de largeur; saint Charles Borromée n'exige que 21 centimètres de large. En Espagne et en Italie, la tablette de la balustrade est d'ordinaire beaucoup plus large qu'en France, où généralement une simple grille tient lieu d'appui de communion. Au XVIII[e] siècle, dans un certain nombre d'églises de Normandie et d'Anjou, on abritait la table de communion, le jour de Pâques, d'un dais blanc frangé.

Nous ne connaissons pas de tables de communion qui remontent authentiquement au moyen-âge; il y en a quelques unes des deux derniers siècles qui sont de véritables œuvres d'art, comme celles de Saint-Michel de Louvain et de Saint-Jacques d'Anvers.

On remarque, dans la principale église de Toulouse, une place dorée à la Table-Sainte. A une époque que nous ne saurions préciser, le premier président de la Cour s'approchait de la Sainte-Table pour communier. Un homme, enveloppé d'un vaste manteau, s'avançait également vers l'autel pour recevoir le Dieu de l'Eucharistie; mais, en levant la tête, il aperçoit le Président, se recule et se retire dans le coin le plus sombre de la vieille basilique. Le Président, surpris, le suit et, lui frappant légèrement sur l'épaule, lui dit avec douceur :
— « Mon ami, pourquoi me fuyez-vous ? Venez communier avec

(1) *Serm.* 322, n. 6.

moi. — Moi, moi, à côté de vous, Monsieur le Président, balbutie l'inconnu. — Ici, il n'y a pas de Président, répond le noble vieillard; il n'y a que des chrétiens égaux devant Dieu. » — Le Président et le bourreau communièrent côte à côte. On fit dorer la place de la table de communion où ces deux hommes s'étaient agenouillés, et c'est ainsi que ce souvenir se perpétue dans la religieuse cité du Languedoc (1).

ARTICLE XII

Des linges d'autel

On donne le nom de *linges d'autel* à ceux des linges sacrés qui se trouvent ou pourraient se trouver plus ou moins en contact avec les saintes espèces. Nous ne parlerons ici 1° que des nappes d'autel; 2° des corporaux et des bourses; 3° des dominicales et des nappes de communion, en réservant ce qui concerne le purificatoire et la pale pour le paragraphe relatif aux accessoires du calice. Quant au manuterge, il en sera question à l'article des burettes.

§ 1

Des nappes et des couvertures d'autel

La nappe d'autel a pour origine la nappe qui, selon l'usage juif, fut étendue sur la table de la Cène. Ce n'est pas seulement une marque de respect pour la consécration de l'autel, mais aussi une précaution contre les conséquences d'une effusion accidentelle du précieux sang. Au point de vue symbolique, la nappe représente le suaire et les autres linges dont la piété des disciples enveloppa le corps de Notre-Seigneur avant de l'ensevelir. Cette attribution mystique, mentionnée dans la liturgie, se comprend d'autant mieux quand on se rappelle que l'autel est la figure de Jésus-Christ.

Le texte connu le plus ancien, relativement aux linges d'autel, nous est fourni au IVe siècle, par saint Optat de Milève : « Quel est celui

(1) *Annales du Saint Sacrement*, t. XIV, p. 285.

d'entre les fidèles, nous dit-il (1), qui ignore que la table de l'autel est couverte d'un linge pendant la célébration des saints Mystères ? » Saint Victor de Vite rapporte que Genséric, roi des Vandales, envoya dans la province de Zengitane (Tunisie), un certain Roculus dont la main rapace avait tout ravagé et qui s'était emparé des nappes des autels pour s'en faire des chemises et des caleçons (2).

Au VII[e] siècle, l'empereur Constance, dans un voyage qu'il fit à Rome, offrit à la basilique Saint-Pierre une pièce de drap d'or pour couvrir l'autel (3) : c'est à ce même autel que Léon IV donna une couverture de soie, mouchetée d'or.

On voit par ces différents faits que, jusqu'à la fin du IX[e] siècle, les nappes d'autel étaient indifféremment en lin, en soie ou en tissus d'or. D'après Polydore Virgile (4), le premier décret concernant les nappes de lin aurait été rendu, au VII[e] siècle, par Boniface III. Fut-il universellement observé ? On serait tenté d'en douter en voyant mentionner, dans les inventaires du moyen-âge et même des deux derniers siècles, des nappes d'or et des nappes de soie ; mais il est possible qu'on ait désigné par là tantôt des parements, tantôt des housses d'autel. Il n'est point toujours facile de bien déterminer le sens précis de ces termes : *mantilia, mappæ, operimenta, palla, pallia, panni linnei, propitiatoria, tobalea, tovalia, tualea, velamina, vestes altaris ; linceul, longères, touailles, toueilles,* etc.

Aujourd'hui, les nappes d'autel, de même que que les corporaux, les purificatoires, les pales, les amicts et les aubes, doivent être de chanvre ou de lin. Le coton, que toléraient encore beaucoup de théologiens des deux derniers siècles (5), a été définitivement proscrit par la Congrégation des Rites (6). C'est sans doute parce que ce fut dans un linge de toile que Joseph d'Arimathie ensevelit le corps du Sauveur et que le lin, dans l'Écriture, est le symbole de la pureté du corps et de l'âme (7).

Les nappes d'autel étaient souvent ouvrées, c'est-à-dire brochées dans le tissu ou brodées à la main de divers dessins, en fil bleu ou rouge. C'est surtout aux quatre coins que l'on voit figurer des scènes

(1) Quis fidelium nescit in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri. *Contra Parm.*, l. VI.
(2) *Persecut. Afric.*, l. I, c. 1.
(3) Anast. Bibl., *in Vital.*, CXXXV, 15.
(4) *De invent. rer.*, l. V, c. VI.
(5) Azor, Fr. Lugo, Pasqualigo, Quartus, Tamburini, etc.
(6) 15 mars 1664 ; 18 mars 1819.
(7) *Clavis* S. Melit., *ap.* Pitra, *Spicil. Solesm.*, pp. 182 et 403.

religieuses, les figures des évangélistes et quelquefois les armoiries des donateurs ; on y mettait même des inscriptions. Sur la nappe d'autel, brodée par Berthe, femme du roi Robert, pour l'église Saint-Remi de Reims, on lisait ce distique ;

Hic panis vivus cœlestisque esca paratur
Et cruor ille sacer qui Christi in carne currit;

A l'église Saint-Étienne de Lyon, on conservait autrefois une nappe d'autel du IXe siècle, où se lisaient, en lettres d'or, seize vers latins ayant trait la plupart aux dispositions qu'il faut apporter à la Table sainte (1).

A partir du XVe siècle, on borda les nappes soit d'une petite frange de fin or, de deux ou trois doigts de haut, soit de guipures ou d'ouvrages en fil à jour. Cette dernière décoration était surtout employée pour la nappe supérieure qui tombait sur les deux côtés de l'autel. La seconde, qui garnissait le devant, était décorée d'un orfroi, nommé *frontal*, c'est-à-dire d'un morceau d'étoffe, cousu au rebord, que les temps modernes ont remplacé par une bande plus ou moins large de dentelle. Dans certaines églises de village, on voit des nappes qui se terminent par de vulgaires guipures de coton et même par des découpures de papier doré !

En Italie et surtout à Rome, on plisse les nappes avec les doigts, de façon à y figurer d'ingénieux dessins, tels que des fleurs, des fruits, des vases sacrés, etc.

On sait que l'autel doit être couvert de trois nappes, au moins de deux, dont l'une soit pliée en double. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans l'origine on ne mettait qu'une seule nappe, et cette coutume était encore suivie au XVIIIe siècle à Saint-Jean de Lyon. Bocquillot pense que la triplicité des nappes remonte au IXe siècle, époque ou apparurent les fausses Décrétales contenant une prétendue ordonnance de saint Pie I à ce sujet (2) Toujours est-il qu'au XIIIe siècle, Guillaume Durand ne parle encore que de deux nappes, représentant dit-il, l'habit du corps et celui de l'esprit. Cependant, dès le siècle précédent, les Cisterciens employaient trois nappes. Ce devint une prescription dans les Missels du XVe siècle et dans les synodes du XVIe. Ces prescriptions ne parurent pas sans doute rigoureusement obliga-

(1) De la Mure, *Hist. ecclés. de Lyon*, p. 292.
(2) *Traité de la liturgie*, l. I, ch. V, p. 94.

toires, puisque beaucoup de théologiens trouvaient que deux nappes pouvaient suffire (1), et que d'autres ajoutaient qu'on pouvait célébrer avec une seule en cas de nécessité (2) : c'est ce que l'on faisait, au xviii[e] siècle, dans un certain nombre d'églises du diocèse d'Amiens, qui arguaient de leur pauvreté (3).

Jusqu'au xv[e] siècle, les autels restaient nus en dehors du temps de la messe et n'étaient couverts de nappes qu'immédiatement avant le Saint-Sacrifice. Il en était encore ainsi, au xviii[e] siècle, à Saint-Maurice d'Angers, à Saint-Jean de Lyon, à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Martin de Tours, etc. Le quatrième concile de Milan (1576) exige qu'en dehors du temps de la messe on recouvre les nappes d'autel d'une toile cirée pour les préserver de la poussière, prescription que nous avons vue observée dans la plupart des provinces d'Espagne. Les conciles d'Aix (1583), de Salerne (1596) recommandent une couverture en toile bleue ou verte. La serge verte a prévalu en Italie; on y voit aussi des housses d'apparat, brodées et rehaussées de galons d'or, pour couvrir l'autel pendant les vêpres des jours de fête : à la chapelle Sixtine, c'est une couverture en lin rayé d'or. Ces housses ne doivent être enlevées que lorsqu'il y a salut du Saint-Sacrement.

En Italie et en Espagne, une toile cirée, qu'on n'enlève que le jeudi-saint, adhère à la surface de l'autel : elle protège tout à la fois la pierre contre la poussière et les nappes contre l'humidité.

De droit ordinaire, la bénédiction des nappes et des corporaux appartient à l'évêque qui peut, sans un indult spécial, déléguer cette faculté à un simple prêtre. Les abbés et les dignitaires qui jouissent des droits pontificaux peuvent procéder à cette bénédiction, mais seulement pour les églises et les monastères qui dépendent de leur juridiction.

Des théologiens (4) ont prétendu qu'il n'était pas rigoureusement nécessaire de bénir les nappes d'autel, mais les rubriques du Missel sont formelles sur ce point. Cet usage existait déjà au ix[e] siècle, puisque saint Remi, évêque d'Auxerre, en fait mention en ces termes : « Des sous-diacres et des acolytes présentent à bénir à l'évêque les linges, les vases et les autres ornements de l'église (5). »

(1) Antonin, Armilla, Azor, Jean Chappuis, Durand, Facundez, Barthélemy Fumée, Gabriel, Henriquez, Paludanus, Sylvestre, etc.
(2) Fernandez, Garzia, Leander, Suarez, etc.
(3) Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 284.
(4) Azor, Facundez, Reginald, Sà, Suarez, Sylvestre, Vasquez, Villalobos, etc.
(5) *De dedicatione*, c. vii.

Cette bénédiction des nappes, des vases et des ornements destinés à l'autel est faite par l'évêque, immédiatement après la consécration de l'autel. Le pontife asperge d'eau bénite et encense les nappes, les croix et autres ornements déposés sur une toile cirée qui porte le nom de *chrémeau*. Parmi les diverses oraisons que prononce le pontife, nous nous bornerons à reproduire celle-ci : « Dieu tout puissant et miséricordieux, qui avez créé dès le commencement tout ce qui était utile et nécessaire aux hommes : qui avez bien voulu que les temples élevés par leurs mains soient consacrés à votre saint nom et soient appelés les lieux de votre demeure ; qui avez ordonné à Moïse, votre serviteur, de faire confectionner les vêtements propres aux pontifes, aux prêtres et aux lévites, ainsi que les autres ornements de tout genre, destinés au service et à la décoration de votre tabernacle et de votre autel ; prêtez une oreille favorable à nos prières, et, sans avoir égard à notre indignité, daignez, par notre ministère, purifier, bénir et consacrer ces divers ornements, préparés pour les besoins de votre église et de votre autel, en votre honneur et pour votre gloire, afin qu'ils puissent servir à votre divin culte et à vos sacrés Mystères, et qu'ils soient dignes de concourir au sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Par là même qu'une destination sacrée a été donnée aux nappes par la bénédiction du pontife ou du prêtre, elles ne peuvent plus servir à des usages profanes. Au VIe siècle, en France, on croyait, par une vénération mal entendue, pouvoir les employer à la sépulture des morts ; mais cet abus fut réprimé par les conciles de Clermont (534) et d'Auxerre (578).

Combien de Fabriques n'ont pas vendu aux brocanteurs de ces riches nappes d'autel si remarquables par leurs broderies, leurs écussons, leurs inscriptions, leurs filigranes d'or et d'argent. Aussi sont-elles devenues très rares aujourd'hui. Il y en a de fort belles à Saint-Laurent de Nuremberg (XIIe siècle), à Saint-Jean de Latran, à la Chapelle Sixtine, au couvent des Clarisses d'Amiens, à Saint-Martin du Canigou (Pyrénées-Orientales), au musée de Cluny, etc.

M. Alexander Nesbett possède une nappe d'autel en batiste, faite en Italie, au XIVe siècle, et qui a figuré à l'exposition de broderies à Londres, en 1874. Elle est ainsi décrite dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1) :

(1) Deuxième période, t. X, p. 168.

« Au centre, est une composition représentant la crèche. Dans chaque extrémité sont cinq petites figures en pied représentant divers saints. Chaque figure est sur un socle qui se relie à son voisin par une très riche ornementation qui forme base et qui est répétée au dessus de cette charmante galerie de personnages. Toutes les broderies ont été brodées entièrement en couleurs au petit point. Les ornements étaient blancs, liserés de rouge; cette pièce importante et rare se recommande encore plus à l'attention par la valeur et l'harmonie de sa composition que par son exécution merveilleuse, fine et large tout à la fois. »

M. Essenwein, membre de la Commission impériale des monuments historiques de Vienne, a composé en style du XIII[e] siècle, le dessin d'une nappe d'autel dont nous empruntons la description aux *Annales archéologiques* (1): « C'est un grand carré inscrivant un cercle. Au centre du cercle est le Temps, vieillard ailé, armé de la faux et du sablier, porté sur une des roues ailées, comme les Byzantins représentent les Trônes. Dans le champ du cercle, les étoiles, le soleil et les phases de la lune. En cadre, autour du cercle, les douze signes du Zodiaque. Dans les quatre angles intérieurs du cercle et du carré, les quatre vents ailés. Dans la bordure du carré, des lions, des cerfs, des chiens, des espèces de dragons à tête humaine. Dans les quatre angles extérieurs du carré, les quatre éléments : l'aigle pour l'air, le dragon pour le feu, l'éléphant pour la terre, le pélican pour l'eau. »

En Orient, on met d'abord, aux quatre coins de l'autel, quatre morceaux de drap, nommés ευαγγελισται, parce qu'on y voit le nom et l'image de chacun des évangélistes. Sur ces quatre morceaux, on étend une première nappe, appelée κατα σαρκα (*ad carnem*), représentant le linceul de l'ensevelissement de Notre-Seigneur, puis une seconde nappe plus fine, souvent en soie, symbole de la gloire de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et enfin un corporal. Quand l'autel n'est pas consacré, on y ajoute un sachet de reliques qui tient lieu de pierre d'autel et qu'on nomme αντιμενσιον (de αντι, au lieu de, et μενσιον (table). Benoît XIV a autorisé les prêtres du rite latin, résidant dans la Russie polonaise, à célébrer, à défaut d'autel, sur les *antimensia* dont se servent les Russes catholiques.

Les Protestants couvrent leur table de communion d'une nappe de toile, et, hors le temps de la cène, d'un tapis de soie.

(1) T. XXIII, p. 179.

§ 2

Des corporaux et des bourses

Le corporal est un linge bénit qui reste étendu sur l'autel depuis l'oblation jusqu'après la communion, afin de recevoir les parcelles qui pourraient se détacher de l'hostie. On l'appelle *corporal,* parce qu'on y consacre le corps du Sauveur, *palla* ou *pallium,* parceque primitivement, comme nous le verrons bientôt, il lui servait de vêtement. Le rite ambrosien lui conserve le nom de *syndon,* par comparaison avec le saint suaire qui servit à ensevelir le corps de Notre-Seigneur. On l'appelle encore εἰλητὸν, *chrismale, coopertorium, linteum sacrum, opertorium, palla corporalis, palla dominica, sudarium,* etc.

Ce linge sacré remonterait aux origines apostoliques, s'il fallait s'en rapporter à Philippe de Commines, nous racontant qu'un pape fit présent à Louis XI d'un corporal dont se serait servi saint Pierre (1). Quelques écrivains ont avancé sans preuves que l'institution des corporaux était due au pape Eusèbe ou à saint Sixte I; saint Sylvestre, au commencement du IVᵉ siècle, ordonna qu'on ne consacrât le corps de Notre-Seigneur que sur des voiles de lin et non sur du coton ou de la soie, afin de représenter les suaires de lin dont le corps du Sauveur a été enveloppé après sa mort (2). Mais entend-il par là le corporal ou la nappe d'autel? On peut se faire la même question pour le texte de saint Optat que nous avons cité plus haut, pour ceux de saint Isidore de Damiette (3) et de saint Isidore de Pelouse (4), comparant le linge de l'autel au suaire du Sauveur. En réalité, la nappe unique des premiers siècles servit tout à la fois de nappe, de corporal, de pale et de voile. C'était une grande pièce de toile, couvrant tout l'autel, que le diacre apportait avant l'offertoire; on la repliait sur le calice et sur les pains. Le corporal n'est devenu distinct de la nappe d'autel, que lorsqu'on fit usage de deux ou trois nappes; la supérieure fut alors un corporal spécial. Raoul de Tongres nous dit que cette distinction se produisit d'abord en Italie, mais il n'en précise pas l'époque et nous croyons que cela n'est point possible.

(1) On conserve au trésor de Monza un corporal qui, dit-on, aurait servi aux Apôtres.
(2) Labbe, *Concil.,* t. I, *Vita S. Sylvestri,* p. 1409.
(3) L. I, *ep.* 109.
(4) L. I, *ep.* 123.

Par un sentiment de vénération, on n'a point voulu que le pain consacré, ni le calice du précieux sang touchassent immédiatement l'autel, ni qu'ils restassent constamment en vue des fidèles. C'est pour cela que sur toute la surface de l'autel on étendait un très long corporal; sur le pli antérieur, on posait les pains; sur le pli du milieu, le calice; et, avec la partie postérieure, on recouvrait toutes les oblations. Cet usage primitif subsistait encore au XVI[e] siècle à Rouen et à Orléans; il persiste aujourd'hui chez les Chartreux et dans l'Église de Lyon. Presque partout ailleurs, lors de l'introduction de l'élévation du calice, il fut abandonné, comme étant fort incommode. On partagea, pour ainsi dire, le corporal en deux parties, l'une qui resta étendue sur l'autel, l'autre, plus petite, qu'on plaça sur le calice, et qui plus tard, avec l'addition d'un carton, constitua la pale moderne. C'est depuis le XVII[e] siècle que le corporal n'a plus en tout sens qu'environ 50 centimètres.

Dans un certain nombre d'églises d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, outre le grand corporal, on se sert d'un plus petit (*animela*), sur lequel on place la sainte hostie. En vertu d'un privilège de Clément VII, les Théatins pratiquent cet usage.

En dehors du Saint-Sacrifice, le corporal sert de repositoire au ciboire dans le saint tabernacle. Autrefois, surtout en Allemagne, on en mettait un dans l'intérieur du ciboire.

Nous avons dit que saint Sylvestre prescrivit le lin pour la confection des corporaux, afin de mieux représenter le linceul de Jésus-Christ, dont il est l'image. Saint Germain de Paris, dans son *Exposition de la Messe,* fait la même recommandation. Peut-être que ce choix a été également influencé par cette considération que la toile n'est pas susceptible d'être rongée par les mites. On a employé exceptionnellement la soie ou d'autres matières précieuses : ainsi saint Grégoire de Tours nous raconte que, pendant un songe, il croyait célébrer les saints Mystères dans sa basilique, lorsque déjà l'autel et les oblations étaient recouverts *pallio serico* (1). Les conciles ont toujours réprimé cet abus et surtout l'emploi du coton. Pie VIII, par un décret général du 15 mai 1819, l'a formellement proscrit pour les corporaux, les pales, les purificatoires, les nappes d'autel, les amicts et les aubes, permettant seulement d'user les linges d'autel qu'on avait à l'époque de la publication du décret. Ces linges doivent être hors de service depuis longtemps,

(1) *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXII.

et cependant on rencontre encore, même dans les églises qui ne sont point pauvres, des corporaux et des purificatoires en coton. Dans le diocèse de Besançon, on se sert de corporaux en toile gommée.

Les corporaux n'admettent aucune broderie, mais simplement une bordure de dentelle. Contrairement à la rubrique, l'usage allemand est de les broder en couleur; au moyen âge, on les a quelquefois ornés d'or et de pierreries. A l'endroit que doit baiser le prêtre, on fait ordinairement une petite croix grecque avec du fil blanc ou rouge.

Le corporal doit être bénit par l'évêque ou par un prêtre muni de la permission de l'Ordinaire. Il y a une formule spéciale de bénédiction dans le *Pontifical*.

Innocent VIII a concédé au général et aux provinciaux des Frères Mineurs le privilège de bénir les corporaux. Cette faculté a été accordée par le même pape au vicaire-général et aux visiteurs des Augustins; par Léon X, au général, aux provinciaux et aux gardiens des Mineurs Observantins; par Pie V, aux Hiéronymites d'Espagne.

Les abbés, les généraux d'ordre, les missionnaires, en un mot tous ceux qui ont la faculté de bénir les ornements sacrés pour leurs propres églises, n'ont pas le droit de bénir les linges d'autel qui ne sont pas destinés à leur usage (1).

La bénédiction donnée aux corporaux, ainsi que leur usage sacré, interdit de leur affecter une destination profane : c'est pourtant ce qu'on fit plus d'une fois au moyen âge, par suite d'une vénération mal entendue, quand on jetait un corporal au feu pour arrêter un incendie. Cet abus fut sévèrement condamné par le concile de Selingstadt (1023).

Le respect des saints Mystères doit empêcher de se servir de linges sales. Les *Mémoires sur la vie de Mgr de La Motte*, évêque d'Amiens, rapportent un trait qui montre l'impression que faisait sur lui l'irrévérence pour les choses saintes. « Croyez-vous, dit-il à un curé dans l'église duquel il trouva des corporaux extrêmement malpropres, croyez-vous à la présence réelle ? » Le curé se défendait de répondre, comme on refuse de le faire à une question qu'on ne croit pas sérieuse. — « Répondez-moi, reprit l'évêque d'Amiens, y croyez-vous ? » — Le curé étonné proteste que personne n'y croit plus sincèrement que lui. — « Tant pis, réplique alors vivement l'évêque,

(1) Congr. Rit., nos 1328 et 1687.

parce que si vous n'y croyiez pas, vous ne seriez qu'un hérétique, et qu'en y croyant, vous êtes un impie : l'état de ce linge sur lequel vous placez ce que vous croyez être le corps de Jésus-Christ, en est la preuve. »

Quand les corporaux, les pales et les purificatoires sont salis, ils doivent être lavés successivement à trois eaux par un ecclésiastique constitué dans les ordres sacrés, et livrés ensuite au blanchissage. Dans l'instruction qu'il adresse aux sous-diacres, au moment de leur ordination, l'évêque les avertit qu'il est de leur ministère de laver les pales, les corporaux et les purificatoires. A défaut des sous-diacres, c'est aux diacres et aux prêtres qu'incombe cette fonction. Le pape saint Boniface défendit qu'aucune femme, même une religieuse, touchât aux linges sacrés, fût-ce pour les laver. « Les corporaux, dit le concile de Saumur (1253), seront lavés par des prêtres revêtus de surplis et dans un vase fort net destiné à cet usage, et la première eau sera jetée dans la piscine. »

On trouve encore dans les sacristies, mais assez rarement, de ces vases dont parle le concile de Saumur et dont les Capitulaires d'Hincmar rendaient l'emploi obligatoire; ils sont ordinairement en cuivre étamé.

Au monastère de Cluny, des prêtres et des diacres, après avoir donné une légère lessive aux corporaux, les plongeaient dans une eau blanchie par une farine très pure. Pour les faire sécher, on les suspendait à une corde qui ne servait qu'à cet usage; tant que les corporaux étaient exposés à l'air, on les gardait soigneusement pour empêcher les mouches de s'y poser.

Bien que des conciles et des synodes des trois derniers siècles aient renouvelé les anciennes prescriptions relatives au lavage des corporaux, un certain nombre d'évêques de France confiaient ce soin à des religieuses. Cet usage tend de plus en plus à disparaître; il a cessé en 1879 dans le diocèse de Versailles, où les Clarisses ne sont plus chargées que du second lavage.

En Pologne, on renouvelle la bénédiction des linges d'église chaque fois qu'ils ont été lavés.

Quand les corporaux sont usés, on les brûle, et la cendre en est jetée dans la piscine. « Les anciens corporaux, dit le synode d'Oxford (1222), seront conservés avec les reliques ou bien brûlés en présence de l'archidiacre (1). »

(1) Mansi, *Concil.*, t. XXII, p. 1147.

Parmi les corporaux remarquables, nous nous bornerons à mentionner un linge d'aspect oriental, décoré de l'image du Sauveur et de la Sainte-Vierge, que l'on conserve au trésor de la cathédrale de Gran (Hongrie); un corporal en soie, brodé d'or, du XIIe siècle, au musée de Cluny; et, aux Carmélites d'Amiens, un corporal, garni de dentelle, venant de Madame Louise de France, en religion la mère Thérèse de Saint-Augustin, et portant son initiale surmontée d'une couronne royale.

On conserve au trésor de Monza un prétendu corporal des apôtres, dans lequel il faut voir un corporal employé par S. Grégoire-le-Grand au Saint-Sacrifice qu'il célébrait sur le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul. Mgr Barbier de Montault (1) a décrit ce linge précieux, dont le monogramme central proclame que Jésus-Christ est la vie et la lumière, et où l'on voit une représentation de la Jérusalem céleste.

Les Orientaux ont eu jadis des corporaux de soie et d'étoffes précieuses; mais depuis longtemps, ils emploient une serviette de lin, carrée, qu'ils appellent *iliton*. Ce linge n'est pas seulement bénit, mais consacré et oint de chrême par l'évêque. Par respect pour cette consécration, on ne lave jamais le corporal; quand il est sali ou usé, on le brûle, et la cendre en est enterrée dans quelque endroit de l'église où elle ne soit point exposée à être foulée aux pieds.

Nous terminerons ce paragraphe en disant quelques mots des bourses, qui ont été désignées sous le nom de *bursa, loculus, marsupium, pera,* etc.

Les bourses destinées à renfermer le corporal apparaissent tout au moins au XIIIe siècle, puisqu'il en est question dans la Chronique de Mayence, rédigée par Conrad, et dans la Vie de sainte Claire qui confectionnait des corporaux et des corporaliers pour les paroisses des environs d'Assise.

La bourse doit être de la couleur des ornements du jour. Elle est souvent à double face, afin de pouvoir servir à des fêtes liturgiques de couleurs différentes : on économise ainsi les frais de deux doublures. Il en est en tissus d'or ou d'argent, richement ornementées; les décorations les plus ordinaires sont la croix, l'Agneau divin, l'hostie, l'Esprit-Saint sous forme de colombe. En Italie, on met une houppe à chaque coin. La bourse dont se sert le pape aux offices pontificaux est assez grande pour que le corporal y entre tout entier sans être plié.

(1) *Le Trésor de Monza.*

En Espagne, la bourse est quelquefois adhérente à l'autel; elle se compose de trois parties, dont la centrale y est attachée et dont les deux autres compartiments mobiles se déplient et se replient à volonté, comme les feuilles d'un triptyque.

Le Rituel romain n'indique aucune formule de bénédiction pour la bourse, ni pour le purificatoire, ni pour le voile du calice.

On s'est parfois servi de la bourse comme d'un récipient pour recueillir des aumônes, ce qui est une inconvenance blâmée par le synode d'Osimo, en 1734.

Mgr Barbier de Montault a fait justement observer qu'il ne faut point confondre la bourse du calice, qui ne contient qu'un seul corporal, avec le corporalier, ou boîte à corporaux, destinée à en renfermer plusieurs, et qu'on appelait *receptaculum, repositorium, estuit à corporaux*. Le corporalier, qui a persisté jusqu'au siècle dernier, était une boîte revêtue de soie ou de velours, décorée de broderies, de perles, d'émaux et d'armoiries. Le savant prélat en signale un au musée de Cluny, et beaucoup d'autres, dans des inventaires de diverses époques (1). Quant aux bourses de calice, nous mentionnerons seulement celles de la cathédrale d'Anagni, revêtues d'anciennes étoffes byzantines, et une bourse brodée en or, en grenat et en perles fines, conservée au monastère des Carmélites d'Amiens.

M. L. de Farcy croit que le corporalier a donné naissance à la bourse : « Au XVIIe et XVIIIe siècle, dit-il (2), quand peu à peu s'introduisit l'usage d'avoir une bourse spéciale pour chaque ornement, le corporalier perdit sa forme primitive: les côtés de la boîte, désormais inutiles, puisqu'il n'y avait plus qu'un corporal dans chaque bourse, furent supprimés; il ne resta plus que le dessous et le couvercle réliés à une toile, à une extrémité, et par des rubans ou un morceau de soie latéralement: c'est ce que nous appelons encore aujourd'hui *la bourse*.»

§ 3

Des dominicales et des nappes de communion

« Il n'est point permis aux femmes, dit le Concile d'Auxerre, tenu

(1) *Inventaire de la chapelle papale*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLV, pp. 208-211. Nous aimons à rappeler combien les nombreuses publications liturgiques et archéologiques de Mgr Barbier de Montault nous ont été utiles pour tout ce qui concerne l'autel et ses accessoires.

(2) Article inséré dans le *Règne de Jésus-Christ*, 1884, p. 120.

en 585 (can. 36), de recevoir l'Eucharistie dans la main nue. » Et, plus loin (can. 42) : « Les femmes, quand elles communient, doivent avoir leur *dominicale*. Celle qui ne l'aura pas attendra au dimanche suivant pour communier. » Un ancien Pénitenciel manuscrit, cité par Du Cange, dit que si une femme communie sans avoir son *dominicale* sur la tête, il lui sera interdit de communier jusqu'au dimanche suivant. D'autre part, dans un sermon attribué autrefois à S. Augustin (1) et qui appartient peut-être à saint Maxime de Turin, on lit cette recommandation : « Que les hommes, quand ils doivent communier, se lavent les mains, et que les femmes aient un linge blanc pour y recevoir le corps du Christ. » Ajoutons qu'au VIIe siècle, saint Théodore de Cantorbéry permet aux femmes de recevoir l'Eucharistie sur un voile noir. De ces divers textes et de quelques autres, les uns, comme Baluze, concluent que le terme *dominicale* désigne un voile dont les femmes, le dimanche (*die dominica*), se couvraient la tête pour communier ; les autres, comme Bergier et Mgr Martigny, entendent par là le linge dont elles revêtaient leur main pour y recevoir l'hostie, en sorte que le prêtre ne fût pas exposé à toucher leur main nue. Il y a enfin des liturgistes, comme le P. Le Brun, qui croient que, selon les provinces, ce même terme de *dominicale* s'est appliqué, tantôt ou tout à la fois, au voile de tête et au voile de main. Cette dernière supposition est très plausible, mais nous sommes porté à croire que ces deux voiles n'en faisaient qu'un, c'est-à-dire que les femmes se rendaient à l'église avec un voile de tête assez long pour qu'elles pussent, avec l'un des pans, se couvrir la main.

Quand la sainte hostie fut déposée dans la bouche du communiant, le *dominicale* perdit sa raison d'être, mais on ne continua pas moins de s'en servir pour se rendre à l'église, et nous le retrouvons, jusque de nos jours, dans le *mezzaro* des Génoises, le *domino* des Provençales, l'*ahautoir* des Picardes et l'*affulette* des Normandes.

Les Pères de l'Église grecque ne parlent point du *dominicale*, ce qui nous fait supposer que son usage était inconnu en Orient. Il est question dans saint Jean Chrysostome (2) de petites tablettes de bois sur lesquelles les communiants recevaient la sainte hostie. En Occident, surtout dans les monastères, on donnait la même destination à de petits plateaux creux qu'on nommait *scutella* (3).

(1) *Serm.* 152 *de tempore.*
(2) *Hom. LXI ad pop. antioch.*
(3) Hergott, *Vet. discipl. monast.*, p. 369.

Le *dominicale* et le *scutellum* ont été l'origine des nappes de communion qui ont pour but, en cas d'accident, d'empêcher l'hostie de tomber à terre. Elles doivent remonter à l'époque où l'on commença à communier à genoux, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Il y en a eu en toile, en coton, en velours, en taffetas, ornées de dentelles et de guipures. On lit dans un ancien inventaire de Notre-Dame de Paris : « Une paule de soye de diverses couleurs, eschiquetée, pour escommicher *(communier)*, le jour de Pasques (1). »

Dans certaines églises, on laisse à demeure, toute l'année, la nappe de communion. Liturgiquement, elle ne devrait être mise sur l'appui que lorsque des fidèles doivent communier. « Dans quelques églises d'Italie, dit M. l'abbé d'Ezerville (2), on la laisse à demeure seulement pendant le temps désigné pour remplir le devoir pascal : c'est une invitation tacite à venir s'asseoir à la sainte Table. »

On sait qu'il n'est point permis de donner aux communiants, en guise de nappe, le voile du calice, la pale, la bourse, ni le manuterge; mais on peut suppléer à la nappe par une pale spéciale ou un plateau de métal. A Parme, on se sert d'un petit plateau d'osier, garni de toile et de dentelle, qu'on se passe de main en main. En Piémont et en Savoie, c'est un plateau d'argent ou bien une pale destinée uniquement à cet usage. La Congrégation des Rites a décrété, le 8 mai 1873, que rien ne s'oppose à l'emploi des tablettes métalliques.

ARTICLE XIV

Notes sur un certain nombre d'autels encore existants

Sous ce titre, nous avons indiqué un certain nombre d'autels, de toutes les époques et de tous les pays, remarquables soit par leur antiquité, soit par leur mérite artistique, ou bien encore par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Cet article était rédigé, lorsque nous avons pu prendre connaissance du récent ouvrage de M. Rohault de Fleury sur les *Monuments de la Messe*. L'auteur a consacré la plus grande partie de son premier volume à dessiner et à décrire les plus importants autels, conservés ou disparus, des treize premiers

(1) *Revue archéol.*, t. XXVIII, p. 88.
(2) *Traité pratique de la tenue d'une sacristie*, p. 59.

siècles. En comparant sa vaste et savante étude avec notre modeste article, nous avons trouvé, ce qui devait nécessairement arriver : ici, des indications d'autels qui ne sont point dans l'œuvre de M. Rohault de Fleury ; là, d'autres indications que nous n'avions point faites. Dans les cas où il s'agissait de monuments encore existants et d'une conservation assez complète, nous nous sommes empressé de les ajouter à notre énumération. C'est un devoir pour nous de le déclarer à nos lecteurs, en rendant hommage à l'éminence d'une œuvre qui, comme dessins et texte descriptif, restera la plus complète étude qu'on puisse faire sur l'archéologie des autels.

§ I

Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark et Suède

Augsbourg. A Saint-Ulrich, deux autels en bois, sculptés par Degler et Greuter. Au-dessus de la sacristie, autre autel gothique très curieux, en forme de tour.

Blaubeuren (Wurtemberg). Table soutenue par trois colonnes isolées. — Brauweiler (Prusse), XII[e] siècle. — Brunswick. Table en calcaire coquillier, soutenue par cinq colonnes creuses en fonte de bronze (XII[e] siècle). Sur la colonne centrale on lit cette inscription : *A. D. MCLXXXVIII dedicatvm est hoc altare in honore beate Dei genetricis Marie, ab Adelogo venerabili episcopo Hildesemensi, fvndante ac promovente illvstri dvce Henrico, filio filie Lotharii imperatoris, et religiosissima ejus consorte Mathildi, filia Henrici secvndi, regis Anglorvm, filii Mathildis imperatricis Romanorum.*

Cologne. A la cathédrale, autel du XIII[e] siècle. — Dans la crypte de Saint-Géréon, table soutenue par quatre pieds, près de laquelle, d'après la tradition, saint Géréon aurait été immolé avec ses compagnons. — Combourg (Wurtemberg). A l'église bénédictine, autel en bronze du XII[e] siècle. Le Christ, dans une auréole en amande, est entouré des quatre animaux évangélistiques ; à ses côtés, sur deux rangs, sont placés les douze apôtres. — Copenhague. Au musée, autel en métal repoussé, provenant de Lisberg. — Cracovie. Le maître-autel de Notre-Dame a été exécuté au XV[e] siècle par le célèbre Wit Stosv ; tous les bas-reliefs de ce chef-d'œuvre sont tirés de la vie de la Sainte-Vierge. Le faire rappelle le style d'Albert Dürer, mais déjà modifié par l'influence du style italien qui commençait alors à pénétrer en Pologne.

DRESDE. Au Musée, autel du XIe siècle. — GERRESHEIM (Prusse). Autel en grès fin du XIIe siècle. — GRANSON (Suisse). « Plusieurs autels de cette église, dit M. de Blavignac (1), présentent, scellés dans leurs faces, de gros anneaux en fer d'un usage problématique, et dans lesquels on doit peut-être voir des monuments analogues aux boucles qui, fixées sur certaines portes d'église, conféraient le droit d'asile aux coupables qui pouvaient s'en saisir. »

HEILBRONN (Wurtemberg). Autel du XIe siècle. — MOOSBOURG (Bavière). Le maître-autel, chef-d'œuvre de boiserie du XVe siècle, dénote une grande intelligence du symbolisme chrétien. — MUNSTER. Au musée épiscopal, ancien autel peint, de Soest (XIIe siècle). Sur un fond d'or se détachent les figures peintes de Notre-Seigneur entouré des animaux évangélistiques, de la Sainte-Vierge, de saint Jean-Baptiste, d'Isaïe, d'Ézéchiel, de sainte Walpurgis, patronne de l'église de Soest, et d'un archevêque de Cologne.

PARENZO (Istrie). Autel d'Euphrasius (VIe siècle). — RATISBONNE. Au vieux Dôme, autel du XIe siècle, et, à la chapelle de Tous-les-Saints (XIIe siècle). — REICHENAU (XIe siècle). — ROTHENBOURG (Hesse électorale). Autel composé de peintures et de sculptures exécutées, dit-on, par le même artiste, Frédéric Herlen. — SINDELFINGEN (Wurtemberg). Autel du XIe siècle. — SPIRE. A la cathédrale, cinq autels cubiques du Ve siècle. — STOCKHOLM. Au musée, autel en cuivre repoussé (XIIe siècle), provenant de Stroddetorp. — Autels romans à WECHSELBOURG, WURTZBOURG, etc.

§ 2

Belgique et Hollande

Mentionnons : un autel-sarcophage antique à TONGRES ; des autels romans à ANDENNE, à BASTOGNE, à ESQUELMES, à la chapelle Saint-Macaire de GAND, à Saint-Servais de MAESTRICHT, à ROLDUC, à la chapelle claustrale de TONGRES ; des autels de la Renaissance dans l'église de HALLE (œuvre de Jean Mone, sculpteur de Charles-Quint) et à Sainte-Vaudru de MONS (œuvre de Jacques Breack) ; des productions des XVIIe et XVIIIe siècles à Saint-Jacques et aux Dominicains d'ANVERS, à Saint-Sulpice de DIEST, à Saint-Bavon de GAND, à Saint-Paul de LIÈGE, à Saint-Rombaut de MALINES, etc.

(1) *Hist. de l'architecture sacrée.*

§ 3

Espagne

D'après les recherches récentes de M. Guerra y Orbe, M. Rohault de Fleury attribue au ve siècle les autels de Loja et de Saint-Jean de Banos; au viie, ceux d'Acci, près Grenade, d'Alcala de los Gazulès, de Saint-Jean de Cabra et d'Utrera; au xiie, ceux de Saint-Isidore d'Avila, d'Ujo et de Santa-Maria de Villa-Mayor.

La tradition fait remonter au règne de Constantin l'autel du Saint-Sépulcre, à Saint-Barthélemy de Valence.

Abordons maintenant les époques modernes.

Escorial. Les peintures du maître-autel de la *capilla mayor* sont dues à Peregrino, Tibaldi, et F. Zucara; les statues, aux deux Leoni. Parmi ces statues, on remarque celles de Charles-Quint et de Philippe II. — Sarragosse. L'autel de Notre-Dame del Pilar, dû au ciseau de Forment, représente les principales scènes de la vie de la Vierge.— Séville. L'autel majeur de la cathédrale est construit sur une véritable montagne de marbre. Au-dessus s'élève une riche exposition environnée d'une gloire splendide et portant à son sommet une couronne royale avec la croix archiépiscopale. Le retable gothique, tout en bois de mélèze, est le plus grand qu'on connaisse.

Parmi les nombreuses églises espagnoles dont le maître-autel est digne d'admiration, nous citerons encore les cathédrales de Barcelone, de Burgos et de Léon; la *Casa de la misericordia* à Valladolid et *Santa-Maria* à Vittoria.

§ 4

France

Ain. — *Brou.* L'autel moderne, sculpté en marbre de Carrare, est décoré de quinze statues en bronze doré, représentant le Sauveur, les douze apôtres, saint Marc et saint Luc, d'après les modèles d'un statuaire de Lyon, M. Legendre-Hérald.

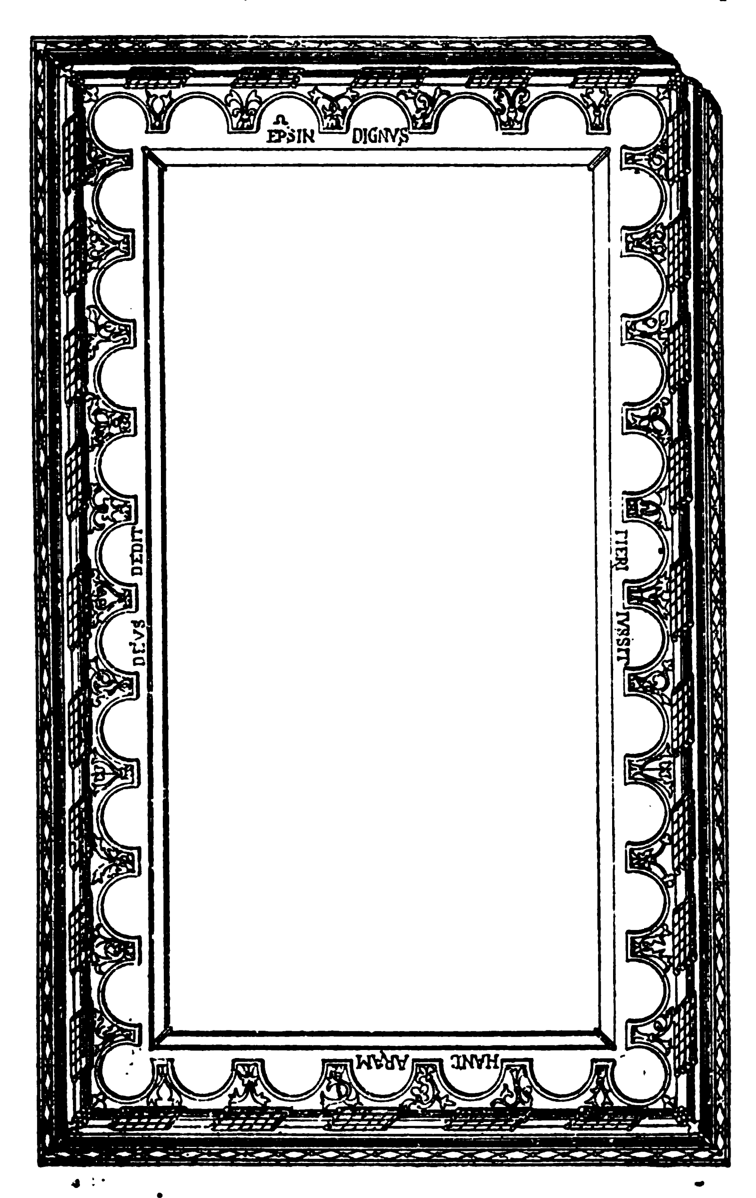
Aisne. — *Filain* (vi^e^ siècle).

Allier. — *Bourbon-l'Archambault.*— *Montilly* (xiie siècle). — *Saint-Menoux.* — *Vicq.* Autel du xe siècle, en pierre de taille, surmonté d'une sorte de tabernacle fermé par des grilles de fer et couronné par un fronton très rustique.

Ardèche. — *Saint-Pierre de Sauveplantade* (xie siècle).

Aude. — *Celeiran* (viie ou xe siècle ?)

Aveyron. — *Rodez* (cathédrale de). On voit, appliqué au mur de la chapelle du Sacré-Cœur, une table de marbre dont les bords portent



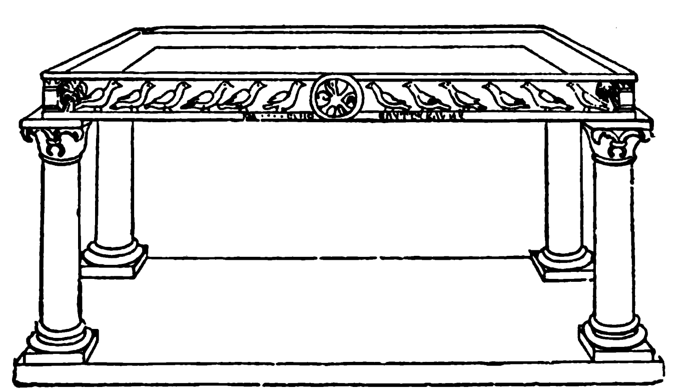
Autel de Deusdedit à Rodez.

l'inscription suivante : *Devsdedit episcopvs indignvs fieri ivssit hanc aram.* L'évêque Dieudonné vivait au VIe siècle ; mais les formes des lettres et le caractère des sculptures démontrent que ce monument a été retouché environ trois siècles plus tard. Les quatre colonnettes de support se trouvent aujourd'hui au musée de Rodez.

BASSES-ALPES. — *Digne* (Notre-Dame de). Autel antérieur au VIIIe siècle, cantonné de colonnes rondes et privé aujourd'hui de sa table. Sur la face principale est sculptée une croix monogrammatique dont les quatre branches sont terminées en pointe.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Aix* (cathédrale d'). Autel à retable de l'an 1470, dont la tablette, enfoncée dans le mur, est soutenue par trois colonnes.— *Arles* (cathédrale d'). Autel massif entouré de colonnettes, dont il ne reste qu'une seule face divisée en trois panneaux (XIIe s.) — *Auriol.* On a trouvé dans ses environs une table du Ve siècle, en marbre de Carrare, dont trois faces sont ouvragées ; sur celle de devant, douze colombes, six à droite, six à gauche, séparées par le monogramme du Christ. Aux faces latérales, branches de vigne avec grappes de raisin. M. l'abbé Bargès y a trouveé un certain nombre de noms inscrits par des visiteurs chrétiens qui ont ainsi voulu consigner le souvenir de leur pieux pèlerinage (1). Ces graphites paraissent remonter du VIIe au Xe siècle. Cet autel est aujourd'hui la propriété de M. Trabaud. — *Cassis.* Autel du VIIe siècle. — *Favarie*, commune de Rousset (VIIe siècle). — *Marseille.* Dans une chapelle absidale de la cathédrale, autel massif du XIIe siècle, en marbre blanc, dont les trois arcades contiennent les statues en métal de la sainte Vierge et de deux évêques. — Au musée, autel du Ve siècle, provenant de l'abbaye Saint-Victor de Marseille. C'est une table creusée, en marbre de Carrare, dont l'encadrement est orné d'une guirlande de feuilles de vigne. Sur la face de devant, le monogramme du Christ est accompagné, à droite et à gauche, de six colombes ; au-dessous du monogramme, se trouve une inscription grecque, mutilée, indiquant que cet autel a été dédié par Callinicus, pour accomplir son vœu et celui de toute sa maison. Sur la face postérieure, l'Agneau divin trône sur un monticule au milieu de douze autres agneaux, figures des apôtres. Aux deux faces latérales, courent des branches de vigne chargées de raisins, que becquettent des colombes. Les colonnes de support ont disparu. M. l'abbé Dassy (2) a proposé la restitution ci-jointe de ce monument.

(1) *Notice sur un autel chrétien antique découvert dans les environs de la ville d'Auriol.*
(2) *Revue de l'art chrétien,* t. II, p. 463.



Restitution de l'autel de Saint-Victor à Marseille.

Montmajour. Plusieurs autels du XIIe siècle dans la crypte. — *Saintes-Maries*. Sarcophage antique, servant d'autel. — *Tarascon*. La crypte de Sainte-Marthe contient aussi de curieux autels de diverses époques, dont un, très antique, supporté par cinq colonnes et formé, dans sa totalité, par un bloc de travertin.

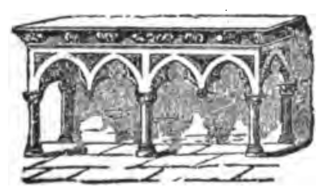
CALVADOS. — *Caen*. Abbaye aux Dames (XIe siècle) et Saint-Pierre (XVe siècle). — *Conteville*. Deux autels analogues à ceux de Saint-Savin. — *Norrey*. Deux autels du XIIIe siècle. — *Tracy-le-Bocage* et *Vire* (XVe siècle).

CHER. — *Avor* (XIIe siècle).

CÔTE-D'OR. — *Bard-le-Régulier* (roman). — A Notre-Dame de *Beaune*, on voit les fragments d'un autel roman en marbre, où une princesse du nom de *Mathildis* est agenouillée aux pieds de la Sainte-Vierge. Ce paraît être un legs fait en 1147 par Mathilde, veuve de Hugues II, duc de Bourgogne (1). — *Rouvres*. Autel en pierre, surmonté de trois belles statues (XVe siècle). — *Sémur* (gothique).

DORDOGNE. — *Limeuil* (XIIe siècle).

DOUBS. — A Saint-Étienne de *Besançon*, marbre de forme circulaire, probablement d'origine italienne (VIe siècle).



FINISTÈRE. — *Folgoat*. Plusieurs autels du XVe siècle en pierre

(1) *Mém. de la Soc. d'hist. de Beaune*, 1876-77, p. 37.

de Kersanton. — *Saint-Pol-de-Léon.* A l'ancienne cathédrale, autel du XIV[e] siècle, orné d'arcatures trilobées et de guirlandes de feuilles; le retable représente une *pietà.*

GARD. — *Bagnols.* M. Revoil décrit ainsi (1) un autel mérovingien provenant de Saint-Victor-de-Castel et servant aujourd'hui de piédestal à une croix de bois placée au bord de la route de Bagnols à Saint-Gervais : « Ce petit monument, d'un mètre de hauteur environ, est un monolithe carré. Chaque angle est flanqué d'une colonne ronde, saillante de 0[m] 10, surmontée d'un chapiteau à feuilles pointues et simplement épanelées. Sur trois faces de cet autel, est sculptée en relief une croix ancrée, renfermée dans un double cercle, symbole de l'éternité. La face principale, d'un travail mieux soigné, représente un portique formé de deux pilastres, surmonté d'une archivolte décorée de dents de scie. Au milieu de ce portique est figurée une autre croix ancrée, dont le bras inférieur est plus allongé. Sur le champ de cette croix, serpente une sorte de spirale qui semble radier vers les quatre branches, en partant du centre où la moulure s'arrondit en une circonférence. La pointe droite de la branche supérieure se replie et s'allonge en se recourbant vers le côté droit de la croix, de façon à former le P des Grecs, L'ensemble présente donc le monogramme XP. Une colombe surmonte cette croix. » — *Saint-Marcel-de-Careiret* (IX[e] siècle). — Crypte d'*Uzès* (VI[e] siècle).

GERS. — *Saint-Clamens.* Sarcophage antique servant d'autel.

HAUTE-GARONNE. — A Saint-Sernin de *Toulouse*, table du XI[e] siècle, en marbre blanc des Pyrénées, creusée à sa surface, entourée d'un encadrement saillant, décoré d'une série de lobes. Un plat vertical, formé de larges écailles, et un biseau sculpté faisant saillie sur la maçonnerie offrent, parmi leurs décorations, un buste du Christ, des anges volant, des oiseaux affrontés, la Vierge couronnée, S. Pierre et divers saints qu'il n'est guère possible de dénommer. L'inscription gravée sur un listel se termine par ces mots qui font connaître le nom de l'artiste : *Bernardus Geldvinus me fec.* — *Valcabrère* (XIII[e] siècle).

HAUTE-MARNE. — *Beauchemin* (XI[e] siècle). — *Lusy* (XII[e] siècle).

HÉRAULT. — *Beziers.* Au musée, autel daté du commencement du X[e] siècle, provenant de Capestang. — *Maguelone.* Plusieurs autels romans. — *Minerve.* Autel dédié en 457 par le saint évêque Rustique, comme l'atteste son inscription : *Rvsticvs ann XXX eptvs* (*episcopatus*)

(1) *Architecture romane,* t. III, p. 19.

svi ff. Il est couvert de graphites de pèlerins, dont 93 noms, encore lisibles, appartiennent en plus grand nombre à l'époque carlovingienne qu'aux temps mérovingiens (1). — *Quarante.* A Notre-Dame, deux autels romans de grande dimension et d'une riche ornementation sont relégués dans le fond de l'église. — *Régimond.* Autel en marbre blanc; deux pilastres cannelés encadrent le monogramme du Christ (fin du ve siècle). — *Saint-Guillem-du-Désert.* Mabillon avait assigné à son autel la date de 1076, mais M. le Rique de Monchy, dans un mémoire spécial (2), a démontré qu'il ne remontait qu'à l'an 1338. La face antérieure se compose de deux panneaux en marbre blanc, encadrés chacun par une large bordure d'arabesques. Dans l'un, se trouve le Crucifiement de Notre-Seigneur, et, dans l'autre, le Sauveur triomphant, accosté des quatre animaux évangélistiques. « Ce monument, dit M. le Rique, tient à la fois de la sculpture, de la gravure et de la peinture. Les figures qui y sont représentées, ainsi que les arabesques, forment un léger relief plat; le fond est orné de verres de couleurs très foncées ; les traits et les détails extérieurs des figures sont gravées à la pointe. » Il y a des tables antiques à *Corneillan, Espondheilan, Saint-Martin de Londres, Saint-Pierre de Rèdes, Sauvian, Serignan, Villemague,* etc.

Isère. — *Grenoble.* Crypte de Saint-Laurent (vi^e^ siècle). — *Vienne.* Au musée, autel du viie siècle. — A la cathédrale Saint-Maurice, un autel roman, encastré dans un mur, sert de soubassement au tombeau de l'archevêque Robert.

Loire-Inférieure. — *Geneston* (xive siècle) — Château de la Musse, près *Chantenay* (xve siècle). — *Paimbœuf.* Autel en marbre, exécuté à Rome au milieu du xviiie siècle et provenant de la riche abbaye de Bazay. — *Saint-Jean de Boizeau.* A la chapelle de Bethléem, on voit un autel dans lequel est pratiqué un tronc dont l'ouverture est dans la table elle-même.

Lot. — *Rocamadour.* Autel que la tradition fait remonter à S. Martial.

Lot-et-Garonne. — *Gaujac* (xie siècle). — *Le Mas* (xiie siècle). — *Saint-Savin* (xiie siècle).

Lozère. — *Espagnac.* Cippe funéraire romain, dont l'épitaphe païenne a été imparfaitement effacée pour faire place au monogramme du Christ, accosté de l'A et de l'Ω (vi^e^ siècle).

(1) Le Blant, *Inscript. chr. de la Gaule,* n° 609.
(2) *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier,* t. IV, p. 381.

MANCHE. — *Coutances.* A la cathédrale, plusieurs autels du XIII[e] siècle. — *Pontorson.* Deux autels en granit, du XII[e] siècle, engagés d'un côté dans les murs, et, de l'autre, reposant sur deux colonnes. — *Saint-Floxel* et *Saint-Pair ;* autels du XI[e] siècle. — *Valogne.* On conserve à la bibliothèque une table d'autel en pierre, du VII[e] siècle, trouvée en 1693 dans l'église Saint-Pierre-du-Ham. C'est un parallélogramme dont le centre est décoré d'une croix ancrée, et les angles d'une croix nimbée. M. Le Blant (1) traduit ainsi l'inscription qui se déroule sur la bordure, sans aucune solution de continuité dans les mots et sans ponctuation : — « + Le seigneur Fromond, pontife, recteur de la ville de Coutances, a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, Mère de Notre-Seigneur, élevé ce temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés, au milieu du mois d'août; que cet anniversaire soit célébré tous les ans par une fête. + L'année sixième ? (676) du règne de Thierry, roi de France, il entoura ce monastère de murs... heureusement... Accomplissant ses fonctions de pasteur en l'amour de Notre-Seigneur, il établit la bergerie de ses ouailles avec la plus grande sollicitude. Ni les morsures des loups, ni la voracité... éternels pâturages... unies aux chœurs des vierges avec la bienfaisante Marie, puissent vivre et jouir avec elle du bonheur céleste dans l'éternité des siècles... Le Seigneur... De plus, le roi a concédé le terrain du monastère ; en effet... (Fromond) a commencé le premier à élever le monastère ; enfin, nommé pontife... toujours... plusieurs... et d'autres prairies ? au nombre de sept + ainsi... »

MARNE. — *Binson.* Autel du XII[e] siècle, en forme de table, porté au centre par un faisceau de quatre colonnes et, sur les deux angles libres, par une colonne doublée. — *Châtillon-sur-Marne.* Deux autels romans.

OISE. — L'autel roman de *Saint-Germer* est une table rectangulaire, reposant sur neuf colonnes écourtées dont les piédestaux sont à angles saillants; un boudin sert de tore aux fûts. Les feuilles des chapiteaux se lancéolent ou se roulent en volutes. Les tailloirs, ceux du moins qui n'ont pas subi de dégradation, sont enveloppés par une plate-bande perforée. A l'extrémité du cordon de chaque arcade, se dessine une petite feuille ou un arc en relief. — Dans la Sainte-Chapelle de cette église, on voit un autel du XIII[e] siècle.

PAS-DE-CALAIS. — *Boulogne-sur-Mer.* Le maître-autel de Notre-

(1) *Inscriptions*, p. 181.

Dame, don du prince Torlonia, est estimé valoir 700,000 francs. Il a été exécuté à Rome, d'après les plans du chevalier Carnevali. Dans ce riche monument d'ordonnance corinthienne, on trouve des échantillons de ce que les carrières d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique fournissent de plus recherché en marbres brillants et en pierres précieuses.

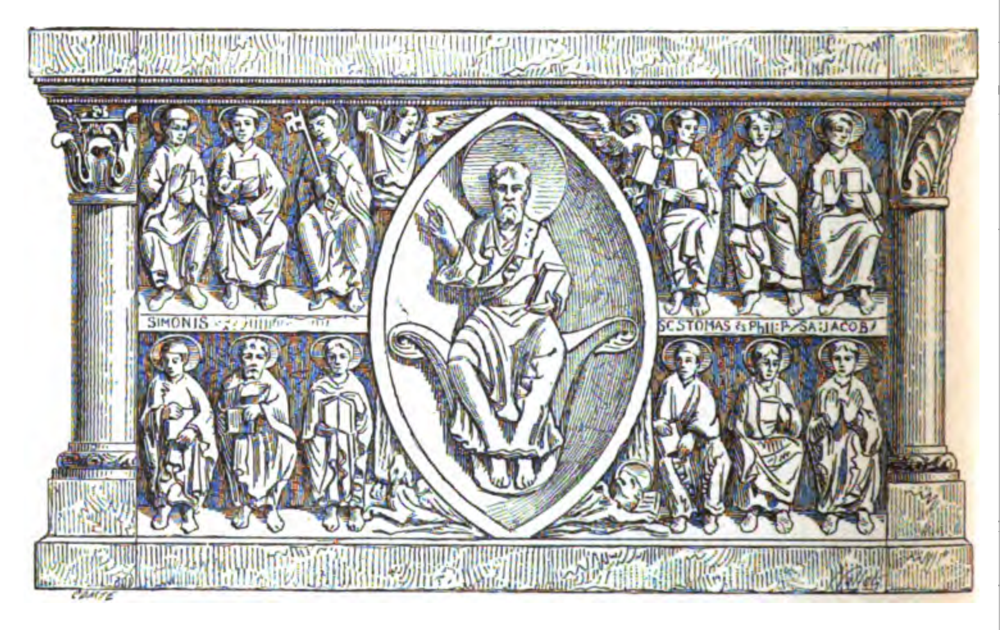


Autel de la cathédrale de Clermont.

PUY-DE-DÔME. — *Clermont-Ferrand.* Antiques autels à l'église des Carmes.—A la cathédrale, autel exécuté par M. Poussielgue-Rusand.

Il est surtout remarquable par son retable décoré des statuettes des douze apôtres et par son tabernacle placé entre les deux figures de l'Église triomphante et de la Synagogue découronnée. Au tympan, le Père éternel, dans sa gloire, est entouré des attributs évangéliques; la flèche de couronnement est garnie d'anges, dont les uns sonnent de la trompette, dont les autres sont armés de lances. C'est tout à la fois une milice d'honneur et de défense pour la garde du Saint-Sacrement. — Au musée, autel du VII[e] siècle, le seul connu dont la forme soit semi-circulaire.

Pyrénées-Orientales. — *Elne.* La table de l'autel roman de l'ancienne cathédrale du Roussillon est devenue un devant d'autel (IX[e] s.) — *Saint-Féliu d'Amont* (VII[e] siècle).



Autel d'Avenas.

Rhône. — *Avenas.* Autel cubique en pierre, du XII[e] siècle. Le Sauveur, assis et bénissant, est entouré des quatre évangélistes; les douze apôtres sont groupés sur deux rangs. — *Lyon.* A Saint-Martin d'Ainay, autel en bronze doré, dessiné par M. Questel, et exécuté par M Poussielgue-Rusand. Nous croyons que c'est le plus beau spécimen d'autel roman qui ait été conçu par l'orfèvrerie moderne. La

variété des chapiteaux, les ciselures de la frise, l'éclat des émaux, les ornements de l'exposition, tout captive l'attention dans cette œuvre magistrale.

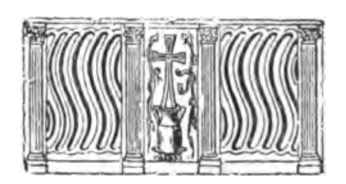


Autel de Saint-Martin d'Ainay.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Bois-Sainte-Marie* (XIe siècle) — *Paray-le-Monial* (XIIe siècle).

SARTHE. — *L'Épau* (XIIIe siècle). — *Saône* (XIIe siècle). — *Vezot* (XIIe siècle).

SEINE. — *Créteil* (XIIIe siècle). — *Saint-Denis*. Plusieurs anciens autels de diverses époques.



Autel de Saint-Denis.

SEINE-ET-OISE. — *Saint-Germain-en-Laye*. On conserve au musée de cette ville les fragments d'un autel chrétien trouvé à Saint-Marcel-de Crussol (Ardèche). Douze colombes et douze agneaux, figurant les apôtres, escortent le monogramme cruciforme, flanqué de l'A et de l'Ω. Aux deux extrémités de la face de devant, on remarque deux édicules. « Ces sculptures, dit M. de Mortillet (1), représentent des temples romains du meilleur style. On voit une *cella*, en grandes pierres de taille, précédée d'un vaste et élégant portique, le tout recouvert en tuiles à rebord. On dirait que le sculpteur a pris pour modèle l'élégante construction de Vienne (Isère), connue sous le nom de *Temple de Livie*. Évidemment, ce sculpteur, quand il a fait son œuvre, se trouvait en plein dans la vie romaine : cette œuvre doit donc être de la seconde moitié du IVe siècle. »

SEINE-INFÉRIEURE. — *Rouen*. Crypte de Saint-Gervais (XIe siècle). — L'autel de Notre-Dame de Bon-Secours, dont le prix s'est élevé à 250,000 francs, a été exécuté sur des croquis très incomplets laissés par le P. Arthur Martin; aussi donne-t-il prise à la critique : les chandeliers sont remplacés par des faisceaux de souches d'un aspect disgracieux : les statuettes ont peu de caractère ; les émaux sont manqués. — *Sainte-Marguerite*, près de Dieppe (XIIe siècle).

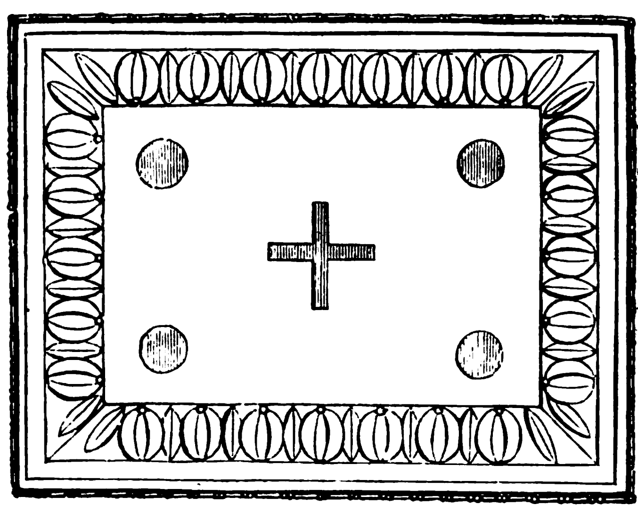
SOMME. — *Amiens* (cathédrale d'). L'autel en cuivre repoussé de la chapelle du Sacré-Cœur a été exécuté par M. Poussielgue-Rusand. Le tabernacle est dominé par une statue du Sacré-Cœur. Les deux bas-reliefs du retable représentent S. Jean reposant sa tête, pendant la Cène, sur la poitrine du Sauveur, et l'apparition de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie. Dans les arcatures de la chapelle, on a peint les figures des saints qui, par leurs écrits ou leurs actions, ont été les meilleurs interprètes de l'amour divin.

(1) *Le Musée archéologique*, t. I, p. 3,

Var. — *Lérins.* Table romane supportée par une colonne. — *Saint-Honorat* (*Ile*). Plusieurs autels pédiculés dont la tablette en pierre calcaire est quelquefois décorée de moulures (VIIe siècle). — *Saint-Maximin.* L'autel du *Corpus Domini* est décoré de curieuses peintures du XVIe siècle, attribuées par les uns à quelque disciple d'Albert Dürer; par les autres, à un artiste italien, parce que les paysages et les costumes semblent appartenir à l'Italie. — *Saint-Zacharie* (VIIe siècle). — *Six-Fours*, autel du XIe siècle en pierre dure polie; on remarque, au chapiteau du pied droit qui supporte la table, une entaille bouchée par une brique qui servait à sceller la boîte des reliques. — *Soliès-la-Hauteville.* Autels gothiques. — *Thoronet.* Support d'autel très curieux (XIIe siècle), dans une des chapelles absidales de l'ancienne abbaye.

Vaucluse. — *Apt* (cathédrale d'). Autel massif en marbre, du XIIe siècle, remarquable par la délicatesse des feuillages et l'élégance des moulures. Entre des colonnes engagées et accouplées, sont creusés trois compartiments en forme de niche, où des traces de crampon semblent accuser la primitive existence de statues en métal ou en marbre. — Dans la crypte, un cippe romain avec son inscription funèbre forme la base d'un autel du VIIe ou VIIIe siècle. — *Avignon.* A la cathédrale, autel-table antique, en marbre cipolin, soutenu par cinq colonnes dont quatre en marbre et l'autre en brèche africaine. — Autre autel, en pierre de liais (XIIe siècle), divisé en trois compartiments par d'élégants pilastres. La frise du milieu représente Notre-Seigneur en croix, assisté par deux anges; à droite et à gauche, un agneau et un lion : c'est peut-être la traduction graphique de l'Écriture: « Le lion et la brebis demeurant ensemble. » — Au musée, façade d'autel antique en marbre blanc. — *Cavaillon.* Tablette en marbre blanc, provenant, dit-on, de Notre-Dame de Vignères (VIIIe s.). — *Gronau.* Ancien autel pédiculé. — *Montfavet.* Autels-tables en grès calcaire, formés de quatre piliers carrés à arêtes rabattues, qui supportent une tablette très simple. — *Saint-Pantaléon.* Ancien autel pédiculé (VIe siècle). — *Saint-Saturnin-lès-Apt.* Curieux pied d'autel monolithe où on lit l'inscription suivante : *In honore sancti Satvrnini martyr.* M Revoil (1) le croit du XIe siècle. — *Senanques.* Six autels massifs du XIIe siècle, formés d'un dé entre deux doucines. — *Vaison.* autel de Saint-Quesnin, table en marbre blanc de Carrare, supportée par quatre colonnes. Une croix était peinte dans le centre, au milieu

(1) *Architecture romane*, t. III, p. 20.



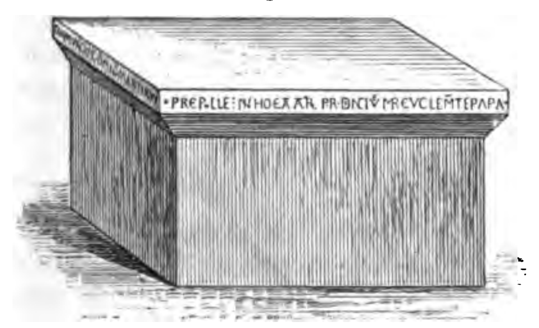
Autel de Vaison.

de quatre rondelles dessinées aux angles. Sur les encadrements sont sculptés des pampres, des colombes et le monogramme du Christ entre deux colombes (VIe siècle). — Autre autel (XIIe siècle), dont une dalle provient d'un sarcophage antique. — *Vaucluse*. On attribue au Xe ou XIe siècle un autel-table en marbre blanc-gris, reposant sur cinq colonnettes et dépourvu de tout signe symbolique. — *Venasque*. Tablette en cipolin, supportée par un pied carré en granit rouge, avec chapiteau orné de feuilles d'eau (XIIe siècle).

VIENNE. — *Le Bouchet*. Autel en pierre du XIIe siècle. — *Mazerolles* (IXe siècle). — *Poitiers*. Dans des fouilles opérées, il y a quelques années, aux environs de Poitiers, le R. P. de La Croix a découvert un cippe d'autel chrétien du Ve siècle, pourvu de deux niches à reliques et décoré d'une croix peinte. Il est plus large à sa base que dans le haut. — Au musée, autel mérovingien, en marbre blanc, provenant de Vouneuil-sous-Biard. Il offre cette particularité que les tranches de la table sont percées de onze trous carrés, d'une largeur de deux centimètres. On a supposé successivement que ces trous indiquaient une ornementation d'appliques en métal ; qu'ils étaient destinés aux boutons auxquels on aurait suspendu des festons de feuillages et de fleurs ; que c'étaient des cavités faites pour recevoir les reliques de consécration. Mgr Barbier de Montault, qui a décrit ce monument (1), nous semble avoir détruit toutes ces hypothèses et démontré que ces trous

(1) *Bulletin de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1er trimestre de 1880.

indiquent l'existence d'une grille qui protégeait l'autel et ses reliques contre l'indiscrétion des visiteurs. — Crypte de Saint-Nicolas de Poitiers (XIIe siècle). — *Saint-Savin-sur-Gartempe.* L'ancienne église abbatiale possède six autels carrés en pierre, du XIe siècle. Sur la tranche



Autel de Saint-Savin.

des tables, des inscriptions indiquent le nom des reliques qui étaient jadis contenues dans chaque autel.

YONNE. — *Chaource.* Autel en forme de table (XVIe siècle), supporté par deux colonnes et surmonté d'un beau retable sculpté. — *Montréal.* Autel du XIIe siècle.

§ 5

Grande-Bretagne

L'Angleterre protestante a détruit la plupart de ses anciens autels; parmi ceux qui subsistent encore, nous nous bornerons à citer ceux d'ABEY-DORE (Herefordshire), FARNHAM (Sussex), NEWINGTON (Kent), PORLOCK (Sommerset) RIPON et TERVAULX (Yorkshire).

En Irlande, le vaste autel de LIMÉRICK (XIIe siècle), après avoir été expulsé de la cathédrale, par la Réforme, y a été réintégré.

M. Parker, dans son *Glossary of architecture*, a publié d'assez nombreux autels des XIIIe, XIVe et XVe siècles; ils sont souvent imités par les architectes de l'école de Pugin.

§ 6

Italie

ASTI. — Dans le baptistère, autel cubique, du XIIe siècle. Au centre, le Christ assis sur son trône, dans une auréole tétralobée,

tient le livre des Évangiles. Les animaux évangélistiques occupent les angles. Sur deux zones superposées, on voit la Vierge, saint Pierre, saint Jean et cinq autres saints.

BACCANO. — En 1875, on a découvert, dans le cimetière de Saint-Alexandre, deux pilastres ayant servi de soutiens à une table d'autel. Leur face principale est ornée d'un graphite représentant une vigne commençant et finissant dans le monogramme du Christ. M. J.-B. de Rossi, qui a publié une restitution de cet autel (1), l'attribue à l'an 321.

BAGNACAVALLO (VIe siècle).

BOLOGNE. — A l'église Saint-Étienne, autel de S. Vital, daté de l'an 382, et autre sarcophage antique, transformé en autel.

CHIUSI. — Dans une chapelle de la catacombe de Sainte-Catherine, l'autel consiste en une petite table de marbre, posée, au fond de l'abside, sur une colonnette de travertin.

CITTA DEL CASTELLO. — A la cathédrale, autel en métal ciselé, du XIIe siècle.

CIVIDALE (Frioul). — Église Saint-Martin (VIIIe siècle).

FLORENCE. — Au baptistère, autel d'argent massif du poids de 325 livres, œuvre de plusieurs artistes des XIIIe, XIVe et XVe siècles. C'est un témoignage de l'ancienne munificence de la République de Florence, qui voulut non seulement égaler, mais surpasser la valeur de l'autel donné par Constantin à la basilique de Constantinople. Douze bas-reliefs en argent représentant la vie de saint Jean-Baptiste, séparés par des pilastres d'argent et de *lapis lazzuli,* soutiennent de belles statues de prophètes et de sybilles. Au milieu est la statue du saint patron de Florence. — A l'église d'Or-San-Michele, l'autel de la Vierge est l'œuvre d'Orcagna. — A Santa-Maria-Novella, autel du XIIIe siècle.

MILAN. — Nous avons parlé à l'article *Parements* du célèbre autel de l'église Saint-Ambroise. Il nous reste à mentionner celui de Saint-Eustorge, qui date du XIIIe siècle, et le magnifique sarcophage-autel de Saint-Celse (Xe siècle).

MODÈNE. -- Au Dôme, autel-tombeau de S. Géminien (VIII siècle).

MONZA. — Au trésor, autel en vermeil du XIVe siècle, représentant la vie de S. Jean-Baptiste.

NAPLES. — Dans l'église *San-Pietro ad Aram,* un autel d'origine

(1) *Bulletino,* 1875, n° 4, pl. 9.

païenne, dédié à Apollon, a servi, d'après la tradition, à S. Pierre célébrant sa première messe à Naples, en venant d'Antioche.

NARNI. — Madonna Impensole (XIe ou XIIe siècle).

NOLE. — Basilique des Martyrs (VIIIe siècle).

ORVIETO. — Musée (IXe siècle).

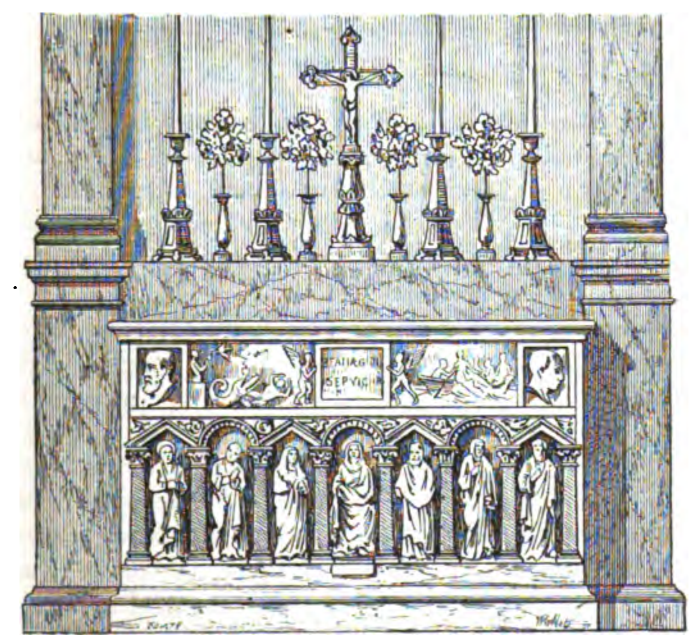
PADOUE. — Dans une chapelle de l'église Saint-Antoine, un autel du XVe siècle, surmonté de cinq statues, est exhaussé sur une base très haute où conduit un escalier garni latéralement de rampes à colonnes.

PALERME. — San-Cataldo (XIIe siècle).

PARME. — Baptistère (XIIIe s.).

PAVIE. — A Saints-Gervais-et-Protais, cippe de marbre blanc hexagonal (Ve siècle).

PÉROUSE. — A Saint-François, sarcophage païen métamorphosé en



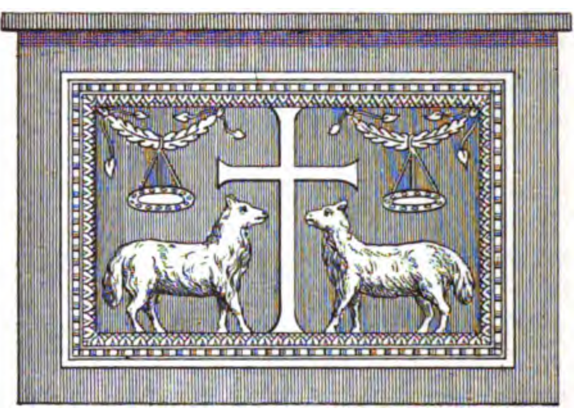
Autel-tombeau à Saint-François de Pérouse.

autel. — A Sant'Angelo, autel pédiculé du XIe siècle. — A San-Matteo (XIIIe s.) — San-Prospero (IXe siècle).

PISE. — Baptistère (XIIIe siècle).

RAVENNE. — Dans la crypte de Saint-Jean-l'Évangéliste, deux autels

antiques, l'un supporté par cinq colonnes, l'autre par un cippe quadrangulaire. — A l'église des Saints-Celse et Nazaire, autel du VIe siècle, provenant de Saint-Vital. Sur la partie antérieure, en albâtre oriental, sont sculptés une croix pattée, deux agneaux affrontés et des couronnes



Autel de l'église des Saints-Celse-et-Nazaire, à Ravenne.

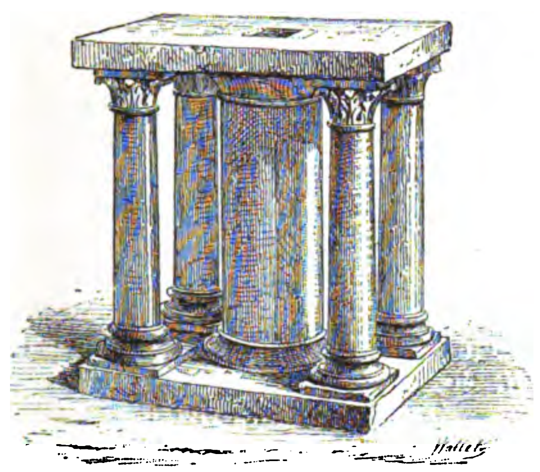
suspendues aux parois latérales. Une couronne semblable domine une croix grecque. — Autres autels antiques à Saint-Apollinaire *intra muros*, à Saint-Apollinaire *in Classe* et dans le baptistère.

RIMINI. — En 1863, on y a découvert un autel du Ve siècle, décoré d'un vase ansé, surmonté d'une croix et d'où s'échappent des ceps de vigne becquetés par des colombes (1).

ROME. — A Saint-Barthélemy-en-l'Ile, le maître-autel, où repose le corps de l'apôtre S. Barthélemy, est formé d'une magnifique baignoire antique de porphyre. — Le pape S. Sylvestre, après avoir construit l'église de Latran, dédiée au Saint-Sauveur, y fit mettre l'autel de bois sur lequel S. Pierre et ses successeurs avaient célébré les saints Mystères; il ordonna par un décret que le Souverain-Pontife seul y pourrait dire la messe, ce qui a été régulièrement observé jusqu'à nos jours. C'est une simple table de bois de sapin, n'ayant pour tout ornement qu'une croix sculptée sur la partie antérieure. Plusieurs savants n'admettent pas que cet autel, ni celui de l'église Sainte-Pudentienne, remontent à l'époque de S. Pierre (2). M. Rohault de Fleury pense que l'autel conservé à Saint-Jean-de-Latran est le coffre dans lequel était renfermé un autel portatif à l'usage de saint Pierre, espèce de

(1) De Rossi, *Bulletino*, 1863, anno II, p. 15.
(2) Krazer, *De antiquis liturgiis*, p. 158.

trépied analogue à ceux qui sont figurés dans les catacombes. — Dans la chapelle du Saint-Sacrement de cette même église, on conserve, au-dessus de l'autel, la table de bois sur laquelle Jésus-Christ fit la dernière Cène avec ses apôtres (1). — Dans le cloître, on voit un autel de marbre, perforé, dit-on, par une hostie qui s'était échappée des mains d'un prêtre incrédule. — A Saint-Yves des Bretons, autel monolithe



Autel de Saint-Yves à Rome.

en marbre blanc, porté sur cinq colonnes reposant sur un socle plat. On voit, au milieu de la table, un trou rectangulaire destiné à contenir les reliques de consécration. — A Sainte-Marie *in Cosmedin,* l'autel est formé d'une baignoire antique en granit rouge. — On conserve à Sainte-Praxède une table en bois sur laquelle, d'après la tradition, saint Pierre aurait offert les saints Mystères, alors qu'il était l'hôte de Pudens. Ce bois vermoulu est recouvert d'une table de pierre sur laquelle on lit cette inscription :

In hoc altari S. Petrus
Pro vivis et defunctis ad
Augendam fidelium
Multitudinem
Corpus et sanguinem
Domini offerebat.

Mentionnons encore à Rome des tables d'autel reposant sur un cippe

(1) Voir ce que nous en avons dit, tome I, p. 65.

païen, à Saint-Jacques *Scossacavallo*, à Saint-Théodore-le-Rond, à la Madone du Bon-Secours, au musée de Latran, etc; des autels des premiers siècles à Saint-Alexandre, à Saint-Clément, à Saint-Côme-et-Saint-Damien, à Saint-Georges *in Velabro*, à Saint-Jean *in Olio*, à Saint-Sébastien, à Saint-Vincent aux Trois-Fontaines, dans la crypte papale du cimetière de Calliste, dans celle de Sainte-Cécile, etc.; des autels du moyen âge à *la Madonna del Buon Consiglio* (XIIe siècle), à Saints-Côme-et-Damien (XIIe siècle), au cloître de Saint-Jean-de-Latran (XIIIe siècle), à Saint-Jean-Porte-Latine, à Saint-Grégoire *au Cœlius*, à Saint-Laurent-hors-les-Murs (XIIe siècle), à Saints-Nérée-et-Achillée (XIIIe siècle), à Saint-Sébastien (XIIe siècle), à Saints-Vincent-et-Anastase (XIIIe siècle), à Sainte-Cécile (XIIIe siècle), à Sainte-Galle, à Sainte-Marie du Prieuré (Xe siècle), à Sainte-Marie *in Ara Cœli* (XIIIe siècle), à Sainte-Marie *in Via* (XIIe siècle), à Sainte-Marie-Majeure (XIVe siècle),etc; des autels remarquables des derniers siècles au *Gesù*, à Sainte-Agnès-hors-les-Murs, à Sainte-Marie des Anges, à Sainte-Marie-Transpontine, à Saint-Paul-hors-les-Murs, à Saint-Pierre du Vatican, à Saint-Pierre *in Vincoli*, etc. (1).

Saint-Oreste. — A l'église Saint-Sylvestre, autel du XIIe siècle, construit avec des marbres du IXe.

Sienne. — A la cathédrale, maître-autel de l'an 1536.

Spolète. — Sainte-Lucie (XIe siècle).

Torcello. — Autel métamorphosé en crédence (VIe siècle).

Toscanella (IXe siècle).

Venise. — Le maître-autel de Saint-Marc est placé au milieu du chœur, sous un *ciborium* en marbre vert-antique, supporté par quatre colonnes d'albâtre, sculptées, avant le Xe siècle, de sujets représentant la vie du Christ. C'est derrière que s'élève le grand autel connu sous le nom de *pala d'oro*.

Vercelli (XIIIe siècle).

Vérone. — A Saint-Zénon, autel du IXe siècle, en calcaire tertiaire, avec une table en marbre rouge. Les sculptures de la face principale représentent le Christ en croix, les quatre évangélistes, les âmes des justes délivrées des Limbes, et les âmes du Purgatoire introduites dans la gloire du Paradis.

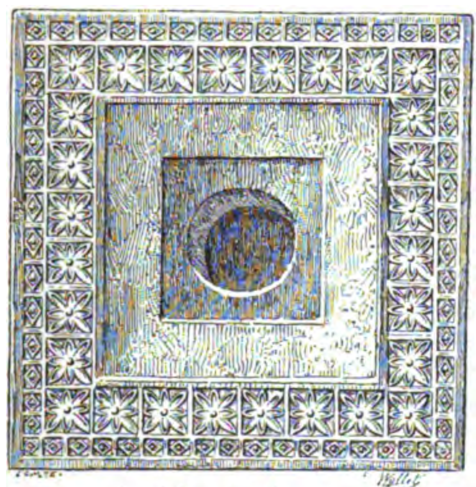
Visciano. — Autel du Xe siècle, accompagné de deux prothèses ou crédences.

(1) Sur tous ces autels, comme sur les monuments religieux de Rome, le meilleur ouvrage à consulter est le *Guide du pèlerin aux églises de Rome*, par Mgr Barbier de Montault.

§ 7

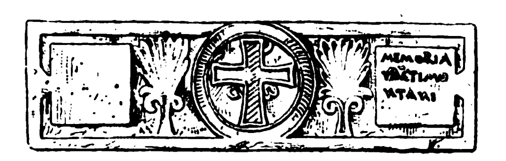
Afrique et Asie

M. Héron de Villefosse a communiqué à la Société des antiquaires de France, dans la séance du 17 novembre 1880, le dessin d'un antique autel chrétien qu'il a découvert à Henchir-Begueus, au sud de Tebessa



Autel de saint Montanus.

(Algérie). C'est une dalle carrée en calcaire, au milieu de laquelle un trou rond, de 25 centimètres de diamètre, servait de *loculus* des reliques. La face antérieure offre le monogramme du Christ entre deux



Façade de l'autel de saint Montanus.

palmes et deux cartels. Sur celui de droite, on lit cette inscription : *Memoria sa(n)cti Montani.* Cet autel contenait donc les reliques de S. Montanus, martyrisé à Carthage en 259 (1).

1) *Bullet. de la Société des antiq. de France,* 4e trim. de 1880, p. 270.

« Le vieux Caire, dit M. Rohault de Fleury (1), possède des monuments chrétiens d'une grande ancienneté. La forteresse romaine de Musr-el-Ateekah ne renferme pas moins de cinq églises coptes. On y voit des autels construits en pierre, de forme carrée et présentant, dans la partie inférieure, une cavité sans doute destinée à contenir des reliques, et, sur le dessus, un creux où les saintes espèces sont déposées et que recouvre un panneau de bois avec peintures de saints et sujets de l'Écriture. »

M. Texier (2) a signalé en Cappadoce et en Mésopotamie des autels de pierre creusés dans des rochers et faisant corps avec eux. Il les croit antérieurs à la paix de l'Église. Des monuments analogues ont été observés dans l'ancienne Tauride.

(1) *La Messe*, t. I, p. 165.
(2) *Architecture Bysant.*, p. 39 et 55.

CHAPITRE II

Des autels portatifs

Nous avons dit que, dans la langue liturgique, on donne le nom d'*autel portatif* à la pierre sacrée que l'on encastre dans un autel non consacré, ou que l'on pose dessus. On désigne par le même nom la pierre consacrée, entourée d'un encadrement, que le prêtre *porte* en voyage et sur laquelle il dit la messe, en la plaçant sur un autel non consacré ou sur un support quelconque (1). Sa destination itinéraire lui a fait donner les noms de *altare gestatorium, itinerarium, levaticum, portatile, viaticum; lapis itinerarius, portatile; mensa* ou *tabula itineraria;* on l'appelle encore *altariolum lapideum.* Nous allons nous occuper exclusivement, dans les cinq articles suivants, de ces sortes de pierres d'autel : 1° antiquité et usage des autels portatifs; 2° matière et forme des autels portatifs ; 3° des privilèges des autels portatifs ; 4° des autels portatifs de L'Orient ; 5° notes historiques et descriptives sur un certain nombre d'autels portatifs.

ARTICLE I

Antiquité et usage des autels portatifs

Un grand nombre d'écrivains (2) ont prétendu que les autels portatifs ne furent pas usités avant le VIIe ou le VIIIe siècle. Nous croyons, au

(1) Pendant la Révolution, la pierre sacrée est souvent devenue un véritable autel portatif, dans le sens rigoureux du mot. De 1792 à 1800, les prêtres qui distribuaient les secours de la religion dans nos villages et nos bourgades, portaient constamment dans leur petit bagage une pierre consacrée. C'est sur une pierre de ce genre que l'abbé Magnin, introduit furtivement à la Conciergerie, célébra la messe dans le cachot de Marie-Antoinette.

(2) J.-B. Thiers, Thomassin, Van Espen, J.-L. Keyser, J. Labarte, etc.

contraire, avec d'autres érudits (1), qu'on s'en servit dès les premiers siècles, alors qu'il n'y avait pas de lieux fixes pour l'assemblée des fidèles. La qualification de *portatif* n'apparaît, il est vrai, que tardivement, mais c'est parce que l'on ne faisait point de distinction entre les deux genres d'autel qui ne différèrent d'abord que par leurs dimensions. Dans les catacombes, on dut souvent se contenter de poser un autel portatif sur le tombeau du saint dont on célébrait la fête. Il en fut de même quand on disait la messe dans les maisons particulières, dans les prisons, dans les déserts, dans les solitudes, dans les champs, etc. (2). C'est sur des autels viatiques que Constantin et ses successeurs faisaient célébrer les saints Mystères au milieu de leurs camps (3). Au v[e] siècle, il est question d'un autel portatif que saint Patrice jeta à la mer, pour servir de véhicule à un pauvre lépreux qui voulait se rendre en Hibernie (4).

On pourrait nous objecter qu'au VII[e] siècle, Théodore, archevêque de Cantorbéry, dit qu'il est permis à un prêtre de célébrer la messe en pleine campagne, pourvu qu'il y ait un prêtre ou un diacre qui tienne dans ses mains le calice et l'hostie. Il n'aurait probablement pas indiqué ce moyen fort incommode, s'il avait eu connaissance des autels portatifs. Il ne faut point tirer une conséquence générale de ce fait isolé, mais simplement en conclure que dans le diocèse de Cantorbéry, et peut-être dans le reste de l'Angleterre, l'autel portatif était inconnu au VII[e] siècle. Il est certain qu'il n'en était plus ainsi au siècle suivant, car le V. Bède nous parle de deux prêtres nommés Éwalde qui célébraient le Saint-Sacrifice sur une table consacrée, qu'ils portaient toujours avec eux. A la même époque, S. Vulfran, archevêque de Sens, pendant une traversée maritime, disait la messe sur un autel portatif, ayant la forme d'un bouclier, avec des reliques aux quatre coins et au milieu.

Un Capitulaire de Charlemagne (769) est ainsi conçu : « Qu'aucun prêtre ne célèbre la messe dans un lieu qui ne serait pas consacré. En voyage même, il ne le doit faire que sous une tente et sur une pierre consacrée par l'évêque. » « Que nul prêtre, dit Hincmar, ne dise la messe sur un autel non consacré ; si la nécessité exige qu'on célèbre, soit en attendant la consécration d'une église ou d'un autel, soit dans

(1) Gattico, de Rossi, Martigny, de Linas, etc.
(2) Gattico, *De orat. domest.*, 2[e] édit., p. 37 ; *De usu altar. portat.*, c. I, n° 11.
(3) Sozom., *Hist. eccl.*, l. I, c. VIII.
(4) Il est juste de faire observer que les actes de S. Patrice n'ont été redigés qu'au XII[e] siècle, ce qui diminue beaucoup leur autorité historique.

une chapelle qui ne mérite pas d'être consacrée, que le prêtre nous envoie, pour la consacrer, une table de marbre, d'ardoise ou d'autre pierre très convenable; il la portera avec lui, en cas de nécessité, et pourra s'en servir pour célébrer les saints Mystères selon les rites de l'Église. »

A la fin du xe siècle, Gotefrid, archidiacre de Milan, envoya à Saint-Bénigne de Dijon, un autel d'onyx, décoré de lames d'or et d'argent. Le roi Robert laissa en mourant, à l'église Saint-Aignan d'Orléans, un autel portatif, enrichi d'or et d'argent, au milieu duquel il y avait un onyx.

Quelques évêques du xie siècle, entre autres S. Anselme (1), ne se montraient point favorables à l'emploi des autels portatifs. Ils ne s'en multiplièrent pas moins aux xiie et xiiie siècles; les voyages en Terre-Sainte et les croisades en accrurent la nécessité.

Ce n'est point seulement dans ces impérieuses circonstances qu'on recourait aux autels portatifs. On s'en servait dans les chapelles que leur peu d'importance avait empêché de consacrer, et aussi dans les maisons des malades et des infirmes, où parfois, surtout avant le ixe siècle, les prêtres allaient célébrer les saints Mystères.

Le docteur Rock (2) croit que les autels portatifs n'étaient pas exclusivement destinés à remplacer l'autel fixe consacré, et qu'on les plaçait sur cet autel dans le but d'honorer davantage la sainte Eucharistie et le prélat consécrateur.

ARTICLE II

Matière et forme des autels portatifs

Les noms de *tabula* et de *mensa* donnés très anciennement aux autels portatifs sembleraient montrer qu'ils furent d'abord en bois. Par la légèreté du poids, ils étaient plus faciles à transporter, et ce n'était point là une considération de minime importance, aux époques de persécution ou de périgrinations lointaines. L'auteur anonyme des *Miracles de saint Denys* (ch. xx) nous dit que les moines de cette abbaye qui suivaient Charlemagne, pendant sa guerre contre les Saxons,

(1) *Epist* 159, lib. III.
(2) *The Church of our fathers*, t. I

« avaient une table de bois, recouverte d'un linge, laquelle tenait lieu d'autel. »

Plus tard, on employa la pierre, l'ardoise, le porphyre, le jaspe, l'albâtre, l'onyx, le serpentin, le saphir, l'ivoire, etc. On peut citer comme matières exceptionnelles, la terre cuite et le cristal. Aringhi (1) a signalé un autel portatif des catacombes, en terre cuite, ayant la forme d'un cippe antique, avec adjonction de deux consoles, pour soutenir deux lampes en argile. Mgr Barbier de Montault a décrit deux autels en cristal de roche, avec bordure métallique, conservés au trésor de Monza.

Un certain nombre d'inventaires mentionnent des autels portatifs en métal, mais cette désignation ne concerne probablement que l'encadrement qui entourait le bois ou la pierre. D'ailleurs, comme le fait observer Mgr Martigny (2), « le mot *metallum* qui se trouve fréquemment dans les divers Ordres liturgiques est vague et désigne ordinairement la pierre, *lapideum metallum*, comme on lit dans la formule de consécration de l'autel portatif, du Pontifical romain. »

L'autel portatif dut consister d'abord dans une simple plaque de bois ou de pierre polie, dénuée d'ornements accessoires. Plus tard on l'encastra dans un châssis métallique. En général, c'est un parallélogramme rectangle, enchâssé dans une bordure de cuivre ou d'argent ciselé, doré, niellé, émaillé, ou bien dans un ais en chêne, garni d'or ou d'argent, décoré d'émaux, de nielles et de pierres précieuses. Il y en a eu, mais rarement, de triangulaires, d'elliptiques et de circulaires. On distingue deux types principaux : celui d'un coffret, en forme d'autel, supporté par des pieds; celui d'une simple tablette, munie quelquefois d'une poignée. Dans le premier cas, il peut y avoir sous la pierre consacrée des reliques assez considérables; dans le second, il n'y a place que pour des parcelles qui sont enchâssées dans la garniture, ou bien sous la pierre, dans de petites cavités couvertes de cristal. Guillaume Durand nous apprend (3) qu'il n'y avait pas obligation de mettre des reliques dans un autel portatif; en effet, parmi ceux qui nous restent, on en voit où aucune place n'a été ménagée pour cet usage.

La dimension de ces meubles sacrés a dû varier selon leur destination; pour les oratoires domestiques et les chapelles, on a choisi

(1) T. I, p. 519.
(2) *Dict.*, V° *Autels portatifs.*
(3) *Ration.*, l. I, c. VII, n. 23.

une forme exiguë, et de plus grandes proportions, quand on devait consacrer pour de nombreux fidèles; car alors il fallait une place suffisante pour les oblations sous les deux espèces. L'autel-coffre en porphyre, garni d'or, que Charles le Chauve donna à l'abbaye de Saint-Denys, avait quatre pieds de large et contenait trois bras de saints (1).

Les scènes le plus fréquemment représentées sur les encadrements, sont le sacrifice d'Abel, ceux de Melchisédech et d'Abraham, les fleuves du Paradis terrestre, l'Agneau divin, les animaux évangélistiques, les scènes de la vie du Sauveur, les douze apôtres, etc.

On voit souvent des inscriptions sur les bordures en métal. Les auteurs du *Voyage littéraire* (2) ont lu les vers suivants sur un autel portatif (1137) conservé à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège :

Hic datvr ipse Jesvs animarvm potvs et esvs
Hæc tibi sit cara, cvi caro fit, crvcis ara.

Sur un autel portatif, consacré par l'évêque Roger de Champagne (996-1023), et qui fut longtemps conservé au trésor de la cathédrale de Beauvais, on lisait : *Primvm. crvci. presvl. locvm. sanxi. Mariæ. postervm. Rotgervs. tercivm. Petro. qvartvm. dedi Lvciano* (3).

L'inscription suivante se lit sur un ancien autel portatif découvert dans un autel en maçonnerie de Moutiers (Deux-Sèvres) :

Hec magna sci Rufini confessor (4).

Les autels portatifs étaient renfermés dans des coffrets en bois ou dans des étuis de cuir estampé, garnis de courroies et de fermoirs. On croit que le coffre du Cid, conservé à la cathédrale de Burgos, était destiné à contenir l'autel portatif qui suivait le héros espagnol dans ses campagnes contre les Arabes.

(1) Martène, *De ant. eccl. rit.*, l. II, c. XVII.
(2) Tome III, p. 190.
(3) *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. II, p. 432.
(4) M. Ledain (*Bullet. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1881, p. 280) croit que *magna* est ici pour *manna* et signifie la *manne*, la sainte poussière de S. Rufin.

ARTICLE III

Des privilèges d'autel portatif

Au XIIIe siècle et surtout au XIVe, l'ancien droit commun des autels portatifs devint un privilège. Pour mettre fin à des abus qui se multipliaient, le Saint-Siège n'accorda de concessions de ce genre que pour des motifs spéciaux. Il concéda ce privilège tantôt à des souverains, comme Charles-le-Bel, Philippe-le-Bel, Philippe VI; tantôt à des malades qui ne pouvaient se rendre à l'église; tantôt à des congrégations qui se livraient au ministère des missions; tantôt aux évêques voyageant hors de leur diocèse. En ce dernier cas, on trouvait que ces prélats, en disant la messe dans des églises étrangères, pourraient paraître empiéter sur la juridiction de l'Ordinaire. C'est la raison qui détermina Boniface VIII à permettre à tous les évêques d'avoir un autel portatif dont ils pourraient se servir hors de leur diocèse, n'importe en quel lieu, pour y célébrer ou y faire célébrer les saints Mystères.

Le privilège de l'autel portatif fut concédé aux Franciscains par Honoré III; aux Dominicains, par Grégoire IX; aux Carmes, par Clément IV; aux Servites, par Innocent VIII; aux Minimes, par Jules II.

Le concile de Trente maintint ce privilège pour les évêques, mais l'abolit pour les religieux. Depuis, il a été accordé par Sixte V, en 1559, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; par Pie IV, en 1564, aux chanoines de Latran; par Grégoire XIII, en 1579, aux Jésuites; en 1580, aux Dominicains de Pologne, etc.

Il serait superflu d'ajouter que très souvent les missionnaires des pays infidèles ne peuvent célébrer que sur la pierre consacrée qu'ils emportent dans leurs voyages.

ARTICLE IV

Des autels portatifs d'Orient

En Orient, les Chrétiens qui se trouvaient exposés aux invasions des Musulmans se sont souvent contentés d'autels portatifs, qu'ils plaçaient sur une table en bois. Mais ces pierres, offrant quelques difficultés de transport, ont été généralement remplacées par des

nappes consacrées, nommées *antimensia*, dont nous avons parlé précédemment. Manuel Charitopule (1) enseigne que les ἀντιμήνσια ne peuvent pas être placés sur des autels consacrés, mais seulement sur des autels non consacrés, ou dont la consécration est douteuse.

Les Éthiopiens ont des autels portatifs qu'ils appellent *tabou* (arche), parce qu'ils sont modelés sur leur prétendue arche de l'Ancien-Testament qui, selon eux, fut apportée en Éthiopie, lorsque le fils de Salomon et de la Reine de Saba fit un voyage à Jérusalem. Quand l'empereur d'Éthiopie est en voyage, il est accompagné d'une tente pour improviser une chapelle ; quatre prêtres portent un *tabou* sur leurs épaules ; ils sont précédés de deux clercs, l'un portant la croix et l'encensoir, l'autre une sonnette qu'il agite. Tous les cavaliers qu'on rencontre mettent pied à terre en signe de vénération (2).

ARTICLE V

Notes historiques et descriptives sur un certain nombre d'autels portatifs

ANGLETERRE. — L'un des plus beaux autels portatifs connus est celui que possède M. le chanoine Rock et qui a été publié dans les *Annales archéologiques.* « La longueur de la pierre, y lisons-nous (3), est de 23 centimètres. Cette pierre est en jaspe oriental d'une couleur purpurine mêlée de vert. Elle est enfoncée dans un morceau de chêne, mais le bois est entièrement plaqué d'argent. Le tout porte sur quatre pieds d'argent également. Ces plaques sont d'argent avec des nielles dessinées dans un style d'une pureté et d'une élégance rares... Aux quatre points cardinaux sont les quatre éléments : le Feu, qui tient deux flambeaux allumés ; l'Eau qui porte deux urnes ; l'Air qui montre un oiseau et peut-être un nid ; la Terre, qui tient des fleurs dans une main et des fruits dans l'autre. Au centre, l'Esprit de Dieu, sous la forme d'une colombe, au nimbe crucifère, tenant la double croix de l'étendard de la Résurrection, repose sur un petit monument qui pourrait figurer l'Église ; puis l'Agneau de Dieu, au nimbe crucifère, tenant la double croix de l'étendard de la Résurrection et versant dans

(1) Lib. III *Juris Orient.*
(2) Alvarez, *Hist. d'Éthiopie,* ch. XI, n. 3.
(3) Tome XII, p. 115.

un calice son sang divin. L'Agneau est escorté de l'archange Gabriel qui tient le sceptre, et de l'archange Michel qui porte le globe du monde surmonté de la croix à double traverse. »

BAMBERG.— L'autel portatif, donné par l'empereur Henri II à la cathédrale, est en vert-antique. L'encadrement est en bois de chêne recouvert de plaques de cuivre doré, enrichies d'émaux et de figures gravées sur métal. Celles du pourtour, niellées d'un émail foncé, représentent le Christ, la Vierge et les douze apôtres. Quatorze figures de Séraphins et de Chérubins, en émail champlevé, sont accompagnées de cette inscription : + *Cherubim. quoque. et. serafim. sanctus. proclamant. et. omnis. celicus. ordo. dicens. te. decet, laus. et. honor. domine.*

BRUNSWICK. — Il y a quatorze autels portatifs au trésor du roi de Hanovre, la plupart du XIIe siècle et enrichis d'émaux champlevés.

COLOGNE. — A Sainte-Marie du Capitole, petit autel en serpentine, encadré d'émaux et de figures (XIIe siècle), et dont les bandes offrent, sur fond d'or, l'inscription suivante en émail bleu :

Quidquid in altari punctatur spirituali
Illud in altari completur materiali :
Ara crucis, tumuli calix, lapidisque patena,
Sindonis officium candida bissus habet (1)



Autel portatif de Sainte-Marie du Capitole.

(1) Bock, *Les Trésors sacrés de Cologne*, p. 136.

CONQUES (*Aveyron*). — Autel en albâtre oriental, du XIe siècle, richement enchâssé. Le premier encadrement se compose d'oves granulés, le second de médaillons avec figures en émaux cloisonnés, représentant le buste de Notre-Seigneur, l'Agneau divin, les quatre animaux évangélistiques, sainte Foy, sainte Marie et deux saints nimbés. — Autre autel, dit de Bégon, en porphyre rouge, garni de plaques d'argent où sont gravées et niellées, sur fond d'or pointillé, les figures de Jésus, de Marie, des douze apôtres, de saint Luc, de saint Marc, de saint Étienne, de sainte Cécile, de saint Caprais, de saint Vincent et de sainte Foy, patronne de l'ancienne abbaye. Ce beau meuble liturgique date de l'an 1100, comme l'indique l'inscription suivante :

Anno ab incarnatione Domini millesimo C
Sexto Kl ivlii domnvs pontivs barbastrensis
Episcopvs et sancte fidis virginis monachvs
Hoc altare begonis abbatis dedicavit
Et de +xpi et sepvlcro eivs mvltasqve
Alias sanctas reliqvias hic reposvit



Autel portatif de Conques.

CZENSTOCHOWA (Pologne). — Autel portatif en chêne et argent, daté

de 1624, d'un travail exquis. Une tradition populaire erronée l'attribue à S. Casimir, prince royal de Pologne.

Darmstadt. — Au musée, trois autels du xiie siècle, l'un en vert-antique, l'autre en porphyre rouge, le troisième en ivoire. Les faces de ce dernier sont décorées de neuf figurines en haut relief représentant le Christ, la Vierge et divers saints.

Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres). — Fragment d'un autel portatif en marbre, qui, d'après la tradition, aurait appartenu à S. Hilaire.

Grenade. — A la cathédrale, autel que transportaient en voyage Isabelle la Catholique et Ferdinand. On y voit des peintures de Lucas Borromée. — Au musée, autel composé de six émaux de Limoges qu'on attribue à Jean Pénicaud l'Ancien. Cette œuvre admirable provient du couvent de San-Geronimo où fut enterré Gonzalve de Cordoue.

Maestricht. — A l'église Saint-Servais, autel portatif très antique, en porphyre vert, encadré d'argent estampé. D'après la tradition, il aurait appartenu à l'évêque saint Servais.

Metz. — Au trésor de la cathédrale, autel portatif du xiiie siècle, formé d'une plaque d'agate cornalinée, enchâssée dans une tablette de bois d'une épaisseur de 35 centimètres. Sur les lames de cuivre argenté qui garnissent les côtés, sont estampés des sirènes, des grues et des hommes qui dansent.

Namur. — A la cathédrale, coffret rectangulaire, porté sur des pieds de lion. La pierre sacrée est une agate rayonnée, encadrée dans une bordure de cuivre. Les dix-huit plaques des côtés, en dent de morse, représentent des sujets qui sont surtout relatifs aux miracles de Jésus-Christ. C'est une œuvre du ixe ou xe siècle, selon les uns, du xie ou xiie siècle, selon les autres.

Paris. — Au Louvre, autel portatif du xiiie siècle, provenant de la collection Soltikoff. C'est une plaque de marbre lumachelle, entourée d'un encadrement de cuivre doré, décoré de deux bas-reliefs en ivoire (la Crucifixion, la Sainte-Vierge entre deux évêques), de deux plaques de cristal de roche recouvrant deux miniatures, et de gravures représentant les animaux évangélistiques, saint Pierre, saint André, saint Étienne et saint Laurent.

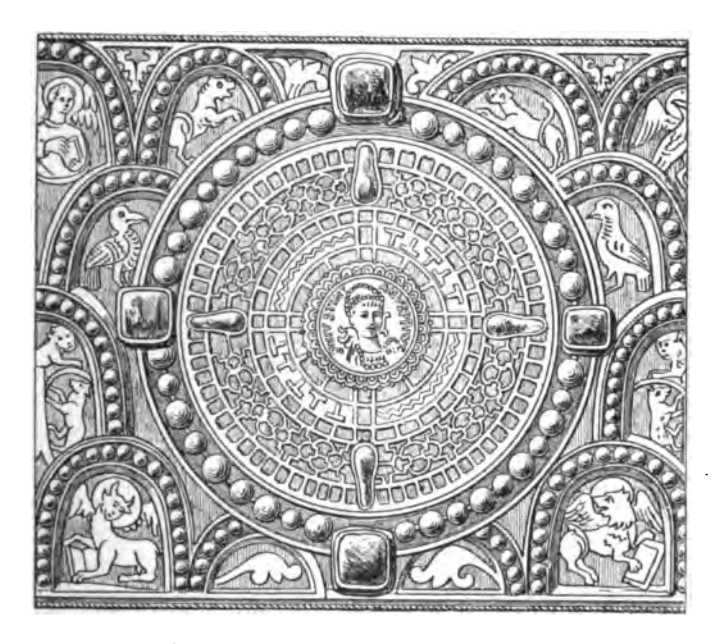
Rome. — A Sainte-Marie du Portique, autel portatif qui, d'après la tradition, aurait servi à saint Grégoire de Nazianze.

Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône). — Son église possède une plaque de marbre de 18 cent. de largeur sur 36 de longueur, sur la-

quelle est gravée, en caractères du IXe siècle, l'inscription suivante : + *Altare sci salvatoris.*

SIEGBERG (Prusse). — Au trésor de l'abbaye, deux autels du XIIe siècle, l'un en vert-antique, l'autre en porphyre rouge, garni d'émaux champlevés.

TRÈVES. — A la cathédrale, autel de S. André, en jaspe oriental, enfoncé dans un morceau de chêne plaqué d'argent niellé. C'est un ancien reliquaire que fit exécuter, au VIe siècle, l'archevêque Egbert et qui, vers le XIe siècle, fut métamorphosé en autel portatif. On y lit cette inscription : *Hoc altare consecratv(m) est in honore sci andreae ap (osto) l (i).* Il est richement décoré d'émaux, de filigranes, d'émeraudes, de saphirs, d'opales, de plaques métalliques, etc. Parmi les sujets figurés, on remarque un lion, une biche, les animaux évangélistiques, des léopards, des griffons, un lièvre, un hippocampe, etc. (1). —



Autel portatif de Saint-André à Trèves.

A l'église Saint-Laurent, autel du XIIe siècle, avec des parties du VIIIe.

Si nous n'étions pas obligé de nous renfermer dans certaines limites, nous aurions pu ajouter quelques notes sur d'autres autels portatifs,

(1) Voir une longue et savante description de ce curieux monument par M. de Linas dans la *Revue de l'art chrétien*, IIe série, t. XIV, p. 74.

conservés au couvent d'ADMONT, en Styrie (XIVe siècle), au Kunstkammer de BERLIN (XIe siècle), à la cathédrale de BERNE, au musée royal d'antiquités de BRUXELLES, au palais de l'Escurial, à la cathédrale de DURHAM (Angleterre), à GLADBACH (Prusse), à Saint-Jean de LYON, à l'abbaye de MELK (Autriche), au couvent des Sœurs Noires de NAMUR, aux cathédrales de PADERBORN (XIe siècle), d'OSNABRÜCK (XIe siècle), et de TONGRES, (XIIIe siècle, à Saint-Étienne de TROYES, à XANTEN (Prusse), etc.

LIVRE XVII

VASES ET USTENSILES EUCHARISTIQUES

Nous donnons la qualification d'*eucharistiques* aux vases et aux ustensiles qui ont un rapport direct ou indirect avec le sacrifice de la messe ou le sacrement de l'Eucharistie.

Après avoir parlé 1° des vases eucharistiques en général, nous nous occuperons : 2° des plats et des coupes d'offrande; 3° des patènes ; 4° des astérisques ; 5° des calices ; 6° des accessoires du calice (pales, voiles, purificatoires, couloires, chalumeaux, cuillers, *flabellum*) ; 7° des ciboires ; 8° des ostensoirs ; 9° des burettes et des bassins de *lavabo*.

CHAPITRE I

Des vases eucharistiques en général

Pour éviter des répétitions à la plupart des chapitres suivants, nous allons grouper ici tous les renseignements qui concernent la consécration ou la bénédiction des vases eucharistiques, et ensuite ceux qui se rapportent au respect dû aux vases sacrés.

ARTICLE I

De la consécration ou de la bénédiction des vases eucharistiques

Le calice et la patène sont les seuls vases eucharistiques qui soient consacrés; les autres, ou du moins la plupart des autres, sont simplement bénits.

L'évêque consacre d'abord la patène, puis le calice, en oignant leur intérieur de Saint-Chrême, en les aspergeant d'eau bénite et en récitant diverses oraisons.

Il nous paraît difficile de déterminer l'époque où s'introduisit cet usage et quand il devint obligatoire. En Afrique, il n'existait pas du temps de saint Augustin, puisque ce grand docteur nous dit que « les instruments liturgiques et tous les vases qui servaient à la célébration des sacrements étaient regardés comme saints et comme consacrés *par leur usage* (1). » Nous pouvons tirer la même conclusion pour l'Orient, au VIIIe siècle, puisque nous lisons dans les actes du second concile de Nicée : « Nous honorons et nous embrassons les vases sacrés, quoiqu'ils n'aient reçu aucune bénédiction, dans l'espérance de recevoir quelque bénédiction en les baisant. »

(1) *In psalm.* CXIII.

Quant à Rome, on a dû de bonne heure y sanctifier certains instruments du culte; car les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire contiennent une formule pour la consécration de la patène et une autre pour la bénédiction du calice, lesquelles n'indiquent point d'onction.

Le concile de Poitiers (1100) ne fait que constater une discipline ancienne, en disant « qu'il n'appartient qu'à l'évêque de bénir les habits sacerdotaux et les vases qui servent à l'autel. »

Le privilège de consacrer des patènes et des calices, de bénir des ciboires, des corporaux, des pales et d'autres ornements sacrés a été parfois accordé à des abbés et à des supérieurs de communauté, mais seulement pour leur propre église, et beaucoup plus rarement à de simples prêtres. Cette faveur fut concédée par Innocent IV à l'abbé de Saint-Étienne de Dijon et à ses successeurs ; par Innocent VIII, aux cinq premiers abbés de Cîteaux ; par Léon X et Adrien VI, aux provinciaux des Frères Mineurs, dans les Indes ; par divers papes, aux missionnaires en pays étrangers.

L'archiprêtre de la basilique royale de Monza avait le pouvoir de consacrer les calices et les patènes (1).

On s'est parfois arrogé ce droit sans permission aucune, ce qui détermina les autorités ecclésiastiques à formuler des défenses générales ou nominatives. Ainsi, l'article 28 du règlement des Réguliers, fait par l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en septembre 1625, défend aux religieux et à tous les prêtres de consacrer les calices. En 1633, la Congrégation des Rites condamna comme un abus l'usage où étaient tous les abbés réguliers du diocèse de Lodesino (Milanais) de consacrer les calices (2).

En 1865, Pie IX a autorisé les prêtres catholiques déportés en Sibérie à consacrer le vin dans n'importe quel vase, quoique non sanctifié, pourvu qu'il fût en verre.

Quelques théologiens (3) ont pensé que lorsqu'un prêtre consacre de bonne foi avec un calice non consacré, ce vase se trouve être consacré par le contact du précieux sang. Mais le plus grand nombre (4) est d'un avis contraire. Plusieurs liturgistes, partisans de la première

(1) Barbier de Montault, *Invent. de la cath. de Monza.*

(2) 19 nov. 1633, n° 2023.

(3) Avila, Alph. de Castro, Célestin, Diana, Henriquez, Marchant, Niger, Perenus, Zerola, etc.

(4) Carli, Dicastillo, Facundus, Faustus, Layman, les deux Lugo, Portel, Quartus, Suarez, etc.

opinion, ont cru que, dans un canon assez obscur du premier concile d'Orange (441), il s'agissait de la consécration des vases par la célébration même de l'Eucharistie. Ce canon ordonne de porter le calice avec le ciboire et de consacrer le premier en y mettant l'Eucharistie. Il est plus probable qu'il s'agit ici d'un usage de l'Église gallicane, consistant à porter sur l'autel un ciboire en forme de tour et contenant une parcelle de l'Eucharistie, consacrée la veille, pour la mettre avec les nouvelles espèces du vin qu'on devait consacrer dans le calice.

La patène perd sa consécration et ne peut plus par conséquent servir au culte, si elle est rompue d'une manière notable. Le calice ne doit plus être employé, quand la coupe est brisée ou percée, ou quand elle est séparée de la tige par une rupture. Perd-il sa consécration quand son intérieur est doré de nouveau? En 1845, la Congrégation des Rites se prononçant affirmativement sur ce point, a mis un terme aux divergences des théologiens.

Un certain nombre d'ecclésiastiques s'imaginaient jadis qu'avant de livrer un calice ou une patène à un ouvrier chargé d'y faire une réparation, il fallait qu'un prêtre lui fît perdre sa consécration, soit avec la main, soit avec un instrument. La Congrégation des Rites a déclaré erronée et abusive cette espèce d'exécration qui ne repose sur aucun fondement liturgique (1).

Le ciboire et l'ostensoir, n'étant point essentiellement employés au Saint-Sacrifice de la messe, ne reçoivent qu'une simple bénédiction qui est réservée à l'évêque. Dans le Rituel romain, la formule est la même pour le tabernacle, le ciboire, l'ostensoir et sa lunule. On trouve des variantes d'oraisons dans le Sacramentaire de Bobbio, publié par Mabillon, dans le Sacramentaire gallican, dans le Missel franc du VII[e] siècle et dans d'autres anciens monuments liturgiques. Aujourd'hui, l'évêque délègue ordinairement la fonction de bénir les ciboires aux doyens de son diocèse.

Parmi les théologiens, les uns considèrent cette bénédiction comme obligatoire (2); les autres comme convenable, mais facultative (3). Il y avait la même divergence d'opinions sur la nécessité de bénir le puri-

(1) 20 avril 1822.
(2) Barboza, Durand, Faustus, Garzia, G. Hurtado, Scortia, etc.
(3) Azor, Bonacina, Henriquez, Layman, Palaus, Pasqualigo, Sylvestre, Tabiena, Vasquez, etc.

ficatoire (1); mais la Congrégation des Rites s'est prononcée contre cette obligation (2), qui n'existe pas non plus pour la bourse et le voile du calice. On trouve, il est vrai, dans la Liturgie de saint Jacques et de saint Basile des oraisons pour la bénédiction des voiles; mais il s'agit là soit des tentures et des tapisseries dont on décorait les églises, ou bien des rideaux dont on entourait le sanctuaire.

La Congrégation des Rites a souvent accordé à des abbés, à des vicaires généraux, à des doyens de chapitre, la permission de bénir les vases sacrés pour lesquels on n'emploie pas l'onction du Saint-Chrême (3). Ces autorisations sont parfois uniquement personnelles, et même limitées à quelques années, quand elles sont motivées par une absence temporaire de l'évêque.

L'*Eucologe* des Grecs prescrit la consécration du calice avec le Saint-Chrême; c'est une simple bénédiction dans la liturgie des Éthiopiens. Chez les Nestoriens, quand un calice est profané, le prêtre y met une particule de pain consacré, en disant: *Consignatur calix iste sacro corpore.* Cette *consignation*, que le diacre peut faire aussi bien que le prêtre, équivaut à une nouvelle consécration (4).

Les Protestants ne sanctifient par aucune bénédiction leurs vases liturgiques. Ils leur donnent pourtant la qualification de *sacrés*, en raison de leur destination et parce qu'ils ne doivent plus servir à des usages profanes.

ARTICLE II

Dès les premiers âges de l'Église, le respect qu'on portait aux vases eucharistiques fit interdire de les employer à des usages profanes : c'est une prescription formelle édictée par les *Canons apostoliques* (5).

Saint Optat de Milève qualifie de sacrilège le bris haineux des vases sacrés : « Pour combler vos forfaits, dit-il aux Donatistes (6), vous avez brisé les calices qui avaient contenu le sang de Jésus-Christ. O

(1) Pour l'affirmative, Facundez, Layman, Quartus, etc.; pour la négative, Faustus, Garzia, Gavantus, le card. Lugo, Suarez, etc.
(2) 7 sept. 1816.
(3) Nos 443, 450, 529, 578, 625, 750, 761, 1342, 2165, etc.
(4) Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, part. I, p. 248.
(5) Can. LXXIII.
(6) *Contra Parmen.*

crime abominable ! ô scélératesse inouïe ! Vous avez imité les Juifs : ils percèrent le corps de Jésus-Christ sur la croix, et vous, vous l'avez percé sur l'autel. »

Les Ariens dévouèrent saint Athanase à la déposition et à l'exil, en l'accusant faussement d'avoir brisé un calice.

Ces deux derniers faits, comme bien d'autres, ne démontrent-ils pas la croyance des premiers siècles à la présence réelle ? Où serait en effet le sacrilège, si le calice n'avait contenu que la figure symbolique du sang de Jésus-Christ ?

Les Orientaux poussent si loin leur vénération pour les calices, qu'ils leur attribuent des miracles. Un calice, racontent-ils, ravi par des Mahométans et brisé par un orfèvre, aurait laissé jaillir du sang ; un homme, à demi-écrasé par la chute d'un mur, aurait été subitement guéri, en buvant de l'eau versée dans un calice (1).

Des écrivains d'Occident nous signalent quelques faits analogues. Saint Prosper (2) dit qu'une jeune fille possédée du démon fut délivrée par l'application qu'un prêtre lui fit d'un calice. Grégoire de Tours (3) rapporte que l'abbé Maxence, embarqué sur la Saône pour retourner dans sa patrie, s'était prémuni contre les dangers de la traversée, en suspendant à son cou un calice et un livre des Évangiles.

Les vases sacrés, s'ils contiennent l'Eucharistie, ne peuvent être touchés que par le prêtre et le diacre, et, *privative*, par le sous-diacre. Quand ils ne la contiennent pas, ils peuvent être touchés par le sous-diacre et les acolytes, mais non point par les laïques, ni surtout par des femmes. En France, avant le retour à la liturgie romaine, les sacristains laïques, dans beaucoup d'églises, préparaient le calice pour la messe.

Le *Liber Pontificalis* attribue au pape saint Sixte I (117-127) la défense faite à ceux qui ne sont pas clercs de toucher aux vases sacrés. Cette interdiction a été renouvelée par divers conciles, entre autres par ceux d'Agde (506) et de Quedlimbourg (1085).

Le pape Soter reproche vivement à une diaconesse d'avoir touché aux vases et aux linges sacrés (4).

Le XXI[e] canon du concile de Laodicée (481) défend aux sous-diacres

(1) Renaudot, *Liturgie orient.*, t. I, p. 192.
(2) *Collat.* XXII, c. VI.
(3) *De Glor. confess.*, c. XXII.
(4) *Epist.* II.

de remplir les fonctions de diacre, et, par conséquent, de toucher au calice et à la patène (1).

Quand les sous-diacres furent admis au rang des ministres majeurs, il leur fut permis de toucher aux vases sacrés. Le concile de Brague (572) leur reconnaît ce droit qu'il dénie aux lecteurs. Le second concile de Rome le refuse aux lecteurs, aux acolytes et aux portiers. L'*Ordre romain* prescrit aux acolytes de porter un huméral (*sindo*) sur leurs épaules ; de l'un de ses pans, ils s'enveloppaient la main droite pour tenir la patène.

Les clercs minorés peuvent toucher les vases sacrés vides. Dans la plupart des diocèses de France, ce privilège ne s'étend pas aux clercs tonsurés (2).

Les Souverains-Pontifes ont accordé souvent sur ce point des autorisations aux religieux non constitués dans les ordres, remplissant l'office de sacristain. Les frères convers, investis de ces fonctions, ont-ils par là même le droit de toucher les vases sacrés ? Le P. Gury le leur attribue, mais il y a eu une décision contraire de la Congrégation des Rites (3).

Cette même Congrégation déclare que cette faculté peut être accordée aux clercs minorés et tonsurés, mais non pas aux laïques (4). En divers diocèses de France, l'Ordinaire donne cette permission aux sacristains laïques.

Quand les laïques communiaient sous les deux espèces, le diacre tenait le calice, et les communiants n'y portaient pas la main.

Bien qu'on représente sainte Claire tenant entre ses mains le saint ciboire, en allant à la rencontre des Sarrasins, il est certain que son biographe dit qu'elle fit porter le Saint-Sacrement devant elle, et nous devons supposer que ce fut par un prêtre. Quoi qu'il en soit, des circonstances spéciales peuvent légitimer une infraction à la règle. On ne contestera point, par exemple, que des laïques puissent toucher aux vases sacrés, quand il s'agit de les sauver d'un incendie, d'une inondation ou de quelque profanation. C'est ainsi que, pendant la guerre de la Commune, en 1871, de généreux laïques bravèrent la mort pour

(1) *Quod non opporteat ministros seu subdiaconos habere locum in diaconio et dominica vasa contingere.* Richard (*Analyses des conciles*) suppose que le mot *contingere* ne doit pas s'entendre ici d'un simple contact, mais du transport solennel des vases sacrés à l'autel ; le concile aurait donc voulu dire que ce transport solennel, appelé par les Grecs *le grand introït*, était une fonction du diacre et non du sous-diacre.

(2) *Revue des sciences ecclésiast.*, t. XIV, p. 475 ; t. XLIII, p. 473.

(3) 1626, V° *Calix*, n. 2.

(4) N° 477.

retirer le ciboire du tabernacle, dans les églises menacées de l'invasion des Fédérés.

C'est par suite du respect porté aux vases sacrés que, dans chaque église, ils étaient inventoriés sur un registre spécial appelé *brevis* ou *commemoratorium;* qu'ils étaient conservés dans le *sacrarium* ou dans une armoire creusée près de l'autel et munie d'une forte serrure; qu'on préposait à leur garde un fonctionnaire nommé *custos*, *mansionarius*, *scerophylax* ou *céméliarque ;* que le calice, en dehors de la messe, est enveloppé d'abord dans une pochette d'étoffe, puis dans un étui en cuir bouilli.

Le respect qu'on portait au mobilier eucharistique n'a pas empêché de le vendre, quand un intérêt supérieur exigeait ce sacrifice. Dans les temps de calamités publiques, les évêques et les prêtres, pour venir au secours de la patrie ou des pauvres, mettaient en pièces une partie de l'orfèvrerie liturgique, pour en vendre le métal. Saint Ambroise, Acudius d'Amid, Deogratias, évêque d'Afrique, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Césaire d'Arles, saint Hilaire, saint Remi et bien d'autres ont vendu leurs vases sacrés pour racheter des captifs (1).

(1) Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 292.

CHAPITRE II

Des plats et des coupes d'offrande

On nommait *offertoria* des plats de métal, des corbeilles d'osier, des sacs de toile, des napperons, des coquilles, dans lesquels les fidèles présentaient leurs offrandes de pain pour le Saint-Sacrifice. Ces pains étaient déposés dans un grand bassin, nommé aussi *offertorium* ou *patina, patena ;* mais c'est là un vase qu'il ne faut point confondre avec la patène sacerdotale : aussi lit-on dans beaucoup d'anciens inventaires : *offertoria cum patenis.* Quelquefois les offrandes de pain étaient recueillies dans de grandes nappes en toile, appelées également *offertoria* ou *fanons.*

L'usage des grands plats de métal se conserva longtemps en France et en Allemagne. « Il n'est pas rare, dit l'abbé Pascal (1), de trouver encore de ces grands plats dans plusieurs églises de campagne et principalement dans les contrées méridionales. Nous pouvons à cet égard citer le diocèse de Mende où ces plats sont fort communs. Ces *offertoires* ont conservé leur ancienne destination. On s'en sert pour la quête, aux messes des morts ; et, dans quelques fêtes patronales, c'est dans ce plat que sont reçues les offrandes en pain, farine, cire, fil, laine, etc., que les fidèles présentent pour l'église. » On conserve à Saint-Sever sur l'Adour quatre plats d'offertoire ; le fond du premier est uni ; le second représente Marie portant l'Enfant-Jésus ; le troisième, la lutte de saint Michel et de Lucifer ; le quatrième, quatre vendangeurs portant, à l'aide d'un bâton, une énorme grappe de raisin.

Les fidèles présentaient le vin dans une petite burette nommée *amula.* Tantôt on versait ce vin dans le calice, et quand celui-ci était plein, on transvasait son contenu dans des coupes d'oblation, en verre ou en métal, appelées *coppa, cobolitus, tacca, gobelettus, crater,*

(1) *Dict. liturgique,* au mot *Offertoire.*

pichet, mais plus ordinairement *scyphus ;* tantôt on vidait immédiatement les burettes dans les *scyphi,* qu'on plaçait de chaque côté de l'autel (1). Quand le calice, où les fidèles puisaient avec un chalumeau, commençait à s'épuiser, on y ajoutait du vin non consacré, d'un *scyphus* ; ou bien on présentait aux communiants un *scyphus* dans lequel on ajoutait une portion du vin consacré dans le calice, et alors ce vase devenait un véritable calice ministériel.

Mgr Barbier de Montault a le premier bien précisé l'emploi des *scyphi,* souvent mentionnés dans les inventaires, et que l'on confondait tantôt avec le ciboire, tantôt avec le calice sacerdotal. Il a constaté que ces vases, de capacités diverses, ordinairement sans anses, munis d'un couvercle, décorés de perles et de ciselures, affectaient en général la forme d'une boule, reposant sur un pied bas et épaté (2). Les inventaires mentionnent en même temps un bassin qui devait servir de support à la coupe, pour éviter que son contenu ne tombât à terre.

Quand disparut la communion sous les deux espèces, le *scyphus* fut souvent employé à contenir le vin d'ablution qu'on donnait aux fidèles, à certains jours de fêtes.

M. Ch. de Linas a signalé deux *scyphi* très antiques, l'un à l'abbaye de Werden, l'autre à la cathédrale de Minden (3). A l'église de Saint-Riquier, on voit deux coupes d'ablution en cristal (XIII[e] siècle), qui ont été métamorphosées en reliquaires. On conserve dans divers musées, à Rouen par exemple, des coupes en cristal dans lesquelles on présentait le vin aux fidèles, après la réception de la sainte Eucharistie.

(1) *Cum scypho in quem calix impletus refunditur,* lit-on dans le plus ancien *Ordre romain.*

(2) *Inventaires de la basilique royale de Monza,* dans le *Bulletin monum.,* t. XLVII, p. 153, 181.

(3) *Revue de l'art chrét.,* t. XXXI, p. 54 et 56.

CHAPITRE III

Des patènes

L'origine de la patène doit remonter aux temps apostoliques, bien que le *Liber pontificalis* (1) semble en attribuer l'invention au pape saint Zéphyrin. Il est déjà question de la patène dans la Liturgie de saint Jacques.

Les écrivains mystiques du moyen âge, qui voient dans le calice la représentation du tombeau de Notre-Seigneur, disent que la patène figure la pierre qui y fut scellée par les Juifs et que le Sauveur ressuscité devait briser par sa toute-puissance.

Le mot *patène* (*patena, patina, patella, platena, plàtina, plataine, platène, platine*), vient de *patere, être ouvert,* et indique un vase ouvert ayant plus de surface que de profondeur. Le pape Innocent III (2) profite de cette étymologie pour dire que la patène « est l'image d'un cœur ouvert et large, de l'abondante charité avec laquelle doit être offert le Sacrifice de justice, afin que l'holocauste de l'âme soit agréable au Seigneur. »

Les Grecs donnent à la patène le nom de *disque,* que l'on trouve déjà dans la Liturgie de saint Jacques.

On peut distinguer cinq espèces de patènes ; 1° les patènes sacerdotales, qualifiées parfois de *minores*, qui servent au célébrant pour l'oblation du Saint-Sacrifice ; 2° les grandes patènes, dites ministérielles, qui servaient à distribuer les hosties aux communiants ; 3° les patènes chrismales, qui servaient pour l'administration du baptême et de la confirmation ; 4° les patènes d'apparat, destinées uniquement à

(1) Cap. XVI.
(2) *De sacr. myst. altaris,* l. II, c. LVIII.

la décoration des autels; 5° la patène en métal doré que, dans certaines communautés, chaque religieuse tient elle-même sous son menton, en recevant la communion, usage que la Congrégation des Rites a autorisé en 1853, à la condition que ces patènes n'auraient jamais d'autre destination. Au moyen âge, dans quelques monastères, on se servait, dans le même but, d'un vase nommé *scutella*.

En dehors de son emploi au Saint-Sacrifice pour offrir l'espèce du pain et pour recueillir les parcelles qui peuvent être tombées sur le corporal, la patène a servi et sert encore à quelques autres usages.

Quand il n'y a point d'hosties réservées dans le ciboire et que le prêtre en consacre quelques unes pour la communion des fidèles, il les leur porte sur la patène.

Lorsqu'un évêque distribue la communion, un diacre l'accompagne pour tenir la patène sous le menton des communiants, dans la crainte d'une chute d'hostie : cette fonction peut être dévolue à un prêtre en surplis, quand la communion générale est donnée par un dignitaire de l'Église (1).

A Rome, le prêtre, en donnant la communion, ne se sert jamais de la patène conjointement avec le ciboire. Dans quelques diocèses de France, le célébrant use d'une patène spéciale, munie d'une petite anse dans laquelle il passe l'index de sa main gauche dont il tient le ciboire.

Le rite romain n'autorise pas le baiser de la patène à l'offrande, si fréquent dans le rite parisien. Cet usage n'a jamais été général en France. Nous le voyons interdit par les conciles d'Aix (1585) et de Toulouse (1590).

En Orient, la patène ou disque, d'une très grande dimension, sert à porter le calice aussi bien que les *oblata*.

Après avoir parlé des divers usages de la patène, nous devons nous occuper de sa matière, de sa forme, de ses ornements et de ses inscriptions.

D'après la rubrique du Missel, la patène doit être en argent et dorée à l'intérieur. Benoît XIII tolère que le rebord soit en autre métal inférieur. Il y a eu des patènes en verre, en bois, en marbre, en terre cuite, en corne, en or, en bronze, en étain, en cuivre, en onyx ou autres pierres précieuses; dans ces derniers temps, on a employé le platine et l'aluminium.

(1) *Congr. Rit.*, 3 sept. 1665, n. 1980.

Les patènes de verre, dont on se servit dans les premiers siècles, étaient quelquefois décorées de médaillons bleu et or, représentant des scènes bibliques. On en a découvert de ce genre, non seulement à Rome, à Velleja et en Sardaigne, mais aussi à Cologne, dans l'église de Saint-Séverin, en 1864 (1). Peut-être sont-ce là les patènes de verre que le pape Zéphyrin ordonnait aux diacres de porter devant les prêtres, pendant que l'évêque célèbrerait (2). On y mettait probablement les hosties que les prêtres des divers *tituli* devaient emporter dans leurs églises respectives, pour en communier leurs paroissiens.

Au IIIe siècle, le pape Urbain II, dit le *Liber pontificalis*, ordonna que les vases sacrés seraient tous d'argent et fit faire vingt-cinq patènes de ce métal, nombre correspondant à celui des *tituli* ou paroisses de Rome (3). Les prescriptions pontificales ne pouvaient alors être connues rapidement comme de nos jours : aussi le verre, malgré sa fragilité, était-il encore employé au ve siècle en divers pays. Saint Hilaire d'Arles, ayant vendu tous les vases d'argent de son église pour subvenir aux besoins des pauvres, ne se servait plus que de patènes de verre.

Celles de saint Colomban étaient en cuivre ; en Angleterre, il y en avait en corne, puisque le concile de Celchyth (787) proscrit cette matière.

Aujourd'hui, les patènes sont en verre chez les Cophtes, en cuivre chez les Éthiopiens, en bois chez les Mingréliens.

La patène primitive était beaucoup plus grande que les nôtres et en forme de bassin creux, parce qu'elle devait contenir, pour y être consacrés, tous les pains destinés aux communiants. Saint Grégoire le Grand, écrivant à Venance, évêque de Luna, lui détaille tout ce que devait fournir un fondateur de monastère ; il assigne deux livres de poids à la patène d'argent, tandis qu'il se contente de six onces pour un calice (4). Au VIIe siècle, saint Arige lègue par son testament une patène d'argent valant 72 sols, ce qui démontre, vu la valeur du numéraire à cette époque, combien elle était grande.

Grégoire de Tours nous rapporte un trait qui montre combien les patènes étaient larges et profondes : « Un comte de Bretagne, nous dit-il (5), se sentant affligé de grandes douleurs aux pieds, dépensait tout son

(1) De Rossi, *Bullet.*, ann. II, p. 89.
(2) Labbe, *Concil.*, t. I, p. 602.
(3) *Ibid.*, p. 617.
(4) *Epist.*, lib VIII, *ep.* IV.
(5) *De Gloria martyr.*, c. LXXXV.

avoir avec les médecins, sans s'en trouver mieux, quand l'un des siens lui dit : « Si tu te faisais apporter de l'église quelqu'un de ces vases qui servent au ministère de l'autel, pour t'y baigner les pieds, peut-être cela pourrait-il apporter remède à ton mal ? » Sot et insensé qui ignorait que les vases consacrés à Dieu ne doivent pas être employés à des usages profanes ! Le comte envoya promptement à l'église, et on lui en rapporta une grande patène d'argent du saint autel. Il s'y lava les pieds, mais aussitôt ses douleurs s'accrurent, et il devint si complètement impotent par la suite qu'il ne pouvait plus faire un pas. J'ai appris que la même chose était arrivée au duc des Lombards. »

C'est parce que la patène, en raison de sa dimension, aurait pu gêner le prêtre pendant une partie du canon, qu'un acolyte était chargé de la tenir; comme il n'avait pas le droit de toucher aux vases sacrés, il enveloppait ses mains d'un voile. On sait que cet antique usage se retrouve encore dans la messe solennelle où le sous-diacre tient la patène avec l'écharpe.

En Orient, la patène en or ou en argent, δισκος, est restée grande et profonde comme un bassin très creux, et souvent munie d'un couvercle à charnière. On y place le calice, ainsi que le pain fermenté. Ses dimensions sont surtout considérables en Syrie.

Certaines patènes étaient munies d'anses : telle était celle en or, ornée de perles, dont parle Anastase dans sa Vie de Léon III. Dans le rite mozarabe, la patène a des anneaux marquant la place des sept particules qui doivent être disposées en forme de croix.

Quelques anciennes patènes, comme celles que l'on conserve à l'église de La Ciotat, sont munies d'un anneau. Le prêtre y passait l'index ou l'annulaire de la main gauche et maintenait ainsi fortement la patène près du ciboire, en sorte que, pendant l'administration de la communion, les hosties ou du moins les parcelles qui pouvaient s'en détacher n'étaient point exposées à tomber à terre.

De tout temps, il y eut des patènes fort simples, dénuées de toute ornementation. D'autres recevaient, non point à l'extérieur, qui doit rester plane, mais sur le rebord et à l'intérieur, des décorations diverses consistant en gravures, en ciselures, en nielles, en peintures, en émaux, en incrustations de perles et de pierres précieuses.

Anastase le Bibliothécaire mentionne des patènes, données par des papes, sur lesquelles on voyait des représentations de Jésus-Christ, de Marie, des Apôtres, etc.

Pendant la période ogivale, le fond du plateau porte souvent, niellé ou gravé au trait, un cercle ou un quadrilobe inscrivant soit l'Agneau divin, soit la main nimbée de Dieu, soit un autre sujet. Au XVe siècle, on remarque parfois, au centre, une dépression ornée d'une rosace qui encadre un émail translucide sur relief.

Parmi les sujets le plus fréquemment représentés, nous citerons l'Agneau de Dieu, *pain vivant*, tenant l'étendard de la Résurrection, les quatre fleuves du Paradis terrestre figurant les grâces qui découlent de l'Eucharistie, les sacrifices d'Abel, de Melchisédec et de Noé, Aaron balançant l'encensoir, l'immolation de l'Agneau pascal, la main bénissante de Dieu le Père, des traits de la vie de Jésus-Christ et surtout la Cène.

Visconti s'est imaginé qu'on représentait sur les patènes de l'encens et une colombe ; il en donne pour preuve un texte du Pontifical de saint Damase, où il est dit que saint Sylvestre fit exécuter *patenam auream cum thure et columba,* ce qui signifie évidemment *une patène d'or, ainsi qu'un encensoir et une colombe.* Ce *cum* mal compris donne quelque tablature à notre écrivain, et il avoue naïvement qu'il est malaisé de figurer de l'encens.

L'usage d'inscrire le nom du donateur est très ancien, puisque Constantin fit mettre le sien sur deux patènes d'or et sur une grande coupe qu'il donna à l'église des Saints-Marcellin-et-Pierre (1). L'effigie du donateur apparaît plus rarement. Sur une patène du XIIIe siècle, donnée par Conrad à la cathédrale de Plock (Pologne), on voit la figure de Conrad, de sa femme et de leurs deux fils. Sur une patène du XIVe siècle, à Klosterneubourg, un ancien abbé de ce monastère, *Stephanus*, est agenouillé aux pieds du Christ auquel il adresse cette prière : *Aspice, peccator tuus hic resid*(et) *miserator.*

D'autres inscriptions ont surtout rapport au mystère de l'Eucharistie. Sur une patène antique de la collection de M. Usterlyck, de Hanovre, on lit ces deux vers :

> En panis sacer et fidei laudabile munus
> Omnibus omnis adest et sufficit omnibus unus.

Une patène du Xe siècle, à Trzemeszno (Pologne), représente la passion de Notre-Seigneur avec cette légende :

> Vita subit letum, dulcedo potat acetum.
> Non homo sed vermis, armatum vincit inermis.

(1) *Liber pontific.*, in S. Sylvestro, XLIV, 15.

On lit, au-dessus de la figure de l'Agneau divin, sur une patène en or (XIe siècle), de la cathédrale d'Hildesheim :

Victima quæ vicit septem signacula solvit.
Ut comedas pascha scandes cœnacula celsa.

Autour de la Cène figurée sur une patène (XIIe siècle) de l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg, sont gravés ces deux vers :

Mors est indignis hec cœna, salusque benignis.
Qui carnem mundam malus accipis aspice Judam.

Mgr Barbier de Montault (1) a copié l'inscription suivante sur une patène allemande du haut moyen âge :

Est corpus in se panis qui frangitur in me
Vivit in æternum qui bene sumit eum.

Nous terminerons ce chapitre en signalant quelques patènes remarquables par leur antiquité ou leurs ornements.

Le moyen-âge a quelquefois transformé en calices et en patènes d'anciens vases profanes. Ainsi en est-il de la patène du musée du Louvre, antique plateau de serpentine, incrusté de poissons d'or, œuvre purement orientale.

On conserve à la cathédrale d'Imola une patène où l'on voit une représentation d'autel, surmontée de l'Agneau divin; d'après la tradition, ce serait un don que saint Pierre Chrysologue, citoyen de cette ville et évêque de Ravenne, aurait fait à sa patrie (2).

Dans la collection de M, le comte Strogonoff, on remarque une patène en argent, connue sous le nom de *disque de Beresoff*, parce qu'elle fut trouvée près de cette île, au nord de la Sibérie. « Cette patène, dit Mgr Martigny (3), a quinze centimètres de diamètre ; elle est ornée d'un bas-relief au repoussé, représentant une croix gemmée, fixée sur un globe terrestre parsemé d'étoiles, et accompagné de deux anges tenant une baguette de la main gauche et dirigeant leur main droite, en signe d'adoration, vers la croix, sous laquelle coulent les quatre fleuves mystiques. » La Société archéologique de Moscou ne fait remonter ce

(1) *Traité de la construct. des églises*, t. I, p. 325.
(2) Sebast. Pauli, *De patena argentea Forocorneliensi olim (ut fertur) data S. Petri Chrysologi.*
(3) *Dict. des antiq. chrét.*, 2e édit., p. 588.

curieux monument qu'au IXe siècle; M. de Rossi l'attribue au VIIe (1); d'autres archéologues au VIe ou au Ve.



Patène de Sibérie.

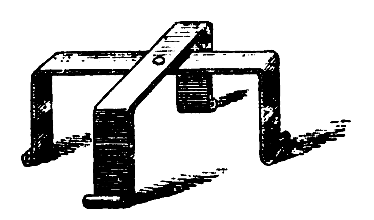
Citons encore, au trésor du chapitre de Délémont (Suisse), une grande patène qui, dit-on, servit à saint Germain, abbé de Grandfels au VIIIe siècle; à Nancy, celle de saint Gozlin (Xe siècle), enrichie de pierres précieuses, d'émaux et de filigranes; à la cathédrale d'Hildesheim, celle en or de l'évêque Bernwald (+ 1079); à Biville (Manche), celle que saint Louis donna au B. Thomas Hélie; à la cathédrale de Troyes, celle de l'évêque Hervé (XIIIe siècle), portant, gravée à son centre, une main bénissante au milieu d'une croix pattée; à Klosterneubourg, patène du XIVe siècle; à saint Jean du Doigt (Finistère) et à Bellaing (Nord), patènes du XVIe siècle, etc.

(1) *Bullet.*, 1871, p. 153.

CHAPITRE IV

Des astérisques

Les Grecs donnent le nom d'*astérisque* ou d'*étoile* (ἀστηρ, αστηρισκος) à une espèce de croix ou d'étoile en or, en argent ou en cuivre, composée de deux règles en équerre terminées par un pied qui



Astérisque des Grecs.

les tient élevées sur la patène, ce qui empêche le voile de toucher au pain et de déranger la symétrie des particules. Parfois l'étoile est formée en arc par deux demi-cercles, surmontés d'une petite croix. L'astérisque est considéré comme un emblème de l'étoile qui conduisit les Mages au berceau du Christ : aussi, dans la Liturgie de saint Jean Chrysostome, le prêtre, après avoir encensé cet instrument, prononce ces paroles empruntées à l'évangile de saint Matthieu (II, 9): « Et l'étoile s'arrêta là où était l'Enfant-Jésus. »

En Occident, l'astérisque n'est employé qu'à la messe pontificale : on le pose sur la patène où se trouve l'hostie consacrée qu'on porte au pape, qui, assis sur son trône, doit s'en communier : c'est pour préserver l'hostie de tout accident. Cet astérisque en or a la forme d'une étoile dont les douze rayons portent chacun le nom d'un apôtre, en mémoire des douze convives de la Cène.

CHAPITRE V

Des calices

Le calice est une coupe montée sur un pied qui sert à l'offrande, à la consécration et à la consommation de l'Eucharistie sous l'espèce du vin.

On dut se servir d'abord des coupes à boire, en terre cuite, en verre ou en métal, usitées chez les Juifs comme chez les Grecs et les Romains. Plus tard, par respect pour le Sacrement, on lui affecta des vases spéciaux, ayant à peu près la même forme que les anciennes coupes. Peut-être faut-il voir le type de notre calice dans la coupe juive figurée sur un ancien sicle d'argent, monnaie de la Judée. Sur l'une de ses faces on voit un vase plein de manne : c'est une coupe évasée, à deux anses, dont la tige, vers le milieu, est pourvue d'un nœud en forme de pomme. Elle est portée sur un pied arrondi, dont le diamètre est un peu moins étendu que celui du galbe de la coupe.

Article I

Des noms et des diverses espèces de calices.

Le mot *calix* est une forme altérée du grec κύλιξ, qui s'appliquait à tous les genres de coupes à boire. Le calice a été aussi désigné sous les noms de ποτήριον, *communicalis, crater, poculum, poculum mysticum, poculum sanctum, vas, vas sanctum, vasculum,* etc.

Des qualificatifs déterminent ordinairement les diverses espèces de calices ou les usages différents qu'on en peut faire.

Calice sacerdotal. — C'est celui qui sert à la consécration et à la communion du prêtre. Désigné le plus souvent sous le simple nom de *calix*, il l'est quelquefois sous celui de *calix sanctus* ou bien de *calix minor*, par opposition au grand calice ministériel.

Jusqu'au xv[e] siècle, le calice sacerdotal ne se plaçait point, comme de nos jours, en arrière de l'hostie, mais à sa droite, du côté de l'Évangile : c'est parce que le calice, dit saint Yves de Chartres (1), doit paraître comme prêt à recevoir le sang de Jésus-Christ, qu'on présume avoir jailli du côté droit.

Calice ministériel. — C'était un calice de grande capacité, avec lequel on administrait la communion aux fidèles sous l'espèce du vin. On l'appelait aussi *crater* ou *calix major*. Le vin consacré dans le calice sacerdotal n'aurait pu suffire pour tous les communiants, du moins à certains jours de fête : aussi n'en versait-on qu'une faible portion dans un ou dans plusieurs calices ministériels, déjà aux trois quarts remplis de vin ordinaire, et, c'est en puisant dans ces vases, avec un chalumeau, que les laïques recevaient, selon l'expression du *Micrologue*, le complément de la communion.

Le calice ministériel était muni de deux anses, afin que le diacre pût le porter commodément en parcourant les rangs des fidèles. On appelait *offertorium* le linge dont le sous-diacre s'enveloppait les mains pour prendre les anses de ce calice.

Saint Grégoire le Grand, dans son homélie de Pâques (2), fait observer « qu'il est nécessaire d'avoir à l'autel deux ou trois coupes, lors des messes solennelles, afin d'administrer au peuple le saint Sacrement. » Au viii[e] siècle, saint Grégoire II, consulté sur ce point par saint Boniface, archevêque de Mayence, lui répondit qu'on ne devait pas mettre plusieurs calices sur l'autel, parce que cette coutume est contraire à l'institution de Jésus-Christ qui fit communier tous ses apôtres à un seul et même calice. Cet argument ne nous paraît point décisif, car si un seul calice suffisait pour les convives de la Cène, il n'en était pas de même pour les nombreuses communions des premiers siècles. Leur fréquence ayant diminué du temps de saint Grégoire II, c'est sans doute pour cela qu'il crut inutile de se servir de calices ministériels. Quoi qu'il en soit, en beaucoup d'endroits, on continua à s'en servir, à certaines grandes fêtes, jusqu'à la suppression de la communion sous les deux espèces.

(1) *Epist.* CXXXV.
(2) *Lib.* III, c. xxxiii.

Les vases représentés sur les monnaies de Charibert et de Dagobert I sont des calices ministériels, munis d'espèces d'oreillettes.

Calices personnels. — Outre les calices d'église, il est probable que, dans les premiers siècles, chaque fidèle avait le sien, dans lequel le diacre lui versait du précieux sang contenu dans un grand calice ministériel. C'est ce que conjecture le P. Secchi (1), qui considère comme des calices particuliers les nombreux vases historiés trouvés dans les catacombes.

Calices royaux. — Au témoignage de saint Grégoire de Tours (2), les églises principales avaient un calice spécial pour la communion du roi et des princes. Ceux-ci ne se servaient point de chalumeau comme le reste des fidèles. Chez les Ariens, il y avait également un calice particulier pour le roi.

Calice du jeudi-saint. — La réserve du jeudi saint se met dans un calice. En diverses églises, comme à Saint-Pierre de Rome, c'est une large coupe qui n'a point d'autre destination. A la chapelle Sixtine, c'est un vase en cristal de roche, monté en or émaillé, et datant du xvi[e] siècle. En Italie, ce calice de réserve est souvent remplacé par une urne d'argent ; en Espagne, par un ostensoir.

Calices baptismaux.— On appelait *calices baptismi* les calices dans lesquels on donnait à communier aux nouveaux baptisés, et aussi ceux dans lesquels on leur offrait le lait, le miel ou le vin non consacré.

Calices itinéraires. — On donnait de petites dimensions aux calices itinéraires, disposés de façon à ce qu'on pût y adjoindre la patène, les burettes et la boîte à hostie : tel est un calice du xv[e] siècle, en argent doré, conservé à l'abbaye de Klosterneubourg (Autriche), dont M. Darcel donne la description suivante : « Les burettes, d'une forme assez extraordinaire, ressemblent à un quart de sphère creusée à l'intérieur. Elles s'appliquent toutes deux sur le pied du calice, qu'elles recouvrent entièrement, en y engageant leur goulot, fort court, dans une encoche réservée à cet effet. La coupe du calice, dévissée de la tige et renversée, recouvre le tout, qui occupe aussi fort peu de place. Enfin, la boîte à hostie s'engage et se visse sous le pied, et est recouverte par la patène. Le calice, monté, est haut de $0^m,125$, et le tout, démonté et ajusté, n'a guère que $0^m,50$ de hauteur sur un diamètre de $0^m,093$, qui est toujours le même (3). »

(1) *S. Sabiniano*, p. 42.
(2) *Hist. Franc.*, l. III, c. xiii.
(3) *L'exposition d'archéologie de Vienne*, dans *les Mémoires lus à la Sorbonne en* 1861, p. 232.

CALICES D'OFFERTOIRE. — Les *calices offertorii* étaient ceux dans lesquels les diacres versaient le vin offert par les fidèles. Aujourd'hui encore, dans la liturgie ambrosienne, c'est dans un calice spécial d'offrande que les vieillards, dont nous avons déjà parlé (1), offrent le vin qui doit être consacré à la messe pontificale.

CALICES D'ORNEMENT. — Dans les somptueuses basiliques de Rome, on suspendait des calices autour de l'autel et on en mettait sur les *trabes* des clôtures de sanctuaires. Anastase, dans sa Vie de Léon IV, nous dit que ce pontife donna à Saint-Paul-hors-les-Murs les dix calices, suspendus sous la grande arcade, et ceux qui, à droite et à gauche, étaient placés entre les colonnes majeures. A la même époque, il y avait de même soixante-quatre calices, dans les travées de la nef centrale, à la basilique Saint-Pierre.

CALICES FUNÉRAIRES. — La coutume d'enterrer avec le mort des objets dont il s'était servi remonte à la plus haute antiquité. Les Chrétiens, sans répudier complètement cet usage, se bornèrent en général à mettre dans la tombe une croix, du charbon, de l'encens, de l'eau bénite, quelquefois des fleurs et une croix d'absolution. Dans la tombe des évêques, des abbés, et plus rarement des simples prêtres, on déposait un calice qui, le plus souvent, était en plomb. Plus tard, alors que divers théologiens (2) considérèrent cet usage comme abusif, on se contenta de graver un calice sur les tombes sacerdotales.

CALICES D'ABLUTION. — Quand fut supprimée la communion sous les deux espèces, on continua longtemps encore, aux grandes fêtes, à présenter aux fidèles qui venaient de communier, un calice, mais qui ne contenait que du vin non consacré, ou du vin mêlé d'eau.

Le pape, en officiant, se sert de deux calices. Dans l'un, il puise une partie du précieux sang à l'aide d'un chalumeau ; dans l'autre, il prend les ablutions.

CALICES DE QUÊTE. — Au moyen âge, on recueillait parfois des aumônes dans un calice, sans doute pour exciter la pieuse générosité des fidèles. Un concile de Trèves (1110) défend, sous peine d'excommunication, que personne, n'importe de quelle condition, n'aille de tous côtés recueillir des aumônes dans des calices, sans avoir une missive spéciale de l'évêque du lieu.

CALICE DE VOTE. — C'est dans un grand calice que les cardinaux,

(1) Tome I, p. 225.
(2) Bassi, Clericatus, Ferraris, etc.

au conclave, déposent leur bulletin de vote, pour l'élection du Souverain-Pontife.

Calice-patène. — Les Arméniens se servent de deux calices à la messe; mais l'un remplace la patène des Latins ou le disque des Grecs, et ne reçoit que le pain qui doit être consacré.

ARTICLE II

De la matière des calices

Argent et or. — Ces matières sont aujourd'hui à peu près exclusivement prescrites pour la coupe des calices. D'après la rubrique du Missel, le pied pourrait être en tout autre métal. Si l'Église exige que la coupe d'argent soit dorée à l'intérieur, c'est que l'argent est sujet à s'oxider. Le calice d'or est réservé au pape, aux cardinaux et aux patriarches, sauf pendant les temps de pénitence et de deuil.

Aux âges apostoliques, on dut se servir des vases usuels des repas, ordinairement en verre ou en argent. Le pape saint Urbain (222-230) paraît être le premier qui ait ordonné que les patènes, les calices et autres vases destinés au Saint-Sacrifice fussent en argent ou en or. Cette prescription, comme nous le verrons, fut loin d'être généralement observée et, pendant longtemps, d'autres matières, principalement le verre et l'étain, devaient être employées dans les églises pauvres.

Un calice d'argent a été trouvé dans le cimetière de la voie *Salara* (1). Les Actes de saint Zénophile parlent des calices d'or et d'argent découverts par les persécuteurs, au temps de Dioclétien, dans les maisons où s'assemblaient les Chrétiens. C'étaient des vases eucharistiques d'or et d'argent que Julien l'Apostat fit transférer de l'église d'Antioche au trésor public, et dont la richesse faisait dire ironiquement au trésorier Félix : « Voilà donc les vases dans lesquels on sert le Fils de Marie (2) ! »

Saint Jean Chrysostome condamne la conduite des Chrétiens qui, après avoir injustement dépouillé les veuves et les orphelins, croient réparer leurs torts en offrant aux églises des calices d'or enrichis de pierreries (3).

(1) Boldetti, p. 190.
(2) Theodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. xii.
(3) *Hom.* LI *in Matth.*

Il y avait en Afrique, aussi bien qu'en Italie et en Orient, au IVe siècle, des calices d'or et d'argent; car saint Optat (1) fait le reproche suivant aux Donatistes : « Vous avez brisé les calices qui avaient contenu le sang de Jésus-Christ; vous les avez fondus et mis en lingots, ou bien vous les avez vendus, sans vous mettre en peine de ceux qui les achèteraient, ni de l'usage qu'ils pourraient en faire. Peut-être sont-ils entre les mains de femmes impudiques! Peut-être servent-ils aux sacrifices des idoles! »

Théophylacte (2) nous rapporte que Chosroès, roi de Perse, donna à saint Serge un calice, une patène et un encensoir d'or, pour obtenir, par son intercession, que sa femme Syra, qui était chrétienne, vît cesser sa stérilité.

La Grande Chronique de Belgique fait mention d'un calice d'or à deux anses, donné à l'église Saint-Laurent par saint Henri II, empereur d'Allemagne.

Le concile de Compostelle (1056) prescrit que les croix, les calices et les ciboires soient en argent. Le synode d'Albi (1254) et le concile d'Arles (1275) exigent que toute église, possédant quinze livres tournois de revenu annuel, soit munie d'un calice d'argent (3).

Bois. — Honorius d'Autun prétend que les apôtres se sont servis de calices de bois; mais cet écrivain est trop éloigné des temps dont il parle, pour que son témoignage ait une sérieuse valeur. Il est vrai, comme on le voit par des vers de Tibulle et d'Ovide, que les anciens ont employé des gobelets en frêne, en buis, en hêtre, etc. Mais, comme ces vases sont toujours un peu poreux, les apôtres, ce nous semble, ont dû leur préférer le verre qui n'était pas rare alors et dont on se servait pour les usages domestiques. On cite bien un témoignage plus ancien, celui de saint Boniface, archevêque de Mayence: « Autrefois, disait-il, des prêtres d'or se servaient de calices de bois; aujourd'hui, au contraire, des prêtres de bois emploient des calices d'or, » ce qu'on a traduit par ce quatrain bien connu :

Au temps passé du siècle d'or,
Calice en bois et prêtre d'or;
Mais maintenant changent les lois :
Calice d'or, prêtre de bois.

(1) *De Schism. Donat.*, l. VI.
(2) *Hist.*, l. V, c. XIII.
(3) Mansi, *Concil.*, t. XXIII, p. 829.

Faut-il voir là une indication historique ou bien une simple boutade, où la comparaison manque de justesse? Quoi qu'il en soit, les calices en bois ont certainement existé à l'état d'exceptions et d'abus, car ils ont été interdits par le pape Léon IV, par un concile de Reims tenu sous Charlemagne et par celui de Tribur (895).

On raconte que saint Benoît d'Aniane, inspiré par un sentiment d'humilité, se servit d'abord d'un calice en bois, puis en verre, puis en étain, et qu'il se résigna enfin à se soumettre à l'usage général, en adoptant l'argent.

Les calices en bois sont très usités chez les Mingréliens; ils étaient encore tolérés, au XIVe siècle, dans les églises pauvres de l'Arménie.

CORNE. — Les Norvégiens, qui se servaient de corne pour leurs vases ordinaires, employèrent aussi cette matière pour les calices (1).

Le concile de Chelchyt, en Angleterre (787), défend d'employer des patènes ou des calices faits avec de la corne de bœuf, *quod de sanguine sunt*, ajoute-t-il. Ce motif de proscription peut faire supposer que les Pères de ce concile voulaient inspirer de l'horreur pour l'homicide, en défendant d'employer à l'autel ce qu'on ne pouvait se procurer que par l'effusion du sang (2).

CRISTAL ET VERRE. — Les vases en verre blanc ou de couleur, employés dès les premiers siècles, persévérèrent assez longtemps, malgré leur inconvénient de fragilité, dans les églises pauvres et dans les monastères. C'était d'un calice de verre que se servait l'hérésiarque Marc pour produire ses enchantements; c'est évidemment aussi de vases en verre peint que parle Tertullien (3), en y signalant la représentation du Bon-Pasteur chargé de sa brebis. Le cardinal Bona et M. du Sommerard (4) ont cru à tort qu'il s'agissait là d'un bas-relief, car le texte indique une image qui transparaît (*translucet*).

De saints évêques des premiers siècles, après avoir vendu leurs vases sacrés d'or et d'argent pour soulager les pauvres, se servaient de simples calices de verre. Tel fut saint Exupère, évêque de Toulouse, à l'occasion duquel saint Jérôme fait cette réflexion : «Personne n'est plus riche que celui qui porte le sang de Jésus-Christ dans un vase de verre, et son corps dans une corbeille d'osier (5).»

(1) Bartholini, *De medicina Danorum domestica*, dissert. VII.
(2) Mansi, *Concil.*, t. XII, p. 937; Gibert, *Consult. canon. sur les sacrements*, t. III, p. 507.
(3) *De pudit.*, c. VII et X.
(4) *Les Arts au moyen-âge*, t. II, p. 64.
(5) *Epist.* IV *ad Rusticum*.

Saint Grégoire le Grand (1) nous dit que saint Donat, évêque d'Arezzo, rendit sa première forme à un calice de verre qu'avaient brisé des païens. Un trait analogue est raconté par saint Grégoire de Tours. Un diacre de Saint-Laurent de Milan, nous dit-il (2), laissa choir le calice de cristal qu'il portait à l'autel; après en avoir ramassé les morceaux, il les mit sur l'autel et implora l'assistance de saint Laurent. Aussitôt les fragments du calice se rejoignirent et l'on put, comme auparavant, se servir de ce vase.

Saint Patrice révéla à un prêtre irlandais l'existence d'un autel et de quatre calices de verre qui étaient cachés dans une caverne.

Saint Césaire d'Arles, qui avait vendu ses vases d'or et d'argent pour racheter des captifs, disait : « Est-ce que le sang de Jésus-Christ n'est pas également dans un calice de verre (3) ? »

Gratien cite un canon d'un concile de Reims tenu, croit-on, sous Charlemagne, qui proscrit, pour les calices, le verre, le bois, l'airain et le cuivre. Le pape Léon IV interdit le verre, le bois et le plomb, défense qui fut renouvelée au x[e] siècle, dans la collection de Reginon (4).

A cette même époque, les moines de Saint-Winoc se servaient encore de calices de verre (5), et, au siècle suivant, saint Henri II, empereur d'Allemagne, en donnait un à l'église Saint-Victor de Verdun.

Le synode de Chartres, en 1526, exclut le verre et le bois.

Il y a deux calices en cristal à la chapelle Sixtine. Comme nous l'avons dit, l'un d'eux sert à la réserve du jeudi saint.

Aujourd'hui encore, toutes les communautés cophtes se servent de calices de verre. Il en est de même chez la plupart des communions protestantes, où, du reste, la matière est considérée comme facultative.

Cuir. — Le concile provincial de Trèves (1310) dit qu'on ne doit pas célébrer avec un calice *de pelte*, c'est-à-dire recouvert d'une peau tannée (6).

Cuivre, airain, bronze.—Les disciples de saint Colomban paraissent s'être servis de calices de cuivre. Nous lisons dans les Actes de saint Gall qu'un religieux, nommé Magnoald, lui offrit un vase d'argent

(1) *Dial.*, l. I, c. iii.
(2) *De glor. martyr.*, c. xlvi.
(3) Cyprian., *Vit. S. Cæsar.*
(4) Migne, *Patrol lat.*, t. CXXXII, n. 67, p. 205.
(5) Martène, *De antiq. monach. ritib.*, l. II, c. x.
(6) Can. 68, *ap.* Mansi, *Concil.*, t. XXV, p. 247.

pour en confectionner un calice, mais que cet abbé irlandais refusa ce présent, en disant : « Donnez-le aux pauvres, car mon maître saint Colomban a coutume de consacrer dans des calices de cuivre, parce que Notre-Seigneur a été attaché sur la croix par des clous de fer (1). »

Un synode de Cologne, en 1280, prescrit que le calice soit d'or, d'argent, d'ivoire ou tout au moins de cuivre.

Jusqu'à la Révolution, il y a eu en France, dans un certain nombre d'églises pauvres, des calices de cuivre ou de bronze.

Les Éthiopiens se servent de calices et de patènes d'airain. Quand il s'y produit une fente, ils la bouchent avec de la cire.

Étain et plomb. — On a dû se servir d'étain et de plomb dans les Gaules, surtout à l'époque où l'invasion des Barbares déterminait le clergé à livrer l'argenterie des églises, pour venir en aide à des misères pressantes. L'infériorité de l'étain l'a fait interdire par le concile de Chelchyt (787), par le pape Léon IV, par saint Pierre Damien (2), par le concile de Londres (1175), par les Constitutions de Richard, archevêque de Cantorbéry (1175), par le concile de Dublin (1519) ; mais il fut toléré par le concile de Rouen (1189), par le synode de Nîmes (1284), par le synode de Chartres (1526), par le concile d'Aix (1585), etc.

Le concile de Rouen (1581) supposait que dans cette province il y avait beaucoup de calices d'étain, puisqu'il prescrit la manière de les nettoyer, toutes les semaines, avec un linge, du sable et de l'eau.

Dans la plupart des diocèses de France, l'étain fut toléré pour les églises pauvres.

Ivoire. — Le comte Éverard, gendre de Louis le Débonnaire, légua à l'un de ses fils, le calice d'ivoire qui faisait partie de sa chapelle. Nous ne voyons nulle part d'interdiction positive de l'ivoire. Le synode de Cologne l'autorisa en 1280.

Marbre. — On lit dans la Vie de saint Théodore l'archimandrite que le prêtre Grégoire, ayant vendu tous ses vases d'argent, pour reconstruire son monastère, se servait, pour les saints Mystères, de vases de marbre.

Pierres précieuses. — La reine Brunehaut donna à l'église d'Auxerre un calice en onyx, garni d'or très fin (3). Léon d'Ostie (4)

(1) Cf. *Vit. S. Columb., ap.* Surium, 16 oct.
(2) *Opusc.* XXIII, c. 1.
(3) Le Bœuf, *Mém. sur l'hist. d'Auxerre*, t. 1, p. 126.
(4) *Chron. Cassin.*, l. III.

mentionne deux calices de cornaline, parmi les objets que le pape Victor III avait laissés à l'église du Mont-Cassin.

Dans le concile où fut jugée la cause d'Hincmar, évêque de Laon, on lui reprocha, entre autres crimes, d'avoir dérobé un calice de cornaline, enrichi d'or et de perles, dont le roi avait fait présent à la cathédrale de Laon.

Au XI[e] siècle, l'empereur saint Henri II donna à l'église Saint-Victor de Verdun un calice d'onyx monté en or (1).

L'abbé Suger, alors qu'il était régent du royaume, fit exécuter un riche calice de sardoine pour l'abbaye de Saint-Denis.

Au trésor de Saint-Marc, à Venise, on voit d'anciens calices en albâtre, en serpentine, en agate, en sardoine, en onyx, en calcédoine, en jaspe, etc.

PLATINE ET ALUMINIUM. — Le platine et l'aluminium semblent réunir les conditions voulues pour la matière des vases sacrés. A la basilique de Saint-Pierre de Rome, on se sert d'un calice en platine qui fut offert au pape Pie VI, par Charles III, roi d'Espagne. Le 9 décembre 1866, la Sacrée Congrégation des Rites a autorisé le bronze d'aluminium, à certaines conditions relatives à son alliage, à son argenture et à sa dorure.

TERRES-CUITES. — On sait que les anciens ont employé l'argile pour leurs vases à boire. Il est donc probable que, dans les premiers siècles, il y eut des calices de même matière. On s'en servait encore au XIII[e] siècle, dans l'île de Chypre, puisque le concile de Nicosie en interdit l'usage.

A Sainte-Anastasie de Rome, on conserve un très ancien calice dont le pied est en cuivre et la coupe en terre-cuite. La tradition l'attribue à saint Jérôme ; mais il n'est point prouvé que cet illustre docteur, toujours dominé par un sentiment d'humilité, ait jamais célébré les saints Mystères (2).

Au XIV[e] siècle, les Arméniens schismatiques se servaient encore de calices d'argile.

Nous avons remarqué, au musée de Nevers, deux calices en faïence; l'un d'eux servait, en 1793, à l'abbé Groult, qui fut depuis vicaire-général de Nevers.

(1) Pertz, *Monum. german.*, t. VI, p. 49.
(2) Mabillon, *Iter italic.*, p. 97 ; Collombet, *Hist. de S. Jérôme*, t. I, p. 292.

ARTICLE III

De la forme et de la dimension des calices.

Les premiers calices durent avoir les formes variées des diverses coupes à boire. Sur une très antique médaille de dévotion, publiée par M. de Rossi (1), un personnage s'approche de l'autel, tenant un calice qui a la forme de nos verres à champagne. Un des calices que le pape Léon III donna à Saint-Pierre de Rome était de forme carrée *(tetragonum)* et pesait 32 livres romaines. Grégoire IV en offrit un de forme octogone à l'église Saint-Marc de Rome. Mais, en général et très anciennement, ces vases sacrés affectèrent la forme d'une coupe plus ou moins haute, soutenue par une tige, coupée d'un ou de plusieurs nœuds, et reposant sur un pied plat, hémisphérique, conique ou pyramidal.

La dimension de ces vases, surtout de ceux destinés à la communion des fidèles, fut d'abord assez considérable, comme nous le prouvent les indications de poids, fournies par Anastase le Bibliothécaire. Grégoire III fit faire un calice d'or, orné de pierres précieuses, pesant 20 livres. Dans sa Vie, il est question d'un autre calice orné de perles, pesant 34 livres. Charlemagne en donna un de 58 livres au pape Léon III.

Au XI[e] siècle, la coupe prend une forme hémisphérique, le nœud de la tige s'accentue, le pied circulaire devient à peu près aussi large que la coupe. Au siècle suivant, particulièrement en Allemagne, l'extérieur de la coupe du calice disparaît souvent entièrement sous les émaux, les médaillons, les pierreries et les filigranes. Il n'en reste de découvert qu'un petit espace semi-circulaire, où le prêtre peut appliquer ses lèvres pour communier.

Après la suppression de la communion sous les deux espèces, le calice, n'étant plus destiné qu'au prêtre, dut naturellement se réduire à de moindres proportions.

Au XIV[e] siècle, surtout en Italie, les calices prennent plus d'élévation ; la coupe, se rétrécissant, devient semi-ovoïde ou conique ; la tige anguleuse et prismatique repose sur un pied qui, au lieu d'être circulaire, se découpe en lobes et en contre-lobes avec des angles saillants.

(1) *Bulletino*, 1869, pl. III, n. 8.

Au xve siècle, la tige octogonale est percée à jour d'arcatures, enrichie de pignons qui s'appuient sur les petits contreforts des angles. Dans une miniature de cette époque, au *British Museum*, on voit un calice carré (1).

La forme devient encore plus élancée au xvie siècle ; la partie plate du pied, découpée en forme d'étoile à huit pointes, est surmontée d'une partie circulaire à courbes et contre-courbes.



Calice de l'an 1550.

Le xviiie siècle allonge encore la tige et la munit souvent de trois nœuds dont le plus développé occupe le centre. L'extérieur de la coupe, dans la moitié inférieure, se revêt d'une cupule ou fausse-coupe, tantôt ajourée, tantôt présentant une surface plane, ciselée de divers sujets.

Parfois, au moyen d'un couvercle, le calice pouvait être métamorphosé en ciboire. On lit dans l'*Inventaire de Saint-Denis :* « Avec le calice est un couvercle servant pour ledit calice lorsqu'on le veult faire servir de ciboire. »

En Allemagne, on voit d'anciens calices, à la coupe desquels on a ajusté un tuyau, par lequel les simples fidèles recevaient le vin eucharistique.

En Orient, les calices à deux anses sont munis d'un couvercle à charnière et de fort grande dimension, à cause de la persistance de la communion sous les deux espèces. Ils contiennent au moins la valeur d'une chopine. En Mingrélie, un simple gobelet tient lieu de calice.

(1) Rohault de Fleury, *la Messe*, t. I, p. xxii.

ARTICLE IV

Des ornements et des inscriptions des calices.

Tantôt les ornementations sont ciselées, tantôt simplement repoussées. Parfois les deux procédés sont mis simultanément en œuvre. Souvent les médaillons, dégrossis à la fonte, étaient retouchés et achevés au burin.

Dès le ɪvᵉ siècle au moins, il y eut des calices décorés de pierreries, que saint Jean Chrysostome (1) appelle *gemmati*. Constantin en donna trois, en or, *cum gemmis prasinis et hyacinthinis*. Ces pierreries se plaçaient principalement sur le pied, aux nœuds de la tige et près des bords de la coupe. Au grand calice ministériel, les pierres précieuses n'étaient pas seulement fixées et serties ; il y en avait de suspendues à des réseaux de fils d'or : on ne pouvait donc y boire qu'à l'aide d'un chalumeau. Leurs anses affectaient la forme de feuillages, de dragons ou d'animaux fantastiques.

Les calices ont été émaillés fort anciennement, témoin celui de l'abbaye de Chelles, œuvre de saint Éloi. Mais, c'est surtout du xɪᵉ au xɪvᵉ siècle que des émaux de couleur représentaient, sur le pied, sur la tige et même sur la coupe, des feuilles, des fleurons, des rosaces et des personnages.

En Orient, le fond de la coupe est quelquefois émaillé ; ainsi, au trésor de Saint-Marc de Venise, un buste du Christ, en émail, se trouve au fond d'un calice, en sorte que le prêtre pouvait contempler, à travers le précieux sang, l'image de la Victime du Saint-Sacrifice.

Outre les entailles niellées d'émail et les émaux de basse-taille, des ciselures, des figures de ronde-bosse et des bas-reliefs exécutés au repoussé représentent, sur le pied, aux nœuds et à la coupe, de nombreux sujets. Parmi les plus fréquents, nous citerons : les quatre fleuves du Paradis terrestre, les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédec, la grappe gigantesque récoltée dans la Terre-Promise, Moïse frappant le rocher, le serpent d'airain, l'Agneau divin, les animaux symboliques du Christ (aigle, pélican, lion, licorne, phénix), des scènes de la vie de Jésus-Christ, surtout le Crucifiement et la Cène, les douze apôtres, les quatre Évangélistes, des bustes de saints et de

(1) *Homil.* LX *ad pop. Antioch.*

saintes, les trois Vertus théologales, les instruments de la Passion, etc.

A partir du xvii[e] siècle, l'ornementation consista surtout en têtes d'anges, en épis de blé et en grappes de raisin. Beaucoup d'artistes du xviii[e] siècle se préoccupent peu de la destination des vases liturgiques et oublient complètement les traditions symboliques du moyen-âge. Ils vont jusqu'à imiter les travaux patiemment ingénieux des Chinois. Un inventaire de la cathédrale de Bénévent, du temps de Benoit XIII (1), mentionne « un calice et patène d'argent doré, travaillés à la chinoise. »

En France, le pied du calice est toujours marqué d'une croix en creux ou en relief, comme point de repère, et cette face du calice doit être vis-à-vis du prêtre qui célèbre le Saint-Sacrifice. Cet usage de mettre une croix ou un crucifix sur le pied du calice apparut au xiii[e] siècle et devint général au xv[e].

M. l'abbé Pascal (2) déclare que « aucun écusson armorial ne peut figurer sur le pied du calice. » Nulle part nous ne trouvons trace de cette interdiction. Cet usage des armoiries est très fréquent en Italie. L'écusson du Sénat était même le seul ornement des calices d'argent que la magistrature romaine offrait naguère à diverses églises de Rome.

Parmi les ornements exceptionnels, nous mentionnerons les reliques et les clochettes.

Le pied d'un calice que saint Louis donna aux Dominicains de Liège, contenait du bois de la vraie Croix (3).

Mabillon (4) a vu, à l'abbaye de Clairvaux, un calice garni de clochettes d'or, qui avait appartenu à saint Malachie, primat d'Irlande. Le bruit que rendait ces sonnettes, quand on remuait le vase sacré, excitait les fidèles à la piété. On rencontre en Espagne et en Portugal, jusqu'au xvi[e] siècle, un certain nombre de ces calices, où les clochettes sont au nombre de quatre ou de huit.

M. de Linas, partant de ce fait que les calices à clochettes se rencontrent surtout en Espagne et en Portugal, conclut qu'il y a là une influence dérivée de la civilisation mauresque. « On s'obstine toujours, dit-il (5), à chercher la raison de certaines formes liturgiques, quand les mœurs locales répondraient beaucoup mieux aux questions

(1) Barbier de Montault, *Le trésor de la cathédrale de Bénévent.*
(2) *Institut. de l'art chrét.*, t. II, p. 224.
(3) *Voyage litt. de deux bénédictins*, t. II, p. 182.
(4) *Iter italic.*, p. 4.
(5) *Revue de l'art chrét.*, t. XI, p. 274.

soulevées. Les races sémitiques eurent, de temps immémorial, un goût prononcé pour la musique de percussion, et elles ont introduit les instruments bruyants dans leurs cérémonies religieuses. Les Maronites accompagnent le chant liturgique avec de petites cymbales dont le son aigre et criard agace les oreilles européennes, tandis qu'eux-mêmes en sont charmés. On ne peut nier la persistance des usages arabes en Espagne, surtout en ce qui concerne la musique ; la Péninsule ibérique restera le pays légendaire des grelots et des tambours de basque. A quel titre donc s'étonnerait-on de voir l'Église portugaise admettre sur ses autels un genre d'instruments regardé par les fidèles comme un témoignage d'allégresse respectueuse. A mon sens, les clochettes ajoutées aux calices portugais avaient pour but unique d'honorer la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, après la consécration. »

Les inscriptions des calices sont principalement relatives aux artistes qui les ont exécutés, à leur donateur, à leur possesseur, à leur poids et à leur valeur, au sacrement de l'Eucharistie et aux sujets représentés.

NOMS D'ARTISTES. — Sur le calice de Weingarten, dont Martin Gerbert a publié le dessin (1), on lit : *Magister Conradus de Huse argentarius me fecit*. Un calice d'Osnabrück porte cette indication : *Fecit mychy Engelbertus Hoffleger avrifaber de Cosveldyge anno MCCCCLVIII.*

NOMS DE DONATEURS.— Il n'est point surprenant que les inscriptions de calice fassent mention des donateurs, puisque leur nom est prononcé dans la formule de bénédiction que contient le Sacramentaire de saint Gélase.

Sur un calice offert à Saint-Zacharie de Ravenne par l'impératrice Galla Placidia, on lit : *Offero S. Zachariæ Galla Placidia Augusta* (2).

Saint Remi, archevêque de Reims, fit graver les trois vers suivants sur un calice ministériel qu'il donna à l'église de Laon :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro,
Injecto æternus quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos (3).

Un calice du v[e] siècle, conservé jusqu'à la Révolution à l'église

(1) *Vet. liturg. allem.*, t. I, p. 219.
(2) Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 197.
(3) Migne, *Patr. lat.*, t. CXXV, p. 1135.

collégiale de Brives, portait cette inscription : *Valentinianus Augustus Deo et sancto martyri Martino Brivensi pro se suisque omnibus votum vovit et reddidit* (1).

Au trésor de Saint-Marc de Venise, un calice du Xe siècle, en sardoine cotelée, avec émaux cloisonnés, porte cette invocation sur le pied : ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΡΩΜΑΝ (ῳ) ΟΡΘΟΔ (οξῳ) (δε) CΠΟΤ (ῃ), c'est-à-dire : *Seigneur, protège Romain, empereur orthodoxe.*

A la cathédrale de Plock (Pologne), sur un calice du XIIIe siècle, on lit autour de la coupe, entre deux lignes niellées : *Dux Conradus* + *Dux Bolezlaus* + *Emomizl* + *Mesco* + *Ludimilla* + *Salomea* + *Judita* +.

On lit sur le pied d'un calice de la même époque, conservé à l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne : *In nomine Dni Iesv Christi hvnc calicem dedit regina dvlcia Alcvbacie ad serviendvm in maiore altari.*

Un calice émaillé de l'abbaye de Saint-Denis portait cette inscription à l'intérieur du pied : *Je fu donné par le roy Charles, fils du roy de France Jehan, en sa chapelle que fondea en l'honneur de saint Jehan dedens l'église de S. Denys.*

Sur un calice de la cathédrale de Wloclawek, donné, au XVe siècle, par l'évêque Sbignée, on lit autour de la coupe : *Sit tibi Christe calix gratus et Sbigneus actor.*

Voici l'inscription portugaise d'un calice d'argent doré, conservé à l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne : *Este cales deixon obispo don iorie Dalmeida ao santo sacramento da se em era de 1551.* On y voit en outre l'écusson héraldique de l'évêque don Jorge d'Almeida, avec sa devise *Ne quid nimis.*

En Italie, une inscription indique très souvent le nom du donateur et celui de l'église propriétaire.

Noms du propriétaire. — Un des trois calices de l'abbaye de Saint-Denis, figurés par Claude de Vert, porte le nom de son possesseur : *Suger abbas.*

A l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne, on lit sur un calice du XIIe siècle : *Calix iste ad honorem dei et sce marie de alcobacia factvs est.*

Au musée de Saint-Omer, un calice porte cette indication : *Appartiens aulx poissonniers*, 1590.

(1) Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 511.

On lisait sur le pied d'un calice d'argent de Saint-Étienne de Troyes : *A la fabrique de Saint-Estienne de Troies*, 1644 (1).

Poids et valeur du vase. — Autour du pied d'un calice de vermeil, à Saint-Maurice d'Hildesheim, on lit : *Ad honorem omnipotentis Dei frater Henricus Mackol dedit et procuravit istum calicem per patrem suum Bartoldum factum tribus marcis argenti vel modico magis per heum abbatem dumtaxat appositis.* 1419.

Sur un calice d'argent doré, daté de 1582, au musée de Rouen, on lit : *Je pèse troys mare e demy, j'ai cousté 45 escus au soleil.*

Inscriptions relatives a l'Eucharistie. — Plusieurs anciens calices portent ces mots : *Sanguis Christi :* c'est l'ancienne formule qu'on employait pour distribuer l'Eucharistie sous l'espèce du vin. D'autres, surtout en Grèce, en Russie et en Orient, nous offrent les paroles de la consécration du vin, tandis que les patènes correspondantes contiennent celles de la consécration du pain.

Le P. Secchi (2) considère comme des calices destinés aux fidèles des vases de verre trouvés dans les catacombes, offrant des représentations religieuses et où le mot *bibere* se change souvent en *vivere*. On ne comprendrait pas de la part des Chrétiens des acclamations contraires à la sobriété. D'ailleurs certains indices dénotent l'usage religieux de ces vases. ΠΙΕ ZHCAIC EN ΑΓΑΘΟΙC *(bois afin que tu vives de ces biens)*, lit-on sur l'un d'eux, trouvé dans le cimetière des saints Thrason et Saturnin : or, on sait que, dans la langue mystérieuse des premiers siècles, l'Eucharistie était appelé το ἀγαθον *(le bien)* ou τα ἀγαθα (les biens). On comprend alors cette acclamation fréquente : *Vivas in Cristo, vivatis in Deo*, *Pie zezes* ou ZΗΣΕΙΣ, promettant la vie à ceux qui boiront le breuvage du calice. Il est probable que certains de ces vases appartenaient à des particuliers ou à des familles qui les portaient soit aux agapes, soit à l'église, pour recevoir leur part de vin consacré ; car quelques uns font allusion à une réunion de plusieurs personnes : *Cum tuis omnibus bibas, pie zezes cum tuis,* ou *cum caris tuis.*

Sur le calice de saint Ludger (ix[e] s.), conservé à l'église abbatiale de Werden, sont inscrits ces mots :

+ Agitvr hæc svmmvs p(*er*) poc(*u*) la triomphvs
+ Hic calix sangvinis Dni IHV XPI.

(1) Ancien inventaire publié dans les *Annales archéol.*, t. XX, p. 85.

(2) *Preuves du martyre de S. Sabinien,* dans les *Annales de philos.*, 3e série, t. V, p. 302.

On lit sur la coupe d'un calice à anses de l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg :

Prescia priscorvm svspirant vota vivorvm
Ut sacer hic sangvis restavret quod negat angvis.

Le *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (1) cite cette inscription d'un ancien calice de l'abbaye de Saint-Josse :

+ Cvmuino (*sic*) mixta fit XPI sanguis et unda
+ Talibus sumptis salvatvr quisque fidelis.

Voici quelques autres inscriptions eucharistiques, citées par John Doughti (2) et par Sébastien Paulli (3).

Sanguis Jesu Christi, filii Dei, emundat nos ab omni peccato.

Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi.

Jesus Christus nos dilexit, suo sanguine a peccatis nostris nos mundavit.

Esto nobis turris fortitudinis.

Si Deus pro nobis, quis contra nos.

Pie Pelicane, Jesu Domine, me immundum munda tuo sanguine, cujus una stilla salvum facere totum mundum possit omni scelere.

D'autres inscriptions reproduisent des textes divers de l'Écriture sainte, donnent l'indication des sujets représentés, formulent l'anathème contre ceux qui détourneraient le calice de sa destination, ou bien portent simplement la date de la fabrication, ou celle de l'acquisition, ou même du jour où le vase a été redoré.

ARTICLE V

Indication de quelques calices remarquables

Nous allons signaler, suivant l'ordre alphabétique des pays, un certain nombre de calices remarquables par leur antiquité, leur valeur artistique, leurs particularités, ou bien par les personnages auxquels on en attribue l'ancienne possession. Nous passerons sous silence ceux dont nous avons déjà eu occasion de parler.

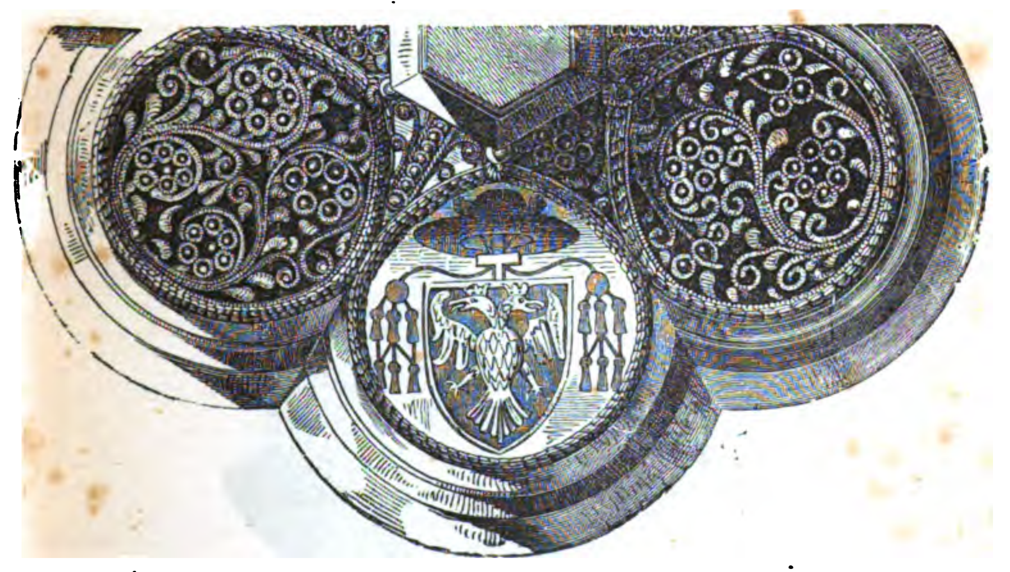
(1) Tome II, p. 179.
(2) *De calicibus eucharist. vet. Christian.*
(3) *De patena Forocorneliensi.*

§ I

Allemagne et Autriche

COLOGNE. — A l'église des Saints-Apôtres, calice en argent doré, richement orné (XIIIe siècle). Les médaillons en bas-reliefs du pied représentent l'Annonciation, la Nativité, le Crucifiement et la Résurrection du Sauveur. Il y a d'autres calices remarquables à la cathédrale, à Saint-André, à l'Assomption, à Sainte-Catherine, à Saint-Géréon, etc. (1).

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. — A la cathédrale, calice d'argent doré du XVe siècle ; sur les lobes du pied, fines gravures représentant le Christ, la Vierge-Mère, saint Georges, sainte Catherine, sainte Barbe et la Crucifixion.



Pied d'un calice de la cathédrale de Gran.

GRAN (Hongrie). — A la cathédrale, calice en argent doré, du XVe siècle. Le pied est disposé en forme de rose à six feuilles, décorées de

(1) Bock, *Trésors sacrés de Cologne*.

filigranes rétiformes; l'une d'elles porte dans un écu une double aigle couronnée (1).



Autre calice de la cathédrale de Gran (xv[e] siècle).

HILDESHEIM (Cathédrale d'). — Calice en or, attribué par la tradition à Bernwald, treizième évêque d'Hildesheim (+ 1079), mais d'un travail

(1) Voir la description de ces deux calices dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. III, p. 497 et t. IV, p. 443.

qui dénote le XIIIe siècle. Au-dessus de la représentation de la Cène, on lit ces deux vers :

Rex sedet in cœna turba cinctus duodena
Se tenet in manibus se cibat ipse cibus.

La topaze qui en orne le nœud est une des plus grandes pierres de ce genre qui soit connue en Europe.— Autre calice de saint Bernwald, évêque d'Hildesheim (+ 1146). Toute la coupe est entourée de filigranes, sauf un espace en demi-cercle, réservé pour les lèvres du célébrant.

KREISMUNSTER (Autriche). — On conserve, à cette abbaye, un grand calice en cuivre doré, exécuté par ordre de Tassilo, duc de Bavière, et de sa femme Liutperge, fille de Didier, roi des Lombards (VIIIe siècle), comme l'indique l'inscription du pied : *Tassilo dux fortis livperg virgo regalis.* Cinq plaques d'argent niellé, adaptées à la coupe, représentent le Christ et les quatre symboles évangéliques.



Calice du duc de Tassilo.

MUNICH. — A la Riche-Chapelle du roi de Bavière, calice d'or aux armes de Maximilien Ier, duc de Bavière. Des émaux, incrustés à fleur de métal, forment une ornementation d'un goût très pur.

OSNABRUK — Calice en argent doré et émaillé, du XIVe siècle. Les émaux représentent la trahison de Judas, la comparution devant Caïphe, la Flagellation, le Portement de Croix, le Crucifiement, les

Prophètes, les Apôtres, des Anges, le Phénix et le Pélican, et les quatre symboles évangélistiques (1).

Il y a encore des calices remarquables du moyen-âge aux cathédrales d'Aix-La-Chapelle (xve s.), de Dantzig (xve s.), de Lubeck, de Mayence (xie et xive s.), de Monza (v^e^ et xve s.), d'Osnabrück (xiiie et xve s.), de Paderborn (xiiie s.), de Ratisbonne (xiiie s.); aux abbayes d'Admont (xive s.), de Klosterneubourg (xive s.), de Saint-Pierre de Salzbourg (xiiie s.), de Wilten près d'Insprück (xiie s.); à Saint-Gervais de Trèves (xie s.); aux églises d'Emmerich (xie s.), de Fritzlar, de Gladbach, de Siegburg, de Wesel, etc.; à la chapelle du château de Mamberg, en Bavière (xvie s.); au musée de Berlin, etc.

§ 2

Belgique

NAMUR. — Au couvent des Sœurs de Notre-Dame, calice du xiiie siècle, dont le pied est décoré de dix plaques niellées. Une inscription fait connaître sa destination originelle et le nom de l'artiste + *Hvgo me fecit: orate pro eo: calix ecclesiæ beati Nicholai de Ognies.*

Calices remarquables à Saint-Jacques de Liège (xve s.); à Saint-Servais de Maëstricht (xiiie s.); à la chapelle de l'archevêché de Malines (xve s.); au musée diocésain de Bruges, etc.

§ 3

Espagne et Portugal

AJUDA. — L'exposition universelle de 1867 a fait connaître le calice en vermeil de la chapelle du palais d'Ajuda (Portugal). C'est une œuvre du xvie siècle, dont le ciseleur est resté inconnu. Les douze apôtres sont groupés, deux par deux, dans les six niches qui décorent la coupe et d'où pendent des clochettes. De nombreuses scènes de la Passion sont figurées dans de petits cadres qui garnissent la tige (2).

(1) De Linas, *Exposition de Dusseldorf*, dans la *Revue de l'art chrétien*, janv. 1881, p. 55. Nous avons emprunté quelques autres indications à cet excellent travail.
(2) *Magasin pittor.*, 1873, p. 169.

Burgos. — Calice en or du xv[e] siècle, richement décoré de perles et de pierres précieuses. Le custode m'a affirmé qu'il valait un million.

Madrid. — Au musée naval, calice fait du bois de l'arbre dit *Ceiba*, à l'ombre duquel fut célébrée la première messe à la Havane, le 19 mars 1519. Au musée archéologique, on voit un calice décoré d'ivoire et de corail.

Saint-Dominique de Silos. — A cette abbaye, occupée aujourd'hui par des Bénédictins de la Congrégation de France, se trouve un calice du xi[e] siècle, dont l'inscription nous apprend qu'il a été fait en l'honneur de saint Sébastien, par un abbé nommé Domenico. Des arcatures en plein-cintre sont figurées en filigranes autour de la coupe.

Sarragosse. — A Notre-Dame del Pilar, calice orné de 1999 pierreries.

Autres calices à la cathédrale de Coïmbre (xii[e] s.), à l'Académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne (du xii[e] au xv[e] siècle), au cabinet de don Luis, roi de Portugal, à la cathédrale de Séville (fausse attribution au pape Clément I[er]), etc. Calices à clochettes aux cathédrales de Braga, de Caminha et de Lamego, à la cathédrale de Guimaras, etc.

§ 4

France

Notre ancienne orfèvrerie sacrée a perdu la plupart de ses chefs-d'œuvre ; ils ont été détruits, au xvi[e] siècle, par les Huguenots ; sous Louis XIV, pour battre monnaie au profit des expéditions guerrières ; sous Louis XV, par mépris de tout ce qui était gothique ; et enfin surtout, pendant la tourmente révolutionnaire, où tant d'œuvres d'art religieuses ont été jetées au creuset. Depuis, le vandalisme a parfois été encouragé par ceux qui auraient dû se montrer les respectueux conservateurs des monuments antiques. C'est ainsi que Mgr Affre, dans son *Traité des Fabriques*, n'a point hésité à écrire ces lignes stupéfiantes : « Si les vases sacrés sont d'un goût gothique, le curé peut exiger du conseil de Fabrique qu'ils soient remplacés par d'autres d'un goût plus moderne. »

Amiens. — On conserve à l'évêché, un calice provenant de Saint-Martin-au-Bourg, lequel, d'après l'ancienne tradition de cette paroisse, aurait servi à saint Thomas de Cantorbéry, alors qu'il y dit

la messe en 1170. Le style de ce calice nous semble démontrer qu'il ne remonte pas plus haut que le XIII[e] siècle.

Bar-sur-Aube. — A Saint-Maclou, calice en vermeil dont la coupe est frappée au marteau. Les douze apôtres y figurent avec Jésus-Christ, ainsi que les animaux évangélistiques et diverses scènes du Nouveau-Testament.

Bellaing (Nord). — Calice du XVI[e] siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Sur le pied, douze médaillons circulaires représentent des scènes hagiographiques relatives à sainte Catherine, sainte Marthe, saint Vaast, saint Amand, saint Éloi, etc.

Biville (Manche). — On y conserve le calice du bienheureux Thomas Hélie (XIII[e] siècle). Il est en argent doré et non pas en or massif, comme on l'a souvent prétendu. Sur le pied, on lit cette inscription trois fois répétée : + *Par amour sui* (sic) *donné*. La tradition veut que ces paroles fassent allusion au don que saint Louis aurait fait de ce calice au bienheureux Hélie, par affection pour lui. On a récemment supposé que ces paroles doivent être mises dans la bouche de Jésus-Christ qui se donne par amour dans l'Eucharistie ; mais cette interprétation paraît invraisemblable (1). Remarquons d'ailleurs que l'inscription est très postérieure au calice : elle aura probablement été regravée au XV[e] siècle, alors qu'on fit quelques réparations à ce précieux objet.

Chelles. — Le calice, exécuté par saint Éloi et donné à l'abbaye de Chelles par sainte Bathilde, fut envoyé à la Monnaie en 1792 ; il n'est donc connu que par des gravures. On a longuement discuté si certaines décorations de ce précieux monument étaient en verroteries incrustées à froid ou en émail cloisonné (2). Cette dernière opinion a fini par prévaloir.

La Rochelle. — Au grand séminaire, on conserve un calice en vermeil, que l'on dit avoir servi à Richelieu, célébrant une messe d'actions de grâces dans l'église Sainte-Marguerite, le jour de l'entrée de Louis XIII à La Rochelle.

Nancy. — Calice de saint Gozlin (X[e] siècle). Sa coupe hémisphérique, pourvue de deux anses, est soutenue par un pied de forme élégante. Le tout est orné de filigranes, de pierres précieuses non taillées et de perles enchâssées.

(1) Cf. *Revue de l'art chrétien*, 2[e] série, t. IV, p. 120.
(2) Cf. *Mém. des ant. de France*, 3[e] série, t. VII, p. 203 ; *Bulletin*, p. 176 ; *Revue de l'art chrétien*, t. VIII, p. 113, etc. ; t. XXVIII, p. 320.



Calice de saint Gozlin.



Vase de Gourdon.

PARIS. — On conserve, au cabinet des Antiques, un petit vase d'or, trouvé à Gourdon, en 1845; ce paraît être un calice du ve ou vi^e siècle et non pas une burette, comme l'ont supposé quelques archéologues ; c'est une coupe cannelée par le bas, décorée dans la partie supérieure de six cœurs en pierres fines et supportée par un pied conique, sillonné de cannelures à arêtes vives.

REIMS. — Calice d'or, dit de saint Remi, apporté à Paris en 1792 et restitué à la cathédrale par Napoléon III, en l'an 1861. Sa décoration



Calice de saint Remi.

principale consiste dans une bande d'or, sur laquelle alternent des pierres fines, entourées de perles et de cabochons d'émail. On y compte 7 émeraudes, 6 grenats, 3 saphirs et 9 agates. Ce magnifique vase a toujours été désigné sous le nom de *calice de saint Remi*, sans doute parce qu'il fut exécuté pour remplacer un vase que saint Remi avait légué à son église métropolitaine. On lit sur le pied l'inscription suivante, qui a dû contribuer à faire rentrer ce précieux objet dans son vénérable asile, après une absence de soixante-dix ans : *Quicumque. hunc. calicem. invadiaverit. vel. ab. ecclesia. Remensi. aliquo. modo. alianaverit. anathema. sit. fiat. Amen.* Ce calice a été attribué par plusieurs archéologues au XI[e] ou au XII[e] siècle. M. J. Labarte (1) croit que c'est l'œuvre d'un des artistes grecs qui ont suivi en Allemagne l'impératrice Théophanie, mariée en 972 à Othon II.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT (Finistère). — Calice donné, dit-on, par Anne de Bretagne, en 1506. Il est décoré de rinceaux, d'enroulements, de dauphins et de huit statuettes d'apôtres.

SAINT-SERVAN (Morbihan). — On y conserve un calice sur lequel est inscrit, en lettres gothiques, le nom de *Sanct Gobrian*. On sait que saint Gobrien, évêque de Vannes, se fit ermite dans ces parages.

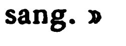
SENS. — A la cathédrale, calice en vermeil du XV[e] siècle. La coupe n'a pour ornements que des flammes; le nœud est décoré de treize médaillons, représentant la Vierge et les douze apôtres.

Autres calices aux cathédrales de Lyon, de Pamiers, de Paris (XVI[e] s.), de Troyes (XIII[e] s.); aux églises de Bellignies (Nord), de Chitry (Yonne), de Genolhac (Gard), de Gordes (Vaucluse), de Malabat (Gers), d'Obies (Nord), de Rocamadour (Lot), de Saillant (Corrèze), de Saint-Marc-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine), de Saint-Omer, de Sainte-Radegonde (Gers), de Tintury (Nièvre) ; au musée de Cluny, etc.

On voit des calices, plus ou moins remarquables, dans des collections particulières, telles que celles de M. Basilewski, de M. Odiot, de M. Ch. Stein, du prince Soltikoff, etc. M. P. du Chatellier possède une coupe en argent trouvée à Plomelin (Finistère), dont le fond représente la sainte Face de Notre-Seigneur, avec cette inscription : *Ecce aug. vul. sanctus,* c'est-à-dire *Ecce augustus vultus sanctus.* Cet antiquaire croit que c'est un vase du XIV[e] siècle, destiné à la distribution du vin consacré, à l'époque où les fidèles communiaient encore sous les deux espèces. « L'image du Saint-Suaire, dit-il (2),

(1) *Hist. des arts industriels,* 2[e] édit., t. I, p. 344.
(2) *Bulletin monum.*, t. XLI, p. 723.

aurait été disposée sur le fond de la coupe, dans le but de placer, au moment de la communion, grâce à l'inclinaison du vase, la Face même du Christ, sous les yeux de celui qui recevait sa chair et son sang. »





Calice de Notre-Dame de Paris, exécuté par M. Poussielgue-Rusand.

M. Poussielgue-Rusand, M. Armand Cailliat et d'autres orfèvres ont exécuté dans le style du moyen âge, de remarquables calices. Bornons-nous à citer, parmi les œuvres contemporaines, les calices des cathédrales d'Auch et de Paris, de Saint-Martin de Laon et de Notre-Dame de la Délivrande.

§ 5

Grande-Bretagne

Ardagh (Irlande). — Le calice d'Ardagh, ainsi nommé du lieu où il a été découvert, est en argent, pourvu de deux anses et décoré d'ornements en filigranes d'or et en émail. On y lit les noms des douze apôtres. Ce calice, croit-on, est celui dont il est question dans les annales irlandaises, en 1129, comme étant l'œuvre de la fille de Roderic O'Conor (1). — Autres calices du moyen âge à l'église Saint-Chad, de Birmingham (xiv[e] siècle), au collège Sainte-Marie d'Oscott (xv[e] siècle), au collège du *Corpus Christi* à Oxford (xv[e] siècle). Un

(1) *Bullet. de la Soc. des ant. de France*, 1879, p. 139.

certain nombre d'anciens calices d'Angleterre ont été publiés par Bough (*Sepulchral Monuments in Great Britain, 5. vol. in f°*).

§ 6

Italie

Assise. — Calice d'argent donné, en 1290, par le pape Nicolas IV, et exécuté par Guccio de Sienne. Sur la coupe, des figures de saints, gravées, se détachent sur un fond d'émail bleu.

Milan. — Calice en argent et ivoire (xive siècle). — Calice d'or, avec figurines, assises, d'apôtres (xve siècle).

Pistoia. — A la cathédrale, calice d'argent doré (xiiie siècle), dont les médaillons sont en filigranes. — Calice d'argent exécuté, en 1354, par Andrea Braccini.

Rome. — Seroux d'Agincourt a publié deux calices des catacombes, dont la coupe est très allongée (1).




Calices des catacombes.

Au Palais du Vatican, nombreux calices de diverses époques. L'un des plus curieux est un vase de verre à anses, d'une forme très gracieuse, trouvé au cimetière Ostrien (2).

(1) *Hist. de l'art, Peint.*, pl. 12, n. 28.
(2) De Rossi, *Bulletino*, 1879, tav. IV.



Calice du cimetière Ostrien.

Le calice d'étain qu'on montre à la sacristie de l'église des Saints-Côme-et-Damien comme étant celui de saint Félix II, retiré dans ces lieux en 360, pendant les persécutions ariennes, ne paraît pas authentique à Mgr Barbier de Montault (1). — A l'église Saint-Marc, calice à émaux translucides (xv° siècle).— Au couvent des Oratoriens, calice dont se servait saint Philippe de Néri.

VENISE. — Au Trésor de Saint-Marc, beaucoup de calices et de patènes de diverses époques, la plupart en matières précieuses. Il y a huit calices à deux anses. On attribue au x° siècle un vase de sardoine, monté en argent doré, où quinze médaillons d'émail cloisonné représentent le Christ, la Vierge et divers saints, en buste.

ZAMON (Tyrol italien). — En 1875, on y a découvert un calice d'argent du vi° siècle, pesant 320 grammes. Il est aujourd'hui conservé dans l'église paroissiale de cette localité. On y lit cette inscription : † *De donis Dei, Wrsvs diaconvs sancto Petro et sancto Pavlo optvlit.* La coupe peut contenir un litre et demi de liquide (2).

(1) *Les églises de Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, n° de sept. 1875.
(2) De Rossi, *Bullet*. 1878, tav. XII.

§ 7

Pologne et Russie

PEREIESLAV (Russie). — A la cathédrale, calice du XIII[e] siècle.

PLOCK (Pologne).— Outre le calice de Conrad, dont nous avons cité l'inscription, on voit, à la cathédrale, un calice en or, donné par le prince Charles-Ferdinand, au milieu du XVII[e] siècle. Des médaillons en émail, encadrés, représentent la Cène, l'apparition d'Emmaüs et le Jardin des Oliviers.

SOUZDAL (Russie). — Au monastère de Spasso-Effimiev, plusieurs calices d'argent gravé et ciselé (XVI[e] siècle).

TRZEMESZNO (Pologne). — Sans parler des calices relativement modernes, nous devons mentionner trois calices du X[e] siècle. L'un est travaillé au marteau; l'autre offre un sujet symbolique fort curieux : la crèche où naquit l'Enfant-Jésus ; elle est couronnée de clochers byzantins, en sorte que l'étable de Bethléem est la figure de la future Église. Le troisième calice, dit saint Adalbert, est une coupe en agate, doublée en or à l'intérieur et dont la bordure inférieure est travaillée en forme de fleurs de lis (1).

L'espace ne nous permet pas de nous occuper des calices des autres pays. Notons seulement, qu'en 1879, on a trouvé, sur l'emplacement de Kobt, ancienne Coptos, jadis centre du Christianisme dans la Haute-Égypte, une très belle coupe en verre, ornée de poissons dorés, et que l'on croit avoir servi au Sacrifice eucharistique.

(1) Przezdziecki, *Monuments du moyen âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne*, t. I, pl. 4, 5, 6, 7; t. II, pl. 10.

CHAPITRE VI

Des accessoires du calice

ARTICLE I

Des pales

La pale, qu'on ferait mieux d'écrire *palle*, pour se conformer à l'étymologie (*pallium*), sert à couvrir le calice pendant une grande partie du Saint-Sacrifice. En France, on lui donnait souvent le nom de *carré*, à cause de sa forme.

Primitivement, le corporal s'étendait sur toute la longueur de l'autel et pouvait, à certains moments, se replier sur le calice pour le protéger. Mais quand le corporal fut raccourci, on usa d'un second corporal nommé *pale* et qu'aujourd'hui, en France, nous assujettissons à un carton.

L'abbé Pascal a invoqué à tort un texte du pape Innocent III (1), pour démontrer l'antiquité de la pale. Le cardinal Bona s'est également mépris sur la signification de ce même passage : *Duplex est palla quæ dicitur corporale, una quam diaconus super altare totum extendit, altera quam super calicem plicatam imponit.* Il s'agit ici, non pas de deux linges séparés, mais des deux parties du corporal, dont l'une couvre la table de l'autel, et dont l'autre sert à couvrir le calice. La preuve, c'est qu'Innocent III ajoute aussitôt : « La partie qui est étendue (*pars extensa*) représente la Foi ; celle qui est repliée

(1) *De sacro mysterio altaris*, l. II, c. LV.

(*pars plicata*) figure l'intelligence. » Il faut, de plus, remarquer le titre même du chapitre : « *Des corporaux : Pourquoi une partie est étendue, et l'autre repliée au-dessus du calice* (1) ? »

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage des pales existait, au XIV[e] siècle, en divers pays; car Raoul de Tongres (2) nous dit que dans toute l'Italie et l'Allemagne, on suivait la coutume de Rome en se servant de la pale pour recouvrir le calice; mais, qu'en France, on persévérait à n'employer pour cet usage qu'une partie du corporal.

La pale ne s'introduisit en France qu'au XVII[e] siècle et ne fut à peu près universellement admise qu'au XVIII[e]. Avant la Révolution, les diocèses d'Orléans et de Rouen, les Dominicains et les Chartreux continuèrent à replier sur le calice le corporal, auquel ils avaient conservé les grandes dimensions d'autrefois. C'est ce qui se fait encore aujourd'hui dans le diocèse de Lyon.

A Rome, la pale, ayant environ 15 centimètres carrés, ne couvre la patène qu'en débordant très peu par ses angles : c'est une double toile de lin, bordée par une étroite dentelle ; il en est de même en Espagne. Dans quelques diocèses d'Italie, on voit des pales dont la partie supérieure est en drap d'or. En France, la toile est fixée à un carton, recouvert d'une étoffe de soie de la couleur liturgique du jour, souvent brodée en or, en argent, et même en perles. On raconte, dit l'abbé Pascal (3), que, pendant le séjour de Pie VII à Paris, une dame lui offrit une riche pale, ornée de rubis et d'une exquise broderie d'or. Le pontife, après avoir admiré la beauté du présent, pria la dame de le reprendre, en lui faisant observer que l'Église romaine ne se servait que de pales de lin. Le 10 janvier 1852, la Congrégation des Rites, vivement sollicitée, a fini, contrairement à ses décrets antérieurs, par tolérer les pales dont la partie supérieure est couverte de soie, pourvu que la partie inférieure fût en lin et que la partie supérieure ne fût jamais noire ni marquée d'aucun signe de deuil.

Aucune règle n'exige qu'il y ait une croix brodée sur la pale, soit au-dessus, soit au-dessous.

Saint Cajétan introduisit, dans les églises des clercs réguliers, l'usage d'une seconde petite pale, sur laquelle est placée l'hostie avant

(1) *Du sacré mystère de l'autel, opuscule du pape Innocent III,* traduit et annoté par l'abbé Couren, p. 154.
(2) *In canon. observ.*
(3) *Orig. de la liturg. cathol.*, p. 915.

et après la consécration, afin de donner plus de facilité pour recueillir les parcelles détachées et les mettre dans le calice. Cette coutume ne paraît avoir été approuvée par Paul IV que pour cet ordre religieux. Cependant nous l'avons vue pratiquée dans un certain nombre d'églises d'Espagne. Dans quelques autres, jusqu'au moment de l'Offertoire, on place, sur l'hostie qui doit être consacrée, un petit rond en lin fin, qu'on prend au milieu par une espèce de houppe ou bouton.

ARTICLE II

Des voiles de calices

Le voile du calice (*velum, pepla, sudarium, couverture, volet*) a son origine dans le grand voile (*pannum oblongum*), dont le calice restait enveloppé jusqu'à ce que le diacre le remît au prêtre. On dut surtout s'en servir lorsque le corporal, devenant moins ample, ne pouvait plus servir à couvrir tout à la fois le pain et le calice.

Dans l'ancien rite gallican, les dons offerts sur l'autel étaient recouverts d'un voile de soie, orné d'or et de pierreries. Il devait être assez épais pour dérober les choses saintes aux yeux des assistants. Grégoire de Tours (1) dit qu'un homme ayant donné à une église un voile précieux, il fut défendu de s'en servir, parce que sa transparence laissait apercevoir le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ.

Le concile de Clermont-Ferrand (535) défend de couvrir le corps d'un prêtre que l'on porte en terre du voile qui sert à couvrir le corps de Jésus-Christ, de peur qu'en voulant honorer les corps des défunts, on ne souille les autels.

En France, on fait retomber le voile sur le devant du calice, parce qu'il n'est pas assez ample pour le recouvrir tout entier. En Italie et en Espagne, le voile, très souple, plus grand, ordinairement sans broderies et sans doublure, retombe également des quatre côtés.

En Italie, au XIVe siècle, les voiles étaient généralement faits d'un tissu tiré de l'ortie. Un inventaire de la cathédrale de Sienne (1467)

(1) *Vit. patr.*, c. VIII, n. 11.

mentionne dix-huit voiles de calice en *ortichaccio* (1). D'après les prescriptions du Missel, considérées seulement comme directives, le voile doit être en soie : mais l'usage a prévalu qu'il soit de la même étoffe que l'ornement dont se sert le célébrant. Il y en a en velours, en moire d'or ou d'argent, etc.

Le voile est garni d'un étroit galon ou d'une petite dentelle de soie ou d'or. En France, on marque d'une croix la partie qui doit retomber devant le prêtre.

Plusieurs rubricistes pensent que le voile doit toujours être de la couleur du jour : quelques uns prétendent qu'il devrait toujours être de soie blanche. La rubrique se tait à cet égard (2).

En France, on substitue quelquefois, abusivement, le voile du calice à la nappe, pour la communion des laïques.

Les Orientaux se servent de trois sortes de voiles (καλυμμα) : l'un pour couvrir le calice ; l'autre pour couvrir le disque où est le pain ; le troisième, beaucoup plus grand, enveloppe le tout. On le désigne sous le nom ἀήρ, parce qu'il entoure les espèces comme l'air environne la terre. Les Syriens le désignent par un mot qui signifie *nuée*. Cette sorte de voile paraît avoir été employé d'abord à Jérusalem.

On connaît un certain nombre d'anciens voiles de calice remarquables par la richesse de leurs broderies et de leurs médaillons. Citons en particulier ceux de Saint-André de Lille, de Zermezcelle (Nord), de Nédonchel (Pas-de-Calais,) et des Carmélites d'Amiens. A l'Exposition de broderies, qui eut lieu à Londres, en 1874, on voyait un voile de calice du XVIIe siècle, en dentelle de Valencienne, où étaient brodés divers sujets religieux, tels que l'Agneau divin, le pélican, la sainte Hostie, des anges adorateurs, des cœurs enflammés (3).

ARTICLE III

Des purificatoires

Le purificatoire est une bande de toile blanche, repliée plusieurs fois sur elle-même, qui sert à essuyer le calice, d'abord avant d'y

(1) *Annal. archéol.*, t. XXV, p. 270.
(2) *Revue théol.*, t. III, p. 479.
(3) *Journal général des Beaux-Arts*, n° du 22 août 1874. Cum digitis bene tergat calicem.

verser le vin et l'eau, puis après la communion, à la suite des deux ablutions. Il tire son origine assez moderne, du linge que le prêtre portait au bras gauche, comme aujourd'hui le manipule, et avec lequel il purifiait les vases du Sacrifice et s'essuyait les doigts. Quand ce linge fut remplacé par le manipule, on employa de petites serviettes pour purifier le calice.

D'après les écrivains mystiques du moyen âge, le purificatoire représente l'éponge pleine de vinaigre et de fiel que les Juifs approchèrent des lèvres de Jésus mourant.

Dans un certain nombre d'églises, surtout dans les monastères, le même linge, fixé près de la piscine ou attaché au coin de l'autel, du côté de l'Épître, servait tout à la fois de purificatoire et de manuterge.

Nous voyons dans le XIVe Ordre romain, qu'à la première messe de la nuit de Noël, le pape essuyait le calice, non pas avec un purificatoire, mais avec ses doigts (1).

Les Clercs réguliers ne purifient point le calice aussitôt après les ablutions, mais seulement quand ils sont rentrés à la sacristie. Clément VII, ayant approuvé les usages liturgiques de ces religieux, ils ne croient pas que la constitution de saint Pie V *Quo primum tempore* puisse porter atteinte à leurs antiques coutumes (2).

En Italie, on attache des dentelles aux deux extrémités du purificatoire, quelquefois même tout autour.

Le troisième concile provincial de Milan recommande de marquer le purificatoire d'une croix, pour indiquer sa sainte destination.

La Congrégation des Rites, par un décret du 7 septembre 1816, a approuvé la coutume d'essuyer avec le purificatoire les gouttes de vin ou d'eau qui se seraient attachées aux parois du calice, usage que le P. Judde avait vivement combattu, comme étant contraire aux rubriques.

A Lyon, du moins dans les grandes églises, le purificatoire dont on s'est servi pour essuyer le calice n'est point replié pour resservir encore. Il est introduit comme un tampon dans le calice, et ne doit plus être employé qu'après avoir été blanchi.

Dans la plupart des Églises orientales, c'est avec une éponge que le diacre purifie la patène et le calice, en souvenir de celle de la Passion de Notre-Seigneur. Cet usage est très ancien, puisqu'il en est question

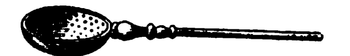
(1) Mabillon, *Iter italic.*, t. II, p. 323.
(2) Pasqualigo, *De sacrificio novæ legis*, t. II, quæst. 785.

dans une homélie de saint Jean Chrysostome (1). Hors le temps de la messe, cette éponge (ἁγία σπογγία) est conservée dans un corporal.

ARTICLE IV

Des couloires

La couloire ou passoire était un vase en argent, de forme concave, dont le fond était percé de petits trous. On la plaçait au-dessus du



calice pour y verser le vin, qu'on épurait ainsi de toute matière étrangère. Cet ustensile est désigné dans les inventaires sous les noms de *cæbus, cola, colatorium, colum, colus; coulouère, stoupi.*

On lit dans un ancien Rituel de Saint-Martin de Tours : *Vinum per sion in calicem mittatur.* D. Martène (2) dit avoir demandé aux chanoines de cette église ce qu'il fallait entendre par *sion,* et qu'ils l'ignoraient. C'était probablement un vase analogue à la couloire.

Les Égyptiens, les Grecs et les Romains se servaient de couloires en métal pour passer le vin qu'ils prenaient à leurs repas, surtout quand il sortait du pressoir. La liturgie adopta cet ustensile, du moins dans les contrées qui produisaient des vins épais. Il est douteux qu'il ait été employé dans les Gaules avant l'introduction de la liturgie romaine. Mabillon (3) n'en a trouvé aucune trace dans les textes antérieurs à Charlemagne.

Le moine Théophile nous donne des détails précis sur ce genre de cuiller perforée. « Vous ferez, dit-il, la passoire, en or ou en argent, de cette manière : battez un petit vase en forme de petit bassin, un peu plus large que la paume de la main ; vous y adapterez une queue de la longueur d'un bras, de la largeur d'un pouce. Cette queue aura,

(1) *Hom. in epist. ad Ephes.*
(2) *De antiq. eccl. ritib.*, l. I, c. III, art. 9, § 12.
(3) *De liturg. gallic.*, l. III.

à l'extrémité, une tête de lion fondue, convenablement ciselée, qui tiendra la coupe dans sa gueule. Elle aura aussi, à l'autre bout, une tête ciselée de même ; dans sa gueule, sera suspendu un anneau, à l'aide duquel, en y introduisant le doigt, on pourra porter l'instrument. Le reste de la queue, entre les deux têtes, doit être orné de nielles partout, et çà et là sillonné d'un travail de fonte, de points, de lettres et de versets où il convient. La coupe sera au milieu du fond, sur une largeur circulaire de deux doigts, perforée de trous très fins, pour couler le vin et l'eau qu'on met dans le calice (1). » C'était le sous-diacre qui, à la messe pontificale, tenait cet instrument, avec le doigt auriculaire de la main gauche, passé dans l'anneau.

Dans certains monastères, l'usage de la passoire a persévéré jusqu'à la Révolution. « On voit au musée Barberini, dit le cardinal Bona (2), une petite couloire, de la forme d'une cuiller ayant un long manche, et une autre, également en argent, en forme de soucoupe, et dont les petits trous forment un dessin admirablement tracé. »

ARTICLE V

Des chalumeaux

Le chalumeau liturgique est un tube en métal, qui sert à humer le Précieux-Sang dans le calice. Pour expliquer son origine, on a prétendu que cet usage avait été introduit en faveur des Souverains-Pontifes âgés ; mais pourquoi alors ne s'en servent-ils que dans les messes solennelles et non dans les messes privées ? Ange Rocca (3) dit qu'on a voulu rappeler par là le roseau qui portait l'éponge imbibée de fiel, présentée au divin Crucifié. C'est là une explication mystique, faite après coup. Évidemment, le chalumeau fut inventé pour qu'on fût moins exposé à répandre le Précieux-Sang. Comme plusieurs antiques usages, ce rite s'est conservé, à titre de souvenir traditionnel, dans les solennités pontificales.

(1) *Divers. art. schedula*, lib. III, c. LVI, *de colatorio*.
(2) *De reb. lit.*, c. XXV.
(3) *Opera*, t. I, p. 27.

Le sous-diacre, après avoir reçu le baiser de paix, tirait cet instrument du sac ou du fourreau qui le renfermait. Après la communion du prêtre, du diacre et du sous-diacre, le diacre suçait le chalumeau par les deux bouts et le remettait au sous-diacre ; celui-ci le lavait avec du vin, en dedans et en dehors, et le replaçait dans le fourreau, qui devait être déposé avec le calice dans l'*armarium*.

Outre les chalumeaux, conservés à l'église et mis à la disposition des fidèles, il y en avait qui étaient apportés par ceux qui ne voulaient pas se servir d'un instrument à l'usage de tous.

Le bout qui trempait dans le calice était évasé ou fait en forme de bouton; l'autre, qui se mettait dans la bouche, était plus petit et tout uni. Quelquefois une rondelle l'entourait du côté de la poignée, pour limiter la longueur de la tige que le communiant devait mettre dans sa bouche.

Le chalumeau a été désigné sous les noms d'*arundo*, *calamus, canalis, canna, cannela, cannula, canola, canulum, fistula, pipa, pugillaris* (1), *pugillarium, sipho, siphon, suctorium, sugillaris* (suçoir), *sumptorium, tubulus, tuellus*, *tutellus, tuyau* (2).

D'après Daillé (3), les chalumeaux n'auraient été mis en usage par les moines que vers la fin du XIe siècle, après que le pape Urbain II eut interdit l'intinction. D'autres écrivains (4) ne les font remonter qu'au XIIe siècle. Dom Chardon (5) croit qu'on s'en servait à Rome dès le VIe siècle. Il est du moins certain qu'ils étaient connus au IXe, puisque Paschase Radbert en parle, et que Charlemagne offrit à la basilique Saint-Pierre de Rome un calice et un chalumeau, après la messe où il fut sacré par le pape Léon III.

Une inscription de l'église Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Rome, mentionne que Théobald, en 902, donna à l'église de Sainte-Valentine un calice en vermeil avec sa patène et son chalumeau. Vers cette même époque, le VIe Ordre prescrit l'emploi du chalumeau.

En 1040, Suppo, abbé du Mont-Saint-Michel, légua à son monastère un chalumeau d'argent, sur lequel était gravée cette inscription : *Hic Domini sanguis nobis sit vita perennis* (6).

(1) Parce qu'on le tenait à la main.
(2) En italien, *sanguisuchello ;* en allemand, *Kelch-rhrögen.*
(3) *De cult. lat. relig.*, l. III, c. XXVIII.
(4) Quenstedius, Buddæus, etc.
(5) *Hist. des sacr.*, t. II, p. 128.
(6) Mabillon, *Annal. bened.*, t. IV, p. 496.

Léon d'Ostie (1) compte, parmi les cadeaux que Victor III fit au monastère du Mont-Cassin, une fistule d'or *à crosse.*

Les Statuts de Saint-Benigne de Dijon (XIe s.) nous apprennent que les religieux de ce monastère aspiraient le Précieux-Sang dans le calice, avec un chalumeau d'argent. Chez les Chartreux, au XIIe siècle, le chalumeau était en or.

Un règlement d'Albéric, abbé de Cluny, mort en 1109, ordonne que les chalumeaux soient en argent doré et non en or.

Les *Us* de Cîteaux disent qu'on peut se passer de chalumeau quand il n'y a que le prêtre et ses ministres qui communient, mais qu'on doit s'en servir chaque fois qu'il y a d'autres communions.

L'usage du chalumeau devait disparaître à peu près en même temps que la communion sous les deux espèces. Il persévéra jusqu'en 1437 dans l'ordre de Cîteaux et, jusqu'à la Révolution, dans les abbayes de Cluny et de Saint-Denis.

Cette ancienne coutume a survécu pour la messe papale solennelle. Le Souverain-Pontife puise le Précieux-Sang avec un chalumeau d'or, dans le calice que le diacre lui présente. Le diacre et le sous-diacre communient ensuite de la même manière.

Le 20 novembre 1846, Pie IX accorda à un chanoine du Chapitre de Saint-Jérôme des Illyriens, qui ne pouvait mouvoir sa tête, la permission de se servir du chalumeau pour l'absorption du Précieux-Sang.

Du Cange a cru que les Grecs se servaient du chalumeau et lui donnaient le nom de λαβίς, mais il s'est trompé à cet égard. Le λαβίς, comme on peut le voir dans l'Eucologe de Goar (2), n'est autre chose que la cuiller eucharistique. J. Gretzer (3) et Vogt (4) disent que l'usage du chalumeau, quoique rare chez les Grecs, n'y est pas inconnu. Nous ne croyons pas qu'il en soit fait mention dans les écrits des Orientaux (5).

L'emploi du chalumeau fut adopté par les Luthériens et même prescrit, en 1564. On s'en servait encore au XVIIIe siècle à Hambourg et dans quelques autres églises évangéliques luthériennes (6).

Des chalumeaux du moyen-âge sont conservés à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg; à celle de Witten (Tyrol), etc.

(1) *Chron. Cassin.*, l. III, *ad calcem.*
(2) P. 125.
(3) *Annot. ad J. Cantacuzeni Histor.*, p. 913.
(4) *Hist. fistulæ euchar.*, p. 23.
(5) Lamy, *De Syror. fide*, p. 188.
(6) Vogt, *Op. cit.*, p. 41.

ARTICLE IV

Des cuillers eucharistiques

Les cuillers liturgiques (*cochlear, cochleare*) ont eu diverses destinations eucharistiques. Les deux principales sont, en Occident, de puiser dans la burette l'eau qu'on doit mettre dans le calice, ce qui évite l'inconvénient d'en mettre une trop grande quantité; et, en Orient, de communier les fidèles avec une petite portion du pain trempé dans le Précieux-Sang.

La cuiller à puiser l'eau, en or ou en argent, est encore assez usitée aujourd'hui en Italie, en Espagne, en Belgique et en Alsace; elle l'était jadis dans les Pays-Bas, en Flandre, dans un certain nombre de diocèses de France, à Cluny, à la Chaise-Dieu, chez les Minimes, etc.; les Chartreux sont restés fidèles à cette coutume.

La Congrégation des Rites a répondu, le 6 février 1858, que l'emploi de cette petite cuiller n'est pas défendu.

A la messe pontificale, le sacriste met quelques gouttes d'eau dans la cuiller d'or, pour que le sous-diacre en verse le contenu dans le calice du pape.

Les Orientaux se servent aussi d'une cuiller eucharistique, mais dans un tout autre but que les Latins. Avec cette cuiller, ils prennent dans le calice les particules de pain consacré, pour les distribuer aux communiants, et préviennent ainsi l'effusion du Précieux-Sang.

Les Grecs prétendent que saint Jean Chrysostome inventa l'usage de cette cuiller, mais ils ne sauraient en fournir aucune preuve certaine. Il n'en est pas moins démontré que cette coutume est antérieure au concile d'Éphèse, puisque les Nestoriens, qui se séparèrent de l'Église à cette époque, donnent la communion de cette manière, ainsi que les Jacobites Syriens, les Coptes, les Éthiopiens, et presque tous les Chrétiens du rite oriental.

Un très ancien diptyque grec, publié par Pacciaudi (1), nous mon-

(1) *Antiq. christ.*, p. 389.

tre le saint abbé Zosime communiant sainte Marie l'Égyptienne, à l'aide d'une cuiller.



Communion donnée avec une cuiller.

Les Grecs modernes donnent à cette cuiller le nom de λαβίς, par allusion au forceps avec lequel l'ange, dans la vision d'Ézéchiel, saisit le charbon ardent sur l'autel, pour en purifier les lèvres du Prophète.

Les Arabes appellent cette cuiller *labidan* ou *mulaubet,* les Coptes, *cochlear crucis,* parce que cet ustensile est ordinairement terminé en forme de croix.

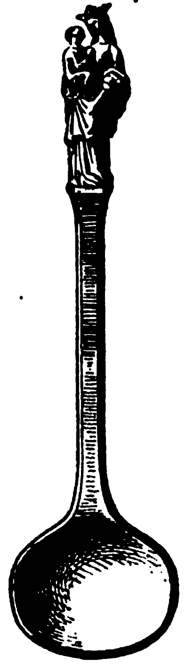
La cuiller eucharistique des Orientaux est consacrée avec un grand apparat. Voici la bénédiction qu'on trouve dans la liturgie copte de saint Cyrille : « Dieu, qui as rendu ton serviteur Isaïe digne de voir le Chérubin, dans la main duquel était la pincette avec laquelle il enleva un charbon de l'autel et l'approcha de la bouche du Prophète, maintenant encore, ô Dieu, Père tout-puissant, étends ta main sur cette cuiller, dans laquelle doivent être reçus les membres du corps saint qui est le corps de ton Fils unique, Seigneur, Dieu, et Notre Sauveur Jésus-Christ. Bénis-la et sanctifie-la, donne-lui la vertu et la gloire de la pincette qui est sous la main du Chérubin, parce que à toi appartient la puissance, la gloire et l'honneur, avec ton Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur, et l'Esprit-Saint, maintenant et toujours. »

Renaudot (1) se trompe quand il croit que les Arméniens se servent de la cuiller pour distribuer le pain eucharistique. Il est certain que le prêtre prend ce pain dans le calice avec le pouce et l'index, pour le déposer dans la bouche des communiants (2).

(1) *Perpét. de la Foi,* l. VIII.
(2) Le Brun, *Explic. des cérém.*, t. V, diss. X, p. 339.

En dehors des deux usages principaux que nous venons de signaler, il en était quelques autres qui ont disparu.

Il y avait des cuillers qui servaient aux prêtres pour prendre les oblations du pain et les poser sur la patène. C'est pourquoi, dans divers inventaires, nous voyons des mentions de cuillers, accompagnant celles des patènes.



Cuiller de calice à Sainte-Marie de Cologne.

D'après M. de Rossi (1), certaines cuillers auraient servi pour puiser dans le *scyphus* la quantité de liquide nécessaire pour le calice. Elles ont pu être employées également pour verser dans le *scyphus* déjà presque rempli de vin, une petite quantité du Précieux-Sang, mélange qui devait servir à la communion des fidèles.

Peut-être aussi, quand on ne faisait pas usage du chalumeau, se servait-on de la cuiller pour donner au communiant une petite portion du Précieux-Sang.

En Italie, au sacre des évêques, l'élu communiait, sous l'espèce du vin, dans une grande cuiller d'or.

Un certain nombre d'antiques cuillers, conservées dans les églises, dans les musées et les collections particulières, sont décorées de sujets religieux. Quelques unes ont été publiées par M. de Rossi (2) et par le P. Garucci (3); mais il est très difficile de reconnaître celles qui ont eu une destination eucharistique, attendu que les cuillers de table étaient fréquemment ornées de sujets chrétiens.

(1) *Bullet.*, nov. 1868, p. 82.
(2) *Ibid.*
(3) *Storia dell'arte cristianà*, pl. 462.

ARTICLE VII

Des flabella

On donne le nom de *flabellum* à l'éventail, ordinairement en vélin ou en plumes de paon, avec lequel un diacre ou un acolyte tempérait la chaleur dont le célébrant aurait pu être incommodé, et chassait les mouches qui auraient pu se poser sur les oblations ou tomber dans le calice sacerdotal, dans les calices ministériels et dans les *scyphi*. Cette précaution, déjà consignée dans les *Constitutions apostoliques* (VIII, 12), démontrerait, à elle seule, la croyance des premiers âges chrétiens à la présence réelle. Les écrivains du moyen âge attachent, comme d'ordinaire, diverses significations mystiques à ces instruments d'utilité pratique. Par là même que le *flabellum* était généralement fait avec des plumes de paon, rappelant les plumes ocellées des ailes des Chérubins, on y a vu le symbole de ces anges adorateurs qui, selon l'expression d'Isaïe (VI, 2), entourent le trône de Dieu et voilent avec leurs ailes la face du Seigneur. Hildebert de Tours indique une autre signification mystique. Envoyant un *flabellum* à l'un de ses amis, il lui écrit : « Lorsqu'avec cet éventail, vous chasserez les mouches qui viendront se reposer sur l'autel, il faudra aussi repousser avec l'éventail de la foi catholique les diverses tentations qui se présentent à l'esprit pendant le Saint-Sacrifice. Ainsi il arrivera que cet objet destiné à votre usage vous fournira de plus une instruction mystique. »

Les éventails destinés à chasser les mouches étaient connus dès la plus haute antiquité ; on en voit de figurés, comme insignes de souverain, sur les bas-reliefs de l'Assyrie, de l'Égypte et de la Perse. Les Grecs et les Romains empruntèrent à l'Asie cet éventail circulaire que les esclaves agitaient autour de leur maître. L'Église en fit, de très bonne heure, un instrument liturgique.

Les Grecs lui donnèrent le nom de ριπες, ῥιπίδιον (*éventail*), μυσιοσυβαι (*chasse-mouches*) et aussi d'*hexaptérige,* quand il représente, un Séraphin à six ailes. Chez les Latins, on l'appelait *cherubim, dyadema, flabellum, flavellum, muscarium, musco, pavonium, philacia rotunda, ripidia, rotulus, ventilabrus ;* au moyen âge, on dit : *esmouchoer, esmouçhoir, éventail,* etc.

A cette dernière époque, ces instruments ressemblaient à certains éventails modernes, consistant en une bande de papier ou d'étoffe pliée autour d'un axe muni d'un manche. Il y avait quelquefois deux manches qui, étant réunis dos à dos, donnaient à l'ensemble la forme d'un éventail rond. On a employé pour les fabriquer, des feuilles de palmier, le parchemin, la soie, et surtout des plumes de paon. Les montants étaient en bois, en ivoire, ou en argent.

M. de Linas, dans une savante dissertation (1), a restitué à la catégorie des *flabella* des disques crucifères en or, en argent ou en cuivre, dont une soie ou une queue aiguë indique qu'on les fichait sur un support quelconque. Jusque là on avait cru y reconnaître des croix de consécration, des croix processionnelles, des crosses abbatiales, des reliquaires, ou bien encore des pièces d'orfèvrerie, destinées à parer soit l'autel, soit des châsses de saints. L'éminent archéologue a décrit huit monuments de ce genre, s'échelonnant du XII[e] au XV[e] siècle, appartenant à la cathédrale d'Hildesheim, à l'abbaye de Kremsmünster (Styrie), au musée d'antiquités de Copenhague, aux collections de M. Basilewski et de M. le baron Seillière.

Dans la vie de saint Fulgence, évêque de Ruspe, il est dit que, lorsqu'il était encore moine, il fabriquait souvent des *flabella* avec des feuilles de palmier.

Photius, en 859, envoya au pape saint Nicolas I[er] de riches présents, parmi lesquels se trouvaient plusieurs *flabella* (2).

Le IX[e] siècle nous a légué un curieux *flabellum,* qui a servi de chasse-mouches, soit à table, soit durant l'office divin : c'est celui de l'abbaye de Tournus, où il avait été apporté par les moines de Noirmoutiers, et qui se trouve dans le cabinet de M. Carrand, jadis à Lyon, aujourd'hui à Pise. Sur les zones du vélin de cet éventail se trouvent de nombreuses figures de saints et de saintes, avec l'indication de leurs noms et une longue inscription en vers dont voici le sens :

« Dominateur suprême des vents, daigne accepter ce don offert d'un cœur pur ; Vierge, mère du Christ, sois célébrée par le même vœu ; toi, prêtre Philibert, sois pareillement honoré. Il y a deux choses qu'un petit éventail procure en été : il chasse les mouches,

(1) *Les disques crucifères, le flabellum et l'umbella,* dans la *Revue de l'art chrétien,* t. XXXIV, 3[e] et 4[e] livr.
(2) Héfélé, *Hist. des conciles,* trad. Delarc, t. V, p. 446.

tempère la chaleur et donne le moyen de goûter le bienfait de l'air sans fatigue. De plus, celui qui veut passer une année chaude, en se garantissant des mouches insupportables, doit se munir d'un éventail pour tout l'été. » Du côté opposé, on lit : « Ce précieux ornement, monté sur un beau manche, permet d'être toujours présent dans le saint lieu, car il chasse par son souffle les volatiles incommodes et les fait partir au plus vite par son déplacement. Cet éventail provoque un doux zéphyr, tandis que la chaleur brûle, il rafraîchit et met en fuite les insectes malpropres et importuns. » Au-dessous de quatre figures sculptées sur le chapiteau de la monture, on lit les noms suivants : *S. Maria.* — *S. Agnes.* — *S. Filibertus.* — *S. Petrus.* Le nom de l'auteur nous est révélé par cette inscription écrite sur l'astragale inférieure : IOHEL ME SCE FECIT IN HONORE MARIAE (1).

Reimbert, évêque de Verdun, au XIe siècle, fit présent à son église de deux éventails liturgiques, richement brodés.

Visconti (2) a prétendu que l'usage du *flabellum* ne dura que jusque l'an 1100. Cette assertion est complètement inexacte. En effet, il est question de cet instrument dans le *Rational* de Guillaume Durand, et nous le voyons figurer dans des miniatures du XIIIe siècle. Il n'a été presque généralement abandonné que vers la fin du XIVe siècle, alors que cessa la communion sous les deux espèces, et encore a-t-il persévéré à Rome et peut-être ailleurs dans le cours du XVe siècle. C'est en souvenir de l'ancienne coutume que, lorsque le pape est porté sur la *sedia gestatoria*, deux camériers tiennent, de chaque côté, deux grands éventails en plumes d'autruche, ocellées de plumes de paon.



Flabellum grec (3).

Les Grecs ont conservé l'usage du *flabellum.* Le diacre, à son ordination, le reçoit comme un signe de la fonction dont il sera chargé. Le *rhipidion* des Grecs a la forme d'une tête de Séraphin à six ailes, fixée

(1) Ce *flabellum* a été chromolithographié dans l'*Album des arts au moyen âge*, de Du Sommerard, 9e série, pl. XIV.
(2) *Observ.*, t. IV, l. VII, c. XIII.
(3) Nous reproduisons le dessin donné par Goar. M. de Linas pense que ce Séraphin devait être figuré au repoussé sur un disque métallique. *Loc. cit.*, p. 504.

au bout d'un manche en bois. On le porte, comme insigne d'honneur, devant les patriarches et à diverses processions. Le rhipide qui sert à la messe est fait ordinairement d'un morceau de drap brodé.

Aujourd'hui, chez les Russes, l'usage du *flabellum*, disque métallique, orné d'un séraphin hexaptère, est limité aux évêques qui officient pontificalement. En Moldavie, on ne se sert du rhipide que dans trois circonstances : aux processions où figure un archevêque, pendant la lecture de l'évangile, et à l'élévation de la messe. Chez les Arméniens et les Maronites, deux diacres agitent, chacun, près de l'évêque, un *flabellum*, garni de petites lames d'argent faisant l'office de clochettes.

CHAPITRE VII

Des ciboires

Le ciboire est le vase destiné à contenir des hosties consacrées pour la communion des fidèles.

Hospinien, Gabriel Biel, Duplessis-Mornay, Jonas Porrée et quelques autres écrivains ont avancé que l'usage de réserver la sainte Eucharistie et de la conserver dans des ciboires ne s'était introduit dans l'Église que vers l'an 1215, après la célébration du IV[e] concile de Latran. Cette assertion est démentie par les témoignages les plus irrécusables. Nous avons vu précédemment que, dès l'origine de l'Église, les fidèles, en diverses circonstances, communiaient hors du sacrifice de la messe, et que les espèces consacrées étaient réservées à leur intention. Aussi les *Constitutions apostoliques* recommandent-elles aux diacres de renfermer dans le tabernacle les hosties qui n'auraient point été consommées pendant le Saint-Sacrifice (1).

Nous allons nous occuper successivement : 1° des noms des ciboires ; 2° de leur matière ; 3° de leur forme et de leurs dimensions ; 4° de leurs ornements et de leurs inscriptions ; 5° des custodes de viatique ; 6° de quelques prescriptions liturgiques, relatives aux ciboires ; enfin, 7° nous fournirons des indications sur un certain nombre de ciboires remarquables.

ARTICLE I

Des divers noms des ciboires

Le vase destiné à contenir la réserve eucharistique a été, le plus ordinairement, désigné sous le nom de *pyxis* (pyxide), dans le cours

(1) Lib. VIII, c. XIII.

du moyen-âge, et sous celui de *ciborium* (ciboire) depuis trois ou quatre cents ans. D'autres appellations, moins fréquemment usitées, ont servi à désigner ces vases eucharistiques. Nous allons mentionner ces principaux termes et en indiquer l'étymologie.

Αρτόφορίον (de ἄρτος, pain, et φερω, je porte). Les Grecs, avons-nous dit, donnent ce nom à l'endroit, situé derrière l'autel, où est réservé le saint Viatique. Ils désignent aussi par le même terme la boîte où est contenu le pain eucharistique (1).

CHRISMALE. Catalan cite un manuscrit de Reims où la bénédiction du vase eucharistique porte le titre de *Prefatio chrismalis* (2). Mais ce terme s'applique ordinairement à la boîte qui renferme le Saint-Chrême, au linge dont on enveloppait le front de ceux qui venaient de recevoir le baptême ou la confirmation, et à la toile dont on recouvre les autels nouvellement consacrés.

CIBORIUM, χίβωριον, χίβουριον, χίβοτιον, χίβωτον. Ce n'est guère que depuis trois siècles que les Grecs ont désigné sous ce nom les coffrets eucharistiques. Dans les anciens textes, ces expressions s'appliquent toujours aux édicules soutenus par des colonnes, servant de couronnement à l'autel. On trouve *cœborium*, avec le sens de vase eucharistique, dans un inventaire de la cathédrale de Prum (3). Mais, ce n'est qu'au XVe siècle et surtout au XVIe, que cette appellation se généralise.

Les érudits sont loin d'être d'accord sur l'étymologie du mot *ciboire*. Grancolas (4) et l'abbé Thiers veulent qu'on ait appelé les vases eucharistiques *ciboires*, parce qu'autrefois ils étaient suspendus sous les baldaquins nommés *ciborium;* Duranti (5) le fait dériver de χίβωτον, *coupe;* Robert Étienne, de χίβοτος, *coffret;* Casalius (6) et M. du Sommerard, de *cibus*, parce que l'hostie qu'il contient est la nourriture de l'âme; Hesychius, Saumaise, Casaubon, Dacier, etc., pensent que ce mot vient de l'égyptien, et qu'il signifiait, dans cette langue, une espèce de fève dont la forme servait de modèle à certains vases, ou qu'on employait elle-même à leur confection.

Ces vases eucharistiques sont parfois désignés par le terme de *ciborium minus* (7), pour les distinguer des édicules destinés à protéger

(1) Goar, *Eucol.*, p. 209.
(2) *Pontificale roman.*, tit. XVIII.
(3) *Bullet. monum.*, t. XV, p. 298.
(4) *Les anciennes liturgies*, t. II, p. 241.
(5) *De ritib. eccl. cath.*
(6) *De Christ. vet. Sacr. rit.*
(7) Du Cange, *Constant. christ.*, l. III, c. LXIII.

l'autel. Cette identité de noms pour deux objets tout-à-fait différents a induit plusieurs liturgistes en erreur. Ainsi le savant Gropper (1) voit des vases eucharistiques dans les *ciborium* que le pape Symmaque donna aux basiliques romaines de Saint-Sylvestre et de Saint-André, d'après le témoignage d'Anastase-le-Bibliothécaire; mais il est certain qu'à cette époque, le mot *ciborium* n'avait pas encore le sens de vase eucharistique.

Le terme *ciborium* a également servi pour désigner : 1° les petits autels portatifs que l'*Ordre romain* appelle *tabula itineraria ;* 2° les tabernacles adhérents à l'autel; 3° les niches creusées dans le mur près de l'autel, pour y conserver la réserve eucharistique.

Dans les anciens inventaires, le mot ciboire subit maintes altérations, telles que : *cibolum, ciboreum, civorium, civorius, cybureum ; chiboire, chyboille, ciboingne, ciboingre, syboingne*, etc.

On donnait spécialement le nom de *ciboriolum* aux petits vases destinés à porter le saint Viatique.

COLUMBA, περιστεριον : ce nom, qui indique une forme très fréquente du ciboire, apparaît dans le testament de saint Perpétue, évêque de Tours, lequel date de 475 (2).

EUCHARISTIALE (sous-entendu *Vas*). On trouve ce mot dans un Pontifical du xe siècle, cité par Catalan (3).

MARGARITA (perle). Fortunat donne ce nom à un vase d'or, dans lequel on mettait le corps de Jésus-Christ.

PASTOPHORIA. Bellarmin croit qu'on a désigné par là des custodes eucharistiques. Ce n'a pu être que très exceptionnellement, car le pastophore désigne l'endroit où l'on conservait les livres liturgiques et tout ce qui servait à l'autel.

Pyxis, πύξις, πυξιον, πυξιδιον (de πυξις, buis). Les anciens appelaient *pyxide* les cassettes à bijoux, parce qu'ordinairement elles étaient en buis. Les Chrétiens, considérant à bon droit la sainte Eucharistie comme le plus précieux des trésors, donnèrent, par analogie, le nom de pyxide aux coffrets qui renfermaient des hosties consacrées. Cette dénomination, la plus répandue au moyen-âge, s'appliquait aux grands ciboires aussi bien qu'aux petits vases de Viatique. On trouve les formes altérées de *pixis*, *pyxida*, *pyxomelum, buxis*, *buxida*, *bussida*, *bustela*, *bustia,* etc.

(1) *De asservatione Euchar.*, art. 2, c. XXV.
(2) 'DAchéry, *Spicil.*, t. V.
(3) *Pontific. roman.*, tit. XVIII.

Les vases eucharistiques sont encore désignés sous les noms d'*arca, capsa, capsella, capsula, cassa, conditorium, copa, cophinus, cupa, cuppa, custodia, hierotheca, hostiaria, loculum, repositorium, suspensio, tabernaculum, techa, turris, vas; conditoire, conserve, ioyau pour le Saint-Sacrement, repositoire, réserve, etc.*

ARTICLE II

De la matière des ciboires

Le *Pontifical romain*, qui détermine la matière du calice et de la patène, ne parle pas du ciboire; mais l'argent est requis formellement, par un décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, en date du 12 septembre 1588.

L'argent doré, au moins pour l'intérieur du ciboire, a toujours été la matière le plus généralement employée; c'est elle que recommandent, d'abord principalement et ensuite exclusivement, les conciles, les synodes et les rituels, en ne tolérant l'étain que pour les paroisses pauvres. On a aussi employé, mais rarement, l'albâtre, l'aluminium, le bois, le bronze, le cristal, le cuivre, l'électrum, la fonte, l'ivoire, le laiton, le marbre, l'or, les pierres précieuses, le platine et le verre.

Albatre. A Saint-Benigne de Dijon, on conservait les espèces consacrées dans un vase d'albâtre, haut d'un demi-pied, et dont le couvercle avait un pied de diamètre. Ce vase était renfermé près de l'autel, dans une armoire sur la porte de laquelle on lisait cette inscription : *Hostia salveto nostræ spes sanctæ salutis* (1).

Argent. Guillaume, évêque d'Autun, fit présent à l'église Saint-Étienne, d'un ciboire d'argent, en forme de coupe, pesant quatre marcs; il était doré en dedans et en dehors (2).

Il est peu d'inventaires de trésors du moyen-âge qui ne mentionnent des ciboires en argent. Quand la forme des coupes prévalut, on se bornait souvent, comme de nos jours, à faire la coupe proprement dite en argent; le pied était en cuivre argenté.

Le concile de Lyon (1850) veut que la coupe des ciboires soit en

(1) *Voyage litt. de deux Bénéd.*, t. I, 1re part., p. 144.
(2) *Hist. episc. antissiod.*, c. LVII.

argent doré. Beaucoup d'autres conciles n'exigent la dorure que pour l'intérieur de la coupe.

Bois. Les premiers Chrétiens, qui conservaient chez eux la sainte Eucharistie, la plaçaient dans un coffret de bois, parfois même dans une simple corbeille d'osier.

Saint Zénon de Vérone parle « du pain eucharistique déposé dans un vase de bois. » Les Coutumes de Cluny, rédigées par saint Udalric, désignent sous le nom de *pyxis corticea* la boîte eucharistique que l'on mettait dans la colombe d'or, suspendue au-dessus de l'autel.

Saint Grégoire de Tours (1) nous apprend que Léon, XIIIe évêque de Tours, qui avait été ouvrier en bois, fabriquait des tours eucharistiques en bois, qu'il recouvrait de feuilles d'or.

Un ciboire en bois fut l'objet d'un miracle, en 1128, dans l'église monastique de Deutsch, près de Cologne. Cette pyxide était placée dans une niche en forme de fenêtre, près de l'autel, et close par un châssis revêtu de soie. Un incendie dévora, avec l'abside, le vase à encens, une burette d'étain, la boîte à hosties non consacrées; en un mot, tout ce qui se trouvait dans la niche fut brûlé, à l'exception de la pyxide eucharistique. L'abbé Rupert fit rétablir cet *armarium*, et l'on y grava l'inscription suivante : *Hoc corpus Domini flammas in pixide vicit* (2).

A l'abbaye d'Olivet (Loiret), le Saint-Sacrement était conservé dans une espèce de tourelle en bois (3).

Laurent Ier Allemand, dans les visites pastorales qu'il fit, de 1493 à 1497, dans son diocèse de Grenoble, prescrivit de remplacer les coffrets eucharistiques en bois par des pyxides en métal. Ces coffrets en bois étaient de formes très diverses, carrés, longs, oblongs, ovales, etc. (4).

On trouve en Allemagne des pyxides de Viatique, en bois, revêtues d'une broderie de perles de verre, œuvre de religieuses qui ont voulu ainsi suppléer à l'émail.

Pendant la Révolution de 1793, on a souvent été forcé d'employer des ciboires de bois; c'est ce que l'on fait encore aujourd'hui en certaines circonstances. « A la cathédrale de Beauvais, dit M. l'abbé Bar-

(1) *Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI.
(2) Rupert, *De incendio Tuitiensis*, c. V; Mabillon, *Annal. benedict.*, sæc. XII, c. XLIX.
(3) *Voyages litt.*, t. I, 1re part., p. 24.
(4) l'Abbé Trépier, *Notice sur le ciborium de la cathédr. de Grenoble*, dans le *Bullet. monum.*, 1858, p. 64.

raud(1), ainsi qu'à l'église Saint-Étienne de la même ville, on a fait faire il y a quelques années, les vols d'églises étant devenus très fréquents, des ciboires en bois de palissandre, et l'on s'en sert encore quelquefois maintenant, lorsqu'on peut craindre quelque soustraction sacrilège. Ils ont la même forme que ceux de métal. On place dans l'intérieur une toile de lin fortement empesée, à laquelle on a donné la forme d'une coupe et que l'on a bénite avec la formule en usage pour les corporaux. C'est dans cette coupe que se consacrent et que se conservent les hosties. Chaque matin, on l'enlève et on la met dans un ciboire d'argent ou de vermeil dont on se sert pour la communion. Lorsque les messes sont dites, elle est replacée dans le vase de bois, et le ciboire d'argent est reporté à la sacristie. L'usage des vases ou des boîtes en bois pour les circonstances dont il est ici question est autorisé dans le Rituel de Beauvais, publié en 1783 par les ordres de Mgr de La Rochefoucault. »

Chez les Grecs modernes, l'*artophorion*, boîte pour le pain consacré du Viatique, est en argent et même en or dans les églises riches; mais dans la plupart des églises rurales, elle est en bois (2).

CRISTAL ET VERRE. La Chronique des évêques de Minden nous apprend que jadis, dans une église voisine de Hildesheim, on conservait l'Eucharistie dans des vases de verre.

Au couronnement de Charles-Quint, la sainte Eucharistie fut portée devant lui, sous un dais brodé d'or, dans une cassette de cristal, que renfermait un coffret en bois (3).

A Saint-Rambert (Ain), le Saint-Sacrement était conservé dans une tour vitrée (4); à l'église Sainte-Croix de Rome, c'était dans un vase de cristal, placé derrière l'autel (5).

En 1861, Pie IX, à l'occasion de la béatification de Benoît-Joseph Labre, a offert à l'église de Sainte-Marie-des-Monts, un ciboire en cristal de roche, monté en or et bordé d'une couronne d'améthystes.

CUIVRE. A partir du XIIe siècle, quand l'ivoire devint plus rare, on employa fréquemment le cuivre doré et émaillé, désigné sous le nom d'*œuvre de Limoges*. Les inventaires mentionnent aussi des pyxides en simple cuivre. Elles ne sont pas ordinairement dorées à l'intérieur

(1) *Notice sur les ciboires*, p. 35.
(2) Richard Simon, *Biblioth. critique*, t. I, p. 160.
(3) Paul Jove, *Hist. sui temp.*, l. XXVII.
(4) *Voyages litt. de deux Bénéd.*, t. I, p. 239.
(5) Thiers, *Diss. sur les autels*, p. 206.

de la coupe. Peut-être y plaçait-on les hosties renfermées dans une autre petite boîte de matière plus précieuse, ou bien les enveloppait-on dans un petit corporal.

Étain. Cette matière, qui est presque partout proscrite de nos jours, était jadis tolérée pour les églises pauvres. Les Statuts synodaux de Jean Avantage, évêque d'Amiens (1454), et d'un de ses successeurs, François Faure (1662), en permettent l'usage. Feydeau de Brou le confirme en 1697, mais à la condition expresse que ces ciboires contiendront une petite boîte d'argent, pour y mettre les saintes hosties.

Fonte. Un inventaire des Célestins d'Éclimont (Eure-et-Loir) mentionne un ciboire de fonte bien dorée (1).

Ivoire. Cette matière est fréquemment désignée dans les anciens inventaires. Les Statuts synodaux d'Eudes de Sully, évêque de Paris, ordonnent que les pyxides de viatique soient en ivoire, *propter casum.*

L'auteur de la Vie de sainte Claire parle d'une châsse d'ivoire où était réservée l'Eucharistie (2). Dom Martène signale les ciboires en ivoire qu'il a vus aux cathédrales de Sion et d'Autun, aux monastères de Ferrière (diocèse de Sens) et de la Grasse en Languedoc (3). Mabillon cite celui de l'église des chanoines réguliers de Vérone (4).

La Congrégation des Évêques et Réguliers, par un décret du 26 juillet 1588, interdit les pyxides en ivoire.

Laiton. On donnait, au moyen âge, les noms d'*électrum* ou *auricalque* à une espèce de laiton où le cuivre était mélangé avec de l'étain, et quelquefois avec une addition d'autres métaux (5).

Marbre. A la cathédrale de Maurienne, le Saint-Sacrement était réservé dans un vase de marbre (6).

Or. Les ciboires en or ont toujours été rares. Ce sont, en général, des dons faits aux églises par les papes, les princes et de puissants seigneurs. L'empereur Constantin fit présent à l'église Saint-Pierre de Rome d'une tour eucharistique et d'une colombe, toutes deux en or, pesant trente livres, et ornées de 215 pierres précieuses (7).

Venance Fortunat loue le zèle de l'archevêque de Bourges, qui avait fait faire une tour d'or où était renfermé le corps de Jésus-Christ.

(1) l'Abbé Texier, *Dict. d'Orfèvrerie,* au mot *Ciboire.*
(2) Surius, XII aug.
(3) *Voy. litt.*, t. I, 1re part., p. 68, 156; 2 part., p. 55. *De ant. rit.*, l. I, c. v.
(4) *Iter. ital.*, p. 178.
(5) Barraud, *op. cit.*
(6) *Voy. litt.*, t. I, 1re part., p. 247.
(7) Anast. Biblioth., *In Sylvestro.*

Flodoard (1) rapporte qu'un voleur essaya de s'approprier un ciboire d'or, en forme de tour, suspendu au-dessus de l'autel de Notre-Dame de Reims, mais qu'il se laissa choir et mourut du coup.

La Sainte-Chapelle de Paris possédait un ciboire en or, estimé 1300 livres, qui fut volé en 1573. Un inventaire de 1532 (2) en donne la description suivante : « Ung repositoire nommé ciboire, où l'on mect le Sainct-Sacrement, lequel est dessus le grand hostel, pendu au bout d'une crosse de cuyvre, et est ledicte repositoire tout d'or, excepté la moullure et empatement du pied, qui est d'argent doré ; au hault duquel y a une petite croix d'or, et en chacun costé d'iceluy, y a ung crucifix d'or eslevé, et deux titres de *Jhesus Nazarenus rex Judeorum.* »

PIERRES PRÉCIEUSES. Les inventaires du moyen âge mentionnent parfois des ciboires en agate, en béryl, et en diverses autres pierres précieuses.

Hugues de Flavigny nous apprend que l'empereur saint Henri donna au monastère de Saint-Vanne une custode d'onyx, pour servir de suspension eucharistique (3).

ARTICLE III

De la forme et des dimensions des ciboires

§ I

Des ciboires en forme de tour

On a souvent donné aux ciboires la forme d'un petit édicule rond, carré, hexagone ou octogone, surmonté d'un toit conique, hérissé ou non de crochets. Ces tours eucharistiques, pour lesquelles on trouve une formule spéciale de bénédiction dans le *Sacramentaire gallican*, étaient conservées dans les sacristies ou les *armarium*. On les posait parfois sur l'autel pendant le Saint-Sacrifice, afin de distribuer la communion aux fidèles, et c'est là l'origine des tabernacles adhé-

(1) *Hist. Remens.*, l. I, c. XVI
(2) *Invent. des reliques de la Sainte-Chapelle*, publié par M. Douet d'Arq, dans la *Revue archéol.*, t. V, p. 192.
(3) *Chronic. Vird.*

rents à l'autel, qui ont conservé longtemps la forme de leur type primitif. Dans le cours du moyen âge, on suspendait la tour au-dessus de l'autel ; en Orient, elle était attachée au centre intérieur du *ciborium;* en Occident, la tour, protégée par une petite tente en soie, était fixée à une crosse munie d'une poulie. Mabillon prétend que cet usage était inconnu à l'Italie.

Sandelli (1) a décrit des tours eucharistiques, en argile rougeâtre, qui ont été trouvées dans les catacombes de Rome ; elles servaient aux fidèles pour emporter chez eux la sainte Eucharistie. Ces antiques pyxides avaient à peu près la forme des autels carrés faits d'une seule pièce. Des lampes en bronze ou en argile adhéraient à quelques-unes d'entre elles et rappellent nos lampes brûlant perpétuellement devant le Saint-Sacrement. Un petit meuble en terre cuite et de forme ronde, publié par M. Perret (2), a beaucoup d'analogie avec les tours dont parle Sandelli, et a probablement servi aussi à conserver l'Eucharistie.

Le pape Innocent Ier (402-417) fit don d'une tour d'argent à l'église des Saints-Gervais-et-Protais. Le pape Hilaire, mort en 468, fit un semblable présent à la basilique de Latran.

Saint Aredius, abbé de Saint-Yrieix, a mentionné quatre tours parmi les vases sacrés qui lui appartenaient (3).

Saint Remi, archevêque de Reims, enjoignit à son successeur, par son testament, de faire confectionner une tour (*turriculum*) et un calice, avec la matière d'un vase d'or, pesant dix marcs, que lui avait donné Clovis (4).

La tour eucharistique que Félix, évêque de Bourges, donna à son église, était aussi en or. Venance Fortunat (5) l'a célébrée dans les vers suivants :

Quam bene juncta decent, sacrati ut corporis Agni
Margaritum ingens, aurea dona ferant !
Cedunt chrysolithis salomonia vasa metallis
Ista placere magis ars facit atque fides

(1) *De sacris synaxib.*, c. XIX.
(2) *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XIX, n. 4.
(3) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. II, p. 57.
(4) Flodoard, *Hist. eccl. Remens.*, l. I, c. XVIII.
(5) Lib. III, *Carm. XXV.*

Grégoire de Tours nous raconte qu'un diacre sacrilège de la ville de Riom, transportait de la sacristie une tour *in quâ ministerium dominici corporis habebatur* (1); que cette tour s'échappa de ses mains et alla se poser d'elle-même sur l'autel où on célébrait les Saints-Mystères. Ce texte a donné lieu à diverses interprétations. Mabillon et J.-B. Thiers pensent que cette tour ne contenait que les vases sacrés nécessaires à la célébration de la messe. J. Gropper, Duranti, Bona, Dom Chardon et le P. Le Brun croient, au contraire, que cette expression collective *ministerium* ou *mysterium dominici corporis* comprend non seulement les vases liturgiques, mais aussi les hosties réservées pour la communion. Il pouvait y avoir quelque doute sur l'interprétation de ce passage, alors que l'on discutait sur le sens du mot *ministerium* ; mais, Dom Ruinart, dans l'édition qu'il a donnée du livre de Grégoire de Tours, affirme que tous les manuscrits qu'il a pu consulter portent *mysterium*, ce qui nous semble trancher la difficulté.

Parmi les églises qui conservaient jadis la sainte Réserve dans des ciboires en forme de tour, nous citerons les cathédrales de Laon, Reims, Bourges, Digne, Orléans ; Saint-Michel de Dijon, Saint-Laurent de Rouen, Saint-Benoît à Paris, l'abbaye de Marmoutiers, les Célestins d'Avignon et de Paris, etc. (2).

On conserve, dans l'église de l'ancienne abbaye de Senanques, une tour du XIII[e] siècle, en bois peint et doré ; le corps principal est octogone, percé de trente-deux fenêtres et surmonté d'une sorte de clocher à six pans. On y lit l'inscription suivante, que M. Viollet-le-Duc (3) suppose avoir été repeinte d'après l'ancienne : *Qui : mandvcat : hvnc : panem : vivet : in : æternvm.*

Les antiques tours eucharistiques sont devenues extrêmement rares ; on en rencontre fort peu dans les musées. Un très petit nombre de ces curieux monuments ont été dessinés.

Un tableau du XVI[e] siècle, conservé dans la sacristie de la cathédrale d'Arras, représente le grand autel de cette église, à peu près tel qu'il était au XIII[e] siècle. Une custode, en forme de tour, est tenue suspendue par un ange qui, la tête en bas, semble descendre de la volute d'une crosse (4).

(1) *De glor. mart.*, l. I, c. LXXXVI.

(2) Bellotte, *Rit. eccl. Laudun.*, p. 49 ; Chardon, *Hist. des sacr.*, t. II, p. 250; Thiers, *De l'exposit. du St-Sacrem.*, t. I, p. 40, 42 ; Moléon, *Voyage lit.*, p. 180 ; *Voyages litt.*, t. I, p. 21, 67, etc.

(3) *Dict. du mobilier franç.*, t. I, p. 246.

(4) *Annal. arch.*, t. IX, p. 1.

Ce n'est point sans un motif symbolique qu'on a donné la forme de tour aux vases eucharistiques : cette forme est l'emblème de la force morale que le chrétien puise dans la sainte Communion. L'Eucharistie, dit Novarini (1), est la tour inexpugnable de l'Église et ne peut être mieux réservée que dans un ciboire en forme de tour. Saint Germain de Paris (2) remarque que ces sortes de vases sont destinés à nous rappeler le sépulcre de Notre-Seigneur, qui fut creusé en forme de tour dans un rocher. On considérait aussi la tour comme l'emblème de la sainte Vierge, *Turris Davidica* ; mais cette application était faite même aux ciboires qui n'avaient point la forme turriculée ; car Guillaume Durand (3) dit, d'une manière générale : « Le coffre (*capsa*) dans lequel on conserve les hosties consacrées, signifie le corps de la Vierge glorieuse. Il est tantôt de bois, tantôt d'ivoire blanc, tantôt d'argent, tantôt d'or, tantôt de cristal, et, selon ces diverses matières, il exprime les diverses vertus du corps de Jésus-Christ. »

Il faut remarquer que les tours ne servaient parfois qu'à renfermer un autre vase eucharistique : telle était la tour d'ivoire, conservée à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et qu'une tradition erronée regardait comme le vase où Marie-Madeleine conservait ses parfums.

§ 2

Des ciboires en forme de colombe

Dom Martène pense que l'usage des ciboires en forme de colombe est plus ancien que celui des tours (4) : mais cette assertion ne paraît reposer sur aucune preuve. Il est question tout à la fois de tours et de colombes dans des textes du IVe et du Ve siècle ; antérieurement à cette époque, il n'en est fait aucune mention. Il est vrai que Tertullien désigne une église sous le nom de « la demeure de notre colombe (5) ; » mais ce passage peut donner lieu à diverses interprétations. Quant à la colombe en verre, provenant des catacombes, que l'on conserve au musée chrétien du Vatican, rien ne prouve que ce soit un vase eucharistique.

(1) *Agnus eucharist.*, c. LV, n. 568.
(2) *Ap.* Dom Martène, *Thes. anecd.*, t. V, p. 95.
(3) *Ration.*, l. I, c. III.
(4) *De antiq. Eccl. rit.*, l. I, c. V, art. 3.
(5) *Adv. Valent.*, c. II.

Le P. Le Brun pense que l'usage des colombes est originaire de l'Orient. Il est certain du moins que les plus anciens textes relatifs à ces vases nous viennent d'auteurs orientaux. Mais faut-il admettre avec Macri (1) que ce fut saint Basile qui inventa cette forme? Rien dans la vie de ce saint ne peut le faire conjecturer.

Les colombes n'ont peut-être été d'abord qu'un ornement emblématique qu'on plaçait sur les tours et les coffrets destinés à contenir l'Eucharistie. Nous nous expliquerions ainsi la double mention de tours et de colombes qui est faite dans des textes du v[e] siècle. On lit, en effet, dans Anastase le Bibliothécaire, qu'Innocent I fit faire une tour d'argent, accompagnée d'une colombe dorée, pour l'église des martyrs saint Gervais et saint Protais; que le pape Hilaire donna aussi une tour d'argent et une colombe d'or, de deux livres pesant, à la basilique de Latran; que Constantin fit don à la basilique Saint-Pierre d'une tour et d'une colombe de l'or le plus pur, enrichies toutes deux de prases, d'hyacinthes et de deux cent quinze perles blanches.

Au siècle suivant, la sainte Eucharistie n'était pas toujours déposée dans l'intérieur de la colombe, mais dans une pyxide suspendue au bec de l'oiseau : il en était ainsi au monastère de Cluny. Quand la Réserve était contenue dans l'intérieur de la colombe, on renfermait souvent l'hostie dans une petite boîte ou dans un linge. Ce dernier usage était observé à Saint-Théoffray, dans le Velay, comme le prouve un passage de ses archives, rapporté par Du Cange (2).

Voici quel était, au moyen âge, le mode de suspension le plus ordinaire : la colombe était fixée sur un plateau accroché par deux ou trois chaînes, à un dais qu'enveloppait un rideau ou pavillon. Une chaîne, attachée au sommet de ce pavillon, roulait sur une poulie fixée à l'extrémité d'une crosse. Cette chaîne passait dans la tige de suspension, et le célébrant n'avait qu'à ouvrir une petite porte percée dans cette tige, pour faire descendre la colombe sur l'autel. C'est à peu près le même système qu'on emploie de nos jours pour les réverbères.

Mabillon a constaté que les colombes eucharistiques avaient été extrêmement rares en Italie; il en a vu en auricalque au monastère de Bobbio, en Sardaigne (3).

(1) *Hierolexicon,* V° *Ciborium.*

(2) Columba desuper altare aurea, ubi dominicum reponitur corpus in linteo mundo servandum. *Glossar,* V° *Columba.*

(3) *Iter italic.,* p. 217.

En France et en Belgique, tout au contraire, la forme de colombe a été généralement admise jusqu'au XVI[e] siècle. Il y en avait encore un certain nombre aux deux siècles suivants. Les voyageurs et les liturgistes de cette époque ont mentionné celles des cathédrales de Rodez et de Chartres; des abbayes de Saint-Denys, de Chésy-sur-Marne, de Saint-Paul de Sens, de Saint-Waast d'Arras, de Grandmont (diocèse de Limoges), de Cluny, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Bénigne de Dijon, des prieurés du Val-Dieu en Champagne, de Ruffec en Berry; des églises de Saint-Maur-les-Fossés, près de Paris, de Jolans, près de Châteaudun, de Saint-Luperce, près de Chartres, de Saint-Julien d'Angers; des Cordeliers et des Jacobins de Rodez, etc.

Ce ne fut point sans raison qu'on choisit, pour les ciboires suspendus, la forme de colombe. Pour renfermer le mystère de la charité divine, on voulut imiter la forme de l'oiseau qui, chez presque tous les peuples de l'antiquité, a été regardé comme le symbole de l'amour. Il en fut ainsi chez les Indiens, ainsi que l'attestent encore aujourd'hui leurs antiques pagodes. La Vénus des Cypriotes et des Grecs l'attelait à son char et la portait à la main. Selon Élien, cette déesse se métamorphosait elle-même en colombe. C'est sans doute à cause du sentiment dont ces oiseaux étaient l'emblème, que les habitants d'Ascalon en nourrissaient un nombre si considérable; que les Assyriens en plaçaient l'image sur leurs étendards; que les Syriens les adoraient et que les Samaritains leur rendaient un culte sur le mont Garizim.

Dans le symbolisme chrétien, la colombe n'est pas seulement l'emblème de l'amour divin, mais encore de la simplicité de l'âme, de la paix du cœur, de la candeur, de l'innocence, etc. Voilà un ensemble de motifs bien suffisants pour expliquer comment la forme de colombe a été si affectionnée pour les vases qui devaient contenir la divine Eucharistie, source de toutes les vertus et foyer de l'amour divin. C'est donc à tort que le P. Chesneau, dans son *Orphée eucharistique*, prétend que cette forme a été déterminée par le souvenir des colombes mystérieuses qui apparurent à divers prêtres, alors qu'ils célébraient le Saint-Sacrifice de la messe. Ces apparitions, en supposant même qu'elles soient toutes incontestables, n'eurent lieu qu'en petit nombre et alors que l'usage des colombes eucharistiques était déjà introduit dans les Églises grecque et latine. D'ailleurs, tous les écrivains du moyen âge sont unanimes dans l'interprétation de ce type symbolique.

Tous les vases en forme de colombe n'étaient point destinés à contenir l'Eucharistie. Il en est qui n'avaient d'autre but que de figurer le Saint-Esprit. On en a trouvé dans les catacombes qui ont évidemment servi de lampes. On en plaçait au-dessus des chaires épiscopales pour figurer l'inspiration du Saint-Esprit. La forme de colombe était aussi donnée à certains reliquaires, et même à de simples objets de piété, que les fidèles conservaient dans leur demeure.

Des doutes se sont élevés sur la destination des colombes qu'on suspendait au-dessus des tombeaux et dans les baptistères. Quelques liturgistes y voient de véritables ciboires; d'autres pensent que ce n'étaient que des images du Saint-Esprit.

En ce qui concerne les tombeaux, nous croyons qu'il faut faire une distinction entre ceux qui étaient surmontés d'un autel et ceux qui en étaient dénués. Les colombes dont ces derniers pouvaient être ornés n'étaient évidemment que des emblèmes de l'Esprit-Saint; mais les tombeaux-autels pouvaient être surmontés de la custode eucharistique. Quand le Moine de Saint-Denys rapporte qu'un soldat de Sigebert, roi de Soissons, monta sur le tombeau de saint Denys pour enlever une colombe d'or qui y était suspendue, et qu'il se perça le flanc en tombant sur sa propre lance, nous pensons qu'il s'agit ici d'une colombe eucharistique, parce que le tombeau de saint Denys était surmonté d'un autel (1).

Il est certain qu'il y avait, dans les baptistères, des colombes n'ayant d'autre destination que de représenter le Saint-Esprit qui apparut sous cette forme au baptême de Notre-Seigneur. Les actes du Concile de Constantinople, tenu sous Memnas, en 536, mentionnent les plaintes des moines d'Antioche contre l'hérétique Sévère, qui s'était approprié les colombes d'or et d'argent, *images du Saint-Esprit*, suspendues dans les baptistères, et qui donnait cet ingénieux prétexte que « il ne convenait pas de représenter le Saint-Esprit sous la forme de colombe. » D'un autre côté, on a fait remarquer que les néophytes recevaient la communion immédiatement après le baptême, et que l'Eucharistie devait être réservée pour cet usage, dans les vastes baptistères où se trouvaient souvent plusieurs autels. Mais il nous paraît bien plus probable que les nouveaux baptisés communiaient avec les hosties consacrées à la messe spéciale que l'évêque célébrait pour eux.

(1) Greg. Tur., *De glor. mart.*, cap. LXXII.

§ 3

Des boîtes cylindriques

Beaucoup de ciboires du moyen âge avaient la forme d'une boîte cylindrique, à couvercle plat ou le plus souvent conique. Ces pyxides, ordinairement en cuivre émaillé, peuvent être considérées comme les diminutifs des tours dont nous avons parlé plus haut. Cette forme était très répandue du XIe au XIVe siècle. En général, cette custode sans pied est profonde de quatre centimètres environ et d'un diamètre de six à sept centimètres. Son couvercle conique, d'environ cinq centimètres de hauteur, se termine par une petite croix. Une charnière, établie sur le rebord de l'ouverture, relie entre elles les deux parties de la custode. L'intérieur est souvent doré ; à l'extérieur, le fond est émaillé en bleu d'outre-mer, sur lequel on a réservé des surfaces circulaires en émail blanc, avec épargne de cuivre doré et de rinceaux interposés de place en place.



Custode du XIVe siècle.

Ces petites pyxides, qu'on voit fréquemment dans les musées et les collections particulières, étaient parfois déposées dans de plus grands ciboires, en forme de tour ou de coupe. L'inventaire latin du trésor de la cathédrale de Laon, dressé en 1523, et publié par M. Édouard Fleury, constate cet usage (1) : « Un vase très remarquable d'argent doré, de ceux qu'on nomme coupes, sur le couvercle duquel se dresse une croix dorée, pourvue d'un crucifix de vermeil. Il renferme une pyxide d'argent où sont déposées les hosties consacrées qu'on porte aux malades, et dont le couvercle d'argent est aussi surmonté d'une croix. »

A cette époque, les synodes et les rituels recommandent d'avoir deux sortes de ciboires, l'un plus grand, qui doit rester dans le tabernacle; l'autre, plus petit, pour porter le saint Viatique aux malades : le prêtre qui remplissait ce ministère faisait usage de custodes cylindriques. Antérieurement, on mettait parfois la sainte hostie dans un simple corporal ou dans un petit sac, coutume qui fut interdite par plusieurs conciles (2).

(1) Éd. Fleury, *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon*, p. 45.
(1) Mansi, *Concil.*, t. XXIV, p. 403.

§ 4

Des ciboires en forme de coupes à pied

Quand on ne voulut plus suspendre les pyxides, on leur donna un pied analogue à celui du calice. L'usage de ces ciboires pédiculés a dû surtout se propager à l'époque où, la communion des fidèles devenant moins fréquente, le prêtre ne consacra plus à chaque messe les hosties qu'il devait distribuer aux assistants, en se servant d'une patène. On trouva plus commode de réserver un certain nombre d'hosties dans un vase spécial, différent quelquefois de celui qui contenait le saint Viatique. Très rares à l'époque romane, ces pyxides se multiplient au XIIIe siècle et se rencontrent partout au XVIe. Ces vases de communion se composent d'une coupe épatée, surmontée d'un couvercle en forme de dôme, qu'on ferme au moyen d'une charnière à goupille. La coupe est supportée par une tige, avec ou sans renflements, qui se termine le plus souvent par un pied circulaire à sa base. On voit que c'est la forme que nous avons conservée pour nos ciboires modernes, à cette exception près que, depuis le XIIIe siècle, nous avons supprimé la charnière pour que le couvercle puisse s'enlever complètement.

En Allemagne, on rencontre, au XVe siècle, des coupes hexagones, à bords droits, ayant pour couvercle un dôme émaillé, le tout porté sur un pied élevé.

Au XVIIIe siècle, M. l'abbé Boudon, archidiacre d'Évreux, inventa des ciboires à charnières dont le couvercle, placé sous le menton des fidèles, était destiné à recevoir les hosties, au cas où elles viendraient à tomber. Les orfèvres modernes ont cru perfectionner ce vase, en adaptant au couvercle une plaque qui fait l'office de patène. On usurpe par là sur les privilèges de l'évêque, on supprime le rôle liturgique de la nappe de communion et l'on donne au ciboire une destination qui ne lui appartient pas. M. l'abbé Decron s'est fait l'apologiste de cette regrettable innovation (1); un savant Bénédictin de Solesmes a solidement réfuté les erreurs accumulées dans sa brochure (2).

(1) *De l'administration de l'Eucharistie aux fidèles ou plaidoyer pour la conservation des charnières à la coupe des ciboires.* Angers, 1867.
(2) *De la forme traditionnelle des ciboires.* Arras, 1869.

C'est également dénaturer l'office de la custode de Viatique que de ménager dans sa tige un récipient pour l'huile des infirmes. C'est là un expédient utilitaire qui date d'assez loin, avec des modifications diverses. Il y a un compartiment pour les saintes huiles dans un



Ciboire de Saint Cunibert, à Cologne.

ciboire du xve siècle conservé à Saint-Cunibert de Cologne. C'est un hexagone à six fenêtres surmontées de clochetons, avec une adjonction insolite de gargouilles.

§ 5

Des autres formes de ciboires

Outre les quatre principales formes de ciboires que nous venons d'indiquer, il en est d'autres qu'il faut considérer comme exceptionnelles.

Une peinture de la neuvième chambre du cimetière de Saint-Marcellin-et-Saint-Pierre nous montre un petit agneau qui porte sur le dos un coffret nimbé. Buonarotti pense que c'est une pyxide eucharistique.

On a trouvé dans les catacombes de petits coffrets en bronze avec un anneau au sommet du couvercle. D'un côté, se trouve le monogramme du Christ avec les lettres symboliques **A Ω** ; de l'autre, une colombe. Plusieurs antiquaires croient que ces sortes de custodes étaient destinées à contenir l'Eucharistie et à être suspendues au cou des fidèles. On les aurait placées dans les sépultures comme un des objets les plus chers aux défunts. M. de Rossi ne voit dans ces petits coffrets carrés que des *encolpia*, ayant seulement contenu des reliques (1).

D'Agincourt a dessiné, dans son *Histoire de l'Art* (2), un ciboire en forme de tasse, qui provient de l'église Saint-Ambroise de Milan. Les bas-reliefs dont il est orné représentent l'histoire de Jonas, les miracles de l'Hémorroïsse, du Paralytique et de Lazare. Cette forme de tasse, fermée par un couvercle plus ou moins bombé, a été quelquefois usitée au XVIII[e] siècle, pour porter le saint Viatique.

Saint Jérôme (3) nous dit qu'Exupère, évêque de Toulouse, portait le corps de Notre-Seigneur dans un panier d'osier, et le Précieux-Sang dans une fiole de verre, parce qu'il avait vendu les vases d'or et d'argent de son église, pour subvenir aux besoins des pauvres.

Dom Mabillon a vu, dans le baptistère de la cathédrale de Pise, un globe dans lequel on conservait autrefois l'Eucharistie pour les nouveaux baptisés (4).

A Notre-Dame de la Ronde, à Rouen, on réservait le très Saint-

(1) *Bulletino*, 1872, p. 19.
(2) *Sculpture*, pl. XII, p. 2.
(3) *Epist. XLIV*.
(4) *Iter ital.*, p. 106.

Sacrement tout au haut du contre-retable de l'autel, dans une lanterne vitrée dont le bois était doré (1).

On a mis quelquefois des hosties miraculeuses dans des châsses. Il en fut ainsi à Douai, dans l'église Saint-Amé, pour l'hostie miraculeuse de l'an 1254, qui a donné lieu à la procession séculaire du Saint-Sacrement de Miracle. Elle était renfermée dans une châsse d'argent, qu'on nommait la *fierlre du Sacrement.* Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle qu'on la suspendit dans une boîte, à la couronne d'un ostensoir (2).

Les auteurs des *Voyages littéraires* (3) décrivent ainsi le coffret dans lequel on conservait, à la Sainte-Chapelle de Dijon, l'hostie miraculeuse percée de coups de canif par un Juif. « C'est un coffre d'or, long environ d'un pied et demi, large d'un bon demi-pied, et élevé pour le moins autant. Il est très bien travaillé et orné de plusieurs agates. C'est un présent du duc d'Épernon. Auparavant, on la mettait dans un autre coffre plus petit, de vermeil doré, émaillé si délicatement, qu'on ne peut se lasser de le voir. »

Un inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens, fait en 1347, mentionne, comme n'étant plus en usage, un grand vase d'ivoire en forme d'arche, où l'on conservait jadis l'Eucharistie (4).

Les chanoines réguliers de Saint-Léonard de Vérone, conservaient la sainte Réserve dans une urne d'ivoire. Les Bénédictins de Saint-Benigne de Dijon la mettaient dans un vase d'albâtre (5).

M. de La Borde (6) décrit un ciboire, en forme de coffret carré, qui appartient à la collection Germeau. Celle du prince Soltykoff possédait une pyxide carrée, émaillée de bleu, la seule de cette forme que connaisse M. Darcel (7).

On s'est quelquefois servi de vases hémisphéroïdaux sans pied et sans couvercle, pour porter le Viatique aux malades. A la cathédrale de Séville, c'est dans un cœur d'or qu'est porté le Viatique à l'archevêque.

Parfois on s'est servi d'un simple calice en guise de ciboire. C'est dans un calice que l'abbé Zozime porta l'Eucharistie sous les deux

(1) Moléon, *Voy. liturg.*, p. 407.
(2) l'Abbé Capelle, *Recherches sur l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle de Douay*, p. 27.
(3) Tome I, 1re partie, p. 144.
(4) Garnier, *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens (Mém. des ant. de Picardie*, t. X, p. 262.)
(5) *Voyages litt.*, t. I, p. 144.
(6) *Notice des émaux*, etc., p. 67.
(7) *Gazette des Beaux-Arts*, t. X, p. 224.

espèces à sainte Marie l'Égyptienne. C'est également dans un calice couvert d'un linge blanc, que les moines de Cluny portaient le Viatique aux malades (1). Le concile de Narbonne, tenu en l'an 1609, dit que lorsque les prêtres administrent la communion, ils doivent porter l'hostie dans une pyxide *ou dans un calice*. Bouteroue (2) a prétendu, mais à tort, que les calices à anses, surmontés d'hosties, figurés sur les monnaies de Caribert et de Dagobert Ier, représentaient la forme des ciboires de cette époque. Le P. Mabillon, tout en combattant l'argument numismatique invoqué par Bouteroue et Leblanc, ne nie point pourtant que ces calices n'aient pu servir autrefois de ciboires ; bien loin de là, il rapporte que le pape Grégoire III fit suspendre un calice à l'abside d'une chapelle de Saint-Pierre de Rome, et il ajoute qu'on ne peut lui assigner un autre usage que la conservation des espèces consacrées (3).

Dans quelques trésors d'églises, on trouve des vases qui servaient tout à la fois de ciboire et d'ostensoir. M. l'abbé Pascal (4) en décrit un de la manière suivante : « Le pied est octogone et supporte une tige assez courte, à peu près comme celle de nos ciboires de médiocre dimension. Cette tige porte une sorte de coupe à parois perpendiculaires et à huit pans. Elle est couronnée d'un couvercle fait en forme de pyramide, qui se termine par une croix. Au milieu d'un de ces pans est percée une ouverture ronde, munie d'un cristal. C'est derrière celui-ci que se plaçait l'hostie. Le fond de ce vase est doré et servait en même temps à recevoir les autres saintes espèces que l'on conservait. Le couvercle est adhérent à la coupe et s'ouvre par le moyen d'une charnière. »

Article IV

Des ornements et des inscriptions des ciboires

Les églises pauvres avaient de simples ciboires-coupes en étain ou en cuivre, dont quelques moulures faisaient tout l'ornement. Mais,

(1) d'Achéry, *Spicil.*, t. IV, *Coutumes de Cluny*, l. III, c. XXVIII.
(2) *Recherches curieuses des monnoyes de France.*
(3) *De azym. et ferm.*, c. VIII.
(4) *Dict. de liturgie*, au mot *Ostensoir.*

dans les cathédrales et les riches monastères, la coupe, son couvercle et son pied étaient ciselés ou émaillés et offraient des rinceaux et des arabesques entremêlés de monogrammes, de blasons, d'enroulements en filigranes, de pierres précieuses, de figures d'hommes et d'animaux, quelquefois même de scènes bibliques et hagiographiques.

Les custodes en ivoire, munies d'un couvercle légèrement conique, sont sculptées en demi-relief, et représentent des sujets religieux, tels que les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, l'histoire de Jonas, Moïse recevant les Tables de la Loi, le frappement du Rocher, Jésus et la Samaritaine, le Paralytique, la résurrection de Lazare, etc. Sur les pyxides en cuivre émaillé, on trouve les mêmes sujets, mais le plus souvent, des rinceaux, des fleurs, des rosaces, des fleurons, des croix, des figures d'anges et de saints.

L'inscription du nom de l'orfèvre est très rare; mais, dès le XIII[e] siècle, des gravures placées sur un écusson ou ailleurs indiquent fréquemment le propriétaire ou le donateur. Cet usage traditionnel a été vivement attaqué par des liturgistes français du XVII[e] siècle.

Les longues inscriptions sont bien plus rares sur les ciboires que sur les calices. Une custode qui faisait partie de la collection Debruge-Duménil portait ces mots : *Intvs portatvr per quot* (pour *quod*) *mundvs salvatvr*. Autour de la coupe d'une pyxide pédiculée du musée d'antiquités de Bruxelles, on lit : † *Discat. qvi. nescit. hic. hostia. sancta. qviescit.*

La *Gallia Christiana* (1) cite les vers suivants que Roger, évêque d'Oléron, fit graver, au commencement du XII[e] siècle, sur un ciboire en bois recouvert de lames d'argent :

Res super impositas commutat Spiritus almus :
Fit de pane caro, sanguis substantia vini.
Sumpta valent animæ pro corporis atque salute.
Dantur in hac mensa sanguis, caro, potus et esca.
Verba refert Cœnæ super hæc oblata sacerdos,
Munera sanctificat et Passio commemoratur.
Hanc Morlanensis Raynaldus condidit aram.
Prœsul Rogerius Oloensis jussit ut essem.

(1) T. I, p. 1268.

ARTICLE V

Indication de quelques ciboires remarquables

AMIENS. — Le musée d'Amiens conserve une colombe du XIIe siècle, qui, après avoir appartenu à l'église de Raincheval, passa dans le trésor de l'abbaye de Corbie. J'en ai publié le dessin, en 1842, dans le tome V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* En voici une petite réduction.



Musée d'Amiens.

Ce précieux ciboire, comme on le voit, se compose d'une colombe et d'un plateau à rebords ciselés, sur lequel elle repose ; le plateau, vers le centre, devient concavo-convexe, et, sur la partie concave, on lit cette inscription circulaire, gravée par une main inhabile : *Olim eccelsiæ* (pour *ecclesiæ*) *de Raincheval.* Les rebords du plateau sont percés de douze petites ouvertures, disposées dans un ordre symétrique pour attacher les chaînettes qui devaient tenir la colombe suspendue. Les ailes et la queue sont seules émaillées ; le reste du corps était recouvert d'une peinture brune que le temps a fait disparaître en partie. On a tâché d'imiter l'agencement des plumes par des écailles imbriquées, nuancées d'or, de bleu, de vert, de blanc, de jaune et de rouge. Sur le milieu du dos, entre les deux ailes, on a ménagé une ouverture peu profonde, destinée à recevoir les hosties consacrées ; elle est surmontée d'un couvercle qu'on maintenait à l'aide d'un bouton tournant.

ARRAS. — M. le chanoine Van Drival possède un ciboire en cuivre bronzé exécuté au repoussé et dont les courbes sont fort gracieuses.



Ciboire du xve siècle (Cabinet de M. Van Drival).

Cette œuvre du xve siècle a été trouvée dans le jardin d'une ancienne

communauté religieuse de Douai ; il a 21 centimètres de haut. Le diamètre de la coupe est de dix centimètres. Près de la petite couronne du couvercle, on remarque trois trous. Étaient-ils destinés à donner de l'air à l'intérieur, pour que les hosties s'y conservassent mieux ? Ou plutôt n'ont-ils pas servi à recevoir les attaches d'une croix ou d'un couronnement quelconque dont le couvercle aurait été sommé ?

ASSISE. — On conserve à l'église Saint-Damien, dans un reliquaire d'albâtre, une boîte d'ivoire dans laquelle sainte Claire gardait l'Eucharistie.

BORDEAUX. — Au musée des Antiques, ciboire en cuivre jaune, doré. Les croix qu'on voit sur le pied sont formées par de simples traits gravés à la pointe. Les quatre médaillons du couvercle représentent tous l'Agneau divin, portant l'étendard de la Résurrection. Autour de chaque médaillon, on lit cette inscription : † *Ave Maria gratia pl.*

BURGOS. — Au trésor placé dans une sacristie haute, est un ciboire d'or, orné d'émaux et de pierres précieuses. D'après le custode, sa valeur serait d'un million.

MAESTRICHT. — Au trésor de l'église Saint-Servais, on conserve la coupe que la tradition dit avoir été apportée miraculeusement à saint Servais. Cette coupe est enchâssée dans un ciboire en vermeil.

MINDEN. — M. Ch. de Linas décrit ainsi, dans la *Revue de l'Art chrétien* (1), divers ciboires de la cathédrale de Minden : « Vase en cristal de roche sculpté, monture d'argent ; hauteur o m. 28 c., diamètre o m. 09 c. Symboles asiatiques du lion et de l'aigle ; travail oriental du xe siècle, à mettre en regard des gobelets de l'abbaye d'Oignies. — Tour eucharistique hexagone, bois recouvert d'argent battu ; hauteur o m. 24 c., diamètre o m. 12 c. Aux angles, des colonnettes supportant une plate-bande gemmée et filigranée ; dans chaque entre-colonnement, une figurine d'apôtre ; sur le couvercle pyramidal, les bustes du Sauveur et de cinq apôtres : xie siècle. — Ciboire de cuivre doré, hauteur o m. 35 c., diamètre o m. 15 c. Pied lisse : Nœud sur lequel on voit une arcature abritant la Vierge-Mère couronnée ; un *loculus*, ménagé dans son giron, reçoit la sainte Eucharistie. Une colombe amortit le couvercle. Travail français du xiie siècle. »

PARIS. — Au musée du Louvre, magnifique vase du xiie ou xiiie siècle,

(1) Janvier-mars 1881, p. 56.

provenant de l'abbaye de Montmajour. Ce ciboire se compose de deux valves, d'à peu près même forme, dont l'inférieure repose sur un



Ciboire d'Alpais.

pied ajouré et dont la supérieure est surmontée d'un bouton. Sur ce vase en cuivre doré, ciselé, émaillé et enrichi de pierres fines, on voit figurer huit apôtres, huit anges également nimbés, des oiseaux fantastiques, etc. Les têtes des figures sont seules ciselées en relief ; les détails des bustes sont simplement gravés sur le métal. Les fonds sont incrustés d'émail bleu. Dans l'intérieur du couvercle, on lit cette inscription : *Magister : G : Alpais : fecit : lemovicarum.* « La signature d'un artiste, à ces époques, dit M. de Laborde (1), est un fait rare et précieux ; le nom d'*Alpais* donne à celle-ci plus d'importance encore, parce qu'on s'est servi de la forme et de la désinence de ce nom pour démontrer l'établissement, à Limoges, d'une colonie d'artistes grecs, venus en ligne directe de Constantinople. Rien n'est moins fondé. Ce nom a une désinence toute méridionale et au moins aussi limousine

(1) *Notice des émaux du Louvre*, n° 31.

que grecque. La finesse d'exécution des parties ciselées et la beauté des émaux font de ce ciboire un chef-d'œuvre de la fabrique de Limoges. » Nous devons ajouter que si presque tous les archéologues qualifient ce vase de ciboire, Mgr Barbier de Montault n'y voit qu'un *scyphus*, c'est-à-dire une coupe ministérielle pour administrer l'Eucharistie sous l'espèce du vin (1). — Un autre ciboire, en forme de coupe à couvercle, est également conservé au musée du Louvre. Sa coupe est décorée de quatre médaillons circulaires, renfermant le monogramme de J. H. S., et non point, comme on l'a dit, celui de la Vierge Marie.

Le musée de Cluny possède un certain nombre de custodes eucharistiques en cuivre émaillé de Limoges (XIIIe s.). Parmi celles qui sont en ivoire sculpté, l'une, n° 386, représente les pèlerins d'Emmaüs et les quatre Évangélistes ; une autre, n° 385, figure l'Aveugle-né, la Samaritaine, la guérison du Paralytique et la résurrection de Lazare.

Rouen. — Au musée, ciboire à charnières, du XIIIe siècle.

Rome. — Benvenuto Cellini a exécuté pour Paul III une pyxide d'or destinée, dans les offices pontificaux, à la communion des cardinaux-diacres et des nobles laïques.

Saint-Maurice-d'Agaune. — On conserve, au trésor de cette abbaye, deux ciboires désignés sous les noms de *coupe de Charlemagne* et *coupe de saint Sigismond*. M. Éd. Aubert, qui les a décrits (2), attribue le premier au XIIIe siècle et le second au XIIe. La prétendue coupe de Charlemagne a été convertie en reliquaire. Les médaillons elliptiques du pied représentent la figure trois fois répétée d'un saint assis. Les cinq médaillons ovales de l'hémisphère inférieure nous montrent le massacre des Saints-Innocents, le baptême de Notre-Seigneur, les trois Rois chez Hérode, les trois Rois, à cheval, suivant l'étoile, et la Circoncision. Les cinq médaillons de l'hémisphère supérieure sont décorés des sujets suivants : l'Annonciation, la Visitation, l'Annonciation de l'Ange aux Bergers, la naissance du Christ, et l'Adoration des Mages. « A l'intérieur, dit M. Aubert, se trouve un objet bien peu en harmonie avec la composition éminemment chrétienne des sujets contenus dans les médaillons, et bien fait pour déconcerter les archéologues : je veux parler d'une petite figurine fondue, ciselée et dorée, qui est fixée au fond de la coupe inférieure et qui représente un Centaure portant en croupe un jeune enfant. Que

(1) *Bullet. monum.*, t. XLVII, p. 153.
(2) *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune* dans les *Mém. des ant. de France*, t. XXXII p. 104 et 108.

signifie ce souvenir païen de l'éducation d'Achille? » La coupe de saint Sigismond est un ciboire d'argent travaillé au repoussé et décoré de simples ornements gravés. Le bouton, de forme ovoïde, qui termine le couvercle, est creux et contient un morceau de métal, en sorte qu'il est impossible de bouger ce ciboire sans produire comme un bruit de grelots. « Cette circonstance, dit M. Aubert (1), a donné lieu à la description suivante, trouvée dans un inventaire du mois d'août 1659 : *Alia pyxis argentea quæ dum fertur sonat.* » D'après Mgr Barbier de Montault, ces deux vases seraient des *scyphi* et non des ciboires.

SAINT-OMER. — A la cathédrale, ciboire du XIIe siècle, en forme de calice turriculé, dont le couvercle à la forme d'un toît conique; il est enrichi de perles fines.

SENS. — A la cathédrale, ancien *scyphus* en vermeil, du XIIIe siècle, qui a servi de ciboire, quand fut supprimé la communion sous les deux espèces. La coupe et le couvercle sont décorés d'arcatures feuillagées et de fleurs de lis.



Ciboire de Sens.

TARENTAISE. — A Saint-Pierre, ciboire du XIIIe siècle, en bronze

(1) *Ibid.*, p. 176.

doré, muni d'un couvercle à charnières et désigné faussement sous le nom de calice de saint Pierre de Tarentaise.

VARSOVIE. — A l'église des Pères-Réformés, ciboire en vermeil, exécuté par Sigismond III, roi de Pologne, qui était tout à la fois peintre, alchimiste, tourneur, graveur sur pierre et orfèvre. L'inscription latine, gravée sur le pied, ne laisse aucun doute sur cette attribution : *Sigismundus III*, *rex Polonie*, *fundator huius cntus* (conventus) *hanc pixidem propria manu fabricavit et ecclesie P. P. Reformatorum S. Antonii donavit* (1).

Il y a d'autres ciboires plus ou moins remarquables et de formes diverses aux cathédrales de Dantzig (xv[e] siècle) et de Munster (xiii[e] siècle); aux églises de Sainte-Catherine de Cologne (xv[e] siècle), de Léau, en Belgique (xiii[e] siècle), d'Ober-Millengen (Allemagne); aux monastères de Klosterneuburg, en Autriche (xiv[e] siècle), et de Saint-Antoine à Novgorod, en Russie (xiii[e] siècle); au couvent des Sœurs-Noires à Mons (xv[e] siècle) ; à divers collèges d'Oxford; aux musées de Steen, à Anvers (xiii[e] siècle), d'Avignon, de Bruxelles (xii[e] siècle), de Guéret (xiv[e] siècle), de Moscou (xi[e] siècle) ; au musée chrétien et à la Bibliothèque du Vatican; au musée archiépiscopal de Lyon (xiii[e] siècle); dans les collections particulières de MM. Basilewski, l'abbé Couissinier à Marseille (vi[e] siècle), Desmottes, de Lille, Gaillard de la Dionnerie, à Poitiers, le prince de Hohenzollern, le prince Soltykoff, Spitzer, Van der Cruisse, de Waziers, à Lille, etc.



Des orfèvres habiles reproduisent aujourd'hui ou imitent des ciboires-coupes du moyen âge. Nous connaissons un certain nombre de ces œuvres d'orfèvrerie qui méritent tout à la fois l'approbation des artistes et des antiquaires. Nous nous bornerons à mentionner un seul de ces ciboires, en style du xiii[e] siècle, exécuté par M. Poussielgue-Rusand, dont le modèle est dû au R. P. Arthur Martin et qui appartient à l'église de Sémur (Côte-d'Or). M. l'abbé L. Picard a bien voulu nous en adresser la description. Ce vase est en vermeil, haut de 35 centimètres. Le pied se divise en quatre lobes, ornés chacun d'émaux historiés, et séparés par un dragon dont la tête s'avance à l'extérieur et dont la queue remonte sur

(1) Przezdziecki, *Monuments de l'ancienne Pologne*, t. I, pl. 38.

le pied. Le premier émail représente un sacrifice en général ; le deuxième, Moïse frappant le rocher ; le troisième, les raisins de Chanaan rapportés aux Hébreux dans le désert; enfin, le quatrième, le serpent d'airain. Ces sujets, bien choisis, sont des imitations parfaites du XIII[e] siècle. Le nœud est gros, divisé en quatre parties rondes et plates par le bout. Chacune est terminée par un émail et séparée par une pierre. L'émail représente l'emblème des évangélistes : l'homme, le bœuf, le lion et l'aigle. La coupe est entourée d'une dentelle en vermeil, repercée à jour. Au-dessus se voient encore quatre émaux; sur le premier est reproduite la Cène avec ces mots : *Hoc est corpus meum;* sur le deuxième, le Christ en croix. D'un côté se tient la Synagogue à demi penchée; elle a les yeux bandés, sa couronne tombe, et son sceptre se brise. De l'autre, l'Église, couronnée dans son triomphe du Calvaire; ses yeux sont couverts d'un bandeau; d'une main elle tient un sceptre entier; de l'autre main, une coupe où elle recueille le sang qui coule du cœur même de Jésus en croix. Ce sont les deux Testaments ou les deux Lois : l'une finit, l'autre commence; l'une aboutit à la croix dont elle est la préparation et où elle trouve à la fois son complément et sa fin; l'autre, née dans le sang du Calvaire, doit régner avec le Christ. Au-dessus, le soleil et la lune assistent au déchirant spectacle de l'agonie et de la mort du Fils de Dieu. Sur le troisième émail, on voit le Christ au tombeau ; le quatrième représente saint Thomas, avec cette inscription : *Dominus meus et Deus meus*, paroles du saint apôtre reconnaissant le Sauveur à l'inspection de ses plaies. Le couvercle offre encore quatre émaux où l'on voit les quatre prophètes avec leurs noms, et quatre grands rubis. Le tout est surmonté d'une croix, à branches trilobées.

ARTICLE VI

Des pavillons du ciboire

On sait que le ciboire, lorsqu'il est dans le tabernacle, doit reposer sur un corporal et rester couvert d'un pavillon blanc, en forme de rotonde, percé, au sommet, d'une ouverture pour la croix qui surmonte le couvercle du vase sacré. Le ciboire doit toujours être,

quand on l'ouvre, dégarni du pavillon. Ce vêtement est un souvenir du voile, nommé autrefois *custode* ou *tabernacle,* dont on enveloppait la pyxide suspendue au-dessus de l'autel.

On connaît quelques pavillons véritablement artistiques : tel est celui que l'on voit aux Carmélites d'Amiens, brodé en or, en soie et en perles fines, œuvre d'anciennes religieuses de ce couvent.

MM. Berger et Chantrier ont exécuté des pavillons brodés d'une manière fort remarquable, dont les principaux sujets sont : le monogramme du Christ, la croix, avec l'alpha et l'oméga, le chrisme des catacombes, l'oiseau qui se nourrit de la vigne mystique, les colombes qui boivent à une même coupe, etc.

En Allemagne, dans beaucoup d'églises, on place au fond de la coupe du ciboire un linge en fin lin, s'adaptant exactement à la coupe et formant une sorte de corporal. Cet usage était jadis recommandé en France pour les ciboires en étain.

CHAPITRE VIII

Des ostensoirs

L'ostensoir est un vase destiné à recevoir la sainte Eucharistie pour être exposée à l'adoration des fidèles. Son emploi a été nécessité par l'institution de la Fête-Dieu, et surtout de la procession du *Corpus Domini*.

On commence à voir, au XIIe siècle, quelques représentations d'ostensoirs, par exemple dans une mosaïque de Saint-Ambroise de Milan, consacrée à l'histoire de saint Satyre. Mais les plus anciens ostensoirs que l'on connaisse ne datent que du XIIIe siècle, et encore sont-ils fort rares. Mgr Barbier de Montault n'en admet que trois exemples authentiques de cette époque : celui du musée du Vatican, en cuivre doré; celui qui a figuré en 1864 à l'exposition archéologique de Malines, portant la date de 1276; et celui de Saint-Nicolas de Bari, qui, d'après la tradition, serait un don de Charles II d'Anjou (1). Il est probable que les premiers ostensoirs ont été fabriqués à Liège et sur les bords de la Meuse.

Alors qu'on n'était pas encore pourvu d'un vase spécial pour cette destination nouvelle, on se servait de certains reliquaires des âges antérieurs. Aussi a-t-on donné d'abord aux ostensoirs le nom de *monstrance*, qui s'appliquait aux reliquaires à jour, *montrant* les reliques qu'on devait vénérer. Le terme de *soleil*, indiquant une forme spéciale, n'apparaît qu'au XVIe siècle, et celui d'*ostensoir*, au XVIIIe.

Les ostensoirs ont aussi été désignés sous les noms de : *arche, coupe-couverte, custode, expositorium, gloire, joyau, majesté, Melchisédec, porte-Dieu, porte-sacre, reliquaire, remontrance, sacraire, saint-sacrement, tabernacle, tour, vaissel*, etc. La liturgie a conservé le terme de *tabernaculum*, parce que l'ostensoir n'est qu'un lieu de passage pour la divinité de Jésus-Christ, unie à notre humanité.

(1) *Revue de l'art chrétien*, t. XXVII, p. 34.

M. Douet d'Arc croit que le mot *ciborium* a pu aussi désigner l'ostensoir. Il se fonde sur un passage d'un inventaire du trésor de la cathédrale de Clermont-Ferrand; ce texte du xe siècle est ainsi conçu: *Majestatem Sanctæ Mariæ, vestitæ, cum ciborio et cum cristallo.* M. Douet d'Arc entend par là un vase sacré muni d'un cristal, et il ajoute : « Il faut donc voir dans le ciboire de notre texte quelque chose d'analogue, du moins quant à l'usage, à ce que nous nommons un *saint-sacrement*, ou, en terme d'orfèvrerie, un *soleil* (1). »

Nous ne pouvons partager cet avis, parce qu'il nous paraît démontré qu'il n'y a jamais eu d'exposition du Saint-Sacrement à découvert au xe siècle. Il s'agit, croyons-nous, dans ce texte, de trois objets différents : 1° d'une statuette de la Vierge, représentée en *Majesté*, c'est-à-dire assise et couronnée; 2° d'un ciboire; 3° d'un autre ciboire ou d'un reliquaire en cristal.

Puisque nous avons ouvert ce chapitre par quelques remarques philologiques, pourquoi ne dirions-nous pas, en passant, qu'on appelle *haricots du Saint-Sacrement* une variété de ce légume où l'on distingue un petit ostensoir de couleur rouge sur fond blanc. Madame de Gaulle (2) raconte en ces termes la légende qui aurait donné lieu à cette appellation : « Un jour que nous ne saurions préciser, mais qui remonte probablement à une époque assez reculée, un curé de village s'était mis en route pour porter le saint Viatique à l'un de ses paroissiens dangereusement malade. Accompagné d'un acolyte muni d'un cierge et d'une clochette, le bon prêtre portait ostensiblement le remède céleste qui donne l'immortalité. A son aspect, au bruit argentin de la sonnette qui annonce l'approche du Sauveur, hommes, femmes, enfants sortent de leurs chaumières, et, se prosternant sur le seuil de leurs portes ; tous adorent, bénissent *Celui qui passe en faisant le bien*. Les plus fervents lui font cortège, et le groupe pieux va toujours grossissant. Pour abréger la route (car le malade pouvait trépasser d'un moment à l'autre), la petite procession s'apprête à traverser un champ de blé en herbe, tout diapré de coquelicots aux vives couleurs, de barbeaux azurés et de blanches marguerites étoilées. Il suffisait que *le Maître en eût besoin*. N'a-t-il pas le droit de disposer des biens qu'il a créés et qu'il a prêtés à l'homme ? Dans cette pensée, déjà le

(1) *Mémoire sur l'inventaire du trésor de la cathédrale de Clermont au xe siècle*, dans la *Revue archéol.*, t. X, p. 160.
(2) *Fastes et légendes du Saint-Sacrement*, p. 186.

prêtre a posé le pied sur ce tapis vert émaillé de fleurs, lorsqu'un homme s'avance précipitamment vers la tête de la procession, déclare que ce champ est sa propriété et s'oppose à ce que l'on y passe. « Je crains, dit-il, qu'en le foulant aux pieds, vous ne gâtiez un blé qui a si belle apparence et que ma récolte ne soit compromise. » A la brusque apostrophe de ce paysan, le pasteur, avec son précieux fardeau, va reprendre sans murmure la route poudreuse un instant abandonnée, lorsqu'un voisin, mieux inspiré, et sachant apprécier le don de Dieu, accélère le pas à sa rencontre. — « Je vous en prie, dit-il, Monsieur le curé, traversez mon champ ; j'en serai trop honoré ! Quand même ma récolte en souffrirait un peu, qu'importe ? Je ne suis pas inquiet ; partout où Dieu passe, peut-il faire autre chose que porter bonheur ? » — Ainsi parla ce vrai chrétien, et le Seigneur, avec sa suite, traversa son petit domaine ; c'était un champ de haricots en fleurs, son seul patrimoine, sa seule ressource ; mais, dans sa pauvreté, il se trouvait heureux d'avoir quelque chose à sacrifier à Dieu. Cependant les tiges de haricots, un moment inclinées, se relèvent d'elles-mêmes, et, semblables aux vagues que divise un léger esquif, reprennent aussitôt leur place naturelle. Avant peu, on s'aperçoit qu'elles foisonnent davantage ; leurs fleurs se multiplient et font place à de nombreuses cosses remplies de grains. Le champ de haricots a, cette année, rapporté trois fois autant que de coutume, tandis que les épis du champ de blé voisin, quoiqu'ils présentassent, au temps de la moisson, la plus belle apparence, ne contenaient, au lieu de bon grain, qu'une poussière noire, grasse, fétide : tous avaient été frappés de la nielle. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les tubercules légumineux, produit du champ béni par le Sauveur, portaient tous une empreinte rayonnée et firent souche d'une nouvelle variété du genre, qui s'est reproduite dans plusieurs campagnes sous le nom traditionnel de *haricots du Saint-Sacrement*. On y distingue un petit ostensoir de couleur rouge sur fond blanc ; le rond qui figure l'hostie, contenant quelques traces sensibles à l'œil nu, est entouré de rayons et supporté par un pied qui s'élargit à sa base. Nous en avons vu et cultivé nous-même en divers endroits, notamment en Picardie, en Artois et en Espagne, chacun de ces lieux revendiquant l'honneur d'avoir été le théâtre du phénomène dont la tradition a propagé le poétique souvenir. »

L'absence de prescriptions liturgiques pour la matière de l'ostensoir provient de son emploi récent. La plupart des Statuts diocésains

tolèrent un pied en cuivre argenté, mais ils exigent que la gloire soit en argent et surtout que le croissant (*lunula*) soit en or ou en vermeil. En Italie, on affectionne les ostensoirs en cristal de roche.

En Espagne, les *custodia de mano,* qu'on place à l'intérieur des gigantesques ostensoirs, sont parfois en or.

En France, pendant la Révolution, quand les églises furent dépouillées de leurs vases d'or et d'argent, on en fabriqua en fer-blanc. M. l'abbé Cahour a communiqué à la Société archéologique de Nantes, dans sa séance du 20 février 1872, un ostensoir en fer-blanc, qu'il croit avoir été fabriqué à Châteaubriand. Il serait curieux de connaître les diocèses où s'établirent des fabriques clandestines de ce genre.

Les ostensoirs primitifs ne diffèrent guère des monstrances-reliquaires contemporaines, avec lesquelles on est exposé à les confondre. Leurs formes sont excessivement variées. Tantôt c'est un coffret de métal, garni d'un verre sur le devant et monté sur un pied plus ou moins élevé ; tantôt c'est une tour ronde ou hexagone en cristal de roche, portée sur un pied d'argent ciselé et surmontée d'un chapiteau mobile. Quand la tour est en métal précieux, elle est pourvue de quatre ouvertures garnies de verre ou de cristal ; elle se change parfois en clocher pédiculé.

Au XV[e] siècle, l'hostie, insérée dans un croissant, était fréquemment placée dans un cylindre vertical, porté et maintenu par une garniture circulaire que supporte un pied décoré de moulures. Le tube est souvent accompagné latéralement d'appendices ornés de statuettes de saints ou d'anges adorateurs.

Ces anciennes formes subsistent encore dans toute l'Allemagne et dans quelques églises de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Dans cette dernière contrée, on conserva longtemps la forme d'une coupe dont le couvercle était surmonté d'une flèche ou d'un dôme. En France, on aimait à placer l'hostie dans un édicule à pignons, soutenu par deux anges, ou au centre d'une croix, ou bien encore dans un cercle de métal qui, plus tard, devait donner naissance au *soleil*.

La forme d'une lanterne terminée en pyramide persévérait au commencement du XVIII[e] siècle, dans quelques églises. « Nous avons encore, dit un écrivain de cette époque (1), un reste de l'ancienne simplicité dans ce qui se passe à Rouen le jour des Rameaux. L'usage est de porter la Sainte-Eucharistie en procession dans une espèce de

(1) *La coutume de prier debout*, t. II, p. 640

lanterne ou de tout autre verre ; et, quelques efforts qu'on ait pu faire pour changer cet usage, cette église a toujours été assez généreuse pour ne rien innover, quoiqu'on ait souvent offert de gros revenus pour mettre les choses à la moderne. »

On a fait aussi porter l'hostie par des statuettes du Christ en croix ou ressuscitant, de la sainte Vierge ou de saint Jean. A Marseille, la statue d'argent de Notre-Dame de la Garde servait d'ostensoir pour les processions de la Fête-Dieu : on mettait, entre les mains de l'Enfant-Jésus, une custode de cristal montée en vermeil, où était renfermée la sainte hostie.

La forme de soleil, qui apparaît au xve siècle, mais surtout au xvie, fut probablement inspirée par ces paroles de l'Écriture : « Il a placé son tabernacle au milieu du soleil. » Rien assurément ne convenait mieux pour contenir Jésus-Christ, dont la gloire est brillante comme le soleil, et qui, Lui-même, est appelé Soleil de Justice, parce qu'il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.

En France, cette forme de soleil ne se montre guère que sous le règne de Louis XII. On a prétendu que Raphaël en fut l'inspirateur, pour donner une auréole à l'hostie. Nous croyons plutôt que le germe de la forme sidérale se trouve dans plusieurs tabernacles du xive siècle, où la boîte destinée à renfermer la sainte Eucharistie est entourée d'une couronne de rayons.

A l'origine, ces rayons n'étaient point, comme trop souvent de nos jours, multipliés et compacts, lourdement chargés de nuages de métal, d'épis et de ceps de vigne.

En Italie, les ostensoirs, restés fort bas, n'ont guère que 30 à 35 centimètres de hauteur : tel est celui, en cristal de roche, que le Souverain-Pontife portait naguère à la procession, le jour de l'octave de la Fête-Dieu.

En France, et surtout en Espagne, on a donné à l'ostensoir des proportions exagérées. Celui de la cathédrale de Perpignan pesait quatre cents marcs ; il fallait huit prêtres pour porter celui de la cathédrale de Narbonne (1). Aujourd'hui, l'ostensoir à 1 mètre 65 à Notre-Dame de Paris, 1 m. 85 à Gerona, 2 m. à Valladolid, 3 m. 23 à Séville, 4 m. 50 à Tolède. Le poids de ces custodes est de 176 kilos à Cordoue, de 200 à Tolède et de 500 à Séville !

Cet amour du gigantesque n'est malheureusement pas encore

(1) Robert de Hesseln, *Dict. de la France*, t. IV, p. 640.

éteint. En 1859, un orfèvre de Paris a fabriqué un *soleil* de 2 mètres 10 c. de hauteur pour l'Amérique du Sud, le pays des excentricités en fait d'orfèvrerie religieuse (1).

Quand l'ostensoir fut devenu démesurément grand et lourd, le célébrant ne pouvait plus commodément le porter ; aussi, dès le milieu du XVIIe siècle, on inventa une sorte de bandoulière que le prêtre suspendait à son cou et dont les deux extrémités supportaient un appui, sur lequel il plaçait le pied de l'ostensoir. Plus tard, on imagina une planchette recouverte d'étoffe et suspendue au dais, sur laquelle la monstrance est déposée, maintenue seulement par les mains du prêtre. En ce dernier cas, le Saint-Sacrement est porté, non plus par le prêtre, mais par les porteurs du dais, ce qui est absolument contraire aux décisions de la Congrégation des Rites.

Les ornements de l'ostensoir, pour la tige, les nœuds et le pied, sont à peu près les mêmes que ceux des ciboires et des calices. Dès le XIVe siècle, on voit des monstrances décorées d'émaux translucides, représentant des scènes bibliques ou hagiographiques.

M. de Linas dit avoir vu, en Allemagne, deux ostensoirs belgo-germaniques, contemporains de Philippe le Bon, l'un accosté de clochettes, l'autre de grelots sphériques (2).

Dans les contrées germaniques, quand la sainte hostie est renfermée dans l'ostensoir, on en décore parfois la croix d'une couronne de fleurs ou d'une couronne royale, ornée de pierres précieuses, ou bien, ce qui est de fort mauvais goût, d'aigrettes, de fausses perles ou de paillettes de couleur. Quand l'ostensoir est exposé, le vendredi saint, au saint-sépulcre, on le couvre d'un voile blanc ou noir.

La Congrégation des Rites a décidé (n° 6752) qu'une croix doit toujours dominer les ostensoirs. Les Dominicains n'en mettaient pas aux leurs.

Quelques ostensoirs portent le nom du donateur, le monogramme du nom de Jésus, ou bien une inscription eucharistique, par exemple, un fragment du *Lauda Sion*. Une monstrance cylindrique pédiculée, de la collection Basilewski (XIVe siècle), nous offre de très nombreuses inscriptions, expliquant la légende de saint Henri et de sainte Cunégonde représentés sur des médaillons circulaires en émail translucide

L'ostensoir est ordinairement muni d'un croissant, c'est-à-dire d'un

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, t. IV, p. 302.
(2) *Revue de l'art chrét.*, t. XI, p. 273.

arc de cercle en vermeil, avec une rainure dans laquelle on place la divine hostie. Ce système ayant l'inconvénient de détacher des parcelles, on a voulu, depuis quelque temps, remplacer le croissant par une lunule. C'est une espèce de custode d'or ou de vermeil, composée de deux cercles s'emboîtant l'un dans l'autre, et de deux verres en cristal. Assez récemment, la Congrégation des Rites a interdit cet usage français de renfermer l'hostie entre deux lames de cristal. L'hostie doit être placée sur la lunette, sans toucher aux parois transparentes qui la protègent.

En France, on conserve dans le tabernacle, la lunule en cristal renfermant la sainte hostie, et on l'adapte à l'ostensoir lorsqu'on veut faire une exposition du Saint-Sacrement. Il n'en est pas de même en Italie. « Toutes les sacristies de Rome, dit Mgr Barbier de Montault (1), sont pourvues d'un vase d'argent qui se compose de trois parties : un pied prolongé en tige ; une boîte posée verticalement et dans laquelle se conserve l'hostie de l'ostensoir, et enfin une croix, indice de la présence réelle, d'après Benoît XIII. D'autres fois la boîte n'a pas de pied, mais elle est toujours munie d'une croix qui facilite l'enlèvement du couvercle. Rome ne veut pas que la lunule de l'ostensoir soit mise à même le tabernacle, et exige un vase spécial. »

Nous allons terminer ce chapitre en donnant quelques indications sur divers ostensoirs remarquables par leur richesse, leur valeur artistique, leur forme ou quelque particularité.

AICHSLET. Son ostensoir, l'un des plus riches du monde, pèse 40 marcs d'or : il est enrichi de 350 diamants, de 250 rubis et d'autres pierres précieuses.

AIX-LA-CHAPELLE. Mgr Barbier de Montault (2) décrit ainsi une monstrance du XIVe siècle, au trésor d'Aix-la-Chapelle : « La forme de cette monstrance, en argent doré, est très originale : qu'on se figure un plateau rectangulaire, appuyé sur quatre pattes de lion, et, entre deux statuettes d'anges, un pilier supportant un disque émaillé et gemmé. Les anges ont servi autrefois de burettes ; ils sont montés maintenant sur des supports crénelés. Leurs ailes mobiles formaient l'anse, les plumes émaillées imitent celles du paon. Ils ont pour vêtement une tunique et une chape à chaperon pointu ; par le pectoral saillant se versait l'eau ou le vin, que l'on introduisait par le cou, car la tête se

(1) *Un ciboire saintongeais du* XIVe *siècle*, dans le *Bulletin de la Soc. des archives hist. de la Saintonge*, no de juillet 1880, p. 115.
(2) *Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 39.

dévisse. Au dé du pilastre, on voit un émail champlevé du XIIe siècle, qui représente la Justice, IVSTITIA. Elle tient en main la balance dans laquelle se pèsent les actions des hommes, et sa sainteté est affirmée par un nimbe bleu, ourlé de blanc. Le disque a une bordure en caissons, où des feuillages alternent avec des pierres précieuses et des perles. Ce motif est interrompu, en haut, par l'aigle de saint Jean ; à droite, par l'homme de saint Matthieu ; à gauche, par le lion de saint Marc ; en bas, par le bœuf de saint Luc ; les animaux symboliques sont en émail translucide. Dans le champ du disque est une croix pattée, dont le centre contient *de spongia Domini*, et les croisillons *de ligno Dni, de capillis sci Bartholomei, dens sci Thome apost., de osse Zacharie pis* (S. Joannis Baptistæ). Cette croix est cantonnée de quatre médaillons en émail translucide, où sont figurées la flagellation, la crucifixion (Longin intercède, à genoux, Celui dont il reconnaît la Divinité), la descente de croix et la résurrection (deux anges jouent du psaltérion et de la viole, le Christ bénit, et les gardes dorment sous les arcades du tombeau). »

Au même trésor, autre monstrance du XIVe siècle, portant les armoiries de Louis le Grand de Hongrie. Le grand médaillon central représente l'Agneau triomphant, avec cette inscription : *Agne Dei miserere mei qui crimina tollis*. Cette monstrance est surmontée d'une croix patriarcale qui rappelle le privilège accordé à la Hongrie par les Souverains Pontifes.

L'ostensoir, dit de Charles-Quint, fut donné probablement par ce prince à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, lors de son couronnement en 1520. « Dans cette monstrance, dit le P. A. Martin (1), la forme de soleil, inusitée au moyen-âge, ne fait que commencer à se montrer. On voit l'astre apparaître sous les arcs de triomphe que les rayons absorberont un jour. Deux scènes, l'Incarnation et la Résurrection complètent le sens du symbole. Dans l'Incarnation, le Soleil de Justice dont nous voyons se lever l'image, s'est levé pour le monde ; dans la Résurrection, il s'est levé pour le ciel. L'Incarnation rappelle la présence réelle, dans la sainte hostie, du corps autrefois passible et immolé sur la croix ; et la Résurrection, sa gloire actuelle dans les Cieux. La foi adore, réunis, les anéantissements et les grandeurs de Celui qui est tout-à-la fois le Fils de l'homme et le Fils de Dieu. »

Notons encore un autre ostensoir surmonté d'un *Agnus Dei* et

(1) *Mélanges d'archéol.*, t. I, p. 12.

portant cette inscription : *Consecratvm per Evgenivm quartvm anno Domini 1434.*

Baelen (Belgique). — A l'église Saint-André, ostensoir en cuivre doré, que M. L. de Farcy (1) décrit ainsi : « Le pied à six lobes est orné de fleurs de lis et d'autres fleurs en gravure ; la tige hexagonale est munie d'un nœud, orné de gravures. La base, sur laquelle repose le cylindre, est soutenue par six bras en sections d'arc, contenant eux-mêmes un trilobe ajouré. La lunette est portée par deux anges agenouillés sur une petite base à jour. Le dais est soutenu par trois colonnettes annelées et trois contreforts à deux étages, dont les bases posent sur des gargouilles d'un beau dessin et d'une exécution admirable; au-dessus, se trouve une statuette de la sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus, placée dans une tourelle à six frontons, surmontée d'une pyramide à jour, couronnée par un crucifix fleuronné. Cet ostensoir date de la seconde moitié du xiv[e] siècle; mais il a été modifié ; les contreforts autour du cylindre ont primitivement été reliés à ceux de la tourelle par des arcs-boutants qu'on a supprimés, probablement à cause de la difficulté d'ouvrir l'ostensoir ; le pied ne remonte pas plus haut que la seconde moitié du xv[e] siècle. Sur le devant de la base du cylindre se trouve gravé : *I. S. M. Goris K. V. B.* »

Barcelone. — Sa *custodia*, en argent doré, date du xv[e] siècle, mais elle a subi diverses modifications postérieures. A la procession du Saint-Sacrement, on la place sur un fauteuil en vermeil qui servit de trône au roi Don Martin d'Aragon (1393-1412), et que huit prêtres ont peine à porter. Parmi les joyaux suspendus à cet ostensoir, on compte 1206 diamants, 2,000 perles fines, 115 opales orientales, un rubis cabochon, gros comme un œuf de pigeon, des camées, des chaînes d'or, etc. Habituellement on se sert d'un petit ostensoir en vermeil, de la même époque (2).

Bari.— « Son ostensoir, dit M. L. de Farcy (3), donné par Charles II d'Anjou à l'église de St-Nicolas, est à huit pans, munis de cristal. Le pied et la toiture sont enrichis de médaillons peints sur parchemin, représentant tantôt des aigles, tantôt des rinceaux, et protégés par un mince cristal : la monture des pierreries, les filigranes, la forme du nœud et tout l'ensemble de cette belle pièce qu'on peut comparer au

(1) *Mélanges de décorations religieuses*, 2[e] année, 2[e] livraison.
(2) Ces deux ostensoirs ont été publiés dans le *Magasin pittor.*, t. IX, p. 276.
3) *Op. cit.*

reliquaire-ostensoir de Remi d'Ittre (Belgique), dénotent la fin du XIIIe siècle. L'inscription (HIC (EST) CORPVS DNI) qu'on lit sur cet objet remarquable, ne laisse aucun doute sur sa destination. Il a été transformé en reliquaire, au XVIe siècle, au moyen d'un second étage octogonal. »

BELLEM. — Son ostensoir, qui a figuré à l'exposition universelle de 1867, a été fabriqué au XVIe siècle par Gil Vicente, sur les ordres du roi Emmanuel, avec les tributs d'or que lui avaient offerts divers princes infidèles de l'Afrique orientale. Les douze apôtres, agenouillés au pied du Saint-Sacrement, sont d'un travail exquis.

BÉNÉVENT. — A la cathédrale, grand ostensoir en cuivre doré, garni de corail, du prix de 405 ducats. Mgr Barbier de Montault (1) en parle en ces termes : « Sa hauteur est de 87 centimètres. Il date de 1726 et est assurément plus curieux que beau; il frappe du moins par sa masse imposante. Le pied est rond, décoré de têtes d'anges et des statuettes des quatre évangélistes assis. La sphère rayonne et ses jets de lumière sont alternativement droits et flamboyants : à l'extrémité, brille une petite marguerite d'émail blanc. Tout autour de l'hostie, des anges expriment leur joie en faisant de la musique. Le corail est le produit napolitain par excellence : c'est pourquoi on attache un grand prix à cet ostensoir vraiment original. Le corail, travaillé avec art, imite des feuillages et est relié au métal par des fils invisibles. Comme cet ostensoir serait trop lourd à porter à la main aux processions, on le pose sur un plateau que l'officiant suspend à son cou. »

BESANÇON. — Le remarquable ostensoir de la cathédrale est un don de Charles-Quint.

BRUGES. — Sa cathédrale possède un ostensoir, daté de 1685, en forme de soleil rayonnant. M. Didron (2) le décrit ainsi : « Au pied, trois apôtres dorment ou plutôt se réveillent éblouis de la gloire de Jésus. Sur les côtés, Moïse et Élie sont descendus du ciel pour contempler cette gloire. Dans le haut, le Père proclame que cette hostie est son Fils, et des anges portent cette banderolle où se lit le témoignage du Père : *Hic est Filius meus dilectus.* Le Saint-Esprit ombrage de ses ailes la scène entière qui est peuplée de dix-neuf anges assis sur des nuages. Cet ostensoir où le pain de l'hostie est

(1) *Le trésor de la cathédrale de Bénévent.*
(2) *Annales arch.*, t. XIX, p. 174.

devenu Dieu, représente donc la Transfiguration, où le Christ apparut en Dieu aux deux prophètes et aux trois apôtres. »

Cadix (Cathédrale de). — On estime à un million de réaux la valeur des pierres précieuses qui décorent l'ostensoir donné par Don Pedro Calderon de la Barca.

Cambrai. — D'Alembert a raconté que Fénelon, après la condamnation de son livre des *Maximes des Saints,* avait fait exécuter pour sa cathédrale un soleil d'or porté par deux anges qui foulaient aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels était le titre du sien. Il est bien certain que Fénelon a donné un soleil d'or à sa cathédrale, mais il a été démontré que le prélat n'a point eu pour but d'éterniser son repentir, et que le sujet en question n'a jamais existé que dans l'imagination de d'Alembert (1).

Carnac (Morbihan). — Ostensoir en vermeil du xviie siècle, sur le pied duquel sont représentés la Cène et le repas d'Emmaüs. Les rayons sont, les uns en cristal blanc, les autres en cristal colorié en rouge. Le sacristain de l'église de Carnac ne manque pas de les signaler aux touristes comme étant des pierres précieuses, et de faire remonter au moyen âge cet ostensoir, estimé, dit-il, à une valeur de 20,000 francs.

Cologne. — Le grand ostensoir en vermeil de la cathédrale (xive siècle) a la forme d'un tabernacle flanqué de contreforts. La statuette ciselée de la Mère de Dieu s'élève au-dessus de la boîte en cristal, destinée à recevoir la sainte hostie. La tige est décorée de niches, où s'abritent les statuettes de saint Géréon, saint Christophe, sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Madeleine et saint Laurent. On remarque d'autres belles monstrances du moyen âge aux églises de Saint-Cunibert et de Sainte-Colombe.

Conques (Aveyron). — Le riche trésor de son église possède un ostensoir en vermeil (xve siècle), à végétation gemmée. Quatre reliefs ciselés sur le pied sont de la plus grande finesse. L'hostie se place dans un cercle entouré de lobes.

Eichstaedt (Bavière). — Le P. Arthur Martin (2) a publié, d'après un ancien dessin, un magnifique ostensoir en or massif et émaillé, exécuté à Augsbourg en 1610, et aujourd'hui détruit. C'était un arbre de Jessé qui, de ses rameaux, entourait le Saint-Sacrement.

(1) Servois, *Observations sur le soleil d'or offert par Fénelon à l'église de Cambrai.*
(2) *Op. cit.*, t., IV, pl. XXXV.

GRAN (Hongrie). — Deux monstrances de son trésor représentent des époques et des styles différents. Le R. P. Martinov les décrit ainsi : « L'une d'elles a la forme d'une chapelle gothique avec force tourelles qui sont superposées les unes sur les autres et surmontées d'une flèche. De chaque côté de la monstrance, dont la forme circulaire s'harmonise peu avec le reste, on voit les statues de la Vierge et du Précurseur ; les mêmes figures se retrouvent dans les niches du milieu, au-dessus de la monstrance. Tout en haut, sous un baldaquin, se tient l'Homme de douleur, le calice à la main. La date de cette œuvre est donnée par l'inventaire de 1553, disant qu'elle a été exécutée pour l'archevêque Paul Varda (1526-1549). On la portait dans les processions solennelles de la Fête-Dieu : *Monstrantia qua in festo Sacri Corporis Christi Sacrosanctum gestatur*. Par sa forme architectonique, elle rappelle le mot des Écritures-Saintes : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus* (*Apocal.*, XXI, 3), de même que l'autre monstrance fait penser aux paroles suivantes du Psalmiste : *In sole posuit tabernaculum suum* (*Ps.* XVIII). Elle a, en effet, la forme de soleil rayonnant et flamboyant. Le pied, le nœud, la tige et le récipient proprement dit de la divine hostie sont enrichis de diamants, de rubis, d'émeraudes et d'escarboucles. La croix qui surmonte le tout, le pied et l'écu du donateur brillent d'une émaillure multicolore. Le nom du donateur et le motif de la donation sont perpétués dans l'inscription suivante : 22 *Martii* 1872, *medici manu e mortis ereptus faucibus ideoque Deo gratus fieri et datæ a coronato rege crucis lapidibus ornari jussit princ. Primas Joannes Simor*. L'usage de cette monstrance votive est réservé aux trois jours les plus solennels : le jour du nouvel an, le jeudi-saint et la Fête-Dieu (1). »

HAL (Belgique). — M. L. de Farcy (2) décrit ainsi l'ostensoir conservé à l'église Saint-Martin : « Il a la forme d'une croix fleurdelisée, accompagnée de deux statuettes de la sainte Vierge et de saint Jean, et soutenue par un disque représentant le monde, divisé en trois parties. Le tout est posé sur une base oblongue hexagonale, qui supporte les statuettes de Louis XI et de Charlotte de Savoie à genoux. Il est en argent, en partie doré, et couvert d'inscriptions. Autour de la lunette destinée à l'hostie, on lit sur le devant : *Ego sum lux mundi, via, veritas et vita*, et sur le revers : *Panis quem ego dabo caro mea*

(1) *Le trésor de Gran*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXXII, p. 206.
(2) *Op. cit.*

est pro mundi vita. Les rayons portent le nom des douze apôtres et les quatre-feuilles, d'où se projettent les fleurs de lis, sont ornés, sur la face, des emblèmes des évangélistes et, sur le revers, des figures assises des docteurs de l'Église. Sur la face du grand cercle, qui figure la terre, on peut lire : ✠ *Adoramus te Xpriste et benedicimus tibi quia per crucem sanctam tuam redemisti mundum.* Sur le revers : *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini Ihesu Xpristi in quo est salus vita et resurrexio nostra per quem saluati et liberati sumus.* L'arc, traversant le cercle dans le sens horizontal, est orné de l'inscription suivante : *O deitas clemens servorum suscipe laudes* et *Dulce lignum dulces clavos dulcia ferens pondera.* Trois petites banderolles suspendues par des chaînes figurent les trois parties du monde : on y lit d'un côté le nom des rois Mages et de l'autre le nom des parties de l'ancien continent. Entre les mains des statues de Louis XI et de Charlotte de Savoie, deux banderolles portent les textes : *Tibi laus tibi gloria tibi gratiarum actio* et *Miserere miserere miserere nobis.* Sur la base se trouvent trois reliquaires et cette légende gravée tout au bord : *Claro paschali gaudio sol mundo nitet radio cum Xpristum iam apostoli visu cernunt corporeo.* Des quatre-feuilles ajourés décorent tout le contour du soubassement, au milieu duquel un écusson aux armes de Louis XI rappelle que ce bel ostensoir fut offert par ce prince à Notre-Dame de Hal. »

A cette même église, se trouve le magnifique ostensoir donné en 1513, par Henri VIII, après le siège de Tournai.

Hasselt (Pays-Bas). — L'église de Saint-Quentin possède un ostensoir, fait, en 1286, pour l'exposition d'une hostie miraculeuse. Il provient de l'abbaye de Herckenrode, comme l'indique une inscription. Le pied est muni de six cavités, en forme de quatre-feuilles, destinées jadis à recevoir des reliques que recouvraient des plaques de cristal.

Léau (Belgique). — A Saint-Léonard, ostensoir du xv[e] siècle. « Le pied est entouré d'une plate-bande ornée de trèfles et de quatre-feuilles découpés à jour; les angles, où se réunissent les lobes, sont gracieusement remplis par des feuilles ciselées. La tige s'élève au milieu d'un petit édifice à jour avec des contreforts aux angles. Le nœud est muni de boutons en forme de losanges ornés de fleurs ciselées; les espaces entre ces boutons sont occupés par un fenestrage ajouré. La base, sur laquelle repose le cylindre, s'appuie sur trois sections d'arc polylobées. Le dais, soutenu par trois contreforts en

retraite, ornés chacun d'une statuette d'un saint évêque, est surmonté d'une tourelle à deux étages, couronnée par une pyramide à jour qui se termine en croix. L'étage inférieur de la tourelle abrite une statuette de saint François d'Assise à genoux. Entre les contreforts, et à leur base, se trouvent douze anges portant les instruments de la Passion, et six séraphins. Cet ostensoir date de 1450 environ; certaines parties, il est vrai, ont un caractère plus antique, mais l'artiste s'est probablement servi de moules anciens ayant appartenu à un prédécesseur. L'arrangement primitif de la lunette a été conservé; celle-ci est mobile; on enlève d'abord le couronnement, puis le cylindre et enfin la lunette (1). »

Lind (Pologne). — Au couvent des Capucins, ostensoir en vermeil donné par Étienne Batory, roi de Pologne, aux Pères Jésuites de Riga. On y lit cette inscription : « *Stephanus D. G. rex Pol. M. D. S. hostibus patris, recuperataque Livonia, monumentum D. D. A. D. 1583, regni sui septimo.* »

Louvain. — Très bel ostensoir à Notre-Dame des Dominicaines. « Trois groupes de colonettes, dit M. le chanoine Van Drival (2), accompagnent le cylindre de cristal; des arcades à jour relient ces colonnettes les unes aux autres, et le tout est surmonté de la plus admirable tourelle, toute découpée, toute en dessins d'architecture, mais d'architecture fleurie, idéale, produite par l'objet même qu'il s'agit de décorer, et non pas reproduisant purement et simplement de l'architecture ordinaire. C'est comme une mystérieuse végétation où vous voyez habiter les images de Notre-Seigneur, de sainte Claire, des douze apôtres et d'autres saints. C'est un travail où tout respire la liberté et la beauté de l'imagination de l'artiste, ou rien ne sent les entraves de règles étroites ni la servitude de l'imitation. »

Marcoussy (Seine-et-Oise). — J. B. Thiers (3) décrit de la manière suivante le célèbre ostensoir que Jean de Montagu, sous le règne de Charles VI, donna aux Célestins de Marcoussy : « Le pied qui sert de base est de bonne forme ovale, embouty et relevé par-dessus. Il y a quatre Chérubins au dessous du bord qui le soutiennent, et quatre autres qui servent d'ornement sur sa connexité. Son étendue est de sept pouces et demy de long sur cinq pouces et demy de large. De ce

(1) L. de Farcy, *op. cit.*
(2) *L'Exposition de Malines,* dans la *Revue de l'art chrétien,* t. VIII, p. 533.
(3) *De l'expos. du Saint-Sacrement,* l II, ch. II, p. 231.

pied sort une tige ornée de quatre Chérubins adossez l'un contre l'autre. Elle se termine par un feuillage d'où sortent deux cornes d'abondance et deux ceps de vigne, chargez de grappes de raisin et entrelassez d'épics de bled. Ces cornes d'abondance qui se jettent à droite et à gauche soutiennent les ceps de vignes et les épics de bled qui se perdent et sont couverts d'un nuage. Toute cette partie, sçavoir le pied, la tige et ses branches et les nuages qui sont d'argent doré, s'élève à la hauteur de douze pouces et de trois lignes. Sur le nuage il y a deux anges debout, hauts de cinq pouces et neufs lignes chacun, et éloignez l'un de l'autre de deux pouces. Ils sont d'un or très-pur, et leurs vestement faits en manière d'aube. De leurs mains ils soutiennent un crystal de roche taillé en rond et en forme de cylindre, de trois pouces de long sur trois pouces et demy de diamètre. Il est creux par dedans et il n'a que deux lignes d'épaisseur. Les deux bouts sont fermez par deux placques d'or gravées de part et d'autre. Sur la face entérieure de l'une, est gravée la Transfiguration de nostre Seigneur; sur l'autre partie intérieure il y a un ange à genoux qui tient un encensoir; et sur l'autre, on voit aussi, sur la partie de dehors, nostre Seigneur agonisant entre les bras d'un ange, et par le dedans un ange pareil à celuy de l'autre bout, qui tient un encensoir. Il y a dans ce crystal un croissant ou une lunule



Ostensoir de Marcoussy.

d'or, qui s'emboëte dans un pivot et dans lequel on met la sainte Hostie. Ce crystal est surmonté et à demy-couvert d'un petit édifice en façon d'église, tout d'or de trois pouces et demy de haut ».

Milan. — Le plus ancien exemple d'ostensoir est peut-être celui qu'on voit entre les mains de saint Satyre, dans la mosaïque absidale de Saint-Ambroise. « Le pied est celui des calices, dit Mgr Barbier de Montault(1). Au-dessus, s'élève un tube cylindrique bleu, avec deux longues raies blanches verticales. La partie supérieure se termine par une petite coupole, plus étroite que le cylindre, et une croix. » — A la cathédrale de Milan, on voit une monstrance en cristal de roche, montée en or (xv[e] siècle).

Mons (Belgique). — A Sainte-Waudru, un ostensoir du xiv[e] siècle a été métamorphosé en un reliquaire où se trouvent aujourd'hui des reliques de saint Éloi et de saint Laurent. Le pied est orné de l'écusson armorié du donateur, dont l'inscription suivante fait connaître le nom : *Maistre Pierre Cramette, secrétaire du roy, chanoine de Noion et de ceste église.*

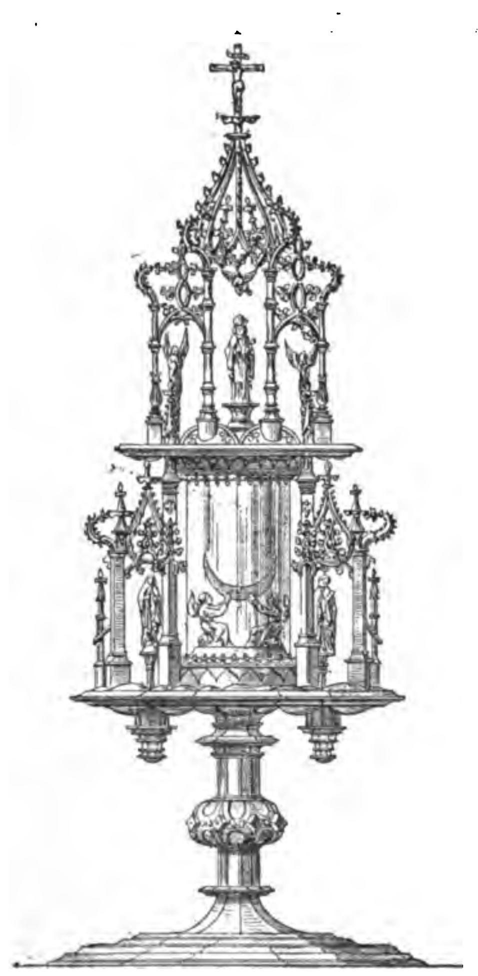
Reims. — A la cathédrale, ancien reliquaire du xiii[e] siècle, métamorphosé en ostensoir. Il a la forme d'un clocher à cinq pans. Cet édicule, en cuivre doré, repose sur une petite galerie à jour, soutenue par deux contreforts à trois étages, et ornée de clochetons et d'ogives. La tige est fixée sur un pied à six pans, en forme de rose. Au milieu de l'ostensoir, est un tube de cristal qui s'enlève à volonté.

Rome. — A la basilique Saint-Pierre et au musée du Vatican, on voit de remarquables ostensoirs de toutes les époques, depuis le xiii[e] siècle jusqu'à nos jours. L'ostensoir, dit de la Fête-Dieu, date du xvi[e] siècle. Son pied, en cristal de roche, monté en or, est enrichi d'émaux translucides. La partie supérieure est en forme de soleil.

Séville (Cathédrale de). — On oublie son petit ostensoir en or, décoré de pierreries, quand on se trouve en face de sa gigantesque *custodia*, véritable temple à cinq étages, tout en argent, pesant plus de 500 kilogrammes. Ce prodigieux tabernacle, qui a 3[m] 60 c. de hauteur, fut exécuté en 1587, par Juan Arphé y Villafosse, qui a mérité par là le surnom de Benvenuto Cellini de l'Espagne. On remarque au premier étage une statuette de l'Immaculée-Conception, par Juan de Segura; au troisième, l'Agneau mystique et les sept sceaux;

(1) *Rev. de l'art chrét.*, 2[e] série, t. XV, p. 156.

au sommet, la figure de la Foi, beaucoup mieux placée là que sur la *Giralda*. Il faut vingt-quatre hommes pour hisser cet ostensoir sur le *monumento* du jeudi-saint, ou pour le porter dans les processions.



Ostensoir de Sinzenich.

SINZENICH (Allemagne). — Monstrance du XVIe siècle. Dans l'intérieur du premier étage, deux chérubins ciselés soulèvent avec leurs mains le croissant de la lune. Aux deux côtés du cylindre de verre, les statuettes de la sainte Vierge et de saint Jean sont surmontées d'un gracieux couronnement. Le cylindre est abrité par un charmant

baldaquin porté sur quatre colonnettes, au milieu desquelles on voit une statue d'évêque et douze anges musiciens.

Tolède. — Ostensoir commandé, en 1515, pour sa cathédrale, par le cardinal Ximénès. « Cette grande *custodia*, dit M. Germond de Lavigne (1), ne sert qu'à la procession de la Fête-Dieu. Elle est en argent doré, de 4 mètres et demi de hauteur, de forme pyramidale, composée de trois corps, d'une richesse inouïe d'ornements, de ciselures et de merveilles d'orfèvrerie. Elle pèse 795 marcs. Les diamants y sont semés à profusion, et aussi les émaux les plus précieux. Toutes les pièces de cette immense machine sont assemblées par 80,000 viroles, et il a fallu rédiger un livre tout entier pour indiquer comment elle se démonte et comment se classent toutes ses parties. La fabrication, qui a duré cent ans, est l'œuvre de trois générations d'artistes allemands, Henri de Arphé, son fils et son petit-fils. Ajoutons que cet ostensoir, orné de 260 statuettes, en contient un plus petit pesant 16 kilogrammes, en or pur, que la reine Isabelle-la-Catholique fit exécuter avec les premiers lingots d'or que Christophe Colomb rapporta d'Amérique. »

Il y a des ostensoirs plus ou moins remarquables dans les églises d'Amettes (Pas-de-Calais), de Baupréau (Maine-et-Loire), de Crespin (Nord), de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Cordoue, de Dantzig (xiv[e] siècle), de Dijon, d'Evora (Portugal), de Gerona et de Léon (Espagne), de Narbonne, d'Orsbach (Prusse), de Palencia (Espagne), de Perpignan, de Rœulx (Nord), de Saint-Jean-du-Mont (Vendée), de Santiago (Espagne), de Saragosse, de Valladolid, de Vallendar, près Coblentz ; au musée de Cluny ; dans les collections particulières de MM. Basilewski, L. de Farcy (d'Angers), Parenteau, etc.

L'orfèvrerie religieuse de nos jours a produit un certain nombre d'ostensoirs, véritablement dignes de leur destination : tels sont ceux exécutés par M. Armand Cailliat, pour Notre-Dame-de-la-Salette, Notre-Dame de Lourdes, Saint-Bonaventure et l'Immaculée-Conception de Lyon, Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, Saint-Médard d'Eyran (Gironde) ; par M. Cauzier-Lahaie, pour la cathédrale de Toul ; par M. Froment-Meurice, pour la Madeleine de Paris, la cathédrale de Cologne, le Sacré-Cœur d'Issoudun, la chapelle du Pape ; par M. Trioullier, pour l'église de Bercy ; par M. Poussielgue-

(1) *Itinéraire de l'Espagne*, p. 300.

Rusand, pour les cathédrales de Paris, Bourges, Reims, Avignon, Nîmes, Bordeaux, et Saint-Vincent-de-Paul de Marseille.

M. l'abbé Pougnet (1) décrit ainsi l'ordonnance de ce dernier ostensoir, exécuté d'après ses propres dessins : « Quatre grands reptiles ailés se raidissent sous leurs serres puissantes pour former les nerfs principaux du pied dont ils garnissent les angles, fournissant ainsi une assiette solide à l'ostensoir. Leur cou descend sur la terre, contre laquelle leur mâchoire inférieure semble clouée. On reconnaît qu'ils sont condamnés à ramper ; la tension de leurs muscles indique les efforts qu'ils font pour résister ; ils cherchent à se redresser, mais des animaux plus petits s'acharnent après eux et s'attachent à leurs oreilles ou à leur cou pour les dévorer. Aussi la gueule béante des monstres témoigne d'une rage impuissante ; ils sont vaincus ; leurs yeux jettent le feu, leurs narines s'élèvent contre le ciel ; leurs queues, terminées par une tête sauvage, se replient convulsivement et mordent avec fureur de plantureux feuillages qui se recourbent en volutes gracieuses. Des statues couronnées, tenant divers attributs, sont assises paisiblement dans les rinceaux, et de jeunes enfants se sont élancés sur le dos contracté des quatre monstres, qu'ils foulent aux pieds. Ces monstres sont l'aspic et le basilic, le lion et le dragon. Un léger ruban les relie et limite la bordure du pied, dont les quatre faces, tournées vers les quatre points cardinaux, sont entièrement formées de rinceaux à jour, entremêlés de toute une population d'animaux sauvages ou domestiques singulièrement accouplés : le lion et la brebis, le léopard et le chevreau, l'ours et le veau, le loup et l'agneau. Des enfants s'y montrent pareillement, et quatre autres statues couronnées y sont alliées, les pieds posés sur des serpents. Des grenats, des perles, des filigranes ornent cette partie du pied, et l'on remarque des pierres diverses, jusque dans les yeux et sur la tête des monstres. Le premier nœud est tout de filigranes, de diamants et d'améthystes. Au-dessus, Isaïe ou Jessé, père de David, couché sur le feuillage, la tête élevée, regarde en haut, comme s'il cherchait à pénétrer le mystère du bel arbre dont il est la racine. Cet arbre est de la plus riche végétation : c'est une vigne à rameaux entrelacés et chargés de fruits. Le cep, cerclé d'abord, s'épanouit, et porte, assis sur des rameaux latéraux, deux rois, David qui joue de la harpe, et Salomon avec le sceptre et l'image du Temple surmonté d'une nuée. La tige continue

(1) *Bulletin de la Société arch. de Tarn-et-Garonne*, 1869, t. I, p. 301.

à s'élever, semée d'améthystes et de diamants, et se sépare enfin en quatre branches vigoureuses, qui ne cessent de s'entrelacer. A ce point de la tige est l'image de la très sainte Vierge, le serpent sous les pieds ; elle porte l'enfant Jésus dans ses bras, et semble lui aider à enfoncer la croix dans la tête du serpent. Une couronne de diamants lui sert de dais. Derrière elle, est un tombeau, dont la pierre a été renversée ; le linceul y est vide, et au-dessus s'élève la croix triomphante de la Résurrection. Au milieu des rameaux resplendit une immense fleur à nombreux et riches pétales, en forme de quatre-feuilles ; on y voit les quatre animaux ailés, attributs ordinaires des Évangélistes, auxquels s'opposent les quatre fleuves du Paradis répandant leurs eaux, l'Agneau de Dieu, sept colombes, des aiglons réunis autour de la sainte custode, de riches filigranes constellés de diamants, du milieu desquels se détachent les douze pierres du rational et douze étoiles, enfin une couronne de feuillage qui encadre un diadème de brillants, autour du cristal qui protège la sainte Eucharistie. Les branches de vigne qui entourent notre fleur, portent des raisins en diamant, des perles, dont une très précieuse, et des rubis ; on y remarque aussi des brillants isolés. Enfin, un nœud de diamants réunit les entremêlés des rameaux à la croix terminale, toute resplendissante de brillants et d'émeraudes. Des rayons droits, alternés avec des rayons flamboyants, s'élancent de la custode à travers les ceps de vigne et leur feuillage, formant ainsi une splendide auréole à Notre-Seigneur et complétant l'ostensoir. »

Un ostensoir non moins remarquable, également exécuté par M. Poussielgue-Rusand, sur les dessins du P. Arthur Martin, est celui de la cathédrale de Bourges. Il est composé de trois parties parfaitement distinctes concourant ensemble à former un tout harmonieux et dont le symbolisme est aussi remarquable que la composition.

Des anges assis aux quatre angles du pied écrasent quatre dragons, symboles des quatre puissances des ténèbres. Sur chaque face, un grand médaillon, en émail cloisonné, représente les quatre points cardinaux, autour desquels d'autres émaux reproduisent l'image des apôtres qui ont évangélisé cette partie du globe. La tige, ornée de feuillages grimpants et tournants, est accompagnée de deux rinceaux qui soutiennent deux anges méditant le Mystère eucharistique. La gloire est formée de rayons et de fleurons alternés, entourant un quatre-lobes dont le centre est occupé par la custode. Dans les quatre-lobes sont placés les quatre évangélistes entourés d'émaux brillants.



Ostensoir de la cathédrale de Bourges

Enfin la croix, ornée de feuillages et de rinceaux, couronne le tout. Les deux faces de l'ostensoir sont semblables, à l'exception des évangélistes qui sont remplacés au revers par des émaux cloisonnés, représentant les quatre fleuves du Paradis terrestre. Cette magnifique pièce d'orfèvrerie est ornée, depuis la base jusqu'au faîte, d'émaux, de filigranes et de pierres fines.

CHAPITRE IX

Des burettes et bassins de *Lavabo*

Tant que persista l'usage pour les fidèles d'offrir le vin du Sacrifice, ils le présentaient dans des vases de formes diverses ; le diacre le transvasait tantôt dans le calice sacerdotal, tantôt dans le calice ministériel, ou dans le vase nommé *scyphus*, ou bien encore dans une grande burette, nommée *ama* ou *amula*. Quand le clergé resta chargé de fournir la matière du Sacrifice, le vin fut mis dans un vase spécial désigné sous le nom de burette.

Jadis, quand les fidèles présentaient une grande quantité de pain et de vin, il était convenable que l'officiant qui avait manié ces offrandes se purifiât les mains : c'est ce qu'il faisait en se les lavant dans un bassin (*aquamanile*), où l'eau était ordinairement versée avec une aiguière (*urceus*). Après la suppression de l'offrande par les fidèles, surtout après l'adoption des petites hosties, il n'y avait plus les mêmes raisons matérielles de se laver les mains. Toutefois, comme cette cérémonie avait un sens symbolique, la liturgie devait en conserver la tradition. Seulement, à partir du xve siècle, la rubrique ne prescrivit plus aux prêtres que l'ablution de l'extrémité des doigts, coutume qui, d'ailleurs, était très ancienne dans certaines églises. « Cet usage, dit le P. Le Brun (1), est fondé sur deux raisons, l'une naturelle, l'autre mystérieuse. La raison naturelle est qu'on a principalement en vue de tenir fort propres les deux doigts qui doivent toucher le corps de Jésus-Christ. Or, on ne le touche qu'avec l'extrémité du pouce et de l'index de chaque main. La raison mystérieuse de cet usage nous a été donnée, depuis plus de douze cents ans, par l'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique*. « Cette ablution, dit-il (2), ne se fait pas pour effacer les souillures du corps, elles ont déjà été lavées,

(1) *Explicat. des cérém.*, 3e partie, art. viii, § 1.
(2) Cap. liii.

mais pour marquer que l'âme doit se purifier des moindres taches : c'est pour ce sujet que le prêtre lave seulement l'extrémité des doigts et non pas les mains. »

On comprend que, pour se laver seulement l'extrémité des doigts, il suffise d'une petite quantité d'eau, et, par conséquent, d'un vase de très petite dimension.

L'antique usage, déjà mentionné par le IVe concile de Carthage, a persévéré pour l'évêque qui se lave encore non pas seulement les doigts, mais les mains, avec aiguière, grand bassin et serviette.

On a prétendu que *burette*, diminutif de *buire*, dérive de *buis*, parce qu'on aurait fait d'abord ces récipients en bois de buis. Ces vases liturgiques sont aussi désignés sous les noms de : *ama, ampulla* (1), *amula, buretta, fons, hama, lagena, poculum, scyphus, urceolus, urceus ; beuvrette, buirette, canette, chopine, chopinette, choppineau, cruet, urceau, urcel*, etc.

Visconti croit qu'*ama, amula* désignent plus particulièrement la burette du vin ; *scyphus* et *fons*, celle de l'eau. Mgr Martigny dit qu'on donnait plus spécialement le nom d'*hama* aux vases dont la panse était arrondie.

Des burettes sont désignées dans le *Liber pontificalis* sous le nom de *staupos* (de στάζειν, *verser ?*). La bouteille où se trouve l'eau chaude que les Grecs versent dans le calice, avant la communion, s'appelle ζεον (*lagenula*).

La liturgie n'a point déterminé la matière des burettes, mais divers conciles provinciaux ont prescrit qu'elles soient en verre ou en cristal, afin qu'on puisse distinguer facilement le vin d'avec l'eau. En 1868, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré tolérable l'usage des burettes d'or et d'argent, sans faire aucune distinction entre les fêtes solennelles et les autres jours.

Le pape Damase et Anastase le Bibliothécaire mentionnent des burettes d'or ou d'argent dues à la générosité des papes et des empereurs. Quelques-unes étaient ornées de pierres précieuses. Mais, dans le plus grand nombre des églises, les burettes étaient en bois, en terre-cuite, en cuivre, en étain, en verre ou en cristal. Les inventaires en signalent plusieurs en ambre, en onyx, en béril, et en d'autres matières précieuses.

Les formes des burettes ont été assez variées ; il y en avait avec ou

(1) On dit *ampulette* en italien.

sans pied, avec ou sans anses, avec ou sans couvercle protecteur. Parfois elles étaient munies d'un conduit plus ou moins étroit. Au moyen âge, quelques-unes sont enrichies de figurines, d'ornements ciselés et émaillés. Le burin de l'orfèvre y grave des médaillons historiés. Les burettes en cristal sont souvent accompagnées d'une élégante monture en argent, en vermeil ou en or.

Sous le règne de la communion sous les deux espèces, les burettes devaient nécessairement avoir une plus grande capacité que celles de nos jours. Les indications d'Anastase le Bibliothécaire, nous donnent l'idée de leurs dimensions, quand elles déterminent, pour les *amulæ* de métal, un poids de cinq, dix, vingt, trente et même quarante livres.

Quand les burettes étaient en métal, il était important d'éviter de confondre l'eau avec le vin : aussi voit-on certaines paires de burettes, dont l'une seule est dorée. La précaution de mettre un V (*Vinum*) sur la burette au vin, et un A (*Aqua*) sur la burette à l'eau ne paraît dater que du XIV[e] siècle. On représente souvent une grappe de raisin sur le couvercle de la première, tandis qu'une touffe de roseaux décore la seconde. Sur une burette en cristal de roche, du palais Borghèse à Rome, nous dit Mgr Barbier de Montault, on voit gravée une écrevisse, pour indiquer l'élément de l'eau.

De même que la burette a remplacé la grande aiguière, ainsi un petit plateau a été substitué à l'ancien bassin, qu'on appelait *aquamanile, aquamantile, aquamanualis, manilium, vas manuale.*

Dans les églises riches, ces bassins étaient en argent ou en cuivre émaillé ; dans les autres églises, en terre-cuite, en cuivre, en étain, etc. La forme des bassins était aussi variée que celle des aiguières. Brunehaut offrit à la basilique de Saint-Germain d'Auxerre, un *aquamanile* pesant trois livres neuf onces, au milieu duquel était représenté Neptune armé de son trident. Au VII[e] siècle, Didier, évêque d'Auxerre, donna à son église des *aquamanilia* dont le manche était décoré d'une tête humaine. Un inventaire de l'église Saint-Martin de Mayence (1) énumère des bassins en forme de lion, de dragon, de griffon, d'oiseaux et d'autres animaux

Au moyen âge, les bassins sont souvent émaillés ; des médaillons, ordinairement au nombre de cinq, sont décorés de compositions religieuses qui se détachent sur un fond d'émail bleu-clair. On trouve

(1) Victor Gay, *Glossaire arch.*, p. 124

aussi de modestes plats creux et circulaires, simplement ornés de dessins à lignes ponctuées et présentant, au centre, une étoile à huit pointes.

On donnait le nom de *pelves, ciminalia, gemelliones* (jumelles) à une paire de bassins jumeaux superposés, dont l'un, garni d'un goulot, servait à verser l'eau sur les mains du prêtre officiant, et l'autre à recevoir le liquide. Ainsi donc, le premier servait d'aiguière, et l'autre d'*aquamanile.* Ces gémellions, usités dès le v[e] siècle, furent exécutés au moyen âge en émail de Limoges. Les émaux qui décorent le fond sont inscrustés dans le métal et ne forment aucune saillie, ce qui était nécessité par la destination même de ces bassins. Le sujet le plus fréquemment représenté est Pilate se lavant les mains. On y voit aussi des sujets profanes et des armoiries.

Nos plateaux modernes, circulaires en Italie, oblongs en France, sont quelquefois munis de pointes, de bandeaux ou d'autres parties saillantes, pour maintenir les burettes.

A Rome, dit Mgr Barbier de Montault (1), le plateau reste à demeure à la crédence. Pour apporter les burettes de la sacristie et les y reporter après la messe, le clerc les met dans un petit panier d'osier ou de fer-blanc, peint en vert, qu'il pose sur la crédence. Ce panier est oblong, à double compartiment, et muni d'une anse au milieu.

Les aiguières ne sont point rares dans les musées et les collections particulières ; mais il est assez malaisé de déterminer celles qui ont servi au culte. On considère comme d'antiques burettes, des vases en verre blanc colorié, trouvés dans les catacombes et portant sur leur panse l'image du Sauveur et de saint Pierre, des brebis, des colombes, etc., ainsi que les deux vases en argent doré du musée du Vatican, portant d'un côté l'image nimbée de Jésus-Christ et, de l'autre, celle de saint Pierre.

Bianchini (2) a publié une burette du IV[e] siècle, où se trouve le miracle de Cana, sans doute par allusion à la transsubstantiation.

Nous avons vu à Angers, dans la riche collection de M. L. de Farcy, des burettes et leur plateau, en cuivre repoussé, de la fin du XVII[e] siècle. Sauf les instruments de la Passion, rien de religieux ne

(1) *Traité de la constr. des églises,* t. I, p. 341.
(2) *Not. in Anast., in vita S. Urbani.*

caractérise le plateau. Les burettes, d'une forme toute particulière, sont décorées de fines gravures.



Burette du IVe siècle.
(Bianchini.)



Burette du XVIIe siècle.
(Cabinet de M. de Farcy.)

On conserve des *aquamanilia* remarquables à la cathédrale de Minden (XIIe siècle), à l'église de Herford (XIIe siècle), à celle de Cambronne (Oise) ; et des burettes de haute valeur à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, à Saint-Lambert de Dusseldorf, à la Bibliothèque Nationale de Paris, au Vatican, aux musées du Louvre, de Pesth, etc.

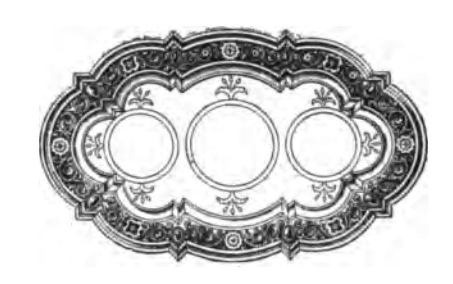
Nous avons parlé précédemment (1) de la petite cuiller avec laquelle, en Espagne, en Belgique et en Allemagne, on puise, dans la burette, l'eau qui doit être mise dans le calice. Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du manuterge, petit linge avec lequel le prêtre essuie ses doigts, après le *lavabo*. Il en est déjà question dans le quatrième concile de Carthage, où il est dit qu'à son ordination, le sous-diacre

(1) Tome II, page 278.

reçoit l'aiguière et le manuterge des mains de l'archidiacre. Ce linge est désigné sous le nom de *perfusorium,* dans le XIVe Ordre romain.

Le manuterge, d'après les décisions de la Congrégation des Rites, ne doit pas être placé sur les burettes ni sur le calice, en allant à l'autel ou en en revenant, mais sur le plateau des burettes ou sur la crédence. Dans un certain nombre d'églises, le manuterge est attaché au côté droit de l'autel. A Lyon, on lui donne près de deux mètres de hauteur.





Burette et plateau exécutés par M. Poussielgue-Rusand pour Notre-Dame de Paris.

LIVRE XVIII

DU CULTE DE L'EUCHARISTIE

Le culte de l'Eucharistie est une conséquence logique du dogme de la présence réelle. Puisque Notre-Seigneur est contenu réellement, substantiellement et d'une manière permanente dans ce sacrement divin, nous devons rendre un culte de latrie, intérieur et extérieur, à Jésus-Christ caché sous les espèces du pain et du vin. Ce culte, pendant tous les siècles chrétiens, a été la vie même de l'Église, et tous les âges ont répété ces paroles de l'*Apocalypse* (v, 6): « L'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir les honneurs de la Divinité, les louanges, la gloire et les bénédictions. »

Dans les premiers siècles, alors que les fidèles emportaient la sainte Eucharistie à leur domicile et même en voyage, il n'était guère possible de rendre au Saint-Sacrement tous les honneurs qui lui sont dus : les motifs d'utilité devaient primer toute autre considération. Mais, quand les hérésies eurent attaqué ce divin Mystère, l'Église dut protester par le développement d'un culte extérieur, qui grandit de plus en plus. En diverses contrées, ses progrès furent entravés par les subtiles arguties du Jansénisme et par la secte anti-liturgique du XVIII[e] siècle, favorisée par Joseph II en Allemagne et en Belgique, par Léopold en Toscane. Le XIX[e] siècle a dissipé la plupart des nuages accumulés par ces hérésies, et, sous l'heureuse impulsion de Pie IX, il a fait resplendir le culte eucharistique d'un éclat incomparable. La

France y a pris la plus large part, et M. de Benque a exprimé une vérité incontestable, en disant à l'assemblée générale des Comités catholiques de France, le 20 avril 1876: « Nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, qu'il n'y a pas un autre pays au monde où le Saint-Sacrement soit plus aimé, plus honoré que dans notre cher pays de France. » Loin de nous la pensée de méconnaître la piété eucharistique des diverses autres nations catholiques, par exemple, de telle province d'Espagne où l'on s'aborde par ces mots : *Loué soit Jésus-Christ au très Saint-Sacrement de l'autel* (1); de cette Italie, pleine de vénération pour ses églises du *Corpus Domini,* se souvenant sans doute que le Saint-Sacrement fut jadis intronisé roi de Florence par Savonarole. Là, comme ailleurs, il y a malheureusement beaucoup de Chrétiens qui ne mettent point leur dévotion en harmonie avec leur foi, ce qui surprend étrangement ceux-là mêmes qui ne partagent point nos croyances. Le P. de Géramb racontait qu'un jour un Musulman lui avait dit : « Je m'étonne de l'indifférence des Catholiques pour l'Eucharistie. Si je croyais, moi, à la présence réelle de Dieu dans l'église, je m'y rendrais toujours à genoux. »

L'histoire complète du culte de l'Eucharistie demanderait des développements considérables; restreint, comme nous le sommes, dans d'étroites limites, nous devons nous borner à parler sommairement 1° de l'adoration de l'Eucharistie, en général; 2° de certaines marques spéciales de respect et d'adoration envers l'Eucharistie; 3° des fêtes du Saint-Sacrement; 4° de l'exposition et de la bénédiction du Saint-Sacrement; 5° des lampes du Saint-Sacrement; 6° des œuvres eucharistiques.

(1) La piété eucharistique des Espagnols éclata à la suite de la capitulation de Baylen, en 1808. Les prisonniers français, conduits à Cadix, allaient être massacrés par la rage populaire; on plaça le Saint-Sacrement au milieu d'eux, et ils restèrent alors à l'abri de tout danger.

CHAPITRE I

De l'adoration de l'Eucharistie, en général

Des auteurs protestants ont prétendu, les uns que l'adoration de l'Eucharistie n'avait commencé qu'au XIe siècle (1); les autres, que cette adoration ne s'était produite qu'au XIIIe, alors que le pape Honorius III prescrivit de s'incliner à l'élévation de l'hostie (2). Tout ce que nous avons dit dans le Livre de la *Présence réelle* suffit pour démontrer la fausseté de ces assertions. Bornons-nous donc à ajouter ici quelques témoignages des Pères de l'Église, spécialement relatifs à l'adoration du Sacrement de l'autel.

Origène, en divers endroits (3), proclame que le mystère de l'Eucharistie est adorable et recommande aux fidèles de s'humilier devant le Seigneur, caché sous les voiles de l'Eucharistie.

Dans l'oraison funèbre qu'il consacre à sa sœur Gorgonie, saint Grégoire de Nazianze dit, qu'étant affligée d'une maladie incurable, elle alla se prosterner au pied de l'autel et qu'elle invoqua « Celui qui y est adoré. »

« Après la communion au corps de Jésus-Christ, dit saint Cyrille de Jérusalem (4), approchez-vous du calice de son sang, non plus en étendant les mains, mais en vous inclinant en signe d'adoration et de vénération.

« Nous adorons encore aujourd'hui, dit saint Ambroise (5), la chair de notre Rédemption, et nous l'adorons dans les mystères qu'il a institués et qui se célèbrent tous les jours sur nos autels. »

(1) Daillé, *De cult. Latin.*, l. VII, c. XIII.
(2) Hospinien, *Hist. sacram.*, t. I, l. IV, p. 372 ; Larroque, *Hist. de l'Euch.*, l. III, ch. IV.
(3) *Hom. XIII in Exod.; Hom. V in Is.; Hom. V in div. Nov. Test. locos.*
(4) *Cat. V myst.*
(5) *De Spirit. Sanct.*, l. III, c. XII.

« Personne, dit saint Augustin (1), ne mange la chair de Jésus-Christ, sans l'avoir auparavant adorée; et bien loin que nous péchions en l'adorant, ce serait pécher que de ne point l'adorer. »

Saint Jean Chrysostome dit, dans son Discours aux néophytes : « La table royale est dressée, le Roi lui-même y est présent .... adorez et communiez. » En divers autres endroits (2), saint Jean Chrysostome parle des Puissances célestes qui environnent le sanctuaire et qui rendent leurs adorations au Dieu de l'Eucharistie. Saint Nil (3) ajoute que le saint archevêque, en célébrant les saints Mystères, aperçut plus d'une fois des anges qui, dans la posture la plus humiliée, adoraient le Saint-Sacrement.

Saint Jean Climaque (4) dit qu'on adore le Don divin en le recevant.

Sans qu'il soit nécessaire de multiplier davantage les citations, ajoutons que tous les Pères des premiers siècles parlent d'une adoration corporelle et visible; qu'ils la comparent à celle que les mages rendirent à l'Enfant-Dieu; qu'ils s'adressent au Saint-Sacrement comme à Dieu lui-même, en invoquant son secours et en lui demandant pardon de leurs offenses.

L'adoration est clairement indiquée dans les anciennes liturgies. L'auteur de la *Chronique d'Alexandrie* (VIIe siècle) nous dit que dans le carême, alors qu'on transportait la réserve eucharistique du *sacrarium* sur l'autel, le peuple chantait cette antienne : « En ce moment, les Vertus des cieux adorent invisiblement Dieu avec nous. Voici que le Roi de gloire fait son entrée, voici que le sacrifice mystique est offert : approchons avec foi et avec crainte, pour devenir participants de la vie éternelle. *Alleluia* (5). »

On peut dire que l'adoration de la sainte Eucharistie a été le caractère propre de tous les saints et que, dans les âmes ferventes, cette dévotion semble s'être accrue de siècle en siècle, comme pour dédommager Notre-Seigneur des négations de l'hérésie et de l'incrédulité.

Saint François d'Assise n'entreprenait rien sans aller auparavant dans l'église consulter Jésus-Christ. Saint Dominique passait parfois des journées entières dans l'église, tantôt le visage prosterné contre

(1) *In Ps. XCXVIII.*
(2) *De sacerdot.*, l. VI, c. XIV ; *Hom. XXV ad pop. Antioch.* ; *Hom. I in cap. VI Is* ; *Serm. XXXI in diem nat. Dom* ; *Hom. XXIV in I Cor.*
(3) *Epist. CCXCIV.*
(4) *Grad. XXIII.*
(5) *Chron. Alexandr.*, Olymp. CCCCXLVIII, ann. X.

terre, tantôt tenant les bras en croix. Le P. Sanchez visitait le Saint-Sacrement cinq fois par jour; saint François de Borgia, sept fois; sainte Madeleine de Pazzi, trente fois.

Saint Liguori, qui a composé un si édifiant ouvrage sur les *Visites au Saint-Sacrement,* n'a fait que conseiller aux autres ce qu'il accomplissait lui-même avec une incomparable perfection. Quand il ne fut plus absorbé par les devoirs de l'épiscopat, il passait jusqu'à huit heures par jour au pied du saint Tabernacle. Il fallait en quelque sorte lui faire violence pour l'arracher à ses pieuses méditations et l'obliger à faire la promenade quotidienne qui lui était prescrite (1).

Saint Ignace de Loyola, saint François Régis, saint Stanislas Kostka, saint Louis de Gonzague passaient devant le Saint-Sacrement tout le temps qu'ils pouvaient avoir de libre.

Quand on demandait à la comtesse de Feria, surnommée l'*épouse du Saint-Sacrement,* ce qu'elle faisait dans ses visites prolongées au pied du Tabernacle : « Que fait, répondait-elle, un courtisan devant son roi, un malade devant son médecin, un pauvre devant une personne riche, celui qui est pressé par la faim, placé à une table où il y a des mets exquis? Voilà ce que je fais en présence de mon Dieu (2). »

Les voyages n'empêchaient point les saints de rendre leurs hommages accoutumés au Saint-Sacrement. Saint Vincent de Paul, dans chaque localité où il passait, descendait de cheval pour faire sa visite au Dieu des Tabernacles; si l'église était fermée, il se prosternait sur le seuil et adorait Notre-Seigneur. Saint Léonard de Port-Maurice et saint Benoît-Joseph Labre, quand ils arrivaient dans une ville ou dans un village, consacraient toujours leur première visite au Saint-Sacrement. A Rome, le pèlerin d'Amettes était surnommé *le Pauvre des Quarante-Heures*, parce qu'il passait la plus grande partie de ses journées dans les églises où le Saint-Sacrement était exposé.

Ce n'était point seulement le jour, mais aussi pendant la nuit, que les saints consacraient de longues heures à adorer la sainte Eucharistie. Saint Winceslas, roi de Bohême, se levait toutes les nuits pour aller faire une visite au Saint-Sacrement. Se rendant une nuit, nu-pieds à une église voisine, par un rigoureux temps de neige, le valet

(1) Verdier, *Vie de S. Liguori*, p. 464.
(2) Le P. de Géramb, *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie*, 7e édit., p. 201.

qui l'accompagnait se plaignit du froid qu'il éprouvait. Le saint roi lui conseilla de marcher sur les traces que ses pieds laissaient dans la neige. Le serviteur suivit ce conseil et sentit une chaleur bienfaisante pénétrer tous ses membres. Saint Casimir, issu des rois de Pologne, se levait aussi chaque nuit pour se rendre à l'église; là, il se prosternait devant les portes encore fermées, et adorait le Saint-Sacrement. Saint François-Xavier, après les rudes labeurs de sa journée de missionnaire, passait souvent des nuits entières près du saint Tabernacle. Il en était de même du B. Bonaventure Potenza, frère mineur conventuel, et de la sœur Marie-Ange (1).

Outre les saints et les divers personnages que nous venons de nommer, il faudrait encore citer, parmi les plus fervents adorateurs de l'Eucharistie : au XII[e] siècle, saint Bernard, saint Bruno, Hugues de Saint-Victor, saint Malachie, saint Thomas de Cantorbéry; au XIII[e] siècle, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, sainte Claire, saint Hyacinthe, sainte Julienne de Mont-Cornillon, sainte Marguerite de Hongrie, saint Thomas d'Aquin; au XIV[e] siècle, sainte Catherine de Sienne, saint Jean Népomucène, sainte Julienne de Falconieri; au XV[e], sainte Colette, sainte Françoise Romaine, saint Laurent Justinien, la B. Lidwine; au XVI[e], saint Cajétan, saint Charles Borromée, saint Pascal Baylon, le V. Jean d'Avila, saint Louis Bertrand, saint Philippe de Néri, saint Pierre d'Alcantara, sainte Thérèse; au XVII[e], saint André Avellin, le V. Henri Marie Boudon, saint Camille de Lellis, saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, la M. Mechtilde du Saint-Sacrement, sainte Rose de Lima, l'abbé Ollier; au XVIII[e], le baron de Hubens, Mgr de La Motte, M[lle] de Louvencourt, etc.

Que de noms à énumérer, s'il nous fallait parler du XIX[e] siècle; mais comment ne pas nommer, parmi ceux qui ont déjà trouvé leur récompense au ciel, le P. Eymard et le P. Drevon, fondateurs de si grandes œuvres eucharistiques, M. Vianey, le saint curé d'Ars, et Marie Eustelle, qu'on a si bien surnommée l'*ange de l'Eucharistie*.

Les Orientaux schismatiques, séparés du centre de la vie catholique ne rendent pas à l'Eucharistie un culte aussi fervent que le nôtre; mais, de tout temps, ils lui ont adressé un sincère tribut d'adoration. Si, autrefois, quelques écrivains protestants et même des mission-

(1) De Géramb, *Ibid.*

naires catholiques ont mis ce fait en doute, c'est qu'on n'était pas alors suffisamment renseigné sur les croyances des communions orientales, et qu'on n'en jugeait trop souvent que par l'absence de certaines cérémonies. S'il y a excès dans quelques-unes d'entre elles, par exemple dans la procession des oblations, on constate, au contraire, peu de respect dans la manière de réserver le Viatique et de le porter aux malades.

Toutes les liturgies de l'Orient attestent un culte de latrie et prescrivent au prêtre et au diacre d'adorer le pain et le vin consacrés (1). Tout l'office de la communion, dans l'*Horologe des Grecs,* respire l'adoration de l'Eucharistie. Ce dogme a été exprimé par des peintures où des anges planent sur le calice et sur la patène, espèce de disque où est couché l'Enfant-Jésus.

Les Protestants nous accusent d'*artolâtrie,* sans réfléchir que les Catholiques ne peuvent adorer le pain, puisqu'ils croient fermement qu'après la consécration, la substance du pain a entièrement disparu.

Luther avait d'abord laissé la liberté d'adorer ou de ne point adorer la sainte Eucharistie. « Si je croyais, comme vous, lui disait le calviniste Bèze (2), que Jésus-Christ fût réellement présent sous ce pain, non seulement je croirais lui pouvoir rendre une adoration religieuse, mais je la jugerais absolument nécessaire. » Sur la fin de sa vie, Luther, après maintes variations, proclama que le sacrement de l'autel était adorable, ce dont Calvin ne manqua point de lui faire un grief.

Chemnitz (3) admet l'adoration de l'Eucharistie, mais seulement au moment de la communion, le seul instant, d'après les Luthériens, où Jésus-Christ soit réellement présent.

La Convocation anglicane de 1562 a supprimé indirectement l'adoration du Saint-Sacrement. Toutefois, il y a, sur ce point, divergence d'opinions chez les Anglicans. « Les Protestants les plus sensés, dit l'évêque Forbes (4), n'hésitent point à adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; car, en la recevant, on doit au Christ une véritable adoration de latrie.... Je trouve monstrueuse l'erreur de ces rigides Protestants qui ne permettent d'adorer Jésus-Christ que par un sentiment intérieur de l'âme et nient qu'on puisse le témoigner par des

(1) *Perpét. de la Foi,* éd. Migne, t. I, p. 96 ; t. III, p. 136.
(2) *Lib. de Cæn. Domini.*
(3) *Exam. Trid. conc.*, part. II, sess. XIII, c. V.
(4) *Traité de l'Euch.*, l. II, ch. II, § 9.

actes extérieurs, tels que des génuflexions ou toute autre posture du corps. Je les soupçonne, pour la plupart, de penser mal sur la présence du Christ devant son Sacrement, présence très réelle, toute mystérieuse qu'en soit la manière. »

CHAPITRE II

De certaines marques de respect et d'adoration envers l'Eucharistie

L'adoration n'entraîne point nécessairement une manifestation extérieure. Tantôt elle n'existe qu'au fond de l'âme, tantôt elle se traduit par l'inclination de la tête, par l'agenouillement, par le prosternement, par les mains jointes, par les bras étendus en forme de croix, etc. Ces diverses postures du corps ne signifient rien par elles-mêmes et n'ont de sens qu'en raison des divers usages des temps et des climats. Chez les anciens, l'adoration consistait souvent à porter la main à la bouche, en levant les yeux vers l'objet de leur vénération, et c'est de là que vient le terme *adorer* (*ad os*).

Il ne faut donc pas attacher une fausse importance à l'absence de signes extérieurs, quand ils ne sont point prescrits par des lois liturgiques. Pénétrons-nous bien de ce principe, que si l'adoration du très Saint-Sacrement a toujours existé, elle ne s'est point constamment traduite par une posture spéciale du corps, et que les attitudes, longtemps restées du domaine de la liberté individuelle, devaient nécessairement varier selon les pays et les siècles. Ne perdons pas de vue, non plus, que l'élévation ayant eu pour but primitif de montrer l'hostie et le calice, on crut pendant longtemps devoir regarder l'autel pour s'exciter à des sentiments de foi et d'amour.

ARTICLE I

Des diverses attitudes du corps devant le Saint-Sacrement

L'Écriture sainte ne dit point en quelle posture on doit prier et adorer. Les Juifs priaient et adoraient debout, les jours de sabbat et de

fêtes; toutefois, la génuflexion a été pratiquée chez les Hébreux (1). Dans le Nouveau Testament, nous voyons un certain nombre de croyants se prosterner devant Jésus-Christ (2).

Les premiers fidèles se tenaient debout pour assister au Saint-Sacrifice, et cet usage a longtemps persisté, surtout dans les contrées méridionales.

Tertullien et saint Pierre d'Alexandrie constatent l'habitude de ne point fléchir le genou, le dimanche, en signe de la joie qu'on doit ressentir pour la Résurrection du Sauveur. Ces textes prouvent donc, par leur teneur, qu'on s'agenouillait les autres jours, du moins dans certaines églises. D'ailleurs, Tertullien lui-même, saint Basile et saint Eucher parlent du rite de la génuflexion. Il est à remarquer que, dans les fresques des catacombes, on ne trouve que deux ou trois exemples de personnages à genoux (3).

Dans les Constitutions apostoliques et dans l'antique liturgie des Éthiopiens, le diacre, à certains moments de la messe, dit aux fidèles : *Flectamus genua*.

On lit dans la Vie de l'anachorète saint Luc que l'archevêque de Corinthe, étant venu le visiter, lui expliqua en détail comment il devait communier : « Vous chanterez, lui dit-il, les psaumes qui conviennent à ce mystère ou bien le cantique du *Trisagion* avec le Symbole de la Foi ; puis, vous fléchirez trois fois les genoux en terre, et, joignant les mains, vous participerez au précieux corps de Jésus-Christ votre Dieu. »

Dans la Vie de sainte Théoctiste, écrite au xe siècle, nous lisons que cette sainte, ayant vécu trente-cinq ans dans un désert de l'île de Paros, pria un homme qui venait chasser dans cette île de lui apporter, l'année suivante, la sainte Eucharistie, ce qu'il fit en effet. Quand l'étranger tira de son sein la boîte « où était la chair du Seigneur, la Sainte se jeta incontinent à terre et reçut le Don divin en arrosant la terre de ses larmes. »

Les Constitutions de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, prescrivaient de fléchir le genou, à la procession du jour des Rameaux, quand passait la châsse contenant le Saint-Sacrement. Cet usage paraît s'être généralisé aux xie et xiie siècles, comme protestation contre l'hérésie de Bérenger.

(1) I Reg., IX, 54 ; II Paral., XXIX, 30 ; Daniel, VI, 10.
(2) Matth., XVII, 14 ; XXVII, 29 ; Marc, I, 40.
(3) Roller, *Les cat. de Rome*, t. I, p. 298.

Les *Ordinaires* des treize premiers siècles ne parlent d'aucune génuflexion au moment de l'élévation, mais quelquefois seulement d'inclination de tête (1). Saint Raymond de Pennafort est peut-être le premier écrivain qui dise qu'on peut alors s'agenouiller par dévotion. Le concile de Wurzbourg (1215) engage à s'agenouiller devant le saint Viatique, mais il ne parle point de l'élévation. Les Statuts de l'ordre de Cluny, rédigés la même année, disent que lorsqu'on entendra sonner la clochette de l'élévation, on devra s'agenouiller. Les Constitutions d'Isaac Poore, évêque de Sarum, en Angleterre, ordonnent aux fidèles de fléchir le genou pendant l'élévation.

Le pape Honorius III n'a point prescrit, ainsi qu'on l'a prétendu, de s'agenouiller à l'élévation, mais seulement de s'incliner avec respect à ce moment-là, et de même quand on rencontre le saint Viatique.

On a commis une autre erreur, en supposant que l'agenouillement avait été formellement commandé par un décret de Grégoire IX. C'est seulement dans le Cérémonial de Grégoire X (+ 1270) qu'il est prescrit de se prosterner la face contre terre jusqu'au *Per omnia secula* qui précède le *Pater :* c'est ce que font encore aujourd'hui les Chartreux (2).

Le synode de Mayence s'exprime ainsi en 1261 : « On doit enseigner aux fidèles à ployer le genou ou à s'incliner avec le plus grand respect, lorsqu'à la messe le prêtre lève la sainte hostie. »

En 1279, le concile de Bude (3) exhorte les ecclésiastiques à incliner la tête en passant devant l'autel. C'est cette même marque de respect que Luc, évêque de Tuy (1280), réclame de la part des fidèles, au *Gloria Patri,* à l'Évangile, à l'élévation de l'hostie et au passage du saint Viatique.

Otton et Ottobini, légats du Saint-Siège en Angleterre, accordèrent des indulgences à ceux qui s'agenouilleraient pour adorer l'Eucharistie. Ces indulgences furent renouvelées par le concile de Lambeth, en 1281. Sept ans plus tard, Jean Peckam, au concile d'Exeter, enjoignit aux curés d'exhorter fréquemment leurs paroissiens à se mettre à genoux à l'élévation.

(1) Hildebrand, *Ritual. orantium*, c. VII.
(2) Le Lorrain, l'*Ancienne coutume de prier debout*, t. II, p. 271. Cet auteur, tout en prouvant combien est ancienne la coutume de prier debout, a mis quelque exagération dans sa thèse, en donnant toujours au mot *stare* le sens *d'être debout*, alors que souvent il signifie *assister*, *prendre rang*, *se placer*.
(3) Mansi, *Concil.*, t. XXIII, p. 1079.

Il y avait, dans l'île de Chypre, beaucoup de Grecs et de Syriens qui ne s'inclinaient pas à cet auguste moment, quand ils entendaient la messe dans les églises des Latins. Le concile de Nicosie (1313) ordonna aux prêtres de les engager à rendre à la sainte hostie le même témoignage de vénération que les Latins.

Dans les miniatures du XIVe siècle, représentant l'élévation, on voit les fidèles agenouillés, mais sans courber la tête, ni incliner le corps.

C'est seulement en 1420 que l'agenouillement devint, en Allemagne, une prescription formelle, par suite d'un décret du concile de Salzbourg. Cette prescription fut renouvelée, en 1546, au concile de Trèves, et, en 1549, à celui de Mayence.

En Italie, la génuflexion n'était pas encore considérée comme obligatoire en 1445; car Nicolas de Palerme dit qu'on *peut*, par dévotion, fléchir le genou à l'élévation (1).

A la fin du XVe siècle, l'agenouillement, qui jusqu'alors avait été une dévotion libre, devint une loi à peu près générale.

En 1555, ce pieux usage n'existait point encore à la cathédrale de Lyon. Le doyen du chapitre voulut l'y introduire; mais les chanoines s'y opposèrent, par éloignement, disaient-ils, pour toute espèce d'innovation. Le roi Henri II nomma pour juges de ce différend l'archevêque de Lyon et celui de Reims, qui se prononcèrent en faveur du *statu quo*. Le doyen du chapitre, mécontent de cet arrêt, porta plainte à la Faculté de Théologie de Paris, qui déclara que « le règlement qui empêche que l'on ne mette les deux genoux en terre à l'élévation est arrogant, impie, schismatique, scandaleux et favorise l'hérésie. » Les chanoines-comtes de Saint-Jean de Lyon se pourvurent alors au Conseil du roi, et les docteurs de Sorbonne se trouvèrent obligés de biffer leur censure (2).

Un concile de Reims, en 1583, constate la coutume presque universelle de l'agenouillement devant le Saint-Sacrement, et engage à s'y conformer les Églises qui suivaient encore une pratique contraire.

Le 14 décembre 1602, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que tous les fidèles, sans distinction de sexe, sont tenus de faire la génuflexion devant le Saint-Sacrement, alors qu'il est renfermé dans le saint tabernacle, et qu'ils doivent se prosterner, c'est-à-dire fléchir les deux genoux, quand le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel.

(1) Le Lorrain, *op. cit.*, t. II, p. 279.
(2) Claude de Vert, *Explic. des cérém. de l'Église*, t. I, p. 259.

En France, sous l'influence du Jansénisme et du Gallicanisme, dans beaucoup de diocèses, on se bornait, comme trop souvent encore aujourd'hui, à une simple inclination de tête, que les femmes remplaçaient ordinairement par une révérence.

Après la prise de La Rochelle, en 1628, on voulut affirmer de diverses façons, contre les Huguenots, la croyance en la présence réelle. Au Louvre, vers onze heures du matin, tout le monde devait fléchir le genou, en entendant la cloche de la chapelle sonner l'élévation.

Les chapitres de cathédrale ont parfois poussé trop loin l'attachement à leurs usages séculaires, en repoussant d'heureuses modifications introduites par les progrès de la piété. Au milieu du XVII[e] siècle les chanoines de Châlons-sur-Marne, de Chartres, d'Évreux et de Verdun ne s'agenouillaient pas à l'élévation. Au XVIII[e] siècle, ceux de Lyon et de Reims restaient debout, se bornant à incliner la tête (1). Pie IX, le 1[er] janvier 1877, dans une lettre adressée à Mgr Gaume, exprima le désir que les prédicateurs, les catéchistes, les confesseurs, les curés insistassent vivement auprès des fidèles sur le devoir de faire la génuflexion devant le Saint-Sacrement. De son côté, Sa Sainteté Léon XIII, en juin 1879, a renouvelé le décret du 14 octobre 1602. Ces recommandations ne nous semblent pas viser seulement la France, mais aussi l'Espagne, où presque personne ne s'incline à la bénédiction du Saint-Sacrement, et où les fidèles regardent l'hostie à l'élévation.

Partout ailleurs, spécialement en Angleterre, nous avons vu les vrais catholiques et même les femmes faire la génuflexion devant le Saint-Sacrement.

Les exceptions, malheureusement, proviennent quelquefois des personnes qui sont le plus familiarisées avec les choses saintes. On parlait à Philippe II d'un homme qui avait passé, dans une église, devant le Saint-Sacrement, sans s'incliner : « Ce doit être, dit le roi, un Juif.... ou un sacristain. »

Beaucoup d'Orientaux se prosternent jusqu'à terre avant de recevoir la communion, et la plupart ont alors la tête découverte, bien que chez eux on conserve toujours le turban (2). « Nous devons adorer de cœur, dit Siméon de Thessalonique, le Pain vivant et le Sang qui est dans le

(1) *La liturgie ancienne et moderne*, Paris, 1752.
(2) Allatius, *Exercit. contra Creigton*, p. 246.

calice, en nous prosternant jusqu'à terre et en mettant nos mains en croix, pour témoigner notre soumission et la foi que nous avons en Jésus crucifié.» Nous lisons dans la Liturgie actuelle des Grecs : « Alors (à l'élévation), le prêtre et le diacre se prosternent, disant trois fois à voix basse : ô Dieu, aie pitié de moi, pauvre pécheur », et tous les fidèles se prosternent également avec dévotion (1).

En Arménie, les fidèles restent prosternés pendant la consécration.

ARTICLE II

De l'élévation au Saint-Sacrifice de la Messe

Après avoir consacré l'hostie, le prêtre, la tenant entre les deux premiers doigts de chaque main, l'adore en faisant une génuflexion, puis il l'élève aussi haut qu'il le peut commodément, pour la faire adorer aux fidèles. Cette élévation a aussi pour but, d'après les liturgistes du moyen âge, de représenter l'élévation de Jésus-Christ sur la croix et son exaltation, quand il sortit triomphant du tombeau. Après la consécration du calice, le célébrant, en le levant des deux mains, le présente également à l'adoration du peuple.

Avant le *Per omnia secula* qui précède le *Pater,* il y a une autre élévation qu'on appelle *petite* ou *seconde.* Le prêtre, tenant de sa main droite l'hostie au-dessus du calice qu'il tient de la main gauche, élève un peu l'hostie et le calice, en disant : *Omnis honor et gloria.* Cette seconde élévation des dons sacrés exprime physiquement l'honneur et la gloire que nous devons à Dieu.

Lorsque le prêtre, à l'*Accepit panem,* prend l'hostie sur l'autel et, à l'*Accipiens et hunc præclarum calicem,* prend en ses mains le calice, il élève nécessairement tant soit peu les espèces qui vont être consacrées. Quelques anciens monuments liturgiques ont donné à cette action le nom d'élévation. Un Missel allemand du XIII[e] siècle, cité par Martin Gerbert (2), prescrit au prêtre d'élever l'hostie autant qu'il peut, immédiatement avant la consécration; mais cet usage peu

(1) Goar, *Euchol.*, p. 81.
(2) *Vetus liturg. alleman.*, t. I, p. 362.

répandu a été condamné par les conciles de Cologne (1261), de Munich (1279) et de Liège (1287).

Nous n'avons à nous occuper ici que de la grande élévation, destinée à provoquer l'adoration des fidèles. On n'est point d'accord sur la date de son institution. Durand de Mende et Étienne Duranti se trompent assurément, en la considérant comme aussi ancienne que la messe elle-même. Selvaggi la fait remonter au IXe siècle, mais en arguant d'un texte de Raban-Maur (1) qui se rapporte à la petite élévation.

Mabillon, Richard Simon, Basnage croient que la grande élévation fut introduite en France, soit vers le milieu, soit à la fin du XIe siècle, comme protestation contre l'erreur de Bérenger.

Le cardinal Bona et le P. Le Brun supposent que ce rite aurait été institué au Mans ou à Tours par Hildebert qui, après avoir été évêque du Mans, puis archevêque de Tours, mourut vers l'an 1133. Dans son Traité en vers des Mystères de la messe, Hildebert parle, il est vrai, de l'élévation, mais rien ne démontre que ce fut lui qui établit cette coutume. Peut-être n'a-t-il fait que la propager, comme une solennelle réparation de la protection suspecte que jadis il avait accordée à Bérenger.

Quelques autres écrivains pensent que l'élévation de l'hostie fut surtout une protestation contre une erreur de Pierre le Chantre. Ce théologien prétendait que la consécration des deux espèces était indivisible, c'est-à-dire que le pain n'était réellement consacré qu'au moment de la consécration du vin. L'élévation de l'hostie, prescrite à Paris par Eudes de Sully, en 1198, l'année qui suivit la mort de Pierre le Chantre, aurait été une protestation liturgique contre sa doctrine, qui comptait alors un certain nombre de partisans (2). Sans vouloir nier cette influence, nous devons dire qu'elle a pu contribuer à l'extension de cette coutume, mais qu'elle ne l'a point provoquée.

A plus forte raison faut-il rejeter l'opinion de divers auteurs protestants (3), affirmant que, vers l'an 1220, le pape Honorius III a institué l'élévation de l'hostie. Il n'a fait que sanctionner une coutume dont parlent déjà, comme nous l'avons vu, des documents du XIIe siècle,

(1) Elevatio sacerdotis et diaconi corporis et sanguinis Christi elevationem ejus ad crucem insinuat pro totius mundi salute. *De instit. clericor.*, l. I, c. XXXIII.
(2) Plowden, *Traité du sacrifice de Jésus-Christ*, t. III, p. 327.
(3) Jonas Porrée, *Traité des anciennes cérémonies*, 4e édit., p. 109.

et dont il est question dans les Coutumes de Clairvaux et de Cluny, en 1215, etc. Cet usage se répandit assez rapidement. Un nombre considérable de constitutions, de décrets, de synodes, d'ordinaires, de missels et de rituels du XIIIe siècle en font mention. Toutefois on peut encore citer des livres liturgiques de cette époque et même du XIIIe siècle où il n'est point question d'élévation, par exemple, un missel, imprimé à Rouen en 1500, et un autre missel de Saint-Sernin de Toulouse, daté de 1537.

Il est assez difficile de fixer l'époque où l'élévation de l'hostie, d'origine évidemment française, s'introduisit à Rome. Le pape Innocent III, si abondant dans les explications qu'il donne du sacrifice de la messe, ne dit pas un mot de la grande élévation, ce qui doit nous faire supposer qu'elle n'était pas encore admise à Rome, au commencement du XIIIe siècle.

L'élévation du calice n'eut lieu, en beaucoup d'endroits, qu'assez longtemps après l'élévation de l'hostie. Comme les fidèles se prosternaient assez généralement aussitôt que la cloche ou la clochette annonçait l'élévation du pain consacré, et qu'ils restaient dans cette posture jusqu'après la consécration du calice, on crut longtemps qu'il n'était pas nécessaire de faire un nouvel appel aux fidèles pour exciter leurs sentiments d'adoration. Les usages locaux ont dû varier sur ce point. Il est question de l'élévation du calice dans Hugues de Saint-Victor; Guillaume Durand n'en parle point comme d'un usage récent; saint Thomas garde le silence à ce sujet, bien qu'il entre dans tous les détails des cérémonies de la messe.

Des missels romains, imprimés en 1500 et 1507, ainsi que le missel de Poitiers de 1519 mentionnent l'élévation de l'hostie et non pas celle du calice; cette dernière, aujourd'hui encore, ne se fait pas chez les Chartreux.

On commença d'abord par élever le calice revêtu de la pale, et Guillaume Durand voit là l'image de la pierre dont on ferma le sépulcre du Sauveur. Cet usage, que devaient longtemps conserver les Célestins, fut généralement abandonné, sans doute en raison du danger de laisser glisser la pale.

L'élévation n'a trouvé de contradicteurs que parmi les hérétiques. Les Béguards prétendaient qu'à l'élévation les fidèles ne devaient ni s'agenouiller, ni se lever, parce que ces divers mouvements pouvaient les détourner de la contemplation : singulière doctrine qui fut condamnée par Clément V au concile de Vienne.

On prétend que les Illuminés du xve siècle fermaient les yeux, comme protestation, pendant l'élévation de la sainte hostie (1).

L'élévation ayant pour objet principal de faire adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur, on sentit l'utilité de signaler ce moment solennel à tous les paroissiens, même à ceux qui n'assistaient pas au Saint-Sacrifice : de là l'emploi de la clochette (*campanella*), pour avertir tous les assistants, et le tintement de la cloche (*campana*), pour engager ceux qui n'assistaient pas à la messe à s'unir aux fidèles réunis au pied de l'autel. Yves de Chartres, dans une lettre adressée à Mathilde, reine d'Angleterre (2), la remercie des cloches qu'elle avait données à l'église Notre-Dame, don précieux qui devait perpétuer le souvenir de la généreuse bienfaitrice, « surtout quand l'hostie est consacrée par les ministres du sacerdoce nouveau. » Le cardinal Bona et le P. Le Brun en concluent que l'usage de sonner l'élévation existait en France dès le commencement du xiie siècle. M. le chanoine Barraud (3) trouve avec raison que cette preuve n'est point péremptoire. Le passage invoqué peut s'appliquer, d'une manière générale, au Saint-Sacrifice de la messe et non pas au moment même de la consécration et de l'élévation. Il n'admet pas que cette coutume remonte plus haut que le commencement du xiiie siècle ou tout au plus au dernier tiers du xiie.

Césaire d'Heisterbach (4) nous dit que le cardinal Guy, archevêque de Reims et légat du Saint-Siège en Allemagne, introduisit dans cette contrée, vers l'an 1203, « la pieuse pratique d'avertir les fidèles au son de la cloche, au moment de l'élévation, pour qu'ils pussent alors se prosterner et demander à Dieu le pardon de leurs péchés. » Les moines de Cluny et de Cîteaux en agissaient ainsi dès l'an 1215. On a prétendu, mais sans preuve, que le pape Grégoire IX avait, vers l'an 1240, fait un décret à ce sujet.

Le concile de Lambeth, en 1281, ordonne de sonner la grosse

(1) Des catholiques superstitieux fermaient aussi les yeux, tout en se proternant pendant l'élévation : c'était pour être guéris de la jaunisse. J.-B. Thiers (*Traité des superstitions*, t. III, p. 21) cite un bon nombre d'autres superstitions relatives à l'élévation. En voici quelques-unes : dire le *Pater* à rebours, pendant ce temps-là, pour guérir du mal de dents ; dire trois *Ave Maria* entre les deux élévations, pour se préserver des mauvais songes ; se tenir assis pendant la première élévation et agenouillé pendant la seconde, afin de gagner aux jeux de hasard, etc.

(2) *Epist.* CXLII.

(3) *Clochettes et Sonnettes*, dans les *Annales arch.*, t. XVIII, p. 290.

(4) *Dial.*, l. IX, c. LI.

cloche à l'élévation de l'hostie, pour que ceux qui n'ont pu venir à l'église offrent du moins au sacrement de l'autel leurs sentiments d'adoration.

En 1340, un concile provincial de Chypre ordonne à tous les évêques de l'île d'avoir une cloche pour convoquer le peuple aux offices et pour l'avertir du moment de la consécration.

Au XVI[e] siècle, en France, l'élévation était annoncée par neuf tintements de la cloche.

L'usage de la clochette est contemporain et peut-être même antérieur de quelques années à celui de sonner la cloche. Le cardinal Guy paraît avoir introduit en même temps, c'est-à-dire vers l'an 1203, ces deux genres de signaux.

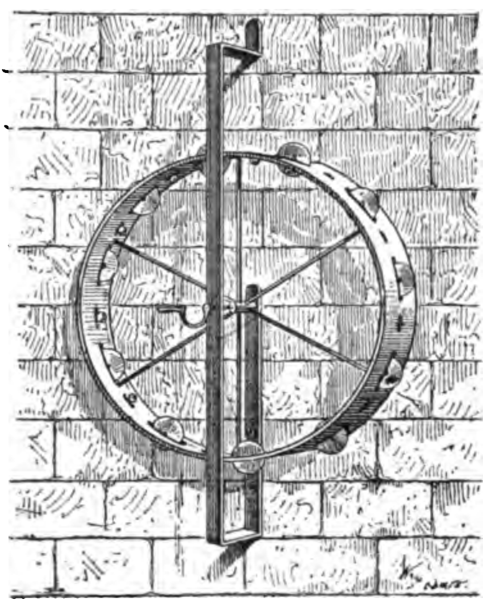
Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1248), prescrivit de sonner la clochette à l'élévation, pour exciter la ferveur des fidèles. Cette même recommandation est formulée par les Constitutions d'Alexandre, évêque de Coventry (1237), par un concile de Winchester (1240) et par beaucoup de synodes postérieurs.

Dans les temps modernes, on a multiplié les avertissements de la clochette qui, d'après les règles liturgiques, ne devrait servir que pour l'élévation et le *Sanctus*.

A Lyon, on n'use de la sonnette que pour les messes basses. Aux grand'messes, l'élévation commence et se termine à un coup de hallebarde, frappé par le suisse, sur les dalles du sanctuaire. Il en est de même pour les bénédictions du Saint-Sacrement.

Les clochettes que nous ont léguées le moyen âge et la Renaissance sont en bronze ou en argent. Quelques-unes, ciselées à jour, représentent les symboles des quatre évangélistes, dans des enroulements de feuillages. Le petit battant est parfois remplacé par des grelots; c'est un usage assez fréquent aujourd'hui en Angleterre.

En Italie, la clochette est souvent fixée à la muraille, du côté de l'Épître; on l'agite à l'aide d'une corde. En France, presque partout, on a abandonné les roues garnies de clochettes, qu'on suspendait à l'une des colonnes du sanctuaire. A Ercheu (Somme), à Golleville (Manche), etc., on voit encore de ces *rouets de sonnerie,* formés par une bande de fer garnie d'une série de grelots. Dans les anciennes églises d'Angleterre, la clochette de l'élévation était suspendue au-dessus du sanctuaire.



Rouet de sonnerie d'Ercheu.

Aux messes militaires, l'élévation est saluée par le roulement des tambours ou par les fanfares des trompettes. Jadis, à Lyon, quand, pendant les temps de peste, on célébrait la messe en plein air, sur le pont de pierre, on tirait le canon à l'élévation.

Les Hongrois, quand ils sont en armes, brandissent leur sabre et font entendre un cliquetis d'épées et de lances. Cet usage paraît avoir été assez général autrefois en Europe, et c'est probablement de là que proviennent, aux messes militaires, la présentation des armes, les roulements de tambour et les salves de canon. Aujourd'hui encore, les Polonais poussent un grand cri à l'élévation (1).

Le rite romain a perpétué l'usage primitif d'adorer en silence la sainte hostie, pendant l'élévation. Divers conciles du XVIe siècle étaient pénétrés du même esprit, quand ils interdisaient, pour ce moment-là, soit toute espèce de chants, soit le jeu des orgues. Le synode d'Augsbourg (1548), tout en se bornant à exclure seulement les antiennes qui ne se rapportent pas au mystère de l'Eucharistie, ajoute qu'il serait mieux d'adorer Jésus-Christ en silence.

L'usage de chanter l'*O salutaris Hostia* pendant l'élévation, fut établi, en 1513, par les évêques de France, à la prière de Louis XII.

1) *Le Règne du Christ*, 1884, p. 63.

Le roi était gravement malade à Vincennes, la France était attaquée sur toutes ses frontières : on voulut adresser à Jésus-Hostie une supplication spéciale (*Bella premunt hostilia*). Le Ciel exauça ce cri de détresse (*Da robur, fer auxilium*). La Trémouille fit signer aux Suisses un traité inespéré, la sainte Ligue se trouva dissoute et la France fut sauvée. A la chapelle royale, on ajoutait au nouveau motet :

In te confidit Francia
Da pacem, serva lilium.

Le chant de l'*O salutaris* devait survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître, d'autant plus qu'on pouvait donner un sens mystique à ces vœux de pacification.

Selon les provinces, on ajoutait quelquefois un autre motet à l'*O salutaris,* ou bien on lui substituait un autre chant, tel que *Maria mater graciæ,* ou *Gloria tibi Domine,* ou *Noël, Noël,* et, aux messes des morts, *Pie Jesu Domine,* ou *Languentibus,* ou bien le *Miserere mei.* Au XVIII[e] siècle, à Châlon-sur-Saône, on chantait, pendant l'élévation, le *Domine salvum fac regem;* à Saint-Pierre de Reims, l'*O sacrum convivium.* Le missel des Carmes commande de réciter, après l'élévation, pendant les féries de carême, le psaume *Deus venerunt gentes.* Dans quelques diocèses, on a été jusqu'à remplacer l'*O salutaris* par un cantique en langue vulgaire.

C'est pour l'élévation de l'hostie et du calice que Mozart a composé son célèbre *Ave verum,* motet qui avait antérieurement la même destination, surtout en Allemagne. Les paroles de cette prière, dues probablement à Innocent VI, pape d'origine limousine, semblent être modelées sur les expressions essentielles du serment de rétractation prononcé par Bérenger de Tours, au synode de Rome, en 1078 (1).

L'usage de chanter un motet pendant l'élévation n'a jamais été universel en France. Au XVIII[e] siècle, il n'était pas admis à Saint-Étienne de Bourges, à Saint-Vincent de Mâcon, à Saint-Aignan d'Orléans, à Saint-Étienne de Rouen (2). Les Chartreux, les Bénédictins, les Cisterciens ont toujours adoré la sainte hostie en silence, comme on le fait à peu près partout en France, depuis le rétablissement de la liturgie romaine.

(1) Davin, l'*Ave verum de Mozart,* dans *le Monde* du 17 juin 1881.
(2) Moléon, *Voyage lit.,* pp. 142, 147, 202, 411.

On attribue généralement à saint Ignace la prière *Anima Christi, sanctifica me*, etc., qu'on récite à l'élévation. Mgr Battandier (1) a prouvé que le fondateur de la Compagnie de Jésus, qui a inséré cette prière dans ses *Exercices*, en avait été, non pas l'auteur, mais le vulgarisateur; que cette oraison n'a point de relation directe et nécessaire avec la sainte Eucharistie, et que c'est à cause du moment où on la récite qu'elle devient un acte de foi à la présence réelle.

Les anciens Protestants ont nié à tort qu'il y ait une élévation à la messe des Orientaux. Elle a lieu presque partout chez eux, non pas aussitôt après la consécration, mais immédiatement avant la communion, après que le diacre a donné le solennel avertissement : *Sancta sanctis*. Les rideaux qui avaient caché l'autel pendant la consécration sont ouverts, le prêtre élève l'hostie sainte; les fidèles se prosternent alors et adressent leurs adorations à Jésus-Christ. Cette élévation se trouve dans presque toutes les liturgies orientales, à l'exception des plus anciennes; mais elle est déjà rapportée par Cyrille de Scythopolis, dans la Vie de saint Euthyme, vers l'an 473. Quelques voyageurs ont prétendu que les Éthiopiens n'avaient pas d'élévation; il n'en est point question, il est vrai, dans leur liturgie, parce qu'autrefois on n'inscrivait point de rubriques dans le canon, mais ils n'en élèvent pas moins le corps de Notre-Seigneur dans la patène, immédiatement avant la communion. Le diacre dit alors : *Regardons*. Le célébrant ajoute : *Donnez le Saint aux saints*. Le peuple répond : *Un seul Père saint, un seul Fils saint, un seul Esprit saint*. Et le prêtre élève l'hostie, en disant à haute voix : *Seigneur Jésus-Christ, ayez pitié de nous !*

Chez les Coptes, le prêtre prend dans ses mains la partie de l'hostie appelée *isbodicon*. Il l'élève autant qu'il peut et la montre au peuple en disant : *Sancta sanctis*. Le dimanche, les fidèles se contentent de baisser la tête; les autres jours ils se prosternent le visage contre terre, tandis que les diacres élèvent les cierges et la croix.

Dans le rite maronite, le diacre, avant l'élévation, avertit le peuple de se prosterner, et le célébrant bénit les fidèles avec le corps de Jésus-Christ. En quelques églises, ces Orientaux restent debout, appuyés sur leur bâton, pour adorer Jésus-Christ. Ailleurs, disait Jovet, en 1710 (2) : « Ils tournent leurs mains toutes ouvertes vers

(1) *Rev. de l'art chrétien*, juillet 1881, p. 21.
(2) *Histoire des Religions du monde*, t. II, p. 389.

les sacrés Mystères, comme pour se sanctifier par cet attouchement, comme faisaient autrefois les anciens Chrétiens et comme le font encore aujourd'hui les plus anciens de quelques villages autour de Marseille. »

En Arménie, les fidèles sont avertis de la consécration du pain et du vin, par deux coups de timbre successifs.

Luther trouva fort mauvais que Carlostadt eût entrepris d'abroger l'élévation de l'hostie pendant la messe. Néanmoins il l'abolit lui-même, en 1537, à la réunion de Schmalkalden, tout en disant qu'on pouvait la conserver comme un témoignage de la présence réelle. Quand on lui demandait l'explication de cette contradiction, il répondait : « Si j'ai attaqué l'élévation, c'est en dépit de la papauté ; si je l'ai retenue si longtemps, c'est en dépit de Carlostadt. » Les vives controverses qui s'élevèrent à ce sujet, de 1542 à 1544, ne l'amenèrent pas à professer une opinion plus tranchée. Il continua à permettre de faire ou de ne pas faire l'élévation, de la supprimer ou d'en reprendre l'usage là où on l'avait interrompu.

Dans un certain nombre d'églises protestantes, particulièrement en Saxe, au moment où le ministre prononce les paroles de la consécration, on sonne une clochette, ou bien le chantre frappe trois fois par terre avec son bâton cantoral. Ce signal a seulement pour but d'exciter la dévotion des fidèles, et non pas de leur faire produire un acte d'adoration.

Les Ritualistes d'Angleterre ont rétabli l'élévation du Saint-Sacrement, ce qui a déterminé la Cour des Arches, en 1868, à condamner cette innovation anglicane comme *papiste* (1).

ARTICLE III

Des précautions de respect prescrites à l'égard des Saintes-Espèces

Comme conséquence du respect et de l'adoration dus à la sainte Eucharistie ; les Pères de l'Église recommandent aux prêtres les plus grandes précautions pour ne point laisser tomber la moindre parcelle du pain consacré, ni la moindre goutte du Précieux-Sang (2). Les conciles et les livres pénitentiaux ont porté des peines rigoureuses

(1) *Revue Britann.*, avril 1868, p. 538.
(2) Orig., *Hom. XIII in Exod.;* Tertul., *De Coron. milit.*, c. III ; Cyril. Hier., *Cat. myst.*

contre les négligences commises à cet égard. L'un des Pénitentiels les plus explicites sur ce point est celui du monastère de Bobbio (VIIe siècle). Il impose six mois de pénitence au pain et à l'eau au prêtre qui, par négligence, aura laissé consumer par les vers le pain eucharistique; la même peine, à celui qui laisse tomber la sainte hostie et qui ne la retrouve point; quarante jours, s'il la retrouve; dix jours, à celui qui répand à terre le Précieux-Sang; trois jours, à celui qui en laisse couler sur l'autel; un jour, à celui qui laisse tomber la sainte hostie sur l'autel.

Le troisième concile de Brague (775) condamme à la déposition les clercs qui se seraient servi de vases eucharistiques à leurs repas. Il fulmine l'excommunication perpétuelle contre les laïques qui se rendraient coupables du même sacrilège.

Des peines plus ou moins graves sont portées contre ceux qui traitent négligemment ou indignement le sacrement de l'Eucharistie, par les VIIe et XIe conciles de Tolède (646 et 675), par le pape Grégoire III, par les Pénitentiels du V. Bède, d'Halitgaire, évêque de Cambrai, de Robert, chanoine de Saint-Victor, par les Constitutions d'Eudes de Sully, évêque de Paris, etc. (1).

Saint Charles Borromée, donnant un jour la communion, laissa tomber une hostie par la faute de celui qui l'assistait. Il eut tant de douleur de cet accident qu'il passa quatre jours sans dire la messe et qu'il se condamna à un jeûne rigoureux de huit jours.

Les Statuts synodaux d'Étienne Poncher, évêque de Paris, au commencement du XVIe siècle, contiennent cette prescription : « Nous ordonnons que si quelque chose du sang de Notre-Seigneur tombe sur le corporal, le morceau soit coupé et conservé avec les reliques; s'il tombe sur la pierre ou sur le bois, on râclera cette partie, on la brûlera et on la conservera dans le sanctuaire, auprès de l'autel, avec les saintes reliques. »

Les Orientaux ont toujours imposé des pénitences à ceux qui, par négligence, laissent tomber les espèces consacrées sur l'autel ou sur leurs habits. Les Canons apostoliques, si respectés par les Grecs, recommandent de veiller avec grand soin qu'aucun animal immonde ne touche aux espèces consacrées, parce qu'elles sont le corps et le sang de Jésus-Christ. Le Pénitentiel syrien de Denys Barsalibi punit cette sorte de négligence d'une pénitence de trois ans.

(1) D. Martène, *De ant. eccl. rit.*, l. I, c. v, art. 5.

Les Pénitentiaux grecs, ainsi que les Canons arabes et syriaques, sont extrêmement sévères pour les moindres négligences dans le ministère sacré des autels, même pour celles qui proviennent d'accidents complètement involontaires. On lit dans un Pénitentiel anonyme grec: « Le prêtre ou le diacre qui aura renversé les Dons sacrés fera pénitence durant deux ans; il fera de plus dire douze liturgies et il jeûnera, ne mangeant que des choses sèches; il fera cent prosternements et, sur le lieu même de l'accident, il chantera le psaume *Beati immaculati* (1). »

Gabriel, fils de Tarich, défend aux jeunes diacres de présenter le calice au peuple, dans la crainte que trop de vivacité ne leur fasse répandre quelques gouttes du vin consacré (2).

C'est encore par respect pour la sainte Eucharistie qu'on a supprimé la communion sous les deux espèces, qu'on a interdit aux laïques de toucher aux vases sacrés, que l'entrée du chœur leur a été longtemps défendue, que les méridionaux tolèrent peu de chaises et de bancs dans les églises, etc.

ARTICLE IV

De la réparation des sacrilèges eucharistiques

La profanation des hosties a toujours donné lieu à des cérémonies expiatoires. Nous n'en rappellerons qu'un petit nombre.

En 1503, dit M. Cherruel (3), une profanation de cette nature ayant eu lieu à Paris, on couvrit d'un drap d'or l'endroit où le sacrilège avait été commis, et l'on plaça auprès deux cierges ardents. Le lieu fut ensuite dépavé, puis repavé; les pierres enlevées furent déposées au trésor de la Sainte-Chapelle, ainsi que les parties de l'hostie qu'on avait recueillies avec le plus grand soin.

En réparation des sacrilèges commis par les Huguenots, on fit des processions solennelles du Saint-Sacrement, en 1534, à Rouen, à Paris, à Blois; en 1548, à Metz; en 1563, à Meaux; en 1569, à Poitiers, etc.

Félibien nous raconte les faits suivants dans son *Histoire de la ville*

(1) *Perpét. de la foi*, éd. Migne, t. III, p. 203.
(2) Renaudot, *Dissert. in lit. Copt.*
(3) *Dict. des institut.*, V°. *Rites.*

de Paris : « L'an 1648, pendant la nuit du 27 au 28 juillet, deux voleurs, entrés par une fenêtre de Saint-Sulpice, forcèrent le tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le saint ciboire et jetèrent les hosties sacrées dans le coin d'un confessionnal. Le bruit de ce sacrilège, s'étant répandu dans Paris, alarma toutes les personnes de piété. On crut qu'il fallait réparer par quelque action d'éclat une si grande injure faite au Saint-Sacrement. Henri de Bourbon ou de Verneuil, abbé de Saint-Germain des Prés, ordonna une suite d'œuvres de piété, des messes, des prédications et des processions, dont la dernière se fit le jeudi, 6 août, avec la plus grande solennité. Ce jour-là, toutes les boutiques du faubourg furent fermées, et les rues, par où devait passer la procession, tendues de tapisseries comme à la Fête-Dieu. Les prêtres de la paroisse, précédés de leurs croix, allèrent quérir les religieux de l'abbaye Saint-Germain, et l'on fut en état de commencer la procession générale sur les dix heures du matin. A la tête de la procession, marchaient les Jacobins du faubourg, au nombre d'environ cinquante; après eux, en plus grand nombre, étaient les Petits-Augustins. Ensuite venaient cent ecclésiastiques en surplis et enfin les religieux de l'abbaye.... Le nonce du pape porta le Saint-Sacrement; la reine Anne d'Autriche, malgré la longueur du chemin et la chaleur de la saison, accompagna la procession et assista à la cérémonie jusqu'à huit heures du soir. » Une fête réparatrice continue d'avoir lieu à Saint-Sulpice, le dernier dimanche d'Octobre. Nous avons parlé précédemment de celle qui se perpétue à Saint-Gervais de Paris.

En 1657, Mgr Faure, évêque d'Amiens, ordonna une procession générale à l'occasion du vol d'un saint-ciboire, commis dans les églises de Bougainville et d'Allery.

A la sacristie de l'Escurial, on conserve avec vénération, dans un tabernacle en bronze doré, la *Santa Forma,* c'est-à-dire une sainte hostie foulée aux pieds par des hérétiques, recueillie par l'empereur d'Allemagne Rodolphe II et envoyée au roi Philippe II.

Son Éminence le cardinal Mathieu, en 1857, a fait placer dans un vase d'argent, à la chapelle de l'archevêché de Besançon, plusieurs hosties consacrées, trouvées dans des dossiers révolutionnaires, conservés aux Archives de la Justice criminelle du département du Doubs. Elles avaient été saisies comme pièces de conviction contre des ecclésiastiques non assermentés.

Une loi du 20 avril 1825 frappait de la peine des parricides les

profanateurs des hosties. On est revenu, depuis 1830, aux principes de la Révolution qui fit rentrer le sacrilège parmi les délits communs.

Depuis cette époque et surtout de nos jours, les profanations se sont multipliées de plus en plus et ont donné lieu à de nombreuses cérémonies réparatrices. Mais combien d'autres sacrilèges, restés généralement secrets, qui ne peuvent être expiés que par les pieuses associations fondées tout exprès pour faire amende honorable au divin hôte du Tabernacle! On pourra, par les renseignements que nous donne Monseigneur de Ségur, juger du nombre des horribles crimes commis dans certaines réunions occultes.

Voici ce qu'il nous dit, d'après des instructions judiciaires, sur la *Messe du diable* qui avait lieu à Rome en 1848 : « Sur un autel orné de six cierges noirs, on déposait un ciboire; chacun, après avoir craché sur un crucifix et après l'avoir foulé aux pieds, apportait et mettait dans le ciboire une hostie consacrée qu'il était allé recevoir le matin dans quelque église, ou bien qu'il avait achetée de quelque méchante vieille pauvresse, à prix d'argent, comme Judas. Puis commençait je ne sais quelle cérémonie diabolique qui se terminait par un ordre donné à tous de tirer le poignard, de monter à l'autel et de frapper le Saint-Sacrement à coups redoublés. La messe finie, on éteignait toutes les lumières... D'Italie, ces pratiques sacrilèges se sont infiltrées chez nous; et tout récemment (1867), on a découvert l'existence d'une sorte de sous-Franc-Maçonnerie, déjà tout organisée, dans le but exclusif de s'entendre sur les moyens de détruire la foi plus efficacement et plus sûrement. La secte est divisée en petites sections de douze à quinze membres chacune, pas davantage, de peur d'éveiller l'attention. Elle se recrute parmi les gens lettrés ou du moins parmi les personnes qui, par leur position, leurs talents ou leur fortune, exercent autour d'elles quelque influence. Les chefs de section ne résident pas aux lieux des réunions, mais à Paris qui est leur centre d'action. Chose horrible, chaque adepte, pour être agrégé, doit apporter, le jour de son initiation, le Très Saint-Sacrement de l'autel et le fouler aux pieds en présence des Frères (1). »

(1) *Annales du Saint-Sacrement*, t. X, p. 172.

CHAPITRE III

Des Fêtes du Saint-Sacrement

Toutes les fêtes sont, d'une manière générale, la glorification de l'Eucharistie, puisque toutes se célèbrent par le Saint-Sacrifice de la messe et la participation d'un certain nombre de fidèles à la sainte communion. La messe est tellement la partie essentielle des fêtes religieuses que le mot *messe* entrait dans la composition du nom de plusieurs d'entre elles; cet usage persiste encore dans l'Angleterre protestante, où Noël s'appelle *Christ Mass* (Messe du Christ); la Présentation, *Candal Mass;* la saint Michel, *Michel Mass;* la saint Martin, *Martin Mass;* etc. Aussi a-t-on pu se dire pendant longtemps, comme le pape Alexandre III de la fête de la Sainte-Trinité, qu'il n'était point nécessaire d'établir une solennité particulière pour un dogme dont la liturgie quotidienne proclame les grandeurs.

Il existait d'ailleurs un jour spécial, consacré à célébrer l'institution de l'Eucharistie, celui du jeudi saint. Les anciens Pères de l'Église l'appelaient *Natalis calicis, le jour de la naissance du calice,* parce qu'à la Cène, le divin Sauveur, ayant changé le vin en son précieux sang, fit passer le calice de l'usage profane à un usage sacré.

C'est parce que le jeudi saint est la fête de l'institution eucharistique que ce jour était chômé jadis; que, dans certains endroits, il interrompait le jeûne du carême; que tout appareil de deuil disparaît de ses offices et que le blanc devient la couleur du jour.

En Orient, le jeudi saint est resté tout à la fois l'unique fête de l'institution de l'Eucharistie, la commémoration du Lavement des pieds et celle de l'Oraison suprême de Jésus-Christ. Pour les Syriens, c'est en outre la fête de l'institution du sacerdoce. Chez ceux-ci, comme chez beaucoup d'autres Orientaux, ce jour s'appelle *la Fête des Mystères.*

La Liturgie latine porte aussi ce jour-là son attention sur d'autres

objets ; elle s'occupe de la réconciliation des pénitents, de la bénédiction des saintes huiles et du lavement des pieds.

Il était convenable de donner une manifestation plus spéciale et plus éclatante au culte latreutique de l'Eucharistie, pour remercier Notre-Seigneur d'avoir institué ce sacrement et pour le glorifier dans le sublime mystère qui est la plus grande expansion de son amour. Ce fut le but que se proposa l'Église dans l'institution de la Fête-Dieu.

ARTICLE I

De la Fête-Dieu.

Certains Protestants ont prétendu que la Fête-Dieu était un emprunt fait au paganisme et spécialement au culte de Vesta, de Cybèle, d'Isis et de Diane (1). Ces sortes d'accusations pourraient avoir un vernis de vraisemblance, s'il s'agissait des institutions des premiers siècles, alors que Chrétiens et païens se trouvaient confondus dans le même milieu social; mais attribuer une origine polythéiste à une œuvre du XIIIe siècle, ce n'est vraiment pas sérieux.

Chacun sait que cette fête a été fondée en 1264 par le pape Urbain IV, à la suite de révélations faites à sainte Julienne de Mont-Cornillon et d'un célèbre miracle arrivé à Bolsène. On donna à cette solennité le nom de *Festum Corporis Domini* en Italie, en Espagne, en Allemagne, on dit encore aujourd'hui la fête du *Corpus Domini*. Notre appellation de *Fête-Dieu* signifie la *Fête de Dieu*. « C'est là, dit M. Littré, un archaïsme et un reste du temps où la langue ayant deux cas, le nominatif et le régime, on marquait le complément par le cas du régime sans préposition. »

Les anciennes rubriques appellent souvent cette fête *solemnitas Eucharistiæ Christi, festum consecrationis corporis Christi ;* cette dernière désignation a été traduite et abrégée par le mot *sacre* qui s'est conservé en Anjou et ailleurs.

(1) *Conformités des cérémonies modernes avec les anciennes ; Traité des anciennes cérémonies*, 1673 ; *La Fête-Dieu, épisode hist.*, Paris, 1843.

En plusieurs provinces, on donne le nom de *petite Fête-Dieu* à l'octave du Saint-Sacrement.

§ I

De l'institution de la Fête-Dieu

Sainte Julienne, née en 1193, à Rétine, dans la banlieue de Liège, avait perdu ses parents dès l'âge de sept ans. Son tuteur la confia aux soins des religieuses hospitalières du Mont-Cornillon. La jeune fille, placée sous la direction d'une religieuse nommée Sapience, fit de rapides progrès dans l'étude et dans la vertu, en montrant une très vive dévotion pour l'auguste Sacrement de l'autel. Elle prit le voile à quatorze ans et devint dès lors, pour ses compagnes, le modèle de la vie religieuse. Deux ans plus tard, en 1208, elle fut favorisée d'une vision extraordinaire. Un jour qu'elle était plongée dans ses affectueuses méditations, elle aperçut le globe de la pleine lune, brillant d'une radieuse clarté, à l'exception d'une sorte d'écornure formée par une bande noire. Julienne ne comprit point d'abord le sens de cette vision qui devait se renouveler souvent pendant ses oraisons.

Les sœurs, qu'elle consulta sur ce point, ne purent calmer ses anxiétés. Il fallut que Dieu lui-même, deux ans plus tard, lui expliquât cette mystérieuse apparition : la lune était la figure du cycle annuel des solennités chrétiennes qui viennent éclairer les ténèbres de notre exil; l'ombre qui constituait une brèche à la surface de la sphère lumineuse indiquait qu'une lacune existait encore dans l'ensemble des fêtes catholiques, aucun jour spécial n'étant consacré exclusivement à honorer l'Eucharistie. Julienne avait été choisie par Notre-Seigneur pour être la promotrice de cette nouvelle solennité.

La lutte entre l'obéissance et l'humilité devait durer vingt ans dans l'âme troublée de la sainte religieuse. Devenue prieure de son monastère, en 1230, elle osa enfin ouvrir son cœur à la B. Ève, recluse au Mont-Saint-Martin, et à Isabelle de Huy, religieuse de Cornillon. Encouragée par leurs conseils, elle révéla ses visions à Jean de Lausanne, chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Liège. Celui-ci consulta des hommes de Dieu, renommés par leur science et leur sagesse, tels que Jacques Pantaléon, archidiacre de Liège, qui devait un jour ceindre la tiare, sous le nom d'Urbain IV; Guy de Laon, évêque de Cambrai; le Chancelier de l'Université de Paris; trois

Dominicains de Liège et, plus tard, leur provincial, Hugues de Saint-Cher, qui devint cardinal de Sainte-Sabine.

Sur les instances de Julienne, un jeune religieux du Mont-Cornillon, nommé Jean, composa un office du Saint-Sacrement, qui reçut l'approbation de plusieurs théologiens de Belgique. En 1246, Robert de Torote, évêque de Liège, institua pour tout son diocèse une fête chômée du Saint-Sacrement, précédée de vigile et jeûne. Elle fut célébrée pour la première fois, en sa présence, à la collégiale Saint-Martin, en 1247, le jeudi après l'octave de la Trinité. Ce prélat mourut cette même année, et l'extension de son œuvre fut entravée par de nombreux opposants.

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, légat du Saint-Siège en Allemagne, se trouvant à Liège en 1255, adressa un mandement à tous les archevêques et évêques des contrées soumises à sa légation, pour ordonner que la fête du Saint-Sacrement fût désormais célébrée, dans toute l'étendue de sa juridiction, le jeudi après l'octave de la Pentecôte. Le départ du légat, le triste épiscopat d'Henri de Gueldre et de nombreux troubles politiques devaient retarder l'exécution de ces prescriptions.

Depuis longtemps, l'intendant de l'hôpital du Mont-Cornillon voulait se débarrasser de la prieure, dont l'œil clairvoyant aurait pu découvrir ses malversations; il l'accusa de vouloir faire passer la direction de l'hôpital des mains de la bourgeoisie dans celles de l'évêque; une émeute populaire contraignit Julienne à se réfugier d'abord dans la reclusion de son amie Ève, puis successivement dans divers monastères, et enfin à Fosses où elle mourut le 5 avril 1258. Son culte se répandit bientôt en Belgique et s'est propagé depuis dans plus de deux cents diocèses (1).

Julienne n'avait pu voir le triomphe de la dévotion qu'elle avait inaugurée. Plus heureuse que son amie, Ève, qui avait hérité de son zèle eucharistique, fut servie par des circonstances plus favorables. Le 29 août 1261, l'ancien archidiacre de Liège, Jacques Pantaléon, avait été élevé sur le trône pontifical, sous le nom d'Urbain IV. Par l'entremise de plusieurs prélats, Ève sollicita du Souverain Pontife une bulle qui pût mettre un terme à toutes les contestations et qui étendît la fête liégoise à toute la chrétienté. Les troubles qui agitaient

(1) Barth. Fisen, *De origine festi corporis Christi;* Bertholet, *Hist. de l'institution de la Fête-Dieu;* Donzelin, *Istoria della solennita del corpus Domini;* Chapeauville, *Traité hist. de la fête du Saint-Sacrement;* Arsène de Noue, *Vie de sainte Julienne de Rétine.*

alors l'Italie avaient fait ajourner la réalisation de ces vœux, quand un événement miraculeux leur vint puissamment en aide.

Un prêtre allemand, obsédé de doutes sur la présence réelle, avait supplié Dieu de lui donner un signe manifeste qui raffermît sa foi. Il voulut visiter les Lieux saints de Rome ; arrivé dans cette cité, il célébra la messe dans l'église de Sainte-Christine. Au moment où il élevait l'hostie sur le calice, une chair réelle lui apparut toute couverte d'un sang abondant qui se répandit sur le corporal. Sans achever le Saint-Sacrifice, le prêtre mit l'hostie dans le tabernacle et alla se jeter aux pieds du Pape Urbain IV qui se trouvait alors à Orvieto, petite ville de Toscane située à trois lieues de là. Il en obtint l'absolution pour son doute contre la foi. Le pape fit apporter le corporal à Orvieto et le déposa solennellement dans la cathédrale où on le vénère encore aujourd'hui. Une enquête épiscopale démontra bientôt l'indiscutable réalité du prodige (1).

Cet événement contribua à déterminer le Souverain Pontife à instituer, pour l'Église universelle, la fête du Saint-Sacrement. Voici le dispositif de la bulle qu'il publia en 1264 :

« Nous avons appris, dans le temps où nous étions revêtu d'une dignité inférieure, que quelques personnes pieuses et vraiment catholiques avaient su par révélation divine que la fête du Très Saint-Sacrement se célèbrerait un jour par toute l'Église. Nous donc, pour l'affermissement et l'exaltation de la foi catholique, avons raisonnablement cru devoir ordonner qu'outre la mémoire qui se fait tous les jours dans l'Église d'un si grand sacrement, l'on en fit encore une annuellement, qui fût plus particulière et plus solennelle, assignant pour cela un jour déterminé que nous voulons être le jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. En ce jour donc, que les dévotes troupes des fidèles s'assemblent dans les temples en grand nombre et avec une vive ferveur. Que le clergé et le peuple témoignent leur joie par des cantiques de louanges ; que tous chantent des hymnes et des cantiques sacrés, non seulement en esprit et dans le fond de leur cœur, mais aussi de la bouche ; que la foi s'épanche en bénédiction ; que l'espérance bondisse de joie ; que la charité tressaille d'allégresse ;

(1) En 1290, les habitants d'Orvieto, pour faire honneur à la sainte relique, bâtirent une somptueuse cathédrale dont le pape Nicolas IV vint poser la première pierre. Le corporal est conservé dans un magnifique reliquaire exécuté en 1338 par Ugolin de Vieri. Pennazi, *Istoria dell' ostia di Bolsena ;* Monaldo Monaldeschi, *Comment. hist.*, l. VII.

que la dévotion jubile ; que la pureté se console, et que l'assemblée des saints soit remplie d'une suavité spirituelle. Que chacun y vienne avec un esprit joyeux et une volonté pleine d'affection ; qu'il y accomplisse saintement ses bons désirs par la célébration de cette grande fête. Dieu veuille que les cœurs des fidèles se portent avec une telle ardeur au service de Jésus-Christ que, profitant de ces pratiques de piété et d'autres semblables, et amassant par ces moyens de grands trésors de mérite, ils soient si heureux, que cet aimable Sauveur, qui s'est livré pour prix de leur rançon et qui s'est fait aussi leur aliment et leur nourriture, devienne, après cette vie, leur salaire et leur récompense. Cela étant, nous vous avertissons et nous vous exhortons en Notre-Seigneur, et même nous vous commandons expressément, par ces lettres apostoliques, en vertu de la sainte obéissance et pour la rémission de vos péchés, que vous celébriez tous les ans, dévotement et avec solennité, cette excellente et illustre fête, le jeudi que nous avons assigné ci-dessus, et que vous la fassiez diligemment célébrer dans toutes les églises de votre diocèse ; ayant soin, le dimanche d'auparavant, d'exhorter les personnes qui sont sous votre dépendance spirituelle, tant par vous-mêmes que par vos coopérateurs, de se disposer si saintement à cette solennité, par une sincère confession de leurs péchés, par la pratique de l'aumône, par des prières recueillies et dévotes et par d'autres actions de piété et de religion, qu'elles puissent ce jour-là être participantes de cet auguste et très précieux sacrement. »

La bulle se termine par l'énumération des indulgences accordées à tous ceux qui assisteront aux offices soit de la Fête-Dieu, soit des jours de l'octave.

Urbain IV mourut le 2 octobre 1264, et n'eut point le temps de faire exécuter son décret. On n'y pouvait guère songer tant que l'Italie resta en proie aux factions des Guelfes et des Gibelins. Aussi fort peu d'églises, à la fin du XIII[e] siècle, imitèrent-elles celle de Liège.

Clément V, au concile général de Vienne (1311), remit en lumière la bulle d'institution d'Urbain IV. La Fête-Dieu se propagea alors dans toute la chrétienté, et, vers l'an 1318, elle était célébrée dans presque toutes les églises de France. Elle avait été instituée en 1270 dans le diocèse de Noyon ; en 1303, dans le Ponthieu et le Vimeu ; en 1315 dans le diocèse de Rouen. Cette solennité s'introduisit plus tardivement dans les monastères : à Fontenelle, en 1324 ; chez les Chartreux en 1368 ; à Corbie, en 1411 ; à Bursfeld, en 1585, etc.

Martin V, Jean XXII, Eugène IV, Paul III, Grégoire XIII, Urbain VIII enrichirent cette solennité de nombreuses indulgences et contribuèrent à en augmenter l'éclat.

En 1542, Henri II ordonna de chômer l'octave qu'on appelait la *petite Fête-Dieu.*

§ 2

Office du Saint-Sacrement

L'office rédigé sous l'inspiration de sainte Julienne, par un jeune religieux du Mont-Cornillon, était accommodé au rite gallican et avait subi plusieurs modifications dans diverses églises. Ailleurs, on se contentait de dire la messe *In cœna Domini.* Pour assurer l'uniformité du rite, Urbain IV chargea saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure de composer, chacun de leur côté, un office du Saint-Sacrement. Au jour indiqué, les deux religieux vinrent soumettre leur œuvre au jugement du Pontife. Saint Thomas commença par lire les leçons et les répons, admirablement choisis dans l'Écriture sainte. En entendant les hymnes et les cantiques de cet office, saint Bonaventure versait des larmes d'admiration. Quand vint son tour, il se jeta aux pieds du Pape, en disant : « Très Saint-Père, quand j'écoutais frère Thomas, il me semblait entendre le Saint-Esprit : Lui seul peut avoir inspiré d'aussi belles pensées, et j'aurais cru commettre un sacrilège, si j'avais laissé subsister mon faible ouvrage, à côté de beautés si merveilleuses. Voici ce qui en reste. » Et le fils de saint François, secouant sa robe de bure, fit tomber à terre les fragments du manuscrit qu'il venait de lacérer. Le Souverain Pontife admira profondément ces deux religieux dont l'un avait produit un chef-d'œuvre de littérature, et dont l'autre avait accompli un chef-d'œuvre d'humilité (1).

On montre encore à Orvieto, dans l'église de Saint-Dominique, un crucifix qui aurait pris la parole pour adresser à l'auteur de l'office du Saint-Sacrement, cette approbation divine : *Bene scripsisti de me, Thoma.*

Le pape saint Pie V fit quelques changements à l'office de saint

(1) Sur l'office du Saint-Sacrement, voir les excellents commentaires de l'*Année liturgique,* continuée par les Bénédictins de Solesmes, *Temps de la Pentecôte,* t. I, pp. 221-470.

Thomas. Plus tard on composa ceux de l'octave, et on recueillit dans les Pères, pour les offices votifs des jeudis de l'année, les principaux témoignages de la tradition sur la présence réelle.

De l'office de sainte Julienne et de celui de saint Thomas, on en composa un troisième pour l'Église de Liège ; il fut adopté, avec divers changements, par plusieurs Églises de la France du Nord.

Clément XI a accordé par un indult, le 17 août 1715, aux États de la maison d'Autriche, l'autorisation de célébrer l'office et la messe du Saint-Sacrement, tous les jeudis de l'année où l'on ne fait pas un office à neuf leçons. Ce privilège a été concédé depuis à différents diocèses d'autres contrées, avec exception toutefois des jeudis de l'Avent, du Carême et des Vigiles.

En Portugal, l'octave du Saint-Sacrement est privilégiée comme celle de l'Épiphanie.

Au XVIII[e] siècle, en France, les Jansénistes, dans leur éloignement pour les manifestations eucharistiques, parvinrent, dans certains diocèses, à rabaisser d'un degré liturgique la fête du Corps du Seigneur.

Autrefois, une prédication solennelle avait lieu chaque jour, pendant l'octave de la Fête-Dieu. Les anciens recueils de sermons contiennent presque tous cette octave oratoire. On prêchait *la Cène*, le jeudi de la Fête-Dieu, comme on prêche encore la Passion le vendredi saint.

La couleur rouge a longtemps prévalu en France pour le Saint-Sacrement. A Clermont-Ferrand et dans quelques autres Églises, on avait adopté le vert. Depuis l'introduction du rite romain, on a pris partout la couleur blanche qui s'harmonise beaucoup mieux avec un sacrifice non sanglant.

On sait que le Concordat de 1802 a rejeté la célébration de la Fête-Dieu au dimanche qui suit sa date liturgique.

ARTICLE II

Des processions de la Fête-Dieu

Dès le XI[e] siècle et peut-être auparavant, il y a eu des processions où la sainte hostie, sans être à découvert, était portée dans une

châsse. Nous en parlerons plus tard. Ici, nous n'avons à nous occuper que des processions de la Fête-Dieu.

§ I

De l'origine de la procession de la Fête-Dieu

Quelques écrivains (1) ont supposé à tort que la procession de la Fête-Dieu avait été instituée en même temps que la fête liturgique du Saint-Sacrement. La Fête-Dieu n'a pas été établie pour exposer, en évidence, le Saint-Sacrement, ni pour le porter en procession. Il n'est point parlé de ces solennelles démonstrations envers l'hostie sainte dans la bulle d'institution d'Urbain IV, ni dans l'office que composa saint Thomas, ni dans la bulle de confirmation de Clément V. Durand de Mende, qui écrivit son *Rational* vers l'an 1284, ne fait aucune mention de la procession de la Fète-Dieu, et l'on connaît son exactitude à noter tous les usages de son temps.

Les uns rapportent l'origine de cette procession aux prescriptions du pape Jean XII (1316-1334); les autres, à la procession solennelle du Saint-Sacrement qui eut lieu à Vienne en 1311, à l'époque du concile ; ceux-ci prétendent que la première procession solennelle de la Fête-Dieu eut lieu le 29 mai 1404, à Milan ; ceux-là, à la même date, à Pavie. Il nous paraît certain que ce parcours triomphal de Jésus-Hostie n'est qu'une extension de l'exposition du Saint-Sacrement, qu'on faisait depuis quelque temps dans les églises : que l'initiative populaire y eut la plus large part et qu'elle prit naissance en France. Des actes authentiques mentionnent cette cérémonie à Sens en 1320, à Paris en 1323, à Tournai en 1325, à Chartres en 1330.

Elle existait à Angers dès le XIIIe siècle, et peut-être antérieurement. Parmi les villes où l'on a fait le plus anciennement des processions du Saint-Sacrement, il faut encore citer Amiens, Beauvais, Bruxelles, Clermont-Ferrand, Douai, Dreux, Évreux, Lisieux, Rouen, Saint-Flour, Saintes, Sisteron, Troyes, Turin, etc.

Le pape Nicolas V introduisit à Rome la coutume de porter solennellement le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu. Le 8 juin 1447, accompagné des cardinaux, des évêques et de tout le clergé, il inaugura

(1) Bellarmin, Benoît XIV, Jacques Éveillon, etc.

cette solennelle manifestation de la Foi, en se rendant de la basilique Saint-Pierre à la porte de Castello.

Les papes Martin V et Eugène IV, les conciles de Constance et de Bâle accordèrent de nombreuses indulgences à tous les fidèles qui feraient partie du cortège eucharistique. Aussi multiplia-t-on bientôt ces processions ; au XVIe siècle, elles avaient lieu non seulement le jour de la Fête-Dieu, mais à chaque jour de l'octave dans les villes de Beauvais, Bourges, Évreux, Langres, Malines, Noyon, Orléans, Rouen, Sens, Tours, etc.

§ 2

Détails liturgiques relatifs à la procession de la Fête-Dieu

C'est à l'évêque qu'il appartient d'établir, de diriger, de supprimer des processions publiques et privées, en se conformant toutefois aux décisions des Congrégations romaines. Nous en signalerons quelques-unes en examinant l'ordre qui doit être suivi dans la procession de la Fête-Dieu.

La Congrégation des Rites veut que la messe solennelle soit célébrée avant la procession (1). Les paroles du Rituel romain *finita missa* ne s'entendent pas en général d'une manière rigoureusement préceptive. Elles semblent seulement indiquer ce qu'il y a de mieux à faire. En France, le rite parisien place la procession avant la messe, mais l'usage le plus général est de la faire dans l'après-midi, afin de laisser plus de temps pour préparer les reposoirs. Il y a même des rituels, celui des Carmes par exemple, qui prescrivent de faire la procession *vespertino tempore*.

En France, la procession est souvent précédée d'une ou deux clochettes que l'on sonne continuellement. On oublie ou l'on ignore que c'est là un privilège qui n'appartient qu'aux basiliques majeures et mineures (2).

Les processions du Saint-Sacrement ont souvent donné lieu à des questions de préséance que la Congrégation des Rites a été appelée à régler. Le Cérémonial des Évêques s'est borné à prescrire l'ordre suivant pour les cathédrales : le ministre portant la croix de l'église cathédrale, entre deux clercs, ayant chacun un chandelier avec cierge

(1) N. 2020.
(2) Barbier de Montault, *Traité de la constr. des églises*, t. I, p. 358.

allumé ; les clercs du séminaire ; les réguliers ; les curés des églises paroissiales en surplis ; les églises collégiales avec leurs insignes accoutumés ; le clergé de l'église cathédrale, les prêtres en chasuble, les dignitaires en chape ; l'évêque portant le Saint-Sacrement et assisté de deux diacres en dalmatique et le porte-mitre en surplis.

Le *Cérémonial* range les officiers, les gentilshommes et les magistrats après les religieux et avant le clergé séculier. Dans la province de Forli, les autorités civiles marchent en tête de la croix, antique usage qu'a respecté la Congrégation des Rites (1). En France, les autorités civiles, judiciaires et militaires suivent immédiatement le dais, tandis que les troupes escortent les flancs du cortège.

La Congrégation des Rites a décidé (2) que les chanoines doivent assister, revêtus de leurs ornements sacrés, à la procession de la Fête-Dieu, quand bien même elle ne serait point présidée par l'évêque. Elle a condamné plus d'une fois (3) l'usage des confréries qui, au lieu de marcher des deux côtés du dais, se placent derrière le clergé, immédiatement avant le dais.

Le célébrant doit toujours être en chape, les dignitaires également en chape, les prêtres en chasuble, les diacres en dalmatique et les sous-diacres en tunique.

En Italie, en Espagne et ailleurs, tous ceux qui précèdent ou qui suivent le Saint-Sacrement, les laïques comme les ecclésiastiques, portent un cierge allumé. En France, cette coutume est peu suivie par les laïques, à moins qu'ils ne fassent partie de quelque confrérie.

On ne peut point faire de procession du Saint-Sacrement, même dans les églises pauvres, sans avoir un dais, ou tout au moins un *ombrellino*. Tous deux ont la même origine que le baldaquin des autels, origine que nous avons expliquée précédemment (4). Dans les anciens inventaires, ces pavillons d'honneur sont désignés sous les noms de *mappula, linteum, cappa, tobalia, pannum* (étoffe), *umbella, umbrella, umbraculum ; courtine, poile, poèle* (de *pallium*).

Les dais du moyen âge consistaient en une pièce d'étoffe plus ou moins ajustée sur des hampes et sur un châssis brisé, susceptible de se prêter à toutes les inégalités de passage. Tel est encore le dais italien, dont les pentes de soie blanches sont galonnées et frangées d'or. En

(1) N° 912, 4 april. 1615.
(2) N° 2059, 15 jul. 1634.
(3) N°s 372, 547, 829, 940, 1423, 3896, etc.
(4) Livre XVI, ch. 1, art. 10, p. 106.

France, dès le XVII[e] siècle, ces dais pleins d'élégance et de souplesse ont été remplacés par nos disgracieuses charpentes tendues de velours. Ce fut souvent à cause de ces énormes machines qui ne pouvaient point passer par la porte centrale, qu'on détruisit ces charmants trumeaux qui la partageaient en deux baies. Ces sortes de tentes carrées, surmontées à leurs angles de panaches à plumes d'autruche, étaient parfois si lourdes qu'on y adaptait des roulettes pour en faciliter le transport.

On conserve au musée de Nancy le dais en soie verte, que le roi Stanislas, dans les processions de la Fête-Dieu, se plaisait à porter de ses royales mains ; il en avait fait don à la paroisse d'Heillecourt où il passait une partie de l'été.

Le dais de la cathédrale de Marseille (1859) est fort remarquable. Ses larges pentes de velours cramoisi sont presque entièrement recouvertes par de riches et fines broderies en or, du style gothique du XV[e] siècle : elles portent chacune un sujet emblématique du sacrement de l'Eucharistie. De longues franges à gros bouillons d'or bordent les festons que séparent et terminent des glands également en or. Au-dessus, en forme de corniche, court tout autour une gracieuse et légère galerie à jour, dorée et du même style. Six magnifiques panaches aux plumes blanches, élancées ou mollement recourbées, ajoutent encore à la majesté de cette tente royale ; un dôme en velours rouge, parsemé d'étoiles d'or, surplombe une ogive recourbée. Les arêtes sont dessinées par des baguettes d'or, et au sommet s'élève une croix en signe de paix et de triomphe.

Le dais de la cathédrale d'Amiens, tout en soie blanche et or, est dans le style du XIII[e] siècle. Notons encore, pour sa richesse, celui que Charles X donna à la cathédrale de Reims ; il est estimé 24.000 fr.

Les hampes, ou supports du dais, sont portées par des laïques notables. En France, ce sont, en général, des confrères du Saint-Sacrement qui remplissent cet office ; quatre ou six cordons suspendus à l'édicule sont tenus par des membres du Conseil de Fabrique ou par d'autres personnes de distinction.

Le *Sacerdotal* de Brescia prescrit que le dais sera porté par des notables du pays ayant chacun une couronne de fleurs sur la tête.

En général, les rois et les empereurs se bornaient à suivre le Saint-Sacrement. Néanmoins plusieurs tinrent à honneur de prendre une part plus directe à la cérémonie. Ainsi, à Vienne en Dauphiné, pendant le concile de 1311, le dais fut porté par Philippe le Bel, roi de France, par son fils le roi de Navarre, par Édouard II, roi d'Angle-

terre, et Jacques II, roi d'Aragon. En 1535, Charles-Quint, se trouvant à Barcelone, un jour de Fête-Dieu, porta, lui aussi, un des bâtons du dais, ce qu'avait fait dans la même ville, en 1424, le roi Alphonse le Sage.

Le *Cérémonial* des Évêques exige huit torches pour accompagner le Saint-Sacrement, dans les processions extérieures faites par l'évêque et le clergé de sa cathédrale. Trois suffisent pour les autres églises. Les torches peuvent être remplacées par des falots, c'est-à-dire par une lanterne ajustée à un long bâton. Le concile de Rome (1725) en prescrit au moins quatre. Dans quelques églises on rencontre encore d'anciens falots en fer-blanc peint et perforé d'une multitude de trous formant différents dessins.

Le jour de la Fête-Dieu, l'Eucharistie doit être portée par le célébrant; aux Vêpres de l'octave, par celui qui a chanté vêpres. Les usages contraires ont été désapprouvés par la Congrégation des Rites (1). Ici, cet honneur était dévolu aux premiers dignitaires de la cathédrale; là, à l'archiprêtre; ailleurs, au chanoine hebdomadier, alors même qu'il n'avait point célébré la messe ni chanté les vêpres.

Le prêtre qui porte le Saint-Sacrement tient, de la main droite, le nœud de l'ostensoir, en même temps que sa main gauche en soutient le pied. Ses deux mains sont recouvertes des pans de l'huméral en soie blanche, qu'il porte sur ses épaules. La Sacrée Congrégation des Rites (2) a condamné la très ancienne coutume où l'on était à Raguse de faire porter le Saint-Sacremant sur les épaules de plusieurs prêtres. Elle a également blâmé l'usage où l'on était dans le diocèse de Trivento de faire porter successivement l'ostensoir par divers prêtres (3).

Originairement, l'hostie n'était pas en évidence comme aujourd'hui, mais voilée et renfermée dans une châsse ou dans un vase sacré. C'est le concile de Cologne, en 1452, qui fournit le plus ancien texte sur l'hostie exposée visiblement dans une monstrance.

D'après la rubrique du Cérémonial des évêques, confirmée par un décret de la Congrégation des Rites (4), on ne devrait donner la bénédiction du Saint-Sacrement qu'à la fin de la procession et non pas aux reposoirs. Toutefois, à des dates postérieures, la Sacrée Congré-

(1) N°s 2191, 2499, 2922, etc.
(2) N° 1858, 2 aug. 1631.
(3) N°s 6498, 6565.
(4) 11 mai 1652

gation a autorisé la coutume existante de donner la bénédiction aux reposoirs où la procession s'arrête, mais en maintenant le principe de ne faire qu'une station, deux au plus. Cette tolérance est générale pour toutes les églises où existe cette ancienne coutume. Dans beaucoup de diocèses de France, les reposoirs sont très nombreux et, à chacun d'eux, on donne la bénédiction du Saint-Sacrement. Comme c'est là une pratique invétérée, on pourrait obtenir qu'elle soit sanctionnée par l'autorisation du Saint-Siège. Le diocèse de Luçon a obtenu, à cet égard, la faveur d'un indult apostolique (1).

On voit, dans l'ancien rituel d'Aleth, qu'on déposait le Saint-Sacrement sur plusieurs autels-reposoirs, qu'on y lisait des oraisons et que l'on continuait la procession, sans donner la bénédiction.

Dans plusieurs diocèses d'Allemagne et de Pologne, on dépose successivement le Saint-Sacrement sur quatre reposoirs ; à chacun d'eux, on chante le commencement d'un des quatre Évangiles.

Aux XVe et XVIe siècles, pendant que le Saint-Sacrement était placé sur un reposoir, un prêtre adressait aux fidèles une instruction sur l'Eucharistie, et c'était ordinairement sur une place publique qu'on érigeait la chaire ou *hourdis* du prédicateur. Les anciens registres de Béthune mentionnent la somme qui fut donnée au guetteur du beffroy qui « avoit fait le hourdich du frère Mineur (2). »

Dans quelques localités, on s'efforce d'élever jusqu'aux proportions de l'art, ces monuments éphémères d'une généreuse piété, et l'on y réussit quelquefois, témoin les divers dessins qu'en a publiés l'*Illustration*. On m'a affirmé à Rennes que les frais de certains reposoirs s'élevaient jusqu'à dix et même douze mille francs.

En diverses provinces, quand le prêtre quitte le reposoir pour retourner sous le dais, il pose le pied de l'ostensoir sur la tête de jeunes enfants que lui présentent leurs mères ou tout autre personne. Cette bénédiction rappelle l'imposition des mains de Notre-Seigneur, lorsqu'il disait : *Laissez les petits venir jusqu'à moi*. Ailleurs, on fait toucher à l'ostensoir des couronnes et des bouquets de fleurs que l'on conserve ensuite avec vénération.

Au moyen âge, durant la procession du Saint-Sacrement, on représentait des mystères dramatiques plus ou moins en harmonie avec la Fête-Dieu, ce qui amena les conciles et les synodes à interdire cette

(1) *Revue des sciences eccl.*, mars 1882, p. 285.
(2) *Annales arch.*, t. VIII, p. 272.

adjonction de jeux de théâtre, en un mot, tout ce qui n'était point de nature à exciter la dévotion (1). Plus tard, la Congrégation des Rites s'opposa à ce que des jeunes gens et des jeunes filles représentassent des saints, des saintes, des anges et diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament (2). La Sacrée Congrégation regarde également comme un abus de chanter, dans les processions, des cantiques en langue vulgaire, et d'y faire figurer des reliques et des statues (3), accompagnement qui, en beaucoup de contrées, est considéré comme le plus digne cortège qu'on puisse donner au Saint-Sacrement.

Dans les villes épiscopales, le dimanche qui suit la Fête-Dieu est réservé à la cathédrale pour une procession générale de toutes les paroisses de la ville, et, le dimanche suivant, à chaque paroisse en particulier. La Congrégation des Rites a souvent décrété qu'il n'est point permis aux Réguliers de faire une procession du Saint-Sacrement hors de leur clôture, sans la permission de l'Ordinaire (4). En vertu d'une concession du pape Grégoire XIII, ils ont le droit de faire une procession hors de l'enceinte de leur habitation, à un jour quelconque de l'octave de la Fête-Dieu, sans avoir besoin de l'autorisation de l'évêque ou du curé ; mais ils sont tenus de suivre l'itinéraire qu'ils ont une fois adopté (5).

§ 3

De quelques particularités locales des processions de la Fête-Dieu

Nous voulons signaler ici des particularités, la plupart louables, quelques-unes blâmables, qui caractérisent certaines processions de la Fête-Dieu, dans les temps passés ou présents, en France et dans quelques États étrangers.

FRANCE. — Le pays qui vit naître la procession de la Fête-Dieu fut plus d'une fois menacé dans la liberté de cette manifestation eucharistique. Marie de Médicis, probablement dans le but de faciliter la réunion des Protestants à l'Église, demanda, mais en vain, au pape

(1) Concile de Cologne (1549), 1er concile de Milan (1564), statuts d'Angers (1587), etc.
(2) N° 2272, 5 mart. 1667.
(3) 21 mart. 1609. 17 jun. 1634, etc.
(4) N°s 340, 672, 1299, 1648, 1666, 2392, 2422, etc.
(5) *Annal. jur. pontif.*, t. I, p. 2834

Pie IV d'abolir la fête et la procession du Saint-Sacrement, comme étant une institution nouvelle, pouvant donner occasion à de regrettables irrévérences. Les Jansénistes n'ont pas ménagé leurs critiques à ce qu'ils considéraient comme excessif dans la pompe des cérémonies de la Fête-Dieu. Les incrédules du XVIII[e] siècle devaient naturellement se montrer hostiles à cet acte public d'adoration. Cependant, l'un des plus célèbres d'entre eux, Diderot, n'a pu s'empêcher de rendre hommage à la bienfaisante influence de cette solennité : « Des rigoristes absurdes en religion, dit-il (1), ne connaissent pas l'effet des cérémonies extérieures sur le peuple. Ils n'ont jamais vu notre Adoration de la Croix, le vendredi saint, ni l'enthousiasme de la multitude à la procession de la Fête-Dieu, enthousiasme qui me gagne moi-même quelquefois. Je n'ai jamais vu cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes, vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges ceintures bleues, et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement, cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux, tant d'hommes, le front prosterné contre terre ; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique, entonné par les prêtres et répété affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles s'en soient émues et que les larmes m'en soient venues aux yeux ».

La procession du Saint-Sacrement, interrompue par la Révolution, mais non pas aussi généralement qu'on le suppose, fut remise en honneur dans beaucoup de localités sous le Consulat et l'Empire. L'article XV des Lois organiques est ainsi conçu : « Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. » Cette défense, aux termes d'une décision ministérielle, ne s'applique qu'aux villes où il y a six milles âmes de la communion protestante. En réalité, même dans la plupart de ces villes, ayant un consistoire, on continua à faire la procession du Saint-Sacrement, avec le consentement tacite des sectes dissidentes.

L'article 43 de la loi du 18 germinal an X a prescrit avec beaucoup de détails les honneurs que les troupes devaient rendre au Saint-Sacrement. « Lorsque le Saint-Sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers ou soldats prendront les armes, se présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête,

(1) Salon de 1708, dans les œuvres complètes, 1821, t. VIII, p. 317.

porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs; les officiers se mettront à la tête de leurs troupes, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts : le drapeau saluera..... Aux processions du Saint-Sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira.... Les troupes à cheval viendront après l'infanterie; les régiments d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistants. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille, sur les places, ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon. »

Depuis quelques années, beaucoup de municipalités républicaines ont interdit les processions du Saint-Sacrement, sous le futile prétexte de respecter la liberté de conscience et de ne pas entraver la circulation des rues. Ces odieuses persécutions contre le culte catholique n'auront qu'un temps, nous voulons l'espérer. Aussi, en parlant des processions que caractérisent certaines particularités locales, le ferons-nous comme si elles existaient toujours.

Dans le Midi de la France, les jeunes garçons et les jeunes filles jouent un grand rôle dans les processions : les uns figurent des personnages bibliques, tels que Moïse portant les Tables de la Loi, Judith armée d'un glaive, saint Jean-Baptiste, sainte Marie-Madeleine, etc. D'autres forment des groupes représentant le sacrifice d'Abraham, l'Arche d'Alliance, les Vertus théologales, les sept Sacrements, etc. Des bataillons d'enfants encensent et jettent des fleurs en faisant de nombreuses évolutions; c'est là une pratique peu conforme aux règles liturgiques et qui n'est nullement en harmonie avec la gravité de nos saintes cérémonies. Jusqu'ici pourtant, la Congrégation des Rites a usé de tolérance à cet égard, en s'en remettant à la sagesse de l'Ordinaire.

« Ce qui nous semble distinguer surtout les processions bretonnes, dit M. René de K. (1), c'est la radieuse et turbulente phalange des chérubins, représentés par environ cinquante enfants de trois à cinq ans, attifés avec amour par leur mère. Tous portent une perruque ronde et bouclée couronnée de roses; tous sont vêtus de blanc; corsage

(1) *L'Illustration*, t. XXV, p. 355.

de satin criblé de paillettes et bordé de clinquant, avec une croix rouge sur la poitrine et des ailes aux omoplates ; jupon de gaze très court, parsemé de roses, maillot couleur de chair, et souliers de satin, brodés de filigrane. Tous tiennent en main une corbeille remplie de fleurs effeuillées qu'ils lancent incessamment, comme s'ils donnaient l'essor à des myriades de papillons multicolores ; derrière eux s'avance l'archange saint Michel, l'épée haute et menaçante ; il porte un casque d'or au cimier ondoyant, quelquefois une cuirasse ; mais le plus souvent son costume est à peu près celui d'un troubadour de pendule. A son côté, marche le Précurseur, saint Jean, vêtu d'une peau de mouton, guidant d'une main une brebis sans tache, élevant de l'autre une croix latine, rouge, ornée de bandelettes. Puis, l'on voit venir, sévèrement drapée dans la bure, le front couronné d'aubépine et courbé sous le poids des remords, la chevelure éparse, mais splendide, sainte Marie-Madeleine. Elle porte un crucifix et une tête de mort, sur lesquels semble rivé son regard, indifférent aux choses de ce monde. »

Dans certains villages de Normandie, on a la mauvaise habitude de tirer des coups de fusils autour des reposoirs, au moment où le prêtre y donne la bénédiction du Saint-Sacrement.

ABBEVILLE. — Au XVI[e] siècle, *les joueurs de violon de la grande bande* marchaient en tête de la procession. Douze bourgeois, représentant les apôtres, escortaient le Saint-Sacrement. Les cinquanteniers, les archers et les arbalétriers, portant chacun un bâton à la main, étaient chargés de maintenir l'ordre (1).

AIX-EN-PROVENCE. — La peste ayant ravagé la ville d'Aix, le chapitre métropolitain, pour fléchir le courroux du ciel, s'engagea à fonder une procession générale et perpétuelle. Ce fut pour accomplir le vœu du chapitre, dont il était membre, que René I[er], duc d'Anjou et comte de Provence, créa et organisa lui-même, en 1462, toutes les cérémonies de la Fête-Dieu. Pendant son séjour à Angers, il avait plus d'une fois assisté à la procession du *Sacre* et avait contribué à restaurer l'antique éclat de cette cérémonie. Il voulut que celle de la ville d'Aix fut encore plus splendide et qu'elle représentât, par des groupes symboliques, la supériorité de la Nouvelle Loi sur l'Ancienne et le triomphe de la religion de Jésus-Christ sur le Paganisme. Aussi donna-t-il à cette fête le nom de *Sacre* ou *le triomphe de l'Adorable Sacrement.*

(1) Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 183.

Nous allons indiquer quel était l'ordre le plus ordinaire de la procession, au XVIII[e] siècle, en faisant remarquer toutefois que, bien souvent, d'une année à l'autre, il a subi diverses modifications.

Quatre bâtonniers; les archers du comte de Provence portant chacun une torche.

La Renommée, à cheval, vêtue d'une robe jaune, sur laquelle étaient peintes les armes des principaux seigneurs provençaux. Les chevaliers du Croissant, ordre militaire institué par le roi René ; ils portaient un croissant sur leur poitrine et à leur casque.

Une musique militaire.

Le duc et la duchesse d'Urbin, montés sur des ânes, en souvenir de la victoire remportée, en 1460, par le roi René sur le duc d'Urbin.

Momus, tenant son masque et sa marotte.

Mercure, dieu des voleurs, s'appuyant sur la Nuit, revêtue d'un manteau noir parsemé d'étoiles et de pavots.

Les *Raz Cassetos* ou Lépreux de l'Écriture.

Moïse, tenant d'une main sa verge et de l'autre portant les Tables de la Loi; il était accompagné d'Aaron, revêtu de ses habits pontificaux, et expliquant aux Israélites le sens de la Loi divine. Mais ceux-ci se moquaient de lui et dansaient autour du veau d'or, tandis que l'un d'eux, en signe de mépris pour les instructions du Grand-Prêtre, lançait en l'air un jeune chat et le ressaisissait avec une remarquable adresse. C'était ce qu'on appelait *Lou Jouech dou cat* (le jeu du chat).

Pluton et Proserpine tenant leur sceptre d'ébène et les clefs du sombre empire.

Le petit jeu des diables. Un certain nombre de démons cherchaient à frapper de leurs masses un enfant vêtu de blanc, figurant l'âme chrétienne; mais les coups retombaient toujours sur le dos d'un ange protecteur.

Le grand jeu des diables. Des diables harcelaient le roi Hérode à coups de fourches et de piques. Une diablesse, en grands falbalas, personnifiait la coquetterie.

Neptune, armé de son trident, entouré des divinités marines et des vents qui exécutaient une danse animée.

Une musique champêtre.

Les nymphes en robes vertes, Pan jouant de la flûte; Bacchus, assis sur un tonneau dans un char ; les Faunes vidant des coupes; Mars en costume de chevalier; Minerve, tenant la tête de Méduse.

Les *chevaoux frux* (chevaux fringants). Des chevaliers, debout sur des chevaux, exécutaient des tours d'adresse. A la suite de divers accidents, ils furent remplacés par des hommes emboîtés sur des chevaux de carton.

Diane, armée de son arc; Apollon, tenant sa lyre; les Heures.

La reine de Saba, dans les atours d'une dame du xv[e] siècle, rendant visite au roi Salomon. Celui-ci, sensible à cette démarche, dansait devant elle au son du tambourin et des grelots attachés à ses jarretières.

Le char des dieux, où trônaient Jupiter, Junon, Vénus et l'Amour.

Les trois Parques, filant et coupant les jours des mortels.

Hérode, couronne en tête, ordonnant le massacre des Innocents.

Le groupe de la *belle Étoile,* composé des Mages et de leurs pages.

Les Apôtres, les Évangelistes et Notre-Seigneur portant sa croix. Un saint Christophe, mannequin gigantesque qu'un homme faisait mouvoir, suivait le Christ.

Le prince d'Amour, l'abbé de la Jeunesse et le roi de la Bazoche, personnifiant la noblesse, le clergé et le peuple.

Venaient ensuite le clergé et le Saint-Sacrement.

Derrière le dais, la Mort, tout habillée de noir, brandissait sa faux.

On voit qu'il y a là un singulier mélange de groupes sacrés et profanes; il n'en était pas ainsi à l'origine, comme le prouvent d'anciennes indications, tout incomplètes qu'elles soient: Les jeux de la Fête-Dieu se composaient de trois représentations distinctes, données à des temps différents et où ne figuraient qu'un certain nombre de groupes. Le Saint-Sacrement n'accompagnait que ceux du triomphe du Christianisme.

Ces jeux ont été appréciés fort différemment. Beaucoup d'écrivains n'y ont vu qu'un mélange grotesque du sacré et du profane. D'après M. le chanoine Auber, c'était, dans l'esprit du roi René, une véritable trilogie religieuse. Le premier acte, joué la veille, comprenait l'exhibition des divinités païennes; le second, qui avait lieu au point du jour, symbolisait l'Ancienne Loi, aurore de la Nouvelle; le troisième, joué en plein jour, était le triomphe du Catholicisme.

M. Fisch donne une autre explication symbolique : « La première représentation ou le premier acte, dit-il (1), est, pour ainsi dire, le prologue de la pièce et en offre le sommaire, c'est-à-dire le but et les

(1) *Briefe über die südlichen Provinzen von Frankreich,* p. 419.

résultats de la Religion sous l'image d'une âme assaillie par le diable et sauvée par le Christianisme, désigné par la croix et la protection d'un ange. Le roi René avait aussi l'intention de rappeler à lui-même, ainsi qu'à ses successeurs, les dangers de la dignité royale, ce qui lui fit imaginer les deux scènes de diables, dont chacun paraît désigner un vice particulier : la diablesse est l'emblème de la volupté. La seconde représentation nous offre l'esprit humain abandonné à ses propres forces, s'égarant sur la route d'une fausse religion et adorant des dieux qu'il s'est fait lui-même. Comme religion des ténèbres, elle paraît la nuit, parce qu'elle est fausse : elle précède le véritable commencement de la fête chrétienne. La reine de Saba est peut-être Cérès ou Latone à qui, par des raisons d'économie, on aura donné le vêtement de la reine de Saba qui paraît le lendemain à la grande fête. Dans la troisième représentation ou troisième acte, la fausse religion a quitté la scène, avec la nuit qui l'avait fait naître, elle a cédé la place à la Religion révélée. Le prologue paraît encore une fois, pour mieux faire saisir la signification de l'ensemble. Les deux époques du Judaïsme sont d'abord mises sur la scène : la reine de Saba marque celle de sa plus grande splendeur, où des personnages puissants venaient des pays les plus éloignés pour admirer la magnificence du nouveau royaume et la sagesse du grand roi. Le Judaïsme est suivi du Christianisme, figuré par ses principaux personnages et par les événements les plus remarquables de son histoire dans les premiers temps. Enfin, comme application de la pièce entière, on voit paraître *le Christophore* (saint Christophe), symbole du monde qui se convertit au Christianisme. Le quatrième acte offre l'épilogue et l'application locale. Le roi René et ses Provençaux, sous les traits de chevaliers et de gens du peuple, se réjouissent du triomphe de leur religion, en dansant au son d'une joyeuse musique. Peut-être le masque dégoûtant des *Razcassetos* est-il une allusion à la conquête de la Terre-Sainte, d'où les Croisés ne rapportaient chez eux que la misère et la lèpre. La Mort vient en dernier lieu et termine la procession ; sa faux indique, d'une manière assez tragique, qu'elle est la fin de tout ce qui se passe dans ce monde. »

Qu'on accepte ou non certains détails de ces explications, il n'en est pas moins avéré que le roi René a eu surtout pour but de montrer l'ancien monde du Paganisme et de la Synagogue s'évanouissant comme une ombre au grand jour de la Fête-Dieu. Pour donner encore plus d'éclat à cette cérémonie, le comte de Provence avait ordonné

que les syndics de la ville d'Aix choisissent tous les ans des poètes, pour composer et réciter, après la procession, des hymnes en harmonie avec la solennité. Ces poètes populaires négligèrent bientôt les sujets religieux et composèrent d'abord des satires contre les ennemis de la maison d'Anjou et, plus tard, contre les vices et les ridicules des Provençaux.

On finit par oublier le sens symbolique de l'institution primitive; ce qui n'était que naïf tourna au grotesque. Nous ne devons donc pas nous étonner des jugements sévères portés contre ces *jeux* par madame de Sévigné et par Gassendi (1). L'autorité ecclésiastique, en 1645 et en 1680, essaya de retrancher les scènes profanes de cette célèbre cérémonie qui attirait un très grand concours d'étrangers; mais le peuple se révolta, et les jeux de la Fête-Dieu ne furent supprimés qu'à la Révolution. Ils ont été rétablis, d'abord après le Concordat jusqu'en 1830, puis en 1851, mais avec d'importantes modifications, inspirées par les convenances religieuses (2).

AMIENS. — M. Edm. Soyez parle en ces termes (3) de la procession générale du Saint-Sacrement à Amiens, avant 1790. « En tête de la marche, on vit longtemps deux étranges figures d'animaux fantastiques, vulgairement désignées sous le nom de *papoires;* elles étaient portées par des hommes cachés sous des toiles peintes, simulant le corps et les ailes d'un dragon monstrueux et qui, à l'aide d'un mécanisme, faisaient mouvoir les mâchoires d'un animal et enlevaient adroitement la coiffure des spectateurs qui négligeaient de se découvrir sur le passage de la procession. Ces emblèmes, produits naïfs de l'imagination de nos bons aïeux, désignaient probablement l'Esprit du mal. Ils furent sagement proscrits par une ordonnance de Pierre Sabattier, en date du 14 mai 1727 : ils ne servaient plus qu'à compromettre d'une façon regrettable la gravité qui sied à une si auguste cérémonie. Les corps de métiers venaient ensuite; au milieu de leurs rangs, les principaux membres de chaque corporation portaient ce que l'on appelait alors des *mays :* c'étaient des pyramides en bois sculpté, posées sur un brancard et surmontées d'une torche ardente

(1) *Nouveau choix de pièces tirées des anciens Mercures*, t. LXXXVI, p. 19.

(2) Cf. Saint-Vincent, *Mémoires et Notices;* Clément, *Les Soirées provençales;* Millin, *Voyage dans les dép. du Midi*, t. II, ch. IV; le comte de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. IV, p. 177; Mme Clément, *Hist. des fêtes civiles et relig.;* Rostan, *les Jeux de la Fête-Dieu à Aix*, dans le *Bulletin monum.*, t. XVII, p. 408; et les ouvrages spéciaux dont on trouvera les titres dans la Bibliographie finale.

(3) Le *Dimanche, Semaine relig. d'Amiens*, t. VIII, p. 437.

en cire ouvragée ; d'autres cierges étaient attachés autour de la pyramide, à laquelle on suspendait des instruments ou des marchandises servant à désigner la profession de ceux à qui appartenait le *may ;* ainsi, celui des poissonniers était chargé de carpes, de brochets et d'anguilles ; celui des orfèvres, de vaisselle d'argent ; celui des corroyeurs, de peaux teintes de diverses couleurs, etc. Très convenable dans le principe, la tenue des porteurs de *mays* finit par laisser beaucoup à désirer : les observations satiriques qu'ils échangeaient entre eux ou avec les spectateurs, les discussions et même les querelles qui s'élevaient souvent parmi tous ces gens pour des questions de préséance, déterminèrent le prélat à défendre l'usage des *mays,* par le même acte qui interdisait celui des *papoires.* Les membres des corporations, invités à faire partie de la procession, durent se contenter de marcher avec modestie, en tenant à la main un cierge orné de l'écusson de leur confrérie. Après les corps de métiers, on voyait des enfants et même des adultes qui, par les costumes divers dont ils étaient revêtus, représentaient des personnages de l'Ancien Testament, les apôtres et les saints les plus populaires.

« Les ordres religieux, si nombreux à Amiens, s'avançaient ensuite, précédant le clergé de toutes les paroisses, auquel succédaient les chapelains et chanoines de la cathédrale, couverts de chapes fort riches. Douze enfants de chœur, habillés en anges, balançant des encensoirs ou jetant des fleurs, annonçaient l'approche du Saint-Sacrement. L'ostensoir était porté par l'évêque ou, à son défaut, par le doyen du chapitre. Depuis la sortie du sanctuaire jusqu'au grand portail, deux vicaires, en chape, soutenaient un petit dais au-dessus des saintes espèces ; sous le porche, on prenait un grand dais dont six chapelains en tunique portaient les bâtons.

« Toutes les rues parcourues par le cortège étaient couvertes de pièces d'étoffes de la fabrique d'Amiens, déployées sur des cordes tendues d'une maison à l'autre, de manière à former un plafond qui interceptait la vue du ciel. Au lieu de pièces d'étoffe, des branches d'arbres couvraient toute la longueur de la rue des orfèvres, en souvenir, disait-on, d'un *lucus* ou bois sacré qui aurait existé sur l'emplacement de cette rue, au temps du paganisme...

« Indépendamment des tentures transversales, chaque maison était décorée de tapisseries ou de toiles, étalées sur sa devanture. Des herbes coupées et des feuillages jonchaient le sol.... Sur la place du Beffroi, se dressait le *may de Saint-Firmin :* c'était un arbre coupé

dans le bois de Montières, dépendant de la maison de campagne des évêques d'Amiens. On le couvrait de roses rouges et blanches. Après la cérémonie, ces fleurs étaient partagées entre les paroissiens de Saint-Firmin-en-Castillon.

« Quand la procession approchait du Beffroi, la grosse cloche était mise en branle, et le guetteur jouait des airs religieux sur sa trompe ou *pipette.* A la *Pierre Saint-Firmin*, les choristes et musiciens de la cathédrale exécutaient un motet en chant figuré, avant la bénédiction. La grand'messe, solennellement chantée au chœur par l'évêque, au retour de la procession, terminait cette cérémonie qui, d'ordinaire, ne durait pas moins de trois heures et demie. »

Angers. — La célèbre procession, connue sous le nom de *Sacre,* commençait à six heures du matin et durait jusqu'à quatre heures du soir. Les rues qu'elle traversait étaient couvertes de toiles blanches qui protégeaient contre les ardeurs du soleil. Plusieurs savants n'ont fait remonter cette solennité qu'à l'an 1405, tandis que d'autres croient qu'elle a été instituée dès le xi[e] siècle, en réparation des blasphèmes proférés contre l'Eucharistie par Bérenger, archidiacre d'Angers. Il est certain, du moins, qu'elle existait au xiii[e] siècle, puisqu'un Directoire de cette époque, publié par les Bollandistes (1), détermine la cérémonie et la marche de la procession.

Voici, d'après un Cérémonial manuscrit de 1692, conservé à l'évêché d'Angers, quel était alors l'ordre des groupes du *Sacre.*

1° Les *douze grosses torches* des boulangers, des savetiers, des gantiers, des corroyeurs et autres corporations. On donnait ce nom à de petits théâtres portatifs, formés par quatre colonnes qui supportaient un baldaquin surmonté de cierges. Des personnages en cire y représentaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est ce que les Espagnols appellent des *pasos.*

2° *Le prieur de patenostres,* ayant un chapelet en bandoulière et agitant une clochette placée au haut de sa torche.

3° Les portefaix, les filassiers, les bateliers, les vinaigriers, les chandeliers, les verriers, etc.

4° Les blanchisseurs, les tailleurs de pierre, les serruriers, les bahutiers, etc.

5° Les arquebusiers, les armuriers, les gainiers, les couteliers, les fourbisseurs d'épée, etc.

(1) T. I. april, p. 903.

6° Les bonnetiers, les chapeliers, les parcheminiers, les mégissiers, les corroyeurs, etc..

7° Les cuisiniers, les rôtisseurs, les bouchers, les pâtissiers, les pêcheurs portant un énorme cierge où saint Pierre était représenté, un filet à la main.

8° Le corps des marchands, des orfèvres, des apothicaires et droguistes, des chirurgiens, etc.

9° Les administrateurs des hôpitaux, Messieurs du Corps de la Monnoye, les juges et consuls des marchands, etc.

10° Les notaires, les bazochiens, les greffiers, les avocats, les officiers du grenier à sel, les conseillers de la Prévôté, les maires, échevins et officiers du Corps-de-Ville, le présidial, etc. Chaque Corps était précédé d'un guidon, portant, au haut de sa torche, le patron ou l'enseigne de sa corporation. Il y avait quatre mille torches à la procession de 1624.

11° Les ordres religieux.

12° La paroisse de la Trinité.

13° Les autres paroisses de la ville.

14° Le clergé de la cathédrale.

15° Le Saint-Sacrement, porté, sur un brancard de velours, par le doyen du chapitre et par l'évêque.

16° Le chapitre.

17° Le juge de police, en robe rouge, le grand Prévôt d'Anjou, la sénéchaussée, etc.

Pendant que l'ostensoir était déposé sur un autel dressé dans la chapelle Notre-Dame, un docteur en théologie faisait un sermon sur la présence réelle, dans une chaire en pierre, construite au milieu du cimetière de Saint-Laurent, antique chaire où, d'après la tradition, l'hérésiarque Béranger avait énoncé ses funestes doctrines.

A partir de 1850, on a fait revivre, jusqu'à un certain point, l'ancienne solennité du *Sacre* (1).

Apt. — Au xve siècle, des jeunes gens habillés aux frais du public, représentaient divers mystères qui se rapportaient à la solennité de la Fête-Dieu. Il en était de même à Arles et dans beaucoup d'autres villes.

(1) Cf. le comte de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. IV, p. 171 ; Dom Chamard, le *Sacre d'Angers*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. IV, p. 147 ; Walsh, *Fêtes chrét.*, p. 308.

Bordeaux. — Au xvi[e] siècle, à la procession de la Fête-Dieu, les maisons où quelqu'un était mort pendant l'année, était tendues de noir, ce qui fut interdit en 1619, par le cardinal de Sourdis.

Cambrai. — A la procession de la collégiale de Saint-Venant, le vicaire général de l'évêque, en habit de ville, suivait le cortège entre l'archidiacre de la cathédrale et le prieur de Saint-Venant, tous deux revêtus de leurs pluviaux, abus qui fut condamné par la Congrégation des Rites, en 1608 (1).

Laon. — La Fête-Dieu y était célébrée avec d'autant plus de pompe qu'on se rappelait que son instituteur, Urbain IV, avait été chanoine de la cathédrale de Laon. « Ce jour-là, dit M. Melleville (2), les rues étaient jonchées de fleurs et tendues de tapisseries, les assistants marchaient dans l'ordre suivant : tous les corps de métier, dont les membres étaient munis d'un cierge, ouvraient la marche, faisant porter devant eux une grosse torche allumée, avec leur bannière sur laquelle était peinte la figure de leur patron. Venaient d'abord les serruriers, puis les selliers, les tourneurs, les arbalétriers, les fabricants de cire, les marchands de poissons, les marchands de légumes, les bouchers, les boulangers, les tonneliers, les vignerons, les cordonniers, les bonnetiers, les tailleurs, les couvreurs, les tisserands et les drapiers. A leur suite marchaient les confréries de Saint-Antoine et de Saint-Claude, les pèlerins de Saint-Jacques avec les voyageurs; puis, la communauté des chirurgiens, le corps des marchands et l'ordre des avocats. Après eux s'avançaient les Cordeliers, les Minimes, les Capucins, les moines de Saint-Jean et de Saint-Vincent; ensuite, les curés de la ville et les chanoines, portant tous un petit reliquaire à la main et une couronne sur la tête; enfin l'évêque fermait la marche, avec les officiers du bailliage et le Corps de Ville. »

Lille. — La Fête-Dieu, qui coïncidait avec la fête patronale, fut fondée en 1269 par la comtesse Marguerite de Flandre. La marche de la procession s'ouvrait par les Compagnies bourgeoises des canonniers, des archers, des albalétriers et des tireurs d'armes. Venaient ensuite les corps de métier avec leurs bannières et les images de leurs patrons respectifs, puis des chars de triomphe où des enfants, agréablement costumés, représentaient les chœurs des anges.

Mantes.— Chaque corps de métier faisait porter, par deux hommes,

(1) N° 641.
(2) *Hist. de la ville de Laon*, t. I. p. 183.

une grosse torche, avec tous les attributs de sa profession. En 1588, la confrérie des cinq Plaies, de Mantes, représentait, à la procession de la Fête-Dieu, les Vertus théologales, les douze Apôtres et diverses scènes de la Passion.

MARSEILLE. — Jusqu'au XIII[e] siècle, la procession s'ouvrait par des joueurs de violon, de flûte, de fifre et de tambourin, que précédait une troupe de diables, très laids et très cornus. On voulait par là représenter la défaite des démons par Jésus-Christ et surtout par la sainte Eucharistie. Une autre singularité, qui dura plus longtemps, fut la présence d'un bœuf couronné de fleurs et portant sur son dos un enfant qui figurait le petit saint Jean-Baptiste. Les uns ont vu là un souvenir du bœuf que les païens sacrifiaient à Flore; les autres, soit un symbole de Jésus immolé dans l'Eucharistie, soit une allégorie ayant pour but de montrer que le sacrifice de l'autel a aboli les sanglants holocaustes du paganisme. C'était bien plus probablement l'exhibition d'un acte de charité des confrères du Saint-Sacrement : ils fournissaient ce bœuf, dont la chair devait être ensuite distribuée aux pauvres de la ville. Le lendemain, on reconduisait solennellement au fort de la Garde la célèbre statue de Notre-Dame, qui avait figuré dans le cortège et qui avait passé la nuit dans la chapelle de l'Hôtel de Ville (1).

PARIS. — Voici, d'après un règlement du Conseil royal, daté de 1534 (2), quel devait être l'ordre des processions, lorsque le roi y assistait :

Le clergé des paroisses de Paris.

Le clergé de Notre-Dame.

Le Recteur et les membres de l'Université.

Les Suisses de la Garde royale.

Le clergé de la Sainte-Chapelle du Palais et de la Chapelle du Roi, précédé de hautbois et de sacquebutes.

Les évêques portant des reliques.

Les cardinaux.

Le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Paris, les quatre bâtons du dais étant tenus par les princes du sang.

Escorte de cent gentilshommes.

Le Roi.

(1) Ruffi, *Hist. de Marseille ;* Marchetti, *Usages et coutumes des Marseillais*, t. I, p. 388.

(2) Du Peyrat, *Antiquitez de la chapelle du Roy*, p. 756.

Les princes et chevaliers de l'Ordre.
Les membres du Parlement.
La Cour des Comptes.
Les généraux de la Justice et des Monnaies.
Les gentilshommes de la maison du Roi.
Le prévôt de Paris et le prévôt des marchands.
Les archers de la garde.

Au XVIe siècle, les Réformés refusaient de tendre leurs maisons, ce qui donnait lieu à des scandales et à des rixes. Le Parlement fit à ce sujet le règlement suivant, daté du 4 juin 1569 : « La Cour, ouy le procureur général du Roy, a ordonné que pour l'honneur de Dieu, service du Roy, repos et tranquillité des habitants de cette ville de Paris, le commissaire de chaque quartier, avec le quartenier d'icelluy, cinquantenier, dixenier et l'un des marguilliers des paroisses de cette ville et fauxbourgs, se transporteront particulièrement ez maisons de chacune paroisse, pour advertir les demourans esd. maisons de faire ce qu'il est accoustumé faire ez jours de la feste du Saint-Sacrement et des Octaves, affin d'entendre s'ils sont pas en cette volonté de faire et continuer ce qui est de bonne coustume de faire et ce que de tout temps a esté faict, mesme de tendre devant leurs maisons, selon ce que l'on peut avoir le moyen, aisance et commodité, et de mettre et rédiger par escript la response qui aura esté faicte, sans entrer en aucune contention ou dispute pour le regard de ceux qui en pourroient faire difficulté pour cause de remors de conscience; et quant à ceux qui feront response de ne vouloir ou pouvoir tendre, le marguillier qui sera présent prendra leur response par escript, pour faire tendre aux despens de l'œuvre de l'église au-devant des maisons des refusans (1). »

« Autrefois, dit Sauval (2), le jour de la Fête-Dieu, des paroissiens de Saint-Nicolas-des-Champs contrefaisoient Jésus-Christ, les Apôtres, Adam, Ève, Abraham, Isaac et Moïse, mais avec des moqueries et des scandales si honteux qu'en 1571, le Parlement, par arrêt, condamna à deux cent livres parisis d'amende ceux qui, à l'avenir, profaneroient de la sorte une si sainte fête, avec commandement aux sergents de les mener à la Conciergerie. »

Sur la paroisse Saint-Paul, le Saint-Sacrement, suspendu à une

(1) Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 829.
(2) *Hist. et antiq. de la ville de Paris*, t. II, p. 623.

statue de saint Paul à cheval, était porté sur une espèce d'arche par des diacres.

Une ordonnance de police du 18 mai 1710 défend « à tous particuliers de tirer aucuns pétards ou fusées, boîtes, pommeaux d'épée ou saucissons, pistolets, mousquetons ou autres armes à feu, dans les rues, cours ou jardins et par les fenêtres de leurs maisons, les jours de la Fête-Dieu, pendant que les processions passeront dans les rues, avant qu'elles passent, ni même après qu'elles auront passé, à peine de quatre cents livres d'amende. »

La Révolution de 93, on l'ignore trop, a respecté les processions que les républicains de nos jours proscrivent au nom de la liberté de conscience. Nous allons emprunter à une Revue eucharistique (1) les documents qu'elle a publiés sur ce point, d'après les papiers de la police secrète, conservés aux Archives nationales (2).

Un ancien avocat, nommé Dulard, était entré comme *observateur* au service de la police secrète, le 30 avril 1793. Un mois après, le 25 mai, dans un rapport adressé à Garat, ministre de l'Intérieur, il s'exprimait en ces termes, avec une franchise qui fait honneur, sinon à ses sentiments religieux, du moins à son bon sens et à son honnêteté politique : « La Fête-Dieu approche. Rappelez-vous, citoyen ministre, que c'est à cette époque, l'an passé, que Pétion, le dieu du peuple, fut accueilli à coups de pierres par les sans-culottes de la section des Arcis, pour avoir déclaré, dans une ordonnance, qu'on serait libre, ce jour-là, de travailler ou de ne pas travailler. Rappelez-vous qu'à la même époque, les sans-culottes de Paris délibérèrent pendant quelques jours, s'ils devaient ou non lapider Manuel, pour avoir osé imprimer qu'on serait libre de tapisser ou non; que, ce jour-là, des hommes qui, par opiniâtreté ou par irréligion, n'avaient pas tapissé reçurent de bons coups de bâton. Je ne sais si c'est fanatisme de la part d'un peuple, qui veut unanimement une chose qui lui fait plaisir et à laquelle il est attaché, ou si ce n'est pas une infamie stupide et aveugle, de la part des représentants de ce même peuple, qui contrarient absolument tous ses goûts, tous ses penchants, dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer. »

La procession de la Fête-Dieu eut lieu à Paris le jeudi 30 mai 1793, cent vingt-huit jours après l'immolation du Roi-martyr. Voici le récit

(1) *Le très saint Sacrement,* 2e année, n° 49, p. 858.
(2) F. 1, c. Seine, 1793.

et les impressions transmises par Dulard au ministre Garat : « Mes premiers regards se sont portés aujourd'hui vers les processions et les cérémonies du jour. Dans plusieurs églises, j'ai vu beaucoup de peuple, et surtout les épouses des sans-culottes. On avait fait la procession *intra muros*. J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry : j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà dans toute cette rue, on savait que la paroisse Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant : tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait *le rayon* sous le dais ; un suisse de bonne mine précédait le cortège. Une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière. Une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné ; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le poste de la rue Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes. J'étais chez un marchand, au milieu des Halles, quelques moments après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah ! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la Halle ! Elles se sont concertées à l'instant, pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser, avant que la procession ne passe. Chacune aurait volontiers mis son tablier. Une partie se sont prosternées d'avance, à genoux, et enfin lorsque le Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées. Les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant chez eux ; d'autres ont tiré des coups de fusil. Plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée. C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu, notre ancien maître et qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits. C'est là que l'*Observateur* a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont fait si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir ; j'y ai vu le parallèle que chacun a fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois. J'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Église. J'y ai vu aussi les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu. Quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de

l'accueil qu'on leur a fait partout. J'espère, citoyen-ministre, que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée. »

C'est au nom de la liberté que, depuis 1830, le Saint-Sacrement ne peut plus franchir le seuil des églises de Paris. Celles qui ont un péristyle extérieur, comme la Madeleine, ainsi que les établissements religieux entourés de cours et de jardins, ont seuls le privilège d'adorer Jésus-Christ en dehors de ses temples.

Aujourd'hui, à Notre-Dame de Paris, il est beau et édifiant de voir, au jour de la Fête-Dieu, plus de trois mille hommes, tenant un cierge à la main et marchant six de front, faire une triomphale escorte au Saint-Sacrement, dans les nefs devenues trop étroites de l'immense basilique.

SALON (BOUCHES-DU-RHONE). — « Il y avait à Salon, dit M. A. des Essarts (1), une confrérie de paysans qu'on désignait sous le nom de *Diou lou payre*. Chaque année, en vertu de l'élection, un des leurs prenait le titre de *Rey de l'Eyrado* (roi de la pioche), et paraissait à la Fête-Dieu, portant une pioche en guise de sceptre et précédé par une troupe de laboureurs qui brandissaient des épées nues. Il choisissait une paysanne qui partageait avec lui les honneurs de la royauté. Les dames qui accompagnaient cette reine se paraient de bouquets énormes. Devant ces souverains, marchait un villageois battant la caisse, un berger s'escrimant du bâton et d'autres danseurs suivis de plusieurs tambourins. »

TOULON. — Pendant la durée de la procession, on fermait les portes de la ville. Quand le cortège arrivait sur les quais, au moment de la bénédiction de la rade, le bâtiment-amiral saluait le Saint-Sacrement de vingt-et-un coups de canon, salut que répétaient tous les bâtiments en rade.

VALRÉAS (Vaucluse). — La procession de la Fête-Dieu était ouverte par un laboureur qui simulait l'action de la semaille; il était suivi d'une charrue enrubannée. On élisait aussi un roi des bouviers qui assistait à la procession, une hallebarde à la main (2).

VERSAILLES. — « Les processions de la Fête-Dieu et de la petite Fête-Dieu, dit M. Dussieux, (3) étaient d'une grande magnificence. En 1677, Bontemps donna l'ordre à Berain, dessinateur du cabinet du Roi, de préparer tout ce qui regardait la pompe de ces deux

(1) *Les Fêtes de nos pères*, p. 324.
(2) Dulaure, *Descript. du comtat Venaissin.*
(3) *Le château de Versailles*, t. II, p. 116.

grandes journées. Toutes les richesses du cabinet du Roi, les pièces les plus rares et les plus curieuses, entre autres une couronne de deux pieds de diamètre, ornaient le plus riche reposoir qu'on ait jamais vu. La cour du château, dans laquelle on avait dressé ce reposoir, était décorée des plus belles tapisseries du Roi. Huit jours après, la cour du château fut ornée de riches tapis de Perse à fond d'or, et de caisses d'oranger... En 1688, la procession partit de la Paroisse (Notre-Dame), traversa l'avant-cour et la cour du château, en sortit pour passer devant les Écuries et revint à la Paroisse. Le Roi suivait la procession tête nue; il était accompagné de plus de mille pages de la Chambre, de la grande et de la petite Écurie, des Cent-Suisses, des gardes du corps, tous portant un flambeau de cire blanche, de toute la Cour, de tous les aumôniers de la maison royale, enfin des Pères de la Mission et des Récollets. La procession revenue à la Paroisse, le Roi y entendit une grande messe et revint au château en carosse. »

Belgique. — Ses processions du Saint-Sacrement sont justement renommées. « De grandes bannières, accompagnées d'oriflammes profondément découpées, dit M. de Farcy (1), sont suspendues au travers des rues et présentent, par leurs continuelles ondulations et la richesse de leurs couleurs, un des plus agréables spectacles qu'on puisse imaginer; la piété trouve en même temps un aliment dans les inscriptions qu'on ne manque jamais d'y représenter. La satinette et les étoffes de laine ou de coton sont employées à confectionner ces bannières de rue, qui ressemblent à un véritable vitrail. » L'église Saint-Martin de Liège renouvelle tous les cent ans l'anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu. Il a été célébré avec une grande pompe en 1846.

Allemagne et Autriche. — Dans beaucoup d'églises d'Allemagne, il y a trois processions successives; la première, le jour de la Fête-Dieu; la deuxième, le dimanche suivant; et la troisième, à la fin de l'octave.

Depuis le règne de Ferdinand I, l'empereur d'Autriche suit, à Vienne, la procession de la Fête-Dieu.

Magdebourg. — Avant l'introduction du Protestantisme, les curés des diverses paroisses de cette ville, voulant produire au grand jour la richesse de leur ostensoir, portaient chacun le Saint-Sacrement dans une même procession générale. De vives controverses s'échan-

(1) *Mélanges de décorations religieuses.*

gèrent à ce sujet, et l'on en revint enfin à l'unité prescrite par la liturgie (1).

MUNICH. — La célèbre procession de cette ville est ainsi décrite par M. Victor Tissot (2) :

« Le caractère d'un peuple qui pousse aussi loin le culte des formes extérieures se révèle tout particulièrement dans ses fêtes religieuses. En aucune ville allemande, si ce n'est à Vienne, la Fête-Dieu n'est plus somptueuse qu'à Munich. Louis Ier avait fait, de la procession qui parcourt ce jour-là les rues, une sorte de cortège théâtral et artistique. Il y avait introduit des Pénitents de toutes couleurs, des Chevaliers de Malte, des Croisés. A la suite des discussions qui agitent l'Allemagne politique et religieuse, la fête a perdu une partie de son éclat, mais c'est encore un grand et beau spectacle. On place des arbrisseaux devant chaque maison; les façades sont décorées de tapis et de guirlandes; des images saintes sont exposées sur les fenêtres, entre des bougies allumées; les rues sont recouvertes d'un parquet et jonchées de fleurs. La troupe fait la haie. Les cuirassiers, sur leur haute monture, sabre au poing, sont échelonnés devant le palais du roi. Les cloches sonnent à toute volée, le canon tonne, la musique éclate. En tête, s'avancent les différents corps de métiers, avec leurs insignes et leurs bannières. Voici d'abord les drapiers en costume du seizième siècle, puis les tanneurs, les cordonniers, les brasseurs, les tailleurs, les ramoneurs, les tonneliers, etc. Ils sont suivis des élèves de toutes les écoles de la ville; les petites filles en robe blanche avec des nœuds roses; les petits garçons en noir avec des gants blancs. Puis viennent les congrégations, les membres des diverses confréries, en chapeaux et manteaux de pèlerins; les Sœurs de charité, les internes des hôpitaux, les Capucins avec leur croix colossale, les Franciscains et les Dominicains. Le clergé des paroisses de Munich et les chantres de la chapelle royale précèdent l'archevêque, qui s'avance sous un dais, avec un ostensoir d'or étincelant de pierreries. Immédiatement après lui, marchent le roi, les princes royaux, les ministres, les employés supérieurs, les professeurs universitaires dans leur longue robe de docteur, le conseil municipal, etc. La foule suit, tête nue, en priant à haute voix. Cette prière générale et publique, récitée sur un certain rythme, est une chose grande et touchante. Quatre reposoirs s'élèvent sur le

(1) Eusebius, *De reform. monast.*, l. I, c. XVI, *ap.* Leibnit., t. II. *Script. Brunvic*, p. 816.
(2) *Les Prussiens en Allemagne.*

parcours de la procession; à son passage, tout le monde est tenu de se découvrir et de fléchir le genou, sous peine d'amende. »

Autrefois, à certains intervalles d'années, on donnait une grande splendeur à la procession de la Fête-Dieu. Sa marche s'ouvrait par des trompettes, deux sénateurs, et un drapeau décoré d'un sujet eucharistique. Diverses corporations représentaient des figures de l'Ancien Testament : la Création, Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, le fratricide de Caïn, l'arche de Noé, les Sacrifices de Melchisédech et d'Abraham, les épreuves de Job, le buisson ardent, l'agneau pascal, le passage de la Mer Rouge, les tables de la Loi, le veau d'or, le serpent d'airain, l'arche du temple de Jérusalem, Élie, nourri par un pain miraculeux, etc. Venaient immédiatement après des scènes du Nouveau Testament : le mariage de la sainte Vierge, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, la fuite en Égypte, le baptême de Notre-Seigneur, ses principaux miracles, sa Passion, sa Résurrection, son Ascension. Le cortège se terminait par les congrégations de la ville, les religieuses et les clercs. Le dais était accompagné par le Duc sérénissime, les autres princes, les sénateurs (1), etc.

ITALIE. — Plusieurs églises d'Italie sont dédiées au *Corpus Domini*.

BOLOGNE. — La procession décennale du Saint-Sacrement est justement célèbre et attire un grand concours d'étrangers (2).

BRESCIA. — Un ancien *Sacerdotal* de Brescia prescrit que les porteurs du dais auront une couronne de fleurs, tout aussi bien que les enfants de chœur chargés de jeter des fleurs effeuillées devant le Saint-Sacrement.

BRINDES. — Le Saint-Sacrement était porté par l'archevêque, monté sur un cheval blanc, que tenaient par la bride le gouverneur de la ville et l'assesseur royal. C'était en mémoire d'un célèbre événement local. L'empereur Frédéric, ayant été fait prisonnier par les Turcs, obtint du Sultan d'aller chercher lui-même sa rançon, mais en laissant le Saint-Sacrement en gage. L'empereur après avoir accompli sa promesse, emporta dans son vaisseau la sainte Hostie. Il fut poussé par la tempête sur les côtes de Brindes, et là, monté sur un cheval blanc, il porta le corps du Seigneur dans une église de cette ville (3).

(1) Gretzer, *Pompa eucharistica*.
(2) Cf. Salvatore Muzzi, *La Pompa decennale dell' eucaristico sacramento per la parocchia di S. Pietro di Bologna*.
(3) Veranus, *Histor. Brundus.*; Lupus, *Dissert. de sacris process.*, c. IV.

Rome. — Aujourd'hui, on voit flotter, dans ses rues, les bannières des francs-maçons, des internationaux et des libres-penseurs ; mais, depuis 1877, les processions du *Corpus Domini* sont confinées dans l'intérieur des églises. Confiant dans l'avenir, on nous permettra de parler de ces somptueuses manifestations comme si elles avaient encore lieu de nos jours.

La procession générale de la Fête-Dieu sort de la chapelle Sixtine, traverse la basilique Saint-Pierre et va de l'un à l'autre bras de la colonnade, en longeant la partie de la place Rusticuci qui fait face à la basilique. La colonnade est décorée de tentures en damas rouge, de tableaux, des armoiries du pape, de celles des cardinaux et de nombreuses tapisseries, religieuses ou profanes, dont beaucoup appartiennent au palais du Vatican.

Les plus anciennes remontent au xv[e] siècle ; on en remarque huit, don de Napoléon I[er] en 1805. Jadis les cardinaux devaient tendre de tapisseries 665 aunes de murailles, depuis le Vatican jusqu'à l'extrémité du bourg Saint-Pierre.

Le cortège officiel se compose de plus de 1500 personnes.

Voici dans quel ordre il se déploie :

Un peloton de soldats ouvre la marche ; deux files de soldats accompagnent de chaque côté les différents corps que nous allons énumérer. La marche est réglée par les huissiers du tribunal du Cardinal-vicaire, par les huissiers pontificaux et par divers maîtres de cérémonie ;

La croix suivie des élèves de l'Hospice apostolique de Saint-Michel au Tibre et de la Maison des orphelins ;

Le clergé régulier, savoir : les religieux du tiers-ordre de la Pénitence, appelés les *Petits Déchaussés*, les Hermites déchaussés de Saint-Augustin, les Capucins, les Hiéronimites, les Minimes, les Franciscains du tiers-ordre, les Franciscains conventuels, les Cordeliers des deux observances, les Hermites de Saint-Augustin, les Carmes, les Servites, les Dominicains ;

Les Ordres monastiques, savoir : les Olivétains, les Cisterciens, les Camaldules, les Bénédictins, les Chanoines réguliers du Latran ;

Le clergé séculier, savoir : les élèves du Séminaire romain, les cinquante-quatre curés de Rome, les chanoines et les bénéficiers des collégiales, le Camerlingue du clergé de Rome ;

Les Chapitres des basiliques mineures et des trois basiliques

patriarcales, ayant chacun leur vicaire, leurs massiers et leur pavillon;

Le Vice-gérant de Rome avec les ministres du tribunal du Cardinal-vicaire;

Les Procureurs-généraux des ordres religieux;

La chapelle papale, savoir : les camériers d'honneur, les camériers secrets de cape et d'épée, les écuyers, les procureurs de collège, le Confesseur de la maison du Souverain-Pontife, le Prédicateur apostolique, les aumôniers communs et secrets, l'Audition des contredits, le commissaire de la Chambre apostolique, les avocats consistoriaux, une seconde classe de camériers d'honneur et secrets, les chapelains-chantres, les Abréviateurs, les Votants de la Signature, les Clercs de la Chambre, les Auditeurs de Rote avec le Maître du Sacré-Palais, les porte-insignes du Souverain-Pontife; le Maître du saint Hospice; des Votants de la Signature; un sous-diacre, auditeur de Rote, portant la croix pontificale entre sept chandeliers;

Deux huissiers de la verge rouge, gardiens de la croix papale;

Les Pénitenciers des églises patriarcales;

Les Abbés mitrés, avec l'Archimandrite de Messine et le Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit;

Les Évêques, les Archevêques, les Primats, les quatre Patriarches majeurs et les Patriarches mineurs de l'Orient;

Les Cardinaux-diacres en dalmatique, les Cardinaux-prêtres en chasuble, les Cardinaux-évêques en chape, suivis de leurs caudataires, accompagnés de leurs camériers et des Maîtres de Chambre, escortés de la garde-suisse et de la garde du Capitole;

Le Doyen du Sacré-Collège, portant en main le grand chapeau rouge appelé *pastoral;*

Le Conservateur du peuple romain en robe de drap d'or;

Le Gouverneur de Rome, à droite du prince assistant au trône; deux Auditeurs de Rote. Le Pape tenant le Saint-Sacrement sous un dais. Il est précédé de deux Cardinaux-diacres assistants, accompagné de quatre écuyers avec des lanternes d'argent, de deux camériers secrets portant un *flabellum* et de divers officiers de la Maison de Sa Sainteté.

Viennent ensuite huit chapelains-chantres qui chantent le *Lauda Sion*, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier-général, le Majordome, les Protonotaires apostoliques participants et d'honneur, les Généraux d'ordres religieux, les Référendaires de la Signature, les massiers

pontificaux, les gardes du corps à cheval et des troupes des différentes armes (1).

Une des processions les plus magnifiques du *Corpus Domini* a été celle du 20 juin 1867, à laquelle assistaient 337 cardinaux, patriarches, archevêques ou évêques.

« Quant à la manière de porter le Saint-Sacrement, dit le chevalier Moroni (2), nous savons que les Papes n'ont point observé le même rite : les uns l'ont porté assis sur la *sedia*, ayant la mitre sur la tête, tels qu'Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II et Léon X qui cependant, en 1513, le porta la tête découverte. Clément VII le porta à pied, n'ayant que sa calotte blanche sur la tête. Pie V, en 1566, le porta à pied, ayant la tiare sur la tête. Sixte-Quint, en 1585, porta aussi le Saint-Sacrement à pied, la tête découverte; Grégoire XIV, Innocent XII montèrent sur la *sedia*, et leurs successeurs imitèrent leur exemple, ou le portèrent à pied, comme Urbain VIII, en 1639. Mais Alexandre VII fut le premier à introduire dans les processions du *Corpus*, l'usage du *talamo*. L'état de sa santé ne lui permettant pas de porter le Saint-Sacrement à pied et ne voulant pas profiter de la *sedia*, il demanda à Bernini le dessin d'un appareil qui lui permettrait de porter le Saint-Sacrement à genoux, et d'être porté lui-même. Cet appareil ressemblait à un prie-Dieu doré et ciselé, porté à l'aide d'un brancard recouvert de velours rouge, par les palefreniers pontificaux. Sur le prie-Dieu était un piédestal à vis, destiné à recevoir une sphère percée qui devait supporter l'ostensoir, que le Pape, à genoux, devait tenir de ses mains. Le Pape était lui-même soutenu par une forte ceinture, afin que tout le poids du corps agenouillé ne portât pas sur les genoux. Les pieds étaient retenus par un coussin en crin, recouvert de velours, solidement fixé à l'appareil. Le *talamo* usité aujourd'hui diffère peu de celui d'Alexandre VII : le prie-Dieu a été remplacé par une petite table tournante, sur laquelle, à l'aide d'une vis, l'ostensoir est fixé; devant, est placé un siège destiné au Pontife, dont les bras s'appuient sur la surface de la table, et, comme le Pape porte une grande chape blanche qui recouvre le *talamo* de son ampleur, et dont les orfrois se réunissent sur la partie antérieure de la table, on croirait que le Pontife, dont

(1) J. Barlazzi, *De la procession solennelle qui se fait au Vatican dans la Fête-Dieu*. Rome, 1837.

(2) *Hist. des chapelles papales*, ch. XXII.

la tête est inclinée devant le Saint-Sacrement, est réellement à genoux. Benoît XIV, Clément XIV et Pie VI portèrent le Saint-Sacrement la tête découverte, et à genoux sur le *talamo;* Pie VII le porta également la tête découverte, et à genoux; mais, postérieurement à 1816, il le porta sur le *talamo*, assis et la tête découverte. Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI ont suivi cet exemple. »

Mgr Barbier de Montault rectifie sur un point ces renseignements si précis. « On avait cru, dit-il (1), sur la foi d'une médaille mal interprétée, qu'Alexandre VII était le premier Pape qui se soit fait porter à la procession de la Fête-Dieu. Les détails donnés en 1505 par Paris de Grassis sur la procession du Saint-Sacrement par le Pape Jules II, déclarent positivement le contraire. Rétablissons donc la vérité des faits. Les Papes ne montaient sur la *sedia* qu'en dehors de la chapelle Sixtine ; l'innovation de Jules II consista à monter dans la chapelle même, parce que, étant goutteux, il avait peine à marcher. La *sedia* n'était pas différente de celle qui servait aux pontificaux et aux consistoires : le Pape y était assis et tenait l'ostensoir posé sur une traverse qui s'appuyait sur les bras du fauteuil. Alexandre VII perfectionna le système. »

Quand le Saint-Siège est vacant, la procession générale du Saint-Sacrement ne se fait point à Saint-Pierre du Vatican, mais à Saint-Jean de Latran. C'est ce qui eut lieu en 1691, après la mort d'Alexandre VIII.

Les processions paroissiales ont lieu dans le cours de l'octave, à des jours déterminés.

Le dimanche dans l'octave est réservé à la basilique de Saint-Jean de Latran. C'est le Cardinal-vicaire qui porte le Saint-Sacrement. Le Souverain Pontife marche derrière le baldaquin, tenant de la main droite une torche allumée. La procession traverse l'hôpital de Latran, dont les lits, garnis de rideaux blancs, sont enguirlandés de fleurs.

Le Souverain Pontife et le Sacré Collège, au dernier jour de l'octave, assistent également à la procession faite après vêpres, par la basilique de Saint-Pierre.

Le Chapitre de cette église dote un certain nombre de jeunes filles, voilées de blanc (*amantate*), qui ont assisté à la cérémonie (2).

(1) *Inventaire de la Chapelle en 1547.*
(2) Barbier de Montault, l'*Année liturg. à Rome*, p. 169.

« A Rome, dit M. de Farcy (1), toutes les fenêtres des maisons sont décorées de *tabliers*, plus longs que larges, ornés d'inscription ou d'emblèmes et quelquefois d'un riche galon et d'une frange. Cette tenture, répétée de tous côtés, donne un air de fête à l'humble demeure de l'artisan comme au palais des princes; elle a l'avantage d'être peu coûteuse et de se prêter à tous les procédés d'ornementation. Que l'on dispose sur des *tabliers* des fleurs naturelles symétriquement attachées en forme de médaillons ou de chiffres, que l'on y applique de riches bordures, des inscriptions en l'honneur du Saint-Sacrement, que l'on y représente des anges portant des écussons au chiffre de Notre-Seigneur, ou enfin, qu'on emploie le velours, la soie relevée de galons et de franges d'or, on aura, dans tous les cas, une décoration élégante et d'une exécution facile. »

La Congrégation des Rites a plusieurs fois défendu d'admettre aux processions qui se font dans Rome, pendant la semaine de la Fête-Dieu, des enfants de l'un ou de l'autre sexe, représentant des scènes hagiographiques (2).

Une des plus magnifiques processions du *Corpus Domini* qui aient eu lieu à Rome a été celle du 20 juin 1867, à laquelle assistaient 337 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques.

Turin. — La procession de l'octave du Saint-Sacrement y est plus ancienne que partout ailleurs. Elle se fait en mémoire du fameux miracle de 1453, qui eut lieu le jour même de l'octave du *Corpus Domini*.

Venise. — Jean de Tournay, dans une relation manuscrite d'un voyage en Terre-Sainte, qu'il accomplit en 1487, rend compte dans les termes suivants de la manière dont on portait alors, à Venise, le Saint-Sacrement, à la procession de la Fête-Dieu (3) : « Le *Corpus Domini* estoit assis, comme vous diriez, sur une civière à porter fiertres; par deçà et sur ladite civière, il y avoit un fort grand calice, et à la moyenne d'icelui à fachon d'une grande brance, auxquelles brances il y a quatre gros cordons de soye lesquels viennent desdites brances respondre en ladite civière, et au plus hault desdites brances, là est mis le *Corpus Domini*. Prennent 4 prebstres ladite civière, dont le calice est par-dessus, et le *Corpus Domini* en une brance comme

(1) *Op. cit.*
(2) 5 mart. 1667, 7 déc. 1844.
(3) Ms. 453 de la Bibl. de Valenciennes.

dit est, et aussi tenu à quatre cordeaux de noire soye. Après portent 6 hommes les plus nobles de la ville le pasle par-dessus le *Corpus Domini* (1). »

ESPAGNE ET PORTUGAL. — Les rues, pour préserver des ardeurs du soleil, sont tendues horizontalement de larges bandes de coutil, et les maisons y sont tapissées de diverses étoffes, de verdure et de fleurs. Du haut des balcons, sur le passage de la procession, on jette des fleurs et l'on parfume l'air d'eaux odoriférantes. Jadis, pendant tout un mois, on jouait en pleine rue, à la clarté des flambeaux, des *autos sacramentos*, drames religieux en l'honneur de la sainte Eucharistie.

BARCELONE. — Le R. P. Cahier (2) a dépeint la physionomie de la Fête-Dieu, à Barcelone, au XIVe siècle.

La procession du *Corpus* était entremêlée de représentations des principaux faits de l'Écriture Sainte et de l'histoire ecclésiastique. On y voyait successivement, entre autres sujets, la Création du monde, l'arche de Noé, David et Goliath, Moïse et Pharaon, l'Annonciation, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Résurrection, un grand nombre de saints et de saintes, les tentations de sainte Eulalie, le martyre de saint Sébastien, le phénix, les Apôtres, des anges jouant de la musique devant la *custodia*, le clergé et l'évêque; des diables armés de verges pour faire la police, et enfin deux hommes sauvages tenant des baguettes à coulisse qui pouvaient s'allonger ou se raccourcir selon la largeur de la rue, pour arrêter la poussée de la multitude. Les bâtons du dais étaient portés par les grands seigneurs, y compris l'ambassadeur de Venise et le roi d'Aragon.

LISBONNE. — « Le jour de la Fête-Dieu, dit M. Germond de Lavigne (3), tous les balcons sont pavoisées d'étoffes rouges galonnées de jaune, damas en soie et or aux premiers étages, étoffes de coton brochées aux étages supérieurs. Toutes les fenêtres sont garnies de femmes coiffées de fleurs et de dentelles. La troupe forme la haie. La procession est précédée d'un escadron de lanciers; puis viennent : un mannequin couvert d'une armure, représentant saint Georges, et

(1) Le transport du Saint-Sacrement sur une civière n'était point spécial à Venise : il en était de même à Tournai dès 1373. A la paroisse Saint-Piat, cette civière était en bois décoré de peintures polychromes. Les porteurs mettaient sur leurs épaules des coussinets de cuir rouge. Un *ciel* ou baldaquin abritait le Saint-Sacrement. — L. Cloquet, *Notes sur quelques anciens usages liturgiques des églises de Tournai*, p. 6.

(2) *Mélanges d'arch.*, t. II, 77.

(3) *Itinéraire de l'Espagne*, p. 787.

soutenu sur un vrai cheval par deux écuyers du roi : l'écuyer de saint Georges en costume Louis XIII ; son page, représenté par un enfant portant des ailes d'ange en carton ; douze chevaux des écuries royales, tenus en main ; des confréries en gris, en rouge ; des sacristains portant quinze mitres, pour figurer les quinze évêchés du Portugal ; le dais sous lequel est porté le Saint-Sacrement. Le roi, en costume d'officier général, tient le premier brancard de droite ; il est tête nue et porte sur ses épaules une espèce de fichu en filet, ornement distinctif que portent seulement le roi, les princes et les personnages qui ont été ministres. La famille royale, la Cour, les ministres suivent le dais à pied, pendant que le canon gronde, et que l'infanterie tire des coups de fusil. »

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE. — « C'était autrefois la coutume en Galice, dit M. Ch. Davilliers (1), de danser, le jour de la Fête-Dieu, un pas religieux qu'on appelait *la pela* : un jeune garçon très richement habillé, était perché sur les épaules d'un homme de haute taille qui dansait en le portant, en tête de la procession. »

SÉVILLE. — « La procession de la Fête-Dieu, dit Mgr Postel, se fait à Séville avec une rare solennité. La ville entière est sur pied ; les rues, sablées et jonchées de fleurs, sont en outre couvertes dans toute leur longueur de tentes élevées qui leur donnent l'aspect d'une immense galerie ; les murailles disparaissent sous les tentures de soie rouge, qui, encadrant portes et fenêtres et suivant tous les caprices de l'architecture andalouse, forment autant de palais enchantés qu'il y y a d'hôtels, de boutiques, de masures même. Tout cela sous le ciel le plus radieux de l'Europe (2). »

M. Ch. Davilliers, dans son *Voyage en Espagne,* donne de curieux renseignements sur les danses qui se font, ce jour-là, devant le Saint-Sacrement : « On donne le nom de *Seises*, dit-il, à des enfants de chœur de la cathédrale de Séville, dont l'emploi principal consiste à figurer comme chanteurs, aussi bien que comme danseurs, dans certaines cérémonies religieuses. On les avait autrefois appelés *los Seises*, les *six*, à cause de leur nombre ; bien qu'aujourd'hui ils soient dix, leur ancien nom s'est conservé. La danse des *Seises* est un souvenir des anciennes *representaciones* et des *danzas* qui, au moyen âge, accompagnaient, dans les principales villes d'Espagne, les processions de la

(1) *Voyage en Espagne,* dans *le Tour du Monde,* t. XVI, p. 323.
(2) *Le bon Ange de la première communion,* 6e éd., p. 235.

Fête-Dieu. Une bulle du pape Eugène IV, datée de 1439, autorisait les danses des *Seises*; il paraît qu'un archevêque de Séville, don Jaime de Pallafox, essaya de les supprimer, les trouvant peu compatibles avec le respect dû au Saint-Sacrement. Le Chapitre, qui n'était pas du même avis, frêta un navire, et les *Seises*, accompagnés du *Maestro de Capilla*, s'embarquèrent pour Rome, afin de montrer au Souverain Pontife, que leurs costumes et leurs danses ne faisaient qu'augmenter l'éclat des solennités religieuses. L'archevêque de Séville avait déjà fait tout son possible pour obtenir la suppression des *danzas* qui s'exécutaient aux frais de la municipalité, devant les processions de la Fête-Dieu.

« Plus tard on voulut, dit-on, empêcher les *Seises* de garder leur chapeau devant le *Santissimo*; il paraît que cette permission aurait été accordée par la Cour de Rome, mais elle fut bornée au temps où les costumes seraient conservés sans être autrement modifiés : c'est pour cela, assure-t-on, qu'ils n'ont subi depuis lors aucun changement.

« La danse des *Seises* n'attire pas moins de curieux à Séville que les cérémonies de la Semaine Sainte, et l'immense cathédrale est trop étroite les jours où ils doivent figurer dans une *funcion*. Fort heureusement un ami nous avait réservé des places; mais, pour y arriver, nous eûmes toutes les peines du monde à nous frayer un passage à travers une foule énorme, échelonnée sur les *gradas* ou escaliers qui entourent l'église. Nous aperçûmes enfin les dix *Seises*, placés sur deux rangs devant le maître-autel; bientôt, après avoir salué le Saint-Sacrement, ils se mirent à danser lentement en faisant résonner leurs castagnettes d'ivoire : puis ils entonnèrent un *villancico*, fort ancien sans doute, à la louange de la Vierge, « Fille, Mère et Épouse, plus « pure et plus belle que l'aurore et que l'astre du jour. » Après quelques instants de repos les *ninos cantorcillos* chantèrent encore d'autres *coplas*. Tout en chantant ces couplets, d'une fort jolie voix, les *Seises* continuaient à danser en s'accompagnant de leurs castagnettes; à vrai dire, leurs danses ne ressemblent en rien aux danses profanes en usage en Espagne : ce sont des *coulés* ou des *glissés*, sur un mouvement de valse très lent, tout à fait dans le genre de ceux de l'ancienne *pavane* d'Espagne, telle qu'on la dansait au XVIe siècle, ou du menuet qui la remplaça. »

Des danses analogues avaient lieu autrefois devant le Saint-Sacrement à Lugo, à Tolède, à Valence, à Vigo, à Yépès et dans quelques autres villes d'Espagne.

Valence. — Naguère, à la procession de la Fête-Dieu, quatre hommes, portant des têtes d'homme, de lion, de bœuf et d'aigle, représentaient les quatre évangélistes. Six ou huit diacres, tenant de longues baguettes, s'en servaient pour admonester ceux qui auraient manqué de respect au Saint-Sacrement.

Turquie. — La Fête-Dieu est désignée par les Turcs sous le nom de *Fête des roses*. Il n'est point rare que des Musulmans s'associent respectueusement à ces processions qui, escortées par les troupes ottomanes, parcourent librement les rues de Constantinople. Les pavillons de toutes les nations européennes flottent fièrement dans les airs ; les murailles disparaissent presque entièrement sous les tapis et les plus riches cachemires.

A Jérusalem, la première procession de la Fête-Dieu a eu lieu le 2 juin 1872.

Chine. — La procession de la Fête-Dieu se fait librement à Pékin et ne manque pas d'exciter l'avide curiosité des Chinois. Ils apprécient peu les reposoirs dressés dans le goût européen, mais ils se montrent pleins d'admiration pour ceux qui, construits avec des nattes, imitent l'architecture des pagodes.

Paraguay. — Voici comment le P. Charlevoix décrit une procession parmi les peuplades si bien organisées par les Jésuites : « J'ai dit qu'on ne voyait rien de précieux à cette fête : toutes les beautés de la simple nature sont ménagées avec une variété qui la représente dans son lustre : elle y est même, si j'ose ainsi parler, toute vivante; car, sur les fleurs et les branches des arbres qui composent les arcs de triomphe sous lesquels le Saint-Sacrement doit passer, on voit voltiger des oiseaux de toutes les couleurs qui sont attachés par les pattes à des fils si longs, qu'ils paraissent avoir toute leur liberté et être venus d'eux-mêmes pour mêler leur gazouillement aux chants des musiciens et de tout le peuple, et bénir à leur manière celui dont la Providence ne leur manque jamais... D'espace en espace, on voit des tigres et des lions bien enchaînés, afin qu'ils ne troublent point la fête, et de très beaux poissons qui se jouent dans de grands bassins remplis d'eau; en un mot, toutes les espèces de créatures vivantes y assistent comme par députation, pour y rendre hommage à l'Homme-Dieu dans son auguste Sacrement. On fait entrer aussi dans cette décoration toutes les choses dont on se régale dans les grandes réjouissances, les prémices de toutes les récoltes pour les offrir au Seigneur, et le grain qu'on doit semer, afin

qu'il y donne sa bénédiction. Le chant des oiseaux, le rugissement des tigres, tout s'y fait entendre sans confusion et forme un concert unique... Dès que le Saint-Sacrement est rentré dans l'église, on présente aux missionnaires toutes les choses comestibles qui ont été exposées sur son passage. Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur; le reste est partagé à tous les habitants de la bourgade; le soir, on tire un feu d'artifice, ce qui se pratique dans toutes les grandes solennités et jours de réjouissances publiques. »

ARTICLE III

De quelques autres processions du Saint-Sacrement

En dehors des jours de l'octave de la Fête-Dieu, le Saint-Sacrement est porté ou a été porté processionnellement : 1° en raison de certaines fêtes religieuses; 2° à cause de divers événements politiques ou religieux; 3° pour satisfaire, en certaines localités, la piété des fidèles.

§ I

Processions motivées par certaines fêtes religieuses

Plusieurs auteurs ont inféré du concile de Brague, tenu en 675, qu'on réservait, à cette époque, l'Eucharistie, pour la porter aux processions, les jours des fêtes de martyrs. J.-B. Thiers ne partage point leur opinion (1). La divergence de ces avis provient de l'interprétation qu'il faut donner du mot *arca Dei*. Les uns entendent par là un tabernacle portatif où était contenu le Saint-Sacrement; les autres pensent

(1) *De l'expos. du Saint-Sacr.*, l. I, ch. II.

qu'il s'agit d'une châsse, qu'on appelait *arca Dei,* uniquement parce qu'on y plaçait des reliques des serviteurs de Dieu (1).

A Rome, à la procession du jour des Rameaux, on portait le texte des saints Évangiles, pour honorer l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem; en Allemagne, en Angleterre, en Normandie, c'était le Saint-Sacrement contenu dans une châsse. Lanfranc, dans les Statuts qu'il composa au XIe siècle pour l'Ordre de Saint-Benoît, prescrit que cette châsse à brancard soit portée par deux prêtres revêtus d'aubes.

A la cathédrale de Rouen, on faisait, au dimanche des Rameaux, *la procession du Corps saint.* Entre trois et quatre heures du matin, on descendait la suspension et on mettait le saint ciboire dans une châsse vitrée *(feretrum),* attachée à un brancard. La procession commençait après Laudes, vers cinq heures et demie; deux chapelains revêtus d'aube, portaient la châsse sur leurs épaules et la déposaient, sous un riche dais, dans le chœur de Saint-Godard. La procession revenait à la cathédrale, par les rues tendues de tapisseries, et s'arrêtait à un reposoir, érigé à l'emplacement de l'ancienne porte de Sainte-Appolline. Quand on était arrivé au portail de Notre-Dame, les chapelains exhaussaient le brancard, de façon à ce que le clergé et les fidèles pussent rentrer dans l'église en passant sous le Saint-Sacrement. L'archevêque donnait la bénédiction, remettait le saint ciboire dans la suspension et commençait la grand'messe. Cette cérémonie, mentionnée dès le XVe siècle, s'observait encore avant la Révolution; elle se pratiquait également à l'église Saint-Ouen où, au XVIe siècle, elle commençait à minuit (2). Diverses églises des diocèses de Coutances et de Lisieux ont longtemps conservé des coutumes analogues.

Le Vendredi saint, dans plusieurs cathédrales et collégiales du Portugal, on faisait une procession du Saint-Sacrement, après la communion du célébrant. La sainte Hostie était portée dans une châsse par quatre prêtres jusqu'à l'autel qui, la veille, avait servi de chapelle ardente, et on l'y laissait jusqu'au jour de Pâques. La Sacrée Congrégation des Rites, le 11 février 1702, a déclaré que cette coutume était un abus à réprimer.

(1) Voici le texte du concile : Antiqua in hac parte et solemnis consuetudo servabitur, ut in festis quibusque arcam Dei non episcopi, sed levitæ gestent in humeris. Can. VI.
(2) Moléon, *Voy. lit.*, p. 339.

Delacroix (1) parle ainsi d'une procession qui se faisait encore de son temps à Venise, le Vendredi saint, à neuf heures du soir : « On y promène le Saint-Sacrement dans un cercueil de velours noir. La place de Saint-Marc est le rendez-vous de cette procession ; elle est magnifiquement illuminée, et les lumières y sont de toute part si multipliées qu'elles font de la nuit le plus beau jour. » Mais voici le singulier de cette procession : « On y voit, rapporte un auteur moderne, marcher les Pénitents avec leurs bonnets en pointe, de deux pieds de haut, sur la tête, lesquels se battent jusqu'au sang, en marchant de temps en temps en arrière devant le crucifix ; ils ont pour cet effet des disciplines faites d'un grand nombre de petites cordes, qu'ils tiennent à deux mains et qu'ils trempent de temps en temps dans un peu de vinaigre qu'on leur porte exprès, frappant sur leur dos avec une certaine mesure et une cadence si réglée, qu'il faut nécessairement avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter comme il faut. »

La Congrégation des Rites a désapprouvé les processions du Saint-Sacrement, qu'on faisait parfois dans la nuit du Jeudi au Vendredi saint, mais nous ne sachons pas qu'elle ait jamais interdit celle de l'aurore du jour de Pâques, qui avait lieu dans beaucoup d'églises, en Italie, en Allemagne et en France, coutume qui n'a pas complètement disparu aujourd'hui. Après Matines, on allait chercher au reposoir la sainte Hostie qui y avait été mise le Jeudi saint ou le Samedi saint et même le dimanche matin ; les chants liturgiques rappelaient les paroles de l'Ange et des trois Marie, auprès du sépulcre de Notre-Seigneur. Au moyen âge, c'était tout un drame où les costumes étaient en harmonie avec les paroles.

Pour donner plus d'éclat à certaines solennités, on y faisait une procession du Saint-Sacrement. C'est ainsi qu'en 1480, à Cambridge, alors que la fête de la dédicace de la cathédrale coïncida avec la commémoration de saint Paul, deux prêtres portèrent sur leurs épaules un reliquaire contenant le Saint-Sacrement (2).

Dans un certain nombre de paroisses, la procession aux fonts pour la rénovation des vœux de baptême se fait avec le Saint-Sacrement qu'on dépose sur les fonts, pendant que les premiers communiants prononcent la formule de la rénovation.

(1) *Dict. des cultes*, au mot *Procession.*
(2) Thomas Walsingham, ad ann. 1480.

Le vénérable Jean Eudes et le P. Brydaine terminaient toujours leurs missions par une procession du Saint-Sacrement, à laquelle ils donnaient une grande pompe, pour exciter la foi et laisser un long souvenir.

§ 2.

Processions motivées par des événements politiques ou religieux

D'assez nombreuses processions du Saint-Sacrement ont été motivées par des événements politiques ou religieux, par des calamités publiques, des pestes, des guerres, des victoires, etc.

La plus ancienne de toutes est probablement celle qui eut lieu à Avignon, le 14 septembre 1226. Louis VIII, étant entré dans cette ville après un long siège soutenu par les Albigeois, voulut ainsi rendre hommage à la présence réelle niée par les hérétiques qu'i venait de vaincre. Le roi suivit cette procession, tête nue, un flambeau à la main, la corde aux reins, vêtu d'un sac couleur de cendre.

Cette procession, présidée par le légat du pape Honoré III, se rendit de la cathédrale jusqu'à la chapelle de Sainte-Croix située alors en dehors des murs de la ville. C'est là l'origine de la procession commémorative qui se renouvelle à Avignon tous les vingt-cinq ans, avec une grande magnificence.

Après le couronnement de l'empereur d'Allemagne, avait lieu une procession où le pape et l'empereur, tous deux montés à cheval, étaient précédés du Saint-Sacrement. Il en fut ainsi à Bologne, en 1530, pour le couronnement de Charles-Quint (1).

A Rome, après l'intronisation du pape, le Saint-Père se rendait, à cheval, dans une procession solennelle, de la basilique Saint-Pierre à Saint-Jean de Latran. Le Saint-Sacrement était porté sous un dais par un cheval blanc caparaçonné de rouge; mais la sainte Hostie n'était point à découvert.

En 1549, Henri II ordonna une procession du Saint-Sacrement depuis Saint-Paul, sa paroisse, jusqu'à Notre-Dame, pour l'extirpation de l'hérésie et pour l'affermissement de la foi.

(1) Catalan, *Cæremon.*, t. I, p. 212.

Louis XIII ne voulut entrer en vainqueur dans la ville de La Rochelle qu'à la suite de l'auguste Sacrement auquel il attribuait l'honneur de sa victoire.

La session des états généraux s'ouvrait par une procession solennelle du Saint-Sacrement : il en fut ainsi à Versailles, le 4 mai 1789; la procession partit de l'église Notre-Dame pour se rendre à Saint-Louis. Les Récollets, seuls religieux qui fussent à Versailles, ouvraient la marche; le clergé des deux paroisses les suivait. Après eux, sur deux lignes parallèles, marchait le tiers état, en habit noir et en manteau court de même couleur. Après lui venait la noblesse, l'épée au côté, en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, avec un chapeau à plumes blanches; enfin, le clergé, divisé en deux classes : d'abord ce qu'on appelait le bas clergé, c'est-à-dire les curés et les abbés, en soutane, grand manteau et bonnet carré; ensuite le haut clergé, composé des cardinaux, des archevêques et des évêques, les premiers en chape rouge, les autres en rochet, camail et soutane violette. Après les trois Ordres, s'avançaient les grands officiers de la Couronne, les gentilshommes d'honneur des princes qui portaient tour à tour le dais, dont les cordons étaient tenus par le comte de Provence (plus tard Louis XVIII), par le comte d'Artois (plus tard Charles X), et par ses enfants les ducs d'Angoulême et de Berry. Immédiatement derrière, marchaient, à droite, le Roi, environné des princes, des ducs, des pairs et des seigneurs de la Cour, et, à gauche, la Reine, Madame, madame Élisabeth, la duchesse d'Orléans, la princesse de Lamballe et les dames du Palais. Les gardes-françaises et les gardes-suisses bordaient la haie depuis Notre-Dame jusqu'à Saint-Louis; les rues étaient tendues des tapisseries de la Couronne, et des chœurs de musiciens, placés de distance en distance, remplissaient l'air de sons mélodieux. M. de Lafare, évêque de Nancy, prononça à Saint-Louis un discours où il laissa échapper le mot de *libertés publiques*, et aussitôt des applaudissements partirent de tous les points de l'église. Jusqu'alors on ne s'était jamais permis d'applaudir ni au sermon ni en présence du Roi. Qu'on juge par là de la révolution qui déjà s'était opérée dans les esprits (1).

Nous avons parlé précédemment des processions du Saint-Sacrement faites en expiation des sacrilèges.

(1) *Les Journées de la Révolution*, 5 mai 1789.

§ 3

Processions motivées par la piété locale

La piété des fidèles a fait multiplier, en certains endroits, les processions du Saint-Sacrement, et parfois dans une mesure qui ne s'accorde pas avec la sagesse des lois liturgiques. Ici, comme dans certaines villes de l'Allemagne et de la Sicile, on faisait tous les jeudis une procession extérieure; là, comme dans plusieurs paroisses d'Italie, elle avait lieu régulièrement chaque troisième dimanche du mois. En Allemagne, au XVII[e] siècle, on portait l'Eucharistie dans les foires, dans les marchés, pour attirer la bénédiction du Ciel sur les transactions commerciales. Ailleurs, des confréries du Saint-Sacrement s'ingéraient de faire des processions eucharistiques sans l'autorisation de l'évêque, ni même du curé, et parcouraient les rues des paroisses autres que la leur. La Congrégation des Rites s'est toujours efforcée de concilier les tendances de la piété locale avec les règles générales de l'Église (1). De nombreux conciles et synodes, depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, ont prescrit de ne faire de processions solennelles du Saint-Sacrement, en dehors de l'octave de la Fête-Dieu, que pour des motifs véritablement importants et jamais sans l'autorisation de l'Ordinaire (2).

ARTICLE IV

De la fête du Précieux-Sang

La fête du Précieux-Sang ne fut d'abord célébrée, par indult spé-

(1) 18 déc. 1784, 12 nov. 1831, etc.
(2) Conciles d'Augsbourg (1548), de Malines (1570 et 1607), etc.

cial, que par un certain nombre de congrégations, le vendredi qui suit le quatrième dimanche de Carême, ou bien le quatrième ou le cinquième dimanche de la Pentecôte. Un décret de la Congrégation des Rites, du 10 août 1849, a prescrit cette fête pour toute l'Église sous le rite double de deuxième classe et l'a fixée au premier dimanche de juillet.

CHAPITRE IV

De l'exposition du Saint-Sacrement, des saluts et de la bénédiction du Saint-Sacrement

Aujourd'hui, le salut se compose généralement de trois parties distinctes : 1° l'exposition du Saint-Sacrement ; 2° le salut proprement dit, composé de diverses prières chantées par le chœur et l'officiant ; 3° la bénédiction du Saint-Sacrement. Il n'en a pas toujours été ainsi : nous voyons dans le passé des expositions sans salut ni bénédiction ; des saluts sans exposition ni bénédiction ; et quelquefois aussi des bénédictions sans exposition ni salut.

ARTICLE I

Origine de l'exposition du Saint-Sacrement, de la bénédiction du Saint-Sacrement et des saluts

Chrétien Lupus (1) a essayé de prouver que, du temps de saint Ambroise et de saint Augustin, on exposait le Saint-Sacrement devant les néophytes, pendant les huit jours qui suivaient leur baptême ; mais toute son argumentation ne repose que sur une fausse interprétation de figures oratoires.

Quelques écrivains attribuent l'usage d'exposer le Saint-Sacrement au fait suivant raconté dans la vie de sainte Claire : « Après que Frédéric II eut semé la dévastation dans Spolète, il y laissa 20,000 soldats de son armée, parmi lesquels se trouvaient aussi des Sarrasins. Entre autres villes, ils assiégèrent celle d'Assise et se portèrent tout d'abord

(1) *Dissert. de S. S. Sacr. publ. exposit.*

sur le couvent de Saint-Damien situé hors des murs de la ville; déjà ils avaient escaladé une partie des remparts, lorsque sainte Claire apparut sur les portes du couvent, faisant porter devant elle le Saint-Sacrement dans un vase d'argent entouré d'ivoire; elle se jeta à genoux et implora le secours du ciel, en versant un torrent de larmes. Sa prière fut exaucée; les ennemis s'enfuirent en partie, d'autres furent pris de vertige et tombèrent du haut des remparts. »

C'est là un fait isolé, inspiré par les circonstances et qui ne nous paraît point de nature à avoir exercé une telle influence sur la liturgie générale de l'Église. La plupart des liturgistes rattachent avec raison l'exposition du Saint-Sacrement à l'établissement de la Fête-Dieu; mais les uns pensent que la procession de cette solennité a donné lieu à l'exposition, et les autres, que l'exposition a été l'origine des processions du Saint-Sacrement. Cette dernière opinion nous semble beaucoup plus probable. On a dû naturellement adorer l'Eucharistie, exposée sur l'autel dans une custode fermée, avant de songer à la porter triomphalement par les rues. Ce premier usage se sera introduit dans quelques églises, surtout en Belgique, peu de temps après l'institution de la Fête-Dieu, et seulement pour le jour de cette solennité. Mais il ne devint assez général qu'au XV[e] siècle.

Nous ferons remarquer toutefois que la ville d'Avignon fournit un exemple d'exposition perpétuelle, antérieur à l'institution de la Fête-Dieu. Le 14 septembre 1226, d'après le désir de Louis VII, vainqueur des Albigeois, le Saint-Sacrement, voilé, fut exposé, en actions de grâces dans la chapelle de la Croix. Le concours des adorateurs devint si grand que l'évêque Pierre de Corbie jugea à propos que l'exposition continuât nuit et jour, ce qui fut approuvé par le Saint-Siège. Cette adoration perpétuelle, interrompue en 1792, a été reprise en 1829, en faveur de la confrérie des Pénitents-Gris (1).

Le premier règlement pour l'exposition du Saint-Sacrement fut fait en 1452, au concile de Cologne, par le cardinal de Cusa. Cette exposition ne s'introduisit que très tardivement dans certaines églises: en 1582 seulement chez les Chartreux, au jour de la Fête-Dieu; en 1627, à Notre-Dame de Paris, en dehors de la solennité du *Corpus Domini*. Elle ne se faisait point encore à la cathédrale de Maurienne, au commencement du XVIII[e] siècle.

La bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir est un usage

(1) *Annales du Saint-Sacrement*, t. III, p. 90

qui ne paraît guère remonter que vers le commencement du xvie siècle (1). Antérieurement, on remettait le Saint-Sacrement dans le tabernacle de l'autel ou dans le *sacrarium*, immédiatement après la procession ou l'exposition solennelle, sans former avec le vase sacré un signe de croix sur les assistants, comme on le fait aujourd'hui (2).

La bénédiction donnée avec le saint-ciboire est encore plus récente et n'est pas d'un usage général dans l'Église. Quelques doutes même se sont élevés sur la convenance de cette coutume. La Congrégation des Rites, consultée à ce sujet, en 1837, différa d'abord sa réponse ; interrogée de nouveau en 1850, elle répondit : *Arbitrio episcopi* (3).

Plusieurs écrivains ont supposé que les saluts étaient originaires d'Italie, peut-être parce que ce genre d'office y est tellement répandu qu'il a, pour ainsi parler, supplanté les vêpres. La priorité en appartient certainement à la France, où, dès le xvie siècle, nous voyons de nombreuses fondations d'offices désignés sous le nom de *Salus*, *Salutatio*. Cette désignation provient-elle du premier mot de la strophe *O salutaris* ou de *Salus honos virtus quoque*, ou bien de la récitation de la salutation angélique ? En Italie, au contraire, aucun document du xvie siècle ne mentionne cet exercice religieux. Gavantus, Merati, Cavalieri n'en parlent point, et Théophile Raynaud, qui professait à Rome la théologie vers le milieu du xviie siècle, le signale comme un usage récent. Le nom même de *salut* est resté étranger aux contrées méridionales : on dit *benedizione* en Italie et *reservatio* en Espagne (4).

En France, il y avait jadis des saluts sans bénédiction ni exposition du Saint-Sacrement. Tels sont souvent ceux dont la fondation est mentionnée dans les archives des églises ou sur des pierres commémoratives. On se bornait, suivant le vœu du fondateur, à y chanter telles hymnes, tels répons et telles antiennes.

(1) Grancolas, *les Anciennes Liturgies*, t. II, p. 221.
(2) *Ordinaire* du xvie siècle de l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois, cité dans les *Voyages littéraires de deux Bénédictins*, t. II, 1re partie, p. 170.
(3) *Revue théologique*, no de nov. 1857, p. 647.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 305.

ARTICLE II

De la fréquence des expositions du Saint-Sacrement et des saluts

« C'est un moment sublime, dit le protestant Jenisch (1), je dirai même un moment divin, que celui où le prêtre catholique bénit la foule avec l'hostie renfermée dans l'ostensoir, ou qu'il l'expose à ses adorations. En ce moment unique, le catholique élève son cœur jusqu'au trône de la Trinité. Création, rédemption, sanctification, vie éternelle, espérance et effroi en vue de l'éternité, tout cela se présente à son âme; son corps et son esprit ne sont plus de la terre, ils sont absorbés en Dieu et Dieu en eux. Lequel d'entre nos prédicants pourra se glorifier d'avoir jamais produit par ses prêches cette vue si vive de l'invisible, cette représentation de ce que nul œil n'a vu, de ce que nulle oreille n'a entendu, de ce qui n'a jamais pénétré dans un cœur humain?..... Assistant moi-même un jour au salut, dans l'église de Saint-Étienne, et voyant tomber à terre, devant le Saint-Sacrement, une foule recueillie, je me prosternai avec ces fidèles, répandant des larmes d'attendrissement et de bonheur. »

Si la bénédiction du Saint-Sacrement a produit un tel effet sur l'âme d'un protestant, quelles impressions plus douces et plus consolantes ne doit-elle pas opérer dans les cœurs véritablement catholiques! Ne nous étonnons donc pas que les fidèles aient désiré voir se multiplier ce bienfait, et que l'Église ait, progressivement et dans une sage mesure, satisfait les désirs de leur piété.

Les conciles et les synodes, inspirés par des considérations locales et par les besoins religieux de leur temps, se sont montrés plus ou moins prodigues de ces faveurs liturgiques : mais on peut dire, d'une manière générale, que la générosité de l'Église a toujours grandi de plus en plus, quand elle a espéré que la multiplicité des expositions ne compromettrait pas le respect dû au Saint-Sacrement. Originairement, l'exposition n'avait lieu que le jour de la Fête-Dieu. Bientôt elle s'étendit à d'autres fêtes qu'à celle du *Corpus Domini*, puis à des jours qui ne sont point fériés.

Un synode tenu à Breslau en 1416 se plaignit que l'exposition trop fréquente du Saint-Sacrement avait refroidi plutôt qu'animé

(1) *Ueber Gottesverehrung*. Berlin, 1830.

la piété des fidèles. Aussi plusieurs évêques limitèrent-ils alors le nombre des expositions solennelles. Déterminé par les mêmes motifs, le concile de Cologne, tenu en 1452, ordonna qu'on exposerait le Saint-Sacrement et qu'on ne le porterait processionnellement dans un ostensoir que le jour de la Fête-Dieu, et pendant l'octave de cette fête ; puis, en dehors de ce temps, une seule fois seulement par an, dans chaque paroisse, avec une permission expresse de l'Ordinaire.

En France, au XVI[e] siècle, dans un certain nombre d'églises, le Saint-Sacrement était exposé à la messe et au salut, les dimanches et les jeudis ; dans d'autres, à tel ou tel jour de chaque semaine. A cette époque, Jean Gropper, archidiacre de Cologne, se montra très défavorable à la fréquence des expositions. Les Jansénistes des deux siècles suivants ne manquèrent point d'invoquer son autorité. Ils inspirèrent un grand nombre d'édits et de décrets synodaux pour interdire ou du moins restreindre l'exposition du Saint-Sacrement, pour enjoindre de se servir du ciboire qui cache la sainte Hostie, plutôt que de l'ostensoir qui la montre triomphante. J.-B. Thiers prit une large part à cette campagne liturgique et, dans son *Traité de l'exposition du Saint-Sacrement de l'autel,* il mit sa vaste érudition au service d'une mauvaise cause.

Bien que le clergé de France, dans ses assemblées générales, tenues au XVII[e] siècle, ait souvent répété qu'on ne devait exposer le Saint-Sacrement, en dehors de la Fête-Dieu, que pour de graves nécessités publiques de la Religion ou de l'État, les usages n'étaient pas les mêmes dans tous les diocèses. Ici, l'exposition n'avait lieu que le jour même de la Fête-Dieu ou bien à chacun des jours de l'octave ; là, une ou deux fois par mois ; ailleurs, tous les dimanches.

Saint Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, ordonna que, dans son diocèse, on fit, tous les soirs, l'exposition du Saint-Sacrement. En 1747, M. de La Motte, évêque d'Amiens, permit qu'on donnât la bénédiction dans toutes les églises, après la prière du soir.

Avant la Révolution, le Saint-Sacrement, à Saint-Jean de Lyon, n'était jamais exposé qu'au jour de la Fête-Dieu, à celui de la Nativité de saint Jean-Baptiste et à celui de sa Décollation. On sait qu'aujourd'hui la bénédiction solennelle se donne, le 8 septembre, à la ville de Lyon, du haut de la terrasse de Fourvières. Rien de plus saisissant que cette cérémonie, lorsqu'au signal donné par le canon, les tambours et les clairons, la multitude s'agenouille en silence pour recevoir la bénédiction.

Avant 1793, une solennité analogue avait lieu tous les jours, à l'église Saint-Martin de Liège, pour perpétuer le souvenir de l'institution de la Fête-Dieu. Une bénédiction du Saint-Sacrement se donnait à toute la ville, au coup de midi, du haut de la tour de l'église.

En Espagne, il y avait exposition du Saint-Sacrement dans la chapelle du roi, un vendredi et un samedi de chaque mois. Après la messe, avait lieu une procession eucharistique dans l'intérieur du palais; elle était suivie par tous les seigneurs de la Cour (1).

Les expositions sont très rares en Pologne, très fréquentes en Italie et en France, surtout depuis l'introduction des prières de Quarante-Heures et de l'Adoration perpétuelle. Dans beaucoup de nos paroisses, la bénédiction du Saint-Sacrement se donne, tous les dimanches, après vêpres ou dans un salut du soir, et, dans d'autres, surtout dans les villes, chaque jour, après la prière du soir.

En dehors des fêtes et jours accoutumés, le Saint-Sacrement est parfois exposé pour des motifs spéciaux.

A Rome, dans l'église de la Nativité des Agonisants, la confrérie de ce nom y fait exposer le Saint-Sacrement, la veille de l'exécution des condamnés, dans le but d'obtenir pour eux la conversion et une bonne mort.

« Ce n'est pas une chose entièrement inusitée, disent les *Analecta juris pontificii* (2), que l'on veuille exposer le Saint-Sacrement pour un malade. Il existe à cet égard un règlement particulier pour Rome, du 12 juillet 1742. L'exposition dont il s'agit n'est pas continuelle, comme celle des Quarante-Heures qui dure tant la nuit que le jour; mais elle doit commencer le matin pour cesser vers midi et être reprise l'après-midi pour finir le soir. Le recteur de l'église doit attendre, pour exposer le Saint-Sacrement, qu'il y ait dans l'église plusieurs personnes pour l'adorer. Il y a aussi cette particularité que l'ostensoir, après l'encensement, est couvert d'un voile blanc qui empêche de voir l'hostie, laquelle est entourée de vingt cierges allumés. Les personnes qui demandent l'exposition doivent faire en sorte qu'il y ait constamment un prêtre, en étole et surplis, en adoration devant le Saint-Sacrement : autrement on ne permet pas l'exposition. »

(1) Turturellus. *De capellis regum*, f° 100.
(2) Tome II, p. 2009.

Dans quelques diocèses de France, on expose le Saint-Sacrement et on donne la bénédiction, à la grand'messe du premier jour de l'an, pour obtenir de Dieu la grâce de passer saintement l'année.

Les Capucins de la province de Suisse ayant demandé à la Congrégation des Rites, si l'on pouvait conserver la coutume de donner la bénédiction du saint-ciboire, chaque fois qu'on distribuait la sainte communion, il leur fut répondu, le 23 mai 1835, qu'il fallait se conformer au Rituel romain et donner seulement la bénédiction avec la main. Cette même Congrégation a également désapprouvé l'usage où l'on était à Porto (Portugal) d'exposer le Saint-Sacrement pendant la nuit de Noël (1).

ARTICLE III

Détails liturgiques relatifs à l'exposition, à la bénédiction et aux saluts du Saint-Sacrement

C'est à l'évêque qu'il appartient de régler dans son diocèse tout ce qui concerne le culte public. Aucune exposition du Saint-Sacrement ne saurait donc avoir lieu, sans son approbation, dans les églises et chapelles des séculiers ni dans celles des réguliers. Ces derniers, en certains endroits, ont méconnu cette règle du droit épiscopal, et la Congrégation des Rites a toujours blâmé ces infractions (2). Mais, par un décret du 10 décembre 1602, elle a déclaré que les réguliers pouvaient, sans une permission spéciale de l'Ordinaire, exposer le saint-ciboire à l'adoration des fidèles, dans leur propre église, pourvu qu'il ne soit point retiré du tabernacle.

Ce dernier genre d'exposition, consistant à ouvrir seulement le tabernacle, se pratiquait assez souvent en Italie et en Savoie. En France, elle n'était guère usitée que dans le diocèse d'Orléans et dans quelques églises particulières, par exemple à la cathédrale d'Angers. On lit dans un Cérémonial manuscrit de cette église, au sujet de l'octave de la Fête-Dieu : « L'évêque, ayant encensé, fait son adoration

(1) 17 sept. 1785.
(2) N°s 2270, 2313, 2388, 2392, 4628.

en silence, puis remonte à l'autel au milieu duquel il fait la génuflexion, se relève et tire des deux mains les rideaux de la niche où est exposé le Saint-Sacrement, qu'il voile ainsi, pendant qu'un enfant tinte la petite clochette du sanctuaire, pour avertir le peuple du voilement; ce qui sert de bénédiction, car l'évêque ne donne la bénédiction qu'au salut du jeudi de l'octave (1). »

L'exposition peut avoir lieu dans le tabernacle ouvert, et être pourtant suivie d'une bénédiction; c'est ce qui a lieu à Bénévent. « J'ai observé dans cette ville, dit Mgr Barbier de Montault (2), un pieux usage que je tiens à consigner pour montrer combien, dans une paroisse, on peut exciter les fidèles à une plus grande dévotion envers le Saint-Sacrement. Tous les soirs, deux heures environ avant le coucher du soleil, dans toutes les paroisses de la ville (ce qui a lieu également dans tout le diocèse, m'a-t-on affirmé), le curé convoque ses paroissiens pour la *visite*. A cet effet, on sonne la cloche en volée pendant dix minutes, puis on tinte; six cierges sont allumés au grand autel. Le prêtre prend l'étole sur le surplis, monte à l'autel et ouvre le tabernacle; puis, agenouillé sur la dernière marche, il entonne le *Pange lingua,* que les fidèles continuent jusqu'à la strophe *Tantum ergo;* ensuite il lit à haute voix, dans Alphonse de Liguori, la visite au Saint-Sacrement, accompagnée quelquefois d'une méditation, la communion spirituelle et la visite à la sainte Vierge, avec les oraisons jaculatoires, qu'il fait suivre des litanies de Lorette, chantées alternativement avec le peuple. L'oraison propre est toujours suivie des *collectes* prescrites par l'Ordinaire pour la messe. Après le *Tantum ergo*, avec son verset et son oraison, il donne, sans encensement préalable, la bénédiction avec le ciboire voilé de l'écharpe, qu'il sort seulement alors du tabernacle et qu'il y remet tout de suite, après la bénédiction. La cérémonie se termine par le chant d'un cantique italien. »

A Cadix et dans quelques autres villes d'Espagne, l'ostensoir contenant la sainte Hostie est renfermé dans une niche placée au-dessus du tabernacle. Au moment du salut, la niche s'ouvre d'elle-même, au moyen d'un simple mécanisme. Après le salut, elle se referme de la même manière. Ainsi donc, la bénédiction est donnée sans que le célébrant ait touché l'ostensoir.

Plusieurs conciles et divers statuts synodaux défendent d'exposer le

(1) *Revue de l'Art chrétien,* 2e série, t. XV, p. 312.
(2) *Traité de la visite pastorale,* p. 27.

Saint-Sacrement ailleurs que sur le grand autel, à moins d'une autorisation spéciale de l'évêque.

L'ostensoir, pour l'exposition du Saint-Sacrement, doit être posé sur un trône mobile, muni d'un corporal. Dans beaucoup d'églises, on donne le nom d'*exposition* à cet édicule placé au-dessus du tabernacle, et dont la forme rappelle celle du *ciborium* ou du baldaquin.

En France, le trône mobile est souvent remplacé par ce qu'on appelle un *thabor*. « Ce thabor, dit Mgr Barbier de Montault (1), est un tabouret garni d'étoffes blanches galonnées et brodées, sur lequel se pose l'ostensoir. Rien n'est plus opposé aux rites ; le Saint-Sacrement n'est alors ni abrité, ni à sa vraie place. Une anomalie en entraîne une autre. Pour lui faire honneur, on dispose des cierges tout autour, sur l'autel même. Enfin, au lieu d'un corporal, on met une caisse de bois au milieu de l'autel, là même où s'offre le Saint-Sacrifice, malgré l'interdit formel des rubriques. »

Une instruction de Clément XI, en vigueur à Rome, prescrit au moins vingt cierges pour une exposition du Saint-Sacrement.

Innocent XI, par un décret du 20 mai 1682, en requiert dix ; enfin, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 16 mai 1698, se contente de six. C'est l'usage assez général de la France et de la Belgique où, toutefois, on double généralement ce nombre, quand l'exposition se fait avec l'ostensoir.

La Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que, pendant l'exposition, il ne fallait jamais omettre de placer un crucifix sur l'autel (2).

D'après un décret du pape Innocent XII, on doit, avant l'exposition, enlever de l'autel les reliques et les images des saints ; mais on peut y laisser des statues d'anges adorateurs.

Les personnes pieuses ornent l'autel de bouquets de fleurs et sont heureuses de reprendre ces fleurs, sanctifiées pour ainsi dire par la présence de Jésus-Hostie. Sainte Fr. de Chantal avait sous ce rapport une dévotion toute particulière, que la Mère de Chaugy nous révèle en ces termes : « Elle avait un grand soin qu'il y eût de belles fleurs au jardin et qu'on les conservât pour les mettre devant le Saint-Sacrement. Tous les dimanches et les fêtes, les sœurs jardinières avaient coutume de lui donner un bouquet pour le porter à la main, pensant la récréer, mais toujours elle faisait appeler la sœur sacristine, et envoyait

(1) *Traité de la constr. des églises*, t. I, p. 199.
(2) N° 5406, 14 mai 1709.

mettre ce bouquet sur l'autel, dans un vase, et lorsqu'on lui en donnait un nouveau, elle l'envoyait de même devant l'autel et se faisait rendre le précédent, qu'elle gardait au pied de son crucifix, dans sa cellule, et, quand il était tout flétri, elle le faisait brûler, de crainte qu'on ne le jetât dans un lieu indécent. Elle n'était point sans avoir de ces bouquets séchés devant le Saint-Sacrement : c'était sa pratique constante. Une sœur s'enhardit à lui demander instamment un jour pourquoi elle faisait cela ; cette Bienheureuse lui répondit : « Mes « pensées ne méritent pas d'être dites. » La sœur la pressant de nouveau : « Ma fille, lui dit-elle, la couleur et l'odeur sont la vie de ces « fleurs ; je les envoie devant le Saint-Sacrement, où peu après elles se « flétrissent, elles passent et demeurent. Je désire être ainsi, et que ma « vie, qui passe peu à peu, finisse devant Dieu en honorant le mystère « de la très sainte Église ». Une autre fois, cette sœur étant travaillée de peines intérieures, notre bienheureuse Mère lui donna la moitié du bouquet flétri qu'on venait de lui apporter de devant le Saint-Sacrement et lui dit : « Ma fille, pliez cela dans du papier et mettez-« le sur votre cœur par révérence du Saint-Sacrement ; j'ai quelque-« fois été soulagée de mes peines par ce remède. »

Le 11 mars 1837, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré, comme devant être aboli, l'usage de célébrer la sainte Messe à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé, décision déjà donnée en 1670, 1671, et 1830. La coutume contraire subsiste nécessairement dans les églises où il n'y a qu'un autel, et aussi dans la plupart de celles où a lieu la solennité de l'Adoration perpétuelle.

Les saluts, en France, n'ont lieu qu'à l'issue des vêpres ou le soir. En Italie, c'est aussi bien le matin que le soir.

Parfois les saluts consistent à chanter les Vêpres du Saint-Sacrement ; mais, le plus ordinairement, voici quel est l'ordre des prières et des chants : 1° une antienne, un répons ou une hymne au Saint-Sacrement ; 2° une prière relative à la fête qu'on célèbre, au temps liturgique ou à l'objet principal du salut ; 3° une prière en l'honneur de la Sainte-Vierge, c'est-à-dire, les litanies, un psaume, le *Magnificat*, une antienne, un répons, ou une hymne, au choix, selon le temps ; 4° l'antienne du patron, et, si l'on veut, d'autres suffrages ; 5° le *Tantum ergo* avec le verset et l'oraison pour la bénédiction ; 6° après la bénédiction, le psaume *Laudate omnes gentes* ou quelque prière analogue, ou même un cantique en langue vulgaire, qui ne saurait être chanté auparavant.

En 1864, l'évêque de Nicaragua (Guatimala) demanda à la Congrégation des Rites si, malgré la bulle *Piæ sollicitudines* d'Alexandre VII et divers décrets de la Congrégation des Rites, on pouvait continuer, dans son diocèse, à chanter des cantiques en espagnol, soit devant le Saint-Sacrement exposé, soit dans les processions de la Fête-Dieu, usage auquel tenaient beaucoup les fidèles. En date du 27 septembre de la même année, il lui fut répondu que, vu la coutume, ces cantiques en langue vulgaire pouvaient être tolérés.

A Rome, depuis un certain temps et par ordre du Souverain Pontife, le prêtre, après la bénédiction, récite, en italien, à haute voix et alternativement avec le peuple, une louange aux saints noms de Dieu, de Jésus et de Marie.

Le prêtre, avant de donner la bénédiction, se revêt du voile huméral, vulgairement nommé *écharpe;* c'est avec ses pans qu'il prend l'ostensoir ou le ciboire ; dans ce dernier cas, il couvre entièrement ce vase sacré avec l'extrémité de l'écharpe. Ce voile, qui sert aussi à transporter le saint-ciboire et la custode de viatique d'un lieu à un autre, doit être en soie blanche, léger, souple, fort large et assez long pour retomber assez bas de chaque côté. On l'alourdit parfois par des broderies qui le rendent incommode.

En Espagne et en Portugal, les écharpes sont en filet de soie rouge, rehaussé d'un lacis en or.

Dans les provinces flamandes, l'huméral est souvent remplacé par un simple voile de mousseline ou de batiste brodée, que le prêtre ne porte pas sur les épaules, mais qu'il tient seulement dans ses mains.

On connaît un certain nombre d'écharpes du XVI[e] siècle, brodées au point de chaînette : telle est celle de l'église Saint-Pierre à Fritzlar (Hesse-Électorale), où l'on voit des anges, tenant des philactères chargées de légendes relatives à l'Eucharistie (1).

L'industrie moderne a produit quelques écharpes fort remarquables par leur richesse et leur symbolisme. M. Paul Giffard décrit ainsi celle qui a été exécutée, en 1874, par MM. Buckley, de Londres (2). « Le dos de cette draperie, qui est de soie et de velours, représente dans un carré le couronnement de la Vierge-Mère par deux anges qui

(1) De Linas, *Exposit. de Düsseldorf*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 2[e] série, t. XIV, p. 52.
(2) *Journal général des Beaux-Arts*, 17 oct. 1874.

planent de chaque côté d'elle, tandis que deux autres au-dessous sont en adoration, de même qu'un cinquième au bas. Tous ces personnages célestes portent des ailes éployées. La Vierge tient l'Enfant Jésus dans ses bras; elle est debout, posant le pied sur le croissant. Elle est vêtue d'une chape bleue, et couverte de la tête aux pieds d'un voile d'or et d'argent dans une auréole rouge, bordée de bleu. Un nimbe d'or rayonne autour de sa tête. De chaque côté de ce carré, se trouve, dans un autre carré, le chiffre de Marie, avec un A et un M enlacés, surmonté d'une couronne richement ornée, entourée d'arabesques, d'enroulements, de fleurs et de fleurons. Une large frange en effilé de soie de diverses couleurs termine le voile de chaque côté. Ces broderies en application de soie, de satin et de velours, sur un fond de soie blanche, où se marient toutes sortes de couleurs brillantes et habilement combinées, produit un effet extrêmement gracieux, fort distingué et d'une richesse éblouissante. Le style en est du XIIIe siècle, scrupuleusement emprunté à des monuments originaux, et copié aussi fidèlement qu'il est possible. Une particularité historique se rattache à ce *voile huméral.* Comme il est destiné à une église du comté de Limerick, en Irlande, et que les fabricants-artistes aiment à donner aux objets qui sortent de leurs ateliers un caractère local intéressant pour les pays auxquels sont destinés leurs ouvrages, ils ont mis au bas du voile des *trèfles* verts, emblèmes nationaux de l'Irlande; de ces trèfles sortent des *lis* et des *roses,* au-dessus desquels règne une bande de filigranes *celtiques*, absolument tels qu'on les trouve sur les antiques croix et les châsses de la vieille Hibernie. »

La bénédiction du Saint-Sacrement doit être donnée en silence; ni le célébrant, ni les chantres, ni les musiciens, ni les fidèles ne doivent rien chanter à ce moment solennel.

Dans le rite parisien, le célébrant, après avoir chanté les versets *Adjutorium* et *Sit nomen,* donne la bénédiction en chantant : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus.*

Depuis l'introduction de la liturgie romaine, cette coutume a disparu de presque tous nos diocèses; elle compte cependant encore un certain nombre de partisans : ils prétendent que le chant le l'*Adjutorium*, etc. donnait à la bénédiction une solennité de nature à augmenter la piété des fidèles; que c'était là une coutume immémoriale en France; qu'on peut invoquer sur ce point les bénéfices de la prescription, d'autant plus que Rome n'a jamais réclamé officiellement. Il n'est pas exact de dire que cet usage ait été général dans

tous les diocèses de France; il en est, celui de Lyon par exemple, qui ne l'ont jamais connu; il a toujours été réprouvé par les décisions des Congrégations romaines qui se sont bornées à donner de simples dispenses locales et temporaires, motivées par des raisons spéciales. Il est bon de se rappeler que c'est le Saint-Sacrement qui bénit et non pas le prêtre, simple instrument de la miséricorde divine. Notre-Seigneur bénissant en personne, il ne paraît pas utile d'invoquer alors la Sainte Trinité. La bénédiction silencieuse semble affirmer davantage la présence réelle.

Le 10 septembre 1847, l'évêque de Langres a obtenu de la Congrégation des Rites, pour son diocèse, l'autorisation de donner la bénédiction en chantant; mais, à la suite du Synode de 1851, ce diocèse est rentré dans la règle universelle.

A Utrecht, jusqu'en 1857, on donnait la bénédiction pendant le chant de la seconde strophe de l'*O Salutaris*.

A Novi et à Bitonto (ancien royaume de Naples), par suite d'une coutume invétérée, aujourd'hui réformée, on chantait, pendant la bénédiction, ce verset du psaume LXVI : *Benedicat nos Deus, Deus noster; et metuent eum omnes fines terræ.*

CHAPITRE V

Des lampes du Saint-Sacrement

Dans le LIVRE consacré aux autels, nous avons parlé des lampes en général, de leur antiquité, de leur symbolisme et de leur forme. Il ne nous reste plus ici qu'à ajouter quelques renseignements particuliers sur les lampes spécialement destinées à brûler devant le Saint-Sacrement, sur leur antiquité, leur usage obligatoire, leur place déterminée et sur leur entretien.

Dieu, dans le *Lévitique* (XXIV), avait ordonné qu'il y eût toujours une lampe ardente devant le tabernacle, comme signe du sacrifice perpétuel, que lui offrait son peuple. Ce même motif a fait entretenir, devant le Saint-Sacrement, une lampe qui a pour fonction symbolique de représenter Jésus-Christ, la Lumière éternelle qui est venue apporter la Vérité au monde.

La lampe du Saint-Sacrement est un signe de joie. « Tout le monde sait, dit le liturgiste Amalaire, que par la lumière des cierges et des lampes, on désigne la joie de l'Église; c'est un signe de la Divinité qui, du temps de Moïse, comme plus tard au Cénacle, s'est manifestée sous la forme de flammes; c'est le signe de Jésus-Christ qui a dit de lui-même : Je suis la Lumière du monde. C'est le signe de la royauté de Jésus-Christ, en ce sens qu'autrefois on portait une lumière devant les empereurs et les rois, pour rendre hommage à leur majesté suprême; c'est un signe de notre dévotion envers le Saint-Sacrement, parce que sa lumière se consume devant lui, comme notre cœur doit briller par sa foi et se consumer par son amour; c'est encore le signe de l'humanité de Jésus-Christ, de sa grâce, des bonnes œuvres et de la gloire éternelle (1). »

Sandelli et Passeri (2) ont décrit des tours eucharistiques, en argile rougeâtre, qui furent trouvées dans les catacombes de Rome; ces

(1) M. l'abbé Jobin a développé ces pensées dans ses *Études sur les lampes du Saint-Sacrement*, excellent ouvrage que nous avons mis à profit.

(2) Sandelli, *De sacris synaxibus*, c. XIX; Passeri, *Lucernæ fictiles*.

tours avaient à peu près la forme des autels carrés faits d'une seule pièce. Des lampes en bronze ou en argile adhéraient à quelques-unes d'entre elles, ce qui semble prouver l'antiquité de l'usage de faire brûler une lampe devant le Saint-Sacrement. Cette coutume était déjà très répandue au IVe siècle. Le texte le plus ancien qui la convertisse en une sorte d'obligation est une prescription du synode de Verdun, au VIe siècle : « Que l'endroit, y est-il dit (1), où l'on garde le précieux dépôt de l'Eucharistie soit un lieu éminent et digne, et que, si les ressources de l'église le permettent, il y ait toujours devant une lampe allumée. »

Le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 836, anathématise ceux qui dérobent les cierges qui doivent perpétuellement brûler devant le Saint des Saints.

Mathieu Pâris rapporte qu'au Xe siècle, Paul, abbé de Saint-Aubin, donna à cette église une lampe d'argent, afin qu'un cierge y brulât toujours devant le grand autel. La substitution du cierge à l'huile des lampes était encore admise au XVe siècle. Dans les règlements de la collégiale de Saint-André de Cologne, il est prescrit qu'une chandelle de suif doit rester continuellement allumée devant le Saint-Sacrement (2).

En France, c'est, en général, une veilleuse qui brûle dans un verre d'huile. En Italie, c'est une véritable lampe, en forme de boule, avec une mèche apparente.

Quelques théologiens ont cru que cette coutume, n'étant pas universelle, n'oblige pas *sub gravi* (3).

Au moyen âge, cette obligation ne s'appliquait qu'aux églises dont les ressources le permettaient : ainsi, au XIIIe siècle, les conciles de Worcester et de Winchester ordonnent aux églises qui auront un revenu suffisant, d'entretenir une lampe perpétuelle devant la sainte Eucharistie.

Un synode provincial, tenu à Saumur en 1276, demande que « dans les églises cathédrales, conventuelles, collégiales et prieurales, une lumière brille continuellement, le jour et la nuit, si on le peut, mais au moins la nuit (4). »

Les conciles de Rouen (1581), de Toulouse (1590), de Nîmes (1592),

(1) Migne, *Theol. curs. compl.*, t. XX, col. 310.
(2) Candelam de sebo factam. Cahier et Martin, *Mél. d'archéol.*, t. III, p. 8.
(3) Barafaldi, Clericati, Diana, Maggio, J. Marchant, Naldus, Quarti, Romsée, etc.
(4) Mansi, *Concil.*, t. XXIV, p. 159

d'Avignon (1594), prescrivent qu'une lampe ou un cierge doit brûler nuit et jour devant le Saint-Sacrement. Le concile de Lambeth (1556), en portant la même ordonnance, constate que cet antique usage était tombé en désuétude dans presque toutes les églises d'Angleterre.

Au commencement du XVIIe siècle, le Rituel romain et le Cérémonial des Évêques firent une obligation rigoureuse de faire brûler une ou plusieurs lampes, le jour et la nuit, devant le Saint-Sacrement.

En France, les troubles révolutionnaires avaient fait presque entièrement disparaître cet antique usage. Il fut rétabli peu à peu; mais, dans certains diocèses, les rituels n'en firent pas une obligation absolue pour les paroisses pauvres. Le concile de Rouen avait décrété que les évêques de cette province ne dispenseraient de l'obligation des lampes qu'après s'être assurés d'une impossibilité véritable ; sur l'ordre du Saint-Père, la Congrégation du Concile corrigea ce décret, en rappelant que le Pape seul pouvait dispenser de cette loi, qui est une loi générale de l'Église. En fait, il paraît que cette dérogation n'a jamais été autorisée. « Nous avons fait des recherches minutieuses, dit le directeur des *Analecta* (1), dans la volumineuse collection des décrets de la Congrégation des Rites par Gardellini et dans celle de la Congrégation du Concile, qui ne comprend pas moins de 120 volumes in-4°, pour trouver un seul exemple d'une concession authentique de la dispense de la lumière perpétuelle devant le saint Tabernacle, et nous ne l'avons pas rencontré. »

Le Rituel romain prescrit de placer la lampe *devant* le très Saint-Sacrement, *coram sanctissimo Sacramento*. Cette règle est violée, quand la lampe est suspendue à côté de l'autel ou posée dans une niche, dans une crédence, sur une console, ou bien sur un support fixé au mur.

Tout en conseillant plusieurs lampes, le Rituel romain n'en exige qu'une seule. Le Cérémonial des Évêques, qui n'a en vue qu'une cathédrale ou tout au moins une grande église, s'exprime en ces termes : « Qu'il y ait dans l'église des lampes allumées, en nombre impair, tant pour le culte et l'ornement que pour la signification mystique. On en place surtout devant l'autel ou le lieu qui sert à conserver le Saint-Sacrement et devant le maître-autel. En face de ces

(1) 1re série, col. 142.

autels, il convient que l'on suspende des lampadaires portant plusieurs lampes. Que celui qui sera devant le maître-autel en ait au moins trois et que celui qui sera devant le Saint-Sacrement en ait cinq. »

Quand il y a trois lampes, dit M. l'abbé Jobin (1), elles symbolisent le mystère de la Sainte-Trinité ; quand il y en a cinq, elles rappellent les mystères de la Sainte-Trinité et de l'Incarnation ; quand il y en a sept, elles indiquent les sept dons du Saint-Esprit et les sept Sacrements; quand il y en a neuf, elles figurent les neuf chœurs des anges qui sont jour et nuit prosternés devant le trône de la Majesté divine et ne cessent de chanter ses louanges. Aujourd'hui, beaucoup d'églises de France, à l'exemple de l'Italie, ont rétabli les trois lampes devant le Tabernacle.

Saint Charles Borromée prescrit de mettre la lampe à 2 mètres 80 c. du sol. A Rome, elle est élevée de manière à ne pas gêner les allants et venants; mais, en dehors des offices, elle est abaissée au niveau de l'autel.

Tous les liturgistes exigent que l'huile soit extraite de l'olive : l'olivier, symbole de la paix, représente Jésus-Christ qui est venu donner la paix au monde. Cette prescription est assez mal observée en France. On y emploie ce qu'on appelle de l'huile à brûler, qui, en dehors de deux provinces méridionales où l'olive abonde, est presque toujours fabriquée avec l'œillette, le colza, les faînes, etc. En Allemagne, il n'y a pas longtemps encore, on tolérait l'emploi de la graisse.

M. l'abbé Marette, curé de Glatigny, ayant inventé une lampe propre à brûler du pétrole dans les églises, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, sollicita du Saint-Siège l'autorisation d'employer cette huile, attendu que celle d'olive est trop chère pour les églises pauvres, et que celles de colza, de navette, de pavot, etc., encore trop coûteuses et souvent falsifiées, ont l'inconvénient d'encrasser les lampes. Huit autres prélats adhérèrent à cette supplique. De la réponse de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 9 juillet 1864, il résulte que : 1° la loi exige de l'huile d'olive, en sorte qu'il faut une raison sérieuse pour être dispensé d'en employer; 2° que si cette raison sérieuse existe, il faut en référer à l'évêque, afin d'obtenir de lui la permission d'employer d'autres espèces d'huiles ; 3° que ces autres espèces

(1) *Op. cit.*, 2e édit., p. 49.

doivent, *autant que possible*, être végétales. Le décret ne parlant point du pétrole, les uns, comme Mgr de Ségur, ont conclu qu'il devait être complètement exclu; les autres, beaucoup plus nombreux, en ont inféré que la Congrégation laisse aux évêques le droit d'autoriser l'huile minérale, quand ils jugent impossible l'emploi de l'huile végétale. La différence de prix entre les huiles communes végétales et les huiles minérales est si peu considérable, qu'on s'imagine difficilement une paroisse quelconque obligée de recourir au pétrole qui, à l'inconvénient de sentir mauvais, joint celui de détériorer les dorures et les peintures.

Il est permis, dans les solennités, de remplacer la lampe d'huile par un ou plusieurs cierges de cire, allumés.

Plusieurs théologiens mettent l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement au compte de la paroisse; d'autres en font une obligation personnelle du curé. Plusieurs décisions des Congrégations romaines, dans des réponses qu'il n'est pas toujours facile de concilier, semblent surtout avoir tenu grand compte des usages établis; mais, en somme, quand il n'y a pas moyen de faire autrement, elles prélèvent les frais sur les revenus du curé, pourvu qu'ils soient suffisants. En France, il n'y a pas lieu à discuter cette question, puisque, d'après le décret de 1809, la Fabrique est obligée de subvenir aux frais du luminaire. L'entretien d'une lampe exige une dépense mensuelle de trois à quatre francs.

Autrefois, le luminaire du Saint-Sacrement était entretenu par des quêtes, par les offrandes des fidèles, par des fondations spéciales ou par les soins des confréries du Saint-Sacrement. Certains fidèles déployaient à ce sujet un zèle extraordinaire. On raconte que le P. François Olimpio, religieux théatin, ne mettait dans sa salade d'autre assaisonnement que du vinaigre et du sel, et réservait son huile pour la lampe du Saint-Sacrement.

Le concile d'Aix-la-Chapelle (749) menace de peines très sévères les ecclésiastiques qui détourneraient de leur destination les offrandes faites par les fidèles, pour l'entretien du luminaire.

Les fondations des lampes perpétuelles ont paru d'une importance si grande, qu'elles ont donné lieu à l'apposition d'inscriptions commémoratives. En voici un exemple, pris à Rome dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, par Mgr Barbier de Montault :

TIBI CHRISTE PANIS VIVE
QUI DE CAELO DESCENDIS
ITEM B. PETRO APOSTOLO
ET B. SEBASTIANO M.
PESTILITATIS DEPVLSORI
TRES LAMPADES QVOTIDIE ARDENTES
V. ARCHIEPISCOPVS LAODICEN.
EX VOTO SVPPLEX

Dans l'archipel de Samoa, les femmes qui remplissent les fonctions de catéchistes, vont recueillir de village en village l'huile nécessaire pour alimenter les lampes des rares églises catholiques de ces contrées. Les Protestants, qui ne connaissaient point cet usage, ont essayé de le ridiculiser; mais les Catholiques ont répondu à leurs sarcasmes par un chant populaire, qu'ils répètent en conduisant leurs pirogues : « Ce feu, disent-ils, qu'on voit de la mer pendant la nuit, c'est la vraie Lumière qui est venue de France. La France est bien loin d'ici, mais à Samoa nous avons la même Lumière qui éclaire là-bas. Il n'y a pas de feu dans les églises des hérétiques, c'est vrai; mais c'est que la Vérité n'habite point parmi eux. Dans nos églises, le Seigneur habite toujours et la lumière luit toujours dans sa demeure (1). »

Nous ne devons pas négliger de mentionner ici l'œuvre des lampes du Saint-Sacrement, qui a pour but de fournir gratuitement aux églises pauvres une lampe convenable et l'huile nécessaire à son entretien. Dans une audience que Mlle de Mauroy obtint du Saint-Père, en 1853, elle lui fit part de son regret de voir si peu d'églises en France faire brûler une lampe perpétuelle devant le Saint-Sacrement, et le pria de bénir l'association qu'elle voulait fonder, pour fournir des lampes aux églises pauvres. Pie IX encouragea son projet et, le 23 mars 1855, un bref apostolique enrichit l'œuvre naissante de nombreuses indulgences. Elle a son siège à Paris; Mgr de Ségur en fut le premier Directeur. Les associées s'engagent à faire tous les mois, chacune chez soi, une heure d'adoration à l'heure qui leur est prescrite. Aussi, Pie IX a-t-il donné aux associées le nom de *lampes vivantes* du Saint-Sacrement. Le pieux Pontife s'intéressait tellement à cette dévotion liturgique, qu'ayant reçu un legs testamentaire de

(1) Lettre du P. Poupinel, dans les *Annales de la Propagat. de la Foi.*

trois mille francs, pour être employé à l'œuvre qu'il aurait le plus à cœur, il ne crut pas pouvoir mieux appliquer cette aumône qu'en la consacrant à l'œuvre des Lampes du Saint-Sacrement.

En Orient, une lampe, sauf dans les églises pauvres, brûle nuit et jour devant l'endroit où se trouve la sainte Réserve eucharistique. Dans les grandes églises de la Grèce, on voit parfois treize lampes brûler devant le sanctuaire; celle du milieu, beaucoup plus grande, représente Notre-Seigneur, et les autres, les douze apôtres.

Les fidèles qui viennent de communier se font souvent oindre le front et les mains avec l'huile qui a brûlé devant le Saint-Sacrement.

Les Arméniens ne font pas brûler de lampe devant l'Eucharistie qu'ils gardent pour les malades, soit à l'église, soit au presbytère.

Les Protestants, ne conservant pas le Saint-Sacrement, n'ont naturellement pas de lampes. On peut cependant citer un exemple exceptionnel d'une lampe qui, dans une ancienne église catholique, devenue protestante, a survécu à la disparition du tabernacle. « Mgr Aloisi, auditeur de la Nonciature apostolique à Paris, dit M. l'abbé Jobin (1), alla visiter une église, à Nuremberg, ce me semble. Une grosse lampe de vieil argent brûlait, suspendue à la voûte. Par un geste spontané, Mgr Aloisi fit le signe de la croix. Le cicerone détrompe le visiteur. L'église était devenue un temple protestant. Un chrétien des vieux jours avait laissé une rente pour l'entretien perpétuel de la lumière. »

(1) *Op. cit.*, p. 143.

CHAPITRE VI

Des œuvres eucharistiques

Le culte de l'Eucharistie ne se traduit pas seulement par des actes privés, mais aussi par des manifestations collectives, auxquelles on donne le nom d'*œuvres*. Les âmes, ainsi groupées dans un but spécial, trouvent au pied du Saint-Sacrement une constante émulation de zèle, un accroissement d'amour qui contribuent puissamment à l'extension de la gloire eucharistique. Nous allons nous occuper successivement des œuvres qui sont relatives : 1° à l'adoration du Saint-Sacrement ; 2° à la communion ; 3° au saint Viatique, et 4° à diverses autres dévotions eucharistiques.

ARTICLE I

Des œuvres relatives à l'adoration du Saint-Sacrement

§ I

Des confréries du Saint-Sacrement

On a souvent répété que la première confrérie du Saint-Sacrement a été érigée à la Minerve de Rome et approuvée par Paul III, en 1539. Ce fut là, en effet, le type des nombreuses confréries qui furent érigées aux XVIe et XVIIe siècles (1); mais il y eut antérieurement un

(1) Parmi les confréries eucharistiques du XVIIe siècle, il faut citer, pour sa singularité, la *Compagnie du Saint-Sacrement*, fondée à Paris en 1627 par Henri de Lévis, duc de Ventadour, dans le couvent des Capucins du faubourg Saint-Honoré. Elle différait de toutes les autres sociétés de ce genre, en ce sens que, pour agir plus librement, elle restait complètement secrète, n'étant connue que du roi et des évêques. Cette organisation parut dangereuse à Mazarin, qui la supprima. Cf. *Le Règne de Jésus-Christ,* janv. 1884, p. 24.

certain nombre d'associations locales qui eurent à peu près le même but. Sans vouloir rechercher si une confrérie du Saint-Sacrement existait déjà au IXe siècle à Saint-Remy de Laon (1); si la confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel a bien été fondée, en 1120, à Saint-Godard de Rouen; si la confrérie des Pénitents-Gris d'Avignon est contemporaine de l'exposition perpétuelle qui commença dans cette ville au XIIIe siècle; si la confrérie du Saint-Sacrement de Troyes a été fondée en 1264 par le pape Urbain IV; si les confréries parisiennes du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Jacques-la-Boucherie furent fondées peu de temps après l'institution de la Fête-Dieu, il est du moins incontestable qu'une confrérie de ce genre fut érigée dans l'église Saint-Martin de Liège, très antérieurement à l'Archiconfrérie de la Minerve, et que, dès le XIVe siècle, il existait en France et spécialement dans le diocèse du Mans, un grand nombre de confréries du *Saint-Corps* de Dieu; qu'au XVe siècle, il y en avait d'analogues à Bruges, à Anvers, à Amiens, etc.

L'Archiconfrérie romaine du Saint-Sacrement, établie aujourd'hui dans l'église dominicaine de Sainte-Marie-sur-Minerve, prit naissance vers l'an 1513. Elle avait pour but spécial d'honorer Jésus-Christ dans le sacrement de son amour et de réparer les outrages qu'il y reçoit si souvent. Par une bulle, en date du 15 novembre 1539, le Pape Paul III approuva les statuts qui lui furent soumis et enrichit de nombreuses indulgences cette pieuse association.

Tous les confrères s'engageaient à veiller à ce qu'une lampe fût toujours allumée devant le Saint-Sacrement, dans chaque église paroissiale; à accompagner le saint Viatique, portant chacun un flambeau, lorsqu'ils y seraient conviés par un coup de cloche; à assister à la messe dans l'église de la Minerve, le troisième dimanche de chaque mois; à suivre la procession solennelle qui se faisait autour de cette église, le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu; à visiter les confrères malades pour les préparer à une bonne mort, et à réciter, chaque semaine, quinze *Pater* et quinze *Ave* en l'honneur du Saint-Sacrement.

Des confréries analogues furent bientôt établies dans toute la catholicité. Parmi les plus ardents propagateurs de ce nouvel hommage rendu à Jésus-Christ, on doit citer saint François de Sales, le P. Auger,

(1) Cartulaire de Saint-Remy de Laon, extrait communiqué par M. Baton, archiprêtre de Laon.

de la Compagnie de Jésus, et S. François Régis qui, dans toutes les paroisses où il prêchait une mission, ne croyait pas mieux en perpétuer les fruits qu'en y établissant une confrérie du Saint-Sacrement. Aujourd'hui, ces pieuses associations sont répandues dans la plupart des paroisses importantes. Elles sont surtout très nombreuses dans les diocèses d'Annecy, d'Arras, de Belley, de Chartres, de Cambrai, de Coutances, de Limoges, de Maurienne et de Toulouse.

Ces confréries accomplissent en tout ou en partie les œuvres qui incombent à l'Archiconfrérie romaine. Les confrères assistent aux processions de la Fête-Dieu et aux saluts du Saint-Sacrement qui ont lieu à des époques déterminées par l'évêque; ils célèbrent leur fête spéciale le lendemain de la Fête-Dieu, font dire une messe le troisième dimanche de chaque mois ou tous les jeudis, et célébrer un service annuel de *Requiem* pour les confrères décédés.

Ils s'engagent souvent à réciter chaque jour quelques prières spéciales et à concourir, par une cotisation personnelle aux frais qu'entraînent les solennités eucharistiques.

Au moyen âge, les confrères du Saint-Sacrement se métamorphosaient fréquemment en acteurs pour représenter des Mystères aux jours de grandes fêtes. Les confrères d'Amiens représentèrent le *Mystère de la Passion* en 1413, 1427 et 1445; celui de *S. Firmin*, en 1459; ceux *de S. Nicolas et des dix mille martyrs*, en 1483; les *Forces d'Hercule* en 1568. Ces jeux furent proscrits en 1727 par Mgr Sabatier (1).

Aux processions, l'un des confrères élus portait une torchère enjolivée avec beaucoup de recherche ou bien un bâton de confrérie. Ce bâton, en bois ou en métal, était surmonté d'une petite niche de forme carrée ou triangulaire, dont le plafond était supporté par trois ou quatre colonnettes, unies ou torses, souvent avec de petits chapiteaux sculptés. Aujourd'hui, ces bâtons sont généralement remplacés par des bannières, dont quelques-unes sont véritablement artistiques; telle est celle de Sainte-Foy-lez-Lyon. C'est un étendard représentant, sur sa face principale, l'institution de l'Eucharistie, et, sur l'autre, les principales figures qui ont annoncé cet ineffable mystère.

Les confréries jouissent du bénéfice de nombreuses indulgences.

(1) Daire, *Hist. de la ville d'Amiens*, t. II, p. 141; Dusevel, *Archives de Picardie*, t. I, p. 211.

En 1539, le Pape Paul III étendit à toutes les confréries du Saint-Sacrement les privilèges, indults, exemptions, libertés, immunités, indulgences plénières et autres grâces spirituelles et temporelles dont jouissaient les confréries établies dans la ville de Rome. Paul V accorda une indulgence plénière aux confrères qui assisteraient à la procession du jeudi de l'octave de la Fête-Dieu; cent jours d'indulgences, tous les vendredis, pour visiter l'église, siège de la confrérie; pour visiter le Saint-Sacrement; pour accompagner le corps d'un fidèle à sa sépulture, etc. Benoît XIV concéda 100 jours d'indulgences aux confrères qui donneraient l'hospitalité à un pauvre, qui réconcilieraient des ennemis, qui visiteraient un malade, etc.

Le XIX[e] siècle a vu naître, sous divers noms, un grand nombre d'associations laïques, dont le but principal est le culte de l'Eucharistie. En Italie, de nombreuses *confréries du Précieux-Sang* se sont fondées sous l'influence du V. Gaspard del Bufalo. Cette dévotion au Précieux-Sang remonte au XIV[e] siècle et fut surtout propagée alors par sainte Catherine de Sienne (1). Nous devons faire remarquer que plusieurs des confréries qui portent ce nom ont surtout pour but d'honorer les sept circonstances où Jésus-Christ a répandu son sang innocent par amour pour nous. Elles n'ont donc qu'un rapport très indirect avec le Précieux-Sang eucharistique (2).

L'*Agrégation du Très-Saint-Sacrement* est une congrégation séculière, fondée par le P. Eymard. Elle est divisée en trois branches : les agrégés simples, les membres des semaines eucharistiques et la Fraternité. Ces trois catégories embrassent toutes les conditions et correspondent aux divers degrés de zèle de chacun pour le service de l'adorable Eucharistie.

La *Confrérie de l'action de grâces,* fondée par le R. P. Hermann, supérieur des Carmes Déchaussés de Lyon, a été bénie et encouragée par Pie IX, le 16 février 1859. Elle a pour but, en offrant des

(1) Il y avait à Paris, rue de Vaugirard, avant la Révolution, une maison de *Religieuses du Précieux-Sang*. C'était une réforme de Bernardines. Elles étaient ainsi nommées parce qu'elles conservaient, dans un vase de cristal, quelques gouttes de sang sorties miraculeusement d'un crucifix de bois percé par un Juif. Ce n'était donc pas une congrégation eucharistique.

(2) Bien qu'il ne s'agisse plus ici d'une congrégation, nous devons mentionner les Chevaliers du Sang de Jésus-Christ, ordre militaire fondé en 1608 par Vincent IV, duc de Mantoue, en l'honneur du sang du Sauveur. Au bout du collier que portaient ces Chevaliers, était suspendue une ovale où se trouvaient représentés deux anges, avec trois gouttes de sang et ces mots : *Nihil hoc triste recepto* (Il n'y a rien de triste quand on a reçu ceci).

actions de grâces au divin Sacrement, de suppléer à l'ingratitude du grand nombre qui oublie les devoirs de la reconnaissance envers Dieu. Les membres de cette association s'engagent à faire une heure d'adoration par mois dans l'église des Carmes de Lyon, siège de la confrérie, ou bien dans les sanctuaires où se trouvent des affiliations.

Une institution analogue, celle de *Notre-Dame de l'Action de grâces*, compte environ 5000 membres. Le siège de l'œuvre est à Mauron (Morbihan). Cette association a pour but de payer directement à la personne même de Notre-Seigneur un tribut de reconnaissance pour l'institution de l'Eucharistie et les bienfaits qui en dérivent; les associées font tous les mois une communion en action de grâces et s'engagent à réciter diverses prières.

Sous le nom de *La Grande Famille du Saint-Sacrement,* s'est fondée à Bordeaux, vers 1867, une association qui a pour but de réunir les catholiques pratiquants et zélés, appartenant à toutes les conditions sociales, et d'augmenter leur foi et leur piété, par le culte pratique de l'Eucharistie. Un conseil général gouverne l'œuvre divisée en groupes paroissiaux. Certains jours sont réservés aux réunions générales, et d'autres aux réunions paroissiales.

L'*Œuvre de l'Adoration réparatrice* a été fondée par un Mariste, le P. Martin. Elle est établie dans la chapelle des religieux de cet ordre à Paris (rue de Vaugirard), à Toulon, etc.

Plusieurs œuvres locales, sous le nom de *Garde-d'Honneur de l'Adoration réparatrice* sont affiliées à la *Congrégation* de *l'Adoration réparatrice,* fondée en 1848, par la mère Marie-Thérèse. Telle est, par exemple, celle de Lille, établie en 1874, où, pour l'adoration, un jour du mois est réservé aux hommes et tous les autres aux dames. L'obligation de chaque associé n'est que d'une heure d'adoration par mois. Les dames suivent, la plupart, la procession de la Fête-Dieu, vêtues de deuil, avec la croix réparatrice sur la poitrine.

La *Garde d'honneur* a pris naissance au monastère de la Visitation de Bourg (Ain), le 13 mars 1863. Elle fut érigée canoniquement en confrérie, le 9 mars 1864. En 1883, quatre mille trois cent soixante communautés avaient reçu de Bourg des lettres d'affiliation. Le but de cette association est de rendre un culte perpétuel de gloire, d'amour et de réparation au divin Cœur de Jésus ; chaque associé choisit une heure de la journée où il se rend simplement en esprit devant le saint Tabernacle.

Une association établie à Marseille sous le titre de *la Dévotion au Saint-Sacrement* a pour fin principale l'adoration diurne. Les membres s'engagent à faire une heure d'adoration par semaine, n'importe dans quelle église. En 1850, Pie IX accorda des indulgences à cette confrérie.

L'*Association du Très-Saint-Sacrement*, érigée en archiconfrérie, fonctionne à Munich, à Vienne, Prague, Salzbourg, Linz, Olmutz, Bude et dans un grand nombre d'autres villes d'Autriche.

Il existe encore diverses autres associations locales plus ou moins importantes, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

§ 2

Des Communautés eucharistiques

Toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes rendent un culte spécial à l'Eucharistie ; mais il en est un certain nombre qui, en raison même de leur règle, se livrent à l'adoration perpétuelle ou temporaire du Saint-Sacrement. C'est de celles-là, et surtout de celles qui résident en France que nous voulons dire quelques mots, sans avoir la prétention d'être complet sur ce point (1).

De même que nous l'avons fait précédemment pour les processions, nous ne tiendrons nul compte des suppressions, momentanées, nous l'espérons, qui sont dues à la crise anti-religieuse que nous traversons.

Au commencement du XIVe siècle, l'Italie vit se fonder l'Ordre des *Religiosi bianchi del corpo di Gesu Christo ;* c'était une réforme bénédictine. En 1393, Boniface IX réunit cette congrégation à l'Ordre de Cîteaux. Elle s'en sépara plus tard, et le pape Eugène IV approuva la règle de ces *Moines blancs du corps du Christ,* qui se livraient spécialement à l'adoration du Saint-Sacrement. Enfin elle fut unie, par Grégoire XIII, à la congrégation des Olivétains.

Philippe II, roi d'Espagne, institua, dans le monastère royal de l'Escurial, *la Veillée du Saint-Sacrement.* Deux religieux, qui se rele-

(1) Nous avons puisé quelques-uns des renseignements suivants dans l'*Histoire des ordres religieux* d'Hélyot, dans le *Dizionario* de Moroni, dans les *Annales* et dans la *Revue du Saint-Sacrement,* dans le *Miroir des ordres et instituts relig. de France,* par M. Maittaquet.

vaient d'heure en heure restaient, nuit et jour, devant l'autel du Saint-Sacrement.

La Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dite *Société de Picpus,* se rattache dans le passé à l'Ordre de Saint-François. Elle fut fondée en 1594, par M. l'abbé Coudrin : elle comprend une communauté d'hommes et une communauté de femmes. Son but est d'honorer tout à la fois la Sainte Enfance de Jésus, par l'éducation de la jeunesse; sa vie cachée, par l'adoration du très Saint-Sacrement de l'autel; sa vie évangélique, par la prédication et les missions; sa vie crucifiée, par la mortification. Les Religieux se livrent surtout aux missions dans l'Amérique du Sud et en Océanie; ils ont la direction du Grand Séminaire de Versailles. Les Religieuses se consacrent spécialement à l'éducation; elles possèdent vingt-quatre Établissements en France, huit en Amérique et en Océanie. Les Religieuses, de même que les Religieux, portent un manteau rouge, pendant leur heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. Les Picpussiens tirent leur nom de la rue Picpus où ils s'établirent tout d'abord, et où se trouvent encore aujourd'hui la Maison-Mère des *Prêtres des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie*, et celle des *Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle.*

L'abbé Christophe d'Authier de Sisgau, qui devint plus tard évêque de Bethléem, fonda à Avignon, en 1632, l'ordre des *Prêtres missionnaires du Saint-Sacrement*, appelés d'abord les *Missionnaires du Clergé.* Cet institut disparut à la Révolution.

La *Congrégation du Saint-Sacrement* ou *de la primitive observance des Frères Prêcheurs,* connue aujourd'hui sous le nom de *Dominicaines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement,* fut fondée en 1636, par le dominicain Antoine Le Quien, à Lagnes, près d'Avignon. Les constitutions de cet Ordre furent approuvées en 1693, par un bref du pape Innocent XII. Cette congrégation possède aujourd'hui des Établissements à Aix (B. du Rhône), Avignon, Bernay (Eure), Bollène (Vaucluse), Cannigton (Angleterre), Carpentras et Marseille. Ces religieuses suivent la règle de saint Augustin, adorent nuit et jour le Saint-Sacrement, en se relevant d'heure en heure, et s'occupent de l'éducation des jeunes filles. Elles portent deux écussons d'argent, à l'image du Saint-Sacrement, l'un sur le bras droit, l'autre sur le cœur.

En 1647, les religieuses Bernardines de Port-Royal-des-Champs s'associèrent à l'*Institut de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacre-*

ment, et joignirent à leur premier nom celui de *Filles du Saint-Sacrement*. On ne sait que trop combien peu dignement elles ont soutenu ce titre.

Anne d'Autriche, pour faire cesser les maux causés par les progrès de l'hérésie, conçut la pensée de créer une communauté qui aurait pour but spécial l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Des dames de la Cour secondèrent ce projet par de riches offrandes. Pour le réaliser, on jeta les yeux sur une religieuse bénédictine, la Mère Mechtilde, qui, dans le monde, avait porté le nom de Catherine de Bar. Elle fonda la première communauté des *Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, rue Cassette, à Paris, et l'adoration y commença le Jeudi Saint, 12 mars 1654. Les Constitutions en furent approuvées en 1668, par le cardinal de Vendôme, et en 1676, par Innocent XI. D'autres Maisons furent successivement fondées à Toul (1664), Rambervillers en Lorraine (1666), Nancy (1669), Rouen (1677), Paris, rue Saint-Louis (1684) (1), Caen (1685), Varsovie (1687), etc.

Aujourd'hui, cet Institut possède de nombreux Établissements en France, en Alsace, en Allemagne, en Suisse et en Pologne. Ces religieuses s'obligent, par un vœu solennel, à rendre l'adoration perpétuelle au Saint-Sacrement de l'autel; elles se succèdent jour et nuit, d'heure en heure. Pendant la messe conventuelle, une religieuse, ayant la corde au cou et tenant une torche allumée, se tient agenouillée au milieu du chœur, pour faire amende honorable à la sainte Eucharistie, si souvent outragée. Leur mot de passe est « Loué le Saint-Sacrement de l'autel. » C'est là leur salutation dans leurs lettres, dans leurs visites au parloir; c'est le commencement et la fin de leur office, les premières paroles qu'elles prononcent au réveil, les dernières qu'elles disent en se couchant. Elles portent, sur leur scapulaire, une médaille du Saint-Sacrement, en cuivre doré.

Les *Pauvres Filles du Saint-Sacrement* (*Zitelle povere del SS. Sagramento di Roma*) furent instituées en 1650. Clément X approuva leurs Constitutions en 1671.

Les *Religieuses du Corpus Domini*, institut fondé à Macerata (États de l'Église), en 1683, par la vénitienne Hyacinthe de Bassi, sont nommées vulgairement les *Monachettes*.

(1) Sur l'emplacement de ce couvent détruit en 93, on bâtit de 1826 à 1835 une église paroissiale qu'on appela Saint-Denys *du Saint-Sacrement*, pour perpétuer le souvenir de l'ancienne communauté.

La *Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement*, dont la Maison-Mère est à Romans (Drôme), a été fondée en 1715, par l'abbé Pierre Vigne, ancien pasteur protestant de Genève. Elle compte un grand nombre de Maisons dans le midi de la France. Le but de cet Institut est de rendre un culte spécial à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, d'instruire les jeunes filles et de soigner les malades dans les hôpitaux.

Les *Religieuses de la Congrégation du Saint-Sacrement*, dont la Maison-Mère est à Perpignan, doivent leur fondation (1733) à un saint prêtre du diocèse de Mâcon, M. Agut. Comme les précédentes, elles dirigent des hôpitaux et se livrent à l'éducation. D'après leurs statuts, elles doivent chaque jour réciter l'office du Saint-Sacrement et faire une visite d'une demi-heure au pied du Tabernacle.

La *Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement*, dont la Maison-Mère est à Autun, doit également sa fondation à M. l'abbé Agut (1748). Elle a des Établissements dans les diocèses d'Autun, de Lyon, de Saint-Claude, de Grenoble, de Saint-Flour, etc. Comme les Sœurs du même nom et de la même origine qui sont à Perpignan, elles récitent le petit office du Saint-Sacrement, mais ne sont point astreintes par la règle à l'adoration quotidienne.

L'*Ordre des Religieuses de Saint-Norbert* fut fondé en 1767, dans le diocèse de Coire (Suisse), par Joseph Hély. Elles adorent perpétuellement le Saint-Sacrement, en chantant des cantiques en langue allemande.

Vers 1780, un Institut de *Prêtres du Saint-Sacrement* fut fondé à Mileto (Calabre supérieure); mais cette communauté, composée seulement de quelques membres, ne fut pas approuvée par Pie VI et se fondit bientôt dans l'ordre des Rédemptoristes.

Catherine Sordini, en religion sœur Marie-Madeleine de l'Incarnation, supérieure des Franciscaines d'Ischia, établit à Rome, dans le couvent de Sainte-Anne-des-Quatre-Fontaines, un nouvel Ordre d'adoration perpétuelle, qui fut approuvé par Pie VII en 1807 et par Pie VIII en 1818. Les *Adoratrices perpétuelles du Saint-Sacrement*, ou vulgairement *Sacramentines*, ont leur principal Établissement au Quirinal, dans l'église Sainte-Madeleine, et d'autres Maisons à Naples, à Turin, etc. Un ostensoir est brodé sur le corsage de leur robe blanche. Pendant le jour, elles adorent le Saint-Sacrement, exposé à la vénération publique; elles l'adorent aussi la nuit, mais renfermé dans le Tabernacle.

Les *Sœurs de l'Adoration perpétuelle*, dont la Maison-Mère est à Quimper, doivent leur fondation (1835) à Mlle de Moëlieu. Elles se livrent à l'adoration perpétuelle de jour et de nuit et élèvent de petites filles pauvres qu'elles conservent jusqu'à l'âge de vingt ans, en les formant à devenir domestiques ou ouvrières.

Il y a deux autres Instituts du même nom dont l'un a sa Maison-Mère à Saint-Laurent d'Olt (Aveyron) et l'autre à La Rajas (Loire).

La Congrégation des Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, fondée en 1845, près d'Einsiedeln (Suisse), fut transférée, en 1847, à Othmersheim (Alsace). Les Sœurs, la plupart d'origine allemande, portent sur la poitrine un petit ostensoir, comme marque distinctive de leur fonction spéciale d'adoratrices du Très-Saint-Sacrement.

Peu de temps après la Révolution de 1848, Mlle Théodelinde Dubouché, en religion sœur Marie-Thérèse, fonda la *Congrégation des Dames de l'Adoration réparatrice,* dont le but est de réparer les outrages que reçoit Jésus-Christ dans l'Eucharistie (1). L'association se compose de trois classes de personnes : de Sœurs régulières qui, étant liées par les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, vivent en commun dans la même maison; de Sœurs séculières qui, n'étant liées que par les vœux de chasteté et d'obéissance, peuvent vivre chez elles; enfin, de personnes simplement associées. L'adoration du Saint-Sacrement a lieu, pour toutes, la nuit et le jour. Cette Société, honorée d'un bref de Pie IX, en date du 8 juillet 1853, a sa Maison-Mère à Paris, rue d'Ulm, 36, et divers Établissements à Châlons-sur-Marne, Lille, Lyon, etc.

La *Congrégation des Sœurs de l'Adoration perpétuelle et des églises pauvres* fut fondée à Bruxelles en 1852, par Mme Anna de Meeuns. Elle compte aujourd'hui des Établissements en Belgique, en Italie, en Espagne, en Autriche, en Angleterre, en Amérique, etc. L'exposition du Saint-Sacrement n'a lieu qu'à certains jours de la semaine. Ces religieuses travaillent tous les jours quelques heures pour les églises pauvres. Un décret de la Congrégation des Indulgences, en date du 1er février 1879, autorisa cette Société à établir à Rome le siège de l'archiconfrérie qui lui est annexée, et à la fusionner avec l'archiconfrérie du même nom, fondée à Rome par Mme de Courballay.

(1) Cf. l'abbé d'Hulst, *Vie de la Mère Marie-Thérèse, fondatrice de la congrégation de l'Adoration réparatrice.*

La *Société du Très-Saint-Sacrement* doit son existence (1857) à un homme de Dieu, de pieuse et vénérée mémoire, le R. P. Eymard, que sa tendre dévotion et son zèle admirable pour l'auguste Sacrement de l'autel ont rendu de nos jours comme l'apôtre spécial de la très sainte Eucharistie.

Cet Institut se propose quatre objets principaux : 1° la prédication des retraites ecclésiastiques; 2° l'œuvre de la première communion des adultes; 3° la prédication des Quarante-Heures dans les paroisses; 4° la confection, de la part des membres laïques, des objets nécessaires au culte divin, pour les églises pauvres.

Les membres de la Société se divisent en trois classes : 1° les religieux contemplatifs consacrés à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; 2° les religieux contemplatifs et actifs qui s'occupent du saint ministère; 3° les membres du Tiers-Ordre, prêtres ou laïques, qui ne suivent qu'une partie de la règle. Cette Société a été approuvée par le Saint-Siège en 1859 et en 1863. C'est l'un des membres les plus distingués de cette congrégation, le R. P. A. Tesnières, qui dirige la revue eucharistique intitulée *Le Très-Saint-Sacrement*.

Les *Prêtres du Saint-Sacrement* ont des Maisons à Paris (14, rue de Chateaubriand, et 27, avenue de Friedland), à Angers, Bruxelles, Marseille, etc.

En 1858, le P. Eymard ajouta à son œuvre la branche des Vierges adoratrices, connues sous le nom de *Servantes du Très-Saint-Sacrement*. Cette congrégation, transférée de Paris à Angers en 1864, fut confirmée canoniquement par un décret du Saint-Siège apostolique, en date du 21 juillet 1871. L'année suivante, elle obtint la faveur d'une *agrégation eucharistique* qui fut érigée dans leur chapelle. Pour en faire partie, il faut 1° être inscrit sur le registre de l'agrégation; 2° faire une heure d'adoration chaque mois devant le Saint-Sacrement exposé, ou résidant dans le Tabernacle, avec la faculté de la diviser dans la journée, si l'on ne peut la faire tout entière de suite.

La *Société de Marie Réparatrice*, fondée en 1857, par Mme la baronne d'Hooghvort, en religion la Mère Marie de Jésus, a surtout pour mission de faciliter les retraites particulières. Cette Congrégation, qui jouit de la faveur de l'exposition perpétuelle, possède des Établissements à Paris (rue de Vaugirard, 181), à Rome, à Bruxelles, Tournai, Liège, Strasbourg, Liesse, etc.

Un monastère d'hommes de l'*Union au Très-Saint-Sacrement* a été fondé à Esparon (Isère), vers l'an 1866, par le R. P. Honoré;

cette congrégation a pour but de glorifier la vie eucharistique de Jésus.

Beaucoup d'autres communautés se livrent à l'adoration perpétuelle ou temporaire. Citons, par exemple, les Carmélites, les Clarisses, les Chanoinesses de Saint-Augustin, les Bénédictines du Temple, les Bernardines de l'Adoration perpétuelle, les Religieuses de l'Assomption, celles du Sacré-Cœur, de l'Archiconfrérie réparatrice, les Dames auxiliatrices de l'Immaculée-Conception, les Dames Zélatrices de la Sainte-Eucharistie, les Dames de sainte Julienne du Très-Saint-Sacrement (Belgique), les Franciscaines du Saint-Sacrement, les Servantes du Sacré-Cœur de Jésus dont la Maison-Mère est à Versailles, les Religieuses Récollettes (Espagne), les Religieuses du Centre eucharistique (Espagne), les Théodoriennes ou Sœurs de Sainte-Croix (Suisse), etc.

§ 3

Des Œuvres d'adoration temporaire ou perpétuelle, diocésaine ou locale, diurne ou nocturne

L'adoration diurne peut avoir lieu dans un même sanctuaire ou dans plusieurs sanctuaires d'une ville ou d'un diocèse ; elle peut être répartie entre toutes les églises et chapelles d'un diocèse ; enfin, l'adoration peut avoir lieu pendant la nuit. Nous allons nous occuper de ces trois catégories ; mais comme elles doivent toutes leur origine aux prières non perpétuelles des Quarante-Heures, il convient d'y arrêter tout d'abord notre attention.

Des prières non perpétuelles de Quarante-Heures. — Il y a deux sortes de prières de Quarante-Heures : 1° celles qui, se succédant toute l'année d'église en église, dans une même ville ou dans tout un diocèse, sont une véritable adoration perpétuelle, d'une forme particulière, et dont nous parlerons plus tard ; 2° les prières de Quarante-Heures qu'on fit d'abord uniquement aux jours de dissipations qui précèdent le mercredi des Cendres, et qu'on étendit plus tard aux temps de *Jubile*, de guerre, de calamités publiques, etc., pour faire amende honorable à Dieu.

Les prières de Quarante-Heures sont ainsi appelées, parce qu'elles durent à peu près ce laps de temps. Il est probable qu'à l'origine,

elles se suivaient sans interruption, même pendant la nuit. Il en était encore ainsi au diocèse de Bologne, alors que Benoît XIV occupait le siège archiépisopal de cette ville. Quelques troubles nocturnes semblent avoir déterminé les évêques à partager les Quarante-Heures en trois journées, ainsi qu'on le fait de nos jours, et l'on dut alors commencer l'adoration le dimanche de la Quinquagésime.

Le nombre de ces heures de prières expiatoires a été choisi : 1° pour honorer les quarante jours que Jésus passa dans le désert; 2° en mémoire des quarante heures qu'il demeura dans le tombeau; 3° en reconnaissance des quarante jours que Notre-Seigneur passa encore sur la terre, après sa Résurrection.

Le sentiment qui fit instituer ces prières est bien ancien dans l'Église, puisque, dès le v° siècle, elle avait établi une messe avec jeûne et litanies solennelles, en opposition aux coupables excès des calendes de Janvier.

Il n'est point facile de déterminer exactement l'origine de cette institution, attendu qu'une telle industrie de zèle sacerdotal a pu spontanément surgir sur divers points, sans qu'il ait nécessairement existé de corrélation entre ces dévotions analogues.

L'institution des Quarante-Heures a été attribuée contradictoirement à sainte Gertrude, au Père Joseph de Ferno, à S. Ignace de Loyola, aux Pères Jésuites de Lorette en 1556; à ceux qui, la même année, donnaient une mission à Macerata; à saint Charles Borromée, à saint Philippe de Néri, à l'abbé Benoît, curé de Saint-Eustache, à la fin du XVI[e] siècle, etc. Il n'y a pas à discuter la priorité fabuleuse de sainte Gertrude, ni celle de l'abbé Benoît qui ne fit qu'introduire cette dévotion à Paris. Saint Ignace ne paraît qu'avoir popularisé l'usage des Quarante-Heures dans la ville de Rome. Saint Charles Borromée les a prescrites dans son diocèse, comme le cardinal Paliotto institua dans le même but, à Bologne, l'*Oraison de trente heures*, avec sermon et indulgences; mais les prières de Quarante-Heures sont beaucoup plus anciennes.

En 1534 ou quelques années plus tard, alors que la ville de Milan souffrait cruellement des suites de la guerre entre François I[er] et Charles-Quint, le Père Joseph de Ferno, Capucin de cette ville, réunit les fidèles au pied des autels, le lundi de la Quinquagésime, pour implorer la miséricorde divine et prolonger ces prières pendant quarante heures, afin d'honorer les heures que Notre-Seigneur passa au tombeau. Ce serait là, d'après Benoît XIV, l'origine de cette dévotion.

Remarquons toutefois que les prières ne se faisaient point alors devant le Saint-Sacrement exposé. Cette exposition n'aurait eu lieu, dit-on, pour la première fois, qu'en 1556, à Lorette, dans les circonstances suivantes : une troupe de comédiens venait d'y arriver, pendant le carnaval, pour donner des représentations véritablement scandaleuses. Le Jésuite Olivier Manarée, voulant paralyser ces funestes impressions, fit décorer somptueusement, avec l'autorisation de l'évêque, la chapelle du collège, et y exposa le Saint-Sacrement pendant quarante heures. Les illuminations, la musique, les chants, les prédications attirèrent la foule des fidèles ; c'est de là que cette dévotion réparatrice se serait répandue peu à peu dans d'autres villes.

Nous devons toutefois faire remarquer qu'antérieurement, la confrérie des Pèlerins, fondée à Rome en 1548, dans l'église de la Sainte-Trinité, exposait le Saint-Sacrement pendant quarante heures, tous les premiers dimanches de chaque mois et dans le cours de la Semaine Sainte. Les trois jours qui précédaient le mercredi des Cendres, les pèlerins se rendaient processionnellement dans les sept basiliques de Rome, suivis d'un grand concours de fidèles.

A Saint-Laurent *in Damaso*, l'archiconfrérie de Sainte-Marie de l'Oraison ou de la Mort adopta, en 1551, ces quarante heures de prières pour le troisième dimanche de chaque mois. On peut conjecturer, mais non pas affirmer, que le Saint-Sacrement était exposé depuis le commencement jusqu'à la fin de tous ces exercices.

En 1560, Pie IV approuva les Constitutions de cette confrérie, et accorda des indulgences à ceux qui assisteraient aux prières de Quarante-Heures.

Les Éméronites sont une association vénitienne de quatorze laïques qui pratiquent la dévotion des Quarante-Heures, à leur église du *Santissimo Redentore*. Cette association, fondée en 1584 par quelques gentilshommes de Venise, n'a jamais depuis modifié son règlement.

Clément VIII, en 1592, étendit facultativement la dévotion des Quarante-Heures à toutes les églises de Rome, de façon à ce qu'elle s'y succédât durant tout le cours de l'année. Elle fut pratiquée presque partout dès le commencement du XVII[e] siècle. Clément XI, en 1705, rendit ces prières obligatoires pour la ville de Rome. C'est ainsi que les prières de Quarante-Heures, limitées d'abord aux jours qui précèdent le carême et à quelques circonstances exceptionnelles, se changèrent en véritable adoration perpétuelle.

Complétons ce qui concerne la forme primitive, conservée dans toute la chrétienté, par quelques mots sur la France.

En 1574, le P. Auger, de la Compagnie de Jésus, détermina M. de Gondy, archevêque de Paris, à établir les prières de Quarante-Heures dans quelques églises de sa ville épiscopale. L'abbé Benoît, curé de Saint-Eustache, paraît les avoir instituées antérieurement dans sa paroisse.

Le concile d'Avignon, en 1594, les introduisit dans le Comtat Venaissin. Les Carmes Déchaussés propagèrent bientôt cette dévotion dans toutes les provinces de France.

A l'occasion du siège de La Rochelle, des prières de Quarante-Heures furent prescrites dans toutes les églises de Paris. Sous le règne de Louis XIV, on multiplia ces supplications, pour la santé du roi, pour le succès de ses armes, pour les heureuses couches de la reine, etc. Dans ces circonstances, à la cathédrale de Rouen, la nef était tendue de riches tapisseries; le Saint-Sacrement était exposé sous un dais à l'autel de la chapelle de Notre-Dame des Vœux. Deux chanoines, accompagnés de quatre chapelains et de deux enfants de chœur, se relevaient d'heure en heure pour l'adoration (1).

Les auteurs jansénistes se sont élevés non seulement contre la fréquence de l'exposition, mais contre le principe même des Quarante-Heures. « Ne semble-t-il pas, disaient-ils (2), que dans une affliction publique, ou que dans un jour de débauche publique, il serait plus à propos d'ordonner un jeûne public, des prières publiques et des processions publiques, que d'exposer le Saint-Sacrement, puisque cette exposition est une marque de joie, et qu'il faudrait pleurer en ces occasions pour arrêter la colère de Dieu. »

Quelques évêques des XVII[e] et XVIII[e] siècles semblent avoir partagé ces fausses idées, car les termes de certaines prescriptions épiscopales indiquent qu'il y avait, pour ces prières de Quarante-Heures, une série d'exercices publics, sans aucune exposition du Saint-Sacrement (3).

De l'adoration diurne, perpétuelle ou non, limitée a un seul sanctuaire ou a plusieurs sanctuaires d'une ville ou d'un diocèse.

C'est à Avignon, comme nous l'avons rapporté plus haut, qu'en 1226, à l'occasion de la victoire de Louis VII sur les Albigeois,

(1) Moléon, *Voyage liturg.*, p. 350.
(2) *Pratiques de piété pour honorer le Saint-Sacrement,* Bruxelles, 1712, p. 137.
(3) Thiers, *Exp. du S. Sacr.*, l. II, ch. IX, p. 424.

commença dans la chapelle de Sainte-Croix une adoration continue du Saint-Sacrement, qui ne devait être interrompue qu'en 1793. Mais ce fut là une institution locale, motivée par un fait particulier et qui ne devait pas exercer d'influence au dehors.

On a dit (1) que l'adoration perpétuelle, établie d'abord à Liège, passa de là en France, puis en Allemagne où elle se répandit surtout dans l'Électorat de Mayence, dans l'évêché de Wurtzbourg et dans l'Électorat de Trèves.

Sans vouloir nier l'influence de la ville où fut instituée la Fête-Dieu, nous ne croyons pas que l'adoration perpétuelle y ait été pratiquée avant les Quarante-Heures perpétuelles, établies officiellement en 1592, par le Pape Clément VIII. Elles se fondèrent en France, sous cette forme plus ou moins modifiée, à la fin du XVI[e] siècle, mais seulement dans certaines communautés et dans quelques grands centres de population, dont les paroisses se partageaient les jours et parfois les semaines ou les mois d'adoration.

S. François Régis jeta les fondements de cette dévotion dans le Vivarais et le Velay, pendant les missions qu'il y donna en 1620. Il avait surtout pour but de réparer les profanations commises par les Calvinistes.

En 1641, le baron de Renty, avec l'assentiment du curé de Saint-Paul de Paris, fonda, dans cette paroisse, une association de dames, pour l'adoration du Saint-Sacrement, dans le cours de l'après-midi. Il établit plus tard cette même dévotion à Dijon. Cet homme de Dieu fut, au XVII[e] siècle, avec la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, l'abbé H. M. Boudon, archidiacre d'Évreux, et le jésuite Vincent Huby, le plus ardent propagateur de l'adoration perpétuelle.

L'adoration réellement perpétuelle fut établie en 1648 à Saint-Sulpice, à l'occasion d'une profanation des saintes hosties. Le curé de cette paroisse, M. Ollier, raconte ainsi, dans ses manuscrits, les commencements de cette œuvre :

«Ces jours passés, dans notre église de Saint-Sulpice, notre Seigneur et adorable Maître a bien voulu souffrir l'attentat effroyable de douze voleurs qui ont porté leurs mains sacrilèges sur le saint-ciboire, ont jeté par terre son sacré corps : c'est ce qui a donné lieu à douze habitants de la paroisse de s'unir en esprit aux douze apôtres pour réparer ce crime abominable, par tout ce que leur inspirera la religion dont

(1) Bertholet, *Hist. de la Fête-Dieu.*

leur cœur est rempli. Ils se sont associé douze autres adorateurs pour doubler leur réparation, et, par cette réunion de vingt-quatre, ils ont voulu imiter la fonction religieuse des vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse qui adorent continuellement Jésus-Christ, prosternés et abîmés devant son trône. Ces vingt-quatre personnes se partageront les vingt-quatre heures du jour, demeurant chacune, l'une après l'autre, l'espace d'une heure, devant le très-auguste Sacrement de l'autel, afin d'y être en adoration perpétuelle et de pouvoir en leur manière, toute pauvre qu'elle est, honorer Dieu sur la terre, comme il est honoré par les anges et les bienheureux dans le Ciel (1). »

L'adoration perpétuelle fut fondée à Lyon, en 1667, dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Le nombre des fidèles qui s'engagèrent à faire au moins une heure d'adoration s'éleva tout d'abord à 13,000. Cette même dévotion existait au XVIIe siècle à Abbeville, à Beauvais, à Clermont-Ferrand, à Dreux, à Lille, à Lisieux, à Marseille, à Nancy, à Saintes, à Sisteron, dans diverses localités de la Flandre, de la Champagne, de la Picardie, de la Provence, etc.

Au milieu du XVIIIe siècle, l'adoration perpétuelle était partagée entre seize paroisses d'Amiens et durait, dans chacune d'elles, quinze jours ou tout un mois.

M. le baron de Hubens, chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Liège, y fonda en 1764, l'œuvre de l'adoration perpétuelle. Tous les adhérents s'engageaient à consacrer, chaque année, une heure à cette adoration. Clément XIII enrichit de nombreuses indulgences cette pieuse association, qui fut bientôt imitée par divers diocèses des Pays-Bas et de l'Allemagne.

L'adoration diurne, établie à Madrid, dès 1772, par un saint religieux, sous le non de *Veillée du Saint-Sacrement*, y a persévéré jusqu'à nos jours.

En 1770, Mlle de Louvencourt, qui devait établir à Amiens l'Institut qui porte son nom, soumit à M. de La Motte le projet qu'elle avait conçu depuis deux ans, de fonder, dans la chapelle des Ursulines, une messe quotidienne et une exposition perpétuelle du Saint-Sacrement. L'évêque d'Amiens, après avoir temporisé, céda aux instances de Mlle de Louvencourt et institua l'adoration perpétuelle, à titre d'épreuve pour un an, dans la chapelle des Clarisses : mais l'adoration ne commença que le 1er janvier 1773; elle fut autorisée d'une

(1) Le P. Huguet, *Dévotion à la sainte Euchar.*, 3e édit., p. 456.

manière définitive le 1er janvier 1774. Depuis lors, sauf une interruption forcée, causée par la tempête révolutionnaire, la sainte Eucharistie n'a cessé d'être adorée, nuit et jour, dans la chapelle des pauvres Clarisses, et de voir à ses pieds deux de ces religieuses s'offrant en victimes de propitiation pour les péchés du monde.

Aujourd'hui, l'adoration diurne des hommes a lieu, soit tous les jours, soit un jour par semaine ou par mois, dans un certain nombre de villes importantes. Il y a même de simples campagnes où l'adoration diurne est perpétuelle : il en est ainsi à Fanjeaux (Aude) et dans diverses paroisses de Bretagne, surtout dans le diocèse de Rennes.

Dans celui de Constantine, le Saint-Sacrement n'est exposé, dans chaque paroisse, à tour de rôle, que les dimanches et jours de fête.

Les *Annales d'Orléans* nous donnent les renseignements suivants sur une dévotion de cette ville, qu'on appelle *la Première Heure de l'Année devant le Saint-Sacrement,* et qui existe ailleurs sous le nom de l'*Adoration du premier jour de l'an.* Le 31 décembre, vers onze heures et demie, tous les assistants se réunissent sous la présidence de Monseigneur l'Évêque, au pied du très Saint-Sacrement exposé dans une chapelle de la ville. Après un quart d'heure de recueillement, à minuit moins un quart, tous ensemble récitent le *Te Deum* et le *Magnificat* en action de grâces pour les bienfaits reçus pendant l'année qui va finir, le *Miserere* en expiation de toutes les fautes commises, et le *De Profundis* pour tous les confrères décédés. Au coup de minuit, tous se prosternent en adoration et, après quelques courts instants de silence, ils répètent par trois fois, en l'honneur de la très Sainte-Trinité, l'invocation : « *Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in sæculum.* » Puis, le directeur de la nuit récite au nom de tous la prière suivante : « O mon Dieu, une nouvelle année commence! Daignez nous bénir et remplir notre cœur de votre saint amour et d'une vraie charité pour nos frères. Soyez toujours présent à notre esprit et à notre cœur, pour sanctifier toutes nos actions. Accordez-nous tous les biens de l'âme et du corps, dont nous avons besoin pour arriver à la possession du céleste héritage. Consolez les affligés, soulagez les malades, et surtout, ô mon Dieu, convertissez les pécheurs. Comblez de vos riches bénédictions notre Saint-Père le Pape, notre Evêque et tous ceux qui sont engagés dans le saint ministère. Que ceux qui se préparent au sacerdoce reçoivent aussi la plénitude de vos dons. Conservez et ranimez la foi de notre chère patrie,

éclairez et dirigez tous nos supérieurs temporels ; délivrez les âmes du Purgatoire. Nous vous demandons toutes ces grâces par l'intercession de Marie conçue sans péché, et par les mérites de votre divin Fils qui a pris aujourd'hui le nom de Jésus, qui signifie Sauveur, et qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. » Après cette belle prière, tous les assistants récitent d'abord le *Veni Creator*, afin d'attirer sur eux les grâces nécessaires pour bien passer l'année qui commence ; et puis la prière suivante composée par Mme Elisabeth et qui est le cri sublime d'un cœur entièrement soumis à la volonté de Dieu : « Que m'arrivera-t-il cette année, ô mon Dieu? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu, réglé, voulu, ordonné de toute éternité ; cela me suffit. J'adore vos desseins éternels et impénétrables, je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais le sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de mon divin Sauveur. Je vous demande en son nom et par ses mérites infinis, la patience dans mes peines et la parfaite soumission pour tout ce que vous voudrez ou permettrez. » Enfin, l'on termine par le *Sub tuum*, pour se mettre sous la protection de la très sainte Vierge : après quoi chacun se retire, sauf les membres désignés pour continuer l'adoration jusqu'au jour.

A Rome, la succession des Quarante-Heures, telle qu'elle a été réglée par le pape Clément XI, constitue une Fête-Dieu perpétuelle. Le premier jour de l'année ecclésiastique, c'est-à-dire le premier dimanche de l'Avent, le Saint-Sacrement est exposé par le Souverain Pontife. L'exposition y dure jusqu'au mardi matin ; elle a lieu ensuite à Saint-Jean de Latran, puis, de deux jours en deux jours, dans toutes les églises patriarcales, et enfin dans toutes celles qui sont désignées à cet effet par le Cardinal-Vicaire. Le matin, on célèbre, dans le sanctuaire *di Quarant'Ore,* une messe solennelle ; à midi, a lieu une procession intérieure où l'on chante les litanies des Saints. Les membres de l'association du Saint-Sacrement se chargent de l'adoration nocturne. Vers 9 heures du soir, un carrosse va les chercher à domicile ; ils sont au moins au nombre de quatre, sans compter un prêtre et un clerc. L'adoration, pour chacun d'eux, est de quatre heures. A chaque heure du jour et de la nuit, un clerc sonne la cloche, pour engager les fidèles à adorer le Saint-Sacrement de l'autel. Le portail de l'église est toujours richement décoré. On tend la porte principale de grands rideaux d'étoffe blanche et rouge, et l'on place au-dessus

du lambrequin, qui retombe sur ces voiles, un tableau représentant un ostensoir.

L'adoration diurne perpétuelle a lieu soit dans une même église, soit dans plusieurs églises à tour de rôle, à Milan, à Turin, à Venise, à Vienne (Autriche), à Varsovie, etc.

En 1882, on a organisé à Rome une œuvre française par son origine et universelle dans son but : *l'Adoration perpétuelle des nations catholiques représentées dans la ville éternelle.* Elle a pour but d'offrir à Dieu une réparation renouvelée chaque jour par quelqu'une des nations catholiques représentées à Rome, dans les églises où ont lieu les Quarante-Heures. Voici, pour le moment, la liste des nations au nom desquelles l'adoration réparatrice se renouvelle chaque semaine : *Dimanche :* le Portugal, la Pologne, l'Irlande et la Lombardie; *Lundi :* l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Grèce; *Mardi :* l'Italie; *Mercredi :* l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Écosse; *Jeudi :* la France; *Vendredi :* les Missions catholiques et la Suisse; *Samedi :* l'Espagne, l'Angleterre et la Belgique. Un avis, imprimé en diverses langues et répandu à un grand nombre d'exemplaires, invite les Catholiques de tous les pays, résidants ou de passage à Rome, à s'inscrire à cette œuvre. Elle compte en France, par exemple dans le diocèse de Beauvais, des affiliations qui, en union avec les fidèles de Rome, offrent à la justice divine, au nom de la France pénitente, une réparation nationale.

De l'adoration diurne perpétuelle, répartie entre toutes les églises et chapelles d'un diocèse. — L'adoration perpétuelle, non plus restreinte à un seul sanctuaire ou à toutes les églises d'une même cité, mais étendue à toutes les paroisses d'un diocèse, se propagea en France dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1658, au diocèse de Chartres, les églises des villes et des campagnes étaient ouvertes dans ce but, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir; là où existaient des communautés religieuses ayant une chapelle, l'adoration s'y continuait pendant la nuit.

François Faure, évêque d'Amiens, par un mandement en date du 20 juin 1658, établit l'adoration perpétuelle dans toutes les églises de son diocèse. Mais beaucoup de paroisses rurales ne se conformèrent point à cette ordonnance; dans un certain nombre de localités, elle ne fut exécutée que pendant quelques années.

L'adoration perpétuelle fut fondée, en 1667, dans le diocèse de Lyon ; en 1672, dans celui d'Évreux ; en 1700, dans celui de Rouen ;

en 1753, dans celui de Boulogne. Dans ce dernier diocèse, toutes les paroisses étaient partagées en douze groupes, correspondant aux douze mois de l'année. Chaque groupe, composé d'autant de paroisses qu'il y avait de jours dans le mois, était chargé de la célébration quotidienne de l'office du Saint-Sacrement.

En Bavière, l'adoration perpétuelle, fondée dès 1674, tomba en désuétude et fut rétablie en 1802, et, sur une plus grande échelle, en 1873.

Cette œuvre de réparation et d'amour envers Jésus-Christ fut interrompue en France par la Révolution de 1793; elle a été restaurée sous le règne de Louis-Philippe, dans quelques diocèses, mais surtout à la suite des journées de juin 1848, par l'influence du célèbre pianiste Hermann, qui prit plus tard l'habit de Carme Déchaussé, sous le nom de Père Augustin du très Saint-Sacrement. Par une lettre pastorale du 24 novembre 1850, Mgr Sibour établit, dans le diocèse de Paris, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, sous le titre et la forme de Prières de Quarante-Heures. Cette dévotion, avec des modes divers, fut établie dans les diocèses de Saint-Brieuc (1843), de Nancy (1847), de Cahors (1849), d'Angers (1854), de Strasbourg (1856), d'Autun (1857), d'Agen (1858), d'Auch et de Marseille (1859), d'Amiens (1861), d'Alby (1862), d'Avignon, de Limoges et de Lyon (1863), etc. En 1880, il n'y avait plus que vingt diocèses où n'existait pas encore cette institution (1), mais où l'adoration diurne était cependant pratiquée dans certaines localités importantes.

Dans six diocèses de France (Angers, Besançon, Cahors, Montpellier, Nancy et Paris), l'adoration est absolument perpétuelle, c'est-à-dire qu'elle se fait le jour et la nuit.

L'adoration perpétuelle est florissante dans toute la Belgique, dans divers diocèses d'Allemagne, d'Italie, du Mexique, du Brésil et même dans l'Océanie et les vastes contrées de l'Amérique du Nord. Comme les églises sont rares dans ces dernières régions, et par conséquent souvent très éloignées des résidences des sauvages chrétiens, ceux-ci, au jour et à l'heure qui leur ont été désignés pour l'adoration du Saint-Sacrement, se tournent vers l'église la plus rapprochée et adressent de loin leurs prières au Dieu de l'Eucharistie.

De l'adoration nocturne. — Nous avons vu que dans six diocèses de

(1) Angoulême, Ajaccio, Beauvais, Belley, Chartres, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Puy, Luçon, Nice, Oran, Perpignan, Saint-Dié, Saint-Jean-de-Maurienne, Soissons, Tarentaise, Tours, Troyes, Tulle et Verdun.

France, dans plusieurs villes et dans certaines communautés, l'adoration du jour est complétée par celle de la nuit. Ici nous n'avons à parler que des œuvres spéciales qui concernent exclusivement l'adoration nocturne, soit perpétuelle, soit intermittente.

On peut dire que la première pensée de cette dévotion est due à Clément VIII qui, en 1592, institua l'adoration perpétuelle le jour et la nuit, par la célèbre bulle *Gravis et diuturna.* Mais l'établissement d'une adoration spécialement nocturne appartient à notre siècle.

Les épreuves que traversait l'Église firent instituer à Rome, en 1810, dans l'église Sainte-Marie *in via lata,* une confrérie de l'adoration nocturne du Saint-Sacrement. La *Pia unione di adoratori del SS. Sagramento* s'étendit bientôt à d'autres sanctuaires. En 1814, quand le pape Pie VII fut de retour à Rome, il enrichit cette œuvre de précieuses indulgences, et, cette même année, tout fut réglé pour la liturgie de cette fête perpétuelle, désignée vulgairement sous le nom d'*il sacro uffizio.* Cette association, érigée en archiconfrérie par Léon XII (1824), compte trois classes de membres : 1° ceux qui sont à la fois actifs et souscripteurs ; 2° ceux qui sont seulement actifs ; 3° ceux qui ne sont que souscripteurs.

Une œuvre française analogue a été fondée à Paris, après les journées de Juin 1848, par le R. P. Hermann, alors encore simple laïque, et par l'abbé de La Bouillerie, vicaire-général de Paris. Vingt-trois fervents catholiques, enrôlés sous la présidence de ce dernier, passèrent la première nuit d'adoration à Notre-Dame-des-Victoires, le 6 décembre 1848, alors qu'on apprit le départ de Pie IX pour Gaëte. Les deuxième et troisième nuits eurent lieu, le 20 et le 21 décembre, à l'occasion des prières de Quarante-Heures, prescrites par Mgr Sibour, pour le Souverain Pontife. Comme on craignait de déranger le service paroissial de Notre-Dame-des-Victoires, l'œuvre fut transférée dans la chapelle des Pères Maristes, rue Montparnasse. Elle fut agrégée, en 1850, à l'archiconfrérie de Rome, dont nous avons parlé plus haut. Après avoir quelque temps périclité, elle conquit de plus nombreux adhérents et reçut une nouvelle organisation en 1855. Aujourd'hui, l'adoration nocturne, à Paris, se succède dans plus de 130 sanctuaires, où l'élément paroissial prête son concours à l'association diocésaine. Plus de 2,500 hommes veillent et prient la nuit devant le Dieu du Tabernacle.

Les membres d'une section se réunissent à 10 heures du soir, dans

la sacristie de l'église désignée. Après avoir tiré au sort les heures de la nuit, les confrères se rendent à l'église où le prêtre directeur expose le Saint-Sacrement. On récite la prière du soir, le chapelet et l'office du Saint-Sacrement. A 11 heures, les confrères se retirent pour se livrer au repos sur de simples matelas, dans une pièce non éloignée, laissant deux membres en adoration, qui sont, une heure après, relevés de leur garde par deux autres adorateurs, et ainsi de suite. A cinq heures, tous disent la prière en commun, font la méditation, assistent à la messe et reçoivent la bénédiction du Saint-Sacrement (1).

Dans une réunion annuelle, qui se tient actuellement à Saint-Thomas-d'Aquin, le président de l'œuvre de l'adoration nocturne ou l'un de ses membres rend compte de la situation des diverses agrégations de France. L'œuvre, en effet, s'est vite répandue en province et, dès 1849, elle était inaugurée à Tours, pendant les trois nuits qui précèdent le Carême. Aujourd'hui, elle est pratiquée dans plus de quarante diocèses (2), soit comme œuvre spéciale, soit comme complément de l'adoration perpétuelle. Dans celui de Cambrai, on ne compte pas moins de cent paroisses ayant leur nuit d'adoration.

Presque toutes les associations de province ont adopté l'organisation de celle de Paris, mais il en est qui s'en tiennent à un certain nombre de nuits, par semaine ou par mois. Ainsi la *Petite Adoration nocturne,* qui fonctionne à Alger depuis 1883, se borne à l'adoration de huit à dix heures du soir, la veille des premiers vendredis du mois.

L'adoration nocturne s'est propagée en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Mexique, à Cuba, en Océanie, aux îles Philippines, etc. Elle est très florissante en Pologne, à Cologne, à Gand, à Gênes, à Grenade, à Liège, à Londres, à Madrid, à Saragosse, à Turin, etc.

L'*Adoration nocturne à domicile* a été fondée en 1851, par l'abbé de La Bouillerie, en même temps que celle des Tabernacles. S. S. Pie IX l'a érigée en archiconfrérie, par un bref du 23 février 1858. Cette

(1) Nous avons emprunté quelques-uns de ces renseignements à l'ouvrage anonyme du président de l'œuvre, M. Baudon, intitulé : *l'Œuvre de l'exposition et adoration nocturne du très Saint-Sacrement.* Paris, 1877, in-12.

(2) Parmi les localités où a lieu l'adoration nocturne, nous citerons, entre autres : Abbeville, Amiens, Angers, Arras, Autun, Avignon, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourg, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Coutances, Dijon, Douai, Grenoble, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Roubaix, Saint-Malo, Saintes, La Salette, Tours, Troyes, Turcoing, Vannes, etc.

œuvre a été créée en faveur des personnes du sexe qui, convenablement, ne peuvent, pendant la nuit, se rendre à l'église. Toute associée fait, chaque mois, l'adoration chez elle, pendant une heure. Pour l'organisation de l'association, il faut trente zélatrices, qui se partagent entre elles les heures de nuit du mois, de 8 heures du soir à 8 heures du matin.

ARTICLE II

Des œuvres eucharistiques relatives à la Communion

Les œuvres spéciales relatives à la communion concernent : 1° les associations dans lesquelles on s'engage à communier un nombre de fois déterminé ; 2° les associations qui s'occupent de la première communion des enfants ou des adultes ; 3° les communions générales.

§ I

Des associations de Communion

Dans les œuvres dont nous avons parlé précédemment, il y a parfois, comme nous l'avons vu, un engagement pris par leurs membres de faire la sainte communion à des époques déterminées, mais il y a quelques autres œuvres ayant exclusivement ce but spécial ; nous devons indiquer ici les principales.

Communion du mois du Billet. — Les associés s'engagent à communier, sauf empêchement, au jour qui leur est désigné par un billet tiré au sort. Ce pieux usage, qui remonte au XVII[e] siècle, a survécu à la Révolution dans le diocèse de Vannes et s'y pratique encore.

Une confrérie dite de l'*Année eucharistique* a été fondée en 1828, dans l'église Saint-Paul-Serge, à Carcassonne. Chaque jour du mois, un certain nombre d'associés s'approchent de la Table Sainte.

L'*Archiconfrérie de l'année et du mois eucharistique,* établie à

Vendeuil (Aisne) par M. l'abbé Delaigle, curé de cette paroisse, a pour but d'assurer des communions pour chaque jour de l'année et spécialement pendant le mois de juin, aux diverses fins de l'œuvre, dont les principales sont le triomphe de l'Église et la réparation des outrages commis envers le Saint-Sacrement.

L'Œuvre de la Communion perpétuelle et réparatrice, fondée à Avignon, a pour but principal d'obtenir que Dieu, apaisé par la pratique de la communion fréquente, éloigne de nous les fléaux de sa colère. Les membres sont divisés en classes ou sections ; chaque section se compose de sept ou trente associés ; dans le premier cas, un jour de chaque semaine, et, dans le second, un jour de chaque mois est assigné à chacun des associés, pour qu'il s'approche ce jour-là de la sainte Table. Pie IX, en date du 9 août 1861 et du 18 mai 1863, a accordé des indulgences spéciales à cette association, qu'ont approuvée et encouragée un grand nombre d'évêques de France et de Belgique.

L'Œuvre de la Communion réparatrice, dont le siège est au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial, a été fondée en 1854, par le P. Drevon, de la Compagnie de Jésus. Elle a surtout pour but de réparer le défaut de communion des chrétiens non pratiquants, et d'expier les outrages que Jésus-Christ reçoit dans la Sainte-Eucharistie. Les membres s'engagent à faire la communion une fois le mois ou une fois la semaine, 1° pour consoler le Cœur de Jésus dans le divin Sacrement de son amour ; 2° pour les besoins de l'Église ; 3° pour le Souverain Pontife ; 4° pour obtenir la conversion des pécheurs, et le maintien de la foi dans tout l'univers, principalement en France. Cette vaste association, encouragée par six brefs ou rescrits de Pie IX, s'est répandue en Belgique, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Tunisie, en Amérique et jusque dans la Cochinchine française.

La Communion réparatrice a obtenu de ses adhérents :

De 1854 à 1860,	5,000	communions	par jour.
De 1860 à 1870,	15,000	—	—
De 1870 à 1875,	35,000	—	—
De 1875 à 1878,	45,000	—	—
De 1878 à 1880,	55,000	—	—

ce qui fait, en 26 ans, 289 millions de communions offertes en réparation au divin Cœur de Jésus (1).

(1) Cf. *La communion réparatrice offerte au Sacré-Cœur de Jésus*, Lyon, 1874; *Recueil de différentes publications concernant l'œuvre de la communion réparatrice*, par le P. Drevon; *le Règne de Jésus-Christ*, 1re livraison.

L'*Œuvre de la Communion réparatrice, en union avec Marie*, a été érigée en archiconfrérie par Pie IX. Son siège est à Vaugirard, dans la communauté de Marie Réparatrice.

L'*Association réparatrice envers la sainte Trinité,* par le moyen des *trinités* de messes et de communions, a été fondée en 1873 par une humble tertiaire franciscaine de Paris et approuvée par Pie IX, en 1876.

Une *Association de communion mensuelle,* pour les besoins actuels de l'Église, a été érigée à Rome dans l'église Saint-Laurent, sous le pontificat de Pie IX. De là, elle s'est répandue à Gênes et dans un grand nombre de villes d'Italie.

A Madrid, une association du *Centre eucharistique* a été fondée en 1872. Elle comprend environ 260,000 associés qui font un nombre égal de communions mensuelles. L*Association du culte continuel du Saint-Sacrement,* établie à Grenade en 1854, a également pour but de multiplier le nombre des communions.

§ 2

Œuvres relatives aux premières Communions

A Paris et ailleurs, les familles aisées dont un enfant se dispose à faire la première communion, se font un bonheur d'habiller gratuitement un petit garçon ou une petite fille, parmi les plus indigents d'entre ceux qui, le même jour, doivent s'asseoir à la Table eucharistique.

Dans beaucoup de diocèses, on fait une quête, soit à domicile, soit dans l'église, pour fournir des vêtements convenables aux enfants pauvres de la première communion. On veut que, ce jour-là, une sainte égalité règne entre ceux qui s'asseyent au même banquet.

Cette bonne œuvre a été l'objet de diverses fondations. En mourant à l'âge de 91 ans, Mme d'Haubersaert a légué à l'église Notre-Dame de Douai, une terre de valeur importante, sous la condition d'habiller, chaque année, les enfants pauvres, pour leur première communion.

Ce sont là des œuvres de charité matérielles. Il en est beaucoup d'autres qui, sans négliger ce soin secondaire, ont pour objet de faciliter aux enfants pauvres les moyens de faire une bonne première com-

munion. On s'occupe surtout de ceux que leur ignorance, ou leur jeunesse avancée, ou d'autres causes éloignent des catéchismes paroissiaux. Ils sont instruits dans une maison de retraite, et, après leur première communion, on s'efforce de les faire persévérer dans le bien.

Il existe beaucoup d'œuvres de ce genre à Paris et en province. Celle de la *Première Communion des ouvriers adultes* a été fondée à Paris par le P. Eymard ; celle de la *Première Communion des apprentis*, fondée par M. l'abbé Planchat, fusillé par la Commune, est aujourd'hui dirigée par M. l'abbé de Broglie. Celle de la *Première Communion des ramoneurs et des fumistes*, qui existe depuis plus de deux siècles, a son siège aujourd'hui dans l'ancienne église des Carmes de la rue de Vaugirard. Les membres de l'association font eux-mêmes le catéchisme aux enfants, quatre fois par semaine, dans une des salles de l'Institut catholique. Les enfants sont préparés au grand acte qu'ils doivent accomplir par une retraite de huit jours, à laquelle assistent beaucoup de parents et un certain nombre de patrons.

M. l'abbé Roussel a établi à Auteuil une œuvre importante, dont un membre du Congrès des Comités catholiques parlait en ces termes, dans l'Assemblée générale du 12 juin 1878 : « Quatre fois par an, à Auteuil, s'ouvrent les portes d'une maison connue sous le nom de *Maison de la Première Communion*, mais qui se dit volontiers la *Maison de la Providence*. Les envoyés du bon Maître s'en sont allés par les carrefours, appelant ceux qu'ils rencontraient pour remplir la salle du festin. C'est une Sœur ou une dame de charité, un membre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, un patron chrétien, un de ces mille bienfaiteurs que l'occasion du bien fait surgir en France ; — quelquefois c'est un agent de police. Et, chaque trimestre, cinquante ou soixante jeunes garçons, de quatorze à dix-huit ans, sont ainsi recrutés pour le bataillon sacré de M. l'abbé Roussel. Il est très intéressant d'assister, au jour marqué, à l'entrée de la troupe en haillons ; presque tous ces visages portent l'empreinte profonde de toutes les souffrances et de toutes les misères. Mais, en trois mois, la transformation est complète, et, dans la chapelle de la maison hospitalière, la première communion a des joies rayonnantes, des larmes et des ardeurs — « *brûlantes comme un fer rouge* », suivant l'énergique expression d'un de ces chers régénérés — qui sont pleins de promesses, et ces promesses sont tenues. »

L'Archiconfrérie de Notre-Dame de la Première Communion, établie au petit séminaire de Felletin (Creuse), se propose d'obtenir pour les

enfants qui en font partie la grâce d'une bonne première communion. 1° La sainte messe est célébrée pour eux le jeudi de chaque semaine. 2° Les associés mettent en commun leurs prières, leurs bonnes œuvres, etc., le jeudi, jour de l'institution de la sainte Eucharistie, et le samedi, jour consacré à la sainte Vierge. 3° Les associés, dès que leur âge le permet (ou leurs mères, s'il sont encore trop jeunes), récitent chaque jour aux mêmes fins un *Ave Maria* avec l'invocation : *Notre-Dame de la Première Communion, priez pour nous.* 4° Au petit séminaire où est fondée l'association, deux enfants sont conduits chaque jour aux pieds de Marie pour lui offrir, au nom des associés, des prières déterminées. 5° Chaque année, à la fin des exercices du mois de Marie, le saint Sacrifice est offert solennellement pour tous les membres vivants ou défunts de l'Association et pour ses bienfaiteurs. Cette confrérie compte un grand nombre d'associés par toute la France et publie un Bulletin intitulé : *Le Parterre de Notre-Dame de la Première Communion.*

Une œuvre analogue existe à Châteauneuf-sur-Cher, sous le nom d'*Archiconfrérie de Notre-Dame des Enfants.*

En 1863, à Lyon, s'est fondée, dans la maison dite des Convalescentes, l'*Œuvre de Sainte-Anne pour la convalescence et la première communion des jeunes filles délaissées.* Elle a pour but de faciliter la première communion aux jeunes filles abandonnées qui ne peuvent être appelées chrétiennes qu'en raison du baptême qu'elles ont reçu.

Une *Union de prières des premiers communiants* s'est formée, en 1883, entre les premiers communiants du monde catholique. Cette œuvre présente plusieurs précieux avantages : 1° elle suggère au jeune chrétien la salutaire pratique de réciter chaque jour une prière en l'honneur de la sainte Vierge ; 2° elle attire les bénédictions célestes sur toutes les premières communions du monde entier, par les prières spéciales des enfants les uns pour les autres ; 3° elle dispose l'enfant à solliciter son entrée dans une œuvre de jeunesse ou dans les congrégations locales destinées à assurer plus efficacement sa persévérance. Pour faire partie de l'*Union,* il suffit de réciter, chaque jour, un *Ave Maria,* avec l'invocation : *O Marie, conçue sans péché....* ; chaque dimanche, un *Pater,* un *Ave,* avec une prière pour la communion spirituelle.

Dans plusieurs villes de France, à Amiens, à Nancy, etc., des Jésuites, des prêtres séculiers ou des membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, profitent des foires qui réunissent un grand nombre

de saltimbanques, pour instruire leurs enfants et les préparer à la première communion, à la confirmation, quelquefois même au baptême.

Les œuvres de première communion se sont nécessairement multipliées, depuis que l'enseignement du catéchisme est interdit dans les écoles communales. Dans beaucoup de paroisses, des dames pieuses suppléent à cette lacune, due à une loi inique.

§ 3

Des Communions générales

Dans un certain nombre des églises de la Compagnie de Jésus, une communion générale se fait chaque mois, à jour fixe, avec une grande solennité. Elle a été primitivement établie à Rome, en 1609, par les PP. Jésuites, pour le salut des vivants et le soulagement des âmes du Purgatoire. Plus tard, dans la même ville, une pieuse congrégation se forma sous le nom de *Sodalité de la Communion générale.* Au XVII[e] siècle, chaque jour de communion générale comptait : à Rome, de 20 à 30,000 participants ; à Séville, de 20 à 24,000 ; à Lisbonne, de 24 à 25,000 ; à Palerme, de 24 à 28,000 ; à Messine, de 50 à 80,000. Saint François de Hiéronimo, dans le royaume de Naples, fut un ardent propagateur de cette dévotion, qu'enrichirent successivement de nombreuses indulgences les papes Paul V, Urbain VIII, Innocent X, Innocent XII, Clément XI et Clément XII.

On sait que, d'ordinaire, les missions données dans les paroisses se terminent par une communion générale. M. l'abbé Cochet (1) raconte ainsi celle qui eut lieu en 1700 à Saint-Remy de Dieppe. « La communion générale qui termina la mission fut vraiment merveilleuse. On la partagea en trois séries, les filles d'abord, puis les femmes, puis les hommes et les garçons ; de ces derniers, on en compta plus de 8,000 *bien pressés*, disent les chroniqueurs. A cette communion de clôture, le P. Bouneau monta en chaire, dit un manuscrit anonyme, *tira des larmes des yeux de tout le monde; un chacun pleuroit, le cierge ardent à la main, criant par plusieurs fois : Miséricorde!* La circonstance était vraiment solennelle. La ville fumante encore des boulets

(1) *Les églises de l'arr. de Dieppe*, p. 42.

qu'Albion y avait lancés, se relevait à peine de ses ruines. Aussi on ne peut rien s'imaginer de plus sublime que le spectacle qu'elle présenta alors. »

Le P. Ravignan, en 1841, inaugura à Paris une retraite pour la communion pascale des hommes. Elle s'ouvrit à l'église de l'Abbaye-au-Bois, et, vu l'affluence des auditeurs, fut tranférée, dès le lendemain, à Saint-Eustache. L'année suivante, la retraite eut lieu à Notre-Dame où, chaque année, elle porte des fruits si abondants. Elle est terminée par l'accomplissement public du devoir pascal. Plus de 5,000 hommes, appartenant à toutes les classes de la société, se pressent autour des quatre tables de communion où, pendant une heure, est distribué le pain eucharistique. Durant cette imposante manifestation chrétienne, le chant général du *Credo* et du *Te Deum* produit un effet véritablement grandiose.

Dans un certain nombre de diocèses, surtout dans les grandes villes, on prêche une retraite de quelques jours, comme préparation à la communion générale de Pâques. Dans les villes épiscopales, la communion générale des hommes se fait ordinairement à la cathédrale.

ARTICLE III

Des Œuvres relatives au saint Viatique

Toutes les associations, dites du Saint-Viatique, ont pour principal objet de former un cortège d'honneur au Sauveur des âmes, toutes les fois qu'il est porté aux malades. Beaucoup de confréries du Saint-Sacrement s'imposent cette obligation dans leurs statuts. Ce fut même là l'origine de l'archiconfrérie romaine instituée en 1513, et dont nous avons parlé plus haut. Un Carme de l'église *Santa-Maria in Traspontina* portait le saint Viatique à un malade et n'était accompagné que d'un seul laïque, tenant une torche allumée. Plusieurs fervents paroissiens, témoins de cet isolement, résolurent de fonder dans leur église une association pour accompagner le saint Viatique.

Plus tard, cette confrérie fut transférée dans l'église Saint-Jacques *in Borgo*, et enfin à Sainte-Marie de la Minerve (1).

Depuis longtemps il existe, à Rome, une association plus spéciale, nommée *Pia unione per l'acccompagnamento del SS. Viatico.*

Le 15 avril 1885, le Cardinal-Vicaire de Rome, dans une circulaire adressée aux curés de cette ville, a protesté contre la suppression des honneurs publics rendus au saint Viatique.

En France, la principale œuvre de ce genre est l'*Archiconfrérie du Saint-Viatique*, dont le siège est à Saint-Pierre de Saintes. Elle a pour but d'honorer le Saint-Sacrement, particulièrement dans la maison des pauvres, de suppléer à l'insuffisance des prêtres en préparant les malades à recevoir la visite de leur Dieu; enfin de s'opposer, par l'exercice d'un saint zèle, aux tentatives impies des solidaires et des francs-maçons. Toutes les associations particulières de paroisse, agrégées à l'œuvre centrale, participent aux indulgences accordées en 1874 par Sa Sainteté Pie IX. Cette archiconfrérie a un lien matériel qui permet aux associés de n'être jamais pris au dépourvu dans leur ministère de charité. C'est une petite chapelle portative qui contient les objets suivants : une nappe de toile blanche avec garniture, pour couvrir une table; un petit thabor pour déposer la custode; un bénitier en métal argenté et un goupillon; une cassolette pour faire brûler de l'encens; une timbale dans laquelle le prêtre puisse se purifier les doigts; un purificatoire; deux vases en bois avec des bouquets artificiels; de l'encens; deux flambeaux et deux cierges bénits; une nappe de communion qu'on étend sur le lit des malades. Le tout est contenu dans une caisse, qu'une seule personne peut facilement porter.

Des agrégations de cette archiconfrérie ou des œuvres analogues ont été établies à Lille, Marseille, Moulins et dans diverses autres localités, soit pour les hommes, soit pour les femmes. A Lyon, on la désigne sous le nom de *Confrérie de Notre-Dame du Saint-Sacrement et du Saint-Viatique.* Nous devons ajouter qu'un certain nombre de ces œuvres sont momentanément en souffrance, depuis que le transport solennel du saint Viatique a été interdit par beaucoup de municipalités libres-penseuses.

Une *Association du Saint-Viatique* a été fondée en 1844, par D. Francisco Rodriguez Vela, dans la province de Santiago; elle

(1) Moroni, *Dizionario di erudizione*, V° *Arciconfraternita.*

s'est répandue depuis à Madrid et dans quelques autres villes d'Espagne.

Un certain nombre de confréries, dites *des Agonisants, de la Bonne Mort, des Malades, de Notre-Dame des Malades*, ont pour objet le soin corporel et spirituel de ceux qui sont en danger de mort.

Il y avait jadis des *Confréries des Agonisants*, à Rouen (1472), à Paris, dans l'église de la Mercy (1673), à Dijon, dans la chapelle du Séminaire (1686), à Lille, à Marseille, à Nancy, etc. Elles rendaient des services corporels et spirituels aux malades. Les frères visiteurs s'enquéraient tout d'abord si le malade avait rempli ses devoirs de chrétien, et, s'il ne l'avait pas fait, ils s'efforçaient, par leurs exhortations, de l'y amener. On faisait dire des messes à son intention. S'il venait à mourir, les confrères l'ensevelissaient, priaient pour le repos de son âme et s'occupaient de sa sépulture.

A Marseille, une *Confrérie de saint Joseph agonisant* fut fondée très anciennement. La cloche paroissiale convoquait les confrères, qui se mettaient en prières devant l'autel de saint Joseph, et qui accompagnaient le saint Viatique auprès des malades.

Aujourd'hui encore, il existe des confréries analogues à l'église Saint-Aubin de Rennes, à Tinténiac (Ille-et-Vilaine), etc.

A Anvers, l'*Administration de la quinzaine* est destinée à procurer tous les quinze jours le bienfait de la sainte communion aux malades qui la désirent. Le Saint-Sacrement leur est toujours porté d'une manière solennelle, aux accents des chants religieux. Une confrérie du Viatique fut fondée dans cette ville, sur la paroisse Notre-Dame, en vertu d'un legs de 62,000 florins de Brabant, fait par un négociant nommé Pierre Verbiest. Le donateur voulut qu'avec la rente de ce capital, on entretînt six chapelains-prêtres et quatre musiciens qui devaient accompagner le saint Viatique (1).

On sait que l'archiconfrérie de *Notre-Dame des Malades* a son centre à Paris, dans l'église Saint-Laurent, et que de nombreuses messes y sont dites pour les besoins corporels et spirituels des associés.

(1) *Congrès des œuvres euch., tenu à Liège*, p. 204.

ARTICLE IV

De quelques autres Œuvres eucharistiques

Il existe un certain nombre d'œuvres eucharistiques, n'ayant point pour but spécial, comme les précédentes, soit l'adoration du Saint-Sacrement, soit la communion, soit le saint Viatique; nous allons énumérer les principales.

LE MOIS DU SAINT-SACREMENT. — Beaucoup de personnes pieuses honorent, par des pratiques de dévotion, sous le nom de *Mois du Saint-Sacrement*, les trente jours qui suivent la Fête-Dieu. Des prières et des méditations ont été publiées pour aider les fidèles à célébrer dignement ces jours bénis (1). Dans divers diocèses, le mois de juin est consacré tout entier au Saint-Sacrement et donne lieu à des exercices quotidiens. Chaque matin, on fait à l'église une méditation eucharistique; le soir, une instruction précède le salut du Saint-Sacrement. Dans d'autres diocèses, les pieux exercices du *Mois du Précieux-Sang* se font également dans le cours du mois de juin.

L'ŒUVRE DE ZÈLE, POUR L'ACCROISSEMENT DU CULTE DU SAINT-SACREMENT, PARMI LES HOMMES, s'est fondée à Lille, en 1872.

L'ŒUVRE DES TABERNACLES ET DES ÉGLISES PAUVRES, fondée en 1846 par M. l'abbé de La Bouillerie, et érigée en archiconfrérie dix ans plus tard, est véritablement eucharistique, en ce sens qu'un de ses buts est de fournir gratuitement aux églises de France, denuées de ressources, des vases sacrés, des linges d'autel, des vêtements sacerdotaux, en un mot, tous les objets liturgiques dont elles ont besoin pour la célébration du culte. Les ressources de l'œuvre se composent 1° de souscriptions fixées à trois francs au moins, par an; 2° de dons en nature, tels qu'étoffes anciennes, robes de soie, fleurs artificielles, enfin de tous les objets qui peuvent servir au culte. Les dames associées s'occupent de confectionner des vêtements sacerdotaux, des nappes d'autel, des voiles de calice, etc., pour les églises pauvres. A Paris, le siège de l'œuvre est au couvent des Dames Réparatrices du Saint-Sacrement (rue des Ursulines, 12). En province, on se réunit à certains jours fixes, pour travailler soit dans une communauté

(1) Citons entre autres : l'abbé A. Girard, *le Mois du très Saint-Sacrement du pieux fidèle* ; l'abbé G. Hippolyte, *le Mois du très Saint-Sacrement à l'usage du clergé*; Madame Bourdon, *le Mois eucharistique*.

religieuse, soit alternativement chez un certain nombre de dames dont le salon se métamorphose en atelier. Tous les ans, dans le courant de l'hiver, se fait une exposition de tous les objets achetés ou confectionnés par l'association dans le courant de l'année : c'est après cette exposition qu'a lieu la distribution aux églises pauvres (1).

Avant l'institution de cette œuvre, des chrétiens fervents avaient isolément poursuivi le même but. Tel fut le baron de Renty qui, au XVII[e] siècle, donna des ciboires en argent à un grand nombre d'églises rurales du diocèse de Bayeux, et les enrichit de tabernacles qu'il fabriquait et dorait de ses propres mains. On sait que Marie Leczinska consacrait presque tous ses loisirs à broder des ornements pour les églises pauvres.

L'Œuvre apostolique poursuit le double but de secourir les missionnaires en leur fournissant tous les objets nécessaires au culte, et de faire élever, instruire et former des prêtres indigènes dans les séminaires des missions. Cette œuvre, fondée par Mlle Zoé Duchesne, à Orléans, transportée à Paris en 1856, est éminemment eucharistique, puisque, chaque année, elle fournit aux Missions étrangères un nombre considérable de vêtements sacerdotaux, de linges d'autel, de calices, de ciboires, d'ostensoirs, de custodes, etc. *L'Œuvre apostolique* a des succursales dans beaucoup de villes de France.

L'Œuvre de la messe réparatrice, dont le siège est au Grand Séminaire de Nevers, a pour but d'offrir à Dieu, chaque jour et à perpétuité, une ou plusieurs messes dites de réparation, comme amende honorable à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en compensation des messes célébrées indignement dans l'univers entier, et de plus, en expiation des manquements journaliers commis dans la célébration des saints Mystères.

L'Union au sacrifice perpétuel de Notre-Seigneur Jésus-Christ est une dévotion qui consiste à s'unir au saint Sacrifice offert dans le monde entier à tout instant du jour et de la nuit. Le soleil se levant à différentes heures dans les diverses contrées, il n'est pas de moment où la sainte messe ne soit célébrée et où l'on ne puisse s'y associer par la communion spirituelle. Voici l'horloge eucharistique, indiquant les heures de Paris où la Victime sainte est immolée :

(1) Voici les noms des vingt diocèses qui s'affilièrent les premiers à l'Œuvre centrale : Angoulême, Bourges, Carcassonne, Coutances, Meaux, Mende, Nîmes, Sens, Soissons, Saint-Flour, Châlons-sur-Marne, Séez, Bayeux, Limoges, Luçon, Troyes, Viviers, Le Mans, Clermont-Ferrand.

A minuit. On célèbre la Sainte Messe, en Asie : dans la Chine occidentale, dans le royaume de Siam, dans la péninsule de Malacca, dans le Thibet, etc.

A une heure du matin. En Asie : dans le Bengale, dans les Vicariats de Dacca et de Calcutta, dans la Péninsule de Ceylan, à Madras et dans le Maduré.

A deux heures. En Asie : dans les trois Vicariats de Maïssour, de Goa et de Bombay (rives du Malabar).

A trois heures. Dans l'Archipel indien, à l'île de la Réunion, dans l'île de Madagascar, etc.

A quatre heures. Dans la Perse, la Palestine, une partie de la Russie d'Europe, etc.

A cinq heures. En Pologne, en Autriche, en Égypte, etc.

De six heures à midi. En Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Vénézuéla, etc.

A une heure après midi. Dans le Missouri, le Texas, une partie du Mexique, etc.

A deux heures de l'après midi. Au Mexique et dans les montagnes Rocheuses.

A trois heures. Dans la Californie et dans l'Orégon.

A quatre heures. Dans l'Océanie, aux îles de Mangariva, aux îles Marquises, etc.

A cinq heures. En Océanie : dans les Archipels de Pomotou et de Taïti, dans le grand archipel des Sandwich, etc.

A six heures. En Océanie : dans un grand nombre d'îles, comme Hamoa, Tonga, Wallis, Futuna, etc.

A sept heures. Dans les colonies anglaises de l'Australie orientale.

A huit heures. En Océanie : dans la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, les Nouvelles-Philippines, etc.

A neuf heures. En Océanie, dans l'archipel Viti, récemment converti au Catholicisme.

A dix heures. En Océanie, dans l'Australie méridionale, aux îles Moluques, aux Philippines; en Asie, dans la Corée et quelques îles du Japon.

A onze heures du soir. Dans l'Australie occidentale, dans le diocèse de Batavia et dans la Chine orientale (1).

(1) Le P. Kinane, *La Colombe du Tabernacle*, trad. de l'anglais par M. Lérida Geofroy, p. 181.

CONGRÈS EUCHARISTIQUES. — Chaque année, aux séances des Comités catholiques, il se fait un rapport sur les œuvres eucharistiques : c'est ce qui a donné lieu à des Congrès spéciaux, composés, sans distinction de nations, des représentants des diverses œuvres du Saint-Sacrement et de catholiques dévoués au culte de l'Eucharistie. Le premier a eu lieu à Lille, en 1881 ; le second, à Avignon, en 1882 ; le troisième, à Liège, en 1883 ; le quatrième, à Fribourg, en 1885. Celui de Lille était divisé en trois commissions : 1° œuvres d'adoration et de réparation ; 2° culte de l'Eucharistie, hommages intérieurs, œuvres diverses ; 3° propagande de la dévotion eucharistique. Le 30 juin, pour la clôture du Congrès, plus de 4,000 hommes, dans l'église Saint-Maurice, ont suivi avec des flambeaux la procession du Saint-Sacrement, en réparation de l'injure faite à Notre-Seigneur par l'interdiction des processions extérieures de la Fête-Dieu.

PÈLERINAGES EUCHARISTIQUES. — Il existe un certain nombre de pèlerinages eucharistiques, plus ou moins anciens, dans les sanctuaires qui ont été témoins de prodiges opérés par le Saint-Sacrement. Comme nous avons parlé de ces miracles dans le LIVRE XI, nous ne dirons ici que quelques mots sur les pèlerinages auxquels ils ont donné lieu.

En 1875, un pèlerinage a été établi à l'église Saint-Jean-Saint-François, à Paris, où se sont conservées les traditions du fameux miracle des Billettes.

A Douai, le sixième Jubilé séculaire du *Saint-Sacrement de Miracle* eut lieu en 1855, avec une pompe qui ne peut être comparée qu'au pèlerinage national de 1875, où plus de 50,000 personnes assistaient à la procession.

En 1874, un pèlerinage général fut inauguré à la chapelle des Pénitents-Gris d'Avignon, où le Saint-Sacrement est exposé depuis six siècles et demi. La procession jubilaire de 1876 comptait près de cent mille pèlerins.

Le 2 janvier amène tous les ans à Marseille (Oise) un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles, pour le pèlerinage des saintes Hosties dont nous avons raconté l'histoire. Nous avons également parlé des pèlerinages eucharistiques de Favernay, de Vrignes-au-Bois, des Ulmes, près de Saumur, etc. (1). D'autres pèlerinages eucharistiques, plus ou moins fréquentés, existent dans les Pays-Bas :

(1) Tome I, pages 498, 502, 508, etc.

à Amsterdam, depuis 1345; à Boxmeer, depuis 1400; à Boxtel, depuis 1280; à Breda, depuis 1449; à Bergen, depuis 1421; à Riphont, depuis 1342; à Meersen, en Limbourg, depuis un temps immémorial (1).

On peut encore ranger parmi les pèlerinages eucharistiques (et c'est en effet le nom qu'on leur donne) ces rendez-vous de nombreuses paroisses qui, depuis 1874, ont lieu dans le diocèse de Luçon; ils ne sont attachés ni à un jour ni à un lieu particulier. D'immenses foules se réunissent dans une paroisse déterminée, où une fête eucharistique se termine par la procession du Saint-Sacrement (2).

Presque tous les pèlerinages peuvent être considérés comme des manifestations eucharistiques, en raison des nombreuses communions qui les sanctifient. Dans les plus célèbres sanctuaires français de pèlerinage, on a constaté, en 1878, le nombre suivant de communions annuelles :

Église d'Ars	20,000
Notre-Dame de Liesse	21,000
Visitation de Paray-le-Monial	32,000
Chapelle du Vœu national, au Sacré-Cœur de Paris.	35,000
Notre-Dame de la Délivrande	40,000
Notre-Dame de la Salette	45,000
Notre-Dame de Chartres	80,000
Notre-Dame de Fourvières	140,000
Notre-Dame des Victoires	140,000
Notre-Dame de Lourdes	200,000 (3).

MUSÉE EUCHARISTIQUE DE PARAY-LE-MONIAL. — Le P. Drevon, de la Compagnie de Jésus, mort à Rome en 1880, avait fondé, deux ans auparavant, à Paray-le-Monial, un musée et une bibliothèque eucharistiques. Cette œuvre est continuée par M. le baron Alexis de Saracchaga; elle a pour organe le *Règne de Jésus-Christ*, Revue illustrée trimestrielle. La bibliothèque compte déjà plus de 5,000 volumes. Le musée est une sorte de démonstration artistique du règne de Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement. Les tableaux, les gravures, les photographies, les dessins, les objets d'art sont placés dans trois salles

(1) *Congrès euchar. de Lille*, p. 485.
(2) *Congrès euch. tenu à Liège*, p. 329.
(3) Rapport des Œuvres euchar. lu à l'Assemblée générale des Comités cathol. de 1878.

spéciales; l'une renferme les monuments du règne eucharistique dans l'ordre intellectuel; l'autre, dite salle des miracles, concerne le règne eucharistique sur les natures inférieures; la troisième est consacrée au Sacré-Cœur, c'est-à-dire au règne de Jésus-Christ dans l'ordre moral, au règne de son Cœur sur le cœur des hommes. Le nouvel édifice qu'on a dessein de construire contiendra en outre ce qu'on pourrait appeler l'archéologie du Saint-Sacrement, c'est-à-dire des monuments de sculpture, d'épigraphie, d'orfèvrerie, de numismatique, etc.

LIVRE XIX

ICONOGRAPHIE DE L'EUCHARISTIE

Les monuments iconographiques dont nous devons nous occuper sont relatifs 1° aux figures de l'Eucharistie; 2° à son institution; 3° à l'Eucharistie en général ou à des particularités eucharistiques.

CHAPITRE I

Des figures de l'Eucharistie

Nous avons déjà signalé les principales figures de l'Eucharistie, d'après les indications des Pères (1). Nous n'avons plus à les étudier que sous le rapport iconographique.

La discipline du secret devait interdire aux premiers artistes chrétiens de représenter le mystère le plus auguste de la Religion ; il fallait se garder de le révéler aux profanes qui auraient pu furtivement s'introduire dans les catacombes. Aussi n'y a-t-il, dans ces cimetières sacrés, aucune représentation proprement dite de la Cène, ni de la messe, ni de la communion; mais il y est fait de nombreuses allusions par des figures symboliques dont les Chrétiens seuls pouvaient comprendre la signification. Nous allons indiquer, par ordre alphabétique, les principales figures allégoriques, par lesquelles les premiers siècles chrétiens ont désigné l'Eucharistie.

ANIMAUX SYMBOLISANT LA COMMUNION. — On voit, sur les marbres chrétiens, des vases d'où s'élèvent des pampres garnis de raisin que becquettent une ou deux colombes. Dans une église du v[e] siècle, découverte à Rimini en 1863, se trouve un autel où est sculpté un vase ansé, surmonté d'une croix d'où sortent deux ceps de vigne chargés de raisins que becquettent six oiseaux (2). A Briord (Ain), sur la tombe de Boldaricus, deux colombes boivent dans un vase. Sous une inscription de l'an 460, publiée par M. de Rossi (3), on voit une colombe ayant sur la tête le signe de la croix et s'apprêtant à boire dans un calice ministériel : « C'est là, dit M. le chanoine Davin (4), le fidèle lavé dans le baptême, et marqué du sceau du Christ dans la

(1) Livre I, ch. I, page 3.
(2) De Rossi, *Bulletino*, 1864, p. 15.
(3) *Inscr. Christ.*, t. I, p. 323.
(4) *La Capella greca*, ch. XXII.

Confirmation, qui va goûter la manne ou le vin céleste de l'Eucharistie. A Lyon, nous trouvons sur un marbre funéraire, deux colombes ayant encore ce signe sur la tête, qui becquettent les dattes d'un palmier, figure du Christ. C'est le même symbole du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie, et, sur tous ces monuments, ce signe + est bien le signe du Christ empreint au front des chrétiens à la Confirmation. »

Sur des monnaies de la première race, frappées dans le Gévaudan, ainsi que sur des *triens* de Cahors, se trouvent des oiseaux affrontés qui boivent dans un calice ou qui becquettent une grappe de raisin émergeant d'un vase. MM. Lelewel et E. Cartier voient là, avec raison, un symbole eucharistique (1). Cette allégorie a persévéré dans le cours du moyen âge. Des colombes, emblème de la simplicité et de la douceur, parfois munies de la queue du serpent, emblème de la prudence, se désaltèrent dans un calice. On voit de ces représentations sur des chapiteaux de Saint-Hilaire de Poitiers, de la cathédrale du Mans, etc. La tête de l'oiseau est souvent ornée d'une riche aigrette. Il est impossible, dit l'abbé Crosnier (2), de ne pas reconnaître ici les dispositions nécessaires pour approcher dignement du banquet eucharistique et les fruits précieux qu'en retire l'âme fidèle. C'est en effet dans la communion que le chrétien trouve le germe de l'immortalité et qu'il s'assure la couronne de gloire indiquée par l'aigrette déployée, qui surmonte, comme un magnifique diadème, la tête de ces colombes.

Quelquefois, au lieu de colombes, ce sont des paons qui becquettent la vigne sortant d'un vase ansé. Sur une pierre sépulcrale du cimetière de Prétextat (III[e] siècle), conservée au musée de Latran, on voit au centre deux paons, près d'un vase, sur l'orifice duquel sont disposés des pains, c'est-à-dire les *coronæ consecratæ* du sacrifice eucharistique (3).

Plusieurs chapiteaux du moyen âge, par exemple à Saint-Aignan de Cosne, nous montrent un lion buvant dans un calice. C'est évidemment l'emblème du chrétien qui puise sa force dans le banquet eucharistique (4).

(1) *Revue numismatique*, 1839.
(2) *Bullet. monum.*, t. XIV, p. 293.
(3) De Rossi, *Bullet.*, nov. 1867, p. 81.
(4) On a cité à tort comme appartenant à ce symbolisme les lions buvant dans un calice, qui figurent dans un ancien tissu conservé à la cathédrale du Mans. C'est une chasse orientale ; ces lions, comme l'a démontré M. Le Normand, sont une réprésentation hiératique empruntée à la religion de Zoroastre.

Banquets. — Dans les catacombes, il y a deux sortes de représentations de repas ; les uns nous montrent sept hommes assis à une table où il n'y a pour aliments que des pains et des poissons frits ; dans les autres, on voit des hommes et des femmes en nombre indéterminé. Parlons d'abord de ces derniers banquets.

Au cimetière Domitille, une fresque représente deux personnes assises sur un lit, devant une table à trois pieds, sur laquelle est servi un poisson entouré de trois pains. Près de la table, un homme se tient debout.

Au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, on voit deux banquets (fin du IIIe siècle), l'un de cinq convives dont deux femmes, l'autre de trois hommes et trois femmes. Entre les personnages, on lit distinctement, sur l'une de ces peintures : *Agape misce nobis, Irene porge calda;* et sur l'autre : *Agape misce mi*, *Irene da calda*. C'est donc la Paix (*Irene*) et la Charité (*Agape*) qui sont chargées de distribuer les mets et les boissons (1).

Sur une peinture murale analogue, du cimetière de Saint-Calliste, transférée aujourd'hui au musée de Latran, il n'y a ni table ni aliments.

Aringhi, Boldetti, Bottari avaient cru reconnaître des agapes dans ces représentations et dans plusieurs autres, qu'on trouve également dans les catacombes. Cette opinion est aujourd'hui généralement abandonnée. On ne voit jamais de viande sur ces tables, et le luxe des lits n'est nullement en harmonie avec la simplicité des agapes primitives. Ce sont là des images symboliques du bonheur céleste, que les paraboles évangéliques comparent souvent à un festin. Aussi, dans une peinture du cimetière de Sainte-Agnès et sur une sculpture du musée de Latran, ces repas mystiques forment-ils le pendant de la parabole des Vierges sages : c'est la félicité éternelle, récompense de leur fidélité. On peut dire toutefois que ce sont là des représentations figuratives de l'Eucharistie, en tant que les agapes sont une image du banquet céleste. Un écrivain protestant, M. Roller, admet cette interprétation. « Ces images, dit-il, (2), étaient aussi des allusions aux agapes, car le repas espéré avait pour type la Cène chrétienne, celle qui se faisait dans l'église, entre fidèles, comme témoignage de l'union au Christ et de la commune participation aux grâces de Dieu. »

(1) Garucci, *Storia dell' arte cristiana*, p. 170.
(2) *Les Catacombes de Rome*, t. II, p. 10.

Dans un bon nombre de représentations (il y en a cinq dans la crypte des Sacrements), on voit une table où sont servis des poissons et parfois des pains. Devant elle, sont assis, sur des lits, des convives au nombre de sept, et qui sont toujours des hommes. Cette scène rappelle l'apparition, aux apôtres, de Jésus ressuscité, après la pêche miraculeuse, sur les bords du lac de Tibériade. On sait que Notre-Seigneur leur offrit alors un repas composé de poissons, cuits sur la braise, et de pains. Mais, ce n'est point là exclusivement une composition historique. Les saints Pères ont montré les relations symboliques entre le poisson grillé et le Christ souffrant. « Le poisson frit, dit S. Augustin (1), c'est le Christ; il est aussi le pain qui est descendu du Ciel. » Prosper d'Aquitaine, ou plutôt l'Anonyme d'Afrique qu'on a pris pour lui, appelle Jésus-Christ « le grand Poisson qui, sur le rivage, a rassasié lui-même ses disciples, qui s'est offert en *Ichtus* au monde entier, et dont les vertus intérieures nous illuminent et nous nourrissent chaque jour (2). » La preuve que cette représentation n'est point purement historique, c'est qu'on y a adjoint un certain nombre de corbeilles de pain (7, 8 ou 12), dont il n'est point question dans le texte de saint Jean, et qui n'ont ici pour but que de rappeler le sens également eucharistique de la multiplication des pains.

DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS. — Daniel, debout et nu au milieu des lions, est fortifié par le pain que lui présente Habacuc. Cette composition devait rappeler aux fidèles le prêtre, l'Habacuc de la nouvelle Loi, qui, lui aussi, guidé par les anges, se rendait dans les prisons, pour donner le Viatique à ceux qui allaient être livrés aux bêtes.


Habacuc.

M. Ed. Le Blant a reconnu le même sujet sur une petite seille en bois, recouverte de cuivre repoussé, trouvée dans le cimetière mérovingien de Miannay (Somme). « Daniel, dans la fosse aux lions, dit-il (3), avait, au point de vue symbolique, deux significations principales : la constance dans la persécution, la foi dans la résurrection promise. Parmi d'autres sens que cette image présentait de plus pour nos pères, il en est un encore qu'il faut

(1) *Tract. XII in Joan.*
(2) *De Promiss. et præd. Dei*, t. II, p. 39.
(3) *Revue de l'Art chrétien*, t. XIX, p. 94.

noter. Les vivres apportés par Habacuc à l'illustre prophète étaient, à leurs yeux, une figure de l'Eucharistie. J'en connaissais déjà deux preuves : la première, dans les sculptures d'un sarcophage d'Arles, très inexactement figuré par Millin, et où l'on voit l'ange et Habacuc apportant à Daniel des pains et un poisson à tête de dauphin. Une autre tombe, trouvée à Brescia et publiée dans le beau recueil de M. Odorici (1), représente Habacuc offrant à Daniel un pain et un poisson, dans une corbeille. Ce double symbole bien avéré du mystère de l'Eucharistie me paraît se retrouver encore sur la seille de Miannay. En même temps qu'il porte de la main droite une sorte de panier à anse, Habacuc tient suspendu, dans sa main gauche, un objet renflé au milieu et de forme allongée et ondulée. Les données de la scène ne permettent pas de voir ici autre chose qu'une matière comestible, et la comparaison des sarcophages d'Arles et de Brescia me fait incliner à y reconnaître un poisson. Si l'on en juge ainsi que moi, la seille de Miannay serait le troisième monument de l'art chrétien, venant révéler, dans une figuration de Daniel exposé aux lions, une signification symbolique dont je n'ai trouvé, jusqu'à cette heure, aucune mention dans les écrits des Pères. »

ÉPIS, VIGNE ET RAISINS. — Il est certain qu'au IXe siècle, le blé, la vigne et les raisins avaient, comme de nos jours, une signification eucharistique. Mais nous croyons que ce symbolisme remonte à une bien plus haute antiquité, surtout en Orient et en Afrique. Outre les oiseaux qui becquettent le raisin, on voit fréquemment des génies vendangeant des vignes et des ouvriers fauchant des moissons. Un bas-relief de Deir-Saubil (Syrie), antérieur au VIIe siècle, représente un Agneau de Dieu, ayant une croix soudée à son échine; il est accompagné de grappes de raisin et d'un pain incisé en croix (2). Nous ne devons pas oublier que Jésus-Christ a dit de lui-même : « Je suis la vraie vigne, » et que les pampres garnis de raisins peuvent faire allusion à cette parabole. Dans les catacombes, les palmiers, chargés de fruits, semblent aussi avoir figuré l'Eucharistie.

MANNE DU DÉSERT. — Dans un *arcosolium* du cimetière de Cyriaque, on voit représentée la parabole des Vierges sages, à côté de la manne tombant du ciel sur les Juifs dans le désert. « Le miracle de la manne, dit M. de Rossi (3), n'a jamais été vu dans les autres peintures primi-

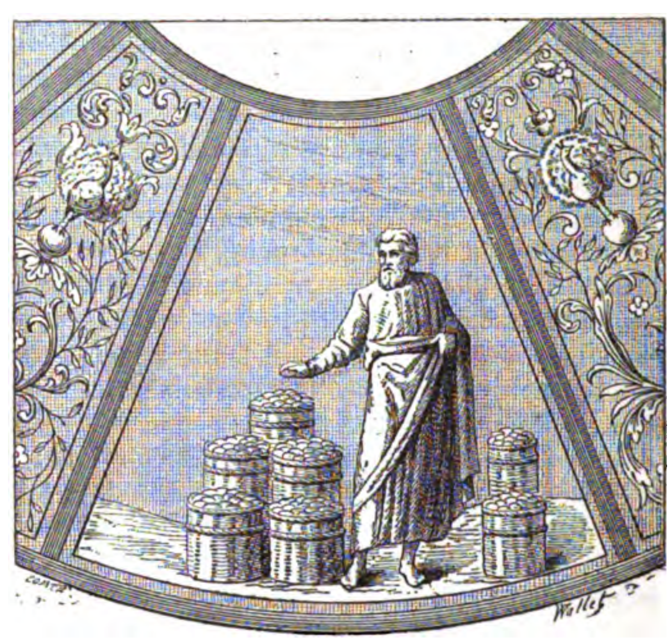
(1) *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. XII, n° 3.
(2) Melchior de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. 48, n° 3.
(3) *Bulletino*, 1re série, t. I, p. 80.

tives, en sorte que les monuments ne peuvent nous aider à en deviner le mystère. Mais le Sauveur lui-même le révèle, au chapitre VI de l'Évangile de saint Jean : c'est lui qui est la *vraie manne*, *le pain vivant descendu du Ciel.* Et l'artiste a peut-être exprimé ce mystère, en inscrivant le monogramme du Christ dans une couronne, d'où jaillissent les rayons qui illuminent le nuage chargé de la manne. Ce prodige, symbole du pain céleste qui nourrit les fidèles durant leur vie mortelle et les prépare à l'immortalité bienheureuse, en d'autres termes symbole de la foi en Jésus-Christ et de la divine Eucharistie, ne pourrait pas mieux faire suite à la parabole des Vierges ; il démontre comment la Vierge sage a alimenté la flamme de sa lampe et a été reçue aux noces éternelles. » Dans d'autres peintures, Moïse (c'est-à-dire saint Pierre) montre du doigt, soit la manne elle-même, soit le nuage de bénédiction d'où elle tombe. Ce peut être là une allusion à l'Eucharistie, en raison même des scènes correspondantes.

MOISE FRAPPANT LE ROCHER. — L'eau qui jaillit du rocher ne désigne pas seulement la grâce, la doctrine évangélique et l'eau du baptême; elle représente aussi l'Eucharistie, canal de la grâce et de l'Esprit-Saint. Cette dernière signification est surtout frappante, lorsqu'à côté de cette scène, on voit Moïse, une verge à la main, montrer des paniers remplis de cette manne miraculeuse, à laquelle Jésus-Christ s'est comparé. Saint Jean Chrysostome, commentant la première épître de saint Paul aux Corinthiens, nous dit : « Comme tu manges le corps du Seigneur, ainsi les Hébreux ont mangé la manne; et comme tu bois le sang, ainsi ils ont bu l'eau de la pierre... A eux, ont été données la manne et l'eau; à toi, le corps et le sang. »

MULTIPLICATION DES PAINS. — C'est la représentation d'un fait historique, mais en même temps une figure de la multiplication miraculeuse du pain eucharistique qui ne s'épuise jamais, quel que soit le nombre de ceux qui y participent. On sait que le Sauveur fit deux multiplications de pains, l'une de cinq pains d'orge et de deux poissons, près de Bethsaïde, dans le désert; l'autre, de sept pains de froment dont les restes, après avoir nourri quatre mille hommes, remplirent encore sept corbeilles. C'est presque toujours ce dernier miracle que reproduisent, avec quelque variation, les fresques des catacombes. Tantôt ce sont les pains et les poissons qui sont figurés dans leur nombre primitif, c'est-à-dire avant d'avoir été multipliés (1);

(1) *Ibid.*, 1865, p. 76.



(La multiplication des pains (cimetière de l'Ardéatine).

tantôt ce sont les corbeilles, remplies de pains, qui prennent place soit autour de la table où est servi le poisson, soit près de celle du repas de Tibériade (1). Ici, comme dans le cimetière *ad duas lauros*, le Sauveur, vêtu de la tunique et du manteau, touche avec une baguette l'une des corbeilles disposées à ses côtés; là, c'est la véritable scène historique où les apôtres présentent les aliments qui doivent être multipliés.

Dans une fresque de la catacombe d'Alexandrie, représentant la première multiplication des pains, ce n'est pas André et Philippe, conformément au texte évangélique, qui présentent à Notre-Seigneur les pains et les poissons, mais Pierre et André. « Il y a là évidemment, dit Mgr Martigny (2), une intention symbolique d'attribuer à saint Pierre la primauté du sacerdoce eucharistique. Ceci est un trait de lumière, à l'aide duquel nous pourrions reconnaître saint Pierre offrant les pains et les poissons, dans la plupart des monuments, des sarcophages notamment, où ce fait miraculeux est retracé. »

(1) Bosio, *Roma sotter.*, t. II, pl. 14.
(2) *Dict. d'antiq. chrét.*, 2e éd., p. 290.

Les faits évangéliques sont souvent résumés d'une manière très sommaire, mais suffisante pour en rappeler le souvenir. Ainsi la multiplication des pains est fréquemment figurée par un personnage debout, entre deux autres qui lui présentent des pains et des poissons, ou plus simplement encore par une rangée de corbeilles de pains, le plus ordinairement au nombre de sept ou de douze.

Quand la multiplication des pains est figurée sur un tombeau, elle paraît signifier que le défunt s'est muni du pain céleste avant d'entreprendre le voyage de l'éternité.

Noces de Cana. — Tous les Pères ont vu dans le miracle de Cana une image de la transsubstantiation ; aussi est-il parfois représenté sur des vases eucharistiques, par exemple sur une burette du IVe siècle, signalée par Bianchini, dans ses notes sur Anastase le Bibliothécaire (1).



Miracle de Cana.

Dans beaucoup de peintures et de sculptures, nous voyons le Christ toucher des cruches de grès, placées devant lui. Cette scène a souvent pour pendant la multiplication des pains, en sorte qu'on a ainsi sous les yeux, non seulement les deux substances eucharistiques, mais le changement de l'une et la distribution de l'autre.

Certains sujets qui, isolés, pourraient être différemment interprétés, prennent, par leur rapprochement, une signification eucharistique. Ainsi, dans une coupe d'or provenant de la catacombe de Calliste, on voit tout à la fois : 1° Tobie avec le poisson ; 2° le Christ changeant en vin l'eau des urnes de Cana ; 3° le Christ guérissant le Paralytique ; 4° le Christ apparaissant aux trois jeunes gens dans la fournaise. On sait que la chair du Sauveur est symbolisée par le poisson ; son précieux sang, par les vases de Cana ; la vie de la grâce, par la guérison du Paralytique ; la Résurrection, par la délivrance de la fournaise ardente. Cet ensemble représente donc la promesse du Sauveur : « Celui qui mange ma *chair* et qui boit mon *sang* a la *vie* éternelle et je le *ressusciterai* au dernier jour. » Cette dernière pensée est encore

(1) *Ibid.*, V° *Cana.*

plus accusée, lorsque, comme dans d'autres compositions, l'artiste y a ajouté la résurrection de Lazare.

- S'il pouvait rester le moindre doute sur la signification eucharistique du miracle de Cana, mis en regard de la multiplication des pains, ce doute serait complètement dissipé par l'inscription qui accompagne ces deux scènes sur une fresque des catacombes d'Alexandrie : Τασ ευλογιας του Χριστου εσθιοντες (*les mangeants les eulogies du Christ*). On sait que dans l'Église d'Alexandrie, l'Eucharistie est toujours désignée sous le nom d'eulogie (1). Cette même inscription ευλογια se trouve sur un petit coffret en bronze de la collection Basilewski, représentant le miracle de Cana (2).

Les artistes chrétiens, comme pour montrer qu'ils veulent exprimer une idée plutôt qu'un fait, réunissent ensemble des événements étrangers les uns aux autres ; les corbeilles de pains recueillies, après la multiplication miraculeuse, se trouvent parfois auprès des urnes de Cana. Comme cette représentation est essentiellement symbolique l'artiste se préoccupe peu du nombre des récipients ; aussi lui arrive-t-il de dessiner huit corbeilles au lieu de sept ou de douze, et une, deux trois, cinq ou sept urnes de vin, au lieu des six qu'indique le texte sacré.

Pain. — Comme le pain accompagne ordinairement le poisson, nous parlerons de cette association iconographique dans un paragraphe spécial. Ici, nous nous bornerons à rappeler que les pains figurés dans les fresques sont souvent marqués du X, monogramme du Christ.

En 1869, on a trouvé dans les fouilles de Porto une lampe en bronze du IVe siècle, représentant le vaisseau de l'Église. La poupe est formée du serpent tentateur, tenant entre ses dents la pomme fatale; mais il est vaincu par la croix qui le domine, et l'on voit à la proue un dauphin tenant dans sa bouche le pain eucharistique : d'un côté, la cause du mal ; de l'autre, son remède triomphant (3).

Poisson. — Nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit dans notre *Histoire du Baptême*, de *l'Ichtus* au point de vue philologique, ni de la célèbre inscription d'Autun (4), mais nous devons faire remarquer qu'en dehors de l'origine anagrammatique de ce symbole, plu-

(1) De Rossi, *Bullet.*, anno III, p. 74.
(2) *Ibid.*, 1872, p. 19.
(3) *Ibid.*, 1869, p. 16; 1870, p. 172.
(4) T. II, p. 53 et 522.

sieurs motifs ont pu le populariser parmi les premiers Chrétiens. Tous les écrivains des âges primitifs comparant la vie à une mer, l'homme a dû être assimilé au poisson; or, Jésus-Christ n'est-il pas l'homme par excellence? En tant que Sauveur, n'est-il point figuré par le poisson que le jeune Tobie pêcha dans le Tigre, pour délivrer Sara du démon et rendre la vue à son père Tobie? Les Pères de l'Église n'assimilaient-ils pas Jésus-Christ lui-même, considéré comme victime, au poisson frit qu'il servit à ses disciples sur les bords du lac de Tibériade?

Tous les poissons qui accompagnent les inscriptions ne se rapportent pas au Christ *eucharistique;* mais il en est dont l'allusion est évidente. Telle est la pierre sépulcrale de Maritima, ornée du poisson et de l'ancre, avec l'inscription suivante :

Μαριτίμα σεμνε γλυκερὸν φάος οὐ κατελεῖφας·
Ἔσχες μετὰ σοῦ (ΙΧΘΥΝ) παναθάνατον κατὰ πάντα·
Εὐσέβεια γὰρ ση παντοτε σε προάγει (1).

Vénérable Maritima, jamais tu ne perdis la très douce lumière : car tu portais avec toi *(le Poisson),* le Seigneur immortel des créatures. Ton céleste amour t'a ravie dans le sein de l'infini.

« Ainsi donc, dit M. Maurus Wolter (2), c'est un vœu très tendre adressé à une sainte défunte, probablement à une vierge; on la félicite d'avoir quitté non pas la *lumière surnaturelle* et vraiment *douce,* mais la lumière terrestre, puisqu'en *mourant elle a porté dans son cœur la source de la lumière éternelle, le Christ, l'immortel* Ichtus, qui, en récompense de sa piété, est supplié de la conduire dans la *Vie éternelle.* Tout ce que disent les Pères du Poisson mystique, comme divin dispensateur de la lumière, de la vie et de la nourriture, est résumé ici en peu de mots : vraisemblablement c'est une allusion au saint Viatique. »

M. Roller, très disposé à voir des subtilités dans les interprétations du symbolisme catholique, n'en reconnaît pas moins une pensée eucharistique dans une fresque, peu ancienne du reste, du cimetière de Sainte-Cyriaque. « Un poisson, dit-il (3), nage dans un marais dont les bords sont figurés par des roseaux et des plantes aquatiques; il semble s'avancer et s'offrir de lui-même à un gros oiseau qui marche

(1) Migne, *Patr. gr.,* t. XIII, p. 407.
(2) *Les Catac. de Rome,* p. 193.
(3) *Les Catac. de Rome,* t. I, p. 106.

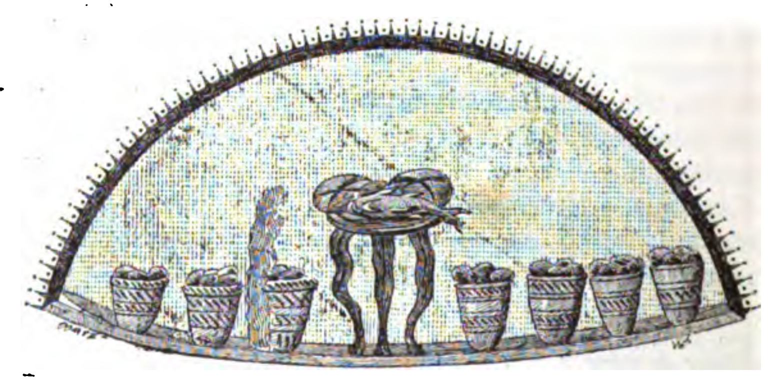
sur la rive ; celui-ci ouvre le bec fort large, comme pour avaler l'énorme poisson. L'invraisemblance du dessin prouve qu'il s'agit bien là d'une scène allégorique. Le poisson est plus gros que l'oiseau, comme le Christ est plus grand que le fidèle. Le poisson, pour se prêter à une opération si difficile, est plus haut placé que l'oiseau, contrairement aux lois naturelles. En outre, l'eau est figurée plus élevée que la terre ; évidemment il ne pouvait s'agir d'une pêche faite par un oiseau aquatique. Si l'on veut bien se rappeler que l'âme est souvent symbolisée par l'oiseau, on pourra émettre l'hypothèse qu'il s'agit ici d'un croyant vivant du Christ, d'un fidèle se nourrissant du poisson sacré, comme du pain descendu du Ciel. »

Poisson et pain. — Presque toujours, le poisson est accompagné d'autres symboles, et c'est de ce rapprochement qu'il emprunte sa signification spéciale. Il prend celle de l'Eucharistie, quand il est accompagné de pains ; quand, en nageant, il porte sur son dos une corbeille



Poisson et corbeille de pains.

de pains ; quand il est placé, en guise de plat, sur une table où sont également plusieurs pains ; quand il est bénit en même temps qu'un



Trépied au poisson (cimetière de Saint-Calliste).

pain, par un homme qu'on devine être prêtre, comme dans une fresque de la crypte de Lucine.

Cette peinture du IIe siècle représente deux poissons nageant à fleur d'eau ; ils portent chacun sur le dos une corbeille d'osier contenant un vase plein de vin rouge et cinq pains. Ce sont de ces petites galettes couleur de cendre, que les Romains appelaient *mamphulæ* ou pains syriens. M. de Rossi voit là une des plus antiques images de l'Eucharistie et rappelle à ce sujet la lettre où saint Jérôme, parlant de saint Exupère de Toulouse, dit que « personne n'est plus riche que celui qui porte dans une corbeille le corps de Jésus-Christ, et son sang dans un vase de verre. » Pour M. de Rossi, les deux poissons symbolisent Jésus-Christ ; l'Ichtus eucharistique serait donc identifié avec le pain et le vin des sacrés Mystères ; ce serait là une évidente proclamation du dogme de la présence réelle. Remarquons toutefois que, si le poisson est la représentation hiéroglyphique du Sauveur, c'est aussi celle du chrétien qui, selon l'expression de l'inscription d'Autun, est fils de l'Ichtus céleste. L'application d'un même symbole tantôt au Christ, tantôt au fidèle, paraissait toute naturelle aux premiers Chrétiens qui croyaient si profondément à leur incorporation à Jésus-Christ, par la foi et les sacrements. Il est donc fort admissible que, dans la représentation qui nous occupe, les poissons figurent des fidèles. C'est l'opinion de M. le chanoine Davin. « Les deux poissons, dit-il (1), nagent en face l'un de l'autre vers un objet central, aujourd'hui disparu, qui, d'après les analogies, doit être une ancre. Ce sont les fidèles vivant et se mouvant autour du Christ dans les eaux de leur baptême et munis du Viatique céleste, qu'on trouve ailleurs sous la forme d'un vase de lait, porté sur le dos des brebis ; double image de l'aliment eucharistique que, chaque dimanche, ils rapportaient de l'église dans leurs maisons. On a vu dans ces poissons une image répétée du Christ, sur lequel serait le pain et le vin, identifiés avec lui-même, et, dans ce groupe, un symbole énergique de la transsubstantiation. L'explication que nous donnons est bien plus naturelle ; elle rentre dans l'interprétation qui nous paraît certaine du groupe de l'ancre et des deux poissons. »

Dans la crypte de Saint-Corneille, on voit également, deux fois retracée, l'image d'un poisson nageant dans les flots et portant sur son dos une corbeille avec des pains ; au-dessus est un objet rouge et

(1) *La Capella greca*, dans la *Rev. de l'Art chrétien*, janv. 1878.

allongé, qui ne peut être autre chose qu'un vase de verre plein de vin.

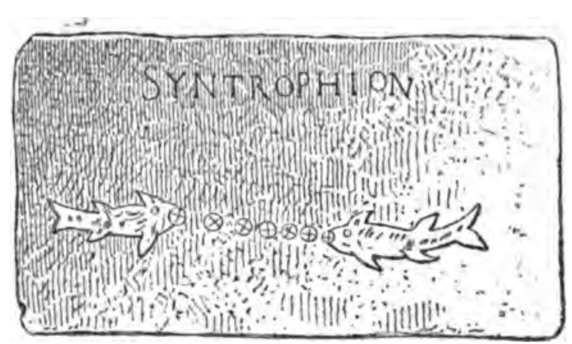
Dans la chambre des Sacrements, au cimetière de Saint-Calliste, une autre peinture du IIe siècle nous montre une table semblable au trépied de l'antiquité, où se trouvent un pain et un poisson; à gauche, un personnage vêtu d'un *pallium* rouge, costume habituel du prêtre chrétien, impose les mains sur ces offrandes. Vis-à-vis de lui, une Orante prie, les mains étendues et levées vers le ciel. Pour mieux donner à cette scène le caractère de consécration eucharistique, l'artiste a mis en regard le sacrifice d'Abraham, c'est-à-dire la figure à côté de la réalité.

M. l'abbé Pillet, en examinant cette fresque en détail, n'y voit pas seulement l'affirmation de la doctrine eucharistique par un fait incontestable, mais aussi dans ses développements théologiques. « Si l'on y regarde de près, dit-il (1), on voit que le prêtre, revêtu du pallium, n'étend pas ses mains sur tous les objets posés devant lui, sur le meuble qui est en même temps une table et un autel. S'il détourne la tête, c'est pour montrer que l'action qu'il fait n'est pas l'œuvre de son énergie personnelle, et sa main qui recouvre le poisson seul montre que c'est l'ιχθυς divin qui seul est la victime du sacrifice. Le pain placé à côté du poisson n'est pas sous la main du sacrificateur; il n'est pas offert, il n'est là que pour cacher la véritable victime, aux yeux de l'Église représentée par l'Orante qui élève les mains au ciel et qui prie, pendant que s'opère l'action mystérieuse. Il n'est pas possible de méconnaître, dans cette allégorie, la doctrine catholique sur le Sacrement de nos autels, comme on ne peut s'empêcher de découvrir derrière l'artiste qui exécutait ces représentations significatives, l'intelligence du prêtre, du docteur, de Calliste lui-même peut-être, qui dirigeait la main du peintre, et qui écrivait ainsi sur les parois d'un cimetière le premier de nos traités sur l'Eucharistie. »

Dans l'ambulacre de la catacombe apostolique de Domitille, une fresque du second siècle représente deux convives, assis sur un lit, devant un trépied où sont un poisson et trois pains. Or, comme près de là est la représentation du banquet céleste, l'ensemble de ces peintures signifie que l'Eucharistie sert de préparation au banquet de la vie éternelle.

(1) *Souvenirs du cimetière de Saint-Calliste*, dans la *Rev. des Sciences eccl.*, t. XLII, p. 353.

Sur la pierre tombale de Suntrophion, trouvée près de Modène en 1862, on voit deux poissons tenant chacun, dans sa bouche, un pain timbré d'une croix; les deux poissons sont séparés par cinq

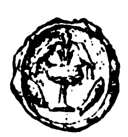


Les deux poissons et les sept pains.

autres pains également marqués d'une croix. On a voulu par là rappeler que le défunt s'était nourri pendant sa vie de l'aliment divin qui lui procurerait la résurrection bienheureuse (1).

Il existe beaucoup d'autres monuments analogues, par exemple une belle mosaïque de Pesaro, représentant plusieurs pains et plusieurs poissons, un marbre de Ravenne où l'on voit l'image d'un pain entre deux poissons, une épitaphe trouvée à Porto, où trois hommes font un repas composé de pain et de poisson (2).

M. Filliette, de Versailles, possède dans sa collection numismatique une bague chrétienne antique, dont le chaton représente un vase surmonté d'une palme, sur lequel sont perchées deux colombes. A droite de ce vase, on voit un poisson; à gauche, un pain de forme oblongue.



Sacrifices de l'ancienne Loi. — Dans les peintures des catacombes, comme dans le langage des Pères, le sacrifice d'Abraham est la figure du sacrifice non sanglant de la messe et du sacrifice sanglant de la croix, le premier, représenté par Isaac, et le second, par le bélier ou l'agneau.

Une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne (VIe siècle) représente le sacrifice de Melchisédech qui bénit, sur un autel, deux pains et un petit

(1) De Rossi, *Bullet.*, 1863, p. 76.
(2) *Ibid.*, 1re série, t. IV, p. 41; *Roma crist. sotter.*, t. I, c. XIII.

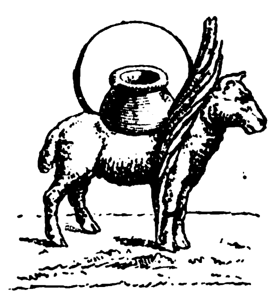
vase rempli de vin. En face de lui, on voit Abel debout, ayant les mains élevées au ciel. C'est une allégorie vivante de l'Eucharistie.

On n'a commencé qu'au VIe siècle à dégager le sacrifice eucharistique de ses types figuratifs. C'est encore Melchisédech qui représente le prêtre, mais l'autel apparaît dans sa forme liturgique, avec son calice, ses hosties et ses nappes. C'est seulement au IXe siècle que les diverses scènes de la messe sont rendues dans toute leur réalité. Toutefois, les figures symboliques persévèrent jusque dans le cours du moyen âge, où l'on voit Melchisédech, revêtu d'une chasuble, donnant une grande hostie crucifère à Abraham, habillé en guerrier.

Vase de lait. — Dans les cimetières de l'Ardéatine, de la voie Lavicane, de Sainte-Domitille, on voit un vase suspendu à la houlette du Bon-Pasteur, ou placé sur le dos de l'Agneau divin. Au cimetière de la voie Nomentane, le Bon-Pasteur est représenté entre deux de ces vases, posant sa houlette sur l'un d'eux. Au cimetière de Saint-



Le vase de lait et le bâton pastoral (catacombe Domitille).



Agneau portant le vase de lait nimbé (catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin).

Pierre-et-Saint-Marcellin, le vase qui se trouve sur le dos de l'agneau est entouré d'un nimbe, pour indiquer son divin contenu : c'est pour ainsi dire le pendant du poisson portant la corbeille de pains.

Dans un des plus anciens *cubicula* de la crypte de Lucine, on voit, non loin du poisson vivant, un vase de lait posé sur un autel mystique, avec l'accompagnement obligé du *pedum*. Près de là, une brebis et un bélier : c'est le troupeau des fidèles, qui doit se nourrir du lait

divin, c'est-à-dire de la chair et du sang du divin Pasteur immolé sur l'autel du sacrifice.

Cette signification du vase de lait est mentionnée dans plusieurs anciens documents. Sainte Perpétue raconte que, la veille de son martyre, le Bon Pasteur apparut dans sa prison, prit dans le vase qu'il portait du lait caillé et le lui offrit. La Sainte reçut le Don divin dans ses mains superposées, le mangea, et tous les assistants dirent *Amen* (1). C'est bien là le rite eucharistique des premiers siècles; par conséquent, il faut considérer le *caseus* du Bon-Pasteur comme un symbole de l'Eucharistie. Clément d'Alexandrie donne le nom de *lait* à la nourriture eucharistique distribuée aux fidèles. Saint Augustin, dans un de ses sermons (2), explique ainsi le symbolisme du lait, qui figure l'humilité victorieuse de l'orgueil : « Comment un mortel pourrait-il approcher de cette nourriture (la chair et le sang du Sauveur) ? Comment pourrait-il acquérir un cœur digne de la recevoir ? Il fallait qu'elle devînt lait et pût ainsi parvenir aux petits. Mais comment la chair peut-elle se changer en lait, à moins de passer d'abord par la chair? Dans la mère, il en est ainsi : ce que la mère mange devient la nourriture de l'enfant. Mais, comme il ne peut encore lui-même manger le pain, la mère incarne le pain en sa chair et nourrit ainsi l'enfant du même pain qu'elle-même, par le jus de son lait. » Ainsi donc, l'Eucharistie est assimilée au lait, transformation de la chair, pour les fidèles qui sont considérés comme des enfants nourris à la mamelle de l'Église. »

Il ne faut pas oublier que les néophytes étaient désignés sous le nom *d'infantes*. Le lait étant la nourriture des enfants, il était très naturel, alors qu'on se trouvait obligé de désigner l'Eucharistie sous des termes voilés, de lui donner le nom de *lait*. « L'Agneau, dit saint Zénon (3), a infusé avec amour son doux lait dans vos lèvres entr'ouvertes et vagissantes. »

Tous les archéologues n'admettent point cette explication mystique. « Ce vase, dit M. Darcel (4), nous semble plutôt devoir contenir le sang de l'Agneau lui-même, comme fait plus tard le calice dans l'art du moyen âge. Les peintres des catacombes n'ont point été, comme

(1) Ruinart, *Act. sinc.*, p. 87.
(2) *Enarrat. in Ps. XXXIII.*
(3) *Invit. II ad fontem*, n° 45.
(4) *Collection Basilewski*, p. 12.

ceux des XIIe et XIIIe siècles, jusqu'à représenter l'agneau avec une plaie béante d'où coule le sang qui emplit un vase qui, sous la main de ces derniers, prend nécessairement la forme d'un calice ; mais il est possible qu'à côté de l'agneau lui-même qui est la chair, ils aient figuré le sang par le vase qui le soutient. Ce symbole semble d'ailleurs appartenir à une époque assez avancée des catacombes, à en juger par le nimbe qui l'entoure dans une de ses représentations. » Nous ferons observer que plusieurs de ces représentations remontent au IIe siècle (1), et que, même en admettant l'interprétation de M. Darcel, le vase du Bon-Pasteur n'en resterait pas moins un symbole eucharistique, puisqu'il contiendrait le sang de l'Agneau divin.

Dans les temps modernes, on a imaginé quelques autres emblèmes eucharistiques.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'on a fait du pélican un symbole de Jésus caché dans l'Eucharistie, en changeant à tort la tradition séculaire. Le pélican ne nourrit pas ses petits du sang qui découle de sa poitrine entr'ouverte, mais il ressuscite ses petits en les arrosant de son sang. C'est ce qu'a exprimé saint Thomas dans cette belle strophe :

> Pie Pellicane, Jesu Domine,
> Me immundum munda tuo sanguine,
> Cujus una stilla salvum facere
> Totum quit ab omni mundum scelere.

L'agneau sur l'autel exprime plutôt l'idée de sacrifice que celle de la communion. Toutefois, on peut considérer comme un sujet eucharistique l'*Adoration de l'Agneau,* composition qui a illustré les noms d'Hubert et de Jean Van Eyck. Ce celèbre tableau, actuellement placé dans une chapelle latérale de la cathédrale de Gand, fut commencé en 1420, par Hubert, et terminé, après sa mort, par son frère Jean, en 1432.

Les deux frères ont pris pour thême deux passages de l'Apocalypse, interprétés largement, et autour duquel ils ont groupé toutes les idées chrétiennes. L'Agneau mystique est debout sur un autel couvert d'une nappe blanche; de sa poitrine s'échappe un filet de sang qui tombe dans un calice. Au-dessus, on voit la colombe divine et le Père Éternel bénissant les fidèles qui se pressent au bas du tableau.

(1) Bosio, *Roma sotter.*, p. 249, 363, 455 ; Buonarotti, *Osservaz.*, p. 32 ; De Rossi, *Roma Sotter.*, t. I, p. 349; Guéranger, *Sainte Cécile,* p. 235.

La Sainte Vierge est assise à sa droite, tandis qu'à sa gauche, saint Jean-Baptiste désigne le Christ. Autour de la Sainte Trinité, des anges jouent des instruments, balancent des encensoirs. C'est également pour adorer l'Agneau mystique que s'avancent des groupes de vierges martyres, de moines, de papes, d'évêques, de prêtres, d'ermites, de pèlerins, de martyrs, de prophètes de l'Ancien Testament, de soldats, de juges, etc.

En haut du retable, la désobéissance de nos premiers parents explique la mort volontaire du Dieu martyr. Plus de 300 figures occupent la surface du retable ouvert et les douze panneaux dont huit sont mobiles, et qui, en se fermant, couvrent les autres. Les peintures extérieures se rattachent plus ou moins directement à la scène principale. « On dirait là, dit M. A. Michiels (1), un vaste synode, une immense réunion de tous les peuples qui glorifient le principe chrétien et ont pour ambassadeurs, pour représentants, les individus choisis dans toutes les classes de la société. D'autres personnages complètent le symbole : par leur rapport avec les traditions catholiques, ils donnent le sens intime de cette fête solennelle. Ce fut la grande épopée homérique de la peinture néerlandaise, une fertile création étudiée pendant près de deux siècles. Sur ce tronc merveilleux, sur cet arbre de Jessé, verdoyèrent tous les rameaux, s'épanouirent toutes les fleurs que, durant une longue suite d'années, l'imagination produisit dans les campagnes flamandes. »

Les volets du célèbre tableau des Van Eyck, vendus en 1817, se trouvent aujourd'hui au musée de Berlin, qui possède également une belle copie du panneau central, exécutée en 1559, par Michel Coxie.

Il existe un certain nombre de recueils consacrés aux emblèmes eucharistiques : des gravures de Mallery et de L. Gaultier illustrent les *Tableaux sacrez des figures de l'Eucharistie,* par L. Richeome (Paris 1601). L'*Orpheus eucharisticus* d'Augustin Cheneau (Paris 1657) contient une centaine de gravures à l'eau forte, représentant des emblèmes eucharistiques. Cet ouvrage a été traduit par le P. A. Lubin, sous ce titre : *Emblèmes sacrés sur le très saint et très agréable sacrement de l'Eucharistie.*

(1) *Hist. de la peinture flamande,* t. II, p. 60.

CHAPITRE II

Des représentations relatives à l'institution de l'Eucharistie

Nous avons dit qu'il n'y avait point dans les catacombes de représentation proprement dite de la Cène. Nous devons ajouter que la plupart des archéologues reconnaissent ce sujet dans une peinture murale du IVe siècle, provenant du cimetière de Calliste et conservée aujourd'hui au musée de Latran. Notre-Seigneur, au milieu des douze apôtres, est assis à une table où il n'y a aucun aliment. De la main droite, il touche celle de saint Pierre et, de la gauche, il tient un volume roulé (1).

Au moyen âge et dans les temps modernes, il y a deux manières de représenter l'institution de l'Eucharistie; l'une, beaucoup plus fréquente, est une traduction plus ou moins fidèle du récit évangélique de la Cène; l'autre nous montre Jésus-Christ debout, donnant la communion à un ou plusieurs apôtres, d'après les rites usités dans les premiers siècles.

ARTICLE I

Remarques générales

Avant de signaler les principaux monuments iconographiques, relatifs à l'institution de l'Eucharistie, nous croyons devoir faire quelques remarques générales sur la composition de la Cène.

Un trop grand nombre de peintres ont fait de la Cène un repas vulgaire et sans caractère religieux; ils auraient dû choisir le moment où

(1) Perret, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. XXIX.

Jésus-Christ communie les apôtres. Frà Angelico a pris celui de la communion de saint Jean; Le Poussin, celui de la consécration du vin; l'auteur de la toile de Reims, celui de la communion de Judas. Beaucoup d'autres artistes ne figurent pas un acte précis de l'institution de l'Eucharistie, mais en réunissent simultanément diverses circonstances. C'est la représentation du mystère eucharistique, plutôt que celle de la Cène.

On s'est donné une grande latitude pour figurer la salle du Cénacle. Tantôt, comme dans la fresque de Frà Angelico à Saint-Marc de Florence, c'est une salle d'un aspect pauvre et austère; tantôt, comme chez les Vénitiens, c'est un temple fastueux, d'architecture moderne.

Des critiques ont reproché avec raison à Léonard de Vinci et au Poussin la somptuosité de leur salle de festin. Léonard a supposé que le repas du Cénacle se faisait pendant le jour; Le Poussin en fait une scène de nuit, éclairée par une lampe.

Au moyen âge, le Christ porte le nimbe crucifère; et les apôtres, le nimbe sans croix, mais très riche.

Dans beaucoup de tableaux, Jésus-Christ tient une véritable hostie ronde, semblable à celles de nos jours.

« Overbeck, dit M. Grimouard de Saint-Laurent (1), a placé Jésus comme le prêtre à l'autel. Le calice est posé devant lui, l'hostie rayonne dans sa main; il l'élève, comme au moment où l'on dit : *Ecce Agnus Dei,* et tous les apôtres se montrent émus et pénétrés, autant que pouvait les rendre un digne émule du peintre angélique. On voit cependant que l'artiste moderne a voulu peindre plus vivement le désir et qu'il entre moins avant dans la suavité de l'attendrissement amoureux. »

On sait que, selon l'usage des Juifs, les apôtres étaient couchés et non assis sur des lits. Stella est un des rares peintres qui se soient conformés sur ce point à la vérité historique. Presque tous les autres ont assis leurs personnages à la manière moderne. Frà Angelico et Overbeck ont représenté les apôtres agenouillés pour recevoir la communion.

Les apôtres étant couchés à la manière antique, on s'explique facilement comment saint Jean, placé à la droite du Sauveur, pouvait

(1) *Guide de l'Art chrét.*, t. IV, p. 274. Nous avons emprunté plus d'une observation à cet excellent et judicieux ouvrage.

appuyer sa tête sur la poitrine du divin Maître. Les artistes du moyen âge, en faisant asseoir leurs personnages, ont voulu néanmoins traduire le *recumbens in sinu Jesu;* mais ils ont violé les lois les plus élémentaires de l'anatomie, en pliant en deux, à angle droit, le corps de saint Jean. D'autres lui ont fait reposer la tête sur l'épaule ou sur la poitrine de Jésus, de telle façon que le Christ, représenté assis, n'aurait pas pu mouvoir la main droite. Léonard de Vinci et la plupart des artistes des temps modernes ont renoncé à reproduire la situation touchante indiquée par l'Évangile.

Dans la plupart des anciens tableaux, saint Pierre est assis à la droite de Notre-Seigneur; Léonard de Vinci l'a mis à la droite de Judas; Poussin, à la droite de saint Jean; Giotto, à la gauche de saint Jean.

A partir du XIIe siècle, Judas n'est plus assis avec les apôtres, mais isolé, sur un escabeau, comme une brebis pestiférée; c'est un châtiment que l'indignation chrétienne lui inflige, souvent même aux dépens de la vraisemblance. Dans une verrière de Tours (XIIIe siècle), Judas est représenté à genoux. Dans la Cène de Giotto, à Santa-Croce de Florence, il a le dos tourné aux spectateurs et se trouve dans la position d'un accusé vis-à-vis des apôtres, qui le foudroient de leurs regards, comme s'ils connaissaient déjà sa trahison.

Souvent, le traître a une bourse à la main, caractéristique qui n'apparaît guère qu'au XIIe siècle. Dans une Cène de Juanes, à la cathédrale de Valence, il va jusqu'à étaler sur la table la bourse qu'il devrait tenir à cacher. Le plus ordinairement, il étend la main sur la table pour prendre, tantôt un poisson, tantôt le morceau de pain que lui offre Notre-Seigneur. Léonard lui fait renverser la salière. Giotto et Le Poussin ont représenté Judas déjà levé de table et allant préparer l'accomplissement de son crime.

Judas ne porte pas de nimbe, parce qu'en Occident, c'est l'attribut de la sainteté; toutefois il en a un comme les autres apôtres, dans les bas-reliefs de Notre-Dame de Paris, dans la Cène de Giotto à l'Arena de Padoue, etc. En Orient, le nimbe, symbole de puissance et de dignité, n'est point refusé à Judas, mais il est souvent noir. De plus, un petit diable, également noir, lui parle à l'oreille ou bien entre dans sa bouche.

Dans un certain nombre de Cènes, on voit sur la table l'agneau pascal : ce n'est donc point la représentation réelle de l'institution eucharistique, mais la Cène légale qui l'a précédée. Pour se conformer

alors à la vérité historique, les artistes auraient dû représenter les convives, non pas assis ou couchés, mais debout et tenant en main le bâton du voyageur.

ARTICLE II

Peintures

Nous allons grouper, par ordre alphabétique, les noms des principaux peintres qui ont représenté l'institution de l'Eucharistie. Autant que faire se pourra, nous indiquerons le lieu où est conservé le tableau.

Agresti (Lilio); fresque à l'oratoire du Gonfanon, à Rome. — *Albani* (Francesco); galerie du palais Falconiere, à Rome. — *Allori* (Angiolo); académie des Beaux-Arts de Florence; galerie Weyer, à Cologne. — *Angelico* (Frà); la Communion des apôtres, fresque au couvent de Saint-Marc, à Florence. « Le peintre, dit M. de Saint-Laurent (1), y a épuisé tout ce qu'il avait de suavité et de ferveur dans l'âme, de délicatesse dans le maniement du pinceau, pour donner dans cette Communion le plus parfait modèle des dispositions que demande de nous un acte si saint. »

Balen (Corneille Van); Saint-Jacques d'Anvers. — *Bassano* (Francesco da Ponte, dit); musée de Madrid. — *Bassano* (Léandre); musée de Dijon. — *Benedetto* (Frà); fresque au couvent de Saint-Marc de Florence. — *Berna* (Le); fresque de la collégiale de San-Gimignano, à Sienne. — *Bonifazio*; musée des Uffizi, à Florence, et musée Brera, à Milan. — *Bonone* (Carlo); pinacothèque de Ferrare. — *Bordone* (Pâris); église Saint-Jean en Brigora, à Venise. — *Bremond;* peinture murale, à l'église de la Villette (Paris). — *Buonacorsi* (Pietro); musée du Louvre.

Cagliari (Benedetto); académie des Beaux-Arts de Venise. — *Cambiaso* (Jean); hôpital des Incurables, à Gênes. — *Canino;* Saint-

(1) *Guide de l'Art chrét.*, t. V, p. 215.

Nazaire-le-Grand, à Milan. — *Cardi* (le chevalier Ludovico); musée de Saint-Pétersbourg. — *Carducci* (Bartolommeo); musée de Madrid. — *Carducci* (Vincenzio); académie de San-Fernando, à Madrid. — *Cazes* (Pierre-Jacques); Charlottenbourg (Prusse). — *César da Conegliano;* église des Saints-Apôtres, à Venise. — *César de Naples;* cathédrale de Novarre. — *Cespedès* (Pablo de); cathédrale de Cordoue. M. L. Viardot, dans l'*Histoire des peintres de toutes les époques,* raconte l'anecdote suivante, au sujet de ce remarquable tableau : « On rapporte que, lorsqu'il fut exposé pour la première fois aux regards du public de Cordoue, dans l'atelier du peintre, l'admiration de la foule se porta tout d'abord sur un vase à rafraîchir le vin, qui se trouvait au premier plan, dans un angle du tableau. Piqué d'une remarque si puérile, Cespedès appela son valet : « André, s'écria-t-il, apporte une « éponge, efface ce vase, ôte-le vite de là, puisqu'ils ne font nulle atten« tion à tant de personnages, tant de figures, tant d'attitudes, que j'ai « faits avec tant d'étude et de soin. » Il fallut tous les efforts de ses amis pour que Cespedès révoquât son ordre. Combien de scènes pareilles se passent tous les jours et dans tous les pays! » — *Champaigne* (Philippe de); musée du Louvre. Ce tableau est surtout célèbre, parce qu'on prétend que l'artiste y a représenté, sous les traits du Christ et des douze apôtres, les solitaires les plus illustres de Port-Royal. L'abbé Grégoire dit que l'artiste voulut ainsi complaire aux religieuses de l'abbaye de Port-Royal, pour qui il exécuta ce tableau en 1648. Sainte-Beuve affirme le même fait, et M. Charles Blanc (*École française*) dit avoir reconnu positivement les portraits de l'abbé de Saint-Cyran, d'Antoine Le Maistre, Arnauld d'Andilly et Blaise Pascal. On a même prétendu que la figure de Judas offrait les traits d'Antoine Arnauld. Il est bien difficile d'admettre que le célèbre Janséniste ait consenti à laisser passer ses traits à la postérité dans la personne d'Iscariote. Le portrait d'ailleurs n'est nullement ressemblant : aussi, a-t-on voulu plus tard y voir celui de La Motte Le Vayer, ce qui est également contestable. Philippe de Champaigne a fait plusieurs répétitions de sa Cène, qu'on voit au palais du Luxembourg, au musée de Versailles, à celui de Lyon, etc. — *Chazal* (C.-C.); exposition de 1863. — *Cima da Conegliano* (Jean-Baptiste); chapelle Cornaro, à Venise. — *Comi* (Jérôme); pinacothèque de Bologne. — *Cosci* (Giovanni) Sainte-Marie-Majeure de Rome. — *Coxie* (Michel) ; la Cène du musée de Bruxelles provient de l'église Sainte-Gudule. — *Cranach* (Lucas) ; église de Wittemberg. — *Crespi* (Daniel); musée Brera.

Dans les airs, deux anges déroulent une banderolle où on lit cette inscription : *Panem angelorum manducavit homo.*

Delaunay (Jules); la Communion des apôtres, au musée du Luxembourg. — *Dolci* (Carlo); l'institution de l'Eucharistie, au musée de Dresde : Notre-Seigneur y est seul représenté; il lève les yeux au ciel et consacre le pain qu'il tient de sa main gauche et un calice qui se trouve devant lui, à la table où il est assis. — *Doni* (Adone); couvent de San-Francesco à Assise. — *Dupuy-de-la-Roche;* peinture à la cire, à l'église de Saint-Pierre-lez-Elbœuf. — *Duccio* (Boninsegna); dôme de Sienne. — *Dyck* (Antoine Van), église Saint-Aubin, à Namur. — *Eyckens le Vieux ;* église Saint-André d'Anvers.

Ferrari (Gaudenzio) ; Sainte-Marie de la Passion, à Milan. — *Fiori* (Frederigo), dit le Barroche ; la Minerve et le Quirinal à Rome ; San-Giacomo Maggiore, à Bologne ; carton d'une Cène, à l'académie des Beaux-Arts de Florence. — *Flandrin* (Hippolyte); Saint-Séverin et Saint-Germain-des-Prés, à Paris. M. A. Gruyer, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1), apprécie fort bien cette dernière fresque « Dans la représentation de la Cène, dit-il, M. Flandrin a choisi le moment de l'institution de l'Eucharistie. Jésus-Christ se lève, il bénit le pain, et ce pain devient l'hostie sainte. « Prenez, mangez ; ceci est mon corps donné pour vous », dit-il à ses apôtres, et ceux-ci, groupés de chaque côté du Sauveur, sont entraînés vers lui par un grand mouvement de douleur et d'amour. Judas seul baisse sa tête maudite, et n'ose regarder le pain céleste auquel ses lèvres infâmes ne toucheront jamais. Le Christ rappelle avec beaucoup de grandeur et de dignité les meilleurs souvenirs de l'art chrétien. Ses traits reflètent la tristesse et la mansuétude. La main gauche posée sur son cœur, il exprime à ses disciples qu'il veut être lui-même la victime de leur délivrance, et que cette Eucharistie, qu'il leur laisse en mourant, devra être éternellement célébrée pour le salut du monde. Les apôtres sont très harmonieusement disposés, en deux groupes distincts, de chaque côté du Maître. « Ils entrent, comme dit saint Paul, dans les mêmes « dispositions où a été le Seigneur Jésus. » S'il a désiré de s'immoler pour eux, ils ont le même désir de s'immoler avec lui. Tous ils disent d'un même cœur : « Offrons nos corps ainsi qu'une hostie vivante, « sainte et agréable. Humilions-nous avec celui qui, se sentant égal à « Dieu, n'a pas laissé de s'anéantir lui-même, en se rendant obéissant

(1) T. XIII, p. 212.

« jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. » Ce sujet est traité avec une grande indépendance, et cependant avec une touchante dévotion. Les personnages ont le mouvement et la vie qui leur manquent dans les compositions archaïques des premiers temps de la Renaissance; mais c'est une émotion divine qui les anime. S'il fallait rapprocher ce tableau d'un des monuments classiques de l'art chrétien, c'est à la fresque de San-Salvi que je songerais de préférence. Je retrouverais, par exemple, le même élan dans le Disciple bien-aimé; et si la verve d'André del Sarte est incomparable, le sentiment religieux me paraît plus vif et plus heureux chez M. Flandrin. » — *Foppa* (Vincent); église Saint-Barnabé, à Brescia. — *Franceschini;* église du *Corpus Domini,* à Bologne. — *Francken* (Ambroise); musée d'Anvers. — *Garofolo* (Benvenuto); galerie du duc de Leuchtenberg. — *Ghirlandajo* (Domenico); église de Tous-les-Saints et réfectoire du couvent de Saint-Marc, à Florence. — *Giotto* (Angelo di Bondone, dit Le); couvent de Santa-Croce et académie de Florence; la Madonna dell' Arena de Padoue; pinacothèque de Munich; collection de lord Ward, en Angleterre. — *Giovani* (Stefano di); Institut des Beaux-Arts, à Sienne. — *Gué* (Nicolas); exposition universelle de 1867 (Russie).

Heiss (Jean); église Saint-Ulrich d'Augsbourg. — *Hemling;* hôtel de ville de Louvain. Une Cène, qui appartient à son école, se trouve chez les dames Ursulines d'Abbeville. — *Henoff* (Le); Saint-Godard de Rouen. — *Herreyns* (Guillaume-Jacques); Saint-Nicolas de Bruxelles. — *Holbein le Vieux*; Saint-Léonard, à Augsbourg. — *Holbein le Jeune;* musée de Bâle.

Ingoli (Matteo); académie des Beaux-Arts de Venise. — *Isenmann* (Gaspar); musée de Colmar.

Jordaens (Jacques); musée d'Anvers. — *Josse de Gand;* on donne le nom de *Communion du Christ* à un tableau de l'église Sainte-Agathe, à Urbino, que cet artiste peignit en 1474, pour la confrérie du *Corpo di Cristo.* Le Sauveur distribue l'hostie à ses apôtres agenouillés. Saint Jean apporte le vin; Judas regarde par-dessus son bras. Parmi les personnages accessoires, on remarque le duc Frédéric d'Urbin et l'ambassadeur vénitien Caterino Zeno (1). — *Juanes* (Vicente Juan de); galerie du prince Esterhazy, à Vienne, cathédrale de Valence (Espagne) et musée de Madrid. Cette dernière Cène est une

(1) A. Michiels, *Hist. de la peinture flam.*, t. II, p. 206.

œuvre capitale qui, selon M. Viardot, peut être mise en parallèle avec celle de Léonard. — *Juccensa;* académie de dessin, à Barcelone.

Lairesse (Gérard de); musée du Louvre. Comme singulier détail, il faut mentionner un nègre, versant dans un vase le vin que contient une aiguière.—*Lanfranco* (Giovanni); vente du cardinal Fesch (1846).— *Lanino* (Bernardin); basilique Saint-Nazaire, à Milan. — *Leloir* (Auguste); exposition de 1843. — *Lemoine* (François) peignit en 1720, pour les Cordeliers d'Amiens, une Cène dont ces religieux ne voulurent point payer le prix demandé; l'artiste la garda pour lui. Cette Cène figura, en 1802, à la vente Laborde de Méreville, comme ayant été acquise au prix de mille francs, par l'expert Lebrun; on croit qu'elle a passé en Amérique (1). — *Léonard de Vinci;* peinture à l'huile, exécutée vers l'an 1495, sur le mur du réfectoire du couvent dominicain de Santa-Maria delle Grazie, à Milan. Louis XII, alors qu'il possédait le duché de Milan, avait conçu le projet de transporter cette fresque en France; mais il dut reculer devant la difficulté de l'opération. La mauvaise préparation des couleurs et l'humidité du local ont considérablement dégradé ce chef-d'œuvre. « Le Christ, dit M. J. Coindet (2), est en face de la plus honteuse souillure, la trahison de Judas, et il se prépare à consommer par la mort le sacrifice qui doit racheter les hommes du péché. De là, ces contrastes si admirablement rendus par l'artiste. Tous ces sentiments, en opposition les uns aux autres, sont exprimés au plus haut degré, et cependant telle est l'harmonie de cette composition, que l'impression dominante est l'unité de la pensée; l'œil distingue instantanément le sujet, sans qu'il soit besoin des accessoires pour l'indiquer; le Sauveur attristé, mais calme, est d'une sérénité divine; les apôtres surpris, indignés, protestent par la parole ou le geste, chacun selon le caractère que la tradition lui attribue; le plus éloigné croyant avoir mal entendu, interroge son voisin; Judas, incertain, mais feignant l'assurance, attire les regards par les traits ignobles de sa figure. Que cette tête de Jésus, inclinée, les yeux voilés comme pour ne voir pas le mal, ce front si pur, ce geste si doux, si simple et si noble, rendent bien ce que la pensée nous représente! Et ces groupes des apôtres, comme l'action y est concordante! Partout, de la vie, du mouvement, de la diversité, et pourtant une

(1) *Bull. de la Soc. des ant. de Picardie,* t. X, p. 308; Lejeune, *Guide de l'amateur de tableaux,* t. I, p. 362.
(2) *Hist. de la peinture en Italie,* p. 61.

unité d'action si parfaite, qu'à l'instant tout l'ensemble de ce vaste tableau s'empare de l'imagination, sans confusion, ni incertitude. » Napoléon Ier avait commandé à Jacques Raphaelli, de Milan, une reproduction en mosaïque de cette célèbre fresque et l'avait même en partie payée; mais comme elle n'était point terminée en 1814, elle devint la propriété de l'Autriche et fut transportée à Vienne (1). Parmi les nombreuses copies de cette Cène, nous nous bornerons à citer celles de Marco d'Oggione, à l'école des Beaux-Arts de Londres (1510), au musée du Louvre, à celui de Milan et à l'église Saint-Barnabé de Milan; de Beluini, au réfectoire des Franciscains de Lugano; du chevalier Rossi, au Musée de Milan; d'Andrea Bianchi, à l'Ambroisienne de Milan; de Gagna, au palais royal de Turin; de Perdrici, de Marco Uglone, etc. On conserve, à Saint-Germain-l'Auxerrois, une réduction de cette Cène (XVIe siècle); au musée de Dresde, un libre croquis à la sanguine, etc. — *Lerole* (Henry); la Communion des apôtres; exposition de 1878. — *Le Sueur* (Eustache); musée du Louvre.

Margheritone d'Arezzo; musée du Louvre. — *Mathey* (Paul); exposition de 1880. — *Moretto* (Alessandro Bonvicini, dit Le); fresque de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Brescia. — *Muller* (Ch.); exposition de 1855.

Oort (Lambert Van); musée d'Anvers. — *Overbeck;* le quatrième carton des sept sacrements représente l'institution de l'Eucharistie. M. Léon Lagrange apprécie en ces termes (2) cette admirable composition : « Poussin a peint un repas présidé par Jésus qui, en consacrant le pain et le vin, institue l'Eucharistie. Mais cette action caractéristique du sujet, exprimée par un mouvement des mains du Christ, se noie, dans l'ensemble, et, sauf l'auréole du personnage principal, rien n'indique que ce repas soit la Cène plutôt qu'un *symposium* de philosophes. Il n'y a donc là qu'un tableau d'histoire. Chez Overbeck, au contraire, le sens religieux du sujet est tellement spécialisé, qu'il faut être chrétien pour le bien comprendre. Jésus tient le calice, et, penché par-dessus la table par un mouvement d'effusion divine, il distribue aux apôtres, comme le prêtre aux fidèles, la véritable communion, l'hostie consacrée. Les apôtres, à peine repus du pain symbolique, échangent entre eux le baiser de paix. Sur le devant du

(1) Duchesne, *Voyage d'un iconophile*, p. 106.
(2) *Gazette des Beaux-Arts*, t. I, p. 332.

tableau, Jean et Pierre à genoux s'embrassent, comme plus tard François et Dominique, la piété tendre et la piété forte, unies du même amour par la vertu du même Sacrement. Il n'y a pas à s'y tromper, on a sous les yeux, non pas une scène d'histoire sacrée ou profane, mais une véritable cérémonie religieuse. Là est évidemment le triomphe d'Overbeck, et jamais, on peut le dire, il n'a été si complètement lui-même que dans ce sujet de l'*Eucharistie*. Une onction sainte est répandue partout. Le dessin en est comme imprégné. Les figures forment moins un groupe qu'une grappe, qui pyramide en fuyant par l'effet d'une ligne d'une ineffable douceur. On les dirait emportées vers le Ciel sur l'aile d'une aspiration toute puissante. Il n'y a plus rien là de matériel : c'est un élan de l'âme qui a pris un corps, une prière fixée sur le papier. Les arabesques et les sujets secondaires du cadre indiquent les précédents historiques du Sacrement, l'Agneau pascal, la Manne dans le désert, deux circonstances où Dieu s'est plu à nourrir son peuple ; et, d'autre part, le miracle des Noces de Cana et le miracle de la multiplication des pains, deux occasions aussi où Jésus a rassasié la faim et la soif. Des gerbes et des épis de blé, une vigne chargée de fruits enlacent les médaillons et la composition centrale. Ainsi le sujet tout entier se trouve encadré entre les deux emblèmes de l'Eucharistie, le pain et le vin, les espèces sous lesquelles l'instituteur du Sacrement se livre tous les jours à ses fidèles. »

Palma Vecchio (Jacobo) ; églises Saint-Moïse, Saint-Sylvestre et Santa-Maria *Mater Domini*, à Venise.—*Palme Giani* (Marco) ; on lui doit la Cène de la cathédrale de Forli, que Vasari attribue à tort à Nicolo Rondinello. — *Pareda* (Antoine) ; musée de Valladolid. — *Penni* (Francesco) ; musée de Naples. — *Perrin* (Alphonse) ; Notre-Dame de Lorette, à Paris. — *Piazetta* (Jean-Baptiste) ; palais du Podestat, à Padoue. — *Pichon* (A.) ; expositions de 1846 et 1855. — *Porbus* (Pierre) ; église Saint-Sauveur, à Bruges. — *Porbus* (François) ; musée du Louvre, Saint-Eustache de Paris et Notre-Dame de Bruges. — *Poussin* (Nicolas Le) a fait trois compositions de la Cène : 1° tableau exécuté en 1641, sur l'ordre de Louis XIII, pour la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye ; aujourd'hui au musée du Louvre ; 2° première suite des sept Sacrements, exécutée par le commandeur del Pozzo, appartenant maintenant au duc de Rutland ; 3° deuxième suite des Sacrements, exécutée pour M. de Chantelou, et faisant actuellement partie de la galerie du comte de Stafford, en Angleterre.

L'estimation officielle de 1810 donne au tableau du Louvre une valeur de 500,000 francs, tandis que celle de 1816 le fait baisser à à 100,000 francs. Dans une salle obscure, ornée de colonnes et de pilastres, éclairée par une lampe à trois becs, le Christ, debout, devant une table sur laquelle est posé le calice, tient sur une patène le pain rompu qu'il va distribuer à ses apôtres, debout ou agenouillés autour de lui. On voit des copies de cette Cène au musée de Caen, à celui du Mans, au presbytère de Saint-Germain-des-Prés (œuvre de Nicolas Loir pour l'abbaye de Saint-Denis), à Notre-Dame de Vétheuil (Seine-et-Oise), etc. — *Procaccini*; à l'église de l'Annunziata et à la galerie Spinola, à Gênes.

Quantin (Jules); exposition de 1850.

Raphaël (Sanzio); une des fresques des Loges du Vatican représente la Cène. L'artiste a choisi le moment de la consécration solennelle du pain. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette composition, c'est la figure imposante de Jésus-Christ, resplendissant d'une inspiration toute céleste. — La fresque du Cenacolo, découverte en 1843, dans le réfectoire de l'ancien couvent de San-Onofrio, à Florence, a été attribuée tantôt à Neri di Bicci, tantôt à Spagna ou au Pérugin. Beaucoup de critiques, tels que MM. della Porta, Zotti, Jesi, Cornelius, Minardi, Selvatico, Ludovic Vitet, etc., y reconnaissent une œuvre de Raphaël, plus encore par le mérite de l'œuvre que par des lettres plus ou moins endommagées, écrites sur la tunique de l'apôtre saint Thomas, et qu'on a cru pouvoir interpréter ainsi : *Raphael Urbinus anno Domini 1505*. « Il y a dans ce tableau, dit M. Ludovic Vitet (1), un étrange et curieux contraste; si vous le regardez à distance, si d'un coup-d'œil vous en suivez l'ensemble, cette suite d'hommes assis, quelque variées que soient leurs attitudes, a je ne sais quoi d'uniforme et de symétrique qui vous rappelle les productions les plus ingénues de l'art à son enfance; si vous vous approchez, si vos regards pénètrent dans chacune de ces figures, vous les voyez vivre et penser, vous découvrez l'infinie variété de leurs affections, de leurs caractères, vous apercevez les liens qui les unissent, qui les groupent moralement, pour ainsi dire; en un mot, c'est l'art à son apogée, avec toute sa magie, toute sa puissance, et, sauf sur les murs du Vatican, peut-être, vous n'en trouveriez nulle part de plus merveilleux effets.» — *Restout;* au musée d'Amiens. — *Ribalta* (Juan de);

(1) *Études sur l'Hist. de l'art*, t. III, p. 27.

cathédrale de Valence (Espagne). — *Ribera;* au couvent de San-Martino et à l'église de Santa-Maria della Pietra de' Sangri, à Naples. *Roselli* (Cosimo); chapelle Sixtine. — *Rubens* (Pierre-Paul); musées de Milan et de Dijon. — *Ruis* (Van); palais d'Aranjuez.

Sacchi (Andrea); vente du duc de Tollard (1756). — *Salviati* (Giuseppe Porta, dit); musée de Naples et sacristie de la Salute, à Venise. *Santa-Croce* (Francesco); église San-Francesco della Vinea, à Venise. *Santa-Croce* (Girolamo); San-Martino de Venise. — *Schiavone* (André); galerie du comte d'Ellesmère, à Londres. — *Schidone* (Bartolommeo); musée de Parme. — *Sarto* (Vanuchi, dit Andrea del); ancien couvent de San-Salvi, près Florence. — *Solimène* (le chevalier François); cloître de Saint-Damien et couvent de San-Francesco, à Assise. — *Stuerbout* (Thierry); sa Cène, à l'église Saint-Pierre de Louvain, a été longtemps attribuée à Hemling, en raison d'une signature apocryphe. — *Susterman* (Lambert); vente Weyer, 1862. — *Sylvestre;* chapelle du château de Versailles.

Tibaldi; musée du Capitole, à Rome.

Tiepolo (Giovanni-Battista); galerie Suermond. — *Tiepolo* (Jean-Dominique); académie des Beaux-Arts de Venise. — *Tintoret* (Jacopo Robusti, dit Le); musées du Louvre et de Madrid; cathédrale San-Martino de Lucques; Scuola di San-Rocco et églises San-Giorgio Maggiore, Santa-Ermacora, San-Simon, San-Felice, San-Gervasio, San-Paolo, etc., à Venise. — *Titi* (Santi); Saint-Marc de Florence. — *Titien* (Le); palais de l'Escurial. — *Trometta* (Nicolas); église du Saint-Sacrement, à Pesaro.

Vasari (Georges); musée du Louvre et Santa-Croce de Florence. *Verdier* (François); musée de Caen. — *Venius* (Otto); cathédrale d'Anvers. — Véronèse (Paolo Cagliari, dit Paul); musée du Louvre, couvent de Saint-Jean et Saint-Paul et église Saint-Julien, à Venise. — *Wamps;* Saint-Pierre de Douai. — *West* (Benjamin); national gallery, musée de Kensington et Marlborough-House.

Zelotti (Battista); église du *Corpus Domini,* à Vicence. — *Zucchero* (Taddeo); fresque de la voûte, à l'église de la Consolazione.

Maîtres inconnus. — Il y a des Cènes de maîtres inconnus ou du moins d'attribution très douteuse au musée du Louvre; à ceux de Bruxelles, Lille, Madrid, Nantes, Paray-le-Monial, Pau, Valence (Espagne); aux cathédrales d'Albi et de Bayonne; aux églises de La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), de Lautrec (Tarn), de Saint-Aspais de

Melun, de Mortain, de San-Martino de Naples, de Saint-Nicolas de Valence (Espagne), etc.

Parmi les fresques du moyen âge, dont l'auteur est resté inconnu, nous citerons celle de Saint-Urbin de Cafarella, près Rome (XIIIe siècle).

Dans un certain nombre d'églises russes (Sainte-Sophie de Kiev, l'Épiphanie de Vessiegonsk, etc.), une iconostase, placée au-dessus de la porte royale, représente, aux côtés de la Sainte Trinité, Jésus-Christ communiant les apôtres, à gauche sous les espèces du pain, à droite sous celles du vin.

ARTICLE III

Mosaïques, Miniatures, Émaux, Vitraux peints, Tapisseries, Dessins et Gravures

MOSAÏQUES. — Une mosaïque du VIe siècle, à Saint-Apollinaire de Ravenne, représente les douze Apôtres couchés autour d'une table, en forme de *sigma*. Jésus-Christ, seul nimbé, en occupe l'extrémité droite, et saint Pierre, l'extrémité gauche. Sur la table, sont deux gros poissons dans un plat et six pains ronds. A la deuxième coupole de Saint-Marc de Venise, on voit une Cène du XIe siècle.

MINIATURES. — *Bruxelles*. — A la Bibliothèque du duc de Bourgogne, une miniature du *Liber evangeliorum* (n° 9222), représente Jésus-Christ donnant le pain consacré à un apôtre agenouillé devant lui.

Munich. — Miniature d'un évangéliaire de l'an 1014, n° 57 de la Bibliothèque Royale.

Florence. — « Une Bible syriaque du VIe siècle, dit M. Rohault de Fleury (1), laissant de côté la tradition du Cénacle et des lits,

(1) L'*Évangile*, t. II, p. 185.

montre Jésus-Christ, comme prêtre, donnant l'Eucharistie dans la forme où nous la recevons de nos jours. Il est debout, élevé sur un tertre, et tient dans la main droite une hostie qu'il vient de tirer du



La Cène. — Bible syriaque (Rohault de Fleury).

saint-ciboire et qu'il offre à saint Pierre, suivi de dix apôtres... C'est ainsi qu'au VI[e] siècle, les fidèles recevaient la sainte communion. Le nimbe de Notre-Seigneur est simple, sa robe violette; celles des apôtres, de diverses couleurs.»

Paris. — A la Bibliothèque Nationale, des miniatures figurent la Cène, dans un missel du XI[e] siècle, provenant de Limoges (n° 9438), dans un missel du XII[e] siècle (n° 12054), dans le bréviaire de Jean, duc de Bedford. Il y a deux Cènes dans un évangéliaire du XI[e] siècle (n° 74). Dans l'une, Notre-Seigneur et les apôtres sont couchés autour d'une table où se trouve un pain devant chaque convive. Dans l'autre, Jésus-Christ, représenté deux fois, à droite et à gauche d'un petit édicule, remet d'un côté une hostie dans la main d'un communiant, et de l'autre, présente un vase d'or aux lèvres d'un apôtre (1).

(1) Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. II, pl. LXXIV.

Pise. — Miniature d'un manuscrit du XIIe siècle, reproduite par M. Rohault de Fleury (1).

Tours. — Grande miniature d'un psautier de saint Louis, appartenant à Mme la comtesse de Puyssegur.

ÉMAUX. — Des émaux, représentant la Cène, se voient au musée du Louvre (Laudin et Pierre Raymond); au musée de Cluny (Léonard Limousin et Pierre Raymond); à Barbuise (Aube); à la cathédrale de Beauvais; dans les collections de M. Quedevil (Jean Penicaud); de M. Jules Devicq, à Lille (Jean Limousin), etc.

VITRAUX PEINTS. — On voit des Cènes dans les vitraux peints de la cathédrale d'Anvers (œuvre de Diepenbeck); de la cathédrale de Bourges (XIIIe siècle), de Saint-Vincent de Châlons-sur-Marne, de Sainte-Foy de Conches (œuvre d'Aldegrevers); de la grande église de Gouda en Hollande (œuvre de D. Crapeth); d'Haslach (Alsace); de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; de Saint-Armel-de-Ploërmel (XVIe siècle); de Saint-Remi de Reims; de la cathédrale de Tours (XIIIe siècle); de Walbourg (Alsace); de Verneuil-sur-Oise, etc., etc.

TAPISSERIES. — Parmi les tapisseries qui représentent la Cène, nous citerons celles de la cathédrale de Beauvais (XVe siècle), du musée de Dresde (XVIe siècle), de la cathédrale de Reims (XVIe siècle), du Quirinal et du Vatican. Cette dernière, copie de Léonard de Vinci, a été envoyée par François Ier, et probablement exécutée à Fontainebleau, dit Mgr Barbier de Montault (2), sous les yeux mêmes du peintre milanais. Le fond du tableau est changé : les murs sévères du Cénacle sont remplacés par une riche architecture dont les arcades donnent vue sur une belle campagne.

A l'exposition du Palais de l'Industrie, en 1876, nous avons remarqué une tapisserie, appartenant à M. Fulgence, où le divin Sauveur tient le calice et l'hostie.

DESSINS. — Notons des dessins de Cène : à la galerie des Uffizi, par Andrea del Sarto; au musée Brera, par Léonard de Vinci; au musée de Montpellier, par G. Muziano; au musée du Louvre, par Raphaël et par Rubens.

GRAVURES. — La Cène a été gravée, soit comme composition originale, soit d'après quelques-unes des peintures que nous avons citées,

(1) Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. II, pl. LXXIV.

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 11e série, t. X, p. 222. — D'après M. Darcel, cette tapisserie sortirait plutôt de la fabrique de Bruxelles.

par Acacciati, Francesco Aquila, Jacob van Assen, Altdorfer, les Audran, Sisto Baladocchio, Pietro Bonate, Boulai, Butavent, A. Caprioli, Cornelis Cort, Théodore Cruyer, Albert Dürer, Jacques Frey, Giovannini, Girard, Abraham Girardet, Henri Goltzius, Mat. Greuter, Jeanneret, Jesi, Krabeth, Leblanc, Mantegna, J. Matham, J.-B. Mazza, Raphaël Morghen, Pistolesi, Marc-Antoine, Raimondi, Rainaldi, Réveil, Romanet, J. Saenredam, Sadeler, J.-P.-M. Soumy, Soutman, Thouvenet, etc.

ARTICLE IV

Sculptures

On voit des sculptures représentant la Cène : au musée d'*Amiens* (bas-relief en bois) ; à Saint-Pierre d'*Avignon* (retable) ; au portail de la cathédrale de *Bordeaux;* au musée de *Bourges* (bas-relief provenant de l'église Saint-Ursin); à Notre-Dame de *Calais* (bas-relief en albâtre); au portail de *Champagne* (Ardèche); à la cathédrale de *Cordoue* (stalles); à Sainte-Marie du Capitole de *Cologne* (porte en bois du XIIe siècle); à *Dijon* (bas-relief du XIIIe siècle, à l'église Notre-Dame, et bas-relief du XVIe, au musée); à *Issoire* (portail); à Saint-Aspais de *Melun* (panneau du XVe siècle); à *Milan* (diptyque de la cathédrale et chaire du XIIe siècle à San-Ambrogio) ; à *Murcie*, sculpture sur bois, par Zarcillo, dans l'église del *Padre Jesus;* à l'église de *Nantua* (portail du XIIe siècle) ; à Saint-Sebald de *Nuremberg* (sculpture d'Adam Krafft) ; à *Paris* (bas-relief à la clôture du chœur de Notre-Dame ; bas-relief du XIIIe siècle au portail de Saint-Germain-des-Prés ; bas-relief en marbre du XVe siècle, à Saint-Leu ; bas-relief du maître-autel à Saint-Joseph-des-Carmes ; bas-reliefs, retables et diptyques au musée de Cluny); à *Laucourt*, dans la Somme (bas-relief); à *Octeville,* dans la Manche (bas-relief fort ancien) ; à *Rome*, plusieurs autels sont ornés d'un bas-relief de la Cène; celui de Sainte-Marie de la Victoire, en bronze doré, a été exécuté par le Français Alpin ; à Notre-Dame de *Saintes* (portail du XIIe siècle) ; au portail de *Saint-Gilles* (Ardèche); à *Saragosse* (stalles de Notre-Dame del Pilar; à la

cathédrale de *Tolède* (sculpture en marbre de Carrare) ; à Saint-Nicolas de *Toulouse* (bas-relief attribué à Nicolas Bachelier); à *Troyes* (bas-relief de François Gentil, à Saint-Pantaléon, et magnifique bas-relief à l'église Saint-Jean-au-Marché); à Saint-Apollinaire de *Valence* (portail); à la cathédrale de *Vannes* (bas-relief de la Renaissance); à *Venise* (une des plaques de la Palad'Oro) ; à *Vouvant*, dans la Vendée (bas-relief roman) ; etc.

Parmi les œuvres récentes, nous ne citerons que le bas-relief en marbre de M. Leharivel-Durocher, qui a figuré à l'exposition de 1850.

Au Congrès des Œuvres eucharistiques, tenu à Avignon en 1882, M. l'abbé Didelot a montré que l'hérésie de Bérenger avait produit de 1060 à 1220 de nombreuses protestations artistiques. Il cite, en effet, un certain nombre de Cènes ou de compositions sculpturales qui étaient à peu près étrangères aux œuvres iconologiques des siècles précédents (1).

(1) *Congrès des œuvres euch. tenu à Avignon*, p. 350.

CHAPITRE III

Représentations relatives à l'Eucharistie en général ou à des particularités eucharistiques

Avant d'énumérer un certain nombre des œuvres iconographiques qui se rapportent soit à l'Eucharistie en général, soit à diverses particularités eucharistiques, nous croyons devoir grouper quelques remarques sur certaines représentations spéciales, telles que la Mystagogie, la divine Liturgie des Grecs, le Pressoir Mystique, le Moulin Mystique, les Messes de saint Grégoire, de saint Martin, etc.

ARTICLE I

Remarques générales

Mystagogie. — La Mystagogie ou préparation à la Messe divine est un des sujets le plus fréquemment représentés dans la coupole des églises grecques. M. Didron énumère ainsi les treize scènes de cette composition, à Vatopedi (Mont-Athos) : « Six anges portent le corps inanimé de Jésus-Christ. — Un ange, en diacre, tient un chandelier et un exaptérige. — Un chérubin tout rouge et à trois paires d'ailes porte un cierge. — Un ange porte un livre. — Un second ange de même. — Un ange porte la petite lance qui va servir à percer et couper l'hostie. — Un ange porte la cuillère qui doit servir à la communion. — Un ange porte le calice ; il est précédé d'un petit ange

habillé en diacre, qui tient un encensoir et un chandelier à trois branches. — Un ange ôte de dessus sa tête et dépose entre les mains de Jésus-Christ, habillé en patriarche, le pain placé sur un plat (une grande patène) et couvert de l'astérisque. — Un petit ange marche en tête de cette procession et porte un encensoir. — Enfin, à l'Orient, Jésus-Christ, habillé des riches vêtements du patriarche, dépose sur l'autel le pain qui va devenir son corps. — Sur l'autel qui est paré et que couvre un baldaquin ou *ciborium*, brûlent deux lampes, et, de plus, entre ces lampes est debout un chérubin, voilé de six ailes, qui tient une bougie à chaque main. Le livre des Évangiles est déjà placé sur l'autel. La Mystagogie est donc la préparation à la Messe divine que servent les anges habillés en diacres et en prêtres et que va célébrer Jésus-Christ (1). »

DIVINE LITURGIE. — Les Orientaux affectionnent aussi dans leurs peintures un sujet qui est également étranger à l'Église latine. C'est la *Divine liturgie*, qu'on pourrait aussi appeler *la Messe dans le Ciel.* Les artistes modernes reproduisent encore aujourd'hui cette antique composition dont le Moine du Mont-Athos, auteur du *Guide de la Peinture,* donne la description suivante : « Coupole au bas de laquelle est la table sacrée. Sur la table, le saint Évangile. Au-dessus, le Saint-Esprit. Le Père Éternel auprès, assis sur son trône ; il bénit avec ses mains saintes, disant sur un cartel : « De mon sein, je t'ai engendré « avant Lucifer. » Au côté droit de la table, le Christ habillé en Grand Prêtre, debout et bénissant ; devant lui, tous les ordres des anges, avec crainte, en habits sacerdotaux, formant un cercle jusqu'au côté gauche de la table. Le Christ prend la patène sur la tête d'un ange vêtu en diacre. Auprès, quatre anges dont deux encensent le Christ, et deux portent des vases sacrés. Derrière eux les autres anges portent, l'un la cuillère, l'autre la lance et le chalumeau avec l'éponge, un autre la croix, et d'autres des cierges (2). »

PRESSOIR MYSTIQUE. — Le Pressoir mystique est une représentation allégorique, empreinte de réalisme, qui fut fort en vogue du XVe au XVIIe siècle, surtout dans les vitraux. Elle a été inspirée aux artistes de cette époque par la célèbre prophétie d'Isaïe : « J'étais seul à fouler un pressoir et nul ne m'a prêté son bras (LXIII, 3). » Ils ont rapproché de ce texte quelques autres passages de l'Écriture Sainte (3),

(1) *Annales archéol.*, t. V, p. 154.
(2) *Ibid.*, t. XXII, p. 40.
(3) Plantavit vineam electam et ædificavit turrim in medio ejus et torcular extruxit in

et ont pu songer aussi à ces paroles de Théodoret (1) : « Nos églises sont des pressoirs; c'est dans ces sanctuaires sacrés que la vigne spirituelle porte son propre fruit, et que nous fabriquons le vin salutaire qui réjouit le cœur des enfants de Dieu. »

« La plus ancienne image que je connaisse de Jésus-Christ sous le pressoir, dit M. Eug. Grésy (2), se trouve dans la *Bible historiale de la Bibliothèque impériale* (3); elle ne me paraît pas remonter au delà du xv[e] siècle; elle sert de type au psaume *Asaph*, et le texte nous apprend un curieux détail de liturgie : c'est qu'on en chantait les versets en septembre, dans les pressoirs, en s'accompagnant de l'instrument qui est dit *Haguitit*, « pour Dieu loer de l'abondance des fruicts et Dieu qui estoit espraint es pressouers... Aussi, les bons crestiens chantent et loent Dieu en saincte esglise du fruict de son précieus corps et du vin de son précieus sang, mais les pêcheurs sont, de Dieu, punis. »

Mgr Barbier de Montault a trouvé un plus ancien exemple de cette composition dans une bible du xiv[e] siècle, conservée à la Bibliothèque nationale. (n° 6). « Le Christ, dit-il (4), est étendu sous la planche d'un pressoir à double vis; pressé, il répand son sang dans une cuve, placée sous le déversoir d'une table rectangulaire. Au ciel, le Père Éternel bénit son Fils; tous les deux se distinguent par le nimbe crucifère. »

Le type le plus complet du Pressoir mystique se trouve dans un vitrail de Saint-Étienne-du-Mont. C'est l'œuvre de Nicolas Pinaigrier, qui, au commencement du xvii[e] siècle, s'est inspiré des cartons de son aïeul, Robert Pinaigrier, composés vers 1530, pour l'église Saint-Hilaire de Chartres. Nous en empruntons l'exacte description à M. F. de Lasteyrie (5) : « Quoique de dimensions restreintes, c'est toute une vaste composition où se déroulent simultanément tous les détails de l'allégorie. L'arrière-plan, ce qu'on serait

ca (Is., v. 2). — Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvæ pallium suum. (*Genes*, XLIX, 22.) — Dilectus meus mihi in vineis Engaldi (*Cant.*, 1, 13). — Ego sum vitis vera et pater meus agricola (*Joan.*, XV).

(1) *In Ps.* LXXXIII.

(2) *La Vendange divine*, dans le *Bulletin de la Soc. d'arch. de Seine-et-Marne*, t. IV, p. 339.

(3) Fonds franç., n° 6829, p. 123.

(4) *Les Mesures de dévotion*, dans la *Revue de l'Art chrét.*, t. XXXIII, p. 409.

(5) *Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie*, dans les *Mém. des antiq. de France*, t. XXXIX, p. 80.

tenté d'appeler *la toile de fond*, représente une campagne fertile et accidentée, un riche vignoble que cultivent les patriarches, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante :

Les anciens Patriarches
Qui le futur ont seu
Pour leur salut ne fut
A cultiver la vigne.

« Plus sur le devant, à gauche, les Apôtres transportent le raisin récolté et le déposent sur le Pressoir, où est couché Jésus-Christ en personne. Sa croix, qui pèse sur lui, lui fait sortir de ses plaies des flots de sang vermeil.. On lit sur un second cartouche :

Ce pressoir fut la vénérable croix
Où le sang fut le nectar de la vie :
Quel sang celuy par qui le Roy des Rois
Rachepta l'homme et sa race asseruie !

« De l'autre côté du Pressoir, se voit un chariot, attelé de l'ange et des animaux caractéristiques des quatre Évangélistes; l'inscription dit :

Tous les cantons de ce large Univers
En ont gousté par les Évangélistes.
Édifiés ont été les peruers,
Laissant d'Adam les anciennes pistes.

« Sur le premier plan, un groupe composé des quatre Pères de l'Église s'occupe à transvaser dans des tonneaux le Précieux-Sang provenant du Pressoir, ce qui donne lieu au quatrain suivant :

Dans des vaisseaus en réserue il fut mis
Par les Docteurs de l'Église, pour être
Le lauement de nos péchés commis,
Mesme de ceux qu'on a venant de naître.

« Sur la droite du tableau, s'élève un vaste et élégant édifice tout à jour, dans les caves duquel trois personnages, un pape, un roi et un cardinal, descendent les tonneaux remplis du breuvage mystique. On lit l'inscription :

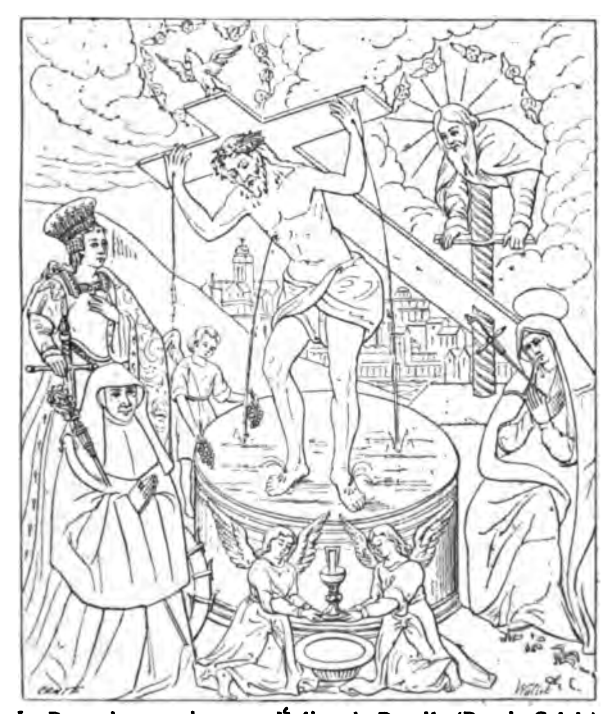
Papes, Prélats, Princes, Rois, Empereurs
L'ont au cœllier mis auec réuérence.
Ce vin de vie efface les erreurs
Et donne à l'âme une saincte espérance.

« Enfin, sous les portiques du palais, à travers ses larges ouvertures et ses longues galeries, on aperçoit une foule microscopique de fidèles se pressant au tribunal de la pénitence et à la table de communion, avec ce dernier quatrain :

Tous vrais chrétiens le doiuent recevoir
Auec respect des Prebtres de l'Église,
Mais il conuient premièrement auoir
L'âme contriste et la coulpe remise.

« Tout cela dans un tableau haut de deux mètres à peine, sur un mètre trente de largeur environ, était bien difficile à grouper sans confusion. Le peintre s'en est tiré à son honneur, la composition est claire, l'allégorie ingénieuse, bien suivie dans toutes ses parties, et l'exécution de nature à satisfaire les plus délicats.»

Dans l'église de Baralle (Pas-de-Calais), on voit un tableau qui représente le Pressoir mystique. Notre-Seigneur, chargé de sa croix, foule le Pressoir qu'un ange alimente de raisins et dont deux autres anges reçoivent le jus dans un calice.



Le Pressoir mystique. — Église de Baralle (Pas-de-Calais).

Un bas-relief en bois de chêne, sculpté au XVI[e] siècle, par Jacques Cégogne, dans l'église de Recloses, près Fontainebleau, représente la Vendange divine. Le sujet est partagé en six groupes : 1° les patriarches et les prophètes se livrent à la culture de la vigne ; 2° les apôtres font la vendange ; 3° un chariot, chargé de la Vendange mystique, est traîné par les figures symboliques des quatre évangélistes ; 4° Jésus-Christ, couronné d'épines, est étendu dans le Pressoir d'où s'échappe son sang, recueilli dans un baquet et mis en tonneau ; 5° un prêtre donne l'absolution à un pénitent agenouillé devant lui : c'est l'application des fruits de la Vendange divine ; 6° c'est dans le même sens que la dernière scène représente un prêtre portant le saint Viatique (1).

M. l'abbé A. Bouillet décrit ainsi (2) un vitrail de Conches, exécuté en 1520 par Aldegrevers : « Le sujet de la cinquième verrière est expliqué par l'inscription qui la surmonte : *Torcular calcavi solus et de gentibus non est vir mecum* (Isaïe, XLIII, 3). La scène se passe au milieu d'une vaste plaine dont l'horizon est borné par des collines, au pied desquelles on voit une foule de monuments antiques ; sur la gauche, les ruines d'un amphithéâtre ; au centre, celles d'un temple païen. En avant, au milieu, le Christ est debout sur le Pressoir ; ses pieds pressent le raisin ; de la main droite, il indique sa poitrine ; de la gauche, il montre le vin qui coule sous ses pieds. A gauche, le donateur, entouré des membres de sa famille, va puiser avec un vase fort riche le vin coulant du Pressoir ; à droite, est agenouillée son épouse, avec d'autres personnes de sa famille. Au second plan, un char portant une futaille et attelé d'un bœuf et d'un lion, est conduit par un ange ; un aigle a les serres appuyées sur la futaille. Au bas du tableau, se trouvent les armoiries du donateur. »

Dans un vitrail de la cathédrale de Troyes, exécuté en 1628, par Léonard Gauthier, Jésus-Christ est couché sur le Pressoir, dont une croix forme la table de pression. Le sang du Rédempteur est recueilli dans un calice d'or. Un cep de vigne, qui naît de son corps, se partage en divers rameaux terminés par des calices de fleurs, portant, chacun, une figure d'apôtre, représentée à mi-corps.

Au XVII[e] siècle, le graveur Wierix a compliqué encore les détails de

(1) Grésy, *op. cit.*, p. 333.
(2) *Rev. de l'Art chrétien*, t. XIX, p. 387.

cette composition. Le Père Éternel fait tourner la vis du Pressoir auquel sont suspendus tous les instruments de la Passion.

Moulin eucharistique. — On a prétendu que le Protestantisme s'était emparé de l'idée du Pressoir eucharistique, et qu'en la modifiant, il avait essayé de ridiculiser la transsubstantiation. Le *Moulin mystique* est antérieur à Luther, puisqu'il est figuré à la cathédrale de Berne, dans une verrière du xv° siècle, œuvre de Frédéric Waller. M. F. de Lasteyrie (1) décrit ainsi cette singulière et naïve allégorie de l'Eucharistie, sous l'espèce du pain, véritable pendant du Pressoir mystique :

« Dans la partie supérieure de la fenêtre et comme au sommet de la composition, on aperçoit d'abord Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. C'est la source première de la rivière qui doit mettre en mouvement le Moulin eucharistique. Tout le long de son cours, dans cette partie du tableau qui veut figurer les temps antérieurs à la venue du Christ, des hommes, des femmes et même des animaux viennent s'y abreuver. Le Moulin lui-même est presque sur le premier plan. Aux deux côtés de la meule, sont représentés Marie et l'ange Gabriel, avec la formule ordinaire de la salutation angélique : *Ave Maria gratia plena*. L'Enfant Jésus, placé plus bas, tient un large phylactère portant une inscription en grande partie effacée, où l'on ne peut guère plus lire que ces mots :..... *panis vivus qui de cœlo........ ex hoc pane.....*, qu'il est facile de reconstituer ainsi : *Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi* (Joan., VI. 41). — *Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum.*

« Au sommet du Moulin, sont figurés les symboles des quatre Évangélistes, l'ange, le lion, le taureau et l'aigle, avec autant d'inscriptions tirées de leurs livres respectifs et toutes relatives au saint mystère de l'Eucharistie. Plus bas, saint Pierre, en costume de pape, soulève la vanne par où l'eau pénètre dans le Moulin et le met en mouvement. Enfin, au-dessous de la meule s'échappe un torrent d'hosties que les Pères de l'Église recueillent avec soin et distribuent ensuite aux fidèles, lesquels sont divisés en deux catégories, savoir : les prêtres à droite, et les laïcs à gauche, un peu plus bas. Quelques-uns de ces derniers portent des costumes très curieux. Parmi eux se trouveraient, dit-on, un certain chevalier Gaspard de Mülinen et sa femme, à qui une tradition, d'ailleurs sans preuve, attribue la fondation de cette

(1) *Op. cit.*, p. 83.

verrière. La figure du Père Éternel, placée au sommet de la fenêtre, et quelques figures de saints, reléguées dans l'amortissement de l'ogive, mais absolument étrangères au sujet principal, complètent la décoration.

« Comment se fait-il que la représentation allégorique du Moulin soit beaucoup plus rare que celle du Pressoir, lorsque, depuis longtemps déjà l'Église ne donne plus la communion aux fidèles que sous l'espèce du pain, représentée par l'hostie ? Cette apparente contradiction s'explique jusqu'à un certain point, selon moi, par cette circonstance que le texte des Saintes Écritures, source inépuisable où les artistes du moyen âge cherchaient à peu près exclusivement leurs inspirations, contient infiniment plus de passages applicables à l'allégorie du Pressoir qu'à celle du Moulin mystique. »

« On voit à Worms, dans l'église Saint-Martin, dit un voyageur (1), un tableau fort curieux qui a environ cinq pieds en carré. Dieu le Père est en haut dans un coin, d'où il semble parler à la Vierge Marie qui est à genou au milieu du tableau. Elle tient par les pieds le petit Enfant Jésus et le met, la tête la première, dans la trémie d'un Moulin ; les douze Apôtres font tourner le Moulin à force de bras avec une manivelle ; ils sont aidés par les quatre animaux d'Ézéchiel qui travaillent d'un autre côté. Le Pape est à genoux, et il reçoit des hosties qui tombent toutes faites dans une coupe d'or. Il en présente une à un cardinal, le cardinal la donne à un évêque, l'évêque à un prêtre, le prêtre au peuple. »

L'église de Doberan (Mecklembourg) possède un tableau figurant à peu près le même sujet : c'est un Moulin à bras, que les douze apôtres mettent en mouvement, pour confectionner des hosties.

Messe de saint Grégoire. — C'est là un sujet fréquemment représenté au moyen âge. Tandis que le saint Pape dit la messe, Notre-Seigneur lui apparaît vivant, debout sur l'autel, entouré des instruments de la Passion ; il porte des stigmates aux pieds et aux mains ; quelquefois son sang s'échappe par la plaie du côté. Bien qu'il y ait de fréquentes variantes dans cette composition, on pourra juger de son ensemble général par la description suivante que donne Mgr Barbier de Montault (2) d'une fresque du xv[e] siècle, dans l'église de L'Absie (Deux-Sèvres) : « Le Christ, environné d'une nuée lumi-

(1) Misson, *Voyage d'Italie*, 4[e] éd., p. 71.
(2) *Le Règne de Jésus-Christ*, 1884, p. 109.

neuse et escorté d'anges en adoration, sort à mi-corps du tombeau; ses bras sont croisés, sa figure lamentable, la plaie de son côté saignante. Sur l'autel, deux chandeliers, un missel ouvert au coin de l'Évangile, un calice recouvert de la pale, une tiare à trois couronnes terminée par une croix et une patène. Le Pape, à genoux, regarde la vision et joint les mains en signe de prière. Il est assisté d'un diacre et d'un sous-diacre en dalmatique et tunique, tenant chacun une grande



Messe de Saint-Grégoire-le-Grand, fresque de l'église de l'Absie.

torche allumée. A droite et debout, un évêque mitré et chapé tient la croix papale, qui est double; un cardinal, en cappa, et coiffé de son chapeau, tient une croix simple comme patriarche; à gauche, reparaît le même cardinal, accosté d'un évêque, vêtu d'un rochet, mitré et

appuyant sa crosse contre son épaule gauche. En dehors de l'autel et dans les airs, voltigent deux anges, tenant les instruments de la Passion; l'un a la croix avec son titre et la couronne d'épines, puis l'échelle; l'autre la colonne avec les fouets, les verges et les cordes de la flagellation, la lance et l'éponge. »

Le R. P. Cahier donne à choisir entre diverses origines. « Plusieurs historiens de saint Grégoire, dit-il (1), racontent que le Saint ayant rencontré une personne qui ne croyait pas à la présence réelle de Nôtre-Seigneur dans l'Eucharistie, obtint un miracle public pour la convaincre et ranimer la foi du peuple. L'hostie consacrée se montra sur le corporal en forme de chair visible pour tous les assistants. On pourrait aussi avoir eu en vue le prodige qu'il opéra également sur l'autel pour des ambassadeurs qui désiraient des reliques de saint Pierre et de saint Paul. Afin de ne point toucher aux corps des Princes des Apôtres, il se contenta de leur donner une étoffe (*brandeum*) qui avait été posée sur leur sépulcre, selon l'usage romain. Les envoyés, témoignant faire peu de cas d'un tel don et disant que, pour des étoffes, il n'en manquait pas chez eux, Grégoire célébra la messe en leur présence; puis, s'étant mis en prières, il perça d'un couteau le *brandeum* d'où le sang coula immédiatement. Je ne sais si l'on n'aurait pas prétendu dans l'origine rappeler ainsi la grande part que saint Grégoire est censé avoir prise à la rédaction de la liturgie, du missel surtout, en remaniant les formules compilées par saint Gélase. Il n'est pas non plus sans quelque probabilité que l'on ait eu jadis l'intention de peindre l'apparition de Notre-Seigneur au saint Pape. »

D'après Mgr Barbier de Montault, le thème iconographique de cette composition se rapporte uniquement à l'apparition du Christ *de Pitié* à saint Grégoire, alors qu'il disait la messe sur le Mont-Cœlius, où se trouve aujourd'hui une église consacrée à cet illustre pontife (2).

M. Grimouard de Saint-Laurent (3) pense que dans ces compositions, c'est moins saint Grégoire, que l'on a prétendu représenter à l'autel, que le prêtre en général.

Les Franciscains de la province des Philippines avaient adopté pour leur sceau la Messe de saint Grégoire le Grand.

(1) *Caractérist. des Saints,* au mot *Messe.*
(2) *Loc. cit.*
(3) *Guide de l'Art chrétien,* t. II, p. 414.

MESSE DE SAINT MARTIN. — Un jour que saint Martin se disposait à dire la messe dans sa cathédrale de Tours, il donna sa tunique à un mendiant et revêtit un grossier habit que son archidiacre avait cru aller acheter pour un pauvre. Pendant que le saint évêque célébrait les saints Mystères, un globe de feu rayonna sur sa tête comme une glorieuse auréole, pour récompenser sa charité. Ce sujet, qui apparaît déjà dans des sculptures et des vitraux du XIII[e] siècle, a été illustré par le pinceau de Le Sueur.

ENFANT-JÉSUS SUR UNE PATÈNE. — Dans beaucoup d'églises grecques, sous l'hémicycle du sanctuaire, Jésus-Christ est représenté sous la forme d'un enfant placé sur une patène : c'est là une attestation de la croyance en la présence réelle. Dosithée a eu soin de le faire remarquer, au concile de Jérusalem : « Il est étonnant, dit-il, que les hérétiques n'aient pas vu Jésus-Christ représenté à l'hémycycle du sanctuaire, sous la figure d'un enfant dans le disque sacré ; ils pouvaient se convaincre que, comme les Orientaux représentent sur le disque, non pas la figure ni la grâce de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ lui-même, ainsi croient-ils que le pain de l'Eucharistie n'est pas autre chose que le corps même de Jésus-Christ. »

En ce qui concerne la représentation de la messe en général, sujet qui se rapporte plus au sacrifice qu'au sacrement de l'Eucharistie, nous renvoyons nos lecteurs au texte et aux planches de l'ouvrage si complet de M. Rohault de Fleury.

ARTICLE II

Peintures

Parmi les peintures du moyen âge, relatives à l'Eucharistie, nous nous bornerons à citer : à l'église souterraine de Saint-Clément de Rome, *le pape saint Clément disant la messe dans son oratoire,* fresque du XI[e] siècle ; à Saints-Vincent-et-Anastase, fresque eucharistique (XIII[e] siècle) ; à Saint-Laurent-hors-les-Murs, *Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, communiant des mains du pape Honorius III*, peinture du XIV[e] siècle ; au portique de la basilique de

l'Agro Verano, une fresque du XIIIe siècle, représentant *saint Justin donnant la communion à saint Hippolyte;* à la cathédrale de Pise, fresque de *la Messe de saint Clément;* à la cathédrale d'Orvieto, nombreuses fresques eucharistiques, entre autres celle d'Ugolin de Prete, représentant *l'histoire de l'Enfant juif délivré de la fournaise*, etc. (1).

Sans avoir la prétention de signaler toutes les peintures des temps modernes, relatives soit à l'Eucharistie en général, soit à des particularités eucharistiques, nous allons en citer un certain nombre.

Adan (Em.) : la Procession de la Fête-Dieu rentrant à Saint-Pierre de Rome; exposition de 1868. — *Albani* (Francesco) : Communion de la Madeleine; ce tableau, provenant de l'ancienne galerie du Palais-Royal, fait aujourd'hui partie de la collection de lord Francis Egerton, à Bridgewater. La sainte Pénitente reçoit, dans le désert, la communion des mains d'un ange tenant un calice et reposant sur des nuages; un second ange place la patène sous les lèvres de la Sainte, tandis qu'un troisième ange se tient en adoration. — *Amalteo* (Pomponio) : une Messe à Venise; musée de Rouen. — *Angelico* (Frà) : la Communion des Apôtres, à l'académie de Florence; une Consécration d'autel; au musée de Cluny. — *Baille :* le Miracle de Favernay; chapelle du collège Saint-François-Xavier, à Besançon. — *Barocci :* Extase de saint Pascal devant un ostensoir; musée de Paray-le-Monial. — *Barrias* (Joseph) : la Communion, souvenir de Ravenne; expos. de 1861. — *Bassano* (Jacobo da Ponte, dit) : le Repas d'Emmaüs; musée de Dijon. — *Bastien-Lepage* (J.) : la Communiante; expos. de 1875. — *Baudit* (Am.) : le Viatique en Bretagne; expos. de 1859.

Baugin (Lubin) : saint Zozime donnant la Communion à sainte Marie l'Égyptienne. — *Bayer* (Aug. de) : Procession de la Fête-Dieu à Strasbourg; expos. de 1842. — *Becquer* (J.-D.) : la Procession du *Corpus Domini* à Séville. — *Belle* (Marie-Anne) : la Réparation d'une profanation du Saint-Ciboire; Saint-Merry de Paris. — *Bellini* (Jean) : le Repas d'Emmaüs; à San-Salvatore de Venise. — *Bertin* (Jean-Victor) : le Viatique dans la montagne; expos. de 1841. — *Berthon* (Nicolas) : pendant la Messe, souvenir d'Auvergne; expos. de 1866. — *Bertrand* (James) : dernière Communion de saint Benoît; expos. de 1859. — *Blanchard :* la première Messe célébrée en Amérique; musée de Dijon. — *Boisricheux* (Alph. de) : une Messe dans

(1) Cf. Lodovico Luzi, *Il Duomo d'Orvieto*, Firenze, 1866.

le Bas-Maine, en 1793; expos. de 1842. — *Bonvin* (Fr.) : la Basse-Messe; expos. de 1855. — *Borsini* (Frédéric) : la Grand'Messe dans le chœur des moines Trinitaires, à Rome; expos. de 1876. — *Boschi* (Fabrice) : saint Bonaventure communié par un ange; église Ognissanti de Florence. — *Boticelli* (Sandro) : dernière Communion de saint Jérôme. — *Bouet* (Adelmard) : les préparatifs de la Fête-Dieu à la cathédrale de Trèves; expos. de 1857. — *Boulanger* (Clément) : la Procession du *Corpus Domini* à Rome, en 1830; musée de Lille. — *Boulanger* (Louis) : la Procession des États généraux à Versailles, le 4 mai 1789, au Palais de Versailles, dans la salle dite des États-Généraux. — *Boulhon* (Mme) : la Procession du *Corpus Domini*, à Rome, en 1830; expos. de 1833. — *Brandon* (Édouard) : sainte Brigitte expirant après l'élévation de l'hostie; expos. de 1863. — *Bremond* (J.-Fr.) : la Communion; fresque de l'église de la Villette. — *Breton* (Jules) : les Communiantes; expos. de 1884. — *Bril* (Paul) : le Repas d'Emmaüs; musée de Montpellier. — *Brion* (Gust.) : la Fête-Dieu; expos. de 1855.

Camoncini : Communion de saint Louis de Gonzague; musée de Paray-le-Monial. — *Cano* (Alonzo) : la Communion, collection du duc de Galliera. — *Canuti* (D.-Marie) : la Messe de saint Grégoire; musée de Paray. — *Caravage* (Michel-Ange-Amerighi, dit Le) : le Repas d'Emmaüs; musée d'Angers, national Gallery de Londres et Notre-Dame de Bruges. — *Carrache* (Aug.) : la Communion de saint Jérôme, à la pinacothèque de Bologne; répétition au musée du Capitole et à celui de Saint-Pétersbourg. La scène se passe dans l'église de Bethléem, bâtie par saint Jérôme au-dessus de la grotte où naquit le Sauveur. Le saint vieillard, exténué par l'âge et les macérations, a les yeux fixés sur le Viatique qu'il va recevoir. La ferveur respire dans ses traits, aussi bien que dans la physionomie des religieux qui l'entourent. — *Carrache* (Annibal) : la Procession du Saint-Sacrement, autrefois à la galerie du Palais-Royal. — *Cibot* : la Communion sacrilège; chapelle du Sacré-Cœur à Saint-Leu de Paris. — *Cignani* (Carlo) : saint Dominique guéri par le Saint-Sacrement; musée de Paray-le-Monial. — *Ciro Ferri* : la Cène d'Emmaüs; même Musée. — Le Saint-Sacrement présenté par des anges; musée de Paray-le-Monial. — *Champaigne* (Philippe de) : le Repas d'Emmaüs, au musée d'Angers; la Communion de saint Louis de Gonzague, au musée de Nantes. — *Charlet* (Omer) : la Messe de saint Lucien; expos. de 1839. —

Chasselat (Saint-Ange) : la Chapelle de la Fête-Dieu ; expos. de 1839. — *Chasseriau :* le moine Zozime communiant, dans le désert, sainte Marie l'Égyptienne ; peinture murale de Saint-Merry de Paris. — *Chrétien :* Instruction pour une Première Communion dans une chapelle de l'église de Paris ; expos. de 1837. — *Coello* (Claude) : Messe (élévation de l'Hostie) à laquelle assiste le roi Charles II. Un grand tableau du même peintre, à la sacristie de l'Escorial, représente la procession qui eut lieu pour recevoir la sainte Hostie foulée aux pieds par des hérétiques et envoyée à Philippe II par Rodolphe II, empereur d'Allemagne. — *Coignard* (Louis) : le Repas d'Emmaüs ; .expos. de 1843. — *Colson* (G.-F.) : saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés de Milan ; à Saint-Merry de Paris. — *Cornilliet* (J.) : le jour de la Fête-Dieu ; expos. de 1856. — *Cornu* (Sébastien) : M[me] Acarie communiant avec ses enfants et ses domestiques ; peinture murale de Saint-Merry de Paris. — *Corrège* (Allegri, dit Le) : Communion de sainte Marie l'Égyptienne ; musée de Paray-le-Monial. — *Coste :* la Rentrée du Viatique, dans l'église de Santa-Lucia, à Naples ; expos. de 1833. — *Coubertin* (Charles de) : la Messe pontificale du jour de Noël, à Saint-Pierre de Rome ; expos. de 1857. — *Courbe* (M[lle] Blandine) : Calice ayant appartenu à saint François de Sales ; expos. de 1877. — *Coypel :* les Disciples d'Emmaüs, à Saint-Louis des Invalides. — *Crayer* (Gaspard) : la Cène d'Emmaüs ; musée de Berlin ; saint Charles Borromée communiant les pestiférés ; musée de Nancy. — *Crespy* (Guiseppe Maria) : la Communion. — *Culmbach* (H. de) : la Transsubstantiation ; musée de Paray-le-Monial.

Dantan : la Fête-Dieu ; expos. triennale de 1883. — *Dauban* (Jos) : Trappistes se donnant le baiser de paix avant la communion ; expos. de 1865. — *Delaroche* (Paul) : la Dernière Communion de Marie Stuart ; esquisse d'un tableau qui n'a pas été fait, achetée 9,000 francs en vente publique, par M. Stevens. A la vente Lamberty (1865), figurait un tableau de Paul Delaroche, représentant Jésus à genoux, au mont des Oliviers, tenant à la main un calice, au-dessus duquel brille une hostie dont la lumière éclaire seule la tête du Christ. — *Deligny* (T) : le Viatique à Rome. — *Demay :* une Procession de la Fête-Dieu à la campagne ; expos. de 1827. — *Déneux* (Charles) : le Viatique ; expos. de 1879. — *Dergny* (l'abbé) : Jésus-Enfant révélant le mystère de l'Eucharistie ; chapelle du petit séminaire de Saint-Riquier. — *Deshays* (J.-B.-Henri) : saint Benoît recevant le Viatique au pied de

l'autel; musée d'Orléans. — *Diepenbèke* (Abraham Van) : saint François adorant le Saint-Sacrement; musée de Bruxelles. — *Dolabella* (Thomas) : l'Adoration du Saint-Sacrement; ovale de plafond (salle du Sénat) au palais ducal de Venise. — *Dolci* (Carlo) : la Condamnation de l'hérésie de Bérenger; musée de Paray-le-Monial. — *Dominiquin* (Domenico Zampieri, dit Le) : la Communion de saint Jérôme. Ce chef-d'œuvre, avant d'être transporté au Vatican, figura pendant deux cents ans au maître-autel de l'église de Saint-Jérôme-de-la Charité. Il a été estimé valoir 500,000 francs, pendant son séjour au Louvre jusqu'en 1815. « Ce sujet, dit M. Ernest Breton (1), avait déjà été traité par Augustin Carrache, pour la Chartreuse de Bologne, et, jusqu'à un certain point, Lanfranc, en faisant graver ce tableau à l'eau-forte par Perrier, put avec vraisemblance accuser le Dominiquin de plagiat. Évidemment celui-ci s'est inspiré de la composition de son prédécesseur. Dans les deux tableaux, le Saint, nu, décharné et mourant, est agenouillé à gauche, soutenu sous les bras et recevant l'hostie des mains de saint Éphrem, revêtu de riches ornements sacerdotaux; dans tous deux, le fond du tableau est occupé par une arcade ouverte, décorée d'une élégante architecture; dans tous deux, enfin, un groupe d'anges plane au-dessus de la scène; mais quelle supériorité de noblesse et d'expression, quelle unité de composition dans l'œuvre du Dominiquin ! Ici les personnages sont de pieux pasteurs assistant à la communion d'un saint; là on ne trouve que des moines indifférents administrant le Viatique à un vieillard mourant. Le Dominiquin a copié Carrache, comme La Fontaine a copié Ésope et Phèdre; copier ainsi, c'est créer. » Parmi les bonnes copies de ce tableau, il faut citer la mosaïque de Saint-Pierre du Vatican, des peintures à l'académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg et au musée de Paray-le-Monial, où l'on voit une esquisse du même peintre, représentant la Procession du saint Viatique. — La Communion des Apôtres; musée de Nancy. — Les Vertus cardinales et théologales groupées autour du Saint-Sacrement; musée de Paray-le-Monial. — *Doyen* : Communion de saint Louis; Saint-Eustache de Paris. — *Dramard* (G. de) : Procession de la Fête-Dieu dans l'église de Dives (Calvados). — *Dupuis* (Pierre) : les Disciples d'Emmaüs; expos. de 1869. — *Durer* (Albert) : un prêtre disant la Messe en présence d'un empereur; vente du duc de Tallard, 1756. — *Duveau* (Noël) : le saint

(1) *Notice sur la vie et les œuvres du Dominiquin*, p. 7.

Viatique; expos. de 1857; une Messe en mer (1793), sur les côtes de Bretagne; expos. de 1864. — *Duverger* (Emm.) : les Derniers Sacrements. — *Duccio* : les Pèlerins d'Emmaüs; cathéd. de Sienne. — *Dyck* (Antoine Van) : Communion de saint Bonaventure; musée de Caen; le Miracle eucharistique de saint Antoine de Padoue; musée de Toulouse.

Espinosa (H.-Jérôme de) : la Communion de la Madeleine; musée du Roi à Madrid. — *Eyck* (Jean Van) : la Messe de saint Grégoire; collection de lord Ward à Londres. La Source de la vie, composition mystique; musée de la Trinité, à Madrid.

Fabre d'Olivet (Mlle J.) : la Veille de la Première Communion; expos. de 1839. — *Fiori* (Frederigo), dit le Baroche : la Communion de sainte Marie l'Égyptienne; musée de Munich. Le Repas d'Emmaüs; musée de Turin. Sainte Catherine de Sienne communiée des mains d'un ange; musée eucharistique de Paray-le-Monial. — *Fiorini* : Procession de la Fête-Dieu; expos. de 1835. — *Fontaine* (Adolphe) : la Messe à Pont-l'Abbé (Finistère); expos. de 1861. — *Forcade* (Jacques) : la Fête-Dieu; expos. de 1878. — *Fougère* (Mlle Amanda) : un Officier de zouaves mortellement blessé et recevant la communion; exp. des Beaux-Arts de Rouen, 1863. — *Fourau* (Hugues) : le Mystère de l'Eucharistie; expos. de 1845. — *Franceschi* (Dom. de) : la Procession de la Fête-Dieu à Venise (1591). — *Franck-le-Jeune* (François) : Célébration de la Messe dans une grotte; vente du cardinal Fesch (1846).

Gauthier (Léon) : la Première Communion dans une église de campagne; expos. de 1876. — *Gérôme* (J.-L.) : la Communion de saint Jérôme; fresque à Saint-Séverin de Paris. — *Gerven* (Henri) : la Communion à l'église de la Trinité; expos. de 1877. — *Geslin* (Mat.) : la Fête du Saint-Sacrement au calvaire de Dominois (Somme); expos. de 1868. — *Gilio* : Célébration d'une Messe solennelle à la cathédrale de Milan; expos. de 1835. — *Giordano* (Lucas) : le Saint-Sacrement à l'église de Saint-Dominique le Majeur, à Naples. Saint Pascal adorant le Saint-Sacrement qui lui apparaît dans le ciel, sur une couronne de roses; musée de Grenade. — *Gobau* (François) : Adoration du Saint-Sacrement; musée d'Anvers. — *Gondar* (Eugène) : une Communiante; expos. de 1842. — *Gorecki* (Thad). Communion d'une jeune fille mourante. — *Granet* (François-Narcisse) : Messe à un autel privilégié; expos. de 1831. Célébration de la Messe à Notre-Dame de Bon-Secours; expos. de 1846. — *Grellet* (Alex.) : saint

Bernard et Guillaume d'Aquitaine, à Parthenay; expos. de 1875. Guillaume, duc d'Aquitaine, étant excommunié pour ses violences, se trouve à la porte de l'église de Parthenay sans oser y entrer. Saint Bernard, l'apercevant, mit le corps de Notre-Seigneur sur une patène, l'éleva dans ses mains; puis, le visage en flammes, les yeux étincelants, marcha droit à Guillaume et lui adressa de terribles paroles qui firent rentrer le duc en lui-même et rendirent la paix à l'Église d'Aquitaine. — *Grivolas* (Pierre) : la Fête-Dieu à Villeneuve-lez-Avignon; expos. de 1878. — *Grobon* (Fréd.) : l'Eucharistie, tableau de fleurs; expos. de 1852. — *Guardi* (Francesco) : la Fête du *Corpus Domini* à Venise; musée du Louvre. — *Guerard* (Am.) : une Messe matinale à Monterfil (Ille-et-Vilaine); expos. de 1859. — *Guerchin* (J.-F. Barbieri, dit Le) : Communion de sainte Marie l'Égyptienne; à la pinacothèque de Munich. Saint Thomas d'Aquin écrivant sur l'Eucharistie; à San-Dominico de Bologne. — *Guido-Reni :* saint Philippe de Néri en extase pendant la Messe; musée de Paray-le-Monial. — Saint François d'Assise devant le Saint-Sacrement; même musée. — *Guillon :* la Communion de saint Pierre; Saint-Étienne-du-Mont. — *Guimard* (Mlle Eudes de) : une Procession de la Fête-Dieu à Batz (Loire-Inférieure); expos. de 1863. — *Guide* (Guido Reni, dit Le) : saint Philippe de Néri en extase devant le Saint-Sacrement; musée eucharistique de Paray-le-Monial.

Halbon (Emile) : le Saint Viatique dans les États-Pontificaux; expos. de 1869. — *Harrisson :* Retour de la Première Communion; expos. de 1882. — *Helmont* (Van) : dix-huit tableaux représentant l'histoire des Hosties miraculeuses de Bruxelles (1369) sont exposés à Sainte-Gudule, pendant l'octave du Saint-Sacrement-de-Miracle; ils sont dus à Van Helmont, Eykens, Van der Heyden, Kerckox et Van Orley. — *Hemling* (style de) : l'Élévation de l'Hostie; musée de Madrid. — *Herz* (Georges) : une Procession de la Fête-Dieu; expos. de 1844. — *Hess* (H. de) : la Communion, fresque à l'église de Tous-les-Saints de Munich. — *Holbein :* une des figures de sa *Danse des Morts* représente un prêtre portant le Saint-Viatique; c'est la Mort qui tient la lanterne. — *Honthorst* (Gérard) : le Repas d'Emmaüs; musée de Grenoble.

Ingres. — La Vierge à l'Hostie. « Nous sommes dans un temple du XVIe siècle, dit un critique; l'autel est dressé pour le saint Sacrifice; sur un vase d'or repose l'Hostie sainte; c'est l'instant solennel où l'assistance visible et invisible se prosterne dans un saint tremblement, car

les paroles de la consécration ont été prononcées. Alors apparaît la Vierge sainte ; elle prie et adore. Quel regard d'admiration, de reconnaissance et de respect elle jette sur l'Hostie sainte, qui est le corps de son Fils qu'elle a donné au monde. La pensée touchante de la prière domine le tableau et nous transporte dans les régions de l'infini; on ne peut voir sans émotion cette tête de la Vierge, si pure, si calme, si heureuse, et l'on est tenté de se prosterner pour adorer avec elle le fruit de ses entrailles virginales. » Ce tableau est aujourd'hui en Russie.

Jacquemart (Mlle Nélie) : le Repas d'Emmaüs; expos. de 1866. — *Jobbé-Duval :* saint Charles administrant les pestiférés de Milan ; à Saint-Séverin de Paris. — *Johannot* (Alfred) : un Miracle de saint Hyacinthe; à Notre-Dame-de-Lorette à Paris. Une ville ayant été mise à feu et à sang par les Tartares, saint Hyacinthe sort de son monastère, tenant d'une main l'image de la Vierge, et, de l'autre, le Saint-Sacrement. Il marche ainsi à travers l'incendie et le massacre, préservé à la fois des flammes et de la cruauté des Barbares. — *Jouvenet* (Jean) : la Messe de l'abbé de La Porte; musée du Louvre. Saint Denis communié par Jésus-Christ lui-même; cathédrale de Beauvais.

Krug (Édouard) : la Communion de Jeanne d'Arc dans sa prison ; expos. de 1864.

Lafon (Émile) : la Sainte Vierge communiée par saint Jean l'Évangéliste; expos. de 1843. — *Lahire* (Laurent de) : le Repas d'Emmaüs; musée de Grenoble. — *Landel* (Charles) : la Messe à Béat (Basses-Pyrénées); expos. de 1857. — *Landelle :* Messe cophte; expos. triennale de 1883.— *Lebault :* le Repas d'Emmaüs ; musée de Dijon. — *Le Brun :* la Dernière Communion de Marie; musée de Paray-le-Monial. — *Le Grain* (Edm.) : la Messe du Saint-Esprit à Vire, expos. de 1868. — *Leprince* (Léopold) : une Procession de la Fête-Dieu; expos. de 1822. La Première Communion à Saint-Étienne-du-Mont; même exposition. — *Le Sueur :* la Messe de Saint-Martin ; musée du Louvre. Ce tableau, provenant de l'abbaye de Marmoutiers, et coté 40,000 francs dans l'estimation officielle de 1816, est remarquable par la sagesse de la composition, l'expression des personnages et la chaleur du sentiment. Le globe de feu qui brille au-dessus de la tête de saint Martin, n'est aperçu que par le diacre et quelques assistants dont le pieux étonnement est admirablement rendu. Il y a une copie de ce tableau, faite par Le Sueur lui-même, au

musée de Tours, et une esquisse dans la collection du roi de Bavière. Au musée d'Amiens, un tableau qui représente saint Norbert disant la messe, est attribué à Le Sueur. — *Le Tellier :* saint Jean communiant la Sainte Vierge ; église d'Estrées-lez-Crécy (Somme). — *Lethière :* la Messe dans les Catacombes ; salon de 1827. — *Lévy* (Émile) : la Messe aux champs, dans la campagne de Rome ; expos. de 1863. — *L'Huillier* (Alph) : le Viatique ; expos. de 1859. — *Loo* (Carle Van) : saint Charles Borromée communiant les pestiférés ; Notre-Dame de Paris. La Communion de saint Benoît ; église de Saint-François de Paul de Nice ; sainte Marguerite de Cortone en extase à la Sainte Table ; musée de Paray-le-Monial. — *Loo* (J.B. Van) : le Triomphe de l'Eucharistie ; cathédrale de Toulon. — *Lordon* (Jérôme) : la Communion d'Attala. — *Loubon :* Communion d'un prisonnier ; expos. de 1833. — *Lucas de Leyde :* un Prêtre célébrant la Messe ; palais de l'Escorial. — *Lutti* (Benoît) : Communion de sainte Marie-Madeleine, esquisse ; musée de Paray-le-Monial.

Maillot : la Messe dans une chapelle de la Vieille-Castille. — *Maison* (Eugène) : le Saint Sacrifice de la Messe à Saint-Louis-en-l'Ile. La Messe pour les âmes du Purgatoire ; Saint-Louis-des-Invalides. — *Mallet* (J.-B.) : les Préparatifs de la Fête-Dieu ; vente L. de Saint-Vincent, 1852. — *Marlet* (Jean) : une Communion de jeunes filles ; expos. de 1843. — *Maratta* (Carlo) : sainte Thérèse portant la sainte Eucharistie ; musée de Paray-le-Monial. — *Maréchal* père : saint Charles Borromée communiant les pestiférés de Milan ; expos. religieuse de Lille, 1874. — *Marguerie* (Gustave) : une Première Communion vendéenne sous la Terreur ; expos. de 1863. — *Masaccio* (Tomaso Guidi) : le Miracle eucharistique de saint Antoine de Padoue ; pinacothèque de Padoue. — *Mazerolle* (Alexis) : les Agapes ; expos. de 1877. — *Meirelles de Lima* (Victor) : la Première Messe célébrée au Brésil (1er mai 1500) ; expos. de 1861. — *Memmi* (Simone) : saint Martin célébrant la messe ; à Assise. — *Menageot :* saint Charles communiant un pestiféré ; Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. — *Menard* (Alfred) : la Communion de la Vierge, par saint Jean l'Évangéliste ; expos. de 1841. — *Menesses* (François) : les Docteurs et les Patriarches adorant le Saint-Sacrement ; collection Garcia de Leuniz, à Séville. — *Mezino* (Ignacio) : le Repas d'Emmaüs ; expos. de 1866. — *Michel* (Charles-Henri) : la sainte Communion ; musée du Luxembourg. — *Mignard* (Nicolas) : saint Charles communiant les pestiférés de Milan ; musée de Narbonne. — *Molinari :* le Viatique

porté chez un pauvre ; exposition artistique de Rome, 1870. — *Mosler* (Henry) : les Derniers Sacrements; expos. de 1884. — *Muller* (Ch.-Louis) : une Messe sous la Terreur; expos. de 1863. — *Mura* (François de) : sainte Claire, portant le Saint-Sacrement, met les Sarrasins en fuite; église Sainte-Claire à Naples. — *Murillo* (Esteban) : le Triomphe de l'Eucharistie, acheté 67,500 francs par le musée du Louvre, à la vente de Pourtalès, 1865.

Nargeot (Mlle Clara) : la Première Communiante; expos. de 1845. — *Neefs* (Peter) : Intérieur d'église où un prêtre dit la Messe ; vente Julienne, 1867.

Ochoa (Raphaël) : une Messe à Saint-Philippe-du-Roule; expos. de 1879. — *Odier* (Édouard) : la Messe pendant la moisson, dans la campagne de Rome; musée du Luxembourg. — *Omer-Charlet :* saint Thomas d'Aquin lisant son office du Saint-Sacrement devant le pape Urbain IV; expos. de 1878. — *Oost le Vieux* (Jacques Van) : saint Charles Borromée communiant les pestiférés de Milan ; musée du Louvre. — *Orley* (Bernard Van) : saint Norbert en chaire, réfutant les erreurs eucharistiques de Teuchelin ; pinacothèque de Munich. — *Orrente* (Pierre) : le Repas d'Emmaüs; galerie du prince Esterhazi à Vienne.

Pacheco (François) : saint Vincent donnant la communion aux fidèles ; église de l'Université de Séville. — Saint François tenant un calice d'où sort le démon sous la forme d'un dragon ailé; collection Pedro Madrazo à Madrid. — *Padouan* (Alexandre Varotari, dit Le) : Notre-Seigneur communiant miraculeusement les Martyrs ; musée de Paray-le-Monial. — *Palma Vecchio* (Jacopo) : le Repas d'Emmaüs; palais Pitti à Florence. — *Pellegrini* (Louis) : la Communion de la Vierge ; expos. de 1879. — *Pepyn* (Martin) : saint Norbert adorant le Saint-Sacrement; cathédrale d'Anvers. — *Pereyra* (Vasco) : saint Paul ermite, communié par un ange ; musée de Dresde. — *Pernot :* la Vision de saint Jean-Chrysostome; expos. de 1822. — *Perret* (Aimé) : le Saint-Viatique en Bourgogne; expos. de 1879. — *Perrin :* décoration de la Chapelle de l'Eucharistie à Notre-Dame-de-Lorette. — *Perrodin :* la Communion de la Sainte Vierge; peinture murale à Notre-Dame-de-Paris. — *Petit* (Savinien) : la Présence réelle, dans la chapelle particulière du *Corpus Domini*, de Mlle de Mauroy, à Paris. — *Petrazzi* (Astolphe) : la Communion de saint Jérôme ; église Saint-Augustin à Sienne. — *Pichon* (Aug.) : saint Charles Borromée donnant la Communion à son oncle Pie IV mourant; peinture murale

à Saint-Sulpice de Paris. Détail curieux à nôter : saint Charles tient de la main droite une hostie, et de l'autre non pas un ciboire, mais un *ostensoir !* — *Pierret :* la Communion au couvent, expos. de 1883. — *Pingret* (Édouard) : le Viatique à Sorrente; expos. de 1841. — *Plinval* (Mlle Zoé) : une Jeune Fille, avant sa Première Communion, reçoit la bénédiction de sa grand'mère; expos. de 1848. — *Pocetti :* sainte Madeleine de Pazzi communiée par Notre-Seigneur; fresque de Sainte-Madeleine-de-Pazzi à Florence. — *Poelembourg* (Corneille) : Jésus-Christ sur un nuage, donnant la communion à une sainte; vente du duc de La Vallière (1781). — *Poirson* (Maurice) : le Viatique en Normandie; expos. de 1874. — *Poussin* (Nicolas Le) : l'Eucharistie; musée de Toulouse. — *Pozzi :* une Exposition du Saint-Sacrement; musée de Paray-le-Monial. — *Prudhomme :* saint Bernard montrant la sainte Hostie au duc d'Aquitaine; musée de Douai.

Quecq (J.-Éd.) : saint Charles Borromée administrant le Viatique au pape Pie IV, son oncle; expos. de 1842. — *Quillyn* (Érasme) : Miracle de saint Hugues, évêque de Lincoln, tenant un calice d'où émerge l'Enfant Jésus; musée d'Anvers. Le Repas d'Emmaüs; église Saint-Paul d'Anvers.

Raphaël (Sanzio) : Dispute du Saint-Sacrement; fresque de la salle de la Signature au Vatican. Cette désignation, empruntée à Vasari, devrait être remplacée par celle de *Triomphe de l'Eucharistie.* La scène se passe tout à la fois au ciel et sur la terre. Dans la partie supérieure, Dieu, dans toute sa gloire, entouré de Séraphins et de Chérubins, bénit le globe terrestre qu'il tient dans la main gauche. Au-dessous de lui, Jésus-Christ est entouré de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, des Patriarches, des Prophètes, des Évangélistes et des Martyrs. Dans la partie inférieure, le Saint-Sacrement, reposant sur un autel, est vénéré par le Souverain Pontife, les Évêques, les Docteurs qui ont le mieux parlé de la présence réelle. Parmi les spectateurs, on remarque Bramante, le Dante et Savonarole. Selon les uns, c'est là une composition sans rivale dans l'histoire de la peinture; selon les autres, elle est très critiquable au point de vue du dessin, du costume, du mouvement et de l'emploi de la lumière. « Cette grande peinture symbolique, dit M. Rio (1), n'a pas toujours été interprétée de la même manière. D'après l'interprétation de Bellori, produite

(1) *De l'Art chrétien*, t. IV, p. 405.

pour la première fois en 1693 et adoptée par tous ceux qui, depuis, ont ajouté leur exégèse à la sienne, Jules II, en traçant son programme à Raphaël, aurait eu la pensée de mettre la théologie chrétienne en opposition avec la philosophie païenne, représentée par l'*École d'Athènes*, et l'on comprend que ce point de vue était trop ingénieux pour ne pas être favorablement accueilli. Mais il était en désaccord avec l'explication traditionnelle qui remontait jusqu'à Vasari et qui avait été confirmée, du vivant même de cet écrivain, par le graveur Giorgio Chisi, disciple de J. Romain. Pour eux et sans doute aussi pour leurs contemporains, la fresque dont il est ici question avait pour but de montrer le moment où la manifestation de la lumière surnaturelle par la Trinité, résumée dans l'Eucharistie, vient mettre un terme à toutes les controverses et faire succéder la contemplation à la recherche. » Louis de Boulogne, pendant son séjour à Rome, a copié la Dispute du Saint-Sacrement pour être mise en tapisserie. Une copie de cette admirable fresque, exécutée par MM. Balze frères, se trouve au Panthéon. Celle de Tiersonien se voit au musée du Louvre. M. Thiers a fait aussi exécuter une copie de ce chef-d'œuvre pour sa collection particulière, détruite en partie dans l'incendie de son hôtel, en 1871. — La Messe de Bolsène, fresque de la première chambre du Conclave au Vatican. Le peintre a représenté admirablement la manifestation de la Présence réelle. L'impression des assistants est habilement graduée, le célébrant est touché sans être troublé; le Pape, représenté sous les traits de Jules II, les cardinaux et les évêques, habitués aux mystères de la Foi, conservent une attitude calme et recueillie, tandis que les fidèles sont agités par l'enthousiasme de l'admiration. — Le Miracle de saint Antoine de Padoue; musée de Berlin. — *Rembrandt* (P. Van Ryn) : Jésus-Christ rompant le pain à Emmaüs; musée du Louvre. — *Restout* (Jean) : le Repas d'Emmaüs; musée de Lille.— *Rieux* (Louis) : saint Thomas d'Aquin dictant l'office du Saint-Sacrement; expos. de 1877. — *Rigo* (Jules) : la Communion de saint Benoît; Saint-Étienne-du-Mont. — *Robert-Fleury* (Tony) : saint Bernard, disant la messe pour les trépassés, voit les âmes rachetées monter au Ciel; église Saint-Bernard de Paris. — *Roeslas* (Juan de Las) : le Sacrement de l'Eucharistie; musée de Saint-Pétersbourg. — *Romanino* (Jérôme) : Apollonius donnant la communion au peuple; église Sainte-Marie di Colchera à Brescia. — *Roselli* (Cosimo) : le Miracle du Saint-Sacrement; église Saint-Ambroise de Florence. On voyait, du même artiste, à l'exposition de Manchester,

un tableau (collection de M. Fuller Maitland) intitulé le *Sacrifice de la Messe :* « Le Christ, dit M. W. Burger (1), en longue robe noire ornée de pierreries, met tout simplement les pieds dans le Saint-Ciboire, sur lequel il apparaît, les bras étendus, dans la pose de crucifié. A gauche, saint Jean et saint Dominique; à droite, saint Pierre et saint Jérôme, sont agenouillés. Cette fantasmagorie est une idée digne de l'alchimiste passionné qui dépensait à la recherche du *grand œuvre* tout ce que lui rapportait son art. — *Rossignon* (Mlle Octavie) : Reposoir de la Fête-Dieu, à Saint-Nom-de-la-Bretèche (Seine-et-Oise); expos. de 1839. — *Rousseau :* la Fête-Dieu; expos. de 1874. — *Rubens* (Pierre-Paul) : la Communion de saint François d'Assise, jadis à l'église des Récollets d'Anvers, aujourd'hui au musée de cette ville. Ce beau tableau, alors qu'il était au musée du Louvre, fut estimé officiellement au prix de 250,000 francs. — La Bénédiction du pain à Emmaüs; musée de Madrid. — Rodolphe de Habsbourg rendant hommage au Saint-Viatique; musée de Madrid. — *Rullier* (Mme) : une Première Communiante; expos. de 1835.

Sacchi (André) : sainte Claire chassant les Sarrasins, en leur présentant le Saint-Sacrement; musée eucharistique de Paray-le-Monial. Notre-Seigneur communiant les Apôtres; même musée; le Corporal de saint Grégoire le Grand; Saint-Pierre de Rome. — *Salmson :* une Première Communion; au musée du Luxembourg. — *Santwoort* (D.-V.) : le Repas d'Emmaüs; musée du Louvre. — *Sasso Ferrato* (J.-B. Salvi) : saint Ignace et saint François-Xavier auprès du Saint-Sacrement; musée de Paray-le-Monial. — *Schedone* (Bartolommeo) : le Repas d'Emmaüs; belvédère de Vienne; l'Adoration de l'Eucharistie par tous les saints; au musée de Paray-le-Monial. — *Scarcellino de Ferrare :* l'Adoration au Ciel du sacrifice perpétuel de l'Eucharistie; même musée; saint François d'Assise et sainte Claire devant le Saint-Sacrement; même musée. — *Schnorr* : Rodolphe de Habsbourg rendant hommage au Saint-Viatique; Festsaalbau de Munich. — *Seghers* (Gérard) : la Communion de la Sainte Vierge; ancienne galerie de Vienne (Autriche); le Saint-Sacrement au milieu des fleurs; musée de Paray-le-Monial. Le Saint-Sacrement entouré d'une guirlande de fleurs; galerie de Vienne. — *Sneyers* (Gilles) : saint Norbert recevant le Viatique; musée de Bruxelles. — *Soyer :* la Communion pendant la grand'messe à l'église Saint-Sulpice; expos.

(1) *Trésors d'art en Angleterre*, p. 31.

de 1873. — *Stella* : Jésus-Christ ressuscité donnant la communion aux Apôtres; musée de Toulouse. — *Subleyras* (Hubert) : Communion de sainte Madeleine; musée de Cassel. — *Subleyras* (Pierre) : la Messe de saint Basile; musée du Louvre, église Sainte-Marie-des-Anges et Saint-Pierre de Rome. L'empereur Flavius Valens voulant contraindre saint Basile à embrasser l'Arianisme, tombe évanoui dans les bras de ses officiers par suite de l'émotion qu'il éprouve, en voyant Basile célébrer la messe, le jour de l'Épiphanie.

Tassaert (Oct.) : Communion des premiers Chrétiens dans les Catacombes; expos. de 1852. — *Thulden* (Théodore Van) : la Communion de saint Boniface; musée de Caen. — *Tiepolo* (Giovanni Battista) : la Communion d'une Sainte; église des Saints-Apôtres de Venise. La Scène d'Emmaüs; musée de Paray-le-Monial. — *Timbal* (Ch.) : la Messe au grand autel de Saint-Pierre de Rome; expos. de 1869. — La Communion de saint Pierre; Saint-Étienne-du-Mont. — *Titien* (Le) : le Repas d'Emmaüs; collection de lord Varborough, en Angleterre. — *Toma* (G.) : le Viatique à l'Hospice des Orphelins, à Naples; expos. de 1876. — *Tristaud* (Alphonse) : les Pèlerins d'Emmaüs; expos. de 1844.

Vafflard : Marie Stuart se communiant dans sa prison; expos. de 1824. — *Valentin* (Moïse) : le Repas d'Emmaüs; musée de Nantes. — *Vanni* (Francesco) : Communion de sainte Marie l'Égyptienne; Sainte-Marie-de-Carignan à Gênes. Saint Hyacinthe portant le Saint-Sacrement; musée de Paray-le-Monial. Le Saint-Sacrement adoré par les Anges et les Docteurs; dôme de Pise. — *Vera* (Alejo) : la Communion dans les Catacombes; expos. de 1869. — *Vernet* (Horace) : Célébration de la Messe pendant la campagne de Kabylie; expos. de 1855. — *Véronèse* (Paolo Cagliari, dit Paul) : le Repas d'Emmaüs; musée du Louvre et collection du duc de Sutherland, à Londres. — *Villa-Amil* (Perrez de) : la Procession du *Corpus Domini* dans un village espagnol; expos. de 1842. — *Vos* (Corneille de) : saint Norbert recueillant les saintes hosties dérobées aux profanations de Tanchelin; musée d'Anvers. — *Vriend* (Frans Floris, dit François de) : Communion d'un Saint; catalogue de Weigel, n° 1091. — *Weyden* (Rogier Van der) : « Le musée d'Anvers, dit M. l'abbé Dehaisnes (1), possède un tableau de Van der Weyden, connu sous le nom des Sept Sacrements. Une église ogivale s'offre au regard, non

(1) *De l'Art chrétien en Flandre*, p. 168.

basse et sombre comme les basiliques romanes de Jean Van Eyck, mais élevée, pleine de lumière et présentant des massifs de colonnettes, des nefs profondes où l'œil peut s'égarer au loin. C'est l'œuvre d'un génie poétique et hardi. La nef principale est consacrée au plus grand des sept Sacrements, à l'Eucharistie. A l'avant-plan, vers la seconde travée de l'église, sur une haute croix, expire le Christ dont le type rappelle la seconde personne de la Trinité dans le retable d'Anchin. La Vierge tombant évanouie entre les bras de saint Jean, une main dans les mains d'une sainte femme, et Marie, l'épouse d'Alphée, pleurant de douleur, tandis que Madeleine regarde avec un sentiment d'affliction, bien plus vif et plus profond, forment deux admirables groupes, à droite et à gauche de la croix. Après avoir ainsi représenté le sacrifice du Golgotha, Van der Weyden, par un rapprochement aussi habile qu'audacieux, montre le sacrifice non sanglant qui se célèbre chaque jour dans les églises : un riche autel orné de plusieurs images de saints et d'un retable formé de huit panneaux, de sept statues et de plusieurs clochetons, est adossé au jubé qui ferme le chœur; portant une chasuble violette, brodée de palmes d'or, un prêtre, qui célèbre la sainte messe, élève aux yeux des fidèles le calice où il vient de consacrer le vin; tout auprès, un ange porte, sur une banderolle, une inscription relative à l'Eucharistie; dans le fond, à droite, un diacre; dans la nef, un bourgeois qui prie, un mendiant qui tend sa sébille, quelques fidèles, les uns agenouillés, les autres debout. Sur les deux volets qui montrent les nefs latérales, le peintre a disposé six groupes destinés à figurer les autres Sacrements. »

Zucchero : la Messe dite par saint Grégoire VII, à l'oratoire du Quirinal, à Rome. — *Zurbaran* (François) : Communion d'un Saint; vente Soult (1852).

Maîtres inconnus. — Des tableaux relatifs à l'Eucharistie se trouvent : à Saint-Mesme de Chinon (le Pressoir mystique); à Saint-Pierre de Douai (le Saint-Sacrement de Miracle); à la cathédrale d'Erfurt (la Transsubstantiation); à Saint-Maximin, dans le Var (l'Adoration du Saint-Sacrement par les Anges); à Villedieu-les-Poëles, dans la Manche (l'Adoration du Saint-Sacrement); dans une antichambre de l'appartement du Pape, au Vatican (le Pressoir mystique); aux musées de Bruxelles (l'Élévation de l'Hostie); de Cluny (la Cène d'Emmaüs, la Messe de saint Grégoire, une Consécration d'autel); de Grenade (Communion d'un mort) ; de Lucerne (l'Hostie miraculeuse d'Ethswyl) ; de Madrid (la Messe de Bolsène) ; de Paray (l'Apothéose

de l'Eucharistie, l'Adoration du Saint-Sacrement par les chérubins, la sainte Hostie retrouvée dans une fleur par un prêtre d'Ethswyl, près de Lucerne, sainte Anastasie apportant la Sainte Eucharistie aux Chrétiens, etc.); à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, (sainte Madeleine communiée par un ange); dans les collections du comte Dundley (une Messe); de M. Van der Cruisse, de Lille (la Messe de saint Grégoire); de lord Ward, en Angleterre, etc.

M. Bénard a découvert, à la collégiale de Saint-Quentin, sous un badigeon de quatre-vingts ans, une peinture murale du XVI[e] siècle, représentant deux anges en adoration devant un bel ostensoir doré, contenant le Saint-Sacrement.

L'Eucharistie tient nécessairement une des premières places dans la représentation des sept Sacrements réunis en un seul tableau, ou divisés en sept parties séparées. Ce sujet complexe a été traité par Louis *Bezard* (expos. de 1852), M[me] Élisabeth *Cavé* (expos. de 1885), Lucas *Cranach* (Wittemberg), Gius. *Crespi* (musée de Dresde), Jean Van *Eyck* (Anvers), *Giotto* (église de l'Inconorata à Naples), H. de *Hess* (église de Tous-les-Saints, à Munich), *Norblin* (Saint-Jacques-du-Haut-Pas), Jean *Pesne* (musée de Lyon), *Picot* (frise de Saint-Vincent de Paul à Paris), etc.

ARTICLE III

Mosaïques, Miniatures, Émaux, Vitraux peints, Tapisseries, Dessins et Gravures

MOSAIQUES. — Sur l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, l'autel est chargé du Livre sacré et de la Croix, ce qui nous rappelle tout à la fois le Sacrifice du Calvaire et celui qui le perpétue sur nos autels.

Des mosaïques du moyen âge représentent la célébration de la messe : à Saint-Ambroise de Milan, à Saint-Vital et à Saint-Apollinaire *in classe* de Ravenne, à Saint-Marc de Venise, etc.

MINIATURES. — *Bruxelles :* dans un manuscrit du XIV[e] siècle de la Bibliothèque de Bourgogne, on voit un prêtre disant la messe, élevant, au lieu de l'hostie, le corps nu et nimbé de Notre-Seigneur. Cette miniature a été gravée par M. A. Schaepkens, dans son *Trésor de l'Art ancien en Belgique*, pl. XIX.

Laon (Bibliothèque de). — Dans les *Décrétales* de Grégoire IX, manuscrit du XIV[e] siècle (n° 357), un prêtre célèbre la messe en présence de cinq femmes agenouillées. — Dans un livre d'Heures du XV[e] siècle (n° 243), on voit, à la solennité de la Fête-Dieu, deux anges adorateurs qui portent le Saint-Sacrement devant les fidèles agenouillés (1).

Londres (*British Museum* de). — Une miniature d'une Bible du XIV[e] siècle, reproduite dans *Les Arts somptuaires* de M. Louandre (pl. 133), représente la Communion sacrilège sous la forme d'un moribond grimaçant, qui semble repousser la main de l'évêque, lui présentant l'hostie.

Milan. — M. Camille Bonnard (2) a publié une célébration de messe, d'après un Missel de l'église Saint-Ambroise de Milan. Le prêtre qui élève l'hostie porte une chasuble bleue, décorée de fleurs rouges et blanches, avec une doublure verte.

Munich. — Nous empruntons à M. Rohault de Fleury (3) le dessin d'une miniature d'un manuscrit du IX[e] siècle et représentant le Repas eucharistique d'Emmaüs. Ce sujet ne commence à apparaître qu'au VI[e] siècle.



Les disciples d'Emmaüs, miniature du IX[e] siècle à la Bibliothèque de Munich.

(1) Éd. Fleury, *les Manuscrits à miniatures de la Bibl. de Laon*, t. II, p. 109.
(2) *Costumi de secoli* XIII, XIV et XV, t. I, pl. 52.
(3) *L'Évangile*, t. II, pl. XCV, fig. 1.

Oxford. — Une miniature d'un manuscrit (nº 112) de la Bibliothèque Bodleienne, représentant la Messe de saint Grégoire, est reproduite par M. Parker, dans son *Calendar of the prayer-Book*, pl. 5.

Paris (Bibliothèque Nationale de). — Dans une Vie de saint Denys (nº 5286 de l'ancien fonds latin), une miniature représente saint Denys communié par Jésus-Christ; et une autre, saint Rieul, évêque d'Arles, qui, en disant la messe, voit saint Denys, saint Rustique et saint Éleuthère, sous la forme de trois colombes, venir se poser sous la croix de l'autel et recevoir la communion. — Le *Pressoir mystique* apparaît dans plusieurs Bibles (fonds français, nºs 6 et 166). — La célébration de la sainte Messe est figurée dans un bon nombre de manuscrits (fonds latins, nºs 4, 6, 873, 6829; fonds français, nº 1701). — A la Bibliothèque Sainte-Geneviève, nº 594. — A la Bibliothèque de l'Arsenal, nºs 255, 259, 290, etc.

Rome. — Missel grec, provenant du monastère de Notre-Dame de Gethsémani, à la Bibliothèque du Vatican. Nombreuses miniatures représentant les cérémonies de la Messe grecque, reproduites dans la *Nova Bibliotheca Patrum*, du cardinal Maï, t. VI.

Rouen (Bibliothèque de). — La Célébration de la Messe, miniature d'un manuscrit de la collection Leber (nº 142, gravée dans les *Annales archéologiques,* t. XII, p. 329).

Saint-Lô. — L'Eucharistie, miniature du XIVe siècle, dans un Recueil de Traités de dévotion, appartenant à M. Toutain.

Dans un Missel du XVe siècle, de la collection Firmin Didot, une des miniatures représente la Messe de saint Grégoire. Elle a été lithographiée dans la *Vie militaire et religieuse*, de M. P. Lacroix, p. 225.

M. Charton, dans ses *Voyageurs anciens et modernes,* t. III, p. 33, a reproduit une miniature de l'*Histoire de la Conquête des Canaries*, par Jehan de Bethencourt; elle est intitulée : *Comment on doit croire au Sacrement de l'Austel.* Le roi et la reine des Canaries assistent à une messe en plein air, au moment de l'élévation de l'hostie.

Les auteurs de la *Perpétuité de la Foi* citent une miniature d'un manuscrit cophte des quatre Évangiles, écrit par Marc, fils de Zaraa, patriarche d'Alexandrie au XIIe siècle. Jésus-Christ est représenté devant un autel sur lequel il y a des petits pains marqués d'une croix; saint Pierre est prosterné et reçoit ainsi la communion. Au-dessous de la miniature, on lit ces mots en arabe : « Notre-Seigneur Jésus-Christ donnant à ses disciples du pain qu'il avait consacré et qu'il avait fait son corps et son sang. »

M. Rohault de Fleury a publié (1) des représentations de la Messe, tirées d'un sacramentaire de Drogon (Bibl. Nat.), d'un sacramentaire de Tours, d'un sacramentaire d'Autun, tous trois du IXe siècle; d'un ménologe du Vatican (xe siècle); de divers manuscrits du British Museum , de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque de Troyes (XIe siècle); d'un *Exultet* de Pise (XIIe siècle), des manuscrits de la Bibliothèque de Rouen (XIIIe et XVe siècles), etc. Ajoutons que la Messe de saint Grégoire figure dans beaucoup de livres d'Heures.

ÉMAUX. — Des émaux du reliquaire de Bolsène (XIVe siècle) représentent quatre scènes du célèbre Miracle du corporal : 1° l'instant de la consécration; 2° le prêtre incrédule se confessant au Pape; 3° le transport du corporal à Orvieto; 4° le Pape allant au-devant de la relique. — Au Louvre, plaque d'ivoire du XIIe siècle, représentant Melchisédech donnant la communion à Abraham, costumé en guerrier du moyen âge.

VITRAUX PEINTS. — *Andressy* (Seine-et-Oise). — Le Pressoir mystique, vitrail du XVIe siècle.

Anvers. — A Saint-Jacques, vitrail représentant Rodolphe, comte de Habsbourg, rendant hommage au Saint Viatique.

Auxerre. — La Communion de sainte Marie l'Égyptienne.

Beauvais (Cathédrale de). — Une verrière du XIVe siècle, dans le chœur, représente Jésus-Christ tenant un calice de la main gauche, une hostie de la main droite, et se préparant à communier saint Denys dans sa prison.

Bourges (Cathédrale de). — La célébration de la Messe (XIIIe siècle).

Bruxelles (Sainte-Gudule de). — Dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, quatre vitraux, exécutés en 1546 et 1547, sur les dessins de Michel Coxie et de Van Orley, représentent l'histoire des Hosties miraculeuses, profanées en 1369, par le juif Jean de Louvain.

Châlons-sur-Marne (Saint-Alpin de). — Histoire du miracle des Billettes.

Dreux.— Le Repas eucharistique d'Emmaüs : verrière du XVIe siècle.

Lillebonne (Seine-Inf.). — Un vitrail du XVIe siècle représente un évêque célébrant la messe devant le Sauveur, du côté duquel le sang jaillit dans le calice. Une scène analogue est le sujet d'une fresque dans la chapelle du château de Saint-Maurice d'Ételan (Seine-Inf.).

(1) *La Messe.*

Mans (Cathédrale du). La Messe de saint Martin : vitrail du XIIIe siècle.

Paris. — A Saint-Étienne-du-Mont, de nombreux vitraux nous montrent l'Eucharistie adorée par les anges, figurée dans l'Ancien Testament, réalisée dans le Nouveau, proposée à toutes les conditions dans tous les siècles de l'Église, principe de vie ou de réprobation selon les dispositions de ceux qui la reçoivent. On remarque principalement le Repas d'Emmaüs, l'Adoration du Saint-Sacrement et le Miracle de la rue des Billettes. *Le Règne de Jésus-Christ* a publié un certain nombre de ces belles compositions, dues la plupart à Jean Cousin et à Nicolas Pinaigrier. — A Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, l'histoire du Juif de la rue des Billettes.

Pont-Audemer (Saint-Ouen de). — Une Procession du Saint-Sacrement, verrière du XVe siècle.

Rouen (Musée de). — On y conserve six panneaux du XVIe siècle, provenant de l'église Saint-Éloi de Rouen et représentant le miracle des Billettes (1290). Voici les quatrains de la légende explicative, dont plusieurs vers sont aujourd'hui effacés :

Comment la bourgoise porta
Sa robe au Juif pour mettre en gage,
Puys croyant au mauvais langage
Du Juif, de sens se transporta.

Comment la bourgoise seduicte
Par le Juif a Dieu maledict
Luy accorda sans contredict
De livrer l'hostie sans conduicte.

Comment la bourgoise sans crainte
La sainte hostie au Juif livra
Qui puys après luy délivra
L'habit sans argent ni contraincte.

Comment la mist dessus la table
Et puys frappa l'hostie au sang
Et de sa daigue détestable
Troys foys en fist sortir du sang.

Comment la fame en la maison
Du Juif penetra par surprise
Au temps qu'il dort oultre raison
Et puis la sainte hostie a prise.

Comment la fame a droict plaignante
Contre le Juif, de sens rassis,
Porta l'hostie non plus saignante
Au prevost dans sa chaire assis.

On ignore ce que sont devenus les deux derniers panneaux qui représentaient sans doute la condamnation et le supplice du Juif.

Tours (Cathédrale de). La Messe de saint Martin, verrière du XIIIe siècle.

Troyes (Saint-Nicolas de). — Grisaille du XVIe siècle, représentant l'histoire du Juif et de l'Hostie miraculeuse.

La Célébration de la Messe est figurée dans des vitraux des cathédrales de Bourges, Chartres, Le Mans, Tours, etc. ; à Saint-Pierre de Fécamp, à Saint-Julien-du-Sault (Yonne), etc.

Parmi les verrières modernes, nous ne citerons que l'Adoration du Saint-Sacrement, exécutée pour Sainte-Gudule de Bruxelles, par Capronnier, d'après les dessins de Navez.

Nous avons parlé précédemment des verrières eucharistiques de la cathédrale de Berne, de Sainte-Foy de Conches et de la cathédrale de Troyes.

TAPISSERIES. — Un tableau, aujourd'hui perdu, la dernière Communion du juge Herkenbald, est reproduit, dans une des tapisseries conservées à Berne et publiées par M. Achille Jubinal. — On conserve à Madrid de fort belles tapisseries à sujets eucharistiques, dont les cartons sont dus à Rubens. On remarque surtout l'anéantissement des sacrifices païens à l'approche du Saint-Sacrement et la victoire de l'Église par le Saint-Sacrement.

Citons encore les tapisseries de l'église de Vernon (Rodolphe de Habsbourg) ; de Montpezat (Messe de saint Martin) ; de Notre-Dame de Vaux, dans la Vienne (le Pressoir mystique); du musée germanique de Nuremberg (la Messe de saint Grégoire, par N. Selbig, 1495), etc.

DESSINS. — *Barocci* (Federigo) : la Cène d'Emmaüs, dessin à la sanguine et à la pierre noire ; vente Boileau (1782). — *Caravage* (Polydore de) : un prêtre célébrant la Messe, dessin au bistre ; vente Mariette (1775). — *Le Sueur* (Eustache) : une Procession du Saint-Sacrement ; collection Reiset. — *Pasterini* (Jacques) : Évêque donnant la Communion à des malades ; musée de Rennes. — *Rivals* (Antoine) : la Communion de saint Jérôme ; collection Atger, à Montpellier. — *Sivel* (Joseph) : la Communion dans un hospice ; expos. de 1850.

GRAVURES. — Dans beaucoup des premiers Missels imprimés, et les anciens Recueils d'*Emblemata*, on voit un prêtre à l'autel, tenant dans ses mains soit l'Enfant Jésus, soit une hostie où apparaît une figure d'enfant. C'est moins une allusion à quelque miracle eucharistique que le commentaire du psaume *Benedixisti Domine*.

Sébastien Leclerc a publié trois Séries de *Tableaux où sont représentés la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les actions du prêtre à la Sainte Messe, avec des prières correspondantes aux tableaux.* L'auteur ne s'est jamais répété, en traitant à trois reprises les mêmes sujets ; les compositions des tableaux de chacune des trois Suites sont entièrement différentes.

Parmi les graveurs qui ont traité un sujet eucharistique, soit dans des compositions originales, soit d'après quelques-uns des tableaux que nous avons énumérés, nous citerons Stefano Bella, Brustolon, Calamatta, Delaunoy, Benoît Farjat, Frey, Gaucherel, Joseph Keller, Klauber, H. Laurent, Meissonier, Mellan, Joseph Parrocel, François Perrier, Bernard Picart (1), Pistolesi, Fr. de Poilly, Réveil, Alex. Tardieu, César Testa, Volpato, Wierix, etc.

ARTICLE IV

Sculpture, Ciselure

AIX-LA-CHAPELLE. — Dans une des chapelles de la cathédrale, la Messe de saint Grégoire est sculptée au retable.

AMIENS. — Au portail méridional de la cathédrale, un bas-relief représente saint Honoré à l'autel ; au-dessus de lui, apparaît la main divine qui va le communier.

AQUILÉE. — Une cuiller d'argent (IVe siècle), trouvée à Aquilée, représente les trois sacrements administrés aux Catéchumènes. Un personnage, revêtu du pallium qu'il relève de la main gauche, s'apprête à prendre un calice ministériel posé sur un autel cubique.



Cuiller d'Aquilée.

(1) Dans le tome II des *Cérémonies religieuses*, voir *la Communion, le Viatique* ; dans le tome III, *la Communion des Réformés des Provinces-Unies, la Communion des Luthériens à Augsbourg* ; dans le tome IV, *la Cène des Anabaptistes, celle des Rhimbourgeois, et celle des Anglicans.*

Bolsène. — Sur une des portes de l'église, on voit la représentation du miracle local qui contribua à l'institution de la Fête-Dieu et, de plus, saint Thomas d'Aquin présentant au pape Urbain son office du Saint-Sacrement.

Caracava (Espagne). — Sur la croix de dévotion, dite de Caracava, on voit un prêtre qui se dispose à dire la messe, tandis que deux anges apportent la croix qui manquait à l'autel. Sur l'origine de cette croix et sur le miracle qui y donna lieu au XIIIe siècle, on peut consulter la *Revue de l'Art chrétien*, t. V, p. 97, et le *Règne de Jésus-Christ*, t. I, p. 107.

Chartres (Cathédrale de). — Au pourtour du chœur, le Repas d'Emmaüs.

Escorial. — Dans la sacristie, des bas-reliefs en marbre blanc de l'autel représentent l'histoire de la sainte Hostie foulée aux pieds par des hérétiques, recueillie par l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, et envoyée au roi Philippe II.

Hal (Belgique). — L'Eucharistie, dans le retable en albâtre du maître-autel (XVIe siècle).

Liège. — Bertholet (1) décrit ainsi les sculptures du XVIe siècle de la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Martin de Liège, où fut célébré, pour la première fois, l'office de la Fête-Dieu : « L'autel est de marbre blanc, et le tableau principal représente la sainte Eucharistie entourée d'Esprits bienheureux, prosternés, qui l'adorent. La sainte Vierge la montre d'une main et, de l'autre, les trois coopératrices de la Fête-Dieu, Julienne, Ève et Isabelle. Les deux premières sont vêtues de noir, avec le voile de religieuse, et Ève en habit gris, qui était sans doute celui de récluse. Dans le lointain du tableau, on observe des dômes et des églises ; l'autel est surmonté et terminé par une gloire où se voient nombre de génies adorateurs. Deux médaillons de marbre de Gênes, en bas-relief et d'un travail admirable, forment les deux côtés de la chapelle, depuis l'autel jusqu'à la balustrade. Le premier, du côté de l'Évangile, représente les bienheureuses Julienne, Ève et Isabelle, adorant la sainte Eucharistie ; le second, une multitude d'anges qui chantent la gloire et les louanges de l'Agneau immolé ; le troisième, le dernier souper du Seigneur ou l'institution de l'Eucharistie ; le quatrième, les Israélites rapportant de la Terre de promission les deux grappes de raisin qui en prouvaient la fertilité ; le cinquième repré-

(1) *Hist. de l'instit. de la Fête-Dieu,* 3e édit., p. 91.

sente l'Incarnation du Verbe, figurée par un enfant qui dort sur une croix et sur le globe du monde; le sixième enfin contient la manne qui tomba dans le désert, le sacrifice de l'Agneau pascal et les pains de proposition, tous sujets, comme on voit, analogues au mystère de la sainte Eucharistie. Le premier médaillon, du côté de l'Épître, a la figure de Jésus-Christ mourant en croix pour le salut des hommes, celle de Madeleine en pleurs. Dans le second, paraît Jésus-Christ triomphant des hérétiques qui ont combattu la présence réelle et qui sont terrassés aux pieds de la sainte Eucharistie. Le troisième est le sacrifice des autels, propitiatoire aux âmes des fidèles trépassés. Le quatrième a pour sujet Jésus-Christ adoré dans l'Eucharistie, aux pieds de laquelle les papes, les empereurs, les rois déposent leurs sceptres et leurs couronnes. Le cinquième est le Viatique porté aux malades, et le sixième la Sainte-Trinité adorée de toutes les puissances de la terre. »

LUCQUES (Cathédrale de). — La Messe de saint Martin; bas-relief du XIIIe siècle.



La Messe de saint Martin (bas-relief de Lucques).

MILAN (Saint-Ambroise de). — Les Agapes; ancien bas-relief.

PARIS. — A Notre-Dame : saint Marcel donnant la Communion; bas-relief de la Porte Rouge. — A Saint-Germain-des-Prés : Consécration du calice; bas-relief du XIIIe siècle. — Au musée de Cluny : La Messe de saint Grégoire; triptyque du XVe siècle. — L'église de Saint-Denys de la Chartre possédait, à son maître-autel, un fort

remarquable groupe de Michel Auguier, représentant Notre-Seigneur tenant un calice et communiant, dans leur prison, saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère. Cette sculpture est gravée dans Millin, *Antiquités Nationales*, t. I, n° 7, pl. II.

Recloses (Seine-et-Marne). — Le Pressoir mystique; bas-relief du xvie siècle. C'est une des rares sculptures qui aient abordé ce sujet.

Reims (Cathédrale de). — La Communion d'un Chevalier.

Rome. — Le Repas d'Emmaüs, au musée Kircher. La Messe de saint Grégoire, bas-relief du grand-autel, à Saint-Grégoire sur le Mont-Cœlius.

Rouen. — Au portail méridional de la cathédrale, un Évêque célébrant la Messe.

Saint-Denis. — Au palais occidental, saint Denis disant la Messe dans sa prison (xiie siècle).

Solesmes (abbaye de)—Dans le transept-nord de son église, se trouve la célèbre scène connue sous le nom de *Pamoison de la Vierge*. « Marie, dit Dom Guéranger (1), est à genoux, et va recevoir la communion des mains du Sauveur qui vient la visiter. Elle recueille ce qui lui reste de vie pour aller au-devant de la nourriture divine. Un vieillard vénérable, saint Pierre, la soutient doucement, et en même temps qu'il rend cet office paternel à la Mère de Jésus, ses yeux cherchent respectueusement l'hostie que le Sauveur tient dans sa main. A genoux, près de sa mère d'adoption, saint Jean lui prodigue les soins de la tendresse filiale. Six apôtres, dans l'attitude du respect, assistent à cette grande scène. L'un d'eux, le genou en terre, tient un livre sur lequel était sans doute inscrit un passage des Écritures, analogue à la circonstance. Ce vénérable personnage, en chape, les mains jointes, qu'on aperçoit sur le devant, dans une embrasure à droite, et qui paraît prêter une si grande attention à la scène, est saint Hiérothée, disciple des Apôtres, qui, au rapport de l'auteur du livre des *Noms Divins*, attribué à saint Denys l'Aréopagite, était présent à la mort de la Sainte Vierge.

« Derrière les personnages du premier plan, on aperçoit deux femmes dont la figure est pleine de douleur et d'expression. L'une surtout, placée à gauche, est d'une grande beauté et montre, par la pureté du dessin et la noble simplicité, jointes à un profond sentiment mystique,

(1) *Notice sur l'abbaye de Solesmes*, p. 12.

que son auteur n'était pas étranger à l'étude de l'antique, bien qu'il n'ait pas cru devoir y sacrifier les traditions catholiques.

« Dans un enfoncement, à gauche, un moine revêtu de l'habit de bénédictin, tel que ces religieux le portaient dans une partie de la France, avant la réforme de Saint-Maur, est remarquable par une exécution consciencieuse, un positif de physionomie qui annoncent que cette statue est un portrait. En effet, cette tête, où l'on retrouve évidemment le type manceau, est celle de Dom Michel Bureau, dernier abbé régulier de la Couture.

« Le spectateur a dû remarquer, dès le premier coup-d'œil, que la statue du Christ, dont la tête d'ailleurs n'est pas sans mérite, est dans un état de mutilation qui jette sur l'intention du groupe tout entier une certaine obscurité que nous avons cherché à dissiper ci-dessus, par une explication complète de la scène, telle que l'avait conçue et réalisée l'artiste. Cette mutilation est ancienne. Un Prieur de Solesmes, homme véritablement classique, choqué de voir le Christ donner ainsi la communion à sa Mère, circonstance en effet que le sculpteur n'avait puisée que dans des traditions postérieures de plusieurs siècles à la mort de la Vierge, eut la docte barbarie de casser le bras droit qui présentait l'hostie, et probablement aussi le bras gauche qui tenait sans doute le ciboire. »

TARASCON. — A l'église Sainte-Marthe, bas-relief du XII[e] siècle, représentant un autel consacré par deux évêques.

TRIBESÉES (Poméranie). — Le Moulin eucharistique; sculpture sur bois.

L'Eucharistie tient nécessairement sa place dans les compositions consacrées aux sept Sacrements, comme dans les bas-reliefs d'Andrea Pisano, au Campanile de *Santa-Maria del Fiore*, de Florence; dans ceux de Giotto, au Baptistère de Florence, etc.

M. Rohault de Fleury a publié diverses représentations de la Messe, d'après la couverture en ivoire du Sacramentaire de Drogon (IX[e] siècle), à la Bibliothèque nationale; un bas-relief de l'autel de Saint-Ambroise de Milan (IX[e] siècle); un ivoire de la Bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein (IX[e] siècle); un ivoire du musée du Louvre (X[e] siècle), etc.

Vinceslas, duc de Brabant, au commencement du XVI[e] siècle, fit frapper en l'honneur du Saint-Sacrement une monnaie d'or, de la valeur du mouton de France.

CHAPITRE IV

Attributs eucharistiques des saints et des figures allégoriques

Les principaux attributs eucharistiques des saints sont : l'autel, le calice, le ciboire, l'hostie, l'ostensoir et la patène.

AUTEL. — L'autel figure dans les attributs iconographiques d'un bon nombre de saints. Le pape saint Étienne et saint Thomas Becket sont martyrisés à l'autel ; saint André Avellino et saint Guennolé meurent au pied de l'autel. On voit y célébrer la messe : saint Aureus, évêque de Mayence, saint Gatien, évêque de Tours, saint Gohard, évêque de Nantes, saint Gonery, solitaire de Bretagne, saint Grégoire le Grand, saint Honoré, évêque d'Amiens, saint Ignace de Loyola, saint Josse, saint Martial, évêque de Limoges, saint Martin de Tours, saint Narcisse, évêque de Gironne, saint Philippe de Néri, saint Savinien, évêque de Sens, etc. Sont représentés agenouillés ou debout devant un autel : saint Aquilin, martyr, saint André Avellino, sainte Berthe de Blangy, sainte Brigitte d'Irlande, saint Canut, saint Charles Borromée, saint Guennolé, saint Homobon, sainte Mathilde impératrice, l'apôtre saint Matthieu, saint Piammon, saint Pierre d'Arbues, saint Stanislas, évêque de Cracovie, saint Théophile le Pénitent, sainte Wenefride, etc.

Dans l'iconographie de la Présentation, Jésus est souvent placé debout sur un autel de forme chrétienne.

CALICE. — Notre-Seigneur, seul, tenant entre ses mains le calice, surmonté d'une hostie, est une représentation de l'institution de l'Eucharistie : aussi avons-nous rangé ces sortes de compositions dans l'article II du chapitre II.

Au moyen âge, dans les images de la crucifixion, l'Église ou la Religion recueille dans un calice le sang qui découle du côté de l'Homme-Dieu. C'est là une frappante expression du dogme eucharistique, aussi bien que le petit baril qu'on voit parfois au pied du crucifix, comme dans une plaque d'ivoire de la Bibliothèque nationale. A quelques autres crucifix, comme sur celui de Wieselbourg, le calice est tenu sous les pieds du Sauveur, par un personnage que

M. Forster (1) croit être Joseph d'Arimathie, chargé du Saint-Graal. M. Grimouard de Saint-Laurent pense avec plus de raison que c'est Adam : manière ingénieuse d'exprimer les fruits du divin Sacrifice, recueillis par l'homme régénéré dans la personne de son premier auteur.

Le calice est un attribut très fréquent de la Foi personnifiée, parce que la transsubstantiation est l'un des principaux mystères proposés à la croyance du chrétien. Cet emblème, surmonté ou non d'une hostie ou d'une croix, est très ancien : on le voit dans les sculptures du portail septentrional de la cathédrale de Chartres, au grand portail de la cathédrale d'Amiens (XIII[e] siècle), au campanile de *Santa-Maria del Fiore* de Florence (1330), au tombeau de saint Pierre martyr (1338), à la chaire de Santa-Croce de Florence, etc.

Sainte Barbe porte un calice surmonté d'une hostie. D'après la légende, cette noble vierge, près de subir le dernier supplice, demanda à Dieu, pour tous ceux qui se recommanderaient à elle, la faveur de mourir munis des sacrements de l'Église. En tenant le calice, elle semble garantir le Saint-Viatique à ses dévots serviteurs.

Saint Thomas d'Aquin tient dans ses mains un calice surmonté d'une hostie, pour rappeler qu'il a composé l'office du Saint-Sacrement. Le calice, que porte sainte Odile, est une allusion au miracle que nous avons rapporté.

Aux stalles de la chapelle municipale de Sienne (XV[e] siècle), l'apôtre saint Paul tient un calice couvert d'une patène d'où s'élève une hostie.

Saint Richard (3 avril) est représenté à genoux devant un calice.

On donne souvent un calice à saint Jean, mais ce devrait être une simple coupe, la coupe empoisonnée d'où, selon la légende, s'échappa un serpent.

L'iconographie met un calice dans les mains de saint Ansbert, archevêque de Rouen, de saint Bruno, de saint Conrad, de saint Edwald le Blanc, de saint Egbert, de saint Hugues, évêque de Lincoln, de saint Jean de Facond, de saint Lucien d'Antioche, de saint Norbert, de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, de saint Wenceslas, de saint Télesphore, du pape saint Urbain I, etc.

Le royaume de Galice portait dans ses armes un calice surmonté d'une hostie.

(1) *Monum. de la sculpt. en Allemagne.*

Le calice figuré sur les tombes indique la dignité sacerdotale du défunt ; joint à un livre, c'est l'attribut des chanoines.

CIBOIRE. — Depuis le XV[e] siècle, on met un ciboire entre les mains de sainte Claire. L'auteur de sa Vie nous raconte qu'une bande de Sarrasins étant venue pour piller son couvent d'Assise, elle se fit porter, toute malade qu'elle était, à la porte du monastère, étant précédée par le Saint-Sacrement, renfermé dans une pyxide d'ivoire, et que les hordes de Frédéric, frappées d'une terreur soudaine, prirent aussitôt la fuite. On voit par là que sainte Claire n'a point porté elle-même la Sainte Eucharistie; l'iconographie a voulu, non pas représenter un fait, mais résumer une situation, en la simplifiant (1).

Saint Norbert est ordinairement représenté un ciboire à la main, à cause du zèle qu'il déploya contre l'hérésie anti-eucharistique de Tanchelin.

Le ciboire est également l'attribut de sainte Barbe, de saint Bonaventure, de saint Hyacinthe, dominicain, etc.

HOSTIE. — La bienheureuse Imelda Lambertini est représentée agenouillée près d'un autel, avec une hostie qui plane sur sa tête.

On met quelquefois une hostie entre les mains de saint Bernard, de sainte Claire, de saint Syr, de saint Zozime, etc.

OSTENSOIR. — A la mosaïque absidale de Saint-Ambroise de Milan (XII[e] siècle), saint Satyre tient à la main une monstrance eucharistique, pour exprimer qu'il a soustrait le Saint-Sacrement aux païens.

C'est à tort qu'on figure quelquefois sainte Claire avec un ostensoir, ce qui n'est nullement conforme au texte de la légende.

On représente, agenouillés devant une monstrance ou la portant dans leurs mains : saint Antoine de Padoue, le pape saint Damase, saint François de Borgia, saint François Caracciolo, sainte Julienne de Cornillon, saint Guillaume, archevêque de Bourges, le bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, saint Alphonse de Liguori, saint Michel des Saints, saint Norbert, saint Paschase Radbert, saint Raymond Nonnat, saint Thomas d'Aquin, saint Zéphyrin, pape, etc.

PATÈNE. — On donne une patène pour attribut à saint Pierre Chrysologue. Nous avons vu qu'à Imola on conserve une patène d'argent dont se serait servi le saint archevêque de Ravenne, et à laquelle sont attribuées de nombreuses guérisons.

(1) Grimouard de Saint-Laurent, *op. cit.*, t. V, p. 537.

LIVRE XX

BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'EUCHARISTIE

Nous n'avons l'intention que d'indiquer ici les ouvrages spéciaux, *imprimés à part,* qui concernent l'*histoire* dogmatique, liturgique et archéologique de l'Eucharistie. Nous ne ferons donc figurer dans ces listes, ni les écrits insérés dans des Œuvres complètes, dans des Collections, des Recueils, des Mélanges et des Revues, ni les ouvrages dogmatiques relatifs soit aux Sacrements en général, soit aux sept Sacrements (1), ni les Traités dogmatiques de l'Eucharistie (2), ni

(1) Parmi les Catholiques, citons : Guillaume Alain, Baius, Bertieri, Bertrand, J.-B. Bizozer, J. Boden, J. Bosio, Boucat, Canali, Melchior Cano, D. Chameroza, J. Clericati, G. de Conninck, Contarini, Denys le Chartreux, Discatillo, J. Dubois, Eckius, Martin de Esparra, Frias y Zunica, J. Garet, Martin Gerbert, Gibert, Ant. Gratien, Guillaume de Paris, A.-F. Haine, G. de Henao, Henri VIII, Hugues de Saint-Victor, A. Hunnée, G. Juénin, J. Lafon, Léandre du Saint-Sacrement, G. Le Blanc, B. de Ledesma, Fr. de Lugo, Maldonat, Marandé, J. Martinez, Mascarenhas, Ant. de Mouchy, M. Oberascher, Pierre d'Ailly, Riccius, Ann. Rossetius, Tilman de Segebert, Tilman Smebing, Fr. Sonnius, Th. Tambourin, les Théologiens de Salamanque, Thomas Valdensis, Nic. de Thou, A. Vivaldi, etc. — Et, parmi les Protestants : G. Adtersol, L. Bachmeister, Th. Bedford, Th. de Bèze, Erasme Brockman, H. Bullinger, Ét. Denison, J. Dod, A. de Dominis, N. Galgocinus, G. Meier, G. Wittaker, G. Zepper, etc.

(2) Parmi les Catholiques, nous nommerons : L. Abelly, G. Allain, J. Andreucci, R. Aversa, Basile de Soissons, Bellarmin, Cypr. Benet, R. Benoît, R. Billuart,

les écrits qui appartiennent à la théologie mystique (1), ni ceux qui ont rapport au Saint Sacrifice de la messe (2), ou à la cène protestante (3). Nous ferons cependant exception pour quelques-uns de ces ouvrages où les questions historiques tiennent une assez large place.

Comme les écrits des douze premiers siècles ont une importance capitale pour l'histoire des Sacrements, nous ferons une seconde exception, en consacrant un premier chapitre aux ouvrages *exclusivement relatifs à l'Eucharistie,* qui font partie de la Patrologie grecque ou latine.

Nous avons mentionné un assez grand nombre d'écrits, catholiques ou protestants, relatifs à la Cène pascale de Notre-Seigneur, au pain azyme, aux eulogies, à la communion sous les deux espèces, à la fréquente communion, parce que, dans ces questions souvent contro-

Ch. Bourgeois, M. Bourdaille, Jos. Cacherano, Cajétan, G. Campion, J. Clichtoue, N. Coeffeteau, N. Collin, G. de Cordemoy, J. Dartis, P. Dens, I. Derkennis, J. Duguet, Arth. Fauntée, Alb. Fermé, J. Fischer, J.-B. Franzelin, L. Fundoni, N. Gastineau, M. Gerbert, Gilles de Rome, P. Gravisset, J. Gropper, J. de Hangest, Fr. de Harlay, Séb. Heissius, J. Herbet, H. Janson, Ét. Kaprimai, de Lartigue, B. Latome, J. Lefebvre, Le Sueur, J. Van Linda, Fr. de Lugo, Madrolle, A. Maes, H. Marcel, P. de Marca, Fr. Nausen, Obry, G. Ockam, J. Pelecius, Pélisson, G. Pratéole, J. Robbe, Mgr Rosset, J. Salier, Th. Sanchez, A. Séguin, J. Tavernier, Turquais, Fr. Turrien, A. Velasquez, Ch. Vuitasse, etc. — Et, parmi les Protestants : Th. de Bèze, D. Blondel, Martin Bucer, J. Calvin, D. Chamier, M. Chemnitz, D. Chytrée, J. Cluton, M. Crell, P. Habercorn, H. Hamelmann, Fr. Henrick, P. Jurieu, Ph. Melanchton, B. Mentzer, J. Mestrezat, P. du Moulin, G. Myllius. Ph. Nicolaï, B. Ochin, J. Æcolampade, Schulz, F. Socin, J. Taylor, G. Tindal, P. Vermilli, M. Walther, D. Whitby, etc.

(1) Le P. André, Androzzi, Bigiogero, l'abbé Bion, le P. Blot, H.-M. Boudon, Burel, Chesneau, le P. Drevon, Du Bosc, L. Dupont, Falconi, le P. de Géramb, Gourdan, J. Hautin, le P. Huguet, le P. Kikane, Mgr de La Bouillerie, Le Gendre, Liguori, J. de Machault, J. Nouet, Pagani, le P. Pinelli, Rebullosa, Rodriguez, l'abbé Sagette, Mgr de Ségur, le P. Vaubert, etc. — Des recueils de sermons ou de conférences sur l'Eucharistie ont été publiés par Mgr Besson, le P. de Bienville, l'abbé Gridel, Mgr Landriot, le P. de La Grange, Ch. de Lingendes, Nicolas de Dijon, Mgr Pichenot, le P. Ragon, G. de Saint-Martin, l'abbé Vermot, etc.

(2) Albert-le-Grand, L. Allatius, Fr. Arias, N. Aurificus, Benoît XIV, Bertrand de Soule, J. Boden, N. Bonfils, G. Bretonneau, Cajétan, S. Capponi, G. Casalius, Amb. Catharin, Jean Cochlée, Ph. Codurc, A. Crantzius, Du Tillet, M. Galenus, J. Garet, C. Grasius, A.-M. Gratien, A. de Herrera, Marc de Los Huertos, G. Lauthier, J. Ledesma, J. Lefebvre, Ph. Marchin, M. de Moya, Z. Pasqualigo, A. Pelargue, F. Pignatelli, P. Roest, Sanderus, J.-B. Scortia, J. Taberna, Fr. Vanderveken, E. de Vega, Fr. Véron, G. Wicelius, etc.

(3) J.-H. Alsted, D. Arcularius, J. Bernard, M. Bochart, M. Bucer, G. Calixte, A. de Chandieu, J. Crecellius, G. Dorsch, H. Garthius, J. Heerbrand, J. Herbenus, J. Horchius, L. Hutter, J. Knox, M. Luther, P. Lyserus, G. Outram, Urb. Regius, G. Satzger, M. Stulivius, Th. Thummius, V. Vannius, Ulr. Zwingle, etc.

versées, les arguments historiques ont nécessairement une place plus ou moins importante.

Ce dernier LIVRE était rédigé, quand il nous a été donné d'explorer la Bibliothèque eucharistique de Paray-le-Monial, qui comprend plus de 3,000 volumes, relatifs à l'auguste Sacrement de nos autels. Grâce à l'extrême obligeance de M. le baron A. de Sarachaga, nous avons pu, non seulement recueillir quelques renseignements nouveaux, mais encore ajouter ici l'indication de certains livres que nous n'avions rencontrés dans aucune des bibliothèques publiques de Paris, de Versailles, d'Amiens, etc. (1).

Assurément nous n'avons point la prétention d'offrir un travail complet; mais cet essai bibliographique, malgré ses lacunes, surtout pour les publications en langues étrangères, n'en fournira pas moins d'utiles indications, pouvant aider ceux qui voudraient approfondir quelqu'une des nombreuses questions qui se rattachent à l'Eucharistie.

(1) Au moment même où nous corrigeons cette épreuve (février 1886), nous recevons de M. le baron de Sarachaga : *Les collections d'histoire et d'art du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*, Lyon, 1866, in-4. Nous y trouvons sous le titre de : *Monographies sur les hosties de miracles*, la liste des livres spéciaux sur cette matière et nous pouvons y puiser l'indication de quelques autres ouvrages rares en langues étrangères.

CHAPITRE I

Ouvrages des douze premiers siècles, exclusivement relatifs à l'Eucharistie.

ABBAUD. Tractatus de fractione corporis Domini. (Migne, *Patrol. lat.*, CLXVI, col. 1341.)

ADELMAN, év. de Chartres. Epistola ad Berengarium de Eucharistiæ sacramento. (*Patr. lat.*, CXLIII, col. 1290.)

ADREVALD. De corpore et sanguine Domini contra ineptias Joannis Scoti. (*Patr. lat.*, CXXIV, col. 947.)

ALGER (D.). De veritate corporis et sanguinis dominici in Eucharistia. *Anvers*, 1538, in-8; *Louvain*, 1561; *Paris*, 1847, in-24. (*Patr. lat.*, CLXXX, col. 744.)

ALPHAN, archevêque de Salerne. De azymis. (*Bibl. Patrum*, XX, p. 1723.)

AMALAIRE. Responsio de corpore et sanguine Domini. (D'Achéry, *Spicil.*, t. XII, p. 39.)

ANASTASE (S.). Epistola de veritate corporis et sanguinis Christi. (*Patrol. lat.*, CXLIX, col. 433.)

ANONYME. Liber de Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CCIV, col. 642.)

ANONYME. Missa Æthiopum quæ etiam appellatur *Canon universalis*. (*Patr. lat.*, CXXXVIII, col. 967.)

ANONYME. Missæ Gallicanæ undecim. (*Patr. lat.*, CXXXVIII, col. 863.)

ANSELME (S.), archevêque de Cantorbéry. De azymo et fermentato. (*Patr. lat.*, CLVIII, 541.)

ATHANASE (S.), archevêque d'Alexandrie. Opusculum de azymis. (*Patrol. gr.*, XXVI, 1377.)

BALDUINUS. Liber de sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CCIV, col. 403 et 641.)

BÉRENGER. De sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior, a codice Guelferbysano, primum ediderunt A. F. et F. Th. Vischner. *Berolini*, 1834, in-8. (Plusieurs de ses autres écrits sont insérés dans le *Thesaurus anecdot.* de D. Martène.)

BERNALDUS. De Berengarii hæresiarchæ multiplici damnatione. (*Patr. lat.*, CXLVIII, 683.)

BERNARD (S.). Tractatus de corpore Domini. (*Patr. lat.*, CLXXXIII, 539.)

BERTRAM. Tractatus de corpore et sanguine Domini. *Bremæ*, 1614, in-8. (Voir Ratramne.)

BONIZON, évêque de Plaisance. De Sacramento Eucharistiæ. (*Patr. lat.*, CL, col. 858.)

CYPRIEN (S.). De Christi in Eucharistia præsentia. (*Patr. lat.* IV, 61.)

— De Communione sub utraque specie. (*Ibid.* IV, 65.)

DÉODUIN, évêque de Liège. Epistola contra Brunonem et Berengarium. (*Patr. lat.*, CXLVI, 822.)

DROGON (le cardinal). De Sacramento dominicæ passionis. (*Patr. lat.*, CLXVI, 1513.)

DURAND, abbé de Troarn. Liber de corpore et sanguine Christi contra Berengarium et ejus sectatores. (*Patr. lat.*, CXLIX, col. 1376.)

ERNULPHE, évêque de Rochester. Epistolæ solutiones quasdam continentes, ad

varias Lamberti abbatis Bertiniani quæstiones, præcipue de corpore et sanguine Christi. (D'Achéry, *Spicil.*, t. II, p. 431.)

ÉTIENNE, évêque d'Autun. De Sacramento altaris et iis quæ ad illud variosque Ecclesiæ ministros pertinent. (*Bibl. Max. Patrum*, t. XX.)

ÉTIENNE DE BAUGÉ. De Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CLXXII, 1271.)

EUSÈBE BRUNO. Epistola ad Berengarium. (*Patr. lat.*, CXLVII, 1201.)

EUTYCHIUS (S.), patriarche de Constantinople. Sermo de paschate et de sancta Eucharistia. (*Patr. gr.*, LXXXVI, col. 2391.)

FLORUS. De expositione in canonem missæ. (*Patr. lat.*, CXIX, p. 15.)

GEOFFROY, abbé de Vendôme. Liber de corpore et sanguine Christi. (*Patr. lat.*, CLVII, col. 211.)

GERHOHUS. Epistolæ septem de venerabili Sacramento Eucharistiæ. (*Patr. lat*, CXCIV, 1481.)

GÉZON, abbé de Saint-Martien. Liber de corpore et sanguine Christi. (*Patr. lat.*, CXXXVII, col. 372.)

GILLEBERT DE LA PORRÉE. Epistola qualiter punitur sacerdos in solo pane sacrific. (*Patr. lat.*, CLXXXVIII, 27.)

GUIBERT, abbé de Nogent. De bucella Judæ data et de veritate corporis Christi. (*Patr. lat.*, CLVI, 449.)

— Epistola de corpore Christi. (*Patr. lat.*, CLVI, col. 530.)

GUILLAUME, abbé de Saint-Thierry. De Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CLXXX, 333 et 359.)

— De corpore et sanguine Jesu Christi. (*Patr. lat.*, CLXXX, col. 540.)

GUILLAUME DE CHAMPEAUX. De Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CLXIII, 1039.)

GUITMOND, évêque d'Aversa. Liber de corpore et sanguine Christi in Eucharistia. (*Patr. lat.*, CXLIX, col. 1375.)

HAIMON, évêque d'Halberstadt. De corpore et sanguine Christi. (*Patr. lat.*, XCIII, col. 815.)

HENRI, évêque de Parme. Sermo de paschate Domini. (Maï, *Script. vet. nov. coll.*, t. VII, p. 271.)

HILARION (le moine). De pane Græcorum mystico et Latinorum azymo. (*Patr. gr.*, CLVIII, col. 877.)

HILDEBERT, évêque du Mans. De sacra Eucharistia. (*Patr. lat.*, CLXXI, col. 1196.)

— Tractatus de Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CLXXI, col. 1149.)

HILDEGARDE. Epistola de corpore et sanguine Christi. (D. Martène, *Thes. anecd.*)

HONORIUS D'AUTUN. Eucharistion, sive liber de corpore et sanguine Domini. (*Patr. lat.*, CLXXII, 1249.)

HUGUES, évêque de Langres. Tractatus de corpore et sanguine Christi. (*Patr. lat.*, CXLII, col. 1326.)

ILDEFONSE. Revelatio quæ ostensa est venerabili viro hispaniensi Eldefonso episcopo. (Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 189.)

JEAN CHRYSOSTOME (S.). Epistola ad Cæsarium monachum de Sacramento altaris. (J. Hardouin, *Opera selecta*, p. 239.)

JEAN DAMASCÈNE (S.). De azymis. (*Patr. gr.*, XCV, col. 387.)

— De corpore et sanguine Christi. (*Ib.*, col. 402.) Ce dernier opuscule lui est faussement attribué.

LANFRANC. Liber de corpore et sanguine Domini adversus Berengarium. (*Patr. lat.*, CL, col. 497.)

MAGNES. Fragmentum de sancta Eucharistia. (*Patr. lat.*, IV, 71.)

MAURILIUS. Professio fidei de Sacramento corporis et sanguinis Christi. (*Patr. lat.*, CXLIII, col. 1390.)

METELLUS (Hugues). Epistola ad Gerlandum. (Mabillon, *Analect.*, t. III.)

MICROLOGUS. De Ecclesiasticis observationibus. *Patr. lat.*, CLI, col. 978.)

NICOLAS, évêque de Méthone. De corpore et sanguine Christi. (*Mag. Bibl. Patrum*, t. XII.)

PASCHASE RADBERT. Epistola de corpore et sanguine Domini ad Frudegardum. (*Patr. lat.*, CXX, col. 1351.)

PIERRE DE BLOIS. De Sacramento Eucharistiæ. (*Patr. lat.*)

RATRAMNE. De corpore et sanguine Domini. (*Patr. lat.*, CXXI, col. 104.) (Des éditions du texte latin ont été publiées à Cologne, 1532, 1551; à

Genève, 1540; à Lyon, 1558; à Steinfurt, 1601; à Rouen, 1647; à Paris, 1672, 1686, etc. Traductions françaises: Paris, 1686, 1712; Amsterdam, 1717; traductions anglaises : Londres, 1686.)

SAMONAS, archevêque de Gaza. De Sacramento altaris. (*Patr. græca,* CXX, col. 822.)

SYLVESTRE II, pape. Libellus de corpore et sanguine Domini. (*Patr. lat.*, CXXXIX, col. 177.)

THEODORE STUDITE (S.). Explicatio liturgiæ præsanctificatorum. (*Patr. gr.*, XCIX, 1687.)

WOLPHELMUS (B.). Opusculum de Sacramento altaris. (*Patr. lat.*, CLIV, col. 434.)

YVES DE CHARTRES. De Sacramento altaris et sanguinis Domini. (*Patr. lat.*, CLXI, col. 135, 1071.)

Parmi les écrits de l'antiquité ecclésiastique qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, on doit regretter un traité de saint Hippolyte, sur la communion quotidienne; un livre hérétique de Jean Scot Érigène, sur l'Eucharistie; un traité d'Hériger, abbé de Lobbes, intitulé : *De corpore et sanguine Domini;* une polémique de Jotsauld, moine de Cluny, contre l'hérésie de Bérenger, etc.

CHAPITRE II

Ouvrages spéciaux relatifs à l'histoire dogmatique, liturgique et archéologique de l'Eucharistie

---

ARTICLE I

Livres latins

Albéric (Philippe). De sacratissimo Christi corpore per Judæum pœnis affecto quondam apud regalem Parrhisiorum Lutetiam heroïcum carmen. *Parisiis*, 1507, in-4.

Albertis (Fabius de). De sacris utensilibus tractatus. *Romæ*, 1783, in-f.

Alexandre (Noël). Dissertationes historicæ et criticæ quibus officium venerabilis Sacramenti sancto Thomæ vindicatur. *Parisiis*, 1680, in-8.

Allatius (Léon). De communione Græcorum sub unica specie. In-8.

Alvelde (Aug. Van). De communione sub utraque specie quantum ad laïcos. 1520, in-4.

Amato (Michel de). De ritu quo in primitiva Ecclesia fideles sanctam Eucharistiam percepturi manibus excipiebant.

— Quomodo Christus in ultima Cœna Eucharistiam benedixerit.

André (Jacques). De usu calicis in synaxi. *Tubingue*, 1560, in-4.

Andreucci (A. Jérôme). De sacrosanctæ usu Eucharistiæ crebrius aut rarius laïcis concedendo dissertatio. *Romæ*, 1720 et 1723, in-12.

Andruzzi. Triomphus veritatis de reali presentia Christi Domini in Eucharistia. *Romæ*, 1725, in-8.

Anonymes. Acta œcumenici concilii habiti super controversia de Cœna Domini. *Tubingue*, 1581, in-4.

— Analysis posterior libri *De frequente communione*. *Flexiæ*, 1649, in-f.

— Bibliotheca selecta de ritu azimi ac fermentati. *Venetiis*, 1729, 2 v. in-8; *Bononiæ*, 1750, in-8.

— Calendarium Eucharisticum, sive perpetuus Eucharistiæ cultus per quotidiana sanctorum exempla et monita propositus. *Monast. Westphaliæ*, 1757.

— Compendium historice institutionis festi sanctissimi Sacramenti. *Leodii*, 1770, in-8.

— Dissertatio an viatica communio privata infirmis administrari valeat. *Romæ*, 1726.

ANONYME. Græci theologi de Christo pascha suum præmature atque in pane fermentato celebrante Dissertatio, a theologo latino censoriis notis dispuncta et confutata. *Patavii*, 1730, in-12.

— Historia et miracula sacratissimæ Hostiæ anno 1374, Middelburgi in Zelandia in carnem conversæ, inde Coloniam et Lovanium translatæ apud PP. Augustinianos asservatæ ex novo in trisæculari jubilæo... exaltatio. *Lovanii*, 1674, in-12.

— Ima Hostia mirabiliter a bove adorata. *Oliva*, 1604.

— Programme de ἐπικλήσει τοῦ ἅγιου πνεύματος in S. Cœna. *Lips*, 1746, in-4.

— Tractatus de famoso miraculo quod evenit Parisiis in vico Hortorum, super sacro sancto corpore Christi a Judeo confixo, anno 1290.

— Traditio eucharistica ab ævo apostolorum ad sæculum XIII ex operibus Apostolorum et Patrum collecta, auctore D. B. L. *Bar-le-Duc*, 1879, 2 vol. in-8.

— Traditio Ecclesiæ de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento ex SS. Patribus et autoribus ecclesiasticis collecta et in LII Officia dispertita. *Parisiis*, 1759, in-8.

— Vera et realis Christi præsentia in sanctiss., miraculoso Sacramento quod Augustæ Vindelicorum in ecclesia S. Crucis Canonicorum Regularium S. Augustini, ab anno Christi 1199 in hodiernum usque diem sub rubea carnis specie visitur et colitur. *Dilingæ*, 1662 et 1672, in-12.

ARNAULD (A.). De frequenti communione liber. *Parisiis*, 1647, in-4; *Lovanii*, 1674, in-8.

ASSEMANI (Joseph Aloysius). Codex liturgicus Ecclesiæ universæ. Liber quartus : de Eucharistia. *Romæ*, 1751, 4 vol. in-4.

— Missale Alexandrinum sancti Marci in quo Eucharistiæ liturgiæ omnes antiquæ ac recentes ecclesiarum ægipti, græce, coptice, arabice et syriace exhibentur. *Romæ*, 1754, in-4.

BARLUZZI. De solemni pontificia pompa quæ in festo sacro sancti corporis J.-C. Romæ ad Vaticanum ducitur. *Romæ*, 1837, in-8.

BATELLO (Christophe). Ritus annuæ ablutionis altaris majoris sacrosanctæ basilicæ Vaticane in die Cœnæ Domini explicatus ac illustratus. *Romæ*, 1702, in-8.

BAUMGARTEN (Sigism.). De Juda sacræ Cœnæ convivio. *Halæ*, 1744.

BÉBEL (Balthasar). Exercitatio de aris et mensis eucharisticis veterum. *Argentor.*, 1666, in-4.

BÉCAN (Martin). De communione sub utraque specie. *Mogunt.*, 1609, in-12; *Witeb.*, 1610, in-8.

BÉGUIN (Nicolas). Eucharistiæ institutio adversus Mysoliturgos et Calvinistas. *Parisiis*, 1564, in-8.

BENOIT XIV. De Sacrosancto missæ sacrificio. (Réimprimé dans le t. XXIII du *Cursus theologiæ* de Migne.)

BERLENDI (Fr. de). De oblationibus ad altare communibus et peculiaribus. *Venetiis*, 1733, 1736, 1743, in-4.

BERMUDEZ (Fr.). Historia eucharistica. *Granatæ*, 1643, in-4.

BERNARDIN DE PARIS (le P.). Tractatus de communione Christi Jesu in Cœnaculo : in quo probatur a Christo corpus suum proprium in Sacramento fuisse sumptum ut regulam daret præparationis ad Eucharistiam. *Parisiis*, 1658, in-8.

BLILMAECKER (Pierre). De communione sub altera tandem specie. *Cologne*, 1582, in-12.

BLISSEMIUS (Henri). Tractatus de uno geminoque sacræ Eucharistiæ synaxeos salubriter perficienda ritu et usu, contra errores de communione sub utraque specie. *Ingolstadii*, 1585, in-4.

BLONDEL (David). De Eucharistia veteris Ecclesiæ. 1640, in-4.

BOILEAU (Jacques). De adoratione Eucharistiæ libri duo, quibus accedit disquisitio theologica de præcepto divino communionis sub utraque specie. *Luteciæ*, 1685, in-8.

— Liber de corpore et sanguine Domini Ratramno seu Bertramo assertus et ab omni suspicione vindicatus. *Paris*, 1712, in-12.

BONNUCCI (le P. Ant.-Marie). Ephemerides eucharisticæ veritatem atque cultum sacro-sancti fidei nostræ mysterii luculentis sanctorum pontificum, cardinalium, antistitum, necnon imperatorum, regum, ducum ac religiosorum, qui ad singulos anni dies in sacris tabulis veluti sibi natalitios accedunt, monumentis assignantes. *Romæ*, 1700-1728, 4 vol. in-4.

BORN (Jacques-Henri). De communione peregrina. *Lipsiæ*, 1742, in-4.

BOSSUET (J.-B.). De adoratione Eucharistiæ, *Paris*, 1685, in-8.

BREDENBACH (Tilmann). Collationum sacrarum libri VIII, primo hac editione aliquot illustribus miraculis in S. Eucharistia et S. Hostia editis aucto. *Coloniæ*, 1592, in-18.

BRILLMACHER. De communione sub altera tantum specie. *Coloniæ*, 1582.

BUDDÆUS (J.-Fr.). De Symbolis eucharisticis. *Viteb.*, 1688, in-8.

BURCHARD (Pierre-Antoine). De communione sub una contra Bossuetum. *Hafniæ*, 1688, in-4.

CABRERA (P. de). De [Sacramento eucharistiæ (quod asservari Cordubæ in Monasterio Hieronymitanorum in quo hanc ordini aggregatus fuit auctor testimoniis domesticorum credimus).

CALIXTE (Georges). Disputatio de communione sub utraque specie. *Helmst.*, 1642.

CAPELLE (Antoine). De Cœnâ Christi supremâ dissertatio. *Parisiis*, 1625, in-4.

CARLHOLM. De asylis. *Upsal*, 1682, in-8.

CASALIUS (Gaspar). De Cœna et calice Domini quoad laïcos et clericos non celebrantes. *Venetiis*, 1563, in-4.

CASSANDER (Georges). Liturgia de ritu et ordine dominicæ Cœnæ celebrandæ, e variis scriptoribus. *Coloniæ*, 1558, in-8.

— Consultatio de sacra communione christiani populi sub utraque specie. 1564, in-8.

— Dialogus de communione sub utraque specie. *Helmestadii*, 1642, in-4.

CATHARIN (Ambroise). Quæstio, quibusnam verbis Christus confecit Eucharistiæ sacramentum. — Tractatio secunda illius quæstionis, quibus verbis Christus Eucharistiæ Sacramentum confecerit.

CHAPEAUVILLE (Jean). De prima et vera origine festivitatis SS. Corporis et Sanguinis Christi. *Liège*, 1612, in-4.

— De administrandis Sacramentis tempore pestis. *Mayence*, 1612, in-8.

CHESNEAU (Aug.). Orpheus eucharisticus. *Paris*, 1657, in-12.

CHIFFLET (Jean). Consilium de Sacramento Eucharistiæ ultimo supplicio afficiendis non denegando. *Bruxelles*, 1644, in-8.

CHOQUET (Hyacinthe). De mixtione aquæ in calice eucharistico.

CIAMPINI (Jean). Conjecturæ de perpetuo azymorum usu in Ecclesia latina vel saltem romana. *Romæ*, 1688, in-4.

CLAJUS (Christian). Dissertatio historica de die Parasceves, vulgo *Kar-Freytag*. *Lipsiæ*, 1697, in-4.

CLOPPENBURG (Jean). Epistola ad Ludovicum de Dieu de die quo Christus et Judæi comederent Agnum paschalem. *Amstelod.*, 1643.

COCCIUS (J.). Miracula ad veritatem Eucharistiæ et Sacrificii Missæ confirmandam divinitus edita, a Christi ascensione usque ad annum 1591. Cologne, 1601.

COPPENSTEIN (J.-André). De ortu Fraternitatis S. Sacramenti Eucharistiæ. *Mog.*, 1616.

COSIN (Jean). Historia transubstantiationis papalis, cui præmittitur atque opponitur tum S. Scripturæ, tum veterum Patrum et reformatarum ecclesiarum doctrina catholica de sacris symbolis et præsentia Christi in Sacramento Eucharistiæ. *Londini*, 1675, in-8; *Oxford*, 1858.

COSTER. De processione miraculosi Sacramenti. *Bruxelles*, 1629, in-8.

CREITLOVIUS (Joach.-Fred.). De veteri agaparum ritu. *Wittemb.*, 1690, in-4.

DANNHAWER (J.-Conrad). De festo corporis Christi. *Argent.*, 1703, in-4.

DEUTSCHMANN (A.-H.). De ritibus circa S. Eucharistiam institutis. *Witeb.*, 1693, in-4.

DEYLING (Salomon). Dissertatio de insi-

gnioribus romanæ Ecclesiæ variationibus circa S. Eucharistiam factis. *Ienæ.*

Dominicy (Marc-Antoine). Ad canonem II et V concilii Agathensis et ultimum Ilerdensis, sive de communione peregrina dissertatio. *Parisiis*, 1645, in-4.

Donfrère (Marc). Tractatus polemicus de adorando sacramento Eucharistiæ. *Cadomi*, 1682, in-4.

Doughty (John). Dougthei, theologi et philologi anglo-britanni, de calicibus eucharisticis veterum Christianorum. *Bremæ*, 1694, in-12.

Drake (Samuel). Epistola ad Thomam Wagstaffe, de aqua non necessario calici eucharistico admiscenda. *Londini*, 1719 et 1721.

Drescher (Fred.). De veterum Christianorum agapis. *Giessæ*, 1824, in-8.

Elers. De hostia sive placentulis orbicularibus. *Ienæ*, 1707, 1724.

Engelken (Herm. Chr.). De placentis orbicularibus seu pane eucharistico; quod sit verus et proprie dictus panis. *Rostock*, 1723, in-4.

Englebert (J.): Dissertatio de paschate Christi ultimo.

Eschenloher (Marc). Medicus-Eucharistico-Augustanus, seu Hostia miraculosa 479 annis in monasterio S. Crucis Augustæ,... sanguineâ carnis specie visibilis, continuisque miraculis cruscans. *Augspurg*, 1678, in-8.

Espence (Claude d'). De Eucharistia ejusque adoratione libri quinque. *Paris*, 1573, in-8.

Fabricius (J.). De aris veterum Christianorum. *Helmst.*, 1698, in-4.

Fassini. De singularibus Eucharistiæ usibus apud veteres Græcos commentarius. *Brixiæ*, 1769, in-8.

— De priscorum Christianorum synaxibus extra ædes sacras commentarius. *Venetiis*, 1770, in-8.

Faure (J.-B.). In Arnaldi librum *De frequenti communione* et in alterum ejusdem *De traditione Ecclesiæ*. *Romæ*, 1691, in-4.

Faut (Fred.). Dissertatio de Agapis. *Upsaliæ*, 1805.

Fejer (Georges). Sacramentum ac Sacrificium Eucharistiæ perpetuo totius orbis Christiani consensu illustravit Georgius Fejer. *Bude*, 1835, 2 vol. in-8.

Félix (le P. F.). Liber de quantitate hostiæ contra errorem Oswaldi. *Pragæ*, 1604, in-12.

Fisen (le P. Barthélemy). Origo prima festi corporis Christi ex viso sanctæ virgini Julianæ divinitus oblato. *Leodii*, 1619, in-8; *Duaci*, 1628, in-12.

Florentini (Fr. M.). Tumultuaria disquisitio de antiquo usu fermentati panis et azymi pro sanctissimo Eucharistiæ sacrificio. *Luciæ*, 1680, in-4.

Frischmuth (Jean). Dissertatio de Agno paschali, utrum eodem die illum cum Judæis Salvator comederit. *Ienæ*, 1674, in-4.

Fronton (J.). Φιλοτησίαι veterum, epistola in qua ritus antiqui sese in compotationibus salutandi tractantur et ad illustrandam divinæ Eucharistiæ institutionem multa afferuntur. *Paris*, 1660, in-4.

Gardellini (Aloysius). Commentaria ad instructionem PP. Clementis XI latam prima vice die 21 januarii 1705 pro expositione SS. Sacramenti in oratione quadraginta horarum. *Romæ*, 1819 et 1856, in-4.

Garet (Jean). In veritatem corporis Christi in Eucharistia consensus ætatum, nationum, ac provinciarum per sexdecim annorum centenarios; edit. quarta. *Anvers*, 1569, in-8; *Lyon*, 1671, in-8.

Gattico (J.-B.). De oratoriis domesticis et de usu altaris portatilis juxta veterem ac recentem Ecclesiæ disciplinam. *Romæ*, 1746 et 1770, in-f.

— Epistolam ad amicum apologeticam in qua defenditur capitulum XXIX de vetita administratione sacramenti Eucharistiæ in oratoriis privatæ domus, operis inscripti *De oratoriis domesticis*. *Bergomi*, 1731.

Gent (Guillaume de). Exempla illustrium aliquot miraculorum Dei beneficio in sacrosancta Eucharistia et corporis dominici hostia ædita et declarata. *Parisiis*, 1574, in-8; *Coloniæ*, 1584, in-12.

Gerbet (J.-G.). De veterum Christianorum altaribus. *Anspach.*, 1755, in-4.

Gerling (J.-Henri). De Juda sacræ Cœnæ conviva. *Magdeb.*, 1744, in-4.

Gervais de Tournai. Divina quatuor energumenorum liberatio facta apud Suessiones, anno 1582, in qua SS. Eucharistiæ vis, etc. *Paris*, 1583, in-8.

Gilbert de Brême. Historia Sacramenti miraculosi in monasterio Sanctæ Crucis Augustæ Vindelicor. *Augsbourg*, 1604, in-18.

Giorgi (Dominique). De liturgia romani Pontificis in solemni celebratione missarum. *Romæ*, 1731, 2 vol. in-4.

Gleich (Jean-André). De liturgiis orientalibus in doctrina de S. Eucharistia. *Wittemberg*, 1724, in-4.

— De S. Eucharistia moribundis et mortuis olim data. *Viteb.*, 1690, in-4.

Gonon (le P. Benoît). Historia Eucharistiæ libris duobus digesta, in quibus multa egregia continentur quæ ad hoc præstantissimum Sacramentum amandum, adorandum, digneque sumendum excitare poterunt. *Lugdini*, 1635 et 1735.

Gorscius (Jacques). De usu legitimo sacro-sancti Eucharistiæ Sacramenti sub altera specie. *Coloniæ*, 1582, in-8.

Grabe (Jean-Ernest). De forma consecrationis Eucharistiæ, hoc est defensio Ecclesiæ græcæ, etc. *London*, 1721, in-8.

Gretser (le P. Jacques). Auctarium ad duos libros de festis nuper evulgatos, seu dissertatio pro sacratissimâ corporis Christi solennitate et sacro sanctæ Eucharistiæ cultu, adversus Hospiniani calvinistæ impietatem.*Ingolstadii*, 1612, in-4.

Gropper (Jean). De asservatione Eucharistiæ. *Cologne*, 1546, in-f.

— De communione sub una specie. *Cologne*, 1560.

Hagymasus (André). Moletema historico-ecclesiasticum de calice baptismali. *Thoruni*, 1697, in-4.

Hardouin (le P. Jean). De supremo Christi Domini paschate. *Parisiis*, 1693, in-4.

— Sancti Johannis Chrysostomi epistola ad Cæsarium monachum J. Harduinus notis illustravit ac dissertatione de Sacramento altaris. *Parisiis*, 1689, in-4.

Henri (le P.), dominicain. Tractatus novus de miraculoso Eucharistiæ Sacramento qui apparet in forma pueri aut carnis vel sanguinis in hostia consecrata. *Augsbourg*, 1493, in-8.

Hermann (Gottfrid). Historia concertationum de pane azymo et fermentato in Cœna Domini. *Lipsiæ*, 1737, in-8.

Hessels (Jean). Declaratio quod sumptio Eucharistiæ sub unica panis specie neque Christi præcepto aut institutioni adversetur, neque minus fructuosa sit. *Lovanii*, 1565, in-8.

Hevener (Gabriel). Calendarium Eucharisticum sive perpetuus sanctissimæ Eucharistiæ cultus per quotidiana sanctorum exempla et monita propositus. *Vienne*, 1707, in-12.

Hicler. De cultu et veneratione sacro sanctæ Eucharistiæ. 1712, in-12,

Hildebrand (Joach.). Primitivæ Ecclesiæ offertorium pro defunctis. 1667.

— Rituale Eucharistiæ veteris Ecclesiæ. *Helmstadii*, 1712 et 1717, in-4.

Hofmann (J.). De communione sub utraque specie. *Venise*, 1571, in-8.

Homborg (J. Joachim). De paschate veterum Christianorum. *Helmstadt*, 1685, in-4.

Homburg. Modum probandi innocentiam per Eucharistiam. *Helmstadii*, 1721, in-4.

Hosius (Stanislas). Dialogus pius et doctus de communione sacræ Eucharistiæ sub utraque specie. *Lovanii*, 1558, in-12.

Hospinien (Rodolphe). Historia sacramentaria, hoc est libri quinque de Cœnæ dominicæ prima institutione, ejusque vero usu et abusu in primæva Ecclesia, etc. *Tigurii*, 1598, in-f. *Genevæ*, 1681, in-f.

Hueber. Historiæ missæ romano-catholicæ tractatus. *Munich*, 1758, in-f.

Hulen (J.-B.). Tractatus historico-asceticus de SS. Eucharistiæ Sacramento. *Mechliniæ*, 1784, 2 v. in-12.

Imhoff (Aug.). Dilectus candido-rubicundus, benedictus, laudabilis, gloriosus in sæcula V, sive SS. Hostia sanguinea carnis specie et prodigiose benefica virtute miraculosa Augusta Vindelicorum in S. Crucis ecclesia, canonicorum regularium ord. S Augustini, continua sup-

plicum fidelium et voti compotum veneratione benedicta, laudabilis, etc. *Augustæ*, 1699, in-8.

INNOCENT III. De sacro altaris mysterio libri VI. *Parisiis*, 1518, in-4; *Lipsiæ*, 1534; *Antuerp.*, 1540; *Parisiis*, 1845 (*Patr. lat.*, CCXVII, 763).

INSTITOR (H.). Tractatus novus de miraculoso Eucharistie Sacramento. *Aug. Vind.*, 1493, in-4.

JANUS (Guillaume). De liturgiis orientalibus in doctrina de S. Eucharistia. *Wittemb.*, 1724, in-4.

JANZENIUS (Charles Adolphe). Dissertatio de paschate Christi cum Judæis comesto. *Ienæ*, 1724.

JONSTON (J.). Syntagma de communione veteris Ecclesiæ. *Amstelodami*, 1658, in-12.

JOSEPH DE LA TRINITÉ (le P.). Dissertatio de sinceritate panis liturgici pro priori cujusque Ecclesiæ semiætate juxta patriarchicam, primativamque traditionem necessaria. 1758, *Collimbriæ*, in-4.

KEISER (Jean Leonhard). De altaribus portatilibus. *Ienæ*, 1695, in-4.

KIESLING (Rud.). De sicera in usu S. Cœnæ non admittenda. *Lips.*, 1745, in-4.

KLUGE (J. Dan.). De more vinum aqua diluendi. *Tremon.*, 1736, in-4.

KOCH (Chr. Nicolas). De Eucharistia infantum. *Helmstadii*, 1724.

KOECHER (J. Chr.). Historia fistularum eucharisticarum. *Osnabruck*, 1741, in-4.

KORTHOLT (Chr.). De hostiis seu placentulis orbicularibus, an verus panis sint disquisitio. *Ienæ*, 1677, in-4.

KRACKEWITZ (Albert Joachim). Disputatio de ultimo paschali Jesu Christi convivio. *Rostoch.*

KUNAD (Andr.). De oblatis eucharisticis. *Viteb.*, 1657, in-4.

L. (B. D.). Traditio Eucharistiæ ab ævo apostolorum ad sœculum XIII, ex operibus apostolorum et patrum collecta, auctore D. B. L., decano. *Bourges*, 1864, 2 v. in-12.

LAMY (Th. J.). Dissertatio de Syrorum fide et disciplina in re eucharistica. *Lovanii*, 1859, in-8.

LAUNOY (J. de). De frequenti confessionis et communionis usu et utilitate. *Parisiis*, 1653, in-8.

LAURIA (le card. Brancati de). De sacro Viatico in extremæ vitæ periculo certantibus exhibendo, opinio. *Viterbii.*

— De altarium consecratione.

LAVATER (Louis). Historia de origine et progressu controversiæ sacramentariæ de Cœna Domini ab anno 1524 ad annum 1563. *Tiguri*, 1563, in-4.

LENHART (le P. A.). Cultus practicus sanctissimæ Eucharistiæ præclaris exemplis sanctorum, beatorum, venerabilium servorum et ancillarum ad nostra usque tempora illustratus. *Parisiis*, 1751, in-12.

LÉON (Louis de). De utriusque Agni typici ac veri immolationis legitimo tempore. *Salamanca*, 1590, in-4.

LE ROY (Pierre). Miraculi in nova Hemorrhoïssa perpetrati a Christo in S. Eucharistia præsente. *Parisiis*, 1726, in-12.

LIENHART (Th.). De antiquis liturgiis et de disciplinâ arcani tractatus historico-dogmaticus ad commonstrandam perpetuam Ecclesiæ catholicæ fidem de sanctissimo Eucharistiæ mysterio. *Argentorati*, 1829, in-8.

LITH (Charles de). De adoratione panis consecrati et interdictionne sacri calicis in Eucharistia. *Suobac.*, 1753, in-8.

LOER (Theodoric). Liber de Miraculis a Sacro-Sancto Bruxellis editis. *Bruxelles*, 1529.

LONGWY (Ferdinand de). Enarratio miraculi admodum eximii quod circa augustissimum Eucharistiæ Sacramentum accidit in oppido Favernay anno 1608. *Cologne*, 1609, in-4.

LOREDAN (Léonard). De communione quotidiana. *Romæ*, 1679, in-4.

LUPUS (Chrétien). Oratio panegyrica in honorem S.S. Eucharistiæ. *Middelburgi*, 1674. (Récits de miracles.)

— Dissertatio de sanctissimi Sacramenti publica expositione. *Liège*, 1681, in-12.

MABILLON (Jean). Dissertatio de pane eucharistico azymo et fermentato, ad Eminent. Cardilanem Bona. *Paris*, 1674, in-8.

MACEDO (Fr. de). Joannis Bona doctrina

de fermentati in sacrificio missæ. *Venise*, 1673, in-8.

MACEDO (Fr. de). Disquisitio de ritu azymi et fermentati. *Verone*, 1673, in-4; *Venise*, 1677.

MADRID (Christ.). De frequente usu sanctissimi Eucharistiæ Sacramenti. *Leodii*, in-24.

MAIUS (Henri). Dissertatio de tempore paschatis Christi ultimi. *Gissæ*, 1712.

MARCEPALLO (Jacobus de). De hostia rubricata in urbe *Bernæ*. In-4. s. l. n. d.

MARESCALC (Nic.). De Hostiis ab Eleazaro Judæo confossis in Ducatu Megapolitano, anno 1492.

MARHEINECKE (Phil.). Sanctorum Patrum de præsentia Christi in Cœna Domini sententia triplex, sive sacræ Eucharistiæ historia tripartita. *Heildelberg*, 1811, in-4.

MAYER (J. Frédéric). Commentarius de Eucharistia infantibus olim data. *Lipsiæ*, 1673 et 1678, in-4.

— De hostiis et calice venenatis. *Gryphiswaldiæ*, 1703, in-4.

MAYER (Léger.). Explicatio compendiosa, litteralis, historica cærimoniarum ecclesiasticarum, earum præcipue quæ ad sanctam liturgiam spectant. *Tugii*, 1737, in-12; *Aug. Vindelic.*, 1743, in-8.

MEIER (Gerhard). Judam Iscarioten sacræ Eucharistiæ convivam, etc. *Bremæ*, 1727, in-4.

MELENSIUS (F. O.). De quantitate hostiæ contra errorem Oswaldi liber, in quo historia Seefeldica de admirabili sacramento explicatur. *Neapoli*, 1618, in-12.

MENNICHEN (Math.). De communione sub utraque specie. *Clogovicæ*, 1626.

MERLIUS (Augustin). Historia miraculosi sanctissimi Sacramenti in ecclesia S. Augustini Offidana. *Firmi*, 1582.

MILET (Vit.). De festo corporis Christi. *Mogunt.*, 1580, in-4.

MOERLIN (J. Gotfried). Dissertatio historico-philologica de agapis veterum Christianorum. *Lipsiæ*, 1630 et 1730, in-4.

MORCELLI (Ét. Antoine). Agapea Michælia et tesseræ paschales. *Bologne*, 1822, in-8.

MOULIN (Pierre du). Dissertatio de altaribus et sacrificiis veterum Christianorum *Hanau*, 1607, in-8.

MULMANN (Jean). De calice eucharistico disputatio theologica. 1648, in-4.

MULLER (J.). Lutheri et Calvini sententiæ de sacra cæna inter se comparatæ. *Halle*, 1853, in-4.

MÜLLER. S. S. Eucharistiæ originem ex ritu et formula Judæorum paschali repetandam non esse., etc., *Leipsick*, 1734, in-4.

MURÆUS. De Communione sub utraque specie. *Ienæ*, 1654, in-4.

NAUDÉ. Querela ad Gassendum de Christianis provincialium suorum ritibus. 1645. (Sur la procession du Saint-Sacrement à Aix.)

NIHUSIUS (Berthold). Adnotationes de communione Orientalium sub unica specie, (à la suite de l'ouvrage d'Allacci : *De Eccles. perpet. consensione*). *Cologne*, 1648, in-4.

NOVARINI (Luigi). Agnus eucharisticus. *Lyon*, 1638, in-f.

OCKSENIUS (J.) Historia communionis publicæ contra Bossuetum. *Hafn.*, 1690, in-4.

OLDECOP (Jean Just). De agapis. *Helmestadii*, 1656, in-4.

OPMEER (Pierre Van). Officium missæ apud Ecclesiam tempore IV primorum conciliorum generalium in usu fuisse historica assertio. *Anvers*, 1570, in-8.

ORLENDI (François). Duplex lavacrum in Cœna Domini, fidelibus exhibitum alterum ex Christi mandato de sacra pedum lotione, alterum ex veteri Ecclesiæ disciplina de expiandis altaribus. *Florentiæ*, 1710, in-4.

ORSI (J. Aug.). Dissertatio historica qua ostenditur catholicam Ecclesiam tribus prioribus sæculis capitalium criminum reis pacem et absolutionem neutiquam denegasse, etc. *Milan*, 1730, in-8.

— Dissertatio theologica de invocatione Spiritus sancti in liturgiis Græcorum et Orientalium. *Mediolani*, 1731, in-4.

PATRITIUS (Jean). Patenæ argenteæ mysticæ. *Romæ*, 1706, in-4.

PAULI (Mathias). Historia venerabilis Sacramenti miraculosi Herckenrodiani, Bruxellensis, Lovaniensis et Gandensis. *Antwerpiæ*, 1620.

PAULI (Sébastien). De patena argentea Foro

Corneliensi olim (ut fertur) S. Petri Chrysologi Dissertatio. *Neapoli*, 1715, in-8; 1746, in-4.

Paulowitch. Sacrorum altarium multiplicitas et cultus a Novatorum technis et impetu vindicatus. *Anconæ*, 1791.

Pfaff (Chr. Matth.). De Stercoranistis medii ævi, *Tubingue*, 1750, in-4.

— Dissertatio de oblatione et consecratione Eucharistiæ. *La Haye*, 1715, in-8. *Leyde*, 1743, in-8.

Pleyer (Joseph). An ne Berengarius jam sæculo undecimo recentioribus hæreticis ita præsulerit ut realem corporis et sanguinis Christi præsentiam in Eucharistia inficiaritur. *Pragæ*, 1760, in-4.

Poltzius (Henri Christ.) Dissertatio historica theologica in qua agapas nascentis Ecclesiæ christianæ, etc. *Rostochii*, 1711, in-4.

Proele (Emmanuel). De hostiis et calice venenatis. *Gryphiswaldiæ*, 1703, in-4.

Quenstedt (André). Dissertatio de sacræ Eucharistiæ ritibus antiquis. *Vitteb.*, 1680, in-4.

Quistorp (Jean Nicolas). De agapis nascentis Ecclesiæ christianæ. *Rostochii*, 1711.

Raynaud (Théophile). De apparitionibus in Eucharistiæ Sacramento. *Gratianopoli*, 1640, in-4.

Reimbold (Diederich). De Coptorum Sacramentis Baptismi atque Eucharistiæ. *Lipsiæ*, 1736, in-4.

Resenius (J. Paul). Agapæ primorum Christianorum usque ad annum J. C. 300. *Hafn.*, 1601 in-4.

Rixner (Henri). De laïca et peregrina priscæ ac primitivæ Ecclesiæ communione liber. Accedit ejusdem de communione præsanctificatorum discursus. *Helmstadii*, 1672, in-4.

— Liber de institutis et ritibus veterum Christianorum circa sacram Eucharistiam. *Helmstadii*, 1660, 1671, 1673, in-4.

Rocca (Angelo). De sacro sancto Christi corpore romanis Pontificibus iter conficientibus præferendo. *Romæ*, 1599, in-4.

— De sacra summi Pontificis communione sacrosanctam missam solemniter celibrantis commentarius. *Romæ*, 1610, in-4.

Roest (Pierre). De communione sub utraque specie. *Wurtzbourg*, 1608, in-4.

Rohtmeier (Ph. J.). De oblatis eucharisticis quæ hostiæ vocari solent. *Helmstadii*, 1702, 1727, in-4.

Rosset (Pierre). De mirabili cultu hostie ab equo suppliciter culte; et de Judeo ad christianam pietatem monitis divi Anthonii Paduani minorite converso. *Paris*, s. d. petit in-4.

— De puero judæo ad Sacramentum altaris profecto et a patre vitreario in fornacem adacto. *Parisiis*, 1520.

Rupert, abbé de Tuit. De incendio Tuitiensi in quo corpus dominicum a flamma circumfusa intactum remansit. *Coloniæ*, 1572, in-12.

Rupp (J. B.) De adoratione Christi latreutica in Eucharistia. *Heidelbergæ*, 1759.

Sahmius (Christian). Dissertatio de agno paschali quem Jesus in nocte qua tradebatur comedit. *Regiomont.*

Sainctes (Claude de). De rebus Eucharistiæ controversis. *Parisiis*, 1575, in-f.

Sandini (Antoine). Dissertatio de perpetuo azymorum usu in Ecclesia latina.

Schandorph (M. W.). De agapis veterum Christianorum publicis. *Hafn.*, 1799, in-8.

Schlegel (Théoph.). De agaparum ætate apostolica. *Lips.*, 1756.

Schlichter (Christian Ludovic). Commentatio historico-theologica qua abusus quidam eucharistici ex antiquis monumentis bona fide excerpti variis observationibus selectis illustrantur. *Halæ Magdeburgiæ*, 1734, in-4.

Schmid (J. André). De columbis in Ecclesia græca et latina usitatis. 1731, in-4. *Helmstad.*, 1708, in-4.

— De Eucharistia mortuorum. *Ienæ*, 1695, in-4.

— De oblatis eucharisticis quæ hostiæ vocari solent. *Helmstadii*, 1702, 1733; *Amslelodami*, 1727.

— Dissertatio de litteris sanguine Jesu Christi firmatis. *Helmstad.*, 1730, in-4.

SCHMID (J. André). Dissertatio historico ecclesiastica de altaribus portatilibus. *Ienæ*, 1695, in-4.
— Dissertatio historico-theologica de fatis calicis eucharistici in Ecclesia romana, a concilio Constantiensi ad nostra usque tempora. *Helmst.*, 1708, 1731, in-4.
— Modum probandi innocentiam per Eucharistiam. *Ienæ*, 1744, in-4.
SCHOETTGEN (Chr.). De notione et usu τῆς ἐπικλήσεως Ecclesiæ græcæ ad Spiritum Sanctum in Eucharistia. *Stutgard*, 1723, in-4.
SCHURTZFLEISCH (Creitlov). De veterum agaparum ritu. *Vittemb.*, 1690. *Lips.*, 1699.
SÉGUIER (H.). De miraculo hostiæ a Judæo Parisiis anno Domini 1290 multis ignominiis affectæ. *Paris*, 1604, in-8.
SIKORSKI (J.). Historia SS. corporis Christi miraculose reperti Posnaniæ in Polonia, 1399. *Posen*, 1604.
SONNTAG (Chr.). De intinctione panis eucharistici in vinum. *Altorfii*, 1695, in-4.
— Vindemiæ sacræ de uvis eucharisticis. *Alt.*, 1704, in-4.
STEPNER (Salomon). Tractatus de sacris Christianorum publicis pariter et privatis, in quo docetur ubi, quando, quomodo sacra cultus divini exercitia inde usque ab ipsis Ecclesiæ novi Testamenti incunabulis peracta fuerint et hodienum peragantur. *Lipsiæ*, 1677, in-12.
STOLBERG. De veterum Christianorum agapis. *Wittenberg*, 1673.
SUAREZ, évêque de Vaison. De flabellis pontificiis et muscariis pavoninis diatriba data. *Vasioni*, kal. junias, 1652.
SUNDT (Mich.). Agapæ veterum. *Hafn.*, 1727, in-4.
SYNESIUS (le P. Anusius). De summopere consyderando miraculo victoriæ corporis Christi quod Lauduni contigit 1566 deque ejus fructu opusculum. *Camcraci*, 1566, in-8.
THYRÉE (Pierre). Apodixis præsumptæ necessitatis utriusque speciei in sacramentali communione. *Wurtzbourg*, 1597.
— De apparitione Christi sacramentali usitata et peregrina. *Cologne*, 1605, in-4.
THYRÉE (Pierre). De festo corporis Christi et Deo in sacramento Eucharistiæ adorando. *Moguntiæ*, 1585, in-4.
— Tractatus de apparitionibus sacramentalibus in quibus sub speciebus et formis peregrinis atque inusitatis Christus creditur exhiberi ad gloriam miraculosi sacramenti. *Dilingæ*, 1640, in-4.
TOURNELY (Honor.). Prælectiones theologicæ de augustissimo Eucharistiæ sacramento. *Parisiis*, 1729, 2 vol. in-8.
TOUSSAINT. Traditio Eucharistiæ ex operibus apostolorum et patrum. *Lyon*, 2 vol. in-12.
TREIBER (J.). De situ altarium versus Orientem. *Ienæ*, 1668, in-4.
VEESENMEYER (S.). Commentatio de vicissitudinibus doctrinæ de S. Cœna in ecclesia Ulmensi. *Norimb.*, 1789, in-4.
VEGA (Emmanuel de). Disputatio theologica de distributione Eucharistiæ sub altera tantum vel utraque specie. *Vilnæ*, in-4.
VERNIER. Magnum et universale concilium Ecclesiæ militantis super veritatem divinissimi Eucharistiæ sacramenti. *Parisiis*, 1554, in-16.
VILLAGAGNONE (Nicol.). Responsiones ad articulos calvinianæ de Sacramento Eucharistiæ traditionis. *Paris*, 1560, in-4.
VIRINGUS (le P. J. Wautier). De triplici Cœna Christi, agni, vulgari, eucharistica. *Antuerpiæ*, 1617, in-4.
VISCONTI (J). De antiquis Missæ ritibus et apparatu. *Mediol.*, 1620 et 1626, 2 vol., in-4.
VOCHET (Anast.). Thaumaturgus eucharisticus Augustanis Vindelicis divino munere concessus. *Augsbourg*, 1637, in-8.
VOIGT (Godefroy). Thysiasteriologia, sive de altaribus veterum Christianorum liber posthumus. *Hamburgi*, 1710, in-8.
VOIGT (Jean). Historia fistulæ eucharisticæ cujus ope sugi solet e calice vinum benedictum ex antiquitate ecclesiastica et scriptoribus medii ævi illustrata. *Bremæ*, 1740, in-4; 1771, in-8.
WALCH (J. Georges). Dissertatio de sacra Cœna a laicis administranda. *Ienæ*, 1747, in-4.

Weissmann (Chr. Eberh.). De præpostera Eucharistiæ infantum in Ecclesia reductione. *Tubing.*, 1744, in-4; *Regiom.*, 1684, in-4.

Wendeler (David). De clericorum circa calicem Christi prærogativa. *Witteb.*, 1690, in-4.

Wernsdorf (Ern. Fred.). De antiquitate consecrationis eucharisticæ per orationem dominicam. *Witteb.*, 1775, in-4.

Wildvoger (Christ.). De juribus altarium. *Ienæ*, 1716.

Witte (Hermam). De Eulogiis veterum. *Witteb.*, 1691, in-4.

Wouters. An Eucharistia data fuerit Judæ ? (Cet opuscule a été réimprimé dans le *Cursus compl. Script. sacr.* de Migne, t. XXIII, col. 1043.)

Zaluski. De sumptione sacræ Eucharistiæ sub utraque specie. *Vilnæ*, 1537, in-fol.

Zanolini (Ant.), Disputatio de Eucharistiæ sacramento cum Christianorum ritibus in eo conficiendo et administrando. *Patavii*, 1755, in-8.

Ziebich (Chr.Henri).Dissertatio de usu sacræ Cœnæ frequentiori. *Witteb.*, 1732, in-4.

Zittard (Matthias). De supplicatione sue processione cum gestatione sacro-sanctæ Eucharistiæ. *Venetiis*, 1567.

Zorn (Pierre). De επικλησει veterum ad Spiritum Sanctum in S. Cœna. *Rostoch*, 1705, in-4.

— Historia Eucharistiæ infantium in antiquitatibus Ecclesiarum tum occidentalium, tum orientalium, secundum decem sæculorum seriem et multiplicem varietatem illustrata. *Berolini*, 1736, in-8.

Zwinger (Jean). Liber de festo corporis Christi. *Bâle*, 1682-1685. Six thèses, in-4.

ARTICLE II

Livres français

Abelly (Louis). La Conduite de l'Église catholique touchant le culte du très saint Sacrement de l'Eucharistie. *Paris*, 1678, in-12.

Abra de Raconis (François d'). Examen et Jugement du livre de *La Fréquente Communion*, fait contre la fréquente communion, et publié sous le nom du sieur Arnauld, docteur de Sorbonne. *Paris*, 1644, in-4.

Adam (le P. Jean). Le Triomphe de la très sainte Eucharistie, ou la Présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ, prouvée par l'Écriture sainte et par les témoignages des Pères des premiers siècles. *Sedan*, 1671, in-8; *Paris*, 1672, in-8; *Bordeaux*, 1672, in-12; *Paris*, 1675, in-8.

Anglade (l'abbé). Controverse sur l'Eucharistie, pendant le XIe siècle. *Paris*, 1858, in-8.

Anonyme. L'Abrégée Histoire du grand Miracle par Nostre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, en la saincte hos-

tie du Sainct-Sacrement de l'autel, faict en la ville de Laon, l'an de grâce 1566. *Paris*, 1573, in-8.

ANONYME. L'Adoration miraculeuse et royale du très Saint-Sacrement de l'autel, dans l'église des RR. PP. Carmes, du couvent des Billettes, à Paris. *Paris*, 1604, in-18, et 1714, in-12.

— Amoureux (l') Traictié que Nostre-Seigneur Ihesu Crist a faict et démonstré au Sainct-Sacrement de l'autel, avec plusieurs miracles et exemples touchants ledit Sacrement. *Paris*, s. d., in-16 et in-8.

— Annales de l'archiconfrérie du Saint-Viatique. *Saintes*, 1873-1876, in-8. (A cessé de paraître.)

— Annales du Saint-Sacrement. (Revue eucharistique, in-12, paraissant à *Lyon*, depuis 1838.)

— Apparition de Jésus-Christ dans la sainte hostie. *Paris*, 1838, in-12.

— Bénédiction (de la) du très Saint-Sacrement donnée en silence. *Paris*, 1851, in-8.

— Catéchuménat (le) pour la Cène est-il évangélique ? *Paris*, in-8.

— Compte rendu général du Congrès des œuvres eucharistiques, tenu à Lille en 1881. *Lille*, 1882 ; — à Avignon, en 1882. *Lille*, 1883; — à Liège, en 1883. *Lille*, 1884; — à Fribourg, en 1885. *Lille*, 1886, in-12.

— Considérations sur la perpétuité de la foi de l'Église catholique, touchant l'Eucharistie. *Paris*, 1664, in-12.

— La Dévotion au très Saint-Sacrement de l'autel, et à la sainte et miraculeuse Hostie de Dijon. *Dijon*, 1753, in-8.

— Dissertation historique sur les hosties miraculeuses, qu'on nomme le très Saint-Sacrement-de-Miracle à Bruxelles. *Bruxelles*, 1790, in-8.

— Dissertation sur la communion avec la main gauche. *Paris*, 1740.

— Entretiens sur le miracle opéré par le Saint-Sacrement, à Saint-Côme. *Lyon*, 1770, in-12.

— Extraits des Pères de l'Église et des auteurs ecclésiastiques, dans lesquels on voit la tradition perpétuelle de l'Église sur le sujet de l'Eucharistie. *Paris*, 1687, in-12.

ANONYME. La Fête-Dieu ou sainte Julienne et l'église Saint-Martin, à Liège; esquisses historiques. *Liège*, 1846, in-12.

— La Fête séculaire du Saint-Sacrement-de-Miracle. *Nantes*, 1855, in-18.

— De la Forme traditionnelle des ciboires, par un Bénédictin. *Arras*, 1867, in-8.

— *La Fréquente Communion* du P. Pichon, convaincue d'impiété. 1748, in-12.

— Le Grand Miracle arrivé dans le Saint-Sacrement en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent près la ville de Saumur. *Paris*, 1668, in-4.

— Histoire de la Sainte-Hostie conservée à la Sainte-Chapelle du Roy à Dijon, depuis l'an 1433. *Dijon*, 1727, in-8; 1739, in-12.

— Histoire du très Saint-Sacrement-de-Miracle, depuis l'an 1369 jusqu'à nos jours. *Bruxelles*, 1835, in-16.

— Histoire du Très Saint-Sacrement miraculeux conservé à Herckenrode depuis l'année 1317. *Louvain*, 1773, in-12.

— Histoires choisies des miracles de la Sainte Eucharistie depuis son institution divine jusqu'à nous. *Paris*, 1727, in-12.

— Hostie miraculeuse (de l'), à propos du Pèlerinage national à Douai, au mois de mai 1875. *Douai*, 1875, in-16. (Tiré à 30 exemplaires.)

— Institution (l') et les Indulgences de la confrérie du S. Sacrement-de-Miracle. *Bruxelles*, 1720.

— Instruction pour les confrères de la confrérie du Saint-Sacrement-de-l'Autel établie à *Bordeaux*, 1577.

— Instructions touchant l'adoration perpétuelle du très Saint-Sacrement-de-l'Autel. *Paris*, 1702, in-12.

— Les Lampes du Saint-Sacrement. *Le Mans*, 1867, in-8.

— Lettres où l'on rend compte du miracle opéré le 5 juin 1777, pour l'octave de la Fête du Saint-Sacrement, en la procession de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, sur Mme J. Bernisseaux, femme de M. Le Cesne, avocat, avec les certificats de sept personnes qui attestent la

maladie et la guérison. S. d., 1 vol. in-12.

Anonyme. Notice sur la vie et la mort de Jean-Antoine Ricoux, hôtellier de l'œuvre de l'adoration nocturne du Très Saint-Sacrement. *Paris,* 1867, in-32.

— Œuvre de l'adoration nocturne du Très Saint-Sacrement à Amiens. *Amiens,* 1870, in-8.

— L'Œuvre de l'exposition et de l'adoration du Très Saint-Sacrement en France et à l'étranger. *Paris,* 1877, in-12.

— Un Pèlerinage aux Saintes Hosties de Pézilla-de-la-Rivière. *Nimes,* 1859, in-8.

— Le Prêtre de l'Eucharistie ou le R. P. J. Eymard, fondateur de la Société du Saint-Sacrement. *Paris,* 1871, in-18.

— Rapport du miracle arrivé à Pressac, diocèse de Poitiers, en la saincte hostie, le jeudy sainct 2 avril 1643. *Dijon,* 1644, in-8.

— Récit véritable du grand attentat fait au Très Auguste Sacrement de l'autel par un détestable rénégat, nommé François Langlois, qui a méchamment arraché et mis en pièces la sainte hostie d'entre les mains d'un prêtre..., en l'église parochiale de Saint-Hilaire de la ville de Chartres en Beauce. *Paris,* 1645, in-4.

— Recueil de pièces imprimées et manuscrites sur les refus de Sacrements, 1752, et années suivantes; 13 vol. in-12 et 15 vol. in-4, à la Bibl. de l'Arsenal (Th. 4995, 4996 et 4997.)

— Recueil des miracles arrivés et qui prouvent et confirment que le Saint-Sacrement des autels des Catholiques contient réellement et véritablement le corps et le sang de N.-S.-J.-C. *Paris,* 1743, in-12.

— Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse opérée par le Saint-Sacrement, le 5 juin 1760, sur demoiselle Rose-Généreuse-Marie Jacot, veuve du sieur François Meonard, demeurant rue Neuve-Guillermin, paroisse Saint-Sulpice. S. d. n. l., in-12.

— Relation du miracle du Très Saint-Sacrement arrivé dans la chapelle de la dévote Compagnie des Pénitents Gris, sous le titre de Sainte-Croix-d'Avignon. *Avignon,* 1840, in-12.

Anonyme. Relation de la guérison d'une malade en prière devant le Très Saint-Sacrement, le troisième jour de l'Adoration perpétuelle dans l'Église Saint-Martin de Metz, 14 juin 1865. Par le *Curé de la paroisse. Metz,* 1874.

— Relation du miracle du Saint-Sacrement aux Ulmes-Saint-Florent. *Paris,* 1780, in-12.

— Table où la foy de l'Église romaine touchant l'Eucharistie est prouvée et défendue par les Grecs et les autres Sociétés de l'Orient. *Paris,* 1706, in-f°.

— Tradition de l'Église touchant l'Eucharistie, recueillie des Saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques, divisée en cinquante-deux offices. (Publication de Port-Royal.) *Paris,* 1661, in-8, et 1735, in-12.

— Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de *Messe* et de *Communion* qui se trouvent dans la *Règle de S. Benoît. Paris,* 1689, in-12.

— Vénérable histoire du Très Saint-Sacrement-de-Miracle (Traduit du flamand par G. D. B.). *Bruxelles,* 1720, in-8.

Arnaud (J.). Véritable Forme du Sacrement de la sainte Eucharistie. *Avignon,* 1678, in-8.

Arnauld (Antoine). De la Fréquente Communion où les sentiments des Pères, des Papes et des Conciles touchant l'usage des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie sont fidèlement exposés. *Paris,* 1643, 1644, 1649, in-4; plusieurs autres éditions postérieures, in-8.

— Avertissement sur quelques sermons prêchés à Paris contre le livre *De la Fréquente Communion. Paris,* 1643.

— Défense de la vérité catholique contre les erreurs et les hérésies du sieur de La Milletière. *Paris,* 1644.

— Lettre d'un docteur en théologie sur un livre intitulé : *Sentiments sincères et charitables sur les questions de la fré-*

quente communion, par François Irénée. *Paris,* 1644.

Anonyme. La Tradition de l'Église sur le sujet de la Pénitence et de la Communion représentée dans les plus excellents ouvrages des SS. Pères grecs et latins, et des auteurs célèbres de ces derniers siècles. *Paris,* 1644 et 1645, in-4.

— Discours d'un docteur en théologie sur les sentiments du P. Émery de Bonis, touchant la fréquente communion. *Paris,* 1645.

— Traité contenant une manière facile de convaincre les hérétiques en montrant qu'il ne s'est fait aucune innovation dans la créance de l'Église sur le sujet de l'Eucharistie. *Paris,* 1662 ou 1663.

— Défense du livre *De la Fréquente Communion,* et lettres des prélats approbateurs aux papes Urbain VIII et Innocent X. *Paris,* 1695, in-12.

— Perpétuité de la foi. (Voir Nicole.)

Aubert (l'abbé Marius). Traité de la sainte communion, avec des traits historiques. *Lyon,* 1846, in-18.

— Traité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avec des traits historiques. *Lyon,* 1856, in-18.

Aubertin (Edme). L'Eucharistie de l'ancienne Église. *Genève,* 1633, in-f°.

Aubespine (Gabriel de l'). L'Ancienne Police de l'Église sur l'administration de l'Eucharistie. *Paris,* 1629 et 1655, in-12; 1629, 2 vol. in-8.

Avaigne (Hilaire d'). L'Origine du Très Saint-Sacrement miraculeux au noble monastère d'Herkenrode. *Liège,* 1655, in-8.

Aymon (Jean). Monuments authentiques de la religion des Grecs, et de la fausseté de plusieurs confessions de foi des Chrétiens orientaux, produites dans la *Perpétuité de la Foi. La Haye,* 1708, in-4; *Paris,* 1718, in-4.

Babin. Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur le Sacrement de l'Eucharistie et le sacrifice de la messe tenues en l'année 1716. Nouvelle édition. *Angers,* 1755, in-12.

Balleydier (Alphonse). Histoire de Sainte-Gudule et du Saint-Sacrement-de-Miracle. *Bruxelles,* 1859, in-12.

Barbier de Montault (Mgr X.). L'Autel et les saints offices au moyen âge, d'après les manuscrits. *Arras,* 1865, in-8.

— Un Ciboire saintongeais du xiv° siècle. *Saintes,* 1880, in-8.

— Description de quelques fers à hosties de l'Anjou. *Angers,* 1880, in-8.

— Description du maître-autel offert par son Ex. le prince don Alexandre Torlonia à la cathédrale de Boulogne-sur-Mer; traduite de l'italien. *Rome,* 1864, in-f°.

— Nieules et gaufriers au Moyen Age et à la Renaissance. *Toulouse,* in-4.

— Les Ostensoirs du xiv° siècle en Limousin. *Tours,* 1880, in-8.

— Rapport sur un ciboire symbolique en style du xiii° siècle, adressé à la Société historique de la Charente. *Angoulême,* 1853, in-4.

— Les Tabernacles de la Renaissance à Rome. *Arras,* 1879, in-8.

— Les Tapisseries de la Fête-Dieu, au Vatican. *Paris,* 1855, in-4.

— Traité de l'autel privilégié. *Rome,* 1866.

Bargès (l'abbé). Notice sur un autel chrétien antique découvert dans les environs de la ville d'Auriol. *Paris,* 1861, in-4.

Barraud (l'abbé). Notice archéologique et liturgique sur les ciboires. *Caen,* 1858, in-8.

— Notice sur les calices et les patènes. *Paris,* 1842, in-8.

Barthélemy. Perpétuité de la foi. (Voir Nicole.)

Baudot. Mémoire sur la manière de conserver l'Eucharistie dans les églises du moyen âge. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon.*) *Dijon,* 1829, in-8.

Beauxalmis (Thomas). L'Histoire des sectes qui ont oppugné le très Saint-Sacrement eucharistique. *Paris,* 1576, in-8.

Bellevoye (A.). Rapport sur un autel portatif de la cathédrale de Metz. 1864, in-8.

Bernard (le R. P. Jean). Histoire originale du S. Sang de miracle, advenu au Bois-Seigneur-Isaac, l'an 1405, le 5 de juin. *Bruxelles,* 1635, in-8, et *Namur,* 1834, in-16.

Bernardin de Paris (le P.). La Commu-

nion de la Mère de Dieu, Marie Vierge, recevant le corps de son Fils en l'Eucharistie. *Paris*, 1672, in-8.

BERTHOLET (le P. Jean). Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Ève, qui en furent les premières promulgatrices, suivie de l'abrégé historique de l'institution des illustres confréries de l'adoration perpétuelle de l'auguste Sacrement des autels, et surtout de celle érigée dans l'insigne église primaire de Saint-Martin, à Liège, en 1765. *Liège*, 1746, 1781 et 1846, in-4. (17 pl.)

BERTRAM. Traité du corps et du sang de Jésus-Christ, par Bertram, traduit en françois par A. Martorat. 1619, in-8. (Voir RATRAMNE.)

BESSIN (D. Guillaume). Réflexions sur le nouveau système du R. P. Lamy, touchant la dernière Pâques de Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Rouen*, 1697, in-12.

BLANCHON (J.). Les Œuvres eucharistiques. *Lyon*, 1874, in-18.

BLANDEC (Charles). Cinq Histoires admirables, esqvelles est monstre comme miraculeusement par la vertu et puissance du Saint-Sacrement de l'Autel, a esté chassé Beelzebub, prince des diables, auec plusieurs autres démons, qui se disoient estre de ses subiects, hors des corps de quatre diverses personnes. Et le tout aduenu en ceste presente annee 1582, en la ville et diocèse de Soissons. *Paris*, 1582, in-12.

BLAYE (l'abbé de). Description de l'ostensoir gothique de la cathédrale de Toul. *Nancy*, 1856, in-8.

BOGUIN (J.). Relation fidèle du miracle du Saint-Sacrement, arrivé à Favernay, en 1608. *Besançon*, 1839, in-8.

BOSSUET. Traité de la communion sous les deux espèces. *Paris*, 1682, 1686, etc., in-18.

BOUGEANT (le R. P.). Réfutation de la dissertation du R. P. Le Brun, sur la forme de la consécration de l'Eucharistie. *Paris*, 1727, in-12.

— Traité théologique sur la forme de la consécration de l'Eucharistie. *Paris*, 1729, 2 vol. in-12.

BOULÈSE (Jean). Le Trésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu, obtenue sur l'esprit maling Beelzébub, à Laon, l'an 1566. *Paris*, 1575, in-8, et 1578, in-4.

BOULEILLER (E. de). Notice sur les Grands-Carmes de Metz, et sur leur célèbre autel. *Metz*, 1860, in-8.

BOULIER (Philibert). Sauve-garde du Ciel pour la ville de Dijon, ou Remarques historiques et chrétiennes sur la saincte et miraculeuse hostie, avec un examen de cette proposition qu'on étoit autrefois plus gens de bien que maintenant, et néanmoins l'on ne se confessoit ni communioit si souvent que maintenant. *Dijon*, 1643, in-8.

— Remarques historiques et chrétiennes sur la sainte et miraculeuse hostie de Dijon. *Dijon*, 1646, in-18.

BOURBON (Henri de), prince de Condé. Remarques chrétiennes et catholiques sur le livre de *La Fréquente Communion*. *Paris*, 1644, in-8.

BOURGEOIS. Relation de M. Bourgeois, docteur de Sorbonne, pour la défense du livre de *La Fréquente Communion*. *Paris*, 1695.

BOYVIN (J.). Relation fidèle du miracle du Saint-Sacrement, arrivé à Faverney, en 1608. *Besançon*, 1739 et 1839.

BRETONNEAU (Guil.). Le Sacrifice de la Messe en la primitive Église. *Paris*, 1643, in-8.

— Examen désintéressé du livre de *La Fréquente Communion*. *Rouen*, 1645, in-12.

BREYER (Remi). Nouvelle Dissertation sur les paroles de la consécration de la sainte Eucharistie. *Troyes*, 1733 et 1738, in-8.

BRIDOUL (le P. Toussaint). Escole (l') de l'Eucharistie, establie sur le respect merveilleux que les bestes, les oiseaux et les insectes ont rendu en différentes occasions au Saint-Sacrement de l'Autel. *Lille*, 1672, in 12. Traduit en anglais, *Londres*, 1688, in-12, et en latin (Schola Eucharistica).

BRUYN (l'abbé de). Le Très Saint-Sacrement-de-Miracle, son Église, son Culte, ses Jubilés. *Bruxelles*, 1868 et 1870, in-8.

Bruyn (l'abbé de). Le Jubilé d'un vrai Miracle. *Bruxelles*, 1870, in-8.

Bulenger. Response catholique au livre du sieur du Plessis-Mornay *De l'Institution, usage et doctrine de l'Eucharistie en l'ancienne Église. Paris*, 1599, in-8.

C. (André). Ménologe eucharistique, avec l'histoire des miracles de la sainte Eucharistie. *Paris*, 1727, 2 vol. in-16.

Cafmeyr (Pierre). Vénérable Histoire du très Saint-Sacrement-de-Miracle, composée en flamand par Pierre Cafmeyer, et traduite en françois par G. D. B. *Bruxelles*, 1720, in-12.

Camus (Auguste). Le Miracle de la sainte Hostie de Faverney. *Paris*, 1814, in-18, et 1867 et 1878, in-18.

Camus (Jean-Pierre). Expositions des passages des Pères, des Papes et des Conciles, allégués dans un livre intitulé : *De La Fréquente Communion. Paris*, 1645, in-8.

— Apostilles sur quelques ouvrages des saints Pères, grecs et latins, et des auteurs célèbres de ces derniers siècles, recueillis dans un livre intitulé : *La Tradition de l'Église au sujet de la Pénitence et de la Communion*.(Arnauld.) *Paris*, 1644, in-8.

— Pratique de *La Fréquente Communion*, où l'on voit ce que l'Église primitive a observé touchant ce sujet, plusieurs abus réfutez et la doctrine des SS. Pères proposée. *Paris*, 1644, in-8.

Cantimpré. Souvenir du pèlerinage du 17 mai 1875. Le miracle de Saint-Amé, prodige qui eut lieu à Douai, en 1254; récit de Thomas Cantimpré. *Douai*, 1875, in-8.

Capelle (l'abbé). Recherches sur l'histoire du Saint-Sacrement-de-Miracle de Douai. *Douai*, 1855, in-8.

— Souvenir du Jubilé séculaire du Saint-Sacrement-de-Miracle, célébré en 1855. *Douai*, 1855, in-8.

Cartier (É.). Études sur les peintures eucharistiques des catacombes. 1883.

Cassignard (Rosen). Histoire du dogme de la Cène ou de la présence du Christ dans le Sacrement, depuis les temps apostoliques jusqu'à la fin du IIIe siècle. Thèse. *Strasbourg*, 1848, in-8.

Cauvet (Jules). La Procession de la Fête-Dieu, à Cologne. *Caen*, 1884, in-8.

Caylus (de). Ordonnance et instruction pastorale de Monseigneur l'évêque d'Auxerre, portant condamnation d'un livre intitulé : *L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente Communion*, par le P. Jean Pichon. *S. l.*, 1747, in-12.

Cerveau (René). Relation du miracle opéré au Saint-Sacrement, en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent, près Saumur, diocèse d'Angers. *Paris*, 1779, in-12.

Chalucet (L. Bonnin de). Réponse à l'écrit du ministre Claude, sur la Présence réelle. 1682, in-12.

Chardon de Lugny. Traité de la communion sous les deux espèces. *Paris*, 1701, in-8.

Cheffontaines (Christophe). Défense de la foi de nos ancêtres, contenant quinze chapitres, où sont déclarés les stratagèmes et ruses des hérétiques de notre temps. *Paris*, 1570, in-8. (Traduit en latin par l'auteur; *Anvers*, 1575, et *Venise*, 1581, in-8.)

— Défense de la foi de nos ancêtres, où la Présence réelle du corps de Notre-Seigneur est prouvée par plus de trois cent cinquante raisons. *Paris*, 1571 et 1586, in-8. (Traduction en latin par l'auteur; *Rome*, 1576; *Cologne*, 1587, in-8.)

— De la Vertu des paroles par lesquelles se fait la consécration du Saint-Sacrement de l'autel. *Paris*, 1585.

Claude (Jean). Réponse aux deux Traittés intitulez : *La Perpétuité de la Foy catholique, touchant l'Eucharistie. Charenton*, 1665 et 1666, in-12; 1667, in-8; 1668, in-12 et in-4; 1670, in-4, et 3 vol. in-12.

— Réponse au Traité de Bossuet, touchant la communion sous les deux espèces. *Cologne*, 1683, in-12.

Coeffeteau (F.-Nicolas). Œuvres contenant un nouveau Traicté des noms de l'Eucharistie, auquel est réfuté tout ce que les sieurs Du Plessis, Casaubon et M. Pierre Du Moulin, ont escrit sur ce sujet contre la doctrine de l'Église. *Paris*, 1622, in-folio.

CORBIN (Jacques). Le Triomphe de Jésus-Christ au très Saint-Sacrement de l'autel, et l'histoire miraculeuse de l'institution de sa fête.

CORBLET (l'abbé J.). Essai historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie. *Paris*, 1858, in-8.

— A-t-on réservé le Précieux Sang dans les siècles primitifs et au moyen âge? *Paris*, 1859, in-8.

— L'Autel chrétien; étude archéologique et liturgique. *Bruges*, 1883, in-4.

— Des Vases et des ustensiles eucharistiques. *Bruges*, 1885, in-4.

— Recherches historiques sur les Agapes. *Amiens*, 1885, in-8.

— L'Élévation du Saint-Sacrement. *Amiens*, 1885, in-8.

CORET. Les Merveilles arrivées dans le Ciel et sur la terre, au temps de l'institution de la fête solennelle du très Saint-Sacrement. *Liège*, 1694, in-4.

COUREN (l'abbé). Du Sacré Mystère de l'autel, opuscule du pape Innocent III, traduit et annoté par M. l'abbé Couren. *Paris*, 1879, in-12.

CRULS (J.). Le Saint-Sacrement et l'église Saint-Martin, à Liège, etc. *Liège*, 1881, in-8.

DALGAIRNS (le P.). La Sainte Communion considérée au point de vue philosophique, théologique et pratique, suivi d'un Traité sur La Fréquente Communion, emprunté aux *Analecta juris pontificii;* traduit de l'anglais par Léon Godard. *Paris*, 1863, 2 vol. in-12.

DANIEL (le P.). Traduction du système d'un docteur espagnol, sur la dernière Pâques de Jésus-Christ. *Paris*, 1695, in-12.

DARCEL (Alfred). Le Ciboire d'Alpais. *Paris*, 1854, in-4.

— Calice et patène de l'église Saint-Jean-du-Doigt (Finistère). *Paris*, 1860, in-4.

DECRON (l'abbé). De l'Administration de l'Eucharistie aux fidèles, ou Plaidoyer pour la conservation des charnières à la coupe des ciboires. *Angers*, 1867, in-8.

DESCHAMPS (le R. P. V.). Le plus Beau Souvenir de l'histoire de Liège (1246-1846). *Liège*, 1846.

DESMAY (Jacques). Calice sacré de l'autel des Chrestiens, traicté où est expliquée la communion laïque soubs une espèce. *Rouen*, 1621, in-12.

DIDELOT (l'abbé). Étude sur les saintes Lettres et la divine Eucharistie. *Valence*, 1867-68, 2 vol. in-8.

DOUCIN (le P. Louis). Traité de l'usage du Calice, ou de la Communion sous les deux espèces. *Paris*, 1685, in-12; *Caen*, 1686, in-12.

DREVON (le P.). Recueil de différentes publications, concernant l'œuvre de la Communion réparatrice. 2 vol. in-8.

— Correspondance de la Communion réparatrice. (Recueil fondé à Paray-le-Monial, vers 1860.)

DUBOURDIEU (J.-A.). Deux Traités d'un docteur romain, pour le retranchement de la coupe, avec deux Réponses, etc. *Charenton*, 1681, in-12.

DU PERRON (le cardinal). Traitté du Sainct-Sacrement de l'Eucharistie, divisé en trois livres, contenant la réfutation du livre du sieur Duplessis-Mornay, contre la Messe, etc. *Paris*, 1622, in-folio.

DU PLESSIS-MORNAY. De l'Institution, usage et doctrine du Sainct-Sacrement de l'Eucharistie, en l'Église ancienne. *La Rochelle*, 1698, in-4; *Saumur*, 1604, in-folio.

DU PUY (G.). Les Merveilles de 440 faussetés du sieur Du Plessis, etc. *Bordeaux*, 1600, in-8.

DU SAUSSAY (André). Histoire chronologique du combat eucharistique entre l'hérésie et la foy. *Paris*, 1617, in-8.

DU TILLIET (Jean). Traité de l'antiquité et de la solennité de la messe. *Paris*, 1567, in-16.

ÉMERY DE BONIS. Sentiments du P. Émery de Bonis touchant la fréquente communion. 1644, in-4.

EMMERICH (Anne-Catherine). La Dernière Cène de N.-S. Jésus-Christ, d'après les contemplations d'Anne-Catherine Emmerich. *Paris*, 1838, in-32.

ÉVÊQUE DE DURHAM (l'). Histoire de la transsubstantiation, trad. du latin de feu Mgr. l'évêque de Durham. 1685, in-12.

EZERVILLE (l'abbé F. J. d'). De la Confes-

tion liturgique des hosties ou pains d'autel. *Paris*, 1879.

Faber (le P. William). Le Saint-Sacrement ou les œuvres et les voies de Dieu, trad. par M. F. de Bernhardt. *Paris*, 1856, 2 v. in-12.

Favre (l'abbé Marie J.). Théorie et pratique de la communion fréquente et quotidienne. *Lyon*, 1842, 2 vol. in-8.

Fontanes (l'abbé). Les Miracles eucharistiques recueillis des Pères de l'Église, de la vie des saints et de divers auteurs dignes de foi. *Lons-le-Saulnier*, 1861, in-18.

Franciosi (Ch. de). Notes sur la collégiale de Saint-Amé de Douai, et Miracle du Saint-Sacrement. *Lille*, 1855, in-8.

Fronton du Duc. Inventaire des faultes, contradictions et fausses allégations du Sr Du Plessis en son livre de la *Sainte Eucharistie*. *Paris*, 1599, in-8.

Gandon (R.). Les Motifs de la suspension de la coupe. *Paris*, 1693, in-12.

— Les Erreurs des protestants touchant la communion sous les deux espèces. *Paris*, 1693, in-12. (Même ouvrage que le précédent, sauf le titre).

Gaulle (Mme J. de). Fastes et Légendes du Saint-Sacrement, depuis son institution jusqu'à nos jours. *Cambrai*, 1863, in-8.

Génebrard. Traicté de la Liturgie ou sainte Messe, selon l'usage et forme des apôtres et de leur disciple sainct Denys. *Lyon*, 1597, in-8.

Gerbet (Mgr Ph.). Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique, suivies de vues sur le dogme de la Pénitence. *Paris*, 1829, in-8; 1839, 1852 et 1853, in-12.

Germain (L.). Inscription d'autel du xve siècle à Marville (Meuse). *Nancy*, 1844, in-8.

Godefroid (l'abbé). Description du grand autel et du sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours. *Rouen*, 1859, in-12.

Gondrin (Henri de). De l'Usage des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie selon le sentiment des Pères de l'Église, des Papes et des Conciles. *Paris*, 1668, in-12.

Gousset (Mgr.) Lettre à l'abbé Blanc sur la communion des condamnés à mort. *Reims*, 1841.

Grancolas (Jean). Histoire de la communion sous une seule espèce, avec un traité de la concomitance ou de la présence du corps et du sang de Jésus-Christ sous chaque espèce. *Paris*, 1696, in-12.

— De l'Intinction ou de la coutume de tremper le pain consacré dans le vin. *Paris*, 1693, 1694 et 1714, in-12.

— Traité de la Messe et de l'office divin. *Paris*, 1714, in-12.

— Les Anciennes Liturgies ou la manière dont on a dit la sainte messe dans chaque siècle dans les églises d'Orient et dans celles d'Occident. *Paris*, 1704, 3 vol. in-8.

Graudet (J.). Dissertation apologétique sur l'apparition miraculeuse de N. S. J. C. arrivée au Saint-Sacrement en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent près Saumur, le 2 juin, 1668. *Château-Gontier*, 1715, in-12.

Grégoire (Gaspard). Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix en Provence. *Aix*, 1777, in-12.

Grésy (Eugène). Le Calice de Chelles, œuvre de S. Eloi. *Paris*, in-8.

Griffet (le P. Henri). Histoire des hosties miraculeuses qu'on nomme le *Très Saint-Sacrement-de-Miracle* qui se conserve à Bruxelles depuis l'an 1370. *Bruxelles*, 1770, in-8.

Guérin de Tencin. Notice historique des vases sacrés de l'église d'Itxasson, près Bayonne (Basses-Pyrénées). *Paris*, s. d. in-4.

Guiet (l'abbé). Explication nouvelle des jeux de la Fête-Dieu d'Aix au point de vue historique et symbolique. *Aix*, 1851.

Guillon (l'abbé Aimé). Le Cénacle de Léonard de Vinci... Essai historique et psychologique sur ce chef-d'œuvre de la peinture. *Milan*, 1811.

Haitze (Pierre de). Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête Dieu. *Aix*, 1708, 1730 et 1758, in-16.

Hardouin (Jean). Défense de la lettre de S. Jean Chrysostome à Césaire, adressée à l'auteur de la *Bibliothèque universelle*. *Paris*, 1690, in-4.

HARDOUIN (Jean). Extrait du traité de la dernière Pâque de Notre-Seigneur. Dialogue d'Eusèbe et d'Irénée. *Paris*, 1693, in-4.

HAZART (le P. Corneille). L'Arc de triomphe à l'honneur du Très Saint-Sacrement-de-Miracle.

HELLIN (Félix). Histoire du Très Saint-Sacrement-du-Miracle de Bruxelles. *Bruxelles*, 1871.

HERMANT (Godefroy). Apologie pour M. Arnauld contre un libelle intitulé : *Remarques judicieuses sur le livre De la fréquente communion. Paris*, 1644, 1648, in-4.

— Défense des prélats approbateurs du livre *De la fréquente communion* de M. Arnauld. *Paris*, 1646.

HERSENT (Charles). De la Fréquente Communion et du légitime usage de la pénitence, ou observations sur le livre de M. Arnauld. *Paris*, 1644, in-4.

HONGNANT. Apologie des anciens docteurs de la Faculté de Théologie de Paris... contre une lettre du P. Le Brun sur la forme de la consécration de l'Eucharistie par M. P. T. H. Ch. R. P. D. D. *Paris*, 1728, in-12.

HONORÉ. Les Ordres eucharistiques. *Marseille*, in-8.

HONORÉ DE L'Union (le R. P.). Merveilles eucharistiques ou manifestations de N. S. en son divin Sacrement, mises en ordre et expliquées. *Grenoble*, 1872, in-12.

HUGUET (le R. P.). Dévotion à la sainte Eucharistie en exemples, 5e édition. *Paris*, 1865, in-12.

— Importance de la première communion démontrée par des exemples. 5e édition. *Paris*, 1875, in-18.

IRÉNÉE (François). Réponse à l'Apologie du sieur Arnauld dans sa lettre à la Reyne.

JOBIN (L'abbé). Études sur les Lampes du Saint-Sacrement et le luminaire ecclésiastique. 2e édition, *Paris*, 1872, in-12.

JOVET. Le Triomphe du Saint-Sacrement sur le Démon, ou l'histoire de la délivrance de Nicole de Vervins. *Laon*, 1682, in-12.

KIEFER (Alb. Fréd.). Thèse historique sur les Agapes. *Strasbourg*, 1835, in-4.

KING (Thomas H.). Modèles de calices du XIe au XIVe siècle mesurés et dessinés sur les originaux. *Bruges*, 1858, in-8.

KREUSER (J.). Le Saint-Sacrifice de la messe exposé historiquement ; traduit de l'allemand en français par M. l'abbé Thierry. *Nancy*, 1861, 2 vol. in-8.

LAFOND (Edmond). La Table de la Cène à Rome : méditations et souvenirs. *Paris*, 1869, in-12.

LAMY (le P. Bernard). Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs où l'on examine à fond la question célèbre si Notre-Seigneur fit cette Pâque, etc. *Paris*, 1690, in-12.

— Suite du Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs ; réflexions de M.** (le P. Lamy) sur le nouveau sistème du R. P. Hardouin. *Paris*, 1693, in-12.

— Réponse du R. P. Lamy, prêtre de l'Oratoire, à la lettre de M. Tillemont sur la dernière Pasque de Notre-Seigneur. *Paris*, 1694, in-12.

LARROQUE (Matth. de). Response à un livre intitulé : *L'Office du Saint-Sacrement ou tradition de l'Eglise touchant l'Eucharistie, recueillie des Saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques. Charenton*, 1665, in-8.

— Histoire de l'Eucharistie, divisée en trois parties. *Amsterdam*, 1669, in-4 ; 1671, in-8.

— Réponse au livre de M. l'évêque de Meaux *De la communion sous les deux espèces. Rotterdam*, 1683, in-12.

LASTEYRIE (F. de). Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie. *Paris*, 1878, in-8.

LATOUCHE-LOISI. Explication des figures symboliques d'un canon d'autel. 1745, in-12.

LAURENT (le P.). Vie de Mme la Fosse, guérie miraculeusement le 31 mai 1725, à la procession du Saint-Sacrement, de la paroisse Sainte-Marguerite. 1769, in-12.

LAVALLEYE (Édouard). La Fête-Dieu, sainte Julienne et l'église Saint-Martin à Liège ; esquisses historiques par un mem-

bre de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement. *Liège*, 1846, in-12.

Le Blant (Edmond). Mémoire sur l'autel de l'église de la Minerve (*Hérault*).

Le Brun (Pierre). Explication littérale, historique et dogmatique des cérémonies de la Messe. *Paris*, 1716, 1726, et 1777, 4 vol. in-8.

— Défense de l'ancien sentiment sur la forme de la consécration de l'Eucharistie. *Paris*, 1727, in-8.

— Lettre qui découvre l'illusion des Journalistes de Trévoux, dans le jugement qu'ils ont porté de la *Défense de l'ancien sentiment qui joint la Prière de l'Invocation aux paroles de Jésus-Christ pour la consécration de l'Eucharistie. Paris*, 1728, in-8.

Le Maire (Nic). La Défense de la foi catholique et de sa perpétuité touchant l'Eucharistie contre le ministre Claude. *Paris*, 1670, in-4.

— Recucil des sentiments des Saints Pères des huit premiers siècles, touchant la Transsubstantiation, l'adoration et le sacrifice de l'Eucharistie... avec la réfutation de la dernière Réponse du miñistre Claude touchant le changement qu'il prétend avoir été fait par Pascase Radbert. *Paris*, 1686, in-12.

Lenglet du Fresnoy. La Messe des fidèles, avec une explication historique et dogmatique. *Paris*. 1742, in-12.

Léon (le P.). L'Histoire de l'hostie miraculeuse arrivée au couvant des religieus Carmes du Saint-Sacremant des Billettes. *Paris*, 1664, in-16.

— Conférences eucharistiques où l'on traite particulièrement de l'exposition et des processions du S. Sacrement. *Paris*, 1688, in-12.

Le Ricque de Monchy. Notice sur l'autel de Saint-Guillem-du-Désert.*Montpellier*, 1857.

Le Roy (Pierre). Le Miracle opéré dans la nouvelle hémorrhoïsse par Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie, à Paris, le 31 mai, 1725. S. l., 1726, in-4.

Le Ruit (Lambert). Histoire mémorable de sainte Julienne, vierge..., à laquelle fut divinement révélée et par elle premièrement annoncée et introduite dans l'Église de Dieu, la haute solennité du Sacrement de l'autel. *Liège*, 1598, in-8.

Le Vasseur. Cérémonial de la consécration des églises et des autels. 2e édition. *Paris*, 1879, in-12.

Lhervilliers (Edmond de). Histoire du très Saint-Sacrement-de-Miracle de Sainte-Gudule de Bruxelles. *Paris*, 1856, in-8. (Extrait de la *Revue catholique*.)

Liguori (S. Alphonse de). De la Communion fréquente, traduit de l'italien. *Clermont-Ferrand*, 1839, in-18.

Linas (Ch. de). Le Calice de S. Éloi à l'abbaye de Chelles.(Extrait du tome VIII de la *Revue de l'art chrétien.*) *Arras*, 1864, in-8.

Loer (Théodore). Un Traité des miracles les plus signalés opérés par les Saintes Hosties de Bruxelles. *Cologne*, 1539.

Lonjon (l'abbé). Les Merveilles de Dieu dans la sainte Eucharistie, traduites de l'italien (Rosssignoli). *Montauban*, 1864, in-8.

Lorrain (Jean le). De l'Ancienne Coutume de prier et d'adorer debout. *Rouen*, 1700, 2 vol. in-12.

Lucq (le P. Henri). Le Saint-Sacrement-de-Miracle et la chapelle expiatoire à Bruxelles. *Bruxelles*, 1870, in-12.

Macé (Jean). Histoire de l'hostie miraculeuse de Paris. *Paris*, 1653, 1660, 1664, 1753, in-12.

Mantelet (E.). Histoire politique et religieuse de Faverney; son abbaye, sa sainte Hostie. *Paris*, 1865, in-8.

Marandé (Léonard de). Antiquitez de l'Église sur l'ancien usage des sacrements en général et principalement de la Pénitence et de la Communion. *Paris*, 1645 et 1652, in-4.

Marchant (l'abbé). Pèlerinage national au Très Saint-Sacrement-de-Miracle, à Douai, le 17 Mai, 1875. *Douai*, 1875, in-32.

Martigny (Mgr.). De l'Usage du *flabellum* dans les liturgies anciennes. *Mâcon*, 1857, in-8.

Mauroy (Mlle de). L'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Paris, son établisse-

ment et son développement. *Bourges*, 1884, in-32.

Mayer (le P. Chr.). De la Communion sous une espèce. *Cologne*, 1626.

Mayet (le P.). L'Ange de l'Eucharistie ou vie et esprit de Marie Eustelle. *Paris*, 1863.

Meurisse (Martin). Apologie de l'adoration et élévation de l'hostie. *Paris*, 1620, in-8.

Meynier (le P. B.). Port-Royal et Genève d'intelligence contre le Saint-Sacrement de l'autel. *Poitiers*, 1556, in-4.

— La Sainte Eucharistie des catholiques approuvée et la cène des calvinistes condamnée par les confessions de foy, par les liturgies, par les synodes nationaux et par les plus célèbres docteurs de la religion prétendue réformée. *Paris*, 1677, in-12.

Michel (Francisque). Le Roman du Saint-Graal, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par Fr. Michel. *Bordeaux*, 1841.

Millin. Note sur le vase que l'on conservait à Gênes sous le nom de *Sacro Catino*. (Extrait du *Magasin encyclopédique*. *Paris*, 1807, in-8.)

Milon (l'abbé). Le Sacrifice de la croix représenté en l'Eucharistie par l'hostie miraculeuse de Paris. *Paris*, 1633, in-12 et 1634, in-8.

Mollet (l'abbé F.). Apparition de N.-S.-J.-C. arrivée au Saint-Sacrement dans la paroisse des Ulmes, près Saumur, le 2 juin 1668. *Angers*, 1878, in-12.

Momméja (Étienne). Thèse historico-critique sur le dogme de l'Eucharistie, pendant les sept premiers siècles de l'Église. *Montauban*, 1842, in-8.

Montargon (le P. de). Histoire de l'institution de la fête du Saint-Sacrement. *Paris*, 1753, in-12.

Montépin (Aymond de). Histoire des hosties miraculeuses de Paris, de Dijon et de Favernai. S. l., 1754 et 1776, in-12.

Montrouzier. De la Fréquente Communion. *Arras*, 1867, in-8.

Morel (l'abbé Jules). Les Hosties sanglantes de Vrigne-aux-Bois (Ardennes). *Tournay*, 1860, in-32.

Morey (l'abbé). La Sainte Hostie de Favernay. Discours prononcé à Favernay, le 17 mai, 1869. *Besançon*, 1869, in-8.

— Notice historique sur Favernay et son double pèlerinage. *Besançon*, 1873,

— Notice abrégée sur le pèlerinage de Favernay. *Vesoul*, 1878, in-32.

Mouchy (le R. P. de). Instructions chrétiennes sur l'Eucharistie, où l'on fait voir les rapports que les saints Pères ont trouvez dans les figures de l'ancien Testament avec la sainte Eucharistie. *Paris*, 1702, in-12.

Navez (J.). Dissertation sur les hosties miraculeuses qu'on nomme le très Saint-Sacrement-de-Miracle. *Bruxelles*, 1790, in-8.

Nicole (Pierre). La Perpétuité de la foy catholique touchant l'Eucharistie, avec la réfutation de l'escrit d'un ministre. *Paris*, 1664, 1666, in-12; 1701, in-8. (Cet ouvrage publié sous le pseudonyme de Barthélemy est connu sous le nom de *Petite Perpétuité*.)

— La Perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, deffendue contre le livre du sieur Claude, ministre de Charenton. *Paris*, 1669, 1672, 1676, 3 vol. in-4; 1704, 4 vol. in-4; 1711, 4 vol. in-4; 1713, 5 vol. in-4. (Les tomes IV et V sont de Renaudot.) *Lausanne*, 1781, 7 vol. in-4. (Nous nous sommes servi de l'édition Migne, 4 vol. in-4.)

— Réponse générale au nouveau livre de M. Claude. *Paris*, 1671, in-12.

Noailles (le cardinal de), archevêque de Paris. Mandement à l'occasion du miracle opéré dans la paroisse de Sainte-Marguerite, le 31 mai jour du Saint-Sacrement. *Paris*, 1725, in-4.

Nouet (le P. Jacques). La Présence de Jésus-Christ dans le très Saint-Sacrement, pour servir de réponse au ministre qui a écrit contre *La perpétuité de la Foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*. *Paris*, 1666, in-4; 1667, in-8.

— Lettre à M. Claude, ministre de Charenton, sur le sujet de sa réponse au livre de *La présence réelle de Jésus-*

Christ dans le très Saint-Sacrement. Paris, 1668, in-8.

PAMUS (Auguste). Le Miracle de la sainte hostie de Favernay, confirmé par la sacrée Congrégation des rites et approuvé par notre Saint-Père le Pape. *Paris*, s. d., in-18.

PARIS (Anselme). La Créance de l'Église grecque touchant la transsubstantiation, défendue contre la réponse de M. Claude. *Paris*, 1672 et 1675-1676.

PARIS (l'abbé François). De l'Usage du sacrement de Pénitence et d'Eucharistie, selon les sentiments des Pères de l'Église, des Papes et des Conciles. *Sens*, 1674, in-12.

PAULINIER (Mgr). Le Miracle de la sainte hostie de Favernay. Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Besançon, contenant la discussion historique et doctrinale de cet événement. *Besançon*, 1878, in-4.

PÉAN DU MANOIR. L'Eucharistie défendue ou M. Claude réfuté par lui-même. *Paris*, 1669, in-12.

PETAU (le P. Denys). De la Pénitence publique et de la préparation à la communion, 2e édition. *Paris*, 1644, 1645, in-4.

— Abrégé de la doctrine du livre de *la Fréquente Communion*, etc. *Paris*, 1645, in-4.

PHILIP (l'abbé B.). Visite aux saintes hosties de Pézilla-de-la-Rivière. *Paris*, 1869, in-32.

PICHON (le P. Jean). L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion. *Paris*, 1745, in-12.

PIENUD (J.). Dissertations sur la prison de S. Jean-Baptiste et sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. *Paris*, 1690, in-12.

PIERRE-JOSEPH. L'Esprit du cérémonial d'Aix, en la célébration de la Fête-Dieu. *Aix*, 1707.

PIGALLE (Marie-Anne) Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse opérée à la suite d'une neuvaine au Saint-Sacrement, sur Marie-Anne Pigalle, épouse du sieur Denys Mascrey, bourgeois de Paris. Par la guérie elle-même, Marie-Anne Pigalle, 1759, s. l., in-12.

PLOWDEN (Fr.). Traité du sacrifice de Jésus-Christ. *Paris*, 1778, 3 vol. in-12.

POINCTES-GEVIGNEY (Mlle Fanny). Favernay et sa sainte hostie. *Besançon*, 1862.

POSTEL (Mgr V.). Répertoire historique du catéchiste de première communion et de confirmation. *Paris*, 1864, in-12.

— Le Bon Ange de la première communion, 6e édit. *Paris*, 1879, 2 vol. in-12.

QUERCY. Abrégé de la controverse sur l'Eucharistie. *Paris*, 1683, in-12.

QUESNEL (le P.). Remontrance à Mgr l'archevêque de Malines sur son décret contre le livre *De la fréquente communion*. 1695, in-8.

RENARD (François). Les Remarques judicieuses sur le livre intitulé : *De la fréquente communion* par M. Arnauld. *Paris*, 1644, in-8.

RENAUDOT. Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie. (Suite de l'ouvrage de Nicole.) *Paris*, 1713 et 1713, 2 vol. in-4.

— Défense de la *Perpétuité de la foy* contre les calomnies et faussetez du livre intitulé : *Monuments authentiques de la religion des Grecs* (par AYMON). *Paris*, 1709, in-8.

— Histoire de l'institution de la Fête-Dieu.

RIBÈRE. Vérification de quelques propositions sur le subject du T. S. Sacrement de l'Eucharistie et de l'ancien usage, etc. *Lyon*, 1620, in-12.

RICARD (l'abbé Ant.). Symboles et figures de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament ou la divine Eucharistie avant son institution. *Paris*, 1875, in-18.

RICHEOME (Louis). Tableaux sacrez des figures mystiques du très auguste sacrifice et sacrement de l'Eucharistie. *Paris*, 1601, in-8.

ROGER (l'abbé J.). Histoire de Nicole de Vervins, d'après les historiens contemporains et les témoins oculaires, ou le triomphe du S. Sacrement sur le démon, à Laon en 1566. *Paris*, 1863, in-8.

ROHAULT DE FLEURY (Ch.). La Messe,

études archéologiques sur ses monuments, par Ch. Rohault de Fleury, continuées par son fils. *Paris*, 1883, 3 vol. in-4.

Rohault de Fleury (Ch.) Le Calice de S. Chrodegand à Saint-Martin-des-Champs. *Paris*, 1885, in-8.

Rossignoli (le P. G.). Les Merveilles divines dans la Sainte Eucharistie, traduites librement de l'italien. *Paris*, 1865 et 1869; *Tournai*, 1872, in-18.

Rouard de Card. De la Falsification des substances sacramentelles. *Paris*, 1856, in-4.

Roy (l'abbé). Quelques Notes sur la dévotion eucharistique en Anjou. *Angers*, 1883, in-8.

Rusticus (Éleuthère). Le Pèlerinage de Favernay, 3 septembre 1878. *Besançon*, 1878, in-8.

Saint-Dominique (Jacques de). Dissertation eucharistique touchant la façon prescrite par les rituels ecclésiastiques pour administrer sans péril la très sainte communion. 2e édition. *Paris*, 1686, in-12.

Saint-Martin. La Divine Relique du sang adorable de Jésus-Christ dans la ville de Billom, en Auvergne. *Lyon*, 1645, in-12.

Saint-René (le P. Théodoric de). Remarques historiques données à l'occasion de la sainte hostie miraculeuse conservée pendant plus de 400 ans dans l'église de Saint-Jean-en-Grève à Paris. *Paris*, 1725, 2 vol. in-12.

Sainte-Foix (Victor de). Histoire du Saint-Sacrement-de-Miracle. *Paris*, 1871, in-8.

Sarachaga (le baron Al. de). Le Règne de Jésus-Christ. Revue illustrée du musée et de la bibliothèque eucharistique de Paray-le-Monial. *Paris*, in-4. (Cette Revue paraît depuis janvier 1883.)

— Les Collections d'histoire et d'art du musée eucharistique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial. *Lyon*, 1866, in-4.

Schaepkens (A.). Autels portatifs. *Bruxelles*, 1849, in-8.

Séguier (J.). Histoire mémorable du grand et signalé miracle advenu à Paris, l'an 1290, en la maison d'un juif, size rue des Jardins, où de présent est le monastère des Billettes, etc. *Paris*, 1604, in-8

Séguier (J.). Histoire miraculeuse de la sainte hostie gardée en l'église de Saint-Jean-en-Grève, ensemble quelques hymnes au Saint-Sacrement de l'autel. *Paris*, 1604, in-8.

Ségur (Mgr de). La France aux pieds du Saint-Sacrement. *Paris*, 7e édit., 1878, in-18.

Servois (J. P.). Observations sur le soleil d'or offert par Fénelon à l'église de Cambrai. *Cambrai*, 1816, in-8.

Simmonel (Dominique). Traité des refus publics et secrets de la communion à la sainte Table ou en maladie, ouvrage dont les principales preuves sont tirées des rituels des différentes églises du royaume. *Avignon*, 1754, 2 vol. in-12.

Simon (Richard). De la Créance de l'Église orientale sur la transsubstantiation. *Paris*, 1687, in-12.

Soland (A. de). Notice sur un calice appartenant à la fabrique de Thouarcé (Maine-et-Loire). 1851, in-8.

Steeg (J.). Le Procès de la Fête-Dieu. Histoire de l'Eucharistie. 3e édit. *Paris*, 1878, in-8.

Tervecoren (le P.). Salazar ou la chapelle expiatoire du Très Saint-Sacrement-de-Miracle, à Bruxelles. *Bruxelles*, in-8.

Tesnière (le R. P. A.). Le Très Saint-Sacrement, études sur l'Eucharistie (Revue bi-mensuelle des œuvres eucharistiques paraissant depuis 1876 sous la direction des prêtres de la congrégation du Saint-Sacrement). *Paris*, in-8. (A cessé de paraître en 1882.)

Theuret (le colonel). Table d'autel en or fin de l'empereur Henri II. 1853, in-8.

Thiers (Jean B.). Traité de l'exposition du Saint-Sacrement de l'autel. *Paris*, 1663, in-12, et 1677, 2 vol. in-12.

— Dissertation sur les principaux autels des églises, les jubés des églises, et la clôture du chœur des églises. *Paris*, 1688, in-12.

— Traité des Cloches et de la sainteté de l'offrande du pain et du vin aux messes des morts. *Paris*, 1721, 1780, in-12. (Le second traité est d'un abbé de la Croix, curé de Bruyères.)

TOLRA DE BORDAS (l'abbé). Les Saintes Hosties et le ciboire doré de Pézilla de la Rivière, épisode religieux de l'histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales. *Paris,* 1865, in-12.

TRAVIER (Jean). Aperçu sur l'histoire du calice (Thèse). *Strasbourg,* 1831, in-4.

VAN CALOEN (le P. Dom Gérard). La Communion des fidèles pendant la messe. Mémoire présenté au congrès cath. de Liège. 2e édit. *Bruges,* 1884, in-12.

VERSÉ (Aubert de). Les Trophées de Port-Royal ou la défense de la créance de l'Eglise des six premiers siècles sur l'Eucharistie et la transsubstantiation. *Amsterdam,* 1688, in-12. (Ouvrage faussement attribué à A. de Versé.)

VERT (Claude de). Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise. *Paris,* 1706-1713, 4 vol. in-8.

WABNITZ (Aug. Théoph.). Études sur le dogme de l'Eucharistie (Thèse). *Strasbourg,* 1838, in-4.

WITASSE (Charles). Traité de la Pâque ou lettre d'un docteur de Sorbonne à un docteur de la même maison touchant le système d'un théologien espagnol sur la Pâque. *Paris,* 1795, in-12.

YDENS (E.). Histoire des hosties miraculeuses qu'on nomme le très Saint-Sacrement-de-Miracle, qui se conserve à Bruxelles depuis 1370. *Bruxelles,* 1605, in-8; 1770, in-12.

ARTICLE III

Livres anglais

ANONYME. Discourse concerning adoration of the Host. *London*, 1685.

— Faith of the catholick Church concerning the Eucharist, proved by the arguments agains the Protestants, in is Books of *The Perpetuity of the Faith. London*, 1687, in-12.

— Inquiry concerning Infant Communion in the first Ages of Christianity. 2 vol.

BODY (Lord). Doctrine of the Eucharist.

BRETT (Th.). Collection of the principal Liturgies used by the Christian Church in the Celebration of the holy Eucharist. *London*, 1720, in-8.

BRIDGETT (le P. I. F.). History of the holy Eucharist in Great Britain. *London*, 1881, 2 vol. in-8.

BUTLER (THOMAS). A Treatise of the Holy Sacrifice of the altar. *London*, 1570, in-16.

COSIN (John). History of the Transsubstantiation. *London*, 1676, in-8, et 1840, in-12.

COWEL (Jean). Some Account of the present Greck Church, with reflections on their present Doctrine et Discipline, particulary in the Eucharist et the rest of their seven pretended Sacraments.

DALGAIRNS (le P.). The Holy Communion.

HAMERSSEY (John W.). Chemical Change in the Eucharist, in four letters shewing the relations of faith to sense, from the french of Jacques Abbadie by Jonh W. Hamerssey. *London*, 1867, in-4.

LARROQUE (Matthieu de). The History of the Eucharist; done in to English, by Joseph Walker. *London*, 1684, in-4.

OWEN (James). The History of the consecration of Altars, Temples and Churches. *London*, 1706, in-4.

PEIRCE (James). An Essay in favour of the ancient practice of giving the Eucharist to children *Lond.*, 1728, in-8.

POINTZ (Robert). Testimonies for the Real Presence. *Lovanii*, 1566, in-16.

ROCK (Daniel). Hierurgia, or the holy sacrifice of the Mass. *London*, 1833 et 1850, 2 vol. in-8.

TISSOT (le R. P.). The Real Presence. *New-York*, 1873, in-12.

VOGAN. True Doctrine of the Eucharist.

WALKER. Two Discourses concerning the adoration of our B. Saviour in the Eucharist. *Oxford*, 1687, in-4.

WATERLAND (Daniel). A Review of the doctrine of the Eucharist. *Cambridge*, 1737, in-8.

WILBERFORCE (Isaac). The Doctrine of the holy Eucharist. *London*, 1853 et 1854, in-12.

WISEMAN (le cardinal Nicolas). The Real Presence of the body and blood of our Lord Jesus Christ in the blessed Eucharist. *London*, 1836, 2 vol. in-8.

ARTICLE IV

Livres allemands, hollandais, flamands et suédois

ANONYME. Getyden van het ende Hooghwaerdigh Sacrament des Altaers soo in't gemeyn als voor de Stadt van Amsterdam. 1640.
— Histori der Sacramentstreits, 1591, in-4.
— Kurzer Auszug der Geschichte des wunderbarlichen Sakraments. *Augsburg*, 1799, in-12.
— Le Prodige perpétuel des saintes hosties de Deggendorf, 1788, in-12.
— Das obsiegende Glaubens-Wunder des ganz christlichen Churlandes Bayern, will sagen : Unlaugbarer Bericht der persöhnlichen Gegenwart des Götllichen Sohnes unter den weissen Gestalten des Brodes. *Deggendorf*, 1788, in-12.
— Von dem hoch uhd weitberümpten Wunderzeichen, so sich mit dem hoch. Sakrament des Altars auff dem Seeffeld, etc., anno 1384 zugetragen, etc. (Histoire du Miracle de Seeffeld, écrite sur ordre de *Ferdinand Ier d'Autriche.*) *Dillingen*, 1580, in-8.
BENDEL. Der Kirchliche Ablasz.
BELTZ-HILLEMAAR. Verhaal van het Mirakel des heilgen Bloeds geschied te Boxmeer e gebeden.
BOGUSLAWKY (Van). Freimüthige Gedanken über das heilige. Abend mahl mit einer vorrede von Küster. *Stendal*, 1792, in-8.
BOLSWERT (A.). Amstelredams Eer ende opkommen door de denckwaerdighe Mirakelen al daer geschie aen ende door het H. Sacrement des Altaers, anno 1345. 1639, in-8.
BRENNER (Fr.). Geschichtliche Darstellung der Verrichtung und Ausspendung der Eucharistie, von Christus bis auf unsere Zeiten. *Bamberg*, 1818, in-8.
CAMESINA (Albert). Das Niello-Antipendium zu Klosterneuburg. *Wien*, 1844.
CARLSTADT. Von beidin Gestalten deir heiligen Messe, 1856, in-8.
DIECKOFF. Das heilige Abendmahl, 1864, in-8.
DŒLLINGER. Die Eucharistie in den drei ersten Jahrhunderten. *Mayence*, 1827, in-4.
EBRARD. Das Dogma vom heil. Abendmahl u. seine Geschichte. *Francfort*, 1845, 2 v.
ERBSTEIN (J.-C.). Drei Kleine schriften vom Abendmahle. *Berlin*, 1780, in-8.
ESCHENLOHER. Medicus eucharistico-augustanus seu Hostia miraculosa 479 annis in monasterio S. Crucis Augustæ, sanguineo carnis specie visibilis. *Augsbourg*, 1678, in-8. (Texte en allemand.)
FRANZ (J. Théodore). Die eucharistiche Wandlung und die Epiklese der Griechischen und orientalischen Liturgicen, 2e édit. *Wurtzbourg*, 1880, in-8.
GALLUS (Nicolas). Vom Fronleichnams-Tag. *Frankf.*, 1561, in-4.
GAUDENTIUS (P.). L'Institut de l'adoration perpétuelle du très S Sacrement ; son but et son histoire. *Inspruck*, 1869.
GEORGI (Theodore). Ware en beknopte geschiedenis van den Oorksprong van het Mirakuleuse Kruis te Kranenburg, etc. 1846, in-32.
GIEFERS (Engelbert). Ueber den Altar-Kelch. *Paderborn*, 1856, in-4.
HARRER (A.). Le Maître-autel de l'église de Moosburg. *Lindau*, in-8.
HAZART (Cornelius). Triomph Boogh ter

eere van't. Alderheyligste Sakrament te Brussel, etc., ende tot Schaemte van de Sectarissen. *Antwerp.*, in-8.

Heerbrandt (J.). Vom Fronleichnanis Fest. 1784, in-8.

Heideloff (Carl). Der Christlichen Altaren. *Nuremberg*, 1838, in-f°.

Helmfchrodt (J.-Chr.). Historie Bericht vom Fronleichmams. 1729, in-4.

Hoppe (Dr). Epiklesis der griechischen und orientaledshen Liturgieen und der Rœmische consecrations kanon. *Schaffouse*, 1864.

Kahms. Die Lehre vom Abendmahl. *Leipsick*, 1851.

Kestner. Die Agape. *Ienæ*, 1819.

King. Modèles de calices du xie au xive siècle, mesurés et dessinés sur les originaux à la grandeur de l'exécution. In-4.

Kistler (Ignace). Rex V Sæculorum Eucharisticus prodigiosâ amictus purpura, etc. (Texte en allemand.) *Auspurg*, 1733, in-16.

Kossing (J.). Liturgische Borlefungen über die heil. Messe. *Billingen*, 1850, 3 vol. in-8.

Kreuser (J.). Der Christl. Altar. *Brixen*, 1869.

Kurze. Freye und edelmuthige Geschichte der Abendmahls Feyer der Protestanten. *Freyberg*, 1802, in-8.

Lader (Octavien). Historia und Wunderzaichen des Allerheiligsten Wunderbarlich verwandelten Sacraments. *Augspurg*, 1625, in-4.

Laib (Fr.) et Schwarz. Studien über die Geschichte des Christlichen Altars. *Stuttg.*, 1857, in-4.

Leimbach (C. L.). Beitrage Zur Abendmahslehre Tertullians. *Gotha*, 1874, in-8.

Leucht (D. Valentin). Speculum Illustrium Miraculorum SS. Eucharistiæ, ex annalibus Ecclesiæ Cæsaris Card. Baronii. *Francof*, 1598, in-8 (texte allemand).

Loretz a fait un ouvrage en allemand, sur la doctrine eucharistique pendant les quatre premiers siècles.

Luderwald. Anmerkungen und Erlauterungen über einige Theses vom heiligen Abenmahle. *Helmstadt*, 1783, in-8.

Marheineck (Ph.). Das Brodt im h. Abendmahle u. s. w. *Berlin*, 1817, in-8.

Massl (Xaver). Geschichte der wunderbaren hoch-heiligen Hostien in der heiligen Grabeskirche zù. *Deggendorf*, 1828, in-8.

Munter (Frédéric). Simbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen. *Altona*, 1825.

Neher (E. J.) Altare privigilegiatum, Praktische Abandlung über den Ablasz des privilegiren Altars. *Ratisbonne*, 1861.

Opiz. Die Lehre vom Abenmahle für Christen, die sich bei der Lehre ihrez Kirche nicht beruhigen Kômen. *Leipzig*, 1803, in-8.

Ott (Georg.). Eucharisticum digsten. *Regensburg*, 1869 et 1876; in-4.

— Begebenheiten und Erzahlungen von dem glorwürdigsten heiligsten Altarssakramente, ans dem Leben der Heiligen aller Zeiten und Jahrhunderte. New-York, 1876.

Parée (David). Bedencten vom Brodt und Brot-Brechen. im heil. Abendmahle. *Amberg*, 1589 et 1600, in-8.

Pauli (Mathias). Acht schoone Historien van het H. Sacrament van Mirakel, 1600.

Pluym (A.-J.). Het H. Sacrament van Mirakel en h. Stede te Amsterdam, historich-kritische Proeve, *Amsterdam*, 1845. 1869, in-12.

Rinck. Du Dogme de l'Eucharistie dans les trois premiers siècles.

Roth (L.). Le Temps de la dernière Cène. *Fribourg*, 1874.

Ruckert. Das Abendmahl sein Wesen u. seine Gesch. in der alten Kirche. *Leipz.*, 1856.

Scheibel. Das Abendmahl des Herrn. *Breslau*, 1823.

Schelz. Die chr. Lehre v. heil Abendmahl. *Lips.*, 1824.

Schlegel. Die Haltung des Abendmahles Jesu Gegen die Einwendungen einiger Zeitgenossen vertheidiget. *Riga*, 1783, in-8.

Schmidt (Dr André). Der Christ. Altar und sein Schmuck. *Ratisbonne*, 1871.

Schoenland (S. Th.) Historie Nachricht von Altaren. *Lips.*, 1716, in-8.

SCHULZ (Albert). Der Mythus vom Heiligen-Gral, neue Mittheilungen. 1837.
— Die Christliche Lehre vom Abendmahl.
SPITTLER (Th.). Geschichte des Kelchs im Abendmahl. *Lemgo*, 1780, in-8.
STEPHANI. Das heil. Abendmahl. *Landsh*, 1811 et 1826.
SUDENDORF (H.). Berengarius Turonensis oder eine Samnlung ihn betreffender Briefe. *Hambourg*, 1850, in-8.
VOGLER (Jean-Georges). Pèlerinage au précieux Sang à Walldthur (en allemand). 162, s. l.
VOS (H. de). Historie van het hoegw, Mirakulens en heil Sacrament in de Hegge tot Poederle. *Antwerpen*, 1792, in-16.
WACKERNAGEL (Wilhem). Die goldene Altartafer von Basel. 1858, in-4.
WELFHOFER (Sigismond). Die Wesentliche Gegenwart Jesu-Christi in der wunderthätigen heiligen *Hostie*, sogenanten *wunderbarlichem Gute* beym heiligen Kreuze in *Augsburg*. *Aug. Vind.* 1799, in-8.
WERKMEISTER. Ueber d. deutsche Messe u. Abendmahlsanstalten in d. cathol. hof Kapelle zu Stuttgart. *Ulm*, 1787, in-8.

ARTICLE V

Livres espagnols et portugais

ANONYME. La Lampara del santuario. (Revue mensuelle paraissant à *Madrid* depuis 1869.)
— Noticia de la incorrupcion milagrosa que se venera en el colegio de la Cia de Jésus. En veinte y quatro santissimas formas consagradas el ano 1597, etc. *Alcala*, 1753, in-8.
— Relacion de un milagro del santissimo Sacramento que ha sucedido en el colegio de la Cia de Jésus de Alcala de Honares. *Alcala*, 1619, in-fol.
BLEDA (J.). De la Cofraria de la Minerva y Milagros del Santissimo Sacramento. *Valencia*, 1600, in-8.
CARILLO (G.). Fiestas del santissimo Sacramento, justa litteraria en la parrochial de Sancta Anna de Granada anno, 1611. *Granada*, 1611, in-8.
CHINCHILLA (Alonso de). De la Frecuencia de la communion. *Valladolid*, 1618, in-4.
FERNANDEZ (Alphonso). Historia del santissimo misterio de los corporales de Daroca. 1625.
FRANCISCO (D.). Dissertacaô sobre o uso do Azymo et Fermentado nas igréjas grega, latina, e tambem na Lusitania. 1758, *Collimbriæ*, in-4.
GERBET (Mgr Ph.). Consideraciones sobre el dogma generador de la piedad catolica. *Paris*, 1841, in-18,
GRACIAN (Jérôme). Del Continuo Milagro del Santissimo Sacramento que se conserva en corporales de Daroca y de Fromesta, *Santarem* y *Bruselas*, 1610.
HERRERA (Pierre). Translacion del Santissimo Sacramento à la iglesia colegial de S. Pedro de la Villa de Lerma. *Matriti*, 1618, in-4.
HORTIGAS (Emmanuel). Historia de los santos corporales de Daroca. *Cæsare Augustæ*, 1646, in-4.
LA CUEVA (G. M. de). Historia del misterio divino del santissimo sacramento del altar que esta en los corporales de

Daroca. *Cumpluti*, 1539; *Saragosse*, 1590, in-8.

Maris (Pierre de). Historia del santo milagro del santissimo Sacramento de Santarem.

Parasols y Pi. San Juan de las Abedesas y su mayor gloria el Santissimo Misterio. Resena historica. *Vich*, 1859, in-16.

Pedrol (Miguel). Descubrimiento de los Tesoros y riquezas que tiene Dios escondidos en las Indias de su divino Cuerpo y sangre. *Barcenone*, 1608, 2 vol.

Ponz (Ant.). Maravillas del Santissimo Sacramento. *Valencia*, 1613, in-4.

Ribera (Alphonse de). Histoire du très Saint-Sacrement. *Madrid*, 1626, in-f.

Salazar (Hermanduo Chirinus de). Pratica de la frequencia de la sagrada communion. *Madrid*, 1622, in-8.

Villard (Jean Gonzaliès). Tratado de la sagrada luminaria, en forma de dissertacion, en el que se demuestra la antiquedad y piedad de las velas, y lamparas encendidas a honra di Dios, y en obsequio de las santas Imagenes, y Reliquias. *Leon*, 1798, in-8.

ARTICLE VI

Livres italiens

Allegranza (Joseph). Dissertazione sopra un agape in marmo in S. spiegazione e riffess. sopra alcuni s. monumenti ant. di Milano. *Milano*, 1757, in-4.

Anonyme. Dell' Antica Disciplina della Chiesa di espiare diffetti che potevano occorrere nell' amministrare e ricevere il sagramento dell' Eucharistia. *Romæ*, 1844.

— Dell' Antico Rito di prendere privamente il sagramento dell' Eucaristia, e quando esso rito cessasse *Romæ*, 1844.

— Del Culto esterno particolare con cui e fedeli hanno sempre venerato universalmente il SS. Sagramento dell' Eucaristia. *Romæ*, 1844.

— Descrizione del tabernaculo che orna la confessione di San-Paolo. *Roma*, 1840, in-f°.

— Gesù-Cristo sempre in mezzo a noi. *Venise*, 1876, 2 vol. in-12. (Recueil des miracles.)

— Istoria filosofico-critica del SS. miracolo seguito in Firense nell XIII secolo nella ven. chiesa di S. Ambrogio, in confirmazione della presenza vera dell' Uomo-Dio nell' Augustissimo Sagramento. *Lucca*, 1767, in-4.

— Meraviglie (le) operate da Christo N. S. nel instituzione del SS. Sacramento, 1647, in-12.

— Miracoli del SS. Sacramento. *Venezia*, 1594, in-4.

— Notizie dell' SS. Miracolo che si con-

serva e si venera nella chiesa parrochiale di S. Ambrogio di Firenze. *Firenze*, 1856, in-18.

— Ommagio al sangue miraculoso che si venera in S. Maria del Vado. *Ferrare*, 1878.

— Se in ogni tempo siasi serbata la Eucaristia per gl'infermi,ed en quale maniera e con qual rito si conservasse e si amministrasse. *Romæ*, 1844.

— Solenne Processione Vaticana del *Corpus Domini* diretta da uno de ceremonieri di SS. Gregorio XVI. *Romæ*, s. d., in-f° (figures coloriées).

— Sulla Pratica e sentimento della Chiesa greca e latina intorno alla communione dei bambini. *Romæ*, 1844.

Argelati. Storia del Sacrificio della santa Messa. *Venise*, 1743, in-8.

Assemani. Illustrazione della patena mistica creduta di S. Grisologo. *Padoue*, 1884, in-4.

Banordini (Annibal). Brevé Ragguaglio del SS. Sagramento a Ferrara, con li ricevimenti onori, ed archi fatti dalle comunita, ed altri signori. *Roma*, 1598, in-8.

Battaglini (G.). Sesta Centenaria del SS. Miracolo dell' Ostia sacrosanta avenuto in Bolsena. *Viterbo*, 1863. in-32.

Berlendi (F.). Delle Oblazioni all altare antiche e moderne. *Venezia*, 1733, in-4.

Bossi (Joseph). Del Cenacolo di Leonardo da Vinci libri IV. *Milano*, 1810, in-f°.

— Lettere confidenziali di B. S. all' estensore delle postille alle osservazioni sul Cenacolo di Leonardo da Vinci. *Milano*, 1812, in-8.

Cacciaguerra. Lettera sopra la frequenzia della santissima communione. (Trad. en latin : Cologne, 1586 et 1591, in-12, et en français par François de Belleforest.)

Canini. (G.). De Miracoli del santissimo Sacramento. *Venezia*, 1755, in-4.

Carafa. Meraviglie (le) del SS. Sacramento del altare. *Palerme*, 1702, in-12.

Colombo. La Storia del miracolo del SS. Sacramento seguito in Torino, 1453, in-4.

Corneo (Francesco). Origine dell' istituzione dell' orazione delle XL ore. *Milano*, 1649.

Deschamps (le P. V.). La più Bella Memoria della storia di Liegi. *Venezia*, 1845.

Donzelino (A.). Istoria ed origine della solennità e festa del *Corpus Domini*. *Romæ*, 1575.

Elefante (Giuseppe-Maria). Riposta all' anonimo italiano autore dei catechismo sulla communione, 1776.

Faventini (Paolo Maria). Miracoli per mezzo della Santissima Eucharistia e del Rosario della Madonna operati. 1610.

Fornamira (Silvio). La Compagnia di Giesu, da Dio illustrata con nuovi e singolari prodigii, operati co' suoi figliuoli nel divinissimo Sacramento dell' Eucaristia. *Panormi*, 1676, in-12.

Francioni (Domenico). Storia dell santissimo miracolo seguito in Firense nell 1230 nella chiesa di S. Ambrogio. *Firense*, 1875, in-8.

Gaetano (le R. P. Frà). Il Gatino di smeraldo orientale, gemma consecrata de N. S. Gesù Cristo nell' ultima Cena degli Azimi e custodita con religiosa piétà dalla serenissima Republica di Genova. *Gênes*, 1727, in-4.

Galletti (Mgr). Il Miracolo del SS. Sacramento in Torino. *Turin*, 1874, in-8.

Giorgi (Filippo). Storia degli avvenimenti che ebbero luogo in Lanciano nel 1273. *Bologna*, 1880, in-16.

Guarino (D. Diego). Descrizione della miracolosa invenzione delle Particole Consacrate portate via da' ladri nella parrochiale chiesa di S. Pietro a Patierno, ed ascose sotterra. *Napoli*, 1877, in-16.

Laghi (Nicolas). Miracoli del Sacramento. *Turino*, 1599.

Laurenti. Meraviglie (le) del SS. Sacramento narrate ai fanciulli della prima comunione. 2e édit. *Torino*, 1883, in-32.

Leofilo (Anastosio). Del publico divin diritto alla communione eucharistica nel sacrifizio della Messa. 1775, 2 vol. in-8.

Liguori (S. Alphonse de). Riposta apolo-

getica sulla materia della comunione frequente. *Venezia.*

Mascardi (J.). Raconto delle Ceremonie da usari nella solennità delle Quarant'hore. *Panormit,* 1645, in-12.

Muzzi (Salvatore). La Pompa decennale d'ell eucaristico sacramento per la parrochia metropolitana, di san Pietro di Bologna. *Venezzia,* 1845.

Nannaroni (le P.) Catechismo esposto in forma di dialoghi sulla comunione dell' augustissimo sacrifizio della messa, 1775, 2 vol. in-8.

— La Communione del sagrifizio rispetto al popolo è una delle verità revelate proposte dalla Chiesa. in-8, s. l. n. d.

Negri (Clemente de). Cenni storico-critici sopra l'insigne miracolo della SS. Ostia avenuto in Torino. *Torino,* 1837, in-8.

Penazzi (Andrea). Istoria dell'ostia sacratissima che stillo sangue in Bolsena sopra il SS. corporale, che si conservano nella cattedrale e gran duomo di Orvieto. *Montefiascone,* 1731, in-4.

Pino (Paolo). Storia genuina del Cenacolo insigne. *Milano,* 1796.

Polacco (G.). De' Miracoli del Santiss. Sacramento raccolti già dal R. D. Mi Laghi da Lugano, con l'istoria de sacri corporali di Darocca dal R. D. Girol. Canini d'Anghiari, ed il propugnacolo della vera presenza di Christo nell' Eucaristia. *Venezia,* 1615, 1628, 1676, in-4.

Ravicini (H.). Istoria del santissimo corporale di Orvieto. *Fulginti,* 1679, in-8.

Riccardi (A.). I Prodigi della divina Eucaristia dimostrati ai credenti e ai non credenti. *Lodi,* 1844, in-16.

Rossignoli (le P. G.). Le Maraviglie de Dio nel divinissimo Sacramento della Eucharistia. *Venezia,* 1723, 3 vol. in-4; *Rome,* 1725, 6 vol. in-8, 1858, in-12.

Solimeno (Gius). Il Corteggio eucaristico; trattato sopra le regole da papa Innocenzo XII per la maggior venerazione che deve prestarsi al SS. Sagramento in portarsi, ministrarsi, e riceversi per Viatico. *Roma,* 1700, in-f.

Stub (Paolo). L'Insigne Miracolo del SS. Sacramento di Torino. *Torino,* 1857.

Tiisse. Origine della festa del corpo di Cristo.

Torrigio (F. M.). Storica Narrazione della chiesa parrochiale ed Arciconfraternita del Corpo di Cristo porta in S. Giacomo apostolo in Borgo. *Roma,* 1629, 1649, in-4.

Verri (Carlo). Osservazioni del conte senatore Carlo verri sul volume intitolato : *Del Cenacolo di Leonardo da Vinci* di Luigi Bossi. *Milano,* 1812.

— Postille alle asservazioni del verri sul volume *Del Cenacolo di Leonardo da Vinci Milano,* 1812.

Vitale (Fr. Ant.). Dell'Antiquo Costume di retenersi da' fedeli l'Eucaristia nelle private case e di trasmetterla agli assenti. *Rome,* 1756, in-4.

— Della Communione christiana, cosa stata fosse, e di quante maniere. *Rome,* 1756, in-4.

Volpi (Benedetto). Storia della celebre controversia di Crema sopra il publico divin diretto alla communione eucaristica nella Messa. *Venet.,* 1790.

TABLE

DU TOME SECOND

TABLE GÉNÉRALE

DES DESSINS

TABLE

ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ERRATA

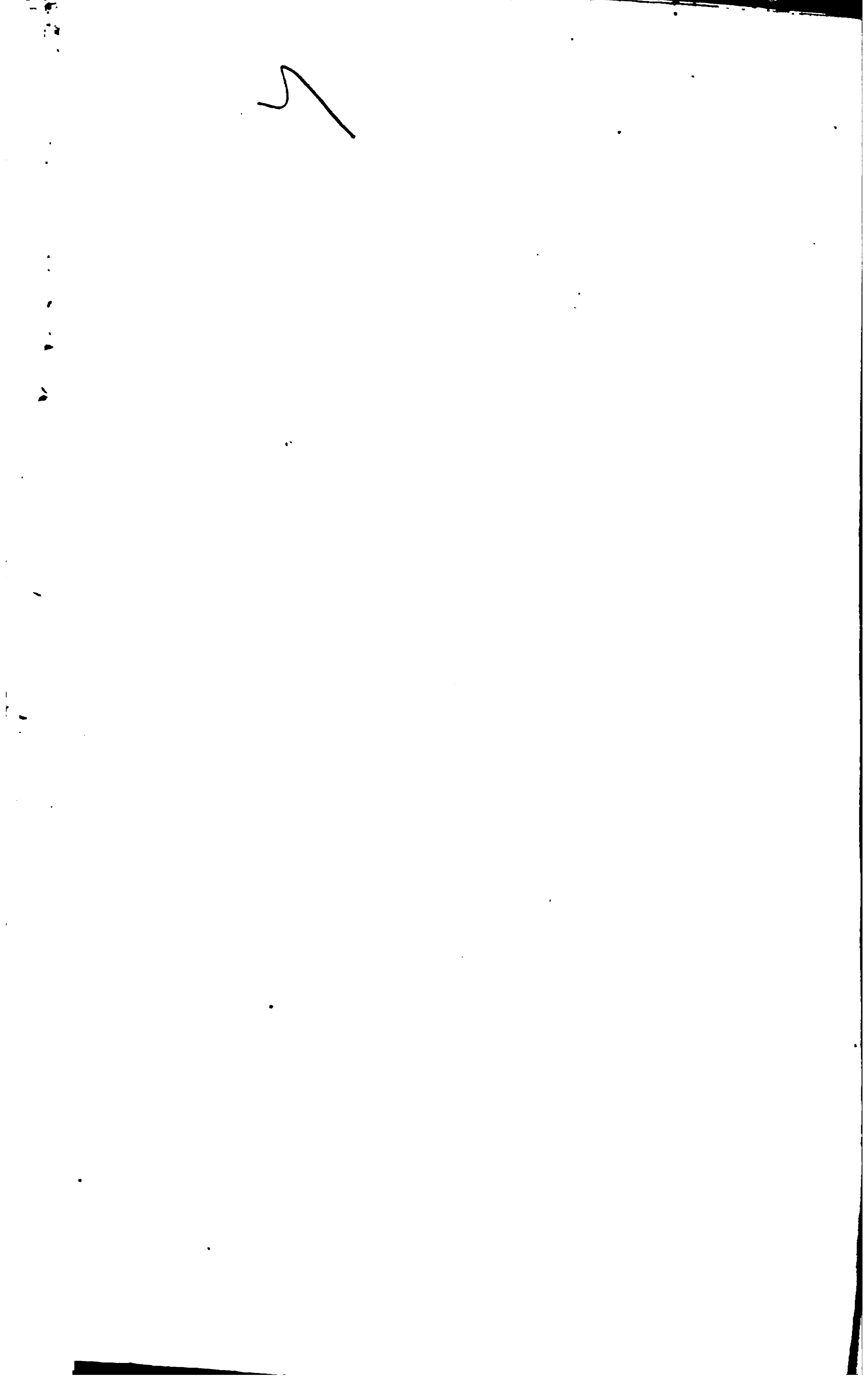
TOME PREMIER

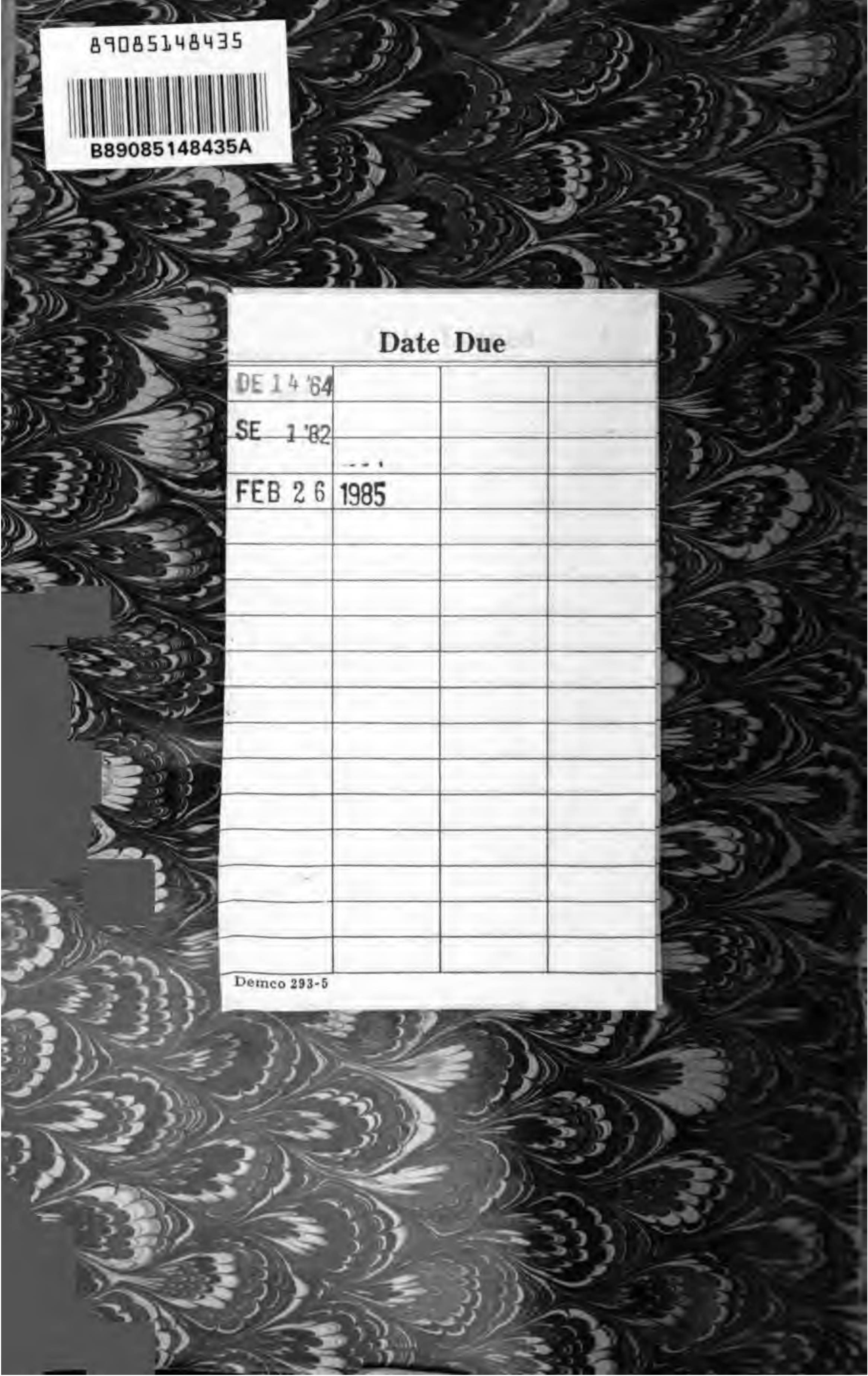
Page 52 — Jesciu *lisez* : Jeschu
Page 272 — Trébisonde *lisez* : Trébizonde
Page 418 — Polyturgiques *lisez* : Polyliturgiques
Page 473 — Zeilh-Abuley *lisez* : Zeith-Abuley

TOME SECOND

Page 448 — La Rajas *lisez* : La Rajasse
Page 521 — Saint-Grégoire-le-Grand *lisez* : S. Grégoire le Grand

LE MANS — TYPOGRAPHIE EDMOND MONNOYER




89085148435
B89085148435A
Date Due
DE 14 '64
SE 1 '82
FEB 26 1985
Demco 293-5

